



HAL
open science

Une reconstruction de l'espace-temps : approche croisée des processus de patrimonialisation et de territorialisation dans les territoires ruraux en France et aux Maroc.

Nicolas Senil

► To cite this version:

Nicolas Senil. Une reconstruction de l'espace-temps : approche croisée des processus de patrimonialisation et de territorialisation dans les territoires ruraux en France et aux Maroc.. Science politique. Université de Grenoble, 2011. Français. NNT : 2011GRENH009 . tel-00651901

HAL Id: tel-00651901

<https://theses.hal.science/tel-00651901>

Submitted on 14 Dec 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Spécialité : **Géographie**

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par

Nicolas SENIL

Thèse dirigée par **Bernard PECQUEUR**

préparée au sein du

Laboratoire TERRITOIRES – UMR PACTE CNRS 5194

dans **l'École Doctorale 454**

« **Sciences de l'Homme, du Politique et du Territoire** »

Une reconstruction de l'espace-temps : approche croisée des processus de patrimonialisation et de territorialisation dans les territoires ruraux en France et au Maroc

Thèse soutenue publiquement le **27 septembre 2011**,
devant le jury composé de :

Said BOUJROUF

Professeur des Universités – Université Cadi Ayyad – Marrakech
Examineur

Guy DI MEO

Professeur des Universités – Université Michel de Montaigne
Bordeaux III – Président

Maria GRAVARI-BARBAS

Professeur des Universités – Université Panthéon-Sorbonne – Paris I
Rapporteur

Pierre-Antoine LANDEL

Maitre de conférences – Université Joseph Fourier – Grenoble I
Examineur

Patrice MELE

Professeur des Universités – Université François Rabelais – Tours
Rapporteur

Bernard PECQUEUR

Professeur des Universités – Université Joseph Fourier – Grenoble I
Directeur de thèse



TITRE :

UNE RECONSTRUCTION DE L'ESPACE-TEMPS :
APPROCHE CROISEE DES PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION ET DE TERRITORIALISATION DANS
LES TERRITOIRES RURAUX EN FRANCE ET AU MAROC

MOTS CLES :

Patrimoine, patrimonialisation, territoire, territorialisation, ressource territoriale, recomposition, modernité, temporalité, ruralité.

RESUME :

Positionné dans le champ de la géographie sociale, ce travail porte sur les formes et les logiques des processus de patrimonialisation engagés dans les territoires ruraux. Il fait l'hypothèse que les acteurs engagent simultanément des processus de patrimonialisation et de territorialisation pour reconstruire une durabilité territoriale. En donnant à l'espace une référence temporelle et au temps une emprise spatiale, ce couple nouveau, à penser ensemble dans un espace/temps refondateur, permet aux sociétés de se réapproprier leur être au monde.

Cette thèse s'articule autour de quatre parties. En s'appuyant sur les concepts de patrimonialisation et de territorialisation, la **première partie** fixe le cadre théorique général en mettant en avant que les rapports au temps et à l'espace ne vont pas de soi. Elle aboutit à la formalisation de régimes d'historicité et de géographicités capables de traduire ces inscriptions sociétales différenciées. Puis, la **deuxième partie** s'attache à analyser ce fonctionnement autour de deux objets symétriques, la grotte Chauvet et le viaduc de Millau, qui révèlent des processus de patrimonialisation identiques mais inversés. Les modalités de construction de ces deux objets montrent que la patrimonialisation et la territorialisation ne peuvent pas être dissociées et qu'elles se nourrissent mutuellement. Cela met aussi en avant le fait que la construction de l'objet s'accompagne d'une valorisation qui perturbe la lecture non marchande stricte. C'est pourquoi, la **troisième partie** s'appuie sur la notion de ressource territoriale et à partir d'une définition renouvelée, montre qu'elle permet de dépasser les oppositions classiques, objet/sujet et marchand/non marchand, non opérantes dans le cas du patrimoine. De là, l'horizon de mobilisation de ces dynamiques, le développement durable, est questionné et sa formalisation conceptuelle est critiquée. Le patrimoine devient alors le lieu de construction d'une durabilité territoriale maîtrisée. La **quatrième partie** démontre cela en s'appuyant sur l'analyse du couple patrimoine/territoire dans la mise en œuvre de politiques publiques de développement, au sein de contextes culturels différenciés, les Pôles d'Excellence Rurale français et les Pôles d'Economie du Patrimoine marocains. Cela amène à conclure à la nécessité de reconsidérer le développement durable selon une approche pragmatique et non normative, la seule capable de suivre les dynamiques actuelles de réappropriation de l'espace et du temps.

Au final, dans un contexte sociétal marqué par des préoccupations fortes en matière de durabilité, cette thèse permet d'apporter une réflexion inédite sur les interactions contemporaines entre patrimoines et territoires, en testant leur fonctionnement dans des rapports distincts à la modernité.

A RECONSTRUCTION OF THE TIME-SPACE CONTINUM :
CROSS-APPROCH OF HERITAGE PROCESS AND TERRITORIALIZATION IN RURAL TERRITORIES IN
FRANCE AND MAROCCO

KEYWORDS :

Heritage, heritage process, territory, territorialization, territorial resource, recomposition, modernity, temporality, rurality.

ABSTRACT :

Positioned in the social geographic field this study deals with the logical processes and methods of the heritage process in rural territories. He raised the hypothesis that the main actors are launching simultaneously heritage and territorial processes to rebuild a long-term territoriality. By giving to the space a temporal dimension and to the time a spatial influence, this new match rebuilds a new space-time conception, allowing societies to reconsider and to re-appropriate their own state to the world.

This study is based on four different parts. Relying on the patrimonial and territorial concepts the first part establishes the general theoretical aspect by highlighting the fact that the space and time link is not self explanatory and is far to be obvious. This thesis ends with the formalization of systems based on historicity and geographicity, capable of translating these differentiated societal fundamentals. Then the second part analyzes this functioning around two sites : “the Chauvet cave” and “the viaduct of Millau” that disclose identical but inverse heritage processes. The practical details of construction of these two objects show that heritage process and territorialization cannot be dissociate and mutually support each other. This also highlights the fact that the construction of the object is associated with a valorization that interferes with a strict non valuable interpretation. That’s why the third part is based on the notion of territorial resource. It shows, from a renewed definition that the territorial resource allow to overtake the classical oppositions, object/ subject and valuable/ non valuable, inoperating in the case of heritage. From there the horizon of mobilization of these dynamics, the sustainable development, is questionned and this conceptual formalization is criticized. Then, heritage process becomes a place of construction for a controlled territorial sustainability. The Fourth part demonstrates this, relying on the analysis of the pour-match heritage/territory implemented by the Public policies for development within differentiated cultural context, the french “Pôles d’Excellence Rurale” et the morocco “Pôles d’Economie du Patrimoine”. Lastly that leads up to conclude to the necessity to reconsider the sustainable development according to a pragmatic and non normative approach, the only one capable of following actual dynamics of reappropriation of time and space.

Finally, in a societal context influenced by important concerns in terms of durability, this thesis brings a completely new thinking on the contemporary interactions between heritage and territories, testing their functioning in distinctive connections to the modernity.

Remerciements

A l'issue de ce travail de recherche mené au Centre d'Etudes et de Recherches sur les Montagnes Sèches et Méditerranéennes (C.E.R.M.O.S.E.M.), antenne délocalisée en Ardèche du laboratoire PACTE Equipe Territoire, mes remerciements vont en premier lieu à Bernard Pecqueur, Professeur de Géographie à l'Université Joseph Fourier qui a accepté de prendre la direction de cette thèse. Son achèvement doit beaucoup à son soutien indéfectible. Je souhaite aussi remercier l'ensemble des membres du jury, Said Boujroutf, Guy Di Méo, Maria Gravari-Barbas et Patrice Melé pour avoir accepté d'évaluer la pertinence de ce travail.

Mais aussi un certain nombre de personnes ou d'organismes qui m'ont directement ou indirectement aidé à la finalisation de ce travail :

- Pierre-Antoine Landel, directeur du CERMOSEM, à qui je dois de m'être imposé ce « problème » mais qui en contre partie, m'en a résolu beaucoup.
- Hervé Gumuchian qui m'a prodigué de nombreux conseils jusqu'au tout dernier moment ;
- Pascal Mao, pour avoir partagé mes réflexions quotidiennes et m'avoir encouragé et guidé durant ces années ;
- Pierre Vitte pour cette année clermontoise. Philippe Bourdeau et Jean Corneloup pour mon initiation à la recherche et leur regard toujours stimulant, curieux et bienveillant ;
- Lashen Jennan, qui m'offrit toute l'hospitalité du Maroc, de l'Université de Fès et sa haute connaissance de l'Atlas ;
- divers partenaires m'ayant permis d'apprendre d'eux ou avec eux, la DATAR et notamment Priscilla Deroo, la Direction à l'Aménagement du Territoire marocaine, la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche, le Pays d'Ardèche méridionale, les PNR ardéchois et aveyronnais ;
- mes collègues de l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble où j'ai été vacataire et A.T.E.R., Olivier Alexandre, Coralie Mounet, Alexandre Mignotte, Cécile Fauvel, Isabelle Ruin, Samuel Perigois, Laurent Gagnol, Vincent Boudières, Sébastien Leroux ;
- tous les membres du C.E.R.M.O.S.E.M., ses piliers, Samya Kalbaoui et Nicolas Robinet, l'équipe de Metheo, Olivier Obin, émigré tout comme moi de la capitale des Causses, Nicolas Canova, Claire Tollis, Aurélien Esposito, Catherine Herrera, Laurence Creton-Cazenave, Marc Langenbach, Jean-François Daller, Niels Martin, Libera Berthelot, Marabé Ngar-Odjilo, Marie-Laure Prevost, Brice Julien. Mais aussi Edwige Garnier, Olivier Reymbaut, Romain Lajarge, Claude Janin, Emmanuel Roux, Eric Grasset, Monique Léonard, Sebastien Franchini, Sebastien Fleury ;
- mes compagnons de ressource, Maud Hirczak et Hugues François, avec qui la recherche est restée un plaisir, Mélanie Duval, Vincent Tornay, qui m'ont aussi montré le chemin ;
- les étudiants et stagiaires en IUP, Licence ou Master, Sylvain Cachat de l'Université de Savoie, Caroline Brand et bien sûr Xavier Julian et Alban Cogrel avec qui j'ai pu partager les péripéties marocaines ;

Zidane, Aimé, Stéphane, qui m'ont abandonné tout cassé, un soir de juillet 1998, mais sans qui je n'aurai jamais poursuivi mes études ; l'ensemble de ma famille, mes amis, Guillaume, Mélanie, Adeline, Joris qui m'ont supporté et qui ont su garder la passerelle ouverte ; et enfin Sami et Juliette, qui furent mon antithèse et à qui tant de fois j'ai promis la synthèse. La voici.

Sommaire

SOMMAIRE	7
INTRODUCTION GENERALE.....	13
PARTIE UNE : LA DIMENSION PATRIMONIALE DU TERRITOIRE	41
Chapitre 1: Le patrimoine comme objet géographique	45
Chapitre 2 : L'espace du changement.....	87
Chapitre 3 : L'espace-temps territorial	111
PARTIE DEUX :	
INVENTION PATRIMONIALE ET EMERGENCES TERRITORIALES	151
Chapitre 4 : De l'objet au patrimoine.....	163
Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine	191
Chapitre 6 : Des recompositions multiples	253
PARTIE TROIS : LES RESSOURCES DU DEVELOPPEMENT DURABLE	295
Chapitre 7 : Patrimoine et ressources.....	299
Chapitre 8 : Le développement durable comme gestion du changement ...	337
PARTIE QUATRE :	379
PAR DELA TRADITION ET MODERNITE : QUELLE MOBILISATION PATRIMONIALE ? ..	
Chapitre 9 : Du territoire au patrimoine : les Pôles d'Excellence Rurale en France	387
Chapitre 10 : Du patrimoine au territoire : les Pôles d'Economie du Patrimoine au Maroc	419
Chapitre 11 : Le patrimoine comme pragmatique de la durabilité territoriale	489
CONCLUSION GENERALE	501
BIBLIOGRAPHIE	515
TABLE DES ILLUSTRATIONS	544
LISTE DES ENTRETIENS REALISES	548
TABLE DES MATIERES	553

« Il y a deux manières d'habiter le monde ; dans une généalogie ou dans la coprésence. Ce sont les deux réponses cardinales à une question vertigineuse ; de qui suis-je solidaire, non pas au sens des moralistes mais du point de vue de la vie ? Suis-je solidaire de ma lignée, ceux qui sont morts et ceux qui sont à naître, le hasard biologique de la naissance m'imposant à la fois une dette et la gestion d'un usufruit ? ou suis-je solidaire de mes contemporains, au-delà même des limites d'identité qui m'ont été assignées par l'autre manière d'être, quand « toute atteinte au droit en un seul lieu de la Terre est ressentie en tous » (Kant) ? La première vise à combler l'abîme de l'existence humaine en expliquant pourquoi je suis là. Elle est guidée par l'esprit historien et tendue entre la Création et le Jugement ; une sorte de millénarisme l'habite. La seconde manière montre plutôt comment je suis là, en se plaçant du point de vue de l'universel et non pas de l'éternel. Elle est guidée par l'esprit géographique et tendue entre ici et ailleurs, à la recherche de l'unité et de la différence »

(Retraillé, 2000)

Pour ma part, j'ai décidé de travailler sur le patrimoine... en géographie.

PREAMBULE GENEALOGIQUE

Ou comment cette thèse est née.

Le texte présenté est le résultat d'un travail de recherche mené dans le cadre d'un Doctorat en Géographie. Dirigé par B. Pecqueur, il s'inscrit dans une démarche partagée et collaborative, menée avec deux autres doctorants M. Hirczak et H. François, aujourd'hui tous les deux docteurs. Sans que l'articulation fût pensée au départ, la complémentarité de nos travaux respectifs nous a rapidement amenés à travailler ensemble. Abrisés sous la notion de ressource territoriale, nous avons chacun à notre manière tenté de l'enrichir. La première thèse soutenue a traité de l'opérateur touristique et de son implication dans la construction de la ressource. La deuxième a travaillé, au travers de l'exemple des produits de terroir, sur les mécanismes de réciprocité entre environnement et construction de la ressource. Enfin, l'objet de ce travail s'attache à comprendre la dimension patrimoniale de la ressource territoriale.

Ce travail de recherche a été accueilli au CERMOSEM, antenne de l'Université Joseph Fourier en Ardèche (Mirabel). Il s'est effectué sous la responsabilité directe de P.-A. Landel, son directeur. Ce rattachement m'a permis d'être impliqué dans différents contrats de recherche, en France et à l'étranger, très souvent sur mon thème d'étude, mais aussi sur d'autres sujets¹. Il représente donc la conjonction du choix personnel d'investir cette thématique, la richesse des rencontres passées et l'opportunité d'avoir pu travailler tout ce temps dans ce lieu que son directeur actuel, dans la stricte continuité, s'attache à toujours situer entre expérience et connaissance.

Ma réflexion a pu trouver un terrain nouveau dans le cadre d'une participation à un contrat de recherche mené au Maroc. J'y ai été accueilli par L. Jennan, au sein du laboratoire PATER de l'Université de Fès, en bénéficiant pour l'occasion d'une bourse Explora'doc de la Région Rhône-Alpes. Cette expérience put être enrichie grâce à la confiance accordée par V. Piveteau et P. Deroo de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR), qui me donnèrent très tôt accès aux dossiers déposés au titre des Pôles d'Excellence Rurale (PER) et qui acceptèrent ensuite le projet déposé par le CERMOSEM au titre du Programme de recherche évaluative, qu'ils engagèrent par la suite. Le Cluster 9 de la Région Rhône-Alpes participa aussi activement au financement de ces travaux. Le résultat de cette recherche s'appuie donc, à l'image de beaucoup d'autres, d'une part sur mes motivations propres et mes réflexions personnelles et d'autre part sur un projet de recherche plus large mené dans le cadre de l'équipe PACTE Territoires autour des dynamiques territoriales et de la notion de ressource.

¹ J'ai entre autre réalisé et co-écrit deux Cahiers thématiques pour le Comité des Bassins d'Emploi d'Ardèche méridionale qui avaient pour sujet le secteur des Bâtiments et Travaux Publics et la saisonnalité de l'emploi ; contribué à l'étude sur la place du sport dans les politiques territoriales de la Région Rhône-Alpes ; organisé un colloque sur « La place de la culture dans le développement des territoires sportifs et touristiques ; etc. Certains des rapports ou publications qui en sont issus sont d'ailleurs en bibliographie.

Introduction générale

Le contexte de la thèse

L'objectif de cette thèse est d'analyser et d'expliquer les formes et les logiques des processus de patrimonialisation dans les territoires ruraux. Après plusieurs décennies de délaissement, la question patrimoniale (Amougou, 2004) agite aujourd'hui les sphères citoyennes et scientifiques (Veschambre, 2007a). Dans un monde en mouvement se percevant parfois comme une « société du risque » (Beck, 2001), ces points fixes (Godelier, 1996) rassurent et simultanément font peur. Entre F. Choay (1992) qui nous propose une « allégorie du patrimoine » ou H.-P. Jeudy (2001) qui nous parle de « la machinerie patrimoniale », les avis divergent. *Mais pourquoi le patrimoine est-il aujourd'hui autant médiatisé, mobilisé, voire combattu ?*

La première idée que l'on s'en fait après avoir rapidement cerné qu'il était difficile à définir, est que l'on touche au cœur même des sociétés, à ce qu'elles ont de plus cher. Ce point explique peut-être un peu le fait que les avis soient, sur lui, aussi tranchés et que les mouvements soient aussi considérables. Il explique surtout, à ce stade de l'étude, le fait que nous y ayons consacré ce travail de recherche. Place au patrimoine.

Des processus expansifs

Après avoir servi les projets étatiques et l'idéal national (Poulot, 1998), le patrimoine a fait depuis les années 1970 son entrée aux échelles locales. Mobilisé par de nouveaux acteurs, il a notamment servi des revendications identitaires et appuyé des particularismes régionaux. Cette explosion patrimoniale s'est accompagnée d'une multiplication des objets et des acteurs engagés dans ces processus. Il s'en est suivi un élargissement du champ patrimonial tant dans ses dimensions temporelles, typologiques, que spatiales (Péron, 2001). Ce large mouvement de rapprochement des initiatives patrimoniales avec les échelles locales s'est trouvé facilité par la mise en œuvre de la décentralisation administrative (Guérin, 2004) et l'émergence parallèle d'acteurs locaux (Saez et Glevarec, 2002). Pour autant, il ne faudrait pas penser que la situation actuelle ouvre à une totale autonomie. En effet, la valeur patrimoniale est construite (Gravari-Barbas et Ripoll, 2010) et s'exporte selon des cadres encore préconçus permettant d'appuyer des mécanismes de reproduction (Amougou, 2004). Véritable champ institutionnalisé, le secteur patrimonial est ainsi encore fortement accompagné. Les services du Ministère de la Culture, bien que depuis peu décentralisés, agissent comme garde-fous mais aussi comme éléments de blocage. A titre d'exemple, nous pouvons nous rappeler que le patrimoine immatériel a dû attendre 1980 pour être reconnu au Ministère par la création d'une mission du patrimoine ethnologique. A une autre échelle, l'UNESCO participe aussi à promouvoir une conception très « particulière » du patrimoine « universel » (Amougou,

Introduction générale

2004). Œuvrant dans de nombreux pays, cette structure contribue à soutenir un projet de société ancré dans un rapport au temps et à l'espace relatif. En rappelant cette condamnation classique des stratégies patrimoniales, l'objectif n'est pas tant de nous cantonner à ce travail de déconstruction critique, mais plutôt de mettre en lumière la dimension politique du patrimoine et l'intentionnalité des processus. En quittant le monde des objets en soi, pour appréhender celui qui reconnaît une part construite, notre travail s'attache à comprendre ce qui fait sens, logique et forme pour nos sociétés. Le champ patrimonial est alors perçu comme un indicateur de notre façon de construire le vivre ensemble, ici et maintenant. En ce sens, il n'apparaît pas comme une dimension autonome, libre de droit, mais bien comme une scène interactive, où se jouent aussi la mise en problème et la recherche de solution. Les mouvements actuels, étudiés dans le cadre de ce travail, possèdent alors une dimension situationnelle, circonstancielle et localisée primordiales.

Le cadre de recherche retenu est celui de la ruralité. Susplicieux vis-à-vis de l'expression espace rural (Frémont, 2009), prévenu que le rural n'avait en rien l'unicité d'un monde, l'expression ruralité, renvoie alors à une conception du monde (Jean et Dionne, 2005), ancrée dans certains lieux (Chevalier et al., 2009). Ceux-ci ont en commun de partager une distance à l'urbanité, de plus en plus revendiquée par ses habitants eux-mêmes. Ces lieux partagent aussi le fait d'être confrontés à des changements importants. Alors qu'ils étaient encore, il n'y a pas si longtemps assimilés à une fonction agricole, structurante au niveau social (Bontron, 2001), ces lieux vivent aujourd'hui un réinvestissement socio-spatial agitateur. Lieu des contraintes géographiques, marginalisée en périphérie, menacée (Chiva, 1994), la ruralité permet aussi paradoxalement l'émergence de nouveaux lieux du politique (Palisse, 2006) et de nouveaux espaces attractifs (Kayser, 1996, Hervieu et Viard, 1996, Viard, 2000). La ruralité constitue donc pour nous un milieu particulièrement intéressant pour l'étude des mouvements patrimoniaux. Marquée par une histoire forte et une densité identitaire remarquable, elle subit aujourd'hui d'intenses recompositions démographiques, sociales, économiques, politiques et géographiques qui favorisent les processus de patrimonialisation. Le choix de prendre la ruralité comme terrain d'étude résulte donc d'une double logique :

- par tradition disciplinaire, car la géographie a fait de ces dynamiques un objet de recherche pertinent et continu ;
- par opportunité scientifique, car les évolutions en cours méritent sans doute plus d'investissement que celui qui a été fourni.

L'émergence des processus de patrimonialisation dans les territoires ruraux

L'engagement patrimonial possède aujourd'hui une dimension rurale incontournable et s'ancre dans des dynamiques territoriales émergentes. Ainsi, après la ville, la ruralité patrimonialise à son tour (Chevallier, 2000). La reconnaissance d'objets légitimes, marqueurs de l'identité rurale, prend forme dans l'appropriation nouvelle de cet espace longtemps délaissé. Enclenchée par de simples citoyens, par le milieu associatif (Saez et Glevarec, 2002), par les acteurs économiques (Greffé, 2003) ou par la sphère politique (Guérin, 2004), la dynamique patrimoniale se développe à des échelles d'action localisées. En effet, la recomposition territoriale conjointe participe d'une émergence croisée particulièrement visible. « Dans ces stratégies territoriales, les éléments patrimoniaux sont considérés comme des richesses à la fois économiques (le tourisme qui en découle) et symboliques (l'image rajeunie de l'espace local) non négligeables que les élus locaux cherchent désormais à inventorier, à investir, à développer ou à créer » (Péron, 2001). Les recompositions territoriales à l'œuvre, notamment au travers de la mise en place de projets de territoire, constituent un aiguillon et un soutien fort aux dynamiques patrimoniales. Celles-ci sont alors perçues comme des moyens de légitimation politique ancrant l'institution dans le temps et dans l'espace (Beghain, 1998, Guérin, 2004). Ce jeu croisé de convergence des dynamiques patrimoniales et territoriales, est ainsi particulièrement prégnant dans le cadre des territoires de projet. Cependant, si le patrimoine devient un fait territorial total, ces dynamiques ne prennent pas partout la même forme et des différences notables existent localement. Ainsi, se pose une première question pertinente pour le géographe : *Existe-t-il des contextes socio-spatiaux favorables à l'émergence de phénomènes de réciprocité entre des dynamiques de patrimonialisation et des dynamiques de territorialisation ?*

Des logiques et des stratégies variées

La question de l'effet de lieu étant posée, la diversité des dynamiques pose une deuxième interrogation. En effet, malgré les situations de terrain très hétérogènes, les interprétations qui en sont faites conservent souvent une approche disciplinaire marquée (Péron, 2001, Amougou, 2004). « De nombreux observateurs ont relevé que la France était saisie depuis quelques années d'une "fièvre patrimoniale". Et en effet, le terme "patrimoine" est apparemment ce qui confère une unité à l'objet de cette enquête. Mais le phénomène présente des visages extrêmement divers et parfois même contradictoires. Sous le même mot se cachent des logiques sociales, culturelles et politiques qu'on ne saurait ramener à une figure commune sans un examen approfondi » (Glevarec et Saez, 2002). Un rapide tour d'horizon des auteurs travaillant sur ces questions nous montre que si les regards sont multiples et complémentaires, peu de travaux tentent d'approcher ces phénomènes de manière globale. Différentes logiques structurantes peuvent ainsi être identifiées :

Introduction générale

- identitaire : le patrimoine cristallise l'identité du groupe (Di Méo, 1995 , Guerin, 2001 , Péron, 2001 , Micoud, 2004) ;
- politique : le patrimoine sert le projet politique (Beghain, 1998 , Saez et Glevarec, 2002 , Guérin, 2004 , Lajarge, 1999 , Gravari-Barbas, 1996 , Veschambre, 2004 , Weiss, 2007 , Bossuet et Torre, 2009) ;
- économique : le patrimoine est une ressource pour le développement (Greffé, 1990 , Greffé, 1999 , Greffé, 2003 , Barrère et al., 2005 , Peyrache-Gadeau et Pecqueur, 2004 , Requier-Desjardins, 1996 , Bessière, 2000 , Berger et al., 2010) ;
- sociale : le patrimoine sert des stratégies alternatives (Palisse, 2006) ;
- touristique : le patrimoine est l'immobile du tourisme (Cuvelier et al., 1994 , Lazzarotti et Violier, 2007a , Duval, 2007).

Cette lecture se structure selon nous au travers de deux postures scientifiques : la première positionne l'auteur selon sa lecture économique du phénomène ; la seconde marque sa vision politique. On assiste alors à un double discours mettant en correspondance des enjeux économiques et sociaux (cf. Tableau 1).

Tableau 1 : Les représentations économiques et politiques du patrimoine

	<i>Représentation économique :</i>	
<i>Représentation politique :</i>	Marchande	Non marchande
Ouverte	Patrimoine Ressource	Patrimoine Identitaire
Fermée	Patrimoine Produit	Patrimoine Sectaire

(Senil, 2011)

Néanmoins, l'abondance de recherches sur le thème cache des omissions sur la compréhension globale de ces phénomènes à l'échelle territoriale. Il apparaît en effet que les clivages disciplinaires ont construit des objets d'analyse parallèles. Or s'interroger sur l'articulation entre territoire et patrimoine, par un double ancrage du territoire dans son patrimoine et du patrimoine dans son territoire, rend nécessaire une démarche englobante (Graham et al., 2000). En conséquence, si le patrimoine est aujourd'hui très fortement mobilisé par les territoires, les logiques qui structurent ces stratégies sont encore peu connues. *Quelles logiques impulsent ces processus de patrimonialisation territorialisée ?*

Un mode d'être au monde

L'émergence de ces processus et leur intensification sont pensées par nombre d'auteurs comme les conséquences de phénomènes englobants qui caractérisent notre époque et notre société. La mondialisation apparaît ainsi comme un « fait social total » (Mauss, 2007) qui « s'impose à nous » (Bauman, 1999), dépassant et bousculant les frontières de territoires qui se pensaient encore il y a peu comme relativement affranchis. En participant à la construction d'une conscience planétaire, en bousculant les frontières économiques et démographiques, en intensifiant les rapports d'altérité, culturels, sociaux et politiques, la mondialisation a contribué à déplacer les repères et à les élargir. Ce mouvement est aussi à mettre en perspective avec l'usage du temps qui participe aussi à modifier le monde dans sa globalité. Avec la modernité, l'expérience majeure est devenue celle de l'accélération (Rosa, 2010) qui détemporalise l'évolution technique, le changement social et les rythmes de vie, jusqu'à nous faire douter de notre capacité à « habiter le temps » (Chesneaux, 1996).

Au niveau économique, ces mouvements ont amplifié l'épisode postfordiste (Veltz, 2005). Ils ont accentué la prise de conscience du rôle de l'espace (Thisse, 1997) dans les processus de développement. En prenant le tournant territorial de l'économie mondiale (Pecqueur, 2006), les stratégies de développement s'ancrent dorénavant dans des systèmes de production localisés où l'espace n'est plus pensé comme un simple support, mais comme un principe actif. L'émergence de nouveaux pays producteurs a ainsi poussé un discours sur la compétitivité vitale. Être compétitif ou disparaître, tel est aujourd'hui en grande partie, le monde occidental tel qu'il se pense. Mais si le discours sur la mondialisation trouve son écho principal dans la sphère économique, aucune autre dimension n'est aujourd'hui préservée de cette « contamination » globale. Ainsi, au niveau socio-culturel, « il y a occidentalisation du monde, dans une culture basique, à la fois technique, esthétique et éthique, qui accompagne un mode de vie et un mode de pensée. L'humanité découvre son universalité » (Bonnemaison, 2001). Ce dernier point est essentiel, car il conditionne notre représentation du monde. Il nous marque ainsi au plus profond de nous.

Enfin, l'environnement a trouvé une scène à sa mesure. Depuis la réunion du Club de Rome en 1972, les sommets mondiaux se sont multipliés. Avec l'émergence du développement durable, l'environnement devient un élément, un problème à prendre en compte. En résonance avec tous les autres, il participe à construire notre monde actuel, un monde en interaction globale, qui s'insinue partout et touche à tout.

Ainsi se construit la représentation d'une échelle globale, qui nous apparaît en grande partie structurante et émancipée. Dans ce contexte mondialisé, deux exigences posées aux territoires s'affirment. Tout d'abord, la compétitivité est devenue une valeur étalon pour tous les

Introduction générale

territoires. Avec l'ouverture des marchés, la concurrence est ressentie violemment et les territoires sont sommés de s'affirmer, de trouver leur place (Lussault, 2009). Si la stratégie de compétitivité classique par les prix est de plus en plus délaissée par les territoires ruraux, celles mettant en œuvre des stratégies d'innovation ou de spécification sont par contre très largement essayées. Parallèlement, la diffusion des principes du développement durable incite les territoires à y contribuer. Ainsi, ces derniers doivent répondre à une double injonction, la compétitivité, mais aussi la durabilité. Or, si ces deux objectifs ne sont pas paradoxaux et si l'un prétend englober l'autre, dans la pratique, leur cohabitation est pour le moins à organiser. Dans ce rapport souvent forcé, certains territoires se positionnent en choisissant une destinée patrimoniale. Mais, si ce choix semble répondre assez bien aux nécessités inhérentes aux deux principes, il n'est pas neutre. En utilisant le patrimoine comme outil de différenciation, le territoire expose ce qu'il a de plus cher. Le questionnement est donc triple : *quelles sont les conséquences de telles démarches ? Peut-on penser, à la lecture des intentions, qu'il s'agit d'une marchandisation du territoire ? De manière plus neutre, en quoi les dynamiques de patrimonialisation participent-elles au développement des territoires ?*

La prise en compte des spécificités du patrimoine

Si le patrimoine est mobilisé dans des démarches de développement des territoires en tant que ressource, ses caractéristiques intrinsèques en font une ressource à part. Issu d'une triple opération de sélection, d'appropriation et de préservation, le patrimoine s'inscrit dans la dynamique territoriale en tant qu'élément fondateur, garant de sa cohésion et de sa continuité. Ainsi se pose la question des conséquences de sa mobilisation : *quel est le statut du patrimoine mobilisé en tant que ressource par le territoire ? Quelles conséquences cela a-t-il sur la dynamique de développement ?*

Ces questionnements liminaires nous ouvrent un premier champ de réflexions. Pour approfondir celui-ci, nous allons maintenant présenter la posture de recherche choisie. Prises conjointement, ces deux parties nous aideront ensuite à poser le problème.

Posture de recherche

« Le patrimoine est mort, vive les patrimoines »

L'approche retenue dans le cadre de ce travail s'inscrit dans une démarche situationnelle. Le patrimoine n'est alors pas reconnu comme un objet en soi, mais comme une construction à dimension sociale, réalisée dans l'action (Tornatore, 2006). Il s'agit donc pour nous d'observer le patrimoine en train de se faire. Ce temps de la construction sera qualifié de patrimonialisation. Ce positionnement affirme la place centrale de l'acteur et lui reconnaît une intentionnalité dans ses choix (Lajarge, 2000), ses actions et une réflexivité qui nous renvoie au courant pragmatique (Thevenot, 2006) et à l'approche compréhensive menée dans la lignée de M. Weber. Nous nous démarquons donc d'une géographie pour l'essentiel « hors-sujet » qui a pour habitude selon B. Debarbieux (1995) « de postuler la réalité des choses, réalité indépendante des relations que les individus et les groupes tissent avec elles, réalité dont elles souhaitent produire une analyse objective ».

Le choix d'une approche compréhensive

Dans le dépassement de l'approche réaliste, qui s'attache à mener une approche scientiste susceptible d'approcher la nature réelle des choses, les sciences sociales avancent en ordre dispersé. Entre les conceptions holistes qui veulent que les faits sociaux soient régis par des lois qui échappent à la conscience des individus et les démarches individualistes qui mettent en avant la rationalité ou l'intentionnalité de chacun, comme préexistant à la formation de la société, le débat est intense. Le chemin que nous empruntons dans ce travail s'inscrit dans l'entredeux et tente un nécessaire dépassement de ces conflits théoriques. Au sein de ce qu'il convient aujourd'hui d'appeler les théories de l'action, nous mobilisons l'approche pragmatique. Nous laisserons donc la place à l'acteur dans l'action.

Un objet géographique aux contours pluridisciplinaires

Le patrimoine est un objet géographique au sens de M.-C. Robic (1995). Il « différencie l'espace terrestre », entretient des rapports spatiaux avec d'autres objets spatiaux et le fait en s'inscrivant dans la succession chronologique que les sociétés entretiennent avec les objets spatiaux. Cependant, en reconnaissant au patrimoine une dimension socialement construite, notre approche s'inscrit plus particulièrement dans l'étude des interactions entre espace et société. Nous faisons ainsi avec F. Péron (2001) l'hypothèse que « malgré les ambiguïtés véhiculées par ce concept, son usage peut constituer une entrée méthodologique fructueuse pour l'analyse des processus de redéfinition conjoints des sociétés actuelles et de leurs territoires qui se construisent désormais dans le cadre de l'accélération brute du temps

Introduction générale

compartimenté, du rétrécissement de l'espace et de l'instantanéité des échanges et des communications, à la surface de la planète perçue et utilisée dans sa globalité ».

Un ancrage théorique en géographie sociale

Nous nous rapprochons ainsi de la géographie sociale comme science de l'organisation spatiale des sociétés humaines. « La géographie sociale part de la constatation que les faits sociaux ont, par leurs localisations et leurs manifestations, des dimensions spatiales et que les faits géographiques comportent des aspects sociaux qui concourent à leur compréhension et à leur évolution. Géographie des faits sociaux et sociologie des faits géographiques, la géographie sociale consiste fondamentalement en l'exploration des interrelations qui existent entre les rapports sociaux et les rapports spatiaux, plus largement entre sociétés et espaces » (Frémont et al., 1984). En nous revendiquant de ce type d'approche, nous avançons donc un intérêt plus marqué pour l'étude de la construction de l'espace que de son organisation. Nous en utilisons à la fois les concepts et les outils, tout en tentant de les enrichir au regard de notre objet d'étude. Nous mobilisons notamment la notion de territoire comme outil opératoire (Di Méo, 1998) et la territorialisation comme processus en acte. Le territoire est dans un premier temps appréhendé comme « un agencement de ressources matérielles et symboliques capable de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu et ce collectif sur sa propre identité » (Debarbieux, 2003).

Avec G. Di Méo (1998), nous admettons que « le territoire, en tant que forme et référence identitaire d'un groupe social, s'apparente d'une certaine façon à un patrimoine ». Exposé dans un article fondateur, « patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle » (Di Méo, 1995), il apparaît en effet que l'un et l'autre jouissent d'une double nature matérielle et idéale, qu'ils remplissent tous deux une fonction mnémonique et qu'ils jouent le double rôle de médiation interpersonnelle et de ciment identitaire. Cependant, alors que le concept de territoire connaît d'importantes déclinaisons théoriques et appliquées, l'approche du patrimoine et plus encore des processus croisés territorialisation – patrimonialisation est faible. En effet, peu de géographes y ont consacré un travail important (Veschambre, 2007a). Ce champ relève donc d'une démarche inductive importante qui doit en retour élargir le champ conceptuel de référence. Pour cela et en rapport avec les dimensions mobilisées autour du patrimoine, les apports de l'économie territoriale et certaines réflexions épistémologiques menées en géographie et plus largement en sciences sociales sont nécessaires.

Un nécessaire dépassement

Par ses thèmes de recherches privilégiés autour de la lecture des discriminations socio-spatiales, la géographie sociale oriente vers une lecture critique des faits patrimoniaux. Cette entrée nécessaire reste la plus travaillée, à ce jour, par les géographes. Elle voit par exemple dans le patrimoine, un outil de domination sociale, politique et économique, créateur de processus d'exclusion, de gentrification (Veschambre, 2008). Dans la ruralité, ces mouvements se traduisent par la mise à l'écart des populations les plus faibles, souvent originaires du lieu, incapables de suivre les hausses de valeur du territoire.

Dans le cadre de cette recherche et même si cette entrée nous paraît tout à fait légitime, nous ne souhaitons pas nous limiter à ce travail critique. Aussi, il est nécessaire de compléter cet arsenal théorique de base par de nouveaux concepts et de nouveaux outils, à même de nous permettre de saisir les dynamiques patrimoniales dans toute leur complexité.

Les apports de l'économie territoriale

Dans l'étude des dynamiques patrimoniales, la dimension économique est devenue incontournable (Greffé, 1990). Si l'invention des monuments historiques s'est faite en dehors des logiques marchandes, l'évolution actuelle impose de penser le patrimoine non plus simplement en termes de contraintes budgétaires, mais aussi de ressources. A minima, un objet patrimonial doit être financièrement autonome. Le transfert souhaité par l'Etat de certains de ses monuments (les moins rentables) aux collectivités territoriales s'inscrit pleinement dans ce mouvement.

Aussi, la compréhension des interactions entre patrimoine et territoire rend nécessaire l'incorporation dans notre cadre théorique de références économiques. Parmi elles, l'économie territoriale a la particularité de reconnaître la fonction active de l'espace dans les processus de développement. Mais outre cette parenté première, la grille de lecture construite autour des différentes ressources est particulièrement pertinente dans le cas du patrimoine. En proposant une typologie des ressources du territoire et des différents processus de construction et de valorisation de celles-ci, la science régionale propose une lecture renouvelée des dynamiques patrimoniales. Elle permet de comprendre une dimension essentielle de notre objet d'étude : son caractère spécifique, c'est-à-dire localisé et non reproductible (Colletis et Pecqueur, 1993). En se démarquant des ressources génériques standards, le patrimoine s'affirme comme un élément de différenciation dans les stratégies de développement des territoires ruraux.

Vers une « géographie traversière »

Alors que certains militent pour une redéfinition de la Géographie de l'Environnement (Chartier et Rodary, 2007) mobilisant un paradigme hybride (Bertrand et Bertrand, 2002), dépassant le clivage moderne Nature / Culture (Latour, 1991), la géographie sociale s'ouvre encore peu à ces nouvelles approches. Pourtant, les problématiques nouvelles, à l'exemple du développement durable et de sa géopolitique « conduisent alors à repenser la place de la géographie comme discipline à la charnière de ces deux objets constitutifs des matrices intellectuelles et scientifiques de la modernité » (Lefort, 2005). Pour cet auteur, il est ainsi nécessaire de « naturaliser le fonctionnement social et socialiser les milieux ». Dans la continuité de ce que propose M. Lussault (2007) sur ce point, nous souhaitons aussi ouvrir l'action sociale aux différents actants. L'objectif est de dépasser l'opposition objet – sujet en autorisant les hybrides. Une telle approche nous positionne alors dans un constructivisme relatif qui ne bascule pas dans la pure composition sociale, mais reconnaît aux choses des prises.

La chose patrimoniale suggère ce dépassement. En effet, il s'observe avec elle « une continuité entre l'être et l'avoir qui interdit de projeter sur un tel univers notre antithèse moderne du sujet et de l'objet » (Ost, 1995). A. Micoud, dans son travail sur les fleuves Rhône et Loire en arrive au même résultat. En abordant leur « resémantisation », il s'interroge ainsi : « qu'est ce que ces nouvelles manières de dire ce que sont les fleuves font aux êtres que ces fleuves sont dits relier (et comment, simultanément, elles font aussi de ces êtres des êtres nouveaux) ? » (Micoud, 2000).

Une autre conséquence de ce travail de réflexion sur les conséquences de la « Constitution moderne » (Latour, 1991) concerne la place et le rôle de la science dans la société. Alors que la science était pensée comme autonome, extérieure au politique, les avancées nouvelles dans le cadre des recherches menées sur la construction des faits scientifiques, la pensent dorénavant comme une institution ayant ses pratiques et ses façons de faire. Elle réintègre la société. Elle « perd de sa singularité, elle s'hybride, se dissout comme entité évidente ; elle n'est plus mue seulement de l'intérieur, elle n'est plus un « champ » aux règles de fonctionnement unifiées et dont le principe serait simple – elle est techno-science industrielle ici, moyen d'action politique ou gestionnaire là, recherche pure, activité réductionniste, modélisatrice ou mimétique ailleurs ; elle est changeante au fil du temps et d'un lieu à l'autre, elle est locale dans ses déterminations et modes de preuve – en bref, elle est *sans essence* » (Pestre, 2006). Ainsi, la science fait partie intégrante de la société et tout chercheur se doit d'intégrer ce constat. Nous devons en tirer les conséquences théoriques (l'approche compréhensive en est une) et méthodologique (comme cela sera présenté ultérieurement).

Une notion charnière : la ressource territoriale

Pour dépasser ces contradictions apparentes, nous nous sommes appuyés sur la notion de ressource territoriale. En effet, cette notion est théoriquement ancrée. Après une longue maturation en économie territoriale (Colletis et Pecqueur, 1993, Camagni et al., 2004), elle est aujourd'hui mobilisée par les géographes (Gumuchian et Pecqueur, 2007). En associant les avancées des économistes sur la notion de ressource et celles des géographes sur le territoire, la ressource territoriale possède un véritable potentiel heuristique. Le travail engagé est suffisamment partagé pour qu'elle reste accessible, modifiable, évolutive. A l'image des logiciels libres, elle porte avec elle une communauté de projet. Cette double appartenance lui permet de rester ouverte, d'être plastique et d'épouser les différentes logiques. Elle permet ainsi de se jouer des marquages préconçus, qui nous semblent contre-productifs. Enfin, c'est une notion qui « parle » aux acteurs de terrains et apparaît facilement assimilable (trop ? à l'image du territoire ?) pour trouver un écho dans le milieu de l'aménagement du territoire. Finalement, si la ressource territoriale apparaît utile à l'analyse des dynamiques patrimoniales complexes, les spécificités intrinsèques du patrimoine peuvent en retour enrichir la notion (François et al., 2006).

Située à l'interface de la géographie sociale, de l'économie territoriale, mobilisant quelques apports de la sociologie pragmatique, cette thèse apporte un regard novateur sur l'articulation renforcée entre patrimoine et territoire.

Questionnement

L'émergence de l'échelle locale comme lieu d'affirmation identitaire, de représentation politique et d'efficacité économique, a consacré dans les discours la notion de territoire. Les approches théoriques du développement local ont, elles aussi, reconnu l'émergence de formes de développement identifiées comme étant liées à des formes de construction territoriale. Bien que la notion de territoire possède différentes acceptions (Lévy et Lussault, 2003), à l'image de nombreux concepts scientifiques, il apparaît tout de même que sa définition minimale peut être qualifiée de forme issue d'un rapport spécifique à l'espace. Non figé, mais évolutif, le territoire renvoie alors au processus participant à sa construction : la territorialisation.

Dans la compréhension de ces phénomènes, les géographes et plus largement les sciences du territoire (urbanisme, aménagement, économie territoriale) se sont essentiellement concentrés sur la dimension spatiale. Celle-ci mérite d'être poursuivie, pour la double raison qu'elle a déjà largement fait ses preuves et que de nombreux points restent à approfondir (2^{ème} Rencontres du Territoire, Grenoble, 7&8 décembre 2010).

Introduction générale

Par contre, la mobilisation actuelle du patrimoine dans les projets de développement territorial interroge les dimensions nécessaires à l'appréhension de tels phénomènes. Il apparaît alors que la dimension temporelle mérite, elle aussi, d'être analysée de manière plus approfondie.

Celle-ci a déjà fait l'objet d'approches particulières. La géographie historique (Grataloup, 2005), la géographie de l'espace-temps (Hagerstrand, 1967), les temps de la ville (Gwiazdzinski, 2003) ou de l'événement (Gravari-Barbas et Veschambre, 2005), la prospective en aménagement (Fourny et Denizot, 2004) ont déjà interrogé la double dimension de l'espace et du temps. L'approche que nous proposons leur est complémentaire. En abordant le patrimoine, notre travail s'intéresse à une approche spécifique du temps, celle qui traite avec le passé. Comme pour le territoire, le patrimoine n'existe pas en tant que tel. Il prend forme dans les dynamiques qui l'agitent, au travers du processus de patrimonialisation. Pour autant, ces deux processus de territorialisation et de patrimonialisation ne peuvent pas être abordés séparément. Il apparaît en effet qu'ils possèdent tous les deux « une parenté conceptuelle » (Di Méo, 1995) qui rend leur étude indissociable. Le chantier théorique actuel autour de la territorialisation doit alors intégrer ce rapport spécifique au temps qu'est la patrimonialisation (Melé, 2009a). La compréhension de la chose territoriale n'en sera alors que renforcée (Debarbieux, 2009).

Mais, outre pour son intérêt conceptuel pur, l'approche croisée territorialisation / patrimonialisation, mérite toute notre attention pour ce qu'elle représente dans ce qui se joue au niveau des territoires. Ce que la notion de territoire a permis de comprendre sur la manière et les raisons qu'a un groupe d'individus de « faire avec » l'espace, le patrimoine doit pouvoir le reproduire sur le fait de « faire avec » le temps. Il permet alors d'approcher le paradoxe « que dans l'épaisseur sociale d'un groupe humain localisé s'opère la fusion du singulier et de l'universel, du local et du général, de la tradition et de la modernité » (Marié, 1982) jusqu'à l'institution d'un monde partagé (Castoriadis, 1975).

Alors que le territoire renvoie à la défense de l'intégrité et de la souveraineté du groupe en s'inscrivant spécifiquement dans la dimension spatiale, le patrimoine permet au groupe, en l'inscrivant dans le temps, de maintenir sa cohérence (Micoud, 2005), de s'adapter tout en restant lui-même et de jouer sa permanence. Ainsi, alors que les problèmes mis en lumière par le développement durable, mettent en avant la question de l'incertitude (Fauvel, 2009), il semble que le couple territorialisation / patrimonialisation, soit une forme de réponse située. En ce sens, il forme une nouvelle inscription au monde qui se démarque de la modernité et de ses certitudes. A l'inverse de ce régime d'historicité (Hartog, 2003) fondé sur la croyance en un futur meilleur, sur la négation du passé et sur le mythe de l'autofondation, le temps du patrimoine réinterroge le passé pour le réintégrer (Palisse, 2006).

Introduction générale

L'appréhension commune du patrimoine et du territoire permet alors d'aborder sous un jour nouveau le problème fondamental qui est celui de l'autonomie (politistes), du développement (économistes) ou du tenir ensemble (sociologues), dans l'espace et dans le temps.

Dès lors notre questionnement est le suivant :

A QUELLES CONDITIONS, LA MOBILISATION DU PATRIMOINE CONSTITUE-T-ELLE UNE RESSOURCE VECTRICE DE DYNAMIQUES TERRITORIALES SPECIFIQUES ?

Pour répondre à cette question, ce travail s'appuie sur une hypothèse principale déclinée en trois hypothèses complémentaires.

Hypothèse principale

Les acteurs engagent simultanément des dynamiques patrimoniales et territoriales pour construire leur durabilité.

Hypothèses complémentaires

1. Territoire et patrimoine résultent d'une co-construction dynamique.

L'étude du territoire et des dynamiques présidant à sa construction et à son fonctionnement est aujourd'hui largement investie par la géographie. Avec cette notion, notre discipline s'est dotée d'un outil capable d'appréhender ce que les hommes en société font avec l'espace (Gumuchian et al., 2003). L'étude du patrimoine en géographie est par contre beaucoup plus récente (Veschambre, 2007a). Mais dans les deux cas, l'analyse de ces notions a révélé des constructions dynamiques consacrant les processus, qualifiés alors de territorialisation et de patrimonialisation. Appréhendés ainsi, patrimoine et territoire sont éloignés des conceptions essentialistes pour consacrer une approche constructiviste. Pris ensemble, ces processus ont amené une analyse croisée qui a révélé une parenté conceptuelle (Di Méo, 1995) affirmée. Souhaitant dépasser le constat initial, notre hypothèse est que ces deux notions ne sont pas uniquement parentes, mais étroitement liées. L'une et l'autre seraient indissociables, essentielles et d'un renfort mutuel. Le territoire trouverait dans son double patrimonial sa dimension temporelle manquante. Inversement, le patrimoine posséderait dans son double territorial, la dimension spatiale négligée. En construisant un rapport spécifique au temps et à l'espace, le patrimoine et le territoire donnent alors la possibilité de « faire avec » et de les mettre en valeur pour l'action. Mais si ces deux notions n'existent que par les processus qui président à leur construction, elles s'affirment aussi en tant qu'élément stabilisé, tirant ainsi leur force de leur capacité à toujours maintenir cachée la construction et à opposer une valeur intrinsèque quasiment réifiée ou naturalisée (Lefort, 2005).

2. Cette dynamique s'appuie sur des ressources territoriales mobilisées par les acteurs pour leur spécificité.

Ces processus sont engagés par des acteurs qui s'appuient, pour réaliser leur projet, sur des objets (Petite, 2009). Engagés dans l'action et la permettant en retour, ceux-ci acquièrent le statut de ressource. Mais si toutes les ressources peuvent être mobilisées par les processus croisés de patrimonialisation et de territorialisation, cela n'est pas affirmé comme tel. En effet, l'objectif étant de disposer d'un cadre maîtrisé, rompant avec les incertitudes sociales, économiques et écologiques grandissantes, cette dynamique s'appuie sur des ressources spécifiques ou engagées comme telles. Sont considérées ainsi, des ressources localisées et socialement ancrées. Qualifiées de ressources territoriales, celles-ci apparaissent donc appropriables et maîtrisées, car situées dans le temps et dans l'espace et représentent ainsi le point de convergence et de mise en action des deux processus précités. Ainsi activées, ces ressources intègrent des dynamiques marchandes et non marchandes et rompent avec les distinctions classiques. En outre, leur statut d'objet en action bouscule aussi l'opposition moderne objet/sujet qui se trouve brouillée et inopérante dans l'analyse du processus.

3. Ces acteurs engagent ces processus collectifs comme réponse à des impératifs de durabilité.

En choisissant de mobiliser ces ressources, les acteurs créent des processus territorialisés participant à la réappropriation du projet collectif. Celui-ci est engagé pour sa capacité construite à maîtriser l'incertitude et à favoriser l'adaptation du groupe qui l'a fait émerger. Par sa capacité à articuler un désir d'avenir et un passé recomposé, la forme présente, ainsi constituée, engage une continuité toujours recrée garante de la permanence recherchée du groupe dans le temps et dans l'espace. En ce sens, elle propose une durabilité territoriale qui tend plus vers la recherche de l'autonomie pour le groupe que vers son développement marchand. Ce dernier est alors utilisé comme cadre nécessaire et englobant, mais adapté aux objectifs locaux.

La démarche méthodologique

Les différentes approches disciplinaires et théoriques retenues incitent à recourir à un large panel de méthodes et d'outils.

La science en train de se faire

En reconnaissant avec B. Latour (1995), que « les faits sont faits », il convient de maintenir une approche réflexive sur notre position de chercheur. L'objectif de cette prise de recul est de prendre conscience de notre place dans la lecture des dynamiques et de notre influence sur celles-ci. Acceptant le fait que la « rupture épistémologique » (Bachelard, 1934) est veine, nous avons alors cherché à être acteur de la société. Aussi, nous avons pris part à des démarches de recherche-action et sommes intervenus ponctuellement dans les démarches observées¹.

Le choix du comparatisme

Dans les méthodes dont dispose tout chercheur, figure deux types d'investissement de son terrain : la monographie ou la comparaison. Dans le cas de notre sujet d'étude, que nous avons souhaité mener avec une approche inductive importante, il nous a semblé intéressant de diversifier nos sources. Pour effectuer ce balayage, l'approche comparative apparaît pertinente. Elle permet de créer du relief, de nous aider à « penser l'impensé » en représentant « plus qu'une méthode, une manière de voir » (Vigour, 2005). Nous avançons en effet avec P. Calame (2003) que « le détour par l'autre est le moyen de mieux se comprendre et le moyen de comprendre les défis communs. Je dirais même que c'est le seul moyen. Je défends l'idée qu'il est impossible de se comprendre soi-même sans avoir fait le détour par les autres ».

Aussi, nous avons réalisé des enquêtes dans des contextes socio-spatiaux distincts. Ce travail s'est appuyé sur la double comparaison de deux espaces :

- celle de deux pays différents : la France et le Maroc, en mobilisant deux politiques de valorisation du patrimoine choisies pour leur symétrie. En effet, dans le cas de la France, la politique de Pôle d'Excellence Rurale a pour présupposé de s'appuyer sur les territoires pour construire un développement durable. La réponse donnée par les territoires fut massivement tournée vers le patrimoine. Inversement, au Maroc, le

¹ Ainsi, nous avons directement participé à la mise en œuvre d'une politique publique au Maroc, nous avons participé à de nombreuses réunions dans le cadre de notre étude de la grotte Chauvet et nous avons finalement intégré le Conseil Local de Développement du Pays de l'Ardèche méridionale.

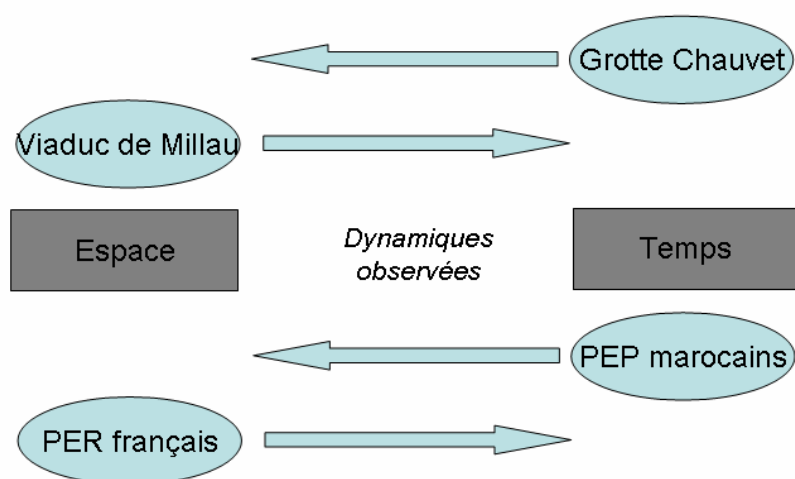
Introduction générale

choix de développer les zones rurales à partir du patrimoine s'appuya finalement sur la recherche de territoires de projet ;

- celle de deux espaces ruraux français : le Sud-Aveyron et le Sud-Ardèche, en analysant comparativement les processus liés à l'apparition de deux objets symétriques, le viaduc de Millau et la grotte Chauvet. Le premier s'est inscrit initialement dans une dimension spatiale d'envergure avant d'être patrimonialisé, alors que la seconde a acquis sa légitimité dans une temporalité exceptionnelle et fut engagée dans un processus de territorialisation.

Ainsi, les objets et terrains retenus engagent un double rapprochement symétrique depuis le temps et l'espace (cf. Figure 1).

Figure 1 : Terrains retenus, positionnements symétriques et dynamiques observées



(Senil, 2011)

1. Une comparaison transnationale : les cas de la France et du Maroc

L'objectif de cette comparaison est d'observer des processus croisés de territorialisation – patrimonialisation dans des contextes ruraux distincts. Outre la France, le choix s'est porté sur le Royaume du Maroc (cf Carte 1). Nous avons eu l'opportunité de participer à un programme pilote de mise en place de Pôles d'Economie du Patrimoine, dans deux Régions : Tadal-Azilal (Haut Atlas central) et Doukkala-Abda (Région côtière du centre). Ce programme s'inscrit dans une politique plus large de décentralisation et de valorisation des ressources locales. Il est financé par la Direction à l'Aménagement du Territoire du Royaume du Maroc et piloté

Introduction générale

par l'Université de Fès. Le CERMOSEM¹ est partenaire de ce travail. Il a notamment fourni un appui méthodologique et a réalisé la plus grande partie des enquêtes de terrain.

Ce travail extérieur a été mis en perspective avec une étude menée sur les Pôles d'Excellence Rurale, politique engagée en 2005 par la Direction Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT / DATAR). Conçus selon le principe d'un appel à projet, ces pôles valorisent les ressources des structures (des territoires ?) qui ont répondu au projet.

Au-delà des positions symétriques des programmes et des différences connues entre les deux pays, d'un point de vue économique, politique, sociale ou encore démographique, l'intérêt de cette comparaison se situe dans les représentations que la population de ces deux pays se font de leur situation. La France se vit en sortie de modernité alors que le Maroc fait tout pour y entrer enfin. Ce rapport à la modernité est dans le cas du patrimoine très important. En effet, avec A. Micoud (2005), nous faisons l'hypothèse que le patrimoine est lié à une crise de la modernité et qu'il en découle l'émergence d'un mode de développement alternatif censé permettre de dépasser cette crise. De plus, le Maroc vit actuellement une intense période de recomposition territoriale avec notamment l'expérimentation de politiques développementistes et aménagistes (dont les PEP font parties) et l'émergence de l'échelle régionale. Il se situe dans un processus de décentralisation encore balbutiant qui intègre l'expérimentation de territoire de projets.

Mais nous faisons aussi le constat avec M. Gravari-Barbas et S. Guichard-Anguis (2003) que les principaux travaux menés sur les dimensions mondiales du patrimoine représentent la plupart du temps des monographies de tel ou tel pays et que « peu parmi ces travaux posent la question du patrimoine dans le monde de manière croisée dans des contextes différents ». Ce travail souhaite ainsi participer à y remédier.

¹ Le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Montagnes Sèches et Méditerranéennes (CERMOSEM), antenne de l'Université Joseph Fourier de Grenoble, est localisé en Ardèche sur le Domaine Olivier de Serres. Rattaché à l'équipe Territoires de l'UMR PACTE, il m'a hébergé durant toute la période dévolue à cette thèse.

Carte 1 : Les deux pays mobilisés par ce travail : la France et le Maroc



(NaturalEarth.com, 2011
Senil, 2011)

2. Une comparaison trans-locale : les cas du Sud-Ardèche et du Sud-Aveyron

En questionnant l'idée de la continuité par delà le changement, la patrimonialisation interroge la gestion du choix et des tensions entre le passé, le présent et le futur. Sur le plan méthodologique, ce constat nous a poussés à travailler sur deux espaces ayant subi des « apparitions patrimoniales » de premier plan, capables d'insuffler un renouveau territorial. Le choix de ces deux terrains faisant face à l'émergence d'objets patrimonialisés permet ainsi d'observer les changements en train de se faire.

Le premier terrain est le Sud-Ardèche sur lequel a été découverte en 1994, ce qui a été rapidement appelé la grotte Chauvet. Le second est le Sud-Aveyron, dans lequel a été construit et inauguré en 2004, le plus haut pont du monde : le viaduc de Millau (cf. Carte 2).

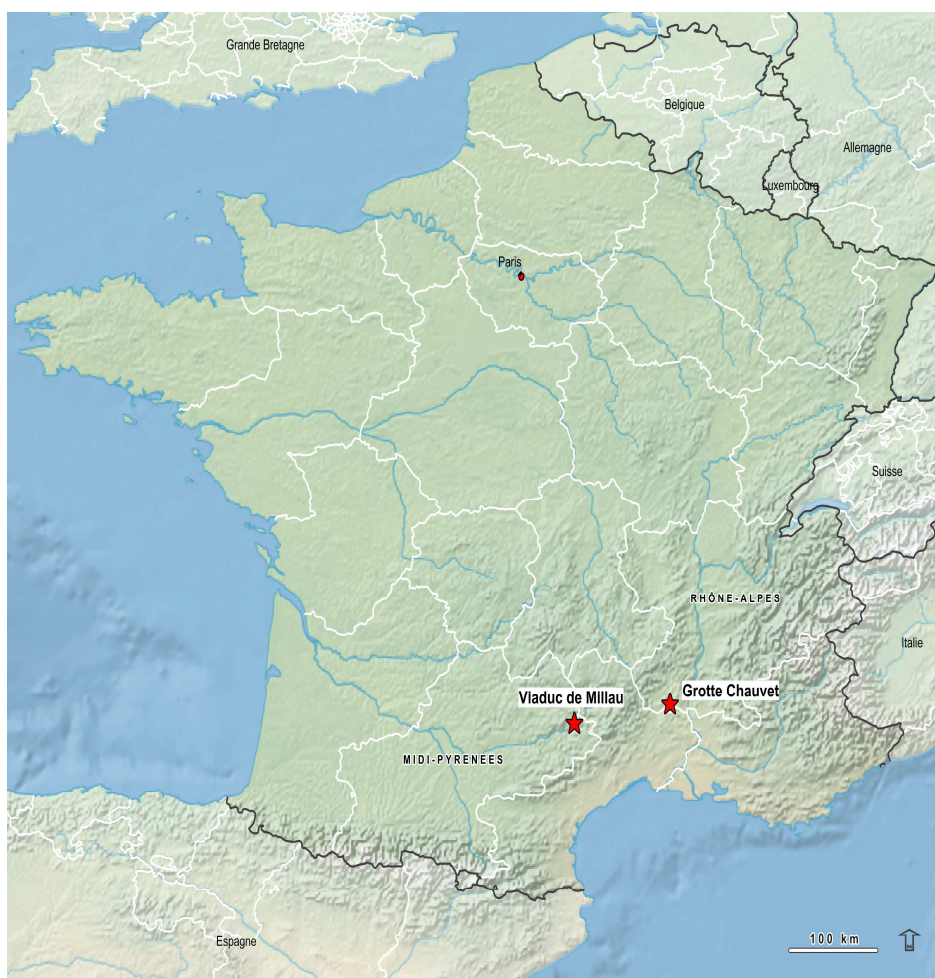
Comparer un site vieux de 32 000 ans et un autre construit dans les années 2000 peut surprendre. Pourtant, les deux sites ont une dimension comparable, ils ont généré un discours sur le temps et une mise en perspective historique. Pour la grotte Chauvet, dès

Introduction générale

l'authentification par les agents du Ministère de la Culture, plus personne ne douta du caractère patrimonial. En ce qui concerne le viaduc de Millau, le processus fut plus progressif. Cependant, il ne fallut qu'un discours inaugural prononcé par le Président de la République pour que le Comité Départemental du Tourisme de l'Aveyron l'affirme. Il s'agit là d'une « patrimonialisation rampante » qui est aujourd'hui largement partagée.

Ces deux objets ont en commun d'avoir cristallisé des changements susceptibles de faire bouger la trajectoire du territoire. Dans les deux cas, le registre patrimonial a été mobilisé et a acquis très vite une reconnaissance territoriale. De plus, l'importante réflexion engagée sur la redéfinition du projet des territoires justifie notre intérêt. Mais ces objets possèdent aussi un rapport à la modernité différent. Alors que la grotte Chauvet constitue une icône de la pré-modernité, le viaduc de Millau s'inscrit à l'inverse totalement dans le projet moderne.

Carte 2 : Localisation de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau en France



(NaturalEarth.com, 2011
Senil, 2011)

Introduction générale

La symétrie des terrains est ainsi respectée. La pré-modernité est recherchée avant (grotte Chauvet) ou ailleurs (Pôle d'Economie du Patrimoine dans le Haut-Atlas Central), tandis que la modernité est appréhendée ici et maintenant (viaduc de Millau et Pôle d'Excellence Rurale).

Par conséquent, dans le cadre de ce travail, nous avons mobilisé différentes échelles d'analyse, et ce, dans différents contextes. Cependant, à chaque fois, nous avons focalisé notre étude sur les dynamiques de territorialisation à l'œuvre. Dans le cas de notre comparaison transnationale, ce ne sont pas les procédures et les découpages administratifs qui ont guidé notre travail, mais les projets territoriaux émergents. Dans notre comparaison translocale, nous n'avons pas opté pour l'analyse des changements au sein d'un système territorial prédéfini, mais nous avons suivi les dynamiques que l'apparition de deux objets a participé à engager.

Une combinaison d'outils

La volonté d'appréhender le champ patrimonial dans toute sa complexité et ses interactions avec les dynamiques de développement territorial conduit à mettre en place une méthodologie articulant différents outils. L'objectif de ce travail d'enquête étant d'étudier les représentations et leurs mises en action, des données formelles et informelles doivent servir l'analyse. Pour cela, quatre types de matériaux ont été mobilisés :

Une analyse du discours

Différents supports ont été mobilisés pour l'acquérir :

- L'étude de la presse

L'analyse de la presse locale et dans une moindre mesure nationale a été mobilisée dans le cas des deux terrains français. L'objectif est de proposer une analyse diachronique, basée sur le déroulement des faits et leurs perceptions par les acteurs locaux.

- La participation à des réunions publiques

Une autre source privilégiée a été l'observation en situation d'interactions. Nous avons assisté à de nombreuses réunions publiques et événements menés en lien avec nos objets d'étude. Pour exemple nous avons suivi la démarche menée par le Pays d'Ardèche méridionale, dans le cadre de sa contribution au volet territorial grotte Chauvet, du Contrat de Projet Etat Région. Huit réunions publiques se sont tenues, auxquelles ont participé activement 130 personnes du territoire.

- La réalisation d'entretiens

Enfin, nous avons réalisé une série d'entretiens semi-directifs menés sur les terrains d'étude auprès de différents types d'acteurs : responsables politiques, techniciens, professionnels,

Introduction générale

membres associatifs et simples habitants. Ce travail a permis de compléter nos informations et éventuellement de les vérifier. Il représente surtout le principal moyen de définir les types de représentations et les logiques à l'œuvre dans les processus qui nous intéressent. Au total, ce sont 62 entretiens qui ont été menés et intégralement retranscrits.

Des analyses statistiques et cartographiques

Pour compléter ce recueil de données et son analyse, une mise en forme statistique et cartographique a été réalisée. Cette étape a permis en amont de l'analyse de caractériser les contextes d'étude et en aval de spatialiser certains résultats obtenus. En ce sens, elle ne représente pas le cœur de notre démarche, mais un complément nécessaire à la compréhension des dynamiques et à la présentation des résultats. Durant la phase de caractérisation, nous avons ainsi mobilisé en France le Recensement Général de la Population, certaines données de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) telles que les périmètres des zones de protection, et de la Direction Régionale des Activités Culturelles (DRAC), localisation des monuments historiques par exemple. Au Maroc, différentes sources issues du Ministère de l'Aménagement du Territoire ont été utilisées. La formalisation de certains résultats a donné lieu à des cartes thématiques construites à partir des données générées par notre analyse et à des représentations cartographiques schématiques permettant de décrire les phénomènes observés.

Une approche participative basée sur l'observation

Ce travail a utilisé différentes positions de recherche en fonction des terrains d'étude et de la forme d'engagement. Dans le cas des terrains français (viaduc de Millau et grotte Chauvet), une approche participative a été mobilisée. Nous avons ainsi assisté à des réunions publiques, réalisé des visites touristiques et échangé avec les acteurs engagés. En ce qui concerne les terrains marocains, la participation au projet de mise en œuvre de Pôles d'Economie du Patrimoine, nous a mis en situation d'action dans un rôle d'« expert ». Sans chercher de rupture épistémologique, nous avons engagé, par moment, une position réflexive. Enfin, dans le cas des Pôles d'Excellence Rurale, notre investissement s'est réalisé à distance, sur l'étude des seuls dossiers déposés. Conscient des différences d'approche, la restitution réalisée dans ce travail se démarque d'une présentation systématique et cherche à tirer profit de leur complémentarité.

Une analyse de documents programmatiques

Le premier type d'information est issu de différents documents programmatiques. Cette appellation renvoie ici aux documents stratégiques, contractuels, projectifs mis en place par des instances territoriales. Deux types de documents ont été plus particulièrement étudiés :

- ceux qui font référence à des démarches globales, à la fois dans leur méthode de construction et dans l'ampleur des champs traités. Nous avons donc mobilisé les chartes des Parcs Naturels Régionaux, les chartes de Pays et les différents contrats s'y référant. Ils engagent le territoire sur une période temporelle importante (10 à 12 ans pour les Chartes, 5 ans pour les contrats) ;

- ceux qui représentent le dossier d'accompagnement d'un projet précis. Il s'agit des dossiers de projet de PER, ainsi que les différents documents mentionnant des projets en lien avec nos objets d'étude.

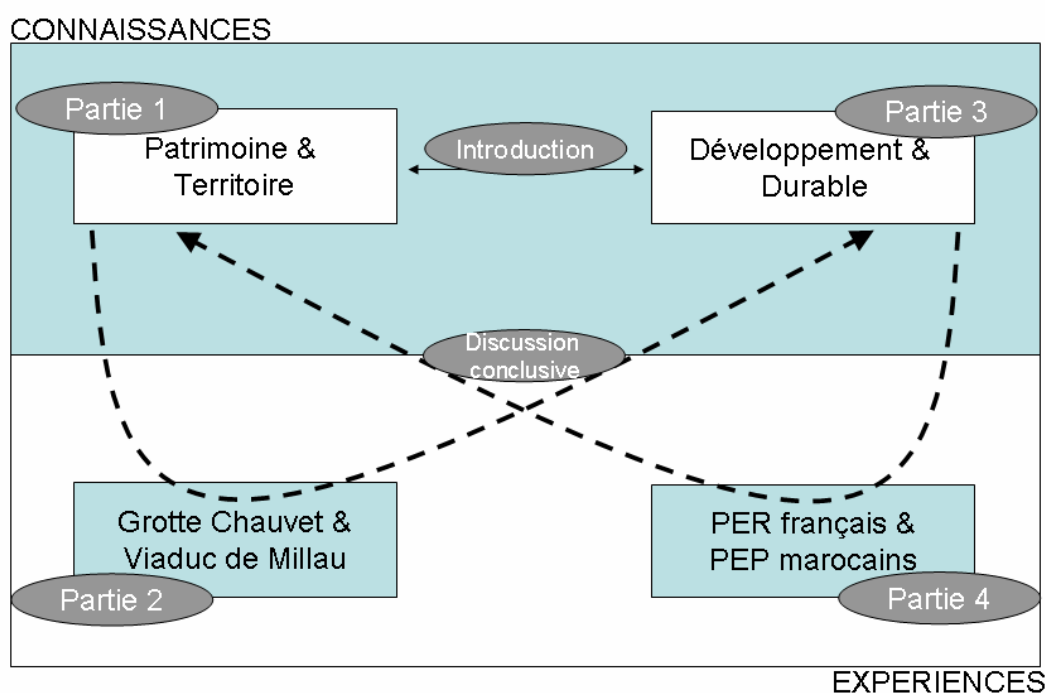
L'ensemble de ces documents a fait l'objet d'une approche analytique utilisant des grilles d'interprétation. Nous avons notamment accordé une attention toute particulière aux données financières qui traduisent en actes les différents projets.

Alors que l'analyse de discours constitue le cœur de notre recherche et de sa restitution, donnant ainsi la parole aux acteurs, une diversité d'outils complémentaires est donc aussi mise en œuvre. Ainsi croisées, ces données différenciées se complètent et se répondent avec pour objectif de tester les hypothèses formulées.

Organisation de la thèse

Les résultats de cette recherche doctorale sont présentés en quatre parties. L'organisation générale de la thèse s'appuie sur notre volonté de maintenir à un même niveau connaissances et expériences, théorie et terrain. La démonstration engagée interroge la tension évoquée précédemment entre les formes de rapport spécifiques au temps et à l'espace que sont le patrimoine et le territoire et leur mobilisation dans des projets de développement (cf. Figure 2).

Figure 2 : Organisation générale de la thèse



(Senil, 2011)

Ainsi construite, la thèse se démarque d'une simple alternance théorie/terrain et propose un continuum argumentatif progressif.

La première Partie « La dimension patrimoniale du territoire » s'attachera à justifier la place du patrimoine dans le fonctionnement géographique des sociétés et à réinterroger le couple patrimoine et territoire aujourd'hui banalisé. Pour cela, la notion de patrimoine sera questionnée en tant qu'objet géographique (Chapitre 1). Le contexte géographique de ce travail, la ruralité, sera présenté et des références aux notions de recompositions et d'incertitudes seront avancées. La dimension patrimoniale, fortement constitutive de sa construction actuelle apparaîtra comme une conséquence des mouvements observés (Chapitre 2). Les concepts de territoire et de patrimoine seront alors présentés comme des moyens pour « faire avec » l'espace et le temps. Différents rapports seront identifiés et les outils d'analyse

Introduction générale

seront précisés. Le fait de reposer l'espace et le temps permettra au final de préciser les articulations et les complémentarités entre les deux notions de patrimoine et de territoire (Chapitre 3). Au terme de cette partie se posera alors la question : *comment s'articulent le territoire et le patrimoine en situation d'action ?*

La deuxième Partie « Invention patrimoniale et émergences territoriales » permettra de mettre en œuvre le cadre théorique initial autour de l'invention des deux objets patrimoniaux retenus, la grotte Chauvet et le viaduc de Millau. Dans un premier temps ces objets seront présentés et les éléments d'immersion donnés. Le contexte environnant sera évoqué. Enfin, l'invention patrimoniale et l'émergence territoriale seront précisées (Chapitre 4). La mise en action de ces objets dans les projets portés par différents acteurs sera présentée. Elle s'appuiera sur l'analyse séparée et sur une approche comparée finale permettant de mettre en perspective les invariants et les différences observées dans les stratégies destinées à faire avec ces objets patrimoniaux (Chapitre 5). Enfin, les différentes recompositions engagées seront analysées et leurs articulations interrogées (Chapitre 6). Nous concluons la partie sur la nécessité de compléter le cadre théorique initial par l'intégration de notions complémentaires capables d'intégrer les formes et les logiques diverses observées. En conclusion, la question sera posée et débattue dans la partie suivante : *quelles sont les formes et les logiques portées par ces processus et comment les prendre en compte ?*

La troisième Partie « Les ressources du développement durable »

Considéré dans sa fonction économique, le patrimoine est de plus en plus mobilisé comme ressource pour le territoire. Marquée scientifiquement, la notion est rappelée dans ses différentes déclinaisons. Confrontés ensuite à celle de patrimoine, différents apports sont mis en lumière et les clivages marchand/non marchand et objet/sujet questionnés. La notion opératoire de ressource territoriale est alors explicitée et justifiée comme passerelle pragmatique (Chapitre 7). Faisant le constat des similitudes avec le développement durable, celui-ci est interrogé sur ses dimensions temporelles et spatiales. Rappelant l'origine et l'histoire du développement, étroitement liées aux rapports Nord/Sud, les trajectoires prises pour « faire avec le monde » sont rapprochées de celles pour « durer dans le monde ». Questionné sur sa conceptualisation, le développement durable tel qu'il est dit pose un problème. De là, une réponse patrimoniale est évoquée, proposant notamment une approche plurielle (Chapitre 8). Néanmoins, ces propositions théoriques seront précisées et la partie suivante répondra à la question : *comment le patrimoine et le territoire sont-ils mis au service du développement ?*

La quatrième Partie « Par delà tradition et modernité : quelle mobilisation patrimoniale ? » s'attachera à observer l'engagement des deux politiques publiques étudiées dans deux pays distincts et selon deux positions différentes. La politique des Pôles

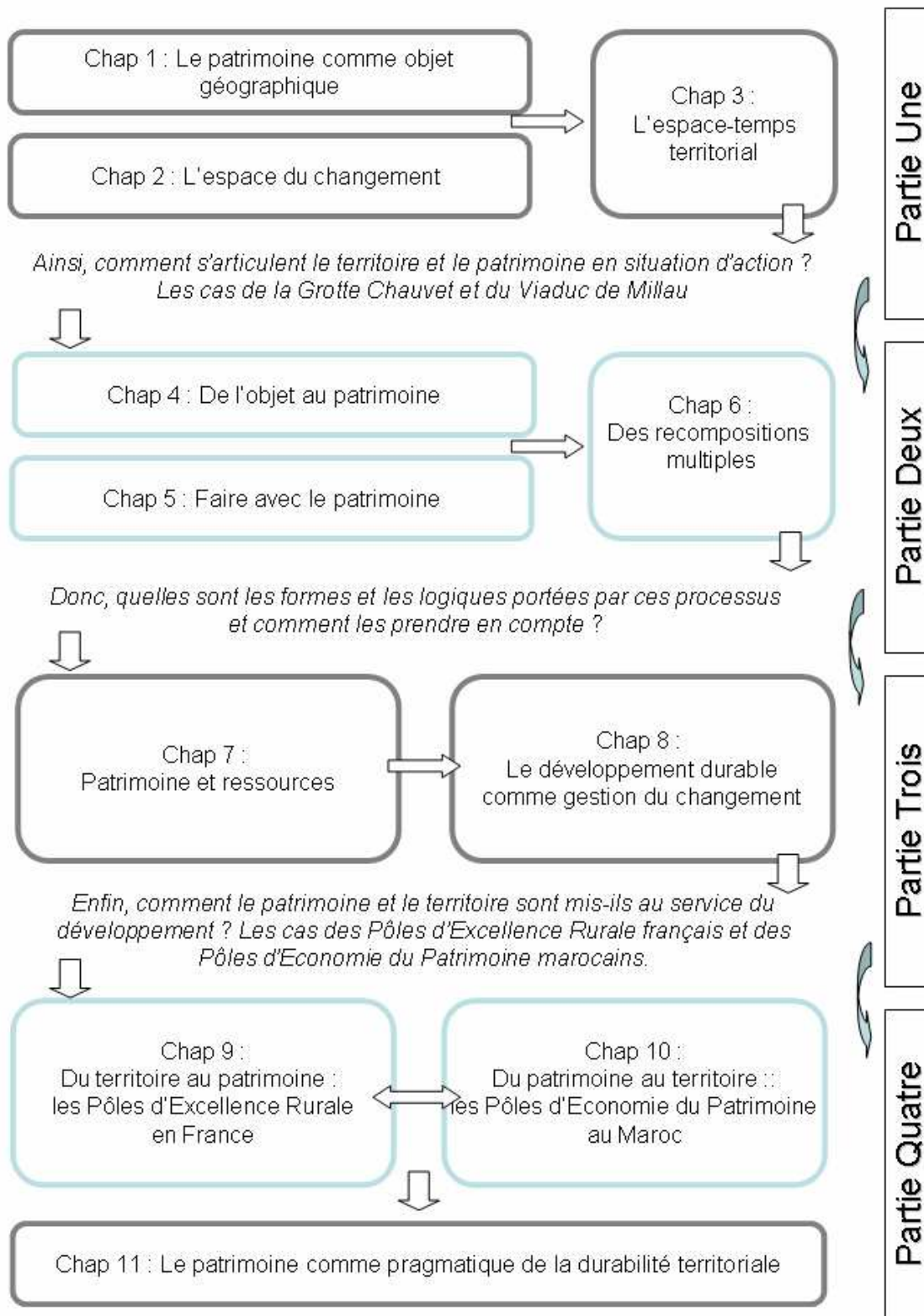
Introduction générale

d'Excellence Rurale sera présentée sous l'angle de la mobilisation du patrimoine. Exigeant des territoires de combiner compétitivité et durabilité, cette politique paradoxale a vu les acteurs sollicités répondre par le patrimoine. L'analyse pragmatique de ces différentes notions et formes de mobilisation nous permettra de préciser alors l'intérêt patrimonial actuel autour de l'analyse de quatre Régions (Chapitre 9). Dans un second temps, l'expérience accompagnée de mise en œuvre de Pôles d'Economie du Patrimoine au Maroc sera présentée. Pour cela, le contexte de l'engagement sera précisé et les différents choix méthodologiques seront débattus. Enfin, le projet de PEP dans la Région de Tadla Azilal sera détaillé (Chapitre 10). Nous concluons sur l'approche comparée des deux démarches et la double symétrie observée. Enfin, le dernier chapitre (Chapitre 11) proposera de considérer la durabilité par la pragmatique observée.

La conclusion générale finale effectuera un retour sur hypothèse, mettra en perspective les différentes échelles et proposera une réponse globale à la problématique de cette recherche.

Figure 3 : Présentation synthétique du cheminement de la thèse

A QUELLES CONDITIONS, LA MOBILISATION DU PATRIMOINE CONSTITUE-T-ELLE UNE RESSOURCE VECTRICE DE DYNAMIQUES TERRITORIALES SPECIFIQUES ?



(Senil, 2011)

Partie Une :

La dimension patrimoniale du territoire

« Celui qui a le contrôle du passé a le contrôle du futur.
Celui qui a le contrôle du présent a le contrôle du passé »

George Orwell, 1984

Avancer la question du temps comme point nodal problématique ne va pas de soi pour un géographe. Un regard rétrospectif sur notre discipline montre que ce versant là des dimensions premières a quasi exclusivement échu aux historiens. En effet, dans le partage scientifique et républicain entre ces deux disciplines, l'histoire s'est attribuée la dimension diachronique et la géographie la dimension synchronique. Pour de nombreux géographes, les phénomènes s'étudient dans l'instant. Pourtant, quelques écoles géographiques ont malgré tout franchi cette limite dimensionnelle, au risque de subir l'anathème. Elles ont alors affirmé un intérêt pour l'évolution des sociétés humaines. La géographie historique est de celles-ci. Cette école s'est attachée à comprendre le fonctionnement des sociétés anciennes et a dans certains cas cherché à retracer les trajectoires prises. Le passé est alors souvent mobilisé comme palimpseste et ses traces recherchées dans la contemporanéité. Il se livre alors comme autant d'indices d'une trajectoire à reconstruire.

Pour la géographie sociale, « la dimension spatiale évidente du territoire ne saurait masquer sa seconde dimension constitutive fondamentale, qui est celle du temps » (Bourdeau, 1991). L'objectif est alors de réintroduire le poids du passé dans les phénomènes étudiés, pour comprendre le processus qui a présidé à l'émergence territoriale. Pourtant, en étudiant le patrimoine, ce point de vue se décale. Envisagé comme processus et comme discours opérant depuis le présent, le patrimoine nous renseigne alors plus sur la manière dont les acteurs réinterprètent le passé dans le présent, que sur son poids réel. Notre questionnement porte alors sur la manière dont le passé est mobilisé et sur les logiques présidant à ces dynamiques. L'objectif de cette partie est donc de prendre la mesure du phénomène patrimonial et de fixer le cadre de notre recherche. De là, différentes propositions de réintroduction du temps dans l'espace seront avancées et leur articulation précisée. Pour cela, trois chapitres seront mobilisés pour poser le cadre de la recherche et avancer un premier positionnement personnel. Le Chapitre 1 servira à présenter l'objet d'étude patrimoine en effectuant un retour historique sur son émergence et ses évolutions. Appréhendé dans son contexte occidental originel, ce processus localisé sera évoqué dans d'autres contextes géographiques et ses limites culturelles seront précisées. Le patrimoine sera alors présenté comme un processus, engageant différentes étapes, et faisant de lui un objet construit. Différentes fonctions seront finalement proposées. Le Chapitre 2 précise le cadre de notre recherche et accorde à la ruralité une place dans l'analyse. Appréhendé dans un monde incertain, le contexte territorial qui nous occupe est marqué par différentes dynamiques de recompositions en cours. Et si la ruralité n'est pas le moteur du changement, elle est par contre un lieu de sa traduction. Bien que non autonome, elle représente un contexte d'étude des processus de patrimonialisation et de territorialisation à part entière. Le Chapitre 3 intègre les éléments avancés précédemment et propose de considérer la patrimonialisation et la territorialisation comme les processus sociaux de faire avec le temps et avec l'espace. Ces deux processus étant alors pensés comme articulés et co-construits.

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

Poser en titre du premier chapitre la question de la pertinence disciplinaire de notre sujet pourrait à première vue relever de la redite. En effet, n'est-ce pas le rôle de l'introduction générale de fixer l'intérêt du questionnement sur l'objet pour ensuite pouvoir commencer ? Ce rappel est pourtant nécessaire. Si dans le premier temps nous avons tenté de démontrer la légitimité de notre objet, cette partie doit en questionner le contenu. L'objectif n'est plus de répondre de manière tranchée, mais de définir le type d'objet géographique en présence. Mais avant d'arriver à cette question conceptuelle, plusieurs éléments se doivent d'être précisés. En effet, l'importance prise par le discours patrimonial actuel pourrait faire penser que le patrimoine et son sentiment ont existé de tout temps et en tous lieux. En choisissant de rappeler l'invention du patrimoine et sa traduction géoculturelle, nous montrerons que ce type de rapport aux objets n'est pas universel et qu'une différenciation spatiale et temporelle se montre pertinente et utile à intégrer dans une telle recherche.

1.1 L'invention du patrimoine

A l'image de toute notion, celle de patrimoine a une histoire. Elle est née, s'est transformée, vit encore et sans doute un jour s'éteindra. Ce retour historique sur la notion et son évolution n'a pas uniquement un intérêt descriptif. Il doit nous permettre de comprendre l'émergence d'un phénomène, son contexte, et de tester sa relativité par la mise en perspective. L'analyse de sa construction et de ses évolutions est donc primordiale pour comprendre le sens de la notion.

1.1.1 Une construction historique

La généalogie du patrimoine est aujourd'hui relativement bien connue. Ce travail de recherche est l'œuvre des premiers scientifiques à s'être intéressés à cette notion, les historiens (Nora, 1984, Poulot, 1998). La proximité importante entre cette notion et leur science, toutes deux engageant un rapport au passé, est la cause première de cet important investissement. Mais si l'histoire a permis un défrichage complexe, elle a par contre accordé à la dimension historique du patrimoine une place qui aujourd'hui est largement remise en cause. Ce marquage disciplinaire reste d'ailleurs encore bien présent aujourd'hui. Pour les historiens, la genèse du patrimoine s'ancre dans l'histoire de la nation. La Révolution

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

française constitue un moment clé dans son émergence¹. Après quelques mois d'abandon des monuments historiques à la furia révolutionnaire, l'idée que certains d'entre eux devraient être protégés s'affirme. Face aux assauts destructeurs des « vandales » sur ces monuments, vécus comme des emblèmes matériels des institutions monarchiques combattues, certaines personnalités de l'époque s'élèvent. Il en fut ainsi de l'Abbé Grégoire qui fustigea « les destructions opérées par le Vandalisme ». Les raisons invoquées pour la défense de ces monuments furent alors, déjà, leur intérêt historique, représentant le génie national. La nation française s'éleva en même temps que ses Monuments historiques. Ceux-ci symbolisaient l'unité nationale, sa force et son ancrage. L'Assemblée Législative décrète alors la mise en place d'un « fonds national », « considérant qu'en livrant à la destruction les monuments propres à rappeler les souvenirs du despotisme, il importe de préserver et de conserver honorablement les chefs-d'œuvre des arts, si dignes d'occuper les loisirs et d'embellir le territoire d'un peuple libre » (décret du 16 septembre 1792). Pour autant, dater l'invention de la notion de patrimoine à la Révolution peut paraître simplificateur et procéder de la même logique que celle qui a alors prévalu à l'époque et qui niait tout de l'Ancien régime.

1.1.1.1 Un intérêt transformé

Se pose alors la question du rapport aux objets anciens engagés aux époques antérieures à la Révolution. Considérer certains de ces objets autrement est-il révolutionnaire et à ce titre totalement novateur ? N'existait-il pas avant des relations de ce type ? F. Choay (1992) compile sur ce point un certain nombre d'éléments. Ainsi, parmi les premières manifestations d'intérêt pour les objets anciens, l'auteur note l'exposition dans la Rome antique d'objets spoliés par les armées romaines. Cependant, « la comparaison avec la modernité occidentale demande à être tempérée. En effet, aucun principe n'interdit la destruction des édifices ou des objets d'art anciens. Leur préservation tient à des causes aléatoires » (Choay, 1992). Ce statut spécifique ne tiendrait « ni à leur relation avec une histoire, ni à leur ancienneté : ils donnent à voir les accomplissements d'une civilisation supérieure. Ce sont des modèles, propres à susciter un art de vivre et un raffinement que seuls les Grecs avaient connus » (Choay, 1992). Ce travail ne relevait alors pas d'une dimension réflexive, que nous identifierons comme constituante de la dynamique patrimoniale, mais de l'appropriation d'une civilisation disparue et vénérée. D'autres épisodes historiques mentionnent aussi des pratiques identiques. Ainsi,

¹ L'origine de la notion de patrimoine est très largement référée à l'épisode révolutionnaire. Pour autant, elle est « l'objet d'une historiographie polémique, traversée de clivages politiques et confessionnels, à l'image de toute l'histoire révolutionnaire » POULOT, D. (1998) *Patrimoine et modernité*, L'Harmattan, Paris, 311 p.. Certains voient dans ces actions un intérêt véritable pour les beautés de l'espèce humaine (à l'image de Michelet) alors que d'autres les traduisent comme un prétexte à l'action révolutionnaire contre ces terroristes instrumentalisés par la contre-révolution.

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

au 6^{ème} siècle, le pape Grégoire I^{er} suggère une politique du réemploi des anciens temples en églises. La renaissance marque un premier changement. Ainsi, « de nombreux témoignages permettent de fixer aux alentours des années 1430 le singulier éveil du regard distancié et esthète, affranchi des passions médiévales, qui en se posant sur les édifices antiques, les métamorphose en objets de réflexion et de contemplation » (Choay, 1992). Ce tournant est principalement dû à « un dialogue sans précédent qui allait se nouer entre humanistes et artistes » (Choay, 1992) et qui fit naître le Monument historique. Ce mouvement s'amplifia au cours des voyages initiatiques menés par les lettrés aristocrates en Europe, à l'occasion du Tour et dont l'un des passages obligés était la Rome antique. Il structura donc très tôt ce que l'on nomma bientôt le tourisme (Boyer, 1996). Ce mouvement d'intérêt pour la chose antique fut bientôt relayé dans chaque pays par la recherche menée sur les monuments par des érudits que l'on appelle alors les antiquaires.

Cette nouvelle approche des objets anciens s'inscrit dans les avancées scientifiques du Siècle des Lumières. Les travaux engagés sur la géologie, la paléontologie et l'historiographie participèrent alors à construire un nouveau rapport au temps. Construit en parallèle de l'idée de Progrès, les scientifiques prennent conscience de l'existence d'un temps long qui remettra en perspective les savoirs acquis sur les objets.

Mais jusqu'à cette période et pendant près de trois siècles, la forme dominante de la conservation demeure le livre (Choay, 1992) et peu de personnes déplorent la dégradation des monuments. Ce constat est malgré tout variable d'un pays à l'autre. Ainsi, les antiquaires anglais s'érigèrent en gardiens de l'héritage au travers d'une structure de protection, qui engagea des actions de sauvegarde. Mais ce type de démarche ne fut pas suivi ailleurs et il faudra attendre les ravages causés par la Révolution pour que la prise de conscience soit suivie d'actions concrètes.

La Révolution marque ainsi véritablement l'invention d'un rapport nouveau aux objets anciens. Pour la première fois, l'intérêt est suivi par des actes de sauvegarde qui dénotent d'un véritable engagement volontariste. C'est aussi à cette occasion que « le patrimoine acquiert une dimension collective double : il établit une communauté de biens à la fois matérielle et idéale. D'autre part, il crée une filiation commune et donne sens à la "grande famille" qu'est la nation » (Guérin, 2004). Le patrimoine est alors le bien commun qui symbolise l'unité nationale au travers des différents Monuments historiques. Pour autant, cette conception du patrimoine est alors centrée essentiellement sur le Monument, tant dans sa forme que dans son sens. Le 19^{ème} siècle et surtout le 20^{ème} s'en démarquent alors fortement allant selon K. Walsh (1992) jusqu'à resimuler le passé.

1.1.1.2 La construction d'un arsenal législatif

Aux mesures prises pendant la Révolution et menées de manière préventive suivirent des procédures de conservation beaucoup plus méthodiques. Ce fut le temps des inventaires et des premières mesures de classement. En 1830, F. Guizot, alors Ministre de l'Intérieur, propose la création d'un poste d'Inspecteur général des Monuments historiques. En 1834, P. Mérimée succède à ce poste à L. Vitet. En 1837 est créée une Commission des Monuments historiques, dont la principale mission est de gérer les fonds accordés par l'Etat à l'entretien et à la restauration des monuments. Elle contribua à définir la première liste des monuments protégés qui fut établie en 1840. En 1887, la première loi sur la protection des monuments historiques est votée, elle sera suivie par la loi de 1913 qui est toujours en vigueur aujourd'hui. Cette dernière permet à l'Etat de se substituer aux propriétaires et de procéder d'office à des travaux de restauration. Elle fixe ainsi les limites du droit de propriété privé au profit de l'intérêt public (qui remplace d'ailleurs à cette occasion la notion d'intérêt national). Cette loi instaure deux niveaux de protection : le classement et l'inscription. Elle protège actuellement plus de 14 000 monuments classés et 27 000 inscrits. En 1930 est votée la loi qui concerne les monuments naturels et les sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue « artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque », un intérêt général. Dès lors les patrimoines naturels et culturels disposent de mesure de protection. Les lois suivantes prirent acte des évolutions de la notion. Elles traduisirent sur le plan législatif des modifications thématiques et spatiales. A ce jour, plus de 2 700 sites sont classés et 5 100 inscrits.

La loi du 25 février 1943 complète la loi de 1913 en instituant un périmètre de 500 mètres autour des monuments protégés et un régime de contrôle des travaux effectués dans ce périmètre, par l'Architecte des Bâtiments de France. En 1959, la création du Ministère de la Culture participe de la nouvelle volonté de mieux faire connaître le patrimoine et d'élargir considérablement son champ. Malraux qui fût le premier à être nommé à la tête de ce ministère, souhaite alors y inscrire « de la cathédrale à la petite cuillère ». Pourtant, même si le patrimoine représentait un axe majeur de l'action ministérielle, il faut attendre 1978 pour que soit créée une direction du patrimoine qui participa largement à l'édiction d'un patrimoine « d'Etat » géré de manière centralisé.

La protection des milieux naturels est complétée par la loi de 1960 sur la création de Parcs Nationaux qui instaurent des zones de contraintes réglementaires fortes¹. Elle sera suivie en 1967 par le décret du 1^{er} mars qui crée les Parcs Naturels Régionaux (PNR), dont l'objectif est foncièrement différent et sur lequel nous reviendrons largement. Ce décret acte pour la première fois dans le droit français la notion de patrimoine naturel. L'année 1980 marque

¹ Un Parc national est « un monument de la nature ». Source www.parcsnationaux-fr.com.

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

l'institution du Conseil du patrimoine ethnologique et la création de la Mission du patrimoine ethnologique au Ministère de la Culture, dont I. Chiva sera le premier promoteur et le futur auteur d'un rapport important pour la reconnaissance du patrimoine rural (Chiva, 1994). 1980 sera aussi déclarée « Année du patrimoine ». En 1983, à l'occasion de la décentralisation, la loi relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, rappelle que « le territoire français est le patrimoine commun de la nation » et instaure les Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU) dont l'initiative est laissée aux Communes. Cette loi marque un véritable tournant dans la gestion réglementaire du patrimoine. Elle est élargie en 1993 avec la loi Paysage qui organise la répartition des compétences entre l'Etat, garant de la protection et de la mise en valeur « des territoires remarquables par leur intérêt paysager » et les communes tenues d'intégrer ces priorités dans la gestion de leur territoire. Elle complète ainsi l'appellation ZPPAU, qui devient Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)¹. Ces zones s'appuient sur un périmètre et des modalités de protection adaptés aux caractéristiques du patrimoine local.

La lecture historique succincte de l'objet patrimonial, nous montre que ce rapport aux choses, cette expression au monde n'est pas donnée. Historiquement construit, ce mouvement traduit des évolutions sociétales majeures dans le rapport des sociétés au passé et à leur environnement. Ainsi, comme le montrent Y. Glevarec et G. Saez (2002) dans leur études des associations patrimoniales, « la nation n'est plus, selon nous, le référent auquel renvoie le "patrimoine" tel que le mobilisent les associations. Il est bien plus hétérogène culturellement, davantage porté sur ce que les générations passées ont fait, avec l'idée d'une continuité à maintenir, une place centrale souvent accordée au travail à travers l'insistance sur les métiers ouvriers, artisanaux, indépendants, du siècle passé. Cette dimension donne incontestablement au patrimoine une nouvelle signification » (Glevarec et Saez, 2002). Cet élargissement constitue le point de départ de notre travail de recherche. En multipliant les références, il accorde à une diversité d'acteurs la possibilité de jouir du processus. Néanmoins, le contrecoup de cette diversité constatée est la définition d'une communauté de sens. Dès lors, un détour par l'approche juridique est sur ce point pertinent.

¹ Dernièrement, la loi Grenelle 2, prévoit la disparition des ZPPAUP au profit des « aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine » construites dans le respect du développement durable.

1.1.2 Le droit prend position

L'apport du droit à ce stade de notre exposé est nécessaire. Il constitue en effet avec la Science un mode d'énonciation de la vérité mis en œuvre par nos sociétés (Latour, 2002a). L'histoire du patrimoine montre en tout cas que sa définition est particulièrement liée aux procédures légales et juridiques.

Le patrimoine est l'objet d'une construction juridique qui s'appuie en France sur C. Aubry et C. Rau (1948). Pour ces auteurs, le patrimoine possède deux caractéristiques juridiques : il est une universalité de droit et une émanation de la personnalité. Le patrimoine forme un tout, qui est distinct des éléments qui le composent. Il est indivisible, tout comme l'est la personnalité.

A cette conception traditionnelle s'oppose la théorie objective du patrimoine. Initiée en Allemagne, cette approche considère le patrimoine comme un but, une idée qui n'est pas liée à une personne. « Dépersonnalisé, le patrimoine est finalisé par une idée qui constitue le ciment des éléments qui le composent » (Humbert et Lefevre, 1992). Il rejoint alors la notion de patrimoine commun. Dans cette acception, le patrimoine résulte de la dissociation des droits et de la ressource. L'utilisateur ne bénéficie alors pas d'un pouvoir absolu sur celle-ci. Il s'agit donc moins d'une propriété que d'une possession, dans le sens où l'utilisateur ne dispose pas du droit d'aliéner ou de détruire la ressource. Le patrimoine apparaît donc comme une catégorie de l'existant dépassant l'usage présent (Chastel, 1988 cité par (Humbert et Lefevre, 1992)). Cette évolution de la définition juridique du patrimoine acte un glissement de l'objet strict à l'idée-concept et de la dimension individuelle à une autre collective. Elle marque aussi les différences d'acceptions toujours perceptibles dans le discours des acteurs et justifie le besoin permanent de toujours préciser « de quel patrimoine on parle ».

1.1.3 Une diffusion sociale

L'évolution traduite par la définition juridique du patrimoine révèle un passage du patrimoine attaché à un propriétaire individuel à un titulaire collectif. Si pendant plusieurs siècles, ce dernier a été incarné par l'Etat-Nation, le rappel historique effectué dans la première partie nous a révélé que plus récemment le patrimoine est devenu un objet mobilisé par une diversité d'acteurs.

D. Chevalier relève ainsi un premier changement durant la fin des années 1970 et au début de la décennie suivante. Le patrimoine est ainsi mobilisé « à la rescousse des identités territoriales » (Chevalier, 2002), en complément des mouvements localistes, vantant le « vivre

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

au pays ». « Les interrogations ne se focalisent plus sur la Nation, mais sur la société, son fonctionnement, sa complexité et sa diversité » (Chiva, 1994). Ce mouvement trouve une déclinaison dans la création des écomusées. La définition originelle élaborée par G.-H. Rivière et H. de Varine est adoptée en 1971 lors de la Neuvième conférence du Conseil International des Musées en ces termes : « musée éclaté, interdisciplinaire, démontrant l'homme dans le temps et dans l'espace, dans son environnement naturel et culturel, invitant la totalité d'une population à participer à son propre développement par divers moyens d'expression basés essentiellement sur la réalité des sites, des édifices, des objets, choses réelles plus parlantes que les mots ou les images qui envahissent notre vie ». Défini en ces termes par leur inventeur, l'écomusée rompt avec l'approche classique du musée d'Etat. Il est l'expression d'une population sur son territoire. Pensé avec elle et pour elle, il agit comme un miroir pour la société locale et pour les visiteurs attendus. Cette traduction chosifiée, ancrée dans la « réalité » de ce qui est donné à voir, est aussi pensée dans une optique de développement local. La démarche entreprise autour des écomusées est donc la première tentative structurée d'appropriation du concept de patrimoine et son ouverture à d'autres échelles que celle de la Nation. Il est à remarquer que celle-ci fut particulièrement organisée dès le départ et que sa diffusion est relativement large. En 2010, la Fédération des écomusées et des musées de société regroupe 140 adhérents soit 210 établissements muséographiques, 1500 salariés, 3000 bénévoles et accueille chaque année 4 000 000 de visiteurs (soit 10% de la fréquentation totale des musées français)¹.

Mais cette démarche de mise en scène d'un patrimoine local ne fut pas inventée par ces initiateurs. Elle a pu s'appuyer sur quelques expériences antérieures, qui avaient pris la forme de musées d'ethnographie régionaux. Ainsi, les premiers qui apparaissent sont le Musée Breton à Quimper en 1846, le « Museon arlaten » à Arles en 1896 ou encore le Musée lorrain à Nancy en 1848 (Guérin, 2004). Ce mouvement vit même une cristallisation nationale dans ce qui fut alors nommé le Musée national des Arts et Traditions Populaires qui vit le jour en 1937 et qui connut par la suite un destin difficile, en partie lié aux choix des contenus qui l'ancrèrent négativement comme la traduction d'un rural ancien opposé à la modernité urbaine.

L'ensemble de ces expressions régionales partage une référence commune avec l'idée de folklore, qui dans le contexte français, dut faire face aux politiques étatistes orientées vers la recherche d'un universalisme, en opposition aux particularismes régionaux. Plus tard, la mobilisation des pays ruraux par le Gouvernement de Vichy accentua encore la méfiance vis-à-vis de ces expressions muséographiques. Ce souvenir douloureux explique en grande partie le fait qu'il ait fallu attendre les années 1970 pour que des musées présentant les traditions et les histoires locales puissent à nouveau voir le jour.

¹ Source : www.fems.asso.fr, 2010

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

Ce contexte d'émergence de dynamiques locales dut aussi faire face à l'inimitié présente chez certains ayant le sentiment d'assister à une perte progressive de la mémoire nationale. A ce titre, la publication des « Lieux de mémoire » par P. Nora (1984) est emblématique du contexte de l'époque. Entouré par de nombreux autres contributeurs (près d'une centaine), l'auteur a engagé un travail d'inventaire des lieux de construction de la Nation représentant au final plusieurs milliers de pages (4751 au total). Cette œuvre considérable représente un véritable apport dans la compréhension de la construction de l'identité nationale et affirme la recherche d'une unité détachée de ces mouvements régionaux naissants.

Le mouvement d'appropriation sociale du patrimoine connaîtra une autre étape importante avec la création à partir de 1984 des « Journées du patrimoine ». Lancée par le Ministère de la Culture, à l'initiative de J. Lang, ministre de l'époque, sous le nom de « Journée portes ouvertes dans les monuments historiques », cette manifestation devient à partir de 1992, les « Journées nationales du patrimoine ». Suite à leur succès, plusieurs pays européens décident d'organiser des événements identiques dès 1985. En 1991, le Conseil de l'Europe institue officiellement les Journées européennes du patrimoine, auxquelles l'Union européenne s'associe en soutenant le bureau de coordination dans sa mission de promotion internationale. L'appellation « Journées européennes du patrimoine » devient officielle en France en 2000. Ces journées, organisées le 3^{ème} week-end de septembre, ont permis à une part toujours plus importante de citoyens d'avoir accès gratuitement à des sites patrimoniaux, habituellement fermés ou payants. Elles touchent ainsi chaque année plus de 10 millions de personnes. Initialement tournées vers les monuments historiques, ces journées accueillent maintenant des sites industriels, scientifiques qui ouvrent considérablement le champ thématique des visites possibles.

Ce premier temps de diffusion du patrimoine hors des canons étatiques s'est trouvé complété à la fin des années 1980 et au début des années 1990, par une conception du patrimoine comme devant « faire vivre les territoires » (Chevalier, 2002). Il est alors appréhendé comme ressource économique pour les territoires, terreau de leur développement. L'appel à projet Pôle d'Economie du Patrimoine lancé par la DATAR en 1994 est à ce titre emblématique. Il se base sur le constat que le patrimoine est devenu un levier pour le développement local. Dans une moindre mesure, la démarche Ville et Pays d'Art et d'Histoire engagée par le Ministère de la Culture en 1987, s'inscrit aussi dans ce type d'approche.

Enfin, à la fin des années 1990, le renforcement des processus de recompositions territoriales, avec l'affirmation des Pays (LOADDT dite Loi Voynet, 1999) et la généralisation de l'intercommunalité par l'incitation financière à la création de Communautés de communes, a déclenché une mobilisation du patrimoine par les acteurs politiques locaux. Ces nouvelles structures territoriales suivirent les Conseils généraux qui avaient déjà bénéficié de

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

compétences décentralisées en 1983 et qui mettent en œuvre depuis des politiques patrimoniales (Guérin, 2004). Plus récemment, le transfert de l'inventaire aux Régions et la possibilité qui leur est donnée d'acquérir des monuments d'Etat devraient encore renforcer ce mouvement et multiplier les démarches.

L'évolution du patrimoine au travers de son appropriation par les populations locales a profondément modifié la notion en elle-même. Initialement pensée autour du Monuments historiques, les nouveaux acteurs engagés ont ouvert le champ patrimonial à d'autres objets et à d'autres projets. Durant cette période « nous assistons au passage progressif de la conscience patrimoniale à l'investissement patrimonial, c'est-à-dire au passage d'une représentation à une action. Si la catégorie du patrimoine semble intellectuellement acquise, une grande partie du travail de sensibilisation et de justification a été effectué depuis le début des années 1980, ce qui semble nouveau, c'est la diversité des investissements que l'on constate dans sa défense et sa mise en valeur à des niveaux locaux » (Glevarec et Saez, 2002).

Pour autant, l'idée de Monument et de patrimoine national n'a pas disparu. Toujours portée, cette approche continue de donner lieu à des manifestations actuelles. Plus largement, l'émergence politique de nouveaux acteurs distribue le pouvoir patrimonial. Ainsi, aux mouvements ascendants mis en évidence, continuent de s'articuler des logiques de désignation. Dès lors, deux logiques patrimoniales cohabitent sur les territoires. La première relève de l'appropriation, elle possède une dimension sociale forte. La seconde fonctionne par désignation et est par essence politique. M. Rautenberg (2004) qualifie ces deux logiques d'« ordres » de patrimonialisation :

- l'appropriation, qui est un processus social, culturel, qui accompagne la construction d'une mémoire collective et de valeurs partagées qui seront transmises essentiellement lors des échanges sociaux quotidiens ;
- la désignation, qui est un processus de marquage du monde qui est de nature plutôt politique, c'est une forme moderne du contrôle du territoire et du discours symbolique par la puissance publique.

M. Palisse (2006) dans sa thèse sur les Bauges montre ainsi comment les deux logiques cohabitent et s'opposent. Le Parc Naturel Régional en construction institue alors un patrimoine dans lequel les habitats ne se reconnaissent pas. Plus largement, c'est le projet porté par la structure, perçu comme étant une « mise sous cloche » qui s'oppose aux volontés d'autonomie et de développement économique des populations locales.

Aux périodes nationale et locale, A. Micoud (2005) propose d'ajouter l'émergence récente d'un « patrimoine de l'humanité ». Celui-ci serait alors constitué des différents objets « qu'il faut faire vivre ». Il constituerait alors la prise en compte du futur par le processus de patrimonialisation.

Tableau 2 : Les trois périodes du patrimoine d'après A. Micoud

Le patrimoine national	Le patrimoine local	Le patrimoine de l'humanité
Le territoire national Emblème Conservation Ce qui a vécu	Les « aires » culturelles Substance Sauvegarde Ce qui vit encore	La world culture Ressource Gestion Ce qu'il faut faire vivre

(Micoud, 2005)

Si les tendances générales ici présentées révèlent une suite de période d'investissement du champ patrimonial dans différentes dimensions (identitaire, économique, politique voire écologique), l'hybridation entre ces différentes formes fut plus souvent le cas. Ainsi, dès les premières actions patrimoniales menées à l'échelle des territoires ruraux, les logiques et les stratégies sont multiples et interpénétrées.

1.1.4 Une dilatation spatiale

Le récit de l'histoire législative de la notion de patrimoine a montré un élargissement continu des surfaces de protection (Choay, 1992 , Di Méo, 1995 , Gravari-Barbas, 2002). Cantonné aux Monuments historiques et donc ponctuel, le patrimoine s'est ensuite ouvert à partir de 1930 aux sites naturels. Outre l'élargissement notionnel et le passage de la culture à la nature, la loi sur la protection des sites naturels marque pour la première fois la reconnaissance d'aires d'intérêt « patrimonial ». Cet élargissement spatial pose alors la question de la délimitation. Ainsi émergent deux niveaux de décisions : le choix de classer ou d'inscrire le site et la nécessité de le circonscrire. Dès lors se pose la question de la limite, de la frontière, d'un dedans et d'un dehors et utilise le vocable juridique de périmètre.

En 1943, la création de la zone des 500 mètres qui doit permettre un respect visuel du monument classé introduit une dimension esthétique proche de la notion actuelle de paysage. Basée sur la notion de co-visibilité, cette loi bouscule le périmètre strict et introduit une perméabilité et une correspondance entre ce qui fait patrimoine et ce qui l'entoure. La proximité géographique engage donc un destin lié. Plus récemment, la création des secteurs sauvegardés, en 1962 par la loi Malraux, donne la possibilité de classer une zone urbaine entière. Elle initia les plans de gestion, avec la création des Plans de sauvegarde et de mise en valeur. Cette nouvelle étape reconnaît la communauté de destin et fixe comme principe une

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

gestion collective. Le monument ne s'impose plus à son environnement, mais en fait dès lors partie intégrante.

Enfin, la création des Parcs Nationaux en 1960 complexifie encore l'approche spatiale évoquée. En plus du choix de sélectionner le site et de le délimiter dans l'espace, cette loi fait apparaître la graduation des espaces patrimoniaux. En distinguant deux gradients de protection avec la zone centrale (nommée cœur de Parc depuis la loi du 14 avril 2006) et la zone périphérique (dénommée aujourd'hui aire d'adhésion) auxquels s'ajoute encore la présence d'un régime d'entre deux avec les réserves naturelles (Laslaz, 2005), les Parcs Nationaux offrent une complexité géographique nouvelle.

Mais en termes géographiques, l'élargissement spatial, la « dilatation » dirait V. Veschambre (2008) se double aussi d'une autre évolution. Le patrimoine quitte ainsi peu à peu les villes et se généralise. Il prend aussi une place croissante dans le contexte rural. Ce mouvement, non perceptible dans l'analyse législative a pu par contre être mis en lumière précédemment. Et même s'il souffre d'un manque de reconnaissance, le patrimoine rural non protégé, que certains qualifient de « petit patrimoine » par opposition au patrimoine monumental représente un changement notable pour le géographe. Il est en tout cas une des motivations principales à ce travail de recherche doctorale.

L'évolution historique de la notion de patrimoine, révèle une invention progressive ainsi que de nombreuses évolutions. Les principales concernent l'ouverture du champ patrimonial à de nouveaux objets, de nouveaux acteurs et de nouveaux projets. Le discours patrimonial est aujourd'hui en France largement diffusé et partagé. Mais ce constat ne doit pas nous faire oublier la relativité de ce type de construction. En effet, si le patrimoine est aujourd'hui un fait social total à l'échelle des pays occidentaux, les questions de sa présence et de ses modalités dans d'autres contextes géoculturels se posent.

1.2 Approches géoculturelles

A l'échelle du monde, le patrimoine apparaît largement investi et mobilisé. Pour appréhender cela, la Convention du Patrimoine mondial de l'humanité est une première entrée possible. Initiée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (en français UNESCO), elle est ratifiée actuellement par 184 Etats et les biens présents sur la liste du Patrimoine mondial sont répartis dans 141 Etats. Pour autant, la présence de nombreux pays dans cette politique ne permet pas d'affirmer que les logiques patrimoniales sont partout pensées et mises en œuvre de la même manière. Celui-ci est-il un invariant planétaire, une universalité anthropologique ou bien est-ce une construction occidentale propagée au reste du

monde ? L'analyse de l'histoire et du fonctionnement de l'UNESCO nous permettra dans un premier temps d'apporter quelques éléments de réponse. Ceux-ci seront complétés dans un deuxième temps par une analyse de la situation dans différents pays. Nous terminerons par le cas du Maroc.

1.2.1 La mondialisation du patrimoine

L'appellation « patrimoine mondial de l'humanité » représente les sites et objets étant inscrits sur la liste du patrimoine mondial qui est établie par le Comité du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. L'UNESCO est née le 16 décembre 1945 et constitue une agence spécialisée des Nations Unies. Elle poursuit son action à travers cinq grands programmes : l'éducation, les sciences exactes et naturelles, les sciences sociales et humaines, la culture, la communication et l'information.

Le programme du patrimoine mondial fut fondé par la Convention concernant la Protection de l'Héritage Culturel et Naturel Mondial qui fut adoptée à la conférence générale de l'UNESCO le 16 novembre 1972. Initialement pensée pour la reconnaissance des monuments historiques, la démarche de départ a subi plusieurs élargissements thématiques. Ainsi, en 1992, est créée la « Liste Mémoire du monde », qui recense les collections documentaires d'intérêt universel. En 1997, le concept de patrimoine oral et immatériel de l'humanité est défini. Une proclamation des chefs-d'œuvre culturels immatériels établit en 2001 une liste qui vient compléter celle du patrimoine matériel. En 2003 est proclamée la Convention pour la Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Ainsi, les critères de sélection ont largement évolué avec le temps. Ces ajouts successifs à la convention de 1972 traduisent la volonté d'ouvrir la reconnaissance mondiale à des biens qui n'étaient initialement pas pris en compte.

La sélection des biens susceptibles d'être intégrés dans la liste du patrimoine mondial fait l'objet d'une procédure stricte définie dans un document unique, intitulé : « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial » :

- en premier lieu, chaque Etat dresse la liste indicative des biens susceptibles d'intégrer la Liste (la grotte Chauvet fait partie de cette liste depuis 2007) ;
- ensuite, il est constitué pour chaque bien un dossier de proposition d'inscription ;
- les biens proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial sont évalués par deux organisations consultatives indépendantes : le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) pour les sites culturels et l'Union mondiale pour la nature (UICN) pour les Sites naturels. Ces organisations fournissent au Comité du patrimoine mondial leurs évaluations. Le Centre international d'étude pour la

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

préservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), intervient aussi sur l'évaluation de la conservation des sites culturels ainsi que sur les activités de formation ;

- ces étapes s'étant déroulées, le bien peut être proposé au Comité Intergouvernemental du Patrimoine mondial qui se réunit une fois par an.

Le critère d'universalité est au cœur de la démarche. Il s'agit pour les sites candidats d'en faire la preuve en s'appuyant sur un des dix critères retenus par la convention.

Depuis 2005, dix critères régissent le processus d'inscription¹ :

(I) : Représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain.

(II) : Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages.

(III) : Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue.

(IV) : Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine.

(V) : Être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer.

(VI) : Être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.

(VII) : Représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles.

(VIII) : Être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la Terre.

(IX) : Être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes.

(X) : Contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique.

¹ Jusqu'à cette date, les sites du patrimoine mondial étaient sélectionnés sur la base de six critères culturels et quatre critères naturels. Avec l'adoption de la version révisée des Orientations, il n'existe plus qu'un ensemble unique de dix critères.

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

L'élargissement successif des critères de départ a ainsi permis d'intégrer outre les monuments historiques, le patrimoine naturel et immatériel. Cette évolution traduit une volonté de complément, mais aussi le souhait de disposer d'un outil permettant d'intégrer des objets patrimoniaux issus de pays éloignés des canons patrimoniaux occidentaux (Labadi, 2007). Ce constat officialisé en 1994 a amené le Comité du patrimoine mondial à lancer la stratégie globale pour une liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible. Son objectif était de compenser la faible représentation des biens naturels et des biens localisés hors de l'aire occidentale. Pourtant, 15 ans après sa promulgation, les analyses thématique et géographique montrent encore des disparités importantes.

Tableau 3 : Répartition géographique des biens inscrits au patrimoine mondial en 2010

	Culturel	Naturel	Mixte	Total	%
Afrique	42	32	4	78	9%
États arabes	61	4	1	66	7%
Asie et Pacifique	138	51	9	198	21%
Europe et Amérique du Nord	377	58	10	445	49%
Amérique latine et Caraïbes	86	35	3	124	14%
Total	704 (77%)	180 (20 %)	27 (3%)	911	100%

(UNESCO, 2011)

Ainsi, la répartition thématique des biens révèle que ceux inscrits au titre du patrimoine culturel représentent encore plus de trois quarts de la totalité. L'étude de la répartition géographique montre que l'Occident regroupe encore près de la moitié des biens inscrits (86% d'entre eux sont des biens culturels). Le continent africain et les Etats arabes sont les régions du monde les plus faiblement représentées. Aussi, le nombre de biens proposés par chaque pays s'est trouvé limité. Le quota d'un bien culturel et d'un bien naturel qui touche la France entraîne une concurrence importante entre les nombreux biens hexagonaux qui souhaitent se voir labelliser. La grotte Chauvet présentée dans la deuxième partie est concernée.

L'agence encourage ainsi les pays à signer la Convention du patrimoine mondial et à assurer la protection de leur patrimoine naturel et culturel. Elle les incite aussi à proposer des sites sur leur territoire national pour lesquels seront élaborés des plans de gestion et des rapports sur leur état de conservation. A cette approche initiale, la structure propose d'associer une aide spécifique. Consciente de la difficulté de nombreux Etats à assurer de manière optimale les conditions de conservation, l'UNESCO offre une assistance technique ainsi qu'une assistance d'urgence en cas de danger immédiat. Enfin, à l'image des autres structures internationales que nous évoquerons plus loin, l'accent est mis sur la mobilisation des populations et l'échange international.

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

Pour engager ses actions, le Comité du patrimoine mondial dispose du Fonds du patrimoine mondial qui représente environ 3 millions d'euros par an, provenant des contributions des Etats parties et des dons privés.

Par contre, son action est bien plus large que les actions directement financées. Les recommandations de ses experts et leurs « conseils » sont ainsi très largement suivis. La notoriété attendue de la labellisation et les retombées économiques pressenties facilitent l'acceptation. Néanmoins, leur importance est dépendante de nombreux facteurs qui lient labellisation, notoriété gagnée, attractivité touristique et surplus de développement. L'approche économétrique menée en France par M. Talandier (2008) sur les sites labellisés révèle ainsi que l'impact de la labellisation est très faible et que celle-ci est même inférieure à une reconnaissance par le guide Vert Michelin (sites 2 et 3 étoiles). Malgré cela, les candidatures se font toujours plus nombreuses. Cela s'explique par un double effet, magique et symbolique. Magique, car l'espoir de retombées économiques est toujours présent malgré les évaluations menées. Symbolique, car la labellisation amène au site un prestige qui représente une reconnaissance pour les acteurs porteurs de la démarche.

Mais l'UNESCO ne fait pas que labelliser des lieux. Elle communique aussi une liste du patrimoine mondial en péril conçue pour informer la communauté internationale des conditions menaçant les caractéristiques mêmes qui ont permis l'inscription d'un bien sur la liste du patrimoine mondial et pour encourager des mesures correctives. Actuellement, 30 biens y sont inscrits. Tous sont situés dans les pays du Sud, à l'exception du site de la Vallée de l'Elbe à Dresde (Allemagne) sur lequel pèse le projet de construction d'un pont.

A l'image des nombreuses institutions internationales, l'UNESCO n'échappe pas aux critiques sur les actions qu'elle engage (Audrerie et al., 1998 , Benhamou, 2010 , Marcotte et Bourdeau, 2010 , Bosredon, 2010). L'évolution de ses critères de sélection est une forme de réponse à celles qui touchent sa conception ethnocentrée du patrimoine (Hottin, 2008) et les liens toujours difficiles entre héritages locaux et construction d'une culture commune (Simandiraki, 2006). Néanmoins, plus que le type d'objets patrimonialisés, c'est véritablement le mode de rapport au passé contenu dans la notion de patrimoine que ces critiques peuvent interroger. Le caractère universel est ainsi problématique. Nous allons maintenant le discuter.

1.2.2 Regard sur le patrimoine dans les pays du Sud

Les études des processus de patrimonialisation dans les pays non occidentaux sont relativement nouvelles. La plupart d'entre elles constituent des monographies nationales, ayant le mérite de représenter autant d'études de cas, mais qui manquent souvent d'une mise en perspective. Le travail mené par M. Gravari-Barbas et S. Guichard-Anguis, issu du colloque intitulé « Regards croisés » en 1999, est donc précurseur. En effet, si l'ouvrage final (Gravari-Barbas et Guichard-Anguis, 2003) rassemble un nombre important de contributions exotiques, le mérite des deux coordinatrices est de proposer parallèlement une problématisation d'ensemble. Avec ces auteurs, il nous semble central de nous interroger sur le sens du patrimoine dans les pays du Sud, sa diffusion et son assimilation. Alors que la notion semble aujourd'hui mondialement partagée, plusieurs éléments écartent malgré tout le patrimoine du statut d'invariant universel.

L'histoire du patrimoine nous montre que ce mot est né en Occident et qu'il a trouvé une place importante dans la construction des Etats-Nations modernes. En effet, si les thèses explicatives de son invention historique font encore débat, nous retenons personnellement que le Monument historique est consubstantiel de l'Etat-nation et de l'idée de Modernité. En ce sens, nous suivons P. Claval (2003) lorsqu'il fait l'hypothèse que « la protection de certains éléments de l'environnement par des mesures législatives et réglementaires spécifiques a longtemps été inutile dans la mesure où la sacralité attachée aux lieux de culte, aux centres rituels et au pouvoir suffisait à les soustraire au vandalisme. La naissance de l'idée de patrimoine est corrélative de l'apparition de sociétés régies par des idéologies et qui refusent les formes traditionnelles de la sacralité ». Se référant aux pays du Sud, l'auteur montre que l'apparition d'un regard patrimonial y survint en premier lieu avec la colonisation et son travail historiographique.

Plus récemment, la diffusion de la mise en patrimoine a été renforcée par le travail de l'UNESCO, présentée ci-dessus. Or si l'élargissement de ses critères a permis d'intégrer toujours plus d'objets patrimoniaux, la philosophie de son intervention a par contre très peu changé. En promulguant le caractère universel, chaque bien est mis à contribution pour écrire la grande histoire de l'humanité (Ouallet, 2003). Cette histoire est alors mise en scène pour répondre principalement à des critères touristiques internationaux. En effet, l'intérêt de la labellisation repose pour beaucoup sur les retombées touristiques attendues et sur la captation de devises (Benhamou, 2010). Or si nous ne souhaitons pas alimenter ici le discours dominant sur la monstruosité du couple patrimoine – tourisme, suivant en cela O. Lazzarotti (2003), N. Nasser (2003), M. Duval (2007), F. Massol (2008) ou P. Hubner (2010) nous ne pouvons

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

cependant pas nier l'émergence d'un regard spécifique. L'UNESCO participe ainsi à promouvoir de par le monde, une forme privilégiée de traitement des « vieilles choses », de questionnement et d'exposition du passé. Son apport technique oriente aussi l'approche. Ainsi le gouvernement français et l'UNESCO ont signé en 1999 une Convention qui engage trois modes d'intervention de la France auprès des pays qui le souhaitent :

- assistance préparatoire à l'inscription de sites sur la liste du Patrimoine Mondial ;
- aide à la gestion et à la conservation des sites inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial ;
- suivi de la coopération décentralisée.

Pour autant, cette réflexion ne reste pas uniquement surplombante. De nombreux exemples d'adéquation difficile entre les conceptions locales du traitement du passé et la proposition du « Patrimoine mondial » complètent cette analyse. P. Claval (2003) nous propose l'étude de différents pays asiatiques. Pour cet auteur, les notions d'histoire et de monumentalité constituent encore des critères essentiels et discriminants.

La dimension cyclique du temps chinois explique selon l'auteur, que les différentes dynasties n'ont pas cherché dans le passé à se démarquer dans la construction des monuments par leur nouveauté, puisqu'ils n'exprimaient pas l'idée d'une progression. Aux Indes, les monuments bénéficiaient d'une protection accordée à tous les espaces sacrés. Ceux-ci étaient alors conservés pour leur sacralité, pour ce qu'ils représentaient, mais n'étaient pas dotés de dimension historique. A l'inverse, dans le cas du Japon, l'idée d'histoire reste bien présente, par contre, c'est la conception même de la monumentalité qui est interrogée. Ainsi, le temple d'Isé (Ise-jingū) est reconstruit depuis le 8^{ème} siècle tous les 20 ans selon les plans originaux¹. L'authenticité de l'œuvre réside ici, non pas dans l'ancienneté des matériaux, mais dans le savoir-faire reproduit. Les ouvriers ayant le savoir-faire sont ainsi actuellement payés par l'Etat japonais pour diffuser leur savoir et former les suivants.

Dans le cas du continent africain et plus spécifiquement de l'Afrique noire, « la qualité patrimoniale est généralement affirmée à travers un regard du Nord » (Ouallet, 2003). L'auteur distingue ainsi deux approches patrimoniales distinctes, que notre expérience au Maroc (Chapitre 10) confirmera :

- la patrimonialisation par le haut, qui représente la dynamique officielle, souvent en lien avec des démarches UNESCO engagées sur les monuments, développe une approche conservatrice stricte, souvent en décalage avec les pratiques et les aspirations des habitants ;

¹ Il est à noter que le site <http://www.isejingu.or.jp>, présentant le temple ne mentionne pas ce fait, pourtant tout à fait spécifique.

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

- La patrimonialisation par le bas, d'essence citoyenne, qui ne fait jamais appel au « monumental désincarné » et qui privilégie des éléments sacrés encore utilisés.

Ces dynamiques différentes s'ancrent dans des conceptions divergentes entre l'Occident et de nombreuses autres régions. Dans le cas de l'Afrique, « une différenciation de conception fondamentale s'établit donc à ce niveau entre la conception d'un patrimoine européen dont l'assise est l'héritage et celle d'un patrimoine africain qui pour une bonne part est chargé de fonction, qui n'a de sens que par l'utilisation qui en est faite, ou par le symbolisme qu'il transmet » (Ouallet, 2003).

Ainsi, alors que de nombreuses sociétés développent des rapports aux objets axés sur la protection et la transmission, leur traitement idéal présente des différences notoires. Parmi les éléments explicatifs, la question du temps apparaît centrale. Sa conception est donc au centre du phénomène patrimonial. Linéaire ou circulaire, segmenté ou imbriqué, le temps conditionne aussi le rapport aux choses. Pour autant, différentes conceptions sont présentes dans un même pays et parfois même chez une même personne. L'exemple du Maghreb, retenu dans le cadre de ce travail comme terrain d'enquêtes est sur ce point éclairant.

1.2.3 Première approche du contexte patrimonial au Maghreb

Au sein du monde arabe, les pays du Maghreb ont été très tôt confrontés à la posture patrimoniale qui est aujourd'hui accompagnée par l'UNESCO. N. Oulebsir (2004) propose ainsi dans son ouvrage intitulé les « Usages du patrimoine », un regard sur la mise en place d'une politique patrimoniale dans l'Algérie nouvellement colonisée. Ce témoignage appuyé sur le récit historique possède un intérêt particulier, car il remonte aux origines de cette action. Pour l'auteur, « la notion de patrimoine, vision européo-centrée fondée sur la vénération et le culte d'objets, dont l'évolution a d'abord traversé les concepts de monuments puis de monuments historiques n'a [...] touché la culture arabo-berbère de l'Algérie qu'après la colonisation du territoire ». Il existe historiquement une différence importante entre la vision des colons occidentaux et celle des autochtones que n'attribuent pas de valeur historique aux monuments. « Dans ce pays, la notion de monument historique apparaît avec les premières tentatives d'inventaire » (Oulebsir, 2004).

Opérant un premier travail d'identification, les colons français traduisent par ce processus une sélection des objets ayant valeur de patrimoine. « Dès lors, la conception du patrimoine dans ce pays s'est alignée sur celle prévalant en France, allant à contre-courant de la conception

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

locale de la question. Cette dernière, étroitement liée à la tradition islamiste, était fondée sur le caractère immatériel de ce qui est transmis. [...] La tradition islamiste considérant toute chose sur terre vouée à la finitude, l'homme n'est pas le centre de la terre et la vénération est attribuée exclusivement au divin » (Oulebsir, 2004). Ainsi, à l'image de l'Occident et de sa conception du temps ancrée dans le christianisme, les pays arabes sont pénétrés de références islamiques. Seule est sacrée la parole de Dieu, inscrite dans le Coran, mais transmise par l'oralité.

Toutefois, cette position ne traduit pas un désintéret total pour les objets matériels. Il existe ainsi le statut de bien « habous » dont la caractéristique principale est d'être inaliénable et « dont la continuité est assurée dans le temps par le maintien de son état, de sa forme et de sa fonction » (Oulebsir, 2004). Il est une propriété possédée par une communauté à titre indivis, dont le statut se perd en cas de dégradation. On assiste donc fréquemment à une reconstruction à l'identique de ce type de biens. Dans ce cas, N. Oulebsir (2004) affirme alors que « le passé se prolonge dans le présent à travers les gestes quotidiens », ce qui s'oppose alors au temps moderne irréversible auquel adhère la conception des Monuments historiques basée sur le témoignage.

Au Maroc, la correspondance linguistique entre le terme occidental et le terme marocain de « Turâth » semble à première vue opérante (Roussillon, 2010) pour rapprocher les deux cultures autour d'une conception unique du patrimoine. Un régime juridique spécifique, un discours savant et un héritage en partage sont en effet concomitants aux deux notions. Mais « la construction du fait patrimonial en situation coloniale » (Arrif, 1994) a entraîné dès l'indépendance une prudente abstention (Roussillon, 2010), une prise de distance qui démarque la société marocaine de ce travail occidental.

Initiée par le Général Lyautey, Résident général du Maroc dès 1912 (Fadili-Toutain, 2010) et à ce titre responsable de l'exécutif du Royaume, la conservation des monuments laissa la place durant la période postcoloniale au « travail du négatif » (Roussillon, 2010) jusqu'aux années 1980. La période coloniale marqua ainsi durablement le rapport aux objets. P. Ricard participe ainsi à la promotion de l'artisanat, des « arts indigènes » (Girard, 2006). Accusée de maintenir une ségrégation spatiale, dissociant la ville arabe des constructions nouvelles, la patrimonialisation fut délaissée par le pouvoir de l'indépendance. « ville-musée » contre « ville-chantier », le Général Lyautey fut accusé de cristalliser dans l'espace le grand partage entre modernes et traditionnels. Il faudra ainsi attendre l'internationalisation du patrimoine et le travail de l'UNESCO à partir des années 1990, dans un contexte de « dramatisation » de l'état de conservation des biens du Royaume, pour que le patrimoine soit remis en mouvement. L'Etat central, colonial puis postcolonial, « affirme son autorité sur de nouveaux espaces avec une force légale dans un nouveau domaine qui est l'environnement et, d'autre part, le modèle français, puis les grandes conférences internationales, établissent une nouvelle

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

légitimité à l'action, en faisant de la conservation de la biodiversité un devoir de l'humanité » (Goeury, 2007). Ainsi, les pays du Maghreb connaissent une double patrimonialisation. La première, menée par les Français, met en avant les monuments et sert une politique de la ville basée sur la mise en distance du monde européen et du monde arabe, la seconde, portée par l'UNESCO arrivant avec les nouveaux bailleurs de fonds internationaux, sert la construction d'une universalité mondiale et la mise en équivalence des valeurs spécifiques.

Ce détour par les pays du Maghreb bouscule la conception universelle du patrimoine. Déjà mise à mal par la relecture historique menée en France, elle souffre aussi des comparaisons étrangères. Sur ce point, M. Rautenberg (2003) défend alors l'idée « qu'il existe un rapport entre le type auquel appartient la société et le support qu'utilise la tradition pour se perpétuer : les sociétés « traditionnelles » privilégieraient les outils de la mémoire et du rituel pour transmettre les « traditions » indispensables à l'idée qu'elles se font de leur reproduction ; les sociétés « modernes » instaurent le patrimoine et la commémoration comme instruments de revitalisation de traditions perçues comme ce qui nous relie au monde « traditionnel », ancien et irrémédiablement perdu » (Rautenberg, 2003). Cette proposition, qui fait du temps, une variable de différenciation importante sera débattue dans le Chapitre 3. A ce stade, nous retiendrons que la relativité du patrimoine procède d'une composition historique propre à certains contextes. N'ayant pas d'existence en soi, le patrimoine apparaît donc comme une construction, issue d'un mouvement particulier : le processus patrimonial.

1.3 Le processus patrimonial

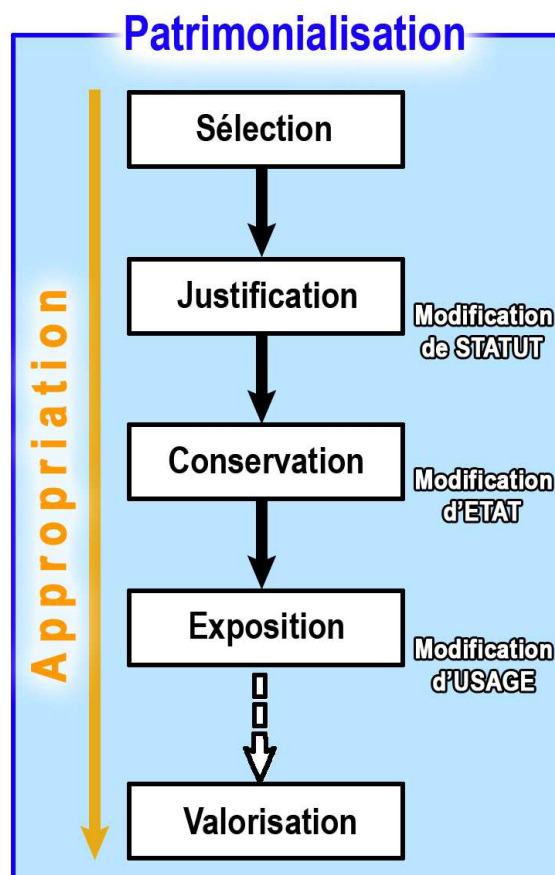
Si le patrimoine n'est pas un donné, mais un construit, tributaire de l'ici et du maintenant, alors se pose la question des modalités de son émergence et de sa formation. En effet, « la constitution de notre patrimoine relève moins de l'ordre symbolique et culturel hérité que de délibérations, de choix collectifs, en quelque sorte d'un ordre plus juridique ou plus politique. Un objet n'est plus patrimonial par nature, mais parce qu'il est proposé à cette fin par des sujets qui en conviennent » (Greffé, 1999). La mise en œuvre de cette « convention patrimoniale » relève donc d'un processus, d'une « alchimie patrimoniale » (Lamy, 1996), que voit se succéder différentes phases, différentes actions élevant l'objet au statut de patrimoine.

1.3.1 La patrimonialisation

Confirmant la lecture dédoublée de M. Rautenberg (2004) qui définit deux types de patrimonialisation : la désignation et l'appropriation, A. Micoud (2004) distingue deux histoires. La première est celle d'un locuteur unique, « véritable récit ordonné de la mise en place des institutions ». Quant à la seconde, « elle est proprement impossible, elle qui obligerait à relater toutes celles, innombrables, qui ont de cesse de faire exister autant d'énonciateurs qu'il y a de nouveaux collectifs demandant à ce que leur existence soit reconnue » (Micoud, 2004). Pour autant, cette dissociation, très utile dans la lecture critique des processus à l'œuvre n'est pas totale. En effet, le patrimoine « relève de la réflexion savante, mais aussi d'une volonté politique, sanctionnées toutes deux par l'opinion publique et le sens commun. C'est sous ce double rapport qu'il fonde une représentation de la civilisation, au sein du jeu complexe des sensibilités à l'égard du passé, de ses appropriations concurrentes et de la construction souvent conflictuelle des identités » (Poulot, 1998). Il apparaît ainsi que le patrimoine tire sa force de l'imbrication des deux, de ce double jeu qui est d'ailleurs aujourd'hui de plus en plus perméable. En effet, si durant plusieurs décennies le patrimoine était l'apanage exclusif de l'Etat, maître de ses procédures, sa diffusion sociale a étendu les principes de construction des patrimoines. Néanmoins, ce processus implique un cheminement et des procédures nécessaires pour aboutir.

Divers auteurs ont détaillé les différentes phases du processus de patrimonialisation (Laplante, 1992 , Guérin, 2004 , Landel, 2007 , Di Méo, 2007b). La relecture de ces différents éléments nous permet de proposer une formalisation enrichie (François et al., 2006).

Figure 4 : Les différentes étapes du processus de patrimonialisation



(François et al., 2006)

Ce qui est appelé la patrimonialisation s'opère alors en plusieurs étapes qui ne se déroulent pas selon un processus linéaire, mais itératif, le déroulement de chaque étape conditionnant celle-ci de la suivante. Nous en distinguons quatre auxquelles s'ajoute une étape optionnelle : la valorisation.

- Tout d'abord un processus de construction s'exécute dès l'instant où les objets sont sélectionnés à la lumière des potentialités qu'ils recèlent. Comme le souligne P.A. Landel, cette mise en évidence peut être un moment de découverte, appelé « invention », comme lors de fouilles archéologiques (Landel, 2007).
- La justification permet par la suite de repositionner l'objet dans son contexte. Par conséquent, lors du passage à l'étape suivante, l'objet se construit, évolue sous l'effet des échanges et de la confrontation des représentations, ce qui modifie ainsi son statut (Faure, 2000). En effet, « pour que ce dernier existe réellement à nos yeux, il faut que nous lui reconnaissons une valeur et que nous nous sentions des responsabilités à son

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

égard, à commencer par celle de le conserver : un bien que l'on abandonne ou que l'on dilapide n'est plus un patrimoine » (Bourdin, 1992).

- Cette réflexion conduit à la conservation du bien qui permet de maintenir la valeur et le sens qui lui sont consacrés. Elle recouvre à la fois des opérations de préservation, de restauration et de réhabilitation. Elle est donc assimilée à « l'ensemble des actions ou processus qui visent à sauvegarder les éléments caractéristiques d'une ressource culturelle afin d'en préserver la valeur patrimoniale et d'en préserver la vie physique »¹. Ce peut être la restauration d'un four à pain ou d'une église par exemple, l'idée de transmission étant largement sous-jacente ici. Une opération telle que la réhabilitation permet alors de s'interroger sur le changement d'état qu'elle entraîne.
- Puis la mise en exposition donne les moyens de présenter le bien au public et lui offre ainsi une reconnaissance sociale (Laplante, 1992). C'est à ce moment-là qu'une connexion est faite avec des opérateurs tels le tourisme (François, 2007). Un spectacle, un sentier d'interprétation ou encore la mise en lumière d'un château peuvent être des outils au service de cette exposition. Le changement d'usage qui en découle apporte une valeur supplémentaire à l'objet qui sera supérieure à sa valeur initiale.

L'appropriation est donc un enjeu fondamental du processus, quelle qu'en soit l'étape puisque la patrimonialisation suppose que l'on distingue ce qui fait sens pour les acteurs. Ceci est d'autant plus important que, *a priori*, la patrimonialisation est faite au profit des « héritiers » (population locale par exemple) et non des personnes extérieures (comme les touristes). Plusieurs questions émergent spontanément : qui sélectionne ? Dans quels intérêts ? Selon quel processus ? De ces différents éléments découle la capacité du patrimoine à faire sens pour la collectivité. L'appropriation, en filigrane du processus de patrimonialisation, prend alors toute sa signification : de fait, les étapes de la patrimonialisation peuvent être sources d'accords collectifs tout comme de conflits et engager ainsi une véritable lutte des traces. Cette dernière sera d'autant plus importante que le mode de patrimonialisation aura été fondé sur la désignation et que celle-ci aura été perçue, du moins par certains, comme illégitime.

La valorisation marchande sera dans ce cas-là indépendante du mouvement patrimonial. Cette dernière étape n'est pas automatique, la mise en exposition pouvant se suffire à elle-même. Elle peut toutefois représenter une sorte de « consécration économique » pour les efforts fournis tout au long du processus. L'obtention d'une AOC en est une illustration : selon les stratégies mises en œuvre, la diffusion peut non seulement s'effectuer au niveau du produit

¹ Définition donnée sur le site des parcs nationaux du Canada : www.pc.gc.ca

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

(au sein de sa filière), mais également au niveau du territoire dans sa globalité (Hirczak, 2007). De plus, comme nous le verrons, les réactions identitaires peuvent être négatives et à la racine de conflits déstructurants pour le territoire et sa dynamique.

Mais le processus de patrimonialisation ici décrit n'est pas le seul à construire le rapport au passé. Il possède en effet son pendant qui procède de la démarche inverse, que V. Veschambre (2008) nomme démolition et qui interagit, selon l'auteur, avec la patrimonialisation selon un rapport dialectique. En opérant un tri sur les objets possibles, ces processus combinés participent à l'oubli d'éléments qui ne seront jamais patrimonialisés et d'autres qui ne le seront plus. Pour être efficace, le patrimoine se doit d'être souvent réaffirmé, renouvelé, sous peine de tomber à son tour dans l'oubli.

1.3.2 Un triptyque qui nous suivra...

Aborder le patrimoine par la patrimonialisation revient alors à mettre en avant le processus et ses protagonistes. La patrimonialisation est un projet mis en œuvre par des acteurs sur et au travers d'objets. C'est en ce sens que le patrimoine n'est pas un donné mais un construit. Sans nier aux objets leur statut et leur rôle dans l'action, sur lesquels nous reviendrons dans les parties suivantes, la société et ses acteurs sont au centre du processus de patrimonialisation. En effet, « la notion de patrimoine, comme celle de nature, n'est pas un invariant, elles renvoient à une histoire des "valeurs" au sens où l'entendait A. Riegl (1984). Chaque époque a ses critères de sélection du passé, sa conception de la place de l'homme dans la nature. A une même époque, chaque société, chaque groupe social ont aussi les leurs, avec des enjeux souvent différents et concurrents, des modalités divergentes d'appropriation et de définition. C'est dire le rôle essentiel des acteurs ou groupes d'acteurs qui jouent un rôle pionnier dans la construction de nouvelles représentations et de nouveaux systèmes de légitimation » (Dubost, 1994). Ainsi émergent avec l'objet, l'acteur et son projet.

1.3.3 Les acteurs du patrimoine en France

Les interactions anciennes entre la construction du patrimoine (national) et la structure étatique ont participé à ériger en France une politique très fortement centralisée, voire centralisatrice. Depuis les premiers inventaires et les premières lois sur les Monuments historiques datant du 19^{ème} siècle, le patrimoine est une politique d'Etat.

1.3.3.1 Le Ministère de la Culture et ses services

Depuis 1959, l'Etat investit le champ du patrimoine culturel au travers du Ministère de la Culture. Intitulé Direction de l'Architecture et du Patrimoine, ce service est l'une des six directions thématiques du Ministère. Il est elle-même composé de cinq entités : l'Inspection générale de l'architecture et du patrimoine, la Sous-direction de l'architecture et du cadre de vie, la Sous-direction de l'enseignement de l'architecture, de la formation et de la recherche, la Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information, la Sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés. En outre, depuis 1980, la Mission du patrimoine ethnologique procède à l'étude et à la promotion des divers aspects du patrimoine matériel et immatériel auxquels l'ethnologie s'intéresse à travers le territoire national.

Mais le Ministère peut aussi s'appuyer sur des services déconcentrés représentés dans les Régions et les Départements. Depuis 1977, le ministère de la culture est présent dans chaque Région grâce aux Directions régionales des affaires culturelles (DRAC). Ces directions sont chargées de la mise en œuvre, adaptée au contexte régional, des priorités définies par le ministère. Les services patrimoniaux en région s'orientent autour de quatre secteurs : l'archéologie, la protection et la conservation des monuments historiques, l'ethnologie et l'inventaire. Les Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) sont les seuls services déconcentrés du Ministère de la culture, à l'échelon départemental. Ces services sont gérés par des Architectes et Urbanistes de l'État (AUE)¹ et assurent localement des missions de conseil, de contrôle et de conservation. Ils sont ainsi associés à la rédaction des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), des Schémas de COhérence Territoriale (SCOT), émettent des avis sur tous les travaux entrepris sur ou à proximité de Monuments historiques et enfin sont conservateurs de tous les monuments placés sous le contrôle de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA). Néanmoins, depuis quelques décennies, leur rôle est de plus en plus complété par l'action transférée ou volontaire des collectivités territoriales.

1.3.3.2 Des collectivités territoriales investies

La tutelle exercée par les services de l'Etat est encore particulièrement forte en matière de patrimoine. Régions, Départements et municipalités se limitent souvent à accompagner l'action et à cofinancer des projets individuels, sans chercher à concevoir une politique propre en matière de conservation et de mise en valeur. Néanmoins, plusieurs types de politiques

¹ Le corps des AUE est né en 1993 du rapprochement de deux corps existants : celui des architectes des bâtiments de France (ABF), créé en 1946 et celui des urbanistes de l'État (UE), instauré en 1962.

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

spécifiques peuvent être identifiés par ces « entrepreneurs de localisation » (Bourdin, 1992). Ainsi, les Départements ou les communes (Perigois, 2006) engagent des travaux de conservation et de mise en valeur des monuments dont ils sont propriétaires. Pour ces dernières, la propriété de nombreuses églises (très souvent classées) depuis la loi de 1905, les contraint déjà fortement. Ces collectivités participent aussi à l'animation du patrimoine dans le cadre de l'organisation ou du soutien à des projets d'aménagement ou d'événementiels. Enfin, dans certains cas elles mettent en place une politique ambitieuse, à l'exemple du Département de l'Isère avec la Conservation départementale de l'Isère qui gère directement 11 sites muséographiques et qui fournit une expertise dans la recherche, la protection, la restauration ou encore la valorisation. Ce volet peut aussi s'intégrer dans les Protocoles de Décentralisation Culturelles mis en œuvre depuis 2000 dans certains Départements.

Dans le cadre de l'« Acte II » de la décentralisation, l'Etat s'est recentré sur la gestion de son propre patrimoine, mais a gardé la compétence réglementaire. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales transfère ainsi aux Régions l'inventaire général du patrimoine culturel. Celles-ci pourront conventionner avec les collectivités territoriales ou leurs groupements. Depuis le 4 janvier 2007, le décret fixant les modalités du transfert définitif aux Régions des services régionaux de l'inventaire général du patrimoine culturel organise cette nouvelle compétence. Le service de l'inventaire général est ainsi placé sous l'autorité du Président du Conseil régional. En Rhône-Alpes, « ce service a pour mission principale de produire une connaissance scientifique sur le patrimoine des villes et des campagnes, en vue d'alimenter des bases de données sur l'histoire de l'art et des techniques et de fournir une aide à la décision pour les opérations d'aménagement du territoire »¹. Il ne se cantonne donc plus à produire de la connaissance, mais constitue un véritable outil d'aide à la décision.

A titre expérimental, l'Etat transfère aussi aux collectivités qui en font la demande les biens immobiliers ou mobiliers figurant sur la liste établie par décret en Conseil d'Etat (décret n° 2005-936 du 20 juillet 2005). 176 monuments ont ainsi été proposés, mais seulement 65 ont fait l'objet d'un engagement de transfert. Une expérimentation est aussi engagée par les Régions ou à défaut par les Départements pour la gestion des « crédits budgétaires affectés à l'entretien et à la restauration des immeubles, orgues et objets mobiliers classés ou inscrits au titre II du livre VI du code du patrimoine n'appartenant pas à l'Etat ou à ses établissements publics »². Dernièrement, la loi de finances pour 2010 prévoyant un deuxième acte au transfert de monuments d'Etat, le Sénat a souhaité proposer une loi encadrant plus précisément le mouvement. Présentée le 27 octobre 2010, celle-ci acte « un principe de

¹ <http://www.rhonealpes.fr/167-inventaire.htm>

² Loi du 13 août 2004, article 99, alinéa un.

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

précaution » permettant de mieux contrôler la « transférabilité » par la création d'un Haut conseil du patrimoine et la possibilité pour l'Etat de se voir restituer les monuments en cas de mise en péril.

Mais la loi du 13 août 2004 a surtout opéré le transfert aux Départements des crédits mis en œuvre par l'Etat pour la conservation du patrimoine rural non protégé. Défini par l'article 8 du décret n° 2005-837 du 20 juillet 2005, ce patrimoine est composé « des édifices publics ou privés qui présentent un intérêt du point de vue de la mémoire attachée au cadre bâti des territoires ruraux ou de la préservation de savoir-faire ou qui abritent des objets ou décors protégés au titre des monuments historiques, situés dans des communes rurales et des zones urbaines de faible densité ». Ce patrimoine est aujourd'hui estimé à près de 400 000 édifices. Il appartient désormais aux Départements d'allouer aux demandeurs les aides financières destinées à l'entretien de ce patrimoine. Pour 2005, le montant total des crédits transférés s'élevait à 5 387 000 €.

Ces transferts de compétences actent le nouveau rôle des collectivités territoriales dans le champ du patrimoine. La période actuelle constitue une véritable transition qui rend nécessaires de nouveaux ajustements entre les différents partenaires. Ainsi, dans le cadre de l'inventaire, des agents du Ministère ont été transférés aux Régions. Ce changement de statut s'accompagne d'une évolution des manières de faire et des formes d'approches des projets. Cependant, malgré de nombreuses zones d'incertitudes, elle permet au moins d'interroger le patrimoine et ses pratiques.

1.3.3.3 Les acteurs associatifs

Le nombre d'associations et la diversité des thèmes patrimoniaux pris en charge sont une preuve supplémentaire du débordement dont l'Etat et son Ministère ont fait l'objet. Ainsi, la Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux (FNASSEM), créée en 1967, maintient un contact avec plus de 2500 associations de valorisation et défense du patrimoine.

Le patrimoine saisi par les associations

L'étude publiée en 2002 par N. Glevarec et G. Saez (2002), menée sur trois départements, le Finistère, le Haut-Rhin et le Rhône confirme ainsi que de nombreuses associations interviennent sur des objets patrimoniaux qui n'ont fait l'objet d'aucune procédure de classement (261 contre 341 patrimoines inscrits et classés).

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

Tableau 4 : Type de patrimoine investi par les associations enquêtées par N. Glevarec et G. Saez en 2002

Types d'activités	Nombre de réponses
Patrimoine monumental (maisons, églises, monuments, petit patrimoine)	269
Patrimoine écrit (archives, livres, photos, cartes)	192
Patrimoine archéologique	132
Patrimoine mobilier (objets, machines)	135
Patrimoine industriel	82
Patrimoine relatif à un lieu de mémoire (moment de l'histoire nationale)	101
Patrimoine de tradition (fêtes, cérémonies)	135
Patrimoine ethnologique (costumes)	91
Patrimoine naturel (paysages, plantes)	116
Patrimoine préhistorique	57
Patrimoine linguistique	69
Autres patrimoines	87
Patrimoine classé	168
Patrimoine inscrit	173
Patrimoine non protégé	261

(Glevarec et Saez, 2002)

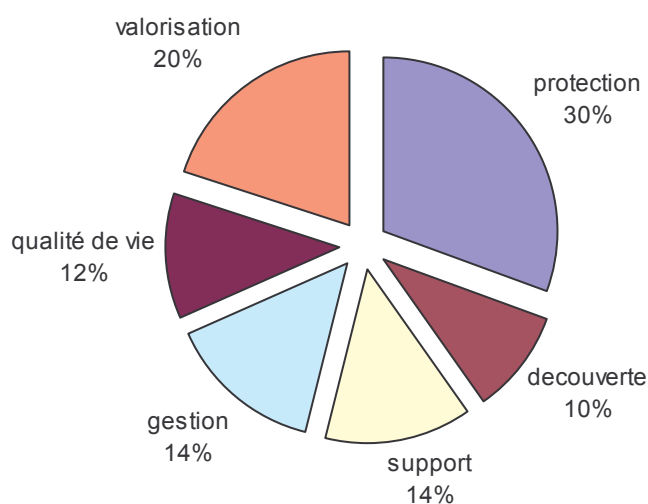
Si le patrimoine monumental est le plus investi, l'écrit, l'archéologique, l'histoire nationale ou l'identité locale sont largement représentés. Il y a donc une véritable diversité dans les objets mobilisés par les acteurs associatifs. Cette segmentation importante se retrouve aussi, selon cette étude, dans l'échelle géographique mobilisée. La référence reste en effet majoritairement communale, le Pays ou le Département étant mobilisés dans une moindre mesure (Glevarec et Saez, 2002).

Dans ce panorama varié, la Fondation du patrimoine se démarque par son statut spécifique. Créée en 1996 pour venir en aide aux propriétaires d'éléments patrimoniaux non classés, elle accorde un label fiscal qui permet de déduire 50% des travaux de restauration. N'ayant pas de recettes propres, cette structure fait surtout appel au mécénat. Elle s'appuie sur un réseau local de bénévoles chargés de répertorier et d'instruire les dossiers de demande de financement.

Les associations ardéchoises du patrimoine

Interrogée en mai 2008, la base de données du Journal officiel regroupait 200 associations ayant comme activité déclarée : la préservation du patrimoine, dans le département de l'Ardèche. Une analyse menée à partir des objets déclarés lors de la déclaration nous a permis de dresser le type de logiques poursuivies par l'association et le type de patrimoine investi.

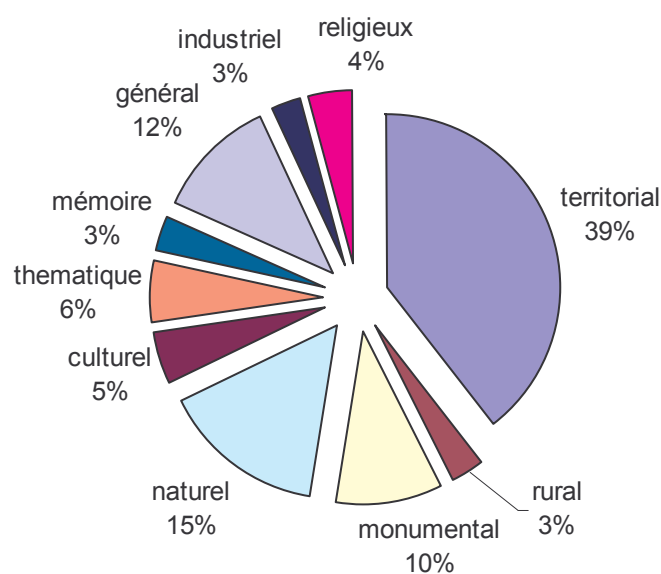
Figure 5 : Types d'actions engagées par les associations en Ardèche en 2008



(Senil, 2011)

L'analyse met en évidence une diversité d'actions engagées. Deux thèmes majeurs émergent autour des actions classiques de protection et de valorisation marchande. Néanmoins, celles-ci ne représentent que 50% des associations et d'autres motivations sont évoquées. Ainsi, dans des proportions quasiment identiques, sont menées des actions de découverte, de gestion du site, de maintien de la qualité de vie (souvent sous le thème de la défense) et de support à d'autres activités (culturelles et sportives notamment).

Figure 6 : Type de patrimoines investis par les associations en Ardèche en 2008



(Senil, 2011)

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

Les références patrimoniales exprimées sont elles aussi très diverses. 12% des associations ne spécifient pas le type de patrimoine. Les patrimoines monumentaux et naturels se démarquent par leur importance. Mais la référence territoriale (compris ici comme localisée) s'affirme comme prépondérante avec 39% des associations qui la revendiquent comme thème principal de leur action.

Les acteurs privés du patrimoine

Enfin, différents acteurs interviennent à titre privé. Engagés dans des opérations de restauration, de mise en valeur et éventuellement de mise en marché, ils participent eux aussi à la dynamique territoriale. Leur niveau d'intégration est par contre très variable et leur insertion se fait souvent par des formes d'agrégation professionnelles, syndicales ou encore thématiques. Les demandes de financement permettent malgré tout d'avoir une connaissance précise de leurs actions. Cela permet aussi d'orienter les projets.

En outre, il est à noter le rôle croissant du mécénat privé, qu'il soit organisé à titre individuel ou par des grandes entreprises. Dans un contexte de recul des investissements publics, celui-ci est de plus en plus sollicité et acquiert un rôle majeur dans l'engagement patrimonial. La loi du 1^{er} août 2003, relative au mécénat, aux associations et aux fondations a contribué à restimuler l'intérêt des donateurs en leur accordant davantage de possibilités de défiscalisation.

La présentation des acteurs engagés dans le patrimoine révèle une pluralité croissante. Si l'Etat a eu pendant de nombreuses décennies le monopole patrimonial, l'évolution actuelle montre que cette organisation initiale est bousculée (Iogna-Prat, 2009). Dès lors, la recherche scientifique est confrontée à de multiples acteurs aux logiques souvent différentes.

1.4 Le patrimoine comme objet de recherche

L'invention et l'évolution du patrimoine montrent son inscription progressive dans le temps et dans l'espace. Par sa construction, sa diffusion et son assise, le patrimoine interroge le géographe. Inscrits spatialement, situés localement, les objets patrimoniaux constituent des objets d'étude pour notre discipline. Mais cette référence spatiale n'est pas la seule justification à l'intérêt d'appréhender le patrimoine comme un objet de recherche. Un retour sur le traitement réservé à cet objet par la communauté scientifique en constitue une autre forme. Enfin, la qualification conceptuelle de cet objet comme objet géographique achèvera la démonstration.

1.4.1 Le patrimoine en géographie : une histoire récente

Pendant longtemps le discours sur le patrimoine s'est exclusivement concentré sur ses aspects techniques. Porté par les architectes, ce travail correspond à la conception première du patrimoine tournée vers les monuments historiques. Les premiers textes issus des sciences sociales sont l'œuvre des historiens (Babelon et Chastel, 1980, Choay, 1992, Leniaud, 1992, Andrieux, 1997, Audrerie, 1997). Ceux-ci sont progressivement accompagnés par quelques sociologues (Bourdin, 1984), économistes (Guillaume, 1980, Greffe, 1990, Cuvelier et al., 1994) ou politistes (Beghain, 1998). Ces écrits « cernent l'émergence de la notion de patrimoine en France (ou en Europe occidentale), traitent de l'évolution des approches de la restauration, des doctrines de protection des monuments historiques, de la place que le patrimoine occupe dans la société contemporaine, proposent des interprétations de "l'effervescence patrimoniale" » (Veschambre, 2007a). L'élargissement typologique du patrimoine mobilise par la suite d'autres sciences sociales, à l'image de l'ethnologie (Jeudy, 1990) qui fait son entrée au Ministère (Chiva, 1994).

Ce n'est qu'au début des années 1990 que les géographes vont commencer à investir le sujet du patrimoine. Le rappel fait par V. Veschambre (2007a), nous permet de suivre cette « découverte » scientifique. Entre 1990 et 1995, on voit apparaître les premiers auteurs traitant explicitement du thème. Parmi eux, citons N. Boumaza qui sera le premier à organiser un colloque sur le patrimoine bâti au Maghreb, G. Di Méo (1995) qui propose en 1995 un article fondateur intitulé « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle » ou encore M. Roncayolo qui intitule dans la réédition de 1990 de son ouvrage « La ville et ses territoires » (1990) ajoute un chapitre intitulé « mémoire et culture urbaine ». Ce premier temps révèle une

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

extrême diversité dans les approches. Les productions sont éparses et aucun évènement scientifique d'ampleur ne mobilise les géographes.

Les premiers colloques d'importance sont organisés par des géographes à partir de 1999. Ainsi, le colloque « Regards croisés sur le patrimoine à l'aube du 20^{ème} siècle » organisé par M. Gravari-Barbas et S. Guichard-Anguis à la Sorbonne, regroupe 60 communications proposées pour trente-six d'entre elles par des géographes (Gravari-Barbas et Guichard-Anguis, 2003). En 2000, le colloque « Patrimoine maritime » organisé par F. Péron, constitue un évènement, certes marqué par sa thématique, mais très largement utilisé par la communauté géographique ensuite. Le CERMOSEM organise en 2002 un colloque intitulé « Patrimoines, Territoires et Création d'Activités ». Celui-ci fera l'objet d'une publication pilotée par l'organisateur, P.-A. Landel, dans la revue *Montagnes Méditerranéennes* (Landel, 2002). En 2003, M. Gravari-Barbas est à l'initiative du colloque « Habiter le Patrimoine, sens, vécu, imaginaire », à Saumur (Gravari-Barbas, 2005). Dans la même ville, la Commission de Géographie du tourisme et des loisirs, qui relève du Comité National Français de Géographie (CNFG) organise un an plus tard une rencontre intitulée « Tourisme et patrimoine, un moment du monde ». Les actes seront par la suite édités (Lazzarotti et Violier, 2007b). En 2006, se tient à l'Université de Pau, une table ronde interdisciplinaire de jeunes chercheurs, organisée par J. Boustingorry et C. Damery intitulée « Le patrimoine, prétexte de rencontres », qui vise expressément une optique pluridisciplinaire mais qui est l'initiative de géographes. Cet évènement est représentatif de la constante volonté des géographes de s'ouvrir aux autres disciplines lors des différents colloques. Mais aucune rencontre n'a été organisée sur le thème des liens entre l'objet d'étude patrimoine et notre discipline.

Une autre approche possible pour identifier la construction de réflexions géographiques sur cet objet est celle qui consiste à lister le nombre de travaux de doctorat menés sur ce sujet. Alors que le nombre de thèses augmente régulièrement depuis 1980 en sciences sociales (de quelques unités à plus d'une quinzaine par an), son nombre reste très faible en géographie. En effet, entre 1977 et 2004 (Veschambre, 2007a), jamais plus de trois thèses ne sont soutenues dans la même année (très souvent zéro). Une rapide interrogation de la même base de données nous a permis de compléter les années les plus récentes. Ainsi, en 2005, aucune thèse de géographie ayant le mot « patrimoine » dans son titre n'a été soutenue. 2006, par contre, fut une année faste. Quatre thèses furent achevées, dont trois portant sur des pays étrangers (Maghreb) et une sur la France (Perigois, 2006). En 2007, seule la thèse de F. Letissier (2007) s'inscrit dans nos critères. Par contre, M. Duval (2007) est la première à mentionner le terme « patrimonialisation » directement dans son titre. L'évolution récente semble donc montrer un nouveau départ dans l'investissement de cet objet d'étude, même si le nombre de productions doctorales est toujours aussi irrégulier.

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

Ce retour sur différents supports de communication scientifique (article, colloque, thèse), montre un investissement tardif et par la suite saccadé du champ d'études patrimonial par les géographes. Deux causes principales peuvent être avancées : une qui serait essentiellement disciplinaire, l'autre sociétale. La place prise très tôt par les autres disciplines et notamment par l'histoire fait penser que le patrimoine est plus considéré comme un objet temporel que spatial. Et les géographes qui se dédouanaient tout juste de leur parenté républicaine d'avec l'histoire ont initialement été peu enthousiastes à l'idée de travailler un sujet qui remettrait, pensaient-ils, les deux disciplines dos à dos. Plus largement, le patrimoine peut apparaître comme un objet passéiste, voire rétrograde à une époque où le futur et sa modernité supposée radieuse attiraient l'immense majorité de la société. Pour autant, les travaux géographiques ont pu montrer une vraie pertinence dans l'interrogation de cet objet. Les premiers éléments conceptuels avancés ci-dessous confirment la légitimité de la géographie à travailler cet objet.

1.4.2 Premières considérations géographiques

L'investissement récent mais progressif des géographes pour le patrimoine constitue un premier élément de légitimité. Pour autant, son statut n'est pas encore défini. Interrogé au travers de la notion d'objet géographique, le patrimoine justifie alors cet intérêt disciplinaire (Graham et al., 2000). Ses fonctions précisées confirment aussi la pertinence de poursuivre avec d'autres les interrogations géographiques.

1.4.2.1 Un objet géographique

Un objet géographique est selon M. Lussault, « un construit cognitif permettant d'appréhender un phénomène spatial » (Lévy et Lussault, 2003). L'auteur argumente le fait que dans une démarche constructiviste, le chercheur n'ayant pas un accès direct à la réalité des choses, il crée des objets géographiques. Ce processus continu se traduit concrètement par des opérations successives de construction, problématisation, expérimentation, représentation et communication. Mais ce processus n'est pas propre au scientifique, « chacun réaliserait donc son expérience spatiale *via* une incessante activité de construction d'objet géographique » (Lévy et Lussault, 2003).

Au contraire, pour B. Debarbieux (2004), les résultats de ces productions ne seraient pas identiques. L'auteur propose de différencier les objets spatiaux, élaborés en tant que savoir scientifique et les objets géographiques qui qualifient « les produits élémentaires de tout processus social d'objectivation de l'espace terrestre [...] fruit du rapport géographique que

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

celui qui objective établit avec l'espace terrestre qu'il appréhende par ses actes et par sa pensée » (Debarbieux, 2004). Cette distinction apparaît utile à l'auteur pour appréhender l'influence mutuelle des scientifiques et des représentations sociales. La mobilisation de l'objet patrimonial par les géographes ayant été montrée, il nous reste à justifier son statut d'objet géographique. Or, si l'on souhaite dépasser la simple référence à la localisation comme justification de son caractère géographique, de nouveaux éléments doivent être apportés.

Dans le dictionnaire de géographie, M.-C. Robic (1995), retrace ce que G. Nicolas définit comme « la triple axiomatisation de la logique de l'espace géographique » :

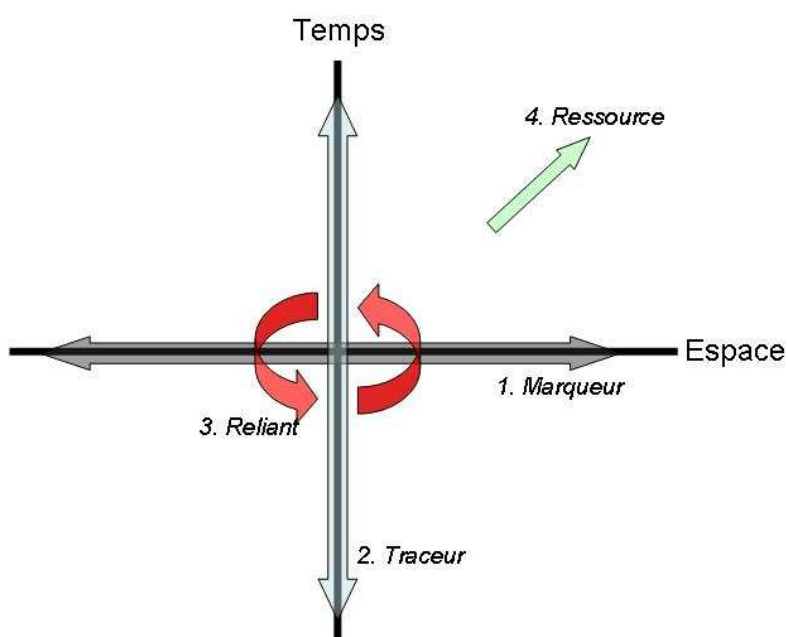
- l'axiome chorologique « peut-être géographique tout objet au sens statistique du terme qui différencie l'espace terrestre » ;
- l'axiome de situation « peut-être géographique tout objet en rapport spatial avec un objet situé en un autre endroit de la terre » ;
- l'axiome chronologique « peut-être géographique tout objet dont les rapports non exclusivement spatiaux s'accordent avec des successions observées ».

Outil de différenciation privilégié des sociétés occidentales contemporaines, ayant une place sur terre permettant sa localisation et s'inscrivant dans une historicité, le patrimoine répond à première vue aux critères de la catégorie. L'étude de ses fonctions le confirmera.

1.4.2.2 Les fonctions du patrimoine

En lien avec son statut d'objet géographique, le patrimoine possède pour le géographe, différentes fonctions. Quatre fonctions identifiées seront détaillées. Elles recourent les dimensions spatiale (1), temporelle (2) et sociale (3). A celles-ci s'ajoute une potentialité appelée ici patrimoine ressource (4).

Figure 7 : Approche dimensionnelle des fonctions du patrimoine



(Senil, 2011)

Le patrimoine marqueur

Une fonction identitaire

La première fonction du patrimoine est sa fonction identitaire. Cette fonction se traduit par un double mouvement. Le premier renvoie à l'appropriation (nous vs ailleurs). L'appropriation patrimoniale est la prise de possession d'un objet, que celle-ci soit physique ou symbolique (Ripoll, 2006, Veschambre, 2008). Elle implique une recherche de proximité entre le groupe et l'objet et à une mise à distance de celui-ci pour les autres, ce mouvement traduisant une recherche de différenciation spatiale, notamment au travers de la nomination du lieu (La Soudiere, 2004).

Le second concerne l'appartenance (nous vs les autres). Le patrimoine permet de se sentir attaché au groupe qui se l'approprié et affirme par là son existence. « L'individu projette ses

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

goûts, ses valeurs, ses normes dans des configurations spatiales, dans des lieux, dans des édifices qui lui renvoient sa propre conscience d'exister » (Cavaille, 1999). Mais à l'image de tout processus identitaire, ces processus ne sont pas figés. Le patrimoine est ainsi avant tout un discours sur nous-mêmes qui s'inscrit aussi dans son double, l'altérité. « L'identité collective est un discours que les groupent tiennent sur eux-mêmes et sur les autres pour donner un sens à leur existence » (Claval, 1996). Dans ce mouvement, « le véritable critère du patrimoine n'est plus ni l'art, ni l'histoire, mais la conscience intime du groupe social que tel objet appartient à son patrimoine » (Olivier, 1987), ce qui modifie fondamentalement la conception du patrimoine.

Ici distinguées, ces deux dimensions procèdent cependant d'un même mouvement (Di Méo, 2009). Dans leur étude sur « l'invention du Mézenc » (Martin et al., 2000), les auteurs montrent que « c'est en se qualifiant que les gens du Mézenc qualifient leur espace et instituent une réalité, celle du Mézenc, comme l'espace de "ceux-d'en-haut" ». Le lieu inventé, car approprié, devient un marqueur.

La forme du marqueur

Dans cette construction identitaire, le patrimoine s'apparente pour le géographe à la notion de marqueur territorial. Dans ce processus de marquage de l'espace, *via* le patrimoine, « c'est d'abord la visibilité, l'existence sociale des individus et des groupes » (Veschambre, 2004) qui est visée. Avec le marqueur, le processus se détache de l'échelle. Sa fonction métonymique où la partie désigne le tout déborde l'objet. Le patrimoine devient « étendard » (Gravari-Barbas, 2002) ou « sémiophore » (Pomian, 1999). L'intérêt du marqueur est de maintenir sa valeur symbolique « sans être obligé de réaffirmer cela en permanence par la force ou par le droit : voilà ce que permet fondamentalement le marquage » (Veschambre, 2008), fonctionnant alors selon un procédé mnémotechnique (Yates, 1987).

E. Garnier (2004), dans son travail sur la population déterritorialisée des pieds-noirs d'Algérie, montre le rôle essentiel du marqueur dans la perdurance du groupe déraciné. « Les marqueurs permettent ainsi de faire perdurer la culture, la mémoire du territoire dans l'ici et le maintenant » (Garnier, 2004). Ce travail nous apparaît particulièrement intéressant car il représente le pendant spatial du nôtre. Alors qu'elle montre comment l'ailleurs est recréé ici, nous cherchons de manière orthogonale (si l'on accepte l'idée que l'espace et le temps sont deux dimensions croisées) à montrer la recréation du passé dans le présent. Dans son analyse, elle explique que face à la rupture géographique du groupe avec son territoire originel, le marqueur constitue un « appui spatial pour le lien identitaire », un investissement pour « rebondir », qui constitue un « remède » face au traumatisme. Objet essentiel à l'ancrage géographique (Senil, 2004), les marqueurs territoriaux « permettent la création (ou la

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

recréation) d'un territoire, avec une territorialité ». Sa fonction se traduit par plusieurs caractères qui en font « tout autant un signal, une empreinte, un repère, qu'il est un outil pour le groupe ». Son rôle est ainsi simultanément intégrateur et distanciateur, ce que confirme aussi M.C. Fourny (2008).

Avec le patrimoine, le marqueur territorial gagne une force nouvelle. En associant la dimension temporelle à une affirmation spatiale, le marqueur l'annonce : « C'est à nous... depuis longtemps !!! ». Lié au temps, le marqueur territorial renvoie alors à une autre fonction. La recherche de l'inscription dans le temps long ouvre une fonction mémorielle, réelle ou recréée (distinction que nous infirmerons rapidement).

Le patrimoine traceur

Une fonction mémorielle

La fonction mémorielle du patrimoine lui confère un statut spécifique dans nos sociétés. Mis hors du temps, il confirme le groupe dans la durée. Cette fonction se rapproche de celle d'identité narrative développée par P. Ricœur (2000) qui répond à la question « comment rester le même à travers le temps » alors que « les appartenances et les activités changent de plus en plus souvent », prise dans les relations entre mémoires individuelle et collective. La théorie de la double hélice proposée par J.-C. Kaufmann (2004) part de la même interrogation et confirme que l'identité est là pour « recoller les morceaux » éparpillés par la réflexivité engagée par la seconde modernité.

Ainsi, la mémoire est effectivement vivante et non figée. Elle est, au même titre que la culture, l'identité ou le territoire, un construit social qui évolue au fil des réinterprétations du passé, des appropriations et des oublis réalisés en fonction du contexte. En ce sens nous nous démarquons de l'interprétation donnée par F. Ripoll (2006) qui considère la trace comme non intentionnelle à l'inverse du marqueur qui lui le serait. La mise en patrimoine permet ainsi de s'échapper des héritages imposés et d'affirmer sa destinée dans une autre trajectoire.

Dans ce processus, la fonction de l'espace apparaît aussi centrale. Ainsi depuis M. Halbwachs (1968), les liens entre espace et mémoire collective apparaissent centraux. Pour P. Ricœur (2000) cité par V. Veschambre (2008), les phénomènes mnémoniques « impliquent le corps, l'espace, l'horizon du monde », ce qu'il résume être la « mondanéité de la mémoire ». Dès lors, le patrimoine, marqueur ancré dans l'espace, gagne une autre fonction qui participe à maintenir la conscience du groupe dans le temps. « Grâce à leurs ancrages spatiaux, grâce aux liens qu'ils tissent avec l'espace géographique, ses lieux et ses territoires, les individus et leurs groupes trouvent des ressources providentielles pour maintenir leur propre cohérence identitaire et fabriquer de la continuité par delà les séparations spatio-temporelles que leur

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

impose le déroulement de la vie sociale et de ses mobilités » (Di Méo, 2009) . Le patrimoine devient alors un traceur.

La forme du traceur

Dans une société ancrée dans la modernité et sa rupture génétique, le patrimoine joue la continuité. L'objet patrimonial a donc pour fonction de prolonger le groupe dans le temps. En effet, « il n'y a pas de meilleure manière pour légitimer une appropriation et pour asseoir sa propriété que la filiation, l'héritage » (Gravari-Barbas et Guichard-Anguis, 2003). Les traces peuvent être maintenues ou recherchées ailleurs. Elles participent dans tous les cas à maintenir la présence en l'absence (Beaude et al., 2004), reprenant en cela la dialectique proposée par P. Ricoeur (2000).

Le cas des Parcs Naturels Régionaux évoqué par G. Di Méo (1998) constitue une institutionnalisation de ces mouvements. La reconquête sociale nouvelle d'espaces abandonnés et qui sont nantis d'une fonction conservatoire. « Ceux-ci confèrent à la fonction patrimoniale, jadis circonscrite à l'objet, une réelle extension géographique, une envergure territoriale tant par la taille et l'étendue des lieux considérés que par le sens que les sociétés y investissent » (Di Méo, 1998). Ces objets sont alors potentiellement considérés comme les témoins d'une époque révolue et éventuellement d'une société qui nous a enfantés.

Un rapprochement peut alors être fait avec la notion de géosymbole de J. Bonnemaïson (2001) présentée comme l'empreinte locale d'une écriture chargée de sens et de mémoire. Peuvent être considérés comme des géosymboles tout lieu (relief, itinéraire, route, construction, site) qui, pour des raisons religieuses, culturelles ou politiques, prend aux yeux des groupes ethniques et sociaux une dimension symbolique qui les ancre dans une identité héritée, mais en perpétuel mouvement.

Aussi, ce positionnement nous démarque quelque peu de V. Veschambre (2008) qui estime que la patrimonialisation représente le passage de la trace à la marque. Nous proposons l'idée que les deux sont engagés dans le processus de manière identique, simplement différenciés par un rapport orthogonal : à l'espace, le marqueur, au temps, le traceur.

Le patrimoine lien

Une fonction sociale

Le patrimoine associé à sa fonction identitaire, capable de régler le rapport du groupe aux autres, une fonction sociale, capable de régler le rapport du groupe en interne. Faire société, tenir ensemble, demande du lien et des efforts. Le patrimoine participe à matérialiser ce lien et contribue aux efforts. Avec les autres outils de la mémoire, le patrimoine se déploie dans

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

l'espace public et a « notamment pour fonction de souder le groupe en lui rappelant son inscription dans le temps et les grands épisodes vécus en commun, mais aussi en atténuant ou en faisant disparaître certains souvenirs » (Palisse, 2006). Il affiche ce choix de faire lien. Il représente une force capable d'associer des entités différentes et hétéroclites dans un tout englobant. Il fait tenir ensemble des acteurs, des objets, des idées, des projets, par le sens qu'il impose. « Si l'on veut concevoir un espace géographique signifiant pour l'individu et pour la société (véritable nature du territoire) l'on ne peut se dispenser de lui conférer une valeur patrimoniale » (Di Méo, 1995). Néanmoins, cette fonction est problématique, elle engage de nombreux conflits potentiels (Bossuet et Torre, 2009) et mérite la mise en place d'une gouvernance patrimoniale (Gravari-Barbas, 2002).

Le patrimoine reliant

Le patrimoine possède donc une capacité à relier ce qui est disjoint, à articuler ce qui est séparé. En ce sens, il rejoint le concept de Reliance initié par le sociologue M. Bolle de Bal (1981) et reprise par E. Morin (2006) pour qui « relié est passif, reliant est participant, reliance est activant ». Pour l'initiateur, « les acteurs sociaux sont à la fois liés (ils ont des liens directs entre eux) et re-liés, par un ou des systèmes médiateurs (qu'il s'agisse d'une institution sociale ou d'un système culturel de signes ou de représentations collectives) » (Bolle de Bal, 2003). A partir de ces éléments, l'auteur réfère cette notion à la médiatisation. Ce faisant il distingue trois sens au concept, selon qu'elle est envisagée :

- en tant que médiatisation : c'est-à-dire comme le processus par lequel les relations sont instituées, qui relient les acteurs sociaux entre eux ; c'est le process de reliance ;
- en tant que médiation : c'est-à-dire comme le système plus ou moins institutionnalisé, reliant les acteurs sociaux entre eux : c'est la structure de la reliance ;
- en tant que produit : c'est-à-dire comme le lien entre les acteurs sociaux résultant du ou des systèmes médiateurs dont font partie ces acteurs : c'est le lien de reliance.

Sans le nommer ainsi, plusieurs auteurs ont déjà montré ce travail à l'œuvre dans le cas du patrimoine. Ainsi, dans leur article sur « l'invention du Mézenc », les auteurs (Martin et al., 2000) parlent d'un « chaînage » patrimonial qui associe des entités diverses.

Le patrimoine ressource

Une fonction latente

Enfin, une dimension transversale du patrimoine s'exprime dans sa fonction latente. Ce caractère permet à l'individu ou au groupe de disposer d'un outil potentiellement activable. Cette fonction intègre totalement les trois autres qui se réaliseront potentiellement dès que l'option sera engagée. « Le sentiment du patrimoine est le sentiment de ressources, mal

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

définies mais profondes, auxquelles on a accès parce qu'on est de ce pays (de ce territoire en somme) et non d'un autre... Il s'y mêle donc le pressentiment d'énergies latentes auxquelles il ne serait peut être pas impossible de recourir un jour, celui où l'on aurait besoin d'une confirmation d'identité » (Bourdin, 1984), cité par (Di Méo, 1995). Ce potentiel s'exprime aussi chez Y. Barel (1981) lorsqu'il indique que « le patrimoine est moins adapté et plus adaptatif ».

Le patrimoine ressource

Le patrimoine se comporte donc comme une ressource (Graham, 2002). Il constitue un objet potentiellement activable doté de propriétés propices à l'action, de propriétés valorisables (Gravari-Barbas et Ripoll, 2010). Mais bien qu'extrêmement labile, le patrimoine s'inscrit dans une exclusivité qui ne l'ouvre qu'aux descendants. Il peut représenter une richesse marchande ayant une valeur économique, mais cela n'est pas systématique ou alors pas révélé à ce stade. Le patrimoine ressource, ainsi exprimé, sera renforcé par plusieurs apports permis par la mobilisation de la notion de ressource territoriale. Celle-ci sera présentée dans le Chapitre 7.

CONCLUSION DU CHAPITRE 1 : UNE PATRIMONIALISATION SELECTIVE

Ce premier chapitre a interrogé la notion de patrimoine dans sa construction et son partage. Pour cela, l'approche diachronique engagée sur la naissance et l'évolution de la notion a permis de rapprocher son apparition de la construction moderne de l'Etat-Nation et de lier les évolutions actuelles observées à la dilution de ce cadre initial. Historiquement très lié à l'urbanité, le patrimoine s'ouvre depuis peu à d'autres contextes territoriaux.

Parallèlement, l'approche synchronique a mis en lumière des différences socioculturelles. Le cas du Maghreb, marqué par l'action colonisatrice des pays européens et notamment de la France apparaît alors particulièrement pertinent. Il est ainsi possible d'observer dans ces pays différents régimes de traitement du passé, révélés par leurs complémentarités ou plus souvent par leurs oppositions. A ce stade, nous pouvons donc déjà réfuter l'idée que le patrimoine est un invariant temporel et culturel.

Véritable construction sociale, contenue à des temps et à des espaces spécifiques, le patrimoine est donc l'aboutissement d'un processus de construction qui, bien qu'itératif, engage des étapes et des changements de statut successifs. Par lui et à travers lui l'objet devient patrimoine. Mais alors que tout semble pouvoir être intégré, la description du processus nous rappelle « que la construction patrimoniale opère in fine de manière sélective » (Gravari-Barbas, 2002).

Chapitre 1 : Le patrimoine comme objet géographique

Ce processus n'est en effet pas autonome et se trouve engagé par des acteurs qui, bien que de plus en plus nombreux, patrimonialisent selon leurs propres logiques « en réponse aux interrogations mais aussi aux intérêts de la société concernée » (Gravari-Barbas, 2002). Initialement dévolue aux services autorisés de l'Etat, la mise en patrimoine a gagné toutes les couches de la société. L'élargissement des compétences et des moyens des collectivités territoriales ainsi que la structuration de ces dynamiques autour d'associations renforce encore le mouvement. Néanmoins, l'appréhension du patrimoine par des nouveaux acteurs et sa généralisation à de nouveaux contextes territoriaux (de l'urbain au rural) interrogent le peu de recherches menées sur cet objet en géographie, alors même que son intérêt apparaît très fort. L'objectif est maintenant de comprendre l'émergence et l'importance prises par le patrimoine depuis une trentaine d'années dans le contexte spécifique retenue pour cette étude : la ruralité.

Chapitre 2 : L'espace du changement

Pour appréhender les phénomènes socio-spatiaux, la notion de territoire constitue une avancée importante. En donnant une place aux hommes, la géographie s'est ainsi ancrée définitivement dans les sciences sociales (Gumuchian, 1991). Le tournant territorial pris par la discipline dans la lignée de l'espace vécu (Frémont, 1999) et des approches phénoménologiques, a participé à renouveler les problématiques et les lectures géographiques et à quitter un espace déterminant et autonome. Le territoire est alors apparu comme le terme fédérant ce type d'approches humanistes. Malgré la diversité des acceptions (Lévy et Lussault, 2003), à notre sens révélatrices de la fertilité des entreprises scientifiques engagées à travers lui, le territoire s'est positionné comme une référence théorique géographique, un point d'ancrage dans le foisonnement toujours important des sciences ayant trait à l'espace.

L'objectif de ce chapitre n'est pas de retracer une énième histoire du territoire, mais de réfléchir aux futurs possibles et aux orientations souhaitables. Questionné par le patrimoine, ce territoire n'apparaît plus comme un objet spatial autonome, stable, mais comme un processus d'ancrage spécifique affirmé dans la dynamique. Dès lors, le territoire prend forme dans ce qui le fait présider, l'action de le faire être, la territorialisation. Pour autant, avant d'aborder le processus par le regard conceptuel, il nous semble nécessaire d'observer sa mise en œuvre dans ce qui fait le terrain de cette thèse : la ruralité. Parcourue par de nombreuses recompositions territoriales, la ruralité apparaît alors comme un terrain actuel propice à l'analyse de l'incertitude et de ses conséquences.

2.1 Quelle ruralité pour la géographie ?

Aborder la question de la ruralité interroge en premier lieu la place de cette catégorie dans notre analyse et plus largement le statut de notre objet de recherche. Mettre en avant la notion de ruralité revient en effet à penser que celle-ci possède des caractéristiques intrinsèques qui font que là les choses se passent différemment qu'ailleurs. Et si ce débat est depuis longtemps engagé, il apparaît que l'entrée patrimoniale retenue participe à l'enrichir. Aussi, ce chapitre s'oblige à rappeler quelques éléments introductifs.

Le regard géographique peine de plus en plus à sérier ce qui fait le rural et à lui tracer des frontières. Ce constat est sans doute dû au fait que les habitants se jouent de ces ensembles pour construire leur vie. Pendulaires, multirésidents, touristes au long cours changent de lieux de vie inlassablement, transportant avec eux des éléments et des valeurs de l'ailleurs (Bourdeau, 2003). Dans cette hybridation, la carte s'embrouille et offre au regard une vision simplifiée. Heureusement, celle-ci n'est pas le seul outil de notre discipline. En interrogeant les références spatiales dans les pratiques et les dires des acteurs multi-ancrés, le géographe révèle le jeu croisé de ces mondes et l'intérêt de leur hybridation. Là où la carte freinait la lecture, la prise en compte de cette nouvelle complexité aide à penser la réalité en train de se faire. Apparaissent alors des trajectoires de vie qui renseignent sur l'articulation (Sencebe, 2001), les complémentarités, mais aussi sur les caractéristiques intrinsèques. Spatialement éclaté, le rural construit des territoires qui fonctionnent en réseau, non contraints par la continuité spatiale (Gumuchian, 2000).

2.1.1 Une ruralité en mutation

« Oser le désert ? un pays sans paysan » Ce questionnement soumis par J. Lévy (1994b) semble à première vue aujourd'hui bien dépassé. Si la France fut marquée par un exode rural massif, le réinvestissement des zones éloignées en déshérence s'est depuis largement affirmé. Alors que dans un premier temps, seules les zones à proximité immédiate des villes ou des littoraux (Berger, 1996) se trouvaient repeuplées, respectant en cela le modèle classique de la diffusion du centre vers la périphérie, les derniers recensements ont confirmé le réinvestissement (1999 et surtout 2004-2008). Pour autant, les dynamiques démographiques renaissantes ne constituent pas le retour à une France d'avant guerre (Hervieu et Viard, 1996). Et les évolutions économiques, sociales, culturelles révèlent un phénomène en mutation ou l'interrogation de J. Lévy garde une actualité.

Les dynamiques rurales contemporaines suscitent des interprétations contradictoires aujourd'hui bien connues. Certains y voient la fin du rural, sa dilution, d'autres au contraire parlent de renaissance. Comme l'affirme B. Kayser « rien n'a changé... sauf le regard de la société et ce changement-là modifie les attitudes, les comportements, les perspectives » (Kayser, 1996). La question agricole (Esposito-Fava, 2010), la gestion de l'espace (Roux, 1999, Allie, 2005), les services aux personnes (Grasset, 1999) ou la question de l'évolution du modèle de développement (Talandier, 2007), restent encore des points problématiques particulièrement prégnants. Dès lors, affirmer que le rural n'existe pas, que l'urbanité tient partout sa place est en premier lieu un discours d'urbains. En effet, il ne s'agit pas ici de

Chapitre 2 : L'espace du changement

revenir sur la place prise aujourd'hui par la culture urbaine et sur les modes de vie qu'elle a entraînés. Dans le rural comme à la ville, les habitants souhaitent vivre sensiblement les mêmes expériences. Pour autant, dire que les deux ne font aujourd'hui plus qu'un paraît encore discutabile. Ainsi, « à l'heure où l'urbanité s'échappe de la ville, la ruralité devient, elle aussi, "une catégorie de la pratique", prenant des sens et impliquant des usages différents selon les figures d'appartenance. De multiples mobilités et migrations accentuent l'imbrication des villes et de leurs campagnes, à tel point que certains en viennent à douter de leurs frontières. Mais ces flux reflètent aussi la permanence, dans les représentations sociales, d'une différence entre le rural et l'urbain » (Sencebe, 2001). En effet, la ruralité possède encore au moins deux caractéristiques spécifiques en lien avec ce travail :

- une faible densité ; ainsi, vivre la ruralité constitue en premier lieu une expérience de l'éloignement, de la distance. Elle donne à l'espace et à son corollaire la mobilité (Sencebe, 2001), une place importante. L'augmentation continue du coût de l'énergie nous le rappelle un peu plus chaque jour ;

- une idée de différence. Les évolutions économiques, démographiques, sociales, ont touché de plein fouet la ruralité ancienne. Basé sur une économie agricole qui structurait socialement et culturellement la vie locale, l'effritement de son importance a participé à renouveler les modèles. L'arrivée de nouvelles populations, aux revenus, modes de vie et cultures différentes a accéléré le phénomène (Palisse, 2006). Ouverte à l'autre, expérimentant l'altérité, la ruralité se refait. Pour autant, cette mutation n'est pas simple et on assiste à une remise en question identitaire. La proximité de références éloignées crée un choc. L'idée du rural se construit alors dans une représentation mythifiée qui constitue aujourd'hui le ciment de ce nouvel engagement.

2.1.2 La ruralité par ses territoires

Dès lors se pose la question du statut à donner à cette (nouvelle) ruralité. Différents termes sont tour à tour mobilisés : milieu rural, monde rural, espace rural et territoire rural. L'appellation de milieu rural renvoie à la géographie régionale et à la recherche de la typicité de différents ensembles géographiques cohérents. Ce terme participe d'une naturalisation du phénomène qui ne sied manifestement plus aux phénomènes présentés. L'expression monde rural s'inscrit sensiblement dans la même logique. Cette expression présente le rural comme une globalité. Initialement géographique, cette référence possède une dimension sociologique forte. Elle renvoie à l'idée de communauté et freine la mise en avant et la compréhension des échanges et les perméabilités. A l'inverse, la notion d'espace rural traduit une spatialisation du phénomène et participe de fait à créer des frontières. Si celles-ci ne sont plus culturelles, elles deviennent géographiques. Cette conception renvoie aux problèmes récurrents de

Chapitre 2 : L'espace du changement

l'INSEE avec ses typologies. Ainsi, en 1990, les Zones de Peuplement Intermédiaires et Urbain (ZPIU), qui regroupait 28500 communes et 96% de la population... Elles furent remplacées à partir de 1996 par les Zonages en Aires Urbaines (ZAU) qui dissocient depuis des espaces à dominante urbaine et à dominante rurale, réactualisées en 2002 en y intégrant les Aires d'emploi de l'espace Rural (ZAUER).

Ainsi appréhendé, le rural souffre d'un regard restrictif. En mettant l'accent sur la dimension naturelle, sociologique ou géographique, les appellations enferment chacune le phénomène dans une approche unidimensionnelle. Aussi, nous proposons, après d'autres (Gumuchian, 2000, Tchekemian, 2009), de retenir le terme de territoires ruraux. Celui-ci permet d'aborder des références socio-spatiale imbriquées et propose un objet plastique, suffisamment souple pour cerner les différentes facettes et évolutions de cette ruralité en mouvement.

2.1.3 Une conception patrimonialisante

Les représentations de la ruralité ont largement évolué en une trentaine d'années (Perrier-Cornet, 2002). Symbolisant l'enfermement, l'éloignement, le passé, la ruralité véhicule aujourd'hui des idées plus positives. Ainsi, dans leur ouvrage B. Hervieu et J. Viard (1996) décryptent l'évolution de ces représentations. Les statistiques utilisées montrent que 84% des français (79% des citadins et 94% des ruraux) estiment que la vie à la campagne est plus agréable. Pour autant, la ville reste synonyme de progrès et la campagne de conservatisme. Dès lors, on se retrouve face à une position ambiguë où l'on considère le rural comme « un territoire-jardin auquel on désire étendre la ville » (Hervieu et Viard, 1996).

Cette conception trouve sens dans le terme de campagne qui met en scène un rural mythifié, salvateur, ressourçant. J. Lévy, pour sa part, différencie rural et campagne en attribuant à cette dernière le fait d'être une manifestation de l'urbain, en opposition au rural, « caractérisée par la prééminence de l'agriculture », véritable « substance sociétale » (Lévy, 2003). Pour cet auteur, « dans les sociétés urbaines, la campagne constitue donc, pour une part, la dimension spatiale de la mémoire de la ruralité ». Cette approche rejoint celle proposée dans « Campagnes de tous nos désirs. Patrimoines et nouveaux usages sociaux » où la campagne renvoie à « des lieux d'où sont originaires nos grands-parents, à un monde dont on souhaite la préservation » (Rautenberg et al., 2000).

Cette idée de souvenir, de transmission est complétée par l'idée que si le rural est un « artefact dû à la main de l'homme, il a toujours été un système en équilibre instable, reflétant la double tension entre l'homme et la nature et entre la campagne et la ville voisine » comme l'affirme J. Chevallier (2000) dans l'ouvrage « Vives campagnes. Le patrimoine rural, projet de société » qu'il a dirigé. A. Micoud (2006) propose pour sa part une lecture historique, qui

Chapitre 2 : L'espace du changement

permet de resituer l'invention de l'espace rural à la Troisième République, quand celle-ci décida de dédier cet espace à la profession agricole. « Le mouvement de patrimoine, issu de gens de la campagne et des villes, commence à dire que la campagne n'est pas que l'espace rural, mais aussi tout ce qui témoigne de valeurs : biens naturels et culturels. Pour que l'espace rural ne devienne pas un espace agro-industriel ». Pour l'auteur, ce sont des gens d'origines très variées qui ont participé à cette reconnaissance. « C'est une forme de mise en valeur des restes. La campagne est alors utilisée par toutes sortes de gens et ce sont des paysages à sauvegarder pour y vivre. Cet espace inédit réunit deux mondes côte à côte. D'une part des autochtones qui ont fabriqué un monde réel, s'inscrivent dans la durée, la tradition, les lignées, s'appuient sur la légitimité des droits acquis et ressentent une certaine fierté, pourtant en crise (pourquoi en fait-on tant pour ceux qui arrivent, alors que pour nous on n'a pas fait grand-chose ?). Et d'autre part des nouveaux venus qui rêvent de campagne, sont des individus mobiles, avec des besoins urbains, de la bonne volonté et pas mal d'ignorance (parfois de la suffisance). La campagne est à considérer comme un nouvel espace public » (Micoud, 2006). Dans ce mouvement se met en place un nouveau regard porté à cette ruralité. J. Viard qualifie celui-ci d'un double rapport dialectique entre l'agora et le paysage, l'agora étant le lieu de vie de l'habitant et le paysage le lieu vécu par le touriste. Pour lui, la notion de paysage « paraît indissociable d'une appropriation circulante de la planète. Le paysage est un mode d'appropriation non propriétaire du sol qui dit un lieu hors du sens que lui donne l'habitant » (Viard, 2000). Mais si ce nouveau regard n'est que de passage, il bouleverse malgré tout l'attractivité et la hiérarchie des lieux.

« La "campagne" - à savoir ce qui de l'espace rural n'est pas encore entièrement dévolu aux normes de l'agro-industrie - est en train de devenir le bien de tous, un nouveau bien commun "res publica" (qui appartient à tous ensemble et à personne en particulier) » (Micoud, 2007). Initiée par les Ecomusées et les Parcs Naturels Régionaux créés en 1967, dorénavant « la campagne toute entière semble patrimonialisée au moment même où elle retrouve une fonction identitaire nationale, tendant à gommer la dualité territoriale des années soixante entre espace de production et espaces protégés » (Delfosse, 2002).

Si les liens qu'elle maintient à la globalité ne peuvent détacher la ruralité de celle-ci, pour autant, elle représente aujourd'hui un monde à part, perçu comme tel, véritable écho (miroir ?) d'une société construite sur des canons urbains. Et si la ruralité ne peut plus être comparée aux références anciennes, centrées sur sa fonction agricole¹, elle devient un peu plus chaque jour une réalité nouvelle en train de se construire.

¹ Même si la récente hausse des produits agricoles interroge malgré tout de plus en plus cette affirmation.

2.2 De la fin des certitudes à la gestion de l'incertitude

Les mutations des structures, des dynamiques et des représentations observées en contexte de ruralité ne sont pas périphériques. Elles s'inscrivent dans une évolution globale qui touche la société toute entière. La remise en cause de la modernité perceptible ici ou là se traduit en effet par la fin de ses certitudes. L'homme contemporain doute et prend conscience de sa difficulté à maîtriser l'environnement dans lequel il évolue.

2.2.1 La fin des certitudes

La remise en cause des certitudes passées trouve notamment son origine dans la prise de conscience des problèmes environnementaux. Le rapport Meadows intitulé « Halte à la croissance », l'accident de Tchernobyl, de Fukushima ou encore la formulation de l'hypothèse Gaia ont été autant de brèches dans la représentation jusqu'alors partagée d'une maîtrise de l'homme sur la Terre. La nature passe alors de dominée à menaçante (Kalaora et Theys, 1993). L'ensemble de ces réflexions met fin à la croyance dans la modernité, son avenir radieux et sa science omniprésente. « De façon récurrente, les sociétés se sentent en rupture face à ce qu'elles ont fabriqué, aux processus qu'elles ont déclenchés et débouchant sur les réalités qui les dépassent, perçues comme hétéronomes et que, par le fait même, les dépassent » (Lolive et Soubeyran, 2007). Les conséquences en sont terribles. Le monde s'est brusquement transformé. Ainsi, dès 1984 A. Bourdin (1984) estime que si « les idéologies du progrès nous ont menés, elles vacillent. Le monde se désenchanté, se sécularise [...], aucune valeur ne s'impose comme assurément supérieure aux autres, la rationalité domine ».

Mais plus qu'une seule prise de conscience des impacts, ces idées ont eu pour conséquence de développer une véritable remise en cause de l'art de gouverner, des possibilités et de la place de la science. Ainsi, « il ne suffit plus de se charger des affaires courantes, de raisonner sur un horizon temporel fermé, mais de décider pour un après-demain extrêmement lointain et en tout cas bien au-delà de l'exercice normal du mandat politique » (Theys et Kalaora, 1992). La décision passe alors par la prise en compte nécessaire de nouveaux acteurs, dont certains non-humains, de nouveaux porte-paroles, dont certains profanes, de nouveaux débats ou enjeux dans ce que l'on nommera des controverses.

Ce changement profond trouve une résonance dans le débat scientifique. I. Prigogine dans son ouvrage sur la « fin des certitudes » (2001) remet en cause les théories statiques et géométriques d'A. Einstein en promouvant les notions d'irréversibilité et surtout

d'imprévisibilité. « Le résultat de notre recherche est en effet l'identification de systèmes qui imposent une rupture de l'équivalence entre la description individuelle (trajectoires, fonctions d'onde) et la description statistique d'ensembles. Et c'est au niveau statistique que l'instabilité peut être incorporée dans les lois fondamentales. Les lois de la nature acquièrent alors une signification nouvelle : elles ne traitent plus de certitudes mais de possibilités. Elles affirment le devenir et non plus seulement l'être » (Prigogine, 2001). La science elle-même rentre dans un dialogue constructif avec la nature en mettant l'accent sur les processus de non-équilibre. « Dès que l'instabilité est incorporée, la signification des lois de la nature prend un nouveau sens. Elles expriment désormais des possibilités ».

A l'image des physiciens, les sociologues proposent aussi une lecture évolutive. Pour U. Beck (2001), nous assistons au passage d'une « modernité industrielle » à une « modernité réflexive ». Le risque n'est plus pensé comme une externalité, mais comme un produit constitutif de notre monde social. Alors que la modernisation passée s'était construite contre la tradition, en proposant un modèle opposé, la modernisation « réflexive » actuelle s'oppose à ses propres prémisses. Il y a donc un brouillage des frontières entre science et politique. La science n'est plus la seule à détenir le monopole de définition de la connaissance et la politique celle de la décision. Il émerge alors selon l'auteur deux types de scientifications : primaire et réflexive. La scientification primaire s'applique à la nature, à l'homme, à la société. La scientification réflexive est « confrontée » à ses propres produits, aux problèmes que la science a elle-même fait émerger. Elle retourne la démarche du doute scientifique contre elle-même. La position de la science est ainsi ambiguë. A la fois décriée pour les conséquences de ses avancées, elle est aussi sollicitée pour arbitrer les différends. La projection des dangers dans l'avenir construit une angoisse du futur. Les classes sociales sont remplacées partiellement par les « communautés de menaces » et l'objectif premier n'est plus l'égalité, mais la sécurité.

2.2.2 Les nouvelles formes de gestion

L'ensemble des auteurs présentés ci-dessus accrédite la thèse de la naissance d'un sentiment d'incertitude et de sa prise en compte par les sociétés. Suivant U. Beck (2001), rappelons que cette incertitude est à différencier du risque. Celui-ci étant un danger identifié associé à l'occurrence d'un événement. La détermination de la menace liée à l'incertitude est par contre plus difficile et les formes de réponse sont elles aussi brouillées. Il devient alors nécessaire de repenser notre être au monde, à la fois dans ses principes, dans ses formes et dans ses modes de gestion.

2.2.2.1 Le principe de responsabilité

Pour H. Jonas (1979), la place et la responsabilité de l'homme ont radicalement changé à partir de l'époque où les actions de l'homme ont quitté leur ponctualité. La technique, alliée à l'économie et à la philosophie prométhéenne, a décuplé ses capacités d'action et d'impact auxquels l'homme n'était pas préparé. « Ce n'est plus comme jadis la nature, mais justement notre pouvoir sur elle, qui désormais nous angoisse et pour la nature et pour nous-mêmes » (Jonas, 1979). L'éthique traditionnelle s'applique à un environnement immédiat, dans un temps court. Or la puissance de la technique crée des problèmes éthiques inconnus jusqu'à aujourd'hui. La sphère de l'action humaine « est surplombée par le domaine croissant de l'agir collectif dans lequel l'acteur, l'acte et l'effet ne sont plus les mêmes que dans la sphère de la proximité et qui, par l'énormité de ses forces impose à l'éthique une nouvelle dimension de responsabilité jamais imaginée auparavant » (Jonas, 1979). L'homme n'est plus uniquement responsable de lui-même, mais des choses qui l'entourent et de l'environnement tout entier.

Le problème vient du fait que l'homme, n'ayant pas la connaissance pour prévenir les effets de ses actes, ne peut alors se tourner que vers l'éthique. H. Jonas propose alors de mettre la notion de responsabilité au centre de cette éthique nouvelle. « Jonas en appelle à une conception de la responsabilité par anticipation, inspirée du modèle fourni par la relation des parents envers leurs enfants : être responsable, c'est répondre d'un être ou d'un objet et en prendre soin pendant une longue période ; cette obligation est naturelle et non contractuelle ; elle porte sur l'avenir, sur l'existence même d'un avenir » (Brédif, 2004). Mais la qualification du lien ne suffit pas. Il reste à discerner le danger et à se construire une idée du souhaitable. La question est de savoir ce qui peut servir de boussole... « L'anticipation de la menace elle-même ! » répond H. Jonas. « C'est seulement dans les premières lueurs de son orage qui nous vient du futur, dans l'aurore de son ampleur planétaire et dans la profondeur de ses enjeux humains, que peuvent être découverts les principes éthiques, desquels se laissent déduire les nouvelles obligations correspondant au pouvoir nouveau » (Jonas, 1979). L'auteur prône alors ce qu'il nomme une « heuristique de la peur », seule capable de forcer l'homme à accepter cette responsabilité. La traduction de ce principe est aujourd'hui encore largement à l'œuvre. De nombreuses personnalités engagées n'hésitent pas à reconnaître que la peur est nécessaire à la mise en œuvre du changement. Cette position rejoint aussi le postulat de départ de l'écologie politique et ce que J.-P. Dupuy (2004) appelle un « catastrophisme éclairé ».

2.2.2.2 Le tournant cosmopolitique

Le diagnostic fait, le principe posé, il reste à comprendre comment se mettre en marche. Pour I. Stengers (2007) et B. Latour (1999), ce changement doit intégrer la prolifération de nouveaux objets qui questionnent le clivage entre Nature et Société. A l'image du problème de l'amiante, des nombreuses crises sanitaires (vache folle, SRAS, grippe H1N1), de nombreuses controverses socio-techniques causent ce qu'ils nomment des « crises d'objectivité ». Ces nouveaux objets dépassent les frontières classiques usitées par la modernité et les font exploser. Ces hybrides représentent un continuum d'humains et non-humains organisés en réseau socio-technique. Le mode classique de dissociation entre objet et sujet, entre fait et valeur et entre Science et Politique peine à intégrer ces entités émergentes.

La modernité est ainsi accusée. Elle est responsable selon ces auteurs de jouer un double jeu : d'un côté elle engage une apparente purification en organisant deux mondes parallèles, tandis que de l'autre elle médiatise les deux ensembles en permettant la prolifération de l'entre-deux problématique. La Science qui avait pour rôle de trancher avec objectivité, s'arrogeant le monopole de la Raison, se retrouve engluée dans des controverses et des problèmes qu'elle a parfois elle-même causés. Symétriquement, la Politique se retrouve cantonnée dans un rôle subalterne de simple enregistrement des vérités factuelles. Or face aux problèmes d'objectivité dégagés par ces auteurs, cette gouvernance ne peut fonctionner. B. Latour propose alors un « Parlement des choses » (1991) permettant une représentation de tous les actants humains et non-humains. Cette proposition sera précisée dans le Chapitre 8 et présentée comme un élément de réponse au problème construit par le développement durable.

2.2.2.3 Des modes de gestion renouvelés

Nous soutenons alors avec H. Bredif (2004) que « pour les questions écologiques comme pour d'autres questions, il est possible d'affirmer qu'un seuil de complexité a été franchi, à partir duquel les modes classiques d'intervention et de gestion des problèmes ont atteint leurs limites, quand ils ne s'avèrent pas contre-productifs ». Consciente de cette incertitude, la société fait émerger des formes de gestion particulières nouvelles. Le principe de précaution en est une des formes les plus en vue. Ce principe est à différencier de celui de la prévention qui traite pour sa part d'un risque identifié. Le principe de précaution s'applique dans le cas où malgré l'incertitude scientifique, il est décidé d'agir en réponse à des risques supposés. Malgré le fait que ce principe ait connu une reconnaissance institutionnelle grandissante depuis la conférence de Stockholm jusqu'à celle de Rio en 1992 qui mentionne dans son article 15 que « pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être

Chapitre 2 : L'espace du changement

largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement » de nombreuses difficultés d'application l'entourent (Godard, 1997).

Pourtant, malgré ces problèmes, le principe de précaution ne doit pas apparaître comme l'institutionnalisation d'une attitude frileuse que certains veulent bien lui prêter. Pour B. Latour (2002b), il constitue plutôt une « prise de risque » mesurée qui devrait s'accompagner de la mise en marche d'une procédure d'évaluation croisée des différentes retombées. « Le principe de précaution demande la mise sous tension du collectif, entraînant la mise en place de procédure de recherche à la fois des laboratoires constitués (la "recherche confinée" de Callon) et des "laboratoires" socio-politiques qui correspondent à toutes ces identités nouvelles en voie de formation autour des enjeux à échelle variable » (Latour, 2002b). Ainsi, la compréhension de la réalité ne s'appuie plus uniquement sur le savoir scientifique et sa recherche confinée. De plus en plus de profanes accèdent au débat, portant avec eux une recherche de plein air. Mais cette évolution n'est pas soutenue par tous. Ainsi, F. Mancebo (2006) s'interroge : « dans quelle mesure la confiscation de la décision par des groupes privilégiant des points de vue idéologiques ou des intérêts particuliers est-elle plus juste que sa confiscation par des techniciens dument formés ? ».

Différents modes de construction du savoir et de compréhension du monde sont ainsi décelables. M. Callon (1998) en détermine trois :

- le modèle de l'instruction publique, dans lequel la science est une institution séparée et régie par des normes propres. Pour mener à bien son entreprise de connaissance et se prémunir de toute contamination, elle doit se protéger des savoirs profanes, s'établir contre le sens commun ;
- le modèle du débat public, qui est obtenu par prolongation et déformation du précédent. Le dépassement des savoirs scientifiques par la réalité oblige les scientifiques à accepter leurs savoirs comme partiels et à intégrer les savoirs profanes en marge de leur connaissance ;
- le modèle de la co-production des savoirs. Ce modèle tend à associer les profanes à l'élaboration des connaissances les concernant. Les spécialistes et les non-spécialistes se coordonnent étroitement. Cette coordination se met en place dans des « forums hybrides » permettant un apprentissage collectif croisé. Dans ce cas, les profanes ne sont plus des éléments perturbateurs, extérieurs au processus et maintenus comme tels. Ils gagnent une reconnaissance et une véritable identité « construite et négociée, en même temps que les savoirs et les techniques qui en fournissent les ingrédients » (Callon, 1998).

Chapitre 2 : L'espace du changement

Parmi les trois modèles présentés par l'auteur, aucun n'a la particularité de devoir s'imposer aux autres. Certains débats relèvent à coup sûr du premier modèle (physique fondamentale, mathématique, etc.) ; par contre, les problèmes sociétaux actuels évoluent petit à petit vers les deux derniers. Concernant la chose territoriale, la définition d'un développement durable et d'un monde commun permettant le vivre ensemble, il apparaît clairement que le débat s'enrichit en acceptant la diversité et en s'ouvrant aux profanes.

Ainsi se mettent en place ces forums hybrides qui réunissent des experts, des hommes politiques, des techniciens et des habitants (les profanes) qui s'estiment concernés par ces controverses en discussion. On assiste alors à une remise en cause du partage entre science et politique, la démocratie technique étant alors censée dépasser les problèmes de la démocratie.

Ce positionnement, aujourd'hui de plus en plus pratiqué et partagé entraîne cependant une remise en cause profonde de certains préceptes scientifiques largement soutenus, à l'image de la rupture épistémologique fondatrice du « Nouvel esprit scientifique » de G. Bachelard (1934).

Deux modes de gestion différents sont alors à différencier. Le premier relève du mode classique de décision, construit dans une unité de temps et de lieu par un acteur légitime. Le second, accepte la situation d'incertitude et intègre une démarche d'aller-retour, réversible et ouverte.

Tableau 5 : Les modes de décision

« Choix tranchant » (décision traditionnelle)	« Enchaînements de rendez-vous » (décision en incertitude)
Un moment unique, un acte	Une activité itérative enchaînant des décisions de second rang
Prise par un acteur légitime	Engageant un réseau d'acteurs diversifiés selon les responsabilités
Clôturée par l'autorité scientifique ou politique	Réversible, ouverte à de nouvelles informations ou à de nouvelles formulations de l'enjeu

(Callon et al., 2001)

Si le premier semble encore majoritaire, le second trouve de plus en plus place dans les controverses en cours. Ainsi, la conclusion du « Grenelle des ondes » appelait récemment l'ensemble des citoyens à prendre conscience des évolutions scientifiques possibles. Ce type de position rejoint alors la stratégie formalisée par M.-J. Avenier (1997) sous l'appellation du chemin faisant.

Chapitre 2 : L'espace du changement

La proposition de N. Alter (2000) de traiter l'innovation comme ordinaire en déplaçant l'analyse du changement au mouvement participe là encore à envisager la dynamique comme perpétuelle et nous invite à interroger le temps de l'évolution même. A une conception classique du changement, comprise comme le passage d'un état stable à un autre différent, l'auteur oppose celle où la permanence des transformations amène à concevoir le changement comme une situation banale et récurrente. Ainsi, alors que dans le changement, « ce qui intéresse l'observateur est la comparaison de deux univers, pas la manière de passer de l'un à l'autre », le mouvement rappelle que « rien n'est abouti, mais en cours ». En l'appréhendant ainsi, « le mouvement, le passage entre deux états, devient la situation commune de l'organisation, celle des processus créateurs » (Alter, 2000). L'innovation n'est plus limitée à des contextes particuliers et contrainte dans des temps impartis, elle est placée au cœur des systèmes en mouvement dont les territoires font partie.

2.2.3 Où l'on retrouve les territoires et leur complexité

La gestion de l'incertitude a rendu nécessaire l'organisation de forums hybrides, de collectifs de projet qui interrogent le géographe. Tant au niveau de la construction des problèmes que des solutions, l'incertitude et la précaution œuvrent à des échelles chaque fois renouvelées. Les territoires doivent alors « faire avec », composer, s'arranger et organiser une « compétence collective » (Janin et al., 2011). Pourtant, cette lecture ne doit pas obligatoirement faire penser à un délitement. « L'énorme besoin de sens, d'action, de mouvement, mais aussi de racines qu'affichent nos sociétés soumises au doute et à l'incertitude, trouve dans les ambiguïtés territoriales, dans l'absence de clôture, de début et de fin de ces espaces néanmoins qualifiés et centrés, un champ commode de satisfaction » (Di Méo, 1998). Le territoire serait ainsi en lui-même une forme de réponse. Dans ce cas, il conviendrait alors de distinguer les territoires de la représentation (stables et équilibrés) et les territoires de la mobilisation (mouvants, réactifs, collés aux projets). Le territoire aurait-il alors une occasion de se refaire ? P. Calame (2003) l'affirme : « je crois que nous sommes à une phase historique que je qualifie de revanche des territoires. Après une phase où l'on a assisté à l'évolution parallèle de transformation des territoires en un espace homogène international de circulation des biens et des communautés en citoyens plus ou moins atomisés, nous revenons maintenant à un temps où les cristallisations dans l'espace deviennent absolument décisives : sans elles nous serons incapables de gérer la complexité du monde de demain ». Pour l'auteur, l'incertitude est donc en train de faire avec l'espace. Le territoire et sa complexité, souvent accusés, mais toujours d'actualité, en sont une forme de preuve.

Face aux mutations du monde, la géographie n'est pas écartée. D'intenses mouvements bousculent l'espace et les modes de gestion traditionnels qui étaient usités. De là s'engagent des processus de recompositions qui touchent un des objets retenus pour ce travail : le territoire.

2.3 Les processus de recompositions territoriales

Alors que les sciences sociales se sont pendant longtemps concentrées sur l'étude des invariants et des continuités, dans le but de définir des lois d'organisation sociale, la lecture que nous faisons du monde actuel nous oblige au contraire à définir et utiliser des concepts permettant de suivre les variations. En effet, « un contexte contemporain radicalement différent, caractérisé, entre autres, par une mobilité spatiale accrue, une autonomisation accrue de l'individu et la mise en place de styles de vie relativement plus différenciés les uns par rapport aux autres ainsi que par l'émergence de qualités nouvelles d'espace » (Stock, 2007) nous y obligent. Le concept de territoire est pour cela retenu. Cependant, l'acception que nous en aurons doit nous permettre de traduire la construction et l'organisation de système géographique en mouvement. Pour cela, nous aborderons le territoire par ses recompositions. Après un point de définition, nous établirons un premier contact avec nos deux terrains de thèse.

2.3.1 Des dynamiques territoriales complexes

La recomposition territoriale est construite sur la qualification d'une action renouvelée. Un rapide tour d'horizon définitionnel nous apprend que la composition traduit à la fois l'action de composer et son résultat. Son processus et son aboutissement, le chemin et la fin. Il s'agit donc à la fois de l'étape qui précède l'existence même de la chose et sa présence finale. La composition est donc l'action de faire être. Mais elle tranche d'avec l'invention pure. Dans son cas, il ne s'agit que d'un arrangement d'objets préexistants. La nouveauté est alors l'organisation nouvelle, l'architecture. La recomposition est donc l'action de rendre nouveau à nouveau, mais se distingue de la régénération qui concerne l'objet pour lui-même. Elle suit la phase de dé-composition, qui marque à minima la dé-liaison des éléments. Elle intègre donc un processus plus large, cyclique qui fait et défait la chose territoriale et se rapproche nous le verrons du processus patrimonial.

2.3.1.1 Local vs Global

Dans le champ de la géographie, de nombreux auteurs ancrent dans la globalisation la responsabilité de ces mouvements. Celle-ci fait éclater de nombreux territoires, mais participe aussi à en créer de nouveau. « Le global crée du local ». Pour F. Giraut et M. Vanier (1999), la recomposition territoriale traduit un double mouvement résultant d'une montée d'échelle avec la production de nouveaux espaces (Europe, Monde) et en même temps d'une montée du local. Pour cet auteur, les deux phénomènes sont étroitement liés, le dernier agissant de « façon compensatrice ». Il s'agit donc d'un mouvement de composition croisé, symétriquement dé-liant et re-liant aux motivations et aux conséquences multiples, à la fois politiques, économiques, sociales et identitaires. Les recompositions territoriales actuelles peuvent être expliquées selon ces deux auteurs par deux théories. La première considère ce mouvement comme étant « le désordre passager d'une phase transitoire » résultant du télescopage de deux conceptions du territoire national. L'une issue de la révolution française, autour du modèle de l'Etat Nation est fondée sur le triptyque Communes – Département – Etat, l'autre engagée par la construction européenne et s'appuyant sur les Pays – les Régions et l'Union européenne. La seconde, de laquelle il se revendique, s'appuie sur l'hypothèse de la complexité territoriale qui pense ce mouvement comme la traduction normale de la complexification des fonctionnements globaux et leur cadre de régulation. Ces auteurs pensent ainsi que l'optimum territorial, le territoire pertinent est une idée vaine. Selon cette orientation, « le local et le mondial, le territoire et la mondialisation ne sont pas deux questions complémentaires mais tout simplement les deux faces d'une même monnaie dans le type de société monde qui est en train de se construire » (Calame, 2003) Se pose alors la question de la construction du monde « commun », de l'entre-deux territorial et de sa capacité à exister comme tel.

2.3.1.2 Une dynamique nouvelle ?

Les discours sur les recompositions territoriales ont ainsi permis de mettre en lumière le fait que la dynamique territoriale constitue un point focal conjoncturel nécessitant une mise au point constante. En mettant l'accent sur le processus, cette notion nous rappelle que le territoire n'est pas figé et que si sa mobilisation rend le discours plus clair, aucun d'entre eux ne restant hors du changement très longtemps. L'accélération du monde et de la société a simplement renforcé ce constat. En effet, tout groupe réalise cela de manière continue, en s'adaptant à un contexte, en faisant évoluer ses repères et parfois même ses frontières. Le traitement du changement et des évolutions constitue l'essence même du territoire.

Chapitre 2 : L'espace du changement

La recomposition territoriale peut donc être définie comme une évolution de l'architecture territoriale, entraînant un changement des territorialités politiques, dont la dimension intentionnelle est variable. Elle peut être dictée par des logiques de réaction ou bien par une adaptation du micro à des mouvements macros. L'objet de notre travail sera notamment d'en préciser les contours, les motivations et les traductions locales.

2.3.2 Le précédent français

Dans la lignée des premiers essais de développement local, une autonomie accrue des échelles de décision locales est revendiquée. Cette opération prendra petit à petit la forme d'une décentralisation des compétences de l'Etat central vers ces échelles de gestion intermédiaires élevées à cette occasion au statut de collectivités locales.

L'approche menée n'a pas pour objet de revenir sur cette histoire connue (Bodineau et Verpeaux, 1997, Greffe, 2005), mais de montrer la place du territoire dans ce mouvement et son évolution récente, de nombreux signes semblant en effet accréditer la thèse d'une transformation des rapports entre l'Etat et ses collectivités. Qualifiée par R. Epstein (2005) « d'Etat à distance » et mise en œuvre notamment au travers des Pôles d'Excellence Rurale abordés dans ce travail, cette nouvelle période mérite d'être précisée.

2.3.2.1 L'affirmation du territoire par la décentralisation

Alors que la déconcentration a consisté à effectuer un découpage spatial ayant pour objectif de faciliter la gestion d'un espace homogène traité selon les principes uniques de la république, la décentralisation représente la reconnaissance d'échelons locaux. Cette reconnaissance s'est traduite en France, notamment avec les lois de 1982 et 1983 par le transfert des compétences et des revenus permettant aux collectivités territoriales nouvellement créées une autonomie réelle. Ce temps a ainsi marqué l'affirmation du territoire et la reconnaissance de la compétence des acteurs locaux.

Une autre étape fut franchie avec la reconnaissance des territoires de projet tels que les PNR ou les Pays, au contenu et aux limites librement décidées. En retenant un territoire choisi, ces démarches ont enrichi l'espace politique d'une dimension fonctionnelle et sociale. Néanmoins, si l'affirmation du territoire a rencontré un succès certain, la question de l'échelle de gestion pertinente n'est pas prête d'être réglée. Ainsi, aux PNR et Pays se surajoutent depuis, des territoires de projet initiés par les premiers territoires émancipés : les collectivités

territoriales départementales et régionales. Celles-ci s'appuient en effet, elles aussi, de plus en plus sur des politiques territoriales qui segmentent à leur tour leurs périmètres. Le « mille-feuille territorial » prend alors une épaisseur nouvelle du fait que tous les acteurs politiques jouent aujourd'hui la carte des territoires. Ainsi se multiplient les projets intercommunaux (Communauté de communes, syndicat, etc.) et intercommunautaires (Pays, PNR, politiques territoriales régionales, etc.) qui s'empilent souvent plus qu'ils ne se coordonnent. Cette situation, révélatrice des dynamiques locales pose aujourd'hui malgré tout des problèmes d'articulation et de légitimité, comme le montreront nos différentes études de terrain. Renforcé par l'obligation des financements croisés, le pouvoir se trouve dilué et les orientations bousculées.

2.3.2.2 L'Etat à distance

Plus récemment, une évolution majeure de la gestion des politiques publiques et de l'action de l'Etat a vu le jour. Elle relaie et s'appuie sur les mouvements déjà caractérisés. R. Epstein (2005) a montré, en se fondant sur l'analyse de la politique de la ville, l'évolution récente du rôle de l'Etat. En engageant un dispositif de zonage *via* la mise en place de Zones Urbaines Sensibles et la création d'une Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, l'Etat a procédé à une modification des rapports de gestion avec les acteurs locaux. Il s'opère alors non plus une négociation en présence, mais une sélection à distance justifiée par les zonages décidés unilatéralement et par le choix des projets à financer par l'Agence. Ce chercheur fait alors l'hypothèse de l'émergence d'une nouvelle gouvernementabilité à distance. « Ces évolutions convergentes témoignent d'une rupture majeure dans les modalités d'exercice du pouvoir. Tout se passe comme si l'Etat n'avait plus besoin d'être présent dans le local pour y agir. Au contraire, il organise son retrait des territoires pour les gouverner à distance. Cette prise de distance permet au pouvoir central de se protéger de l'emprise des pouvoirs locaux, qui restreignent ses marges de manœuvre » (Epstein, 2005). Cette nouvelle position, parallèle à la décentralisation, aboutit dans le cas de la ville à « une politique centralisée, uniforme et sectorielle ». Cependant, il ne s'agit pas d'un retour à une centralisation autoritaire qui imposait ses règles par la norme unique aux acteurs locaux. Le choix d'attribution des crédits devient l'élément essentiel. « La distribution des ressources de l'Etat ne s'opère donc plus en fonction de normes nationales, pas plus qu'elle n'est conditionnée par une négociation locale. Plus sûrement, elle résulte d'un processus de mise en concurrence nationale des projets locaux » (Epstein, 2005) dont l'appel à projet devient la figure imposée. Les principes de concurrence et de compétitivité sont donc de fait exigés ou encouragés entre les villes elles-mêmes, les quartiers et les territoires. Pour avoir accès aux ressources de l'Etat, les élus locaux sont donc contraints de coller au plus près des objectifs de l'Etat. « Le recours à un système d'appel à projets permet à celle-ci de responsabiliser les élus locaux et leur confiant

Chapitre 2 : L'espace du changement

la charge de la définition du projet de démolition à mettre en œuvre sur le territoire. Mais dans le même temps, cette technique restreint fortement leur autonomie » (Epstein, 2005). Ce qui a pour effet de bloquer les critiques, par peur de se voir refuser les crédits. De l'analyse menée sur la politique de la ville, l'auteur retient l'hypothèse que celle-ci « annonce l'émergence d'un nouveau modèle néolibéral de gouvernement à distance des territoires, appelé à s'étendre au-delà des seules opérations de démolition menées dans les quartiers de grands ensembles » (Epstein, 2005). Par ce mécanisme, l'Etat s'extrait des territoires (réforme en cours des services déconcentrés) pour mieux les gouverner à distance au travers des Pôles de compétitivité, des Maisons pour l'emploi et la formation ou encore des Pôles d'Excellence Rurale sur lesquels nous reviendrons dans notre troisième partie.

2.3.3 La mise en œuvre marocaine

L'histoire de la gestion territoriale au Maroc fut longtemps organisée autour du degré de soumission des régions. Ainsi se partageait le bled el Makhzen (zone soumise à l'autorité du Sultan) et le bled Siba (zone ne reconnaissant pas son autorité). Avec le protectorat et son travail de « pacification », l'organisation territoriale se partage entre régions civiles (Casablanca, Rabat et Oujda) et militaires (Fès, Meknès, Marrakech et Agadir). Il faudra attendre l'indépendance, pour que l'Etat s'attache à créer un maillage territorial homogène, dont la fonction principale est de mettre en place un encadrement politique et administratif efficace. En effet, « le Makhzen d'avant la colonisation était un système centralisateur de contrôle, mais ne possédant pas les relais territoriaux indispensables à la diffusion de son autorité et de son action. Après son Indépendance, le Maroc, qui héritait d'un maillage relativement lâche, démultiplia provinces, préfectures et cercles, de façon à asseoir l'autorité du pouvoir centralisateur » (Fauvel et Vanier, 2006). Avec la création des communes, des provinces et des régions, le Maroc se dote d'un système territorial emboîté, permettant une gestion européanisée du territoire national.

Tableau 6 : Dates clés de la reconnaissance des territoires au Maroc depuis l'Indépendance

Date	Mesures
1959	Création de 16 provinces et 2 préfectures (urbaines)
1960	1 ^{ère} charte communale
1963	Encadrement de l'organisation provinciale et préfectorale
1971	Création de 7 régions économiques et évolution vers 19 provinces
1975	Marche verte au Sahara occidental
1976	2 ^{ème} charte communale
1984	Nouveau découpage administratif
1997	Nouveau découpage régional et reconnaissance de la Région comme collectivité territoriale (suite à la constitution de 1992)
2002	Reconnaissance de la commune comme collectivité territoriale

(Senil, 2011)

2.3.3.1 Une décentralisation contrôlée

La dynamique de décentralisation au Maroc est ancienne. En effet, ses débuts datent de la première charte communale de 1960, révisée en 1976. Néanmoins, il faudra attendre 2002 pour que soit reconnu aux communes le statut de collectivité territoriale. Gérée depuis par un conseil municipal élu au suffrage universel direct pour une période de six ans, la commune est malgré tout restée sous le contrôle du Ministère de l'Intérieur qui approuve par la voix du Caïd (représentant localement le Ministère de l'Intérieur) toutes les décisions communales en termes de fiscalité, de budget, d'initiative identitaire ou patrimoniale ou d'action avec des partenaires extérieurs.

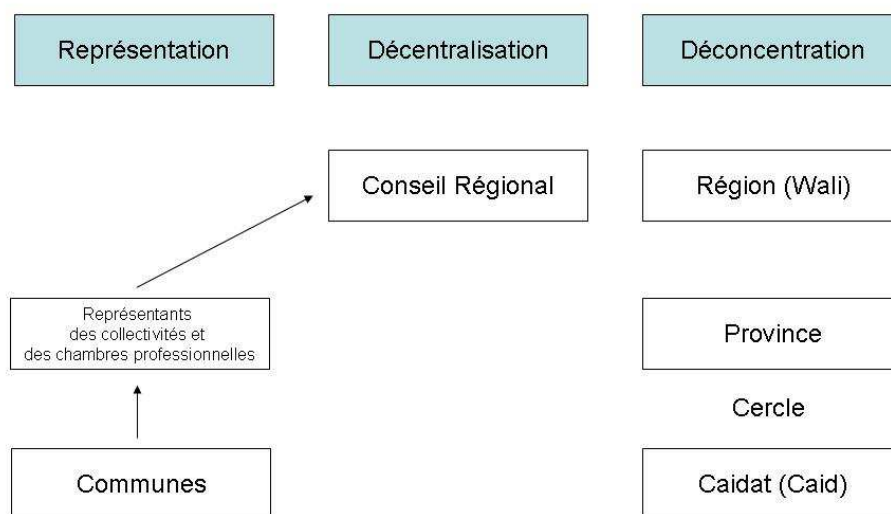
Une autre phase de la décentralisation est menée avec la charte régionale de 1997 qui reconnaît la Région comme collectivité territoriale. Au nombre de 16, les Régions sont depuis gérées par un Conseil régional élu par les représentants des collectivités locales et des chambres professionnelles et syndicales. Néanmoins, l'exécutif est assuré par le Wali, nommé par le Roi, qui approuve et exécute les délibérations. La Région a pour compétence de « décider des mesures à prendre pour lui assurer son plein développement économique, social et culturel » (Art 6 de la loi relative à l'Organisation de la Région au Maroc, 1997) et est notamment chargée de mettre en place un Schéma Régional d'Aménagement du Territoire. Cependant, « la région n'exerce aucun leadership sur les collectivités locales inférieures. La loi régionale dispose clairement que la nouvelle collectivité n'interfère pas dans les affaires des provinces ou des communes pas plus que celles-ci ne peuvent le faire dans les siennes » (Fauvel, 2009). La collectivité est aussi confrontée à un problème de compétences, qui limite encore considérablement son autonomie naissante. En effet, « en matière de ressources

Chapitre 2 : L'espace du changement

humaines, notons que les Conseils régionaux, ne disposant pas eux-mêmes de personnel propre, dépendent de l'administration qui détache, auprès d'eux, des chargés de missions et d'études parmi ses fonctionnaires » (CEI, 2010). Dans ce contexte, le poids du Wali et des différentes délégations ministérielles restent prépondérants.

La création des Centres Régionaux d'Investissement (CRI), en 2002, placés sous la responsabilité directe du Wali et dont le directeur est nommé par le Roi, freine encore l'émergence de la collectivité régionale. Souhaités comme guichet unique d'aide aux entreprises et aux investisseurs, dotés de moyens humains importants, les CRI auraient pu venir aider à la mise en œuvre d'un champ de compétence régional. Mais considéré comme vital, l'investissement est venu encore renforcer les compétences étatiques. Ainsi, malgré une volonté affichée par l'Etat d'engager une dynamique de décentralisation, de nombreux éléments bloquent encore sa mise en œuvre réelle et son efficacité. En effet, le mode d'élection et le contrôle strict des décisions, des engagements budgétaires et des services techniques mis à disposition par le Wali limite la reconnaissance, l'autonomie et la légitimité de la collectivité.

Figure 8 : Organisation territoriale marocaine formelle en zone rurale



(Senil, 2011)

Dans ce contexte, le rôle croissant des Organisations Non Gouvernementales mérite d'être souligné. Légitimées et justifiées par le désengagement de l'Etat (Boujrouf, 2003), elles affirment la nouvelle place prise par la société civile. En permettant la construction de réseaux horizontaux, locaux, nationaux et internationaux, elles participent à affranchir les acteurs locaux des liens hiérarchiques jusque-là prédominants et incontournables. Néanmoins, cette

libéralisation de l'action publique pose des questions sur la régulation et l'articulation des différentes démarches.

Malgré les nombreux freins encore maintenus que nous avons évoqués, l'étude de la situation marocaine révèle une progression continue vers une décentralisation. Pourtant, sur le terrain, cette progression apparaît encore bousculée. Ainsi, dans les zones rurales et plus particulièrement dans les zones de montagne, l'histoire politique a fait perdurer les systèmes anciens qui aujourd'hui encore se juxtaposent aux nouveaux.

2.3.3.2 Le cas particulier de la montagne marocaine

La spécificité des zones rurales et notamment des zones de montagne a longuement marqué le mode de gestion, alors même que contrairement à la France, aucune spécificité montagnarde ne fut jamais reconnue par l'Etat (Boujrouf, 1996). Jusque dans les années 1930, alors que le Protectorat français était instauré depuis 1912, les zones de montagne constituèrent des poches de résistance à l'œuvre de « pacification » des troupes armées. Intégrées au « *Bled siba* » (zone de dissidence tribale), elles étaient régies par le principe d'autonomie tribale. Combattu par le *Makhzen* qui souhaitait imposer le droit islamique (*Chariâ*), le droit coutumier (*Orf*) des zones montagnardes berbères est reconnu dès le début du Protectorat par le Dahir du 11 septembre 1914, dans un objectif colonisateur.

La pacification achevée, l'autorité centrale eut pour ces zones une tutelle lointaine. Mais l'indépendance marqua l'affirmation du pouvoir central, soucieux de se faire reconnaître partout et de construire l'Etat-Nation (Boujrouf, 2003). Cette tâche fut dévolue au Ministère de l'Intérieur qui créa des unités territoriales divisant les zones tribales et nomma à leur tête des représentants, les *Caïds*. Néanmoins, les assemblées villageoises *Jemâa* considérées comme vitales pour assurer la gestion des ressources perdurèrent et les deux systèmes se côtoient. Depuis 2002, la légitimité nouvelle de la commune accroît encore la complexité politique locale. Les assemblées villageoises, incitées à devenir des associations, peinent maintenant à se faire respecter. Parallèlement, le *Caïd* n'a plus le poids passé et les présidents de commune n'ont pas encore la reconnaissance nécessaire à la gestion des affaires courantes. Dès lors, la période de recomposition actuelle apparaît extrêmement floue.

2.3.3.3 L'aménagement du territoire rénové

Dans ce contexte, le Royaume s'est lancé dans une grande politique nationale d'aménagement du territoire. La réforme repose sur une démarche engagée depuis 1998, qui s'est traduite par des modifications institutionnelles, un débat de fond mené au niveau national, la parution d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire et l'engagement d'un processus de transformation des pratiques menées dans le domaine de l'Aménagement du Territoire. Ce processus peut être décrit au travers d'une chronologie dont les éléments essentiels figurent dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : Principales dates repères dans le domaine de l'Aménagement du territoire au Maroc depuis 1998

Dates clés	Evolution institutionnelle / Evénements / Textes
1998	Mise en place du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'habitat
1999	Préparation du grand débat national
2000	Création des Inspections Régionales à l'Aménagement du Territoire et à l'Environnement
2001	Elaboration de la Charte Nationale de l'Aménagement du territoire
2001	Lettre Royale demandant la création d'un Conseil Supérieur en lieu et place du Comité Interministériel à l'Aménagement du Territoire et la traduction en termes législatifs et réglementaires de la Charte Nationale
2001	Création du Conseil Supérieur d'Aménagement du Territoire
2002	Création des Centres Régionaux d'Investissement et d'une Agence de développement des provinces du Sud
2002	Présentation du projet de SNADT en Conseil de Gouvernement
2002	Transformation du MATUHE en MATEE (Aménagement du Territoire, Eau et Environnement). Suppression du Ministère du Plan. Engagement du Programme de Coopération DIACT-DAT : appui institutionnel à la mise en place d'une politique d'Aménagement du Territoire Rénovée
2006	Première édition des entretiens de l'Aménagement du Territoire au Maroc
2009	Nouvelle Stratégie Nationale du Développement Rural

(Senil, 2011)

Chapitre 2 : L'espace du changement

Cette politique nationale s'est trouvée relayée au niveau de chaque Région par la définition d'un plan régional d'aménagement du territoire. Portés par la Conseils régionaux et mis en œuvre par des bureaux d'étude, les états d'avancement des différents schémas sont très variables. Ils sont complétés au niveau intercommunal par les Projets de Territoire Intégré (PTI) et par les Plans Communaux de Développement (PCD) à l'échelle communale.

Parallèlement, la Direction à l'Aménagement du Territoire a lancé depuis 2003 plusieurs études pilotes sur l'expérimentation de politiques spécifiques. Celles-ci actent la volonté de s'orienter vers une conception élargie du territoire.

Tableau 8 : Etudes initiées par la Direction de l'Aménagement du Territoire

2003	Etude sur la compétitivité des territoires
2003	Etude sur la stratégie de développement et d'aménagement des oasis
2004	Etude sur les systèmes productifs locaux
2004	Etude sur la stratégie d'aménagement et de développement du moyen atlas
2005	Etude sur les aires métropolitaines
2005	Etude sur les projets de territoires
2006	Engagement de l'étude des Pôles d'Economie du Patrimoine
2008	Proposition de définir des Bassins de Vie Economique comme outil d'approche du développement territorial

(Senil, 2011)

2.3.3.4 Rapprochement méditerranéen

Alors que la décentralisation engagée dans les deux pays marque une prise d'autonomie des collectivités qui en bénéficient, les mouvements exposés révèlent pourtant des différences importantes. Ainsi, les capacités réglementaires, financières et humaines respectives diffèrent fortement. En France, l'Etat reste maître de la norme, mais les collectivités territoriales ont été dotées financièrement et ont développé leurs propres compétences. Au Maroc, malgré quelques compétences et recettes accordées, l'Etat garde la main sur toutes les formes de capacités. La capacité de contrôle maintenue limite donc fortement au final le mouvement

Chapitre 2 : L'espace du changement

engagé. Chaque pays a donné lieu à des processus d'ajustement qui seront présentés dans la Partie Quatre. Soucieux de garder le contrôle, l'Etat français s'est essayé, nous l'avons vu, à une nouvelle approche de gouvernementabilité à distance. A l'inverse, les collectivités marocaines développent de plus en plus de coopérations multiples échappant en grande partie au contrôle étatique. En conclusion, il apparaît que les recompositions territoriales en cours dans ces deux pays sont toutes deux marquées par la multiplication des acteurs, des projets et des territoires. Mais engagés parallèlement, ces projets apparaissent potentiellement contradictoires, voire conflictuels.

CONCLUSION DU CHAPITRE 2 : UNE TERRITORIALITE RENOUVELEE

Démarquée de sa fonction initiale productive, la ruralité est aujourd'hui vécue comme le réceptacle de projections multiples (résidentielle, touristique, mémorielle) ayant pour point commun de partager une conception identitaire cristallisée autour de sa nouvelle appellation : la campagne. Celle-ci représente alors une ruralité patrimonialisée. Cette mutation constatée s'inscrit dans un mouvement qui touche aujourd'hui la gestion territoriale dans sa globalité. Les processus de recompositions territoriales en cours, ici et ailleurs, marquent l'émergence et la reconnaissance de cette diversité de penser le vivre ensemble et l'avenir partagé. En ruralité, ce mouvement se traduit par la mise en place de territoires multiples mis en œuvre par des acteurs revendicatifs qui souhaitent ainsi concrétiser leurs logiques et stratégies. Là tel projet aura une fonction agricole, ici touristique, ailleurs conservatoire ou encore résidentielle, etc. Mais ces évolutions traduisent aussi un autre mouvement de fond, traversant la société toute entière. La fin des certitudes émises par un projet commun (national) et par un idéal de progrès (scientifique et technique) devant aboutir inexorablement à la stabilité et la prospérité, s'insinue peu à peu partout. Dès lors, se pose le problème de la gestion de cette incertitude et des modalités politiques émergentes. La première modalité concerne l'apparition de forums hybrides associant experts et profanes, élus et citoyens, constituant une forme démocratique renouvelée. La seconde retenue est l'évolution d'un modèle programmé vers une mise à jour continue. L'ouverture aux « exclus » et la gestion « chemin faisant » représentent alors la revanche des territoires. Mais ce contexte d'incertitude favorise aussi l'émergence de mouvements patrimoniaux, l'histoire de la campagne en ayant été un bon exemple. En effet, gérer l'incertitude, n'est-ce pas d'abord faire avec l'espace et avec le temps ? Cependant, face à ces diversifications et complexifications généralisées, le géographe est confronté au problème de la saisie des dynamiques. L'approche retenue et la fabrication des outils doivent alors être capables de traduire cette pluralité.

Chapitre 3 : L'espace-temps territorial

En mobilisant le patrimoine comme un objet géographique, nous ouvrons notre analyse à la question du temps et à ses liens avec l'espace. Pour autant, notre objectif n'est pas de proposer une ultime articulation théorique entre ces deux notions (Di Méo, 1998). Nous nous attacherons par contre à essayer de comprendre comment ces deux notions mises ensemble, articulées dans un même espace-temps, participent à la dynamique territoriale. En partant des acteurs nous aborderons les mobilisations de l'espace et du temps dans l'action territoriale. Pour cela, nous utilisons l'expression « faire avec ». Ce choix nous permettra de nous différencier de deux conceptions générales : faire sur l'espace et dans son temps.

En préférant le « faire avec » notre approche se démarque des conceptions holistes et laisse la diversité constatée trouver sa place. Pour cela, les questions de l'espace et du temps seront menées parallèlement et traitées symétriquement. Après un état des lieux des mobilisations du temps par la géographie et des spécificités du temps patrimonial, le couple patrimoine et territoire, retenu comme opérant dans le cadre de cette recherche sera explicité et articulé.

3.1 Faire avec l'espace

Faire avec l'espace renvoie en premier lieu à l'expérience de l'espace. Perçue différemment par les sciences sociales, elle a donné lieu à des approches variées. D'abord évoquées et discutées, ces approches seront ensuite complétées. Dans un deuxième temps, la question du partage social des conceptions spatiales sera posée. La notion de régime de géographicit  sera proposée. Celle-ci trouvera plus loin son pendant avec le régime d'historicit . De l , différents r gimes seront mis en avant en r f rence   celui con u par la modernit . Au final, la question commune de la territorialisation sera avanc e pour fournir un outil d'analyse traversant cette diversit .

3.1.1 L'expérience de l'espace

L'étude de l'expérience spatiale des individus et des sociétés a connu des évolutions importantes qui conféraient des statuts différents à l'espace et aux rapports qui les liaient. Appréhendé initialement comme support géométrique, *topos*, l'espace est de plus en plus questionné dans sa dimension sensible, espace relationnel, *chôra* (Bourdeau, 2003).

3.1.1.1 Les approches substantialistes

La première conception s'apparente à faire sur l'espace. Elle est présente dans de nombreuses analyses géographiques. L'analyse spatiale qui donne à l'espace ses propres lois en fait un élément autonome (Brunet, 1968). Certaines propositions post-marxistes qui étudient les rapports sociaux *via* leurs dimensions spatiales s'inscrivent aussi dans ce mouvement. L'espace y est vu comme un support avec ses contraintes (infrastructures) mais aussi comme une chambre d'enregistrement de logiques sociales supérieures (superstructures). Plus récemment, dans leur ouvrage sur la place de l'acteur (Gumuchian et al., 2003) les auteurs rappellent paradoxalement que pour comprendre le sens des formes spatiales « encore faut-il admettre que les caractéristiques de l'organisation spatiale peuvent être aussi lues comme étant la projection au sol d'idéologies ». Appréhendé en termes de capital, l'espace est alors un théâtre de domination comme un autre. Selon cette conception substantialiste, l'espace est perçu comme une entité autonome sur laquelle nous avons peu de prises.

Une autre conception fait de l'individu le cœur de son analyse et le considère à l'inverse dans l'espace. Ce modèle proxémique (Stock, 2007) s'appuie sur les notions d'espace vécu (Frémont, 1999), de territorialité (Raffestin, 1982) pour qui elle est « le système de relation qu'entretient une collectivité – et partant un individu qui y appartient – avec l'extériorité et/ou l'altérité à l'aide de médiateurs » ou encore de territoire se réfèrent à cette conception.

Plus récemment, la formalisation d'une approche dimensionnelle (Lévy et Lussault, 2003) tente de compléter ces tentatives par une mise en relation des différentes sphères.

3.1.1.2 Une conception relationnelle

Cette approche s'inscrit clairement dans le courant pragmatiste. Elle se base sur l'idée que « chaque pratique met donc en jeu de l'espace d'une façon nouvelle » (Stock, 2007) et qu'en conséquence, la place de l'espace ne peut être postulée. « Cela signifie que les individus dans leurs pratiques prennent en compte l'espace, le constituent en problème, c'est-à-dire comme ressource et condition de l'action : c'est cela faire avec de l'espace » (Stock, 2007). Cette conception « problématologique » fait de la distance le problème géographique des sociétés. Qu'est-ce alors « faire avec » l'espace ? « Que l'espace n'est pas une simple étendue matérielle support des pratiques, ce que l'expression « agir sur » dénote et connote, mais une ressource sociale hybride et complexe mobilisée et ainsi transformée par et pour l'action » (Lussault, 2007). Cette position s'appuie sur deux postulats initiaux.

L'espace-ressource

Considérer que l'acteur « fait avec » l'espace implique qu'il lui accorde une importance, un rôle et en tout cas qu'il ne le considère pas comme neutre. Faire avec renvoie à deux options :

- la contrainte : s'accommoder de l'espace. L'action mise en œuvre est alors engagée dans une « épreuve de réalité » et à ce titre, peut échouer.
- l'utilité : tirer profit de l'espace. L'action utilise l'espace pour atteindre son objectif.

Cette distinction initiale est bien entendue dépassée par l'action. « Faire avec » l'espace relève à chaque fois simultanément des deux. Pour cette raison, il nous semble pertinent de retenir un terme générique, nous utiliserons donc l'expression d'espace-ressource.

La diversité des rapports

M. Lussault (2007) identifie trois modes de rapport à l'espace :

- un support actif. L'espace des constructions et des interactions possède un déjà-là qui fonde en partie la programmation de l'action appropriée. La matérialité du support propose une mise en forme difficilement contournable. En ce sens, l'espace support oppose un premier principe de réalité. Pour autant, l'espace est « un composant dynamique et dynamisable » (Lussault, 2007). Ce mode de rapport à l'espace constitue l'obligation de « faire avec » ;
- un instrument de l'action. L'espace est mobilisé pour servir l'action. Il lui donne notamment une visibilité maximale et engage de ce fait un maximum d'interactions. Aussi, l'espace dépasse l'action qui est débordée par des effets induits. Ce mode représente l'opération de « faire avec » ;
- une réalité sociale chargée de valeurs. Enfin, l'espace représente une réalité sociale chargée de valeurs, qui le différencie. « L'action est ce qui permet de réaliser et d'actualiser

des valeurs, en les engageant dans la pratique en tant que valeurs spatiales, qui sans cela ne demeureraient que des référents abstraits » (Lussault, 2007). Ce mode constitue l'opportunité de « faire avec ».

Mais les modes présentés constituent les rapports individuels à l'espace. Ceux-ci sont englobés dans des formes collectives qui traduisent des manières de penser et de faire avec l'espace.

3.1.2 Les régimes de géographicit 

Pour appréhender les formes collectives de relations à l'espace, nous mobiliserons le concept de géographicit  développé par E. Dardel (1990). La géographicit  signifie pour l'auteur l'insertion de l'élément terrestre parmi les dimensions fondamentales de l'existence humaine. En ce sens, ce concept constitue une approche compréhensive des relations à l'espace. Construit en réaction au positivisme et à ses formalisations scientifiques de l'espace physique, le concept de géographicit  place l'homme au c ur de la compréhension de l'espace, en s'interrogeant sur l'inscription du terrestre dans l'humain et simultan ment de l'homme sur la Terre. L'homme et la Terre sont pour l'auteur indissociables, le Sujet et l'Objet s'interp n trant. En ce sens, l'espace g ographique est per u comme « monde », dans lequel la « Terre » est l'assise active. « Un monde, c'est encore l'ensemble des directions d'action et de pens e qui d terminent une  poque donn e de l'histoire » (Besse, 1990). Cette approche  largie des comportements humains permet une souplesse n cessaire au travail ici engag . En consid rant que « l'anthropocentrisme n'est pas une imperfection, mais une exigence fondamentale » (Dardel, 1990), l'auteur nous ouvre avec le concept op ratoire li , l'analyse compr hensive   des contextes diff rents de notre monde moderne. En effet, « contrairement aux concepts classiques de la g ographie g n rale, qui expriment en g n ral une vision dominante univoque de l'espace terrestre, la g ographicit  est un concept de port e universelle laissant ouvertes toutes les vari t s des possibilit s de ses manifestations concr tes » (Retail , 2003). Retenant ce concept sur le conseil de D. Retail , nous nous d marquons pour l'instant de B. Debarbieux (2009) qui   travers son personnage « Proter » exprime l'id e que « les usages de g ographicit  sont loin d'avoir  t  fix s ; mais depuis Dardel, il me semble qu'on a plut t insist ,   travers ce mot, sur la dimension subjective de l'environnement de chacun tel qu'il en fait l'exp rience. M me chose pour l'habiter. Il me semble qu'il y a place aussi pour territorialit  qui d signerait   la fois la n cessit  et l'ensemble des modalit s de ce rapport des  tes humains   la Terre ».

Pour notre part, d sirent comprendre la territorialisation dans des contextes g ographiques distincts, nous avons souhait  pouvoir mobiliser les deux. Aussi, nous utiliserons la

Chapitre 3 : L'espace-temps territorial

géographicité pour définir le contexte sociétal du rapport à l'espace, tandis que la territorialité sera retenue pour exprimer le rapport à l'espace en situation.

Ambitionnant d'appréhender la dimension sociale et non simplement individuelle, nous utilisons en complément de ce concept initial, la notion de régime. L'appellation est ici principalement utilisée en référence aux régimes d'historicité de F. Hartog (2003), que nous présenterons et utiliserons par la suite. Mis en tension, nous aurons alors deux outils opératoires dans notre réflexion menée sur les rapports au temps et à l'espace.

La notion de régime n'est pas nouvelle en géographie. B. Debarbieux (2009) l'utilise pour définir trois régimes de territorialité (bio-physique, institutionnel et électif) tandis que P. Melé (2009a) propose la notion de « régime de territorialité réflexive ». M. Stock (2004 , , 2007) s'en empare aussi pour la question de « l'habiter » et identifie plusieurs composantes, faisant finalement l'hypothèse de l'émergence d'un nouveau régime d'habiter lié à la mobilité exponentielle des personnes:

- les spatialités : qui sont les archétypes symboliques
- les pratiques : qui sont l'action
- les agencements spatiaux : qui sont l'organisation créée
- les technologies spatiales : qui sont les équipements spatiaux
- les situations : qui sont le contexte dans l'action

En choisissant l'appellation de régime de géographicité nous nous dotons d'un outil capable de traiter les rapports à l'espace dans des contextes de « mondes » différents pour lesquels la modernité n'agit pas de la même manière. Cette notion nous permet alors de dépasser les invariants anthropologiques pour nous fournir un cadre d'analyse capable de rendre compte des différences.

En effet, différents rapports au monde peuvent être définis. Selon D. Retailé (2000), nous pouvons « penser le monde » entre la Terre et l'infini selon trois manières cardinales : matérielle, référentielle et idéale. La première renvoie à une chose dont on nomme les parties et que l'on décrit. La deuxième concerne la mesure et l'ordonnancement. Enfin, le monde est un phénomène dont on explore le sens et la fin. Ces trois entrées renvoient aussi à des manières de penser le temps. « L'habitat réfère au passé reçu et à la limite (transcendance de la création, immanence du territoire) ; le support est dessiné dans le présent et selon un système codifié de distances (confusion de ce qui est et de ce qui devrait être dans une sorte d'intemporalité) ; l'horizon est l'anticipation de la coprésence envisagée (la volonté d'un futur intentionnel) » (Retailé, 2000).

Chapitre 3 : L'espace-temps territorial

Ces trois manières qui ne sont pour l'auteur « pas contradictoires mais à la fois successives et complémentaires » pour un individu, sont aussi à rapprocher de trois périodes historiques marquées, la pré-modernité, la modernité et la post-modernité.

La période pré-moderne fait du proche le connu. L'appropriation est au cœur du dispositif spatial alors à l'œuvre. Avec la modernité, ce mode initial est toujours présent, mais il se trouve renforcé par la deuxième manière de penser le monde. R. Pourpier (2005) s'interrogeant sur ce qu'il nomme les « âges de la territorialité » confirme cette approche segmentée. Selon l'auteur, l'âge de la fluidité correspondait à une époque où les populations étaient peu nombreuses et les territoires peu délimités. L'âge de la géométrie, période de la rationalité moderne, découpe en entités théoriquement cohérentes. Enfin, avec l'âge biologique, les limites sont dépassées, floutées, dans une « postmodernité » caractéristique de certains pays avancés. La géographie euclidienne est débordée par les réseaux et les échelles emboîtées.

3.1.2.1 La modernité crée son Monde

La modernité, s'est donc créé un espace à sa mesure. Pensé comme infini, le monde a pris petit à petit la mesure de la Terre. En repoussant les limites de l'Ecumène, la période moderne a participé à la construction de la globalité. S'en suit un découpage durant laquelle « la modernité spatiale a littéralement façonné notre monde, mais de manière souvent brutale » (Gruet, 2006). La colonisation a ainsi marqué fortement les coins les plus reculés. Pour A. Berque (2000), la modernité ne fut que cartographie. « C'est ainsi que la modernité a réduit les choses à des objets, négligeant leur *chôra*, c'est-à-dire le principe de leur existence dans le monde sensible » (Berque, 2007).

A l'échelle de la ville, F. Ascher (2001) perçoit la démarche et propose même une nouvelle différenciation. Basée sur des principes fonctionnalistes, la construction de la ville, érigée en véritable symbole, est marquée par des principes se rattachant à différentes modernités : la première, qui s'étend de la renaissance au 19^{ème} siècle voit naître la ville « classique » sur les ruines de la ville médiévale. Organisée par l'Etat, elle marque l'avènement d'une forte différenciation spatiale. La « deuxième modernité » débute avec la Révolution industrielle et court jusqu'à aujourd'hui, elle cède aux exigences de la production et de ses réseaux.

Des invariants initiaux

La figure spatiale de cette période est alors incontestablement le Territoire national, construit comme une référence unique et appliqué partout comme modèle. Le fonctionnement du territoire nécessitait alors une stabilité et une permanence qui passait par la sédentarité. Réalisée en Europe depuis longtemps, elle fut par contre problématique dans les zones peuplées par des tribus nomades et donna lieu à des politiques spatialement contraignantes (Gagnol, 2009). Enfin, la philosophie moderne articulée autour de Descartes et de son « Cogito ergo sum » structura le rapport au monde. L'homme intérieur, le sujet, se sépare de l'environnement extérieur, l'objet.

H. Lefebvre (2000) dote quant à lui l'espace de la « modernité » de caractères précis : homogénéité – fragmentation – hiérarchisation. « Il tend vers l'homogène pour diverses raisons : fabrication des éléments et des matériaux, exigences analogues des intervenants, méthodes de gestion et de contrôle, de surveillance, de communication. Homogénéité mais pas de plan ni de projets. De faux « ensembles », en fait des isolats. Car paradoxalement (encore) cet espace homogène se fragmente : lots, parcelles. En Miettes ! Ce qui produit des ghettos, des isolats, des groupes pavillonnaires et des pseudo-ensembles mal reliés aux alentours et aux centres. Avec une hiérarchisation stricte : espaces résidentiels, espaces commerciaux, espaces de loisir, espaces pour marginaux, etc. » (Lefebvre, 2000).

La globalisation pour brouiller les repères

Pourtant, la modernité spatiale initiale est aujourd'hui bousculée (Soja, 1989). A la suite de M. Mc Luhan qui parla dès 1968 de « Global Village », la terre apparaît dans sa globalité en se faisant monde. Le développement des échanges, de la vitesse (Rosa, 2010), des réseaux mite cette l'organisation initiale, rationnelle, fonctionnelle et nationale.

Pour D. Retraillé (2000), la mondialisation « est l'expérience vécue de la simultanéité et de la coprésence dans la vie commune ». Dans cette évolution, le statut du monde change. « Il redevient habitat, les contraintes qui s'exprimaient dans la petite dimension du pays se mesurent et se ressentent à l'échelle globale ». Le monde acquiert un nouveau statut et une nouvelle place. « Désormais, la présence du monde est partout « sensible » et l'espace prend une autre forme » (Retraillé, 2000). M. Stock (2004) fait l'hypothèse que la mobilité constitue le principal mode d'habiter contemporain et se retrouve donc au cœur d'un nouveau régime d'habiter. F. Ascher (2001), quant à lui estime que l'évolution actuelle révèle la mise en place d'une société « hypertexte », aux appartenances multiples. Face à des solidarités « commutatives » et issues de réseaux interconnectés, les villes sont engagées dans un processus de « metapolisation ». Dans cet ensemble créé, la vitesse de circulation des informations et des biens donne alors un sens nouveau à la proximité et au local. Nous

ajouterons qu'elle modifie aussi le rapport du local et du global. J. Beauchard (2003) propose pour cela la notion d'espace transactionnel face auquel le « génie du territoire » constitue une réponse identitaire et affirme un « espace patrimonial ». M. Maffesoli (1998) considère alors que le local est « le premier indice de l'hétérogénéisation galopante de nos sociétés ». Le principe selon lequel le « lieu fait lien » est ainsi souvent mobilisé au travers des notions de pays, de territoire, qui s'appuient sur l'ancrage. Mais pour cet auteur, la valorisation de l'ici et du lieu chargé n'est pas contradictoire avec le mouvement. Il parle pour cela d'« enracinement dynamique » basé sur le nomadisme.

Outre ce retour au local, il existe un deuxième point de convergence qui apparaît avec le thème de la crise écologique. Pour A. Berque (2002), « il est sûr que le 21^{ème} siècle, où sous la pression environnementale ne pourra que s'affirmer une pensée de la Terre, sera conduit à redécouvrir que le Monde, ce monde que nous croyons être le seul, n'est qu'un certain prédicat, né de l'histoire humaine ». L'unicité initiale vole ainsi en éclat. Initié par l'évolution des pratiques spatiales, le changement est renforcé par la crise écologique et l'incertitude grandissante. Néanmoins, comme le note M. Gravari Barbas (2000), « il s'agit donc essentiellement d'un phénomène qui concerne les sociétés capitalistes occidentales, plutôt que d'un phénomène universel ».

3.1.2.2 Un autre Monde est possible

Si la modernité se considère comme étant le monde, la prise de conscience en cours de notre être au monde devrait nous ouvrir à de nouveaux mondes (Wallerstein, 2009). Pour autant, cette critique adressée à la modernité pourrait l'être tout autant à d'autres cosmologies. Pour A. Berque (2002), cette forme particulière d'anthropocentrisme est largement partagée. « Si l'Occident a effectivement prétendu substituer, sous le nom de modernité, le monde qui était le sien à ceux de tous les indigènes de la Terre, il a pourtant aussi engendré le relativisme culturel. Il a fallu en effet coloniser – ou peu s'en faut – toute la Terre et y envoyer nos anthropologues, pour se rendre compte que tout peuple se considère comme celui des Humains véritables et que l'oecumène est ainsi toujours la terre que l'on habite soi-même ». Ainsi, chaque cosmologie crée son monde sur la terre et se place en son centre. Considérer le monde et la manière de le concevoir est donc particulièrement utile pour mener notre approche comparative. En effet, cet invariant affirme les différences et justifie de s'intéresser aux conceptions des mondes.

Le monde oriental apparaît ainsi dans un continuum, où la globalité prend le pas sur l'individu et le tout sur les parties. Le petit s'intègre dans un système plus large qui fonde le point de départ de l'être au monde. Cette conception « descendante » s'oppose nettement à la conception moderne « ascendante » qui part de l'individu comme base du tout. Dès lors, des

différences notoires apparaissent dans la manière de se considérer au monde et de faire avec l'espace. De là plusieurs régimes peuvent être identifiés. Nous les proposerons dans la partie suivante.

3.1.2.3 Le projet par le territoire

En considérant le monde dans sa dimension horizontale et en participant à la construction d'un futur envisagé, la troisième modalité d'inscription sur la terre engage le projet. Dépassant la simple projection cartographique qui relève de l'approche référentielle, l'action de se projeter inscrit dans l'espace et dans le temps. L'avenir et l'horizon sont alors les éléments de référence. Le projet devient la figure constituante et englobante, capable de faire exister un monde en devenir. Il prend appui sur une forme spatiale capable d'en constituer à la fois l'assise, la ressource et l'intention, ce sera le territoire.

Dans le débat sur l'objet de la géographie, le territoire est un concept important. Si certains lui reprochent son effet tiroir, il nous semble qu'à l'époque du « tout territorial », nous ne pouvons nous permettre de le rejeter hors du champ. Le territoire a apporté à la géographie une capacité à prendre en compte les acteurs et leurs pratiques. Reconnu en science politique, en économie, en éthologie et même en sociologie, le territoire a permis une cristallisation des réflexions sur un objet spatial commun que les géographes ne peuvent *a priori* pas refuser. Mais cette richesse théorique a aussi son revers, largement pointé par les opposants au concept : trop de territoire tue le territoire.

Certains ont alors senti nécessaire de sérier le territoire à son acception première, politiste, l'espace du pouvoir (Rosière, 2008). Cette position, simplificatrice, mais nous semble-t-il en partie fondée, a par contre l'inconvénient de nier les avancées des autres disciplines et donc de faire perdre au concept sa principale richesse : sa diversité et sa capacité à attraper les « faire avec » l'espace.

Sans rentrer pour l'instant dans ce débat orthodoxe, nous allons approcher ce qui est pour nous un impératif empirique, parler de ce territoire que les acteurs nomment comme tel.

Les composantes du territoire sont aujourd'hui bien connues. Dualité, Appropriation, Ancrage spatial, Identification font en effet maintenant partie du bagage de tout géographe. Car même si la notion ne fait pas l'unanimité (Lévy et Lussault, 2003 , Lussault, 2007), son positionnement géographique est aujourd'hui affirmé. L'entrée retenue dans le cadre de notre travail se place donc moins du côté du débat disciplinaire que de l'usage social qui en est fait. Et si son hégémonie voire son utilité peuvent être discutées, son statut profane ne souffre d'aucune contestation. Le territoire fait référence et « les références au territoire sont aujourd'hui omniprésentes dans les discours des acteurs publics » (Melé, 2008).

Chapitre 3 : L'espace-temps territorial

Mais le territoire n'apparaît plus seul et s'est vu augmenter de la notion de projet. Cette notion est elle aussi aujourd'hui omniprésente et les deux en deviennent presque « pléonasmiques ». Se projeter ou mourir : telle est la devise actuelle et semble-t-il nécessaire des territoires. Mais cette référence commune cache des différences. En effet, « il ressort des multiutilisations du terme projet de territoire de nombreuses significations qui ne sont pas nécessairement compatibles entre elles, des perspectives idéologiques pas toujours lisibles et une différente prise en compte du territoire » (Lajarge, 1999). Et si l'espace est saturé de ces objets, « le projet se présente comme l'un de ces concepts « flous » qui oscillent entre instruments de domination et moyen de partage du pouvoir, comme l'une de ces passerelles que l'on tente de lancer entre des territoires politiques figés et des espaces de vie de plus en plus éclatés et contrastés » (Jambes, 2001). Mais malgré ces réserves, il apparaît que le territoire par le projet caractérise un changement dans les approches territoriales. Celui-ci s'inscrit dans un mouvement plus large qui nous permet de penser avec P. Calame (2003) que « ce qui est en jeu c'est une autre culture du territoire, une autre manière de le penser, de le regarder ».

Alors que le terme de territoire est largement usité par les acteurs de la cité, sa traduction conceptuelle continue de faire débat. J. Lévy propose ainsi dans le dictionnaire qu'il a codirigé avec M. Lussault, sept définitions au territoire (Lévy et Lussault, 2003). Pourtant, malgré cette diversité, les différents éléments avancés dans chaque acception ne nous satisfont pas totalement. Sans vouloir ici en proposer une huitième (qui a sans doute déjà été écrite ailleurs, comme les quelques suivantes...), il nous semble important de fixer les termes de la thèse. Dès lors, quelques éléments issus des réflexions engagées ci-dessus seront présentés. Ils seront complétés graduellement dans les chapitres suivants.

- un territoire s'appuie sur des formes spatiales. Il garde une référence à l'espace qui ne lui permet pas d'être ni dissocié de la matérialité ni des constructions passées ;
- un territoire traduit une appartenance et une appropriation. Il est marqué par un groupe social qui le considère comme sien et qui l'affirme par un marquage physique ou symbolique ;
- un territoire possède son projet, que celui-ci soit implicite ou explicite.

Mais si le territoire garde avec lui quelques invariants, les réflexions récentes engagées autour de la notion, notamment lors du colloque organisé à l'occasion des 100 ans de l'Institut de Géographie Alpine, complètent cette réflexion par l'association de la territorialité et de la territorialisation. Ces deux termes traduisent la nécessité pour ce courant géographique de dépasser le territoire, trop souvent perçu comme forme, par une mise en avant des processus. Ainsi, « on différencie donc les territoires comme résultats d'un processus de construction, des territorialités comme modalités de ces processus et des territorialisations comme cadres englobants de ces constructions » (Lajarge, 2000). Lors de ce colloque, B. Debarbieux (2009), mettant en scène un dialogue entre les pro et les anti territoire, dans un texte symptomatique

Chapitre 3 : L'espace-temps territorial

des débats actuels, poursuit cette dissociation en qualifiant la territorialité comme nature de « la dimension terrienne de la condition humaine » et la territorialisation comme « l'ensemble des actions, des techniques et des dispositifs d'action et d'information qui façonnent la nature ou le sens d'un environnement matériel pour le conformer à un projet territorial ». En décidant de mettre en avant la territorialisation et la territorialité, il est acté le choix de centrer l'analyse sur les individus et la production de l'espace. Faire territoire traduit une intentionnalité qui donne à l'action une orientation, un sens, un horizon en lien avec le projet. « Intentionnalité au sens de la phénoménologie quand elle nous apprend que toute action, toute représentation même, tend vers un objectif, une finalité. Mais intentionnalité plus précise encore quand l'objectif visé est explicitement la structuration du territoire, ou sa reproduction ou encore la subversion d'un territoire existant » (Debarbieux, 2009). Dans la construction territoriale, l'intentionnalité est alors encadrée par deux processus complémentaires : la réflexivité (Melé, 2009a) et la projectivité, déjà définie comme capacité à créer du projet (Landel et Senil, 2008b). Le processus de projection est donc placé au cœur de la dynamique territoriale. Il marque l'idée que le territoire est engagé dans une inscription au monde qui l'ancre dans un espace-temps spécifique. A ce stade, nous distinguons le territoire de projet qui représente un territoire institué, possédant déjà son système d'action, qui crée du projet pour continuer à exister et le projet de territoire, qui est un territoire en émergence, en train de se faire. Le projet de territoire est ainsi le temps présent, toujours renouvelé, du processus de territorialisation. Ce travail s'attache donc à détecter et comprendre les projets de territoire, qu'ils soient implicites ou explicites, formels ou informels, en cours ou institués.

Une nouvelle approche du territoire ?

La notion de projet de territoire se démarque des notions antérieures en ce sens qu'elle s'oppose clairement au mode d'intervention historique basé sur la planification et le zonage. Pour autant, le territoire à projet est-il différent d'un autre territoire ?

Par rapport aux caractéristiques attribuées au territoire, le projet de territoire s'inscrit en premier lieu dans ses prérogatives classiques. « Le projet serait alors l'avatar individuel et collectif d'un désir primitif d'appropriation » (Boutinet, 1990). Il constitue par contre une traduction nouvelle de sa réalisation. En effet, il cristallise une nouvelle manière de faire, plus intégratrice. Cette observation renvoie à une constatation plus large. « Dans le contexte territorial, [le projet] exprime d'abord un symptôme, celui d'une relative défaillance des modes de gouvernance traditionnelle, celui aussi de la complexification grandissante des problèmes et des enjeux » (Jambes, 2001). Ainsi, l'appellation projet de territoire, bien que récente, traduit des phénomènes ayant toujours existé. Elle représente par contre l'institutionnalisation de ce type de pratique et leur reconnaissance par l'Etat central. Pour

Chapitre 3 : L'espace-temps territorial

autant, dire que cela a déjà existé ne fait pas du projet de territoire une notion évidée. L'association de ces deux termes suggère quelques apports :

- le territoire est dynamique

Le projet de territoire est la formalisation des dynamiques territoriales en cours. Ces dynamiques sont le fruit des interactions d'acteurs engageant une intentionnalité.

- le territoire est « fait » d'acteurs

Le projet territoire est avant tout « une dynamique sociale dont la première composante est spatiale » (Lajarge, 1999). Cette reconnaissance affirme qu'« il ne s'agit plus de parler seulement des acteurs sur un territoire, mais bien du territoire-acteur et ça c'est une rupture nouvelle fondamentale par rapport à l'idée que le territoire est un espace sur lequel des acteurs s'agitent, agissent » (Calame, 2003).

- le territoire est trajectoire

Cette dynamique actionnée n'est pas erratique, mais s'inscrit dans un chemin emprunté par le système en mouvement. Sa définition relève au stade de sa conception plus de la projection que de la programmation et fait de la prospective un outil opérant.

Les notions de recomposition territoriale, de dynamique ou encore de trajectoire marquent le fait que le territoire évolue. Ce constat nous engage alors à réfléchir à la prise en compte du temps dans l'analyse de ces dynamiques. De même, la question du projet ou de la gestion de l'incertitude induisent l'idée de prise en compte du futur dans la gestion du présent. En effet, « la problématique de l'incertitude se confronte nécessairement à la dimension temporelle de l'activité humaine. Et au fait que le temps est lui-même un symbole social absolument majeur dans la structuration de nos conduites, dans des conditions où prévalent des chaînes d'interdépendances de plus en plus longues et des séquences d'évènements de plus en plus instables » (Zarifian, 2001). Dès lors se pose la question plus large de la prise en compte du temps dans l'analyse géographique.

3.2 Faire avec le temps

Alors que le géographe pense l'espace et s'attache à comprendre son fonctionnement en lien avec l'histoire des sociétés, la question patrimoniale réinterroge ce couple ancien. Elle replace la question du temps au centre du fonctionnement présent des sociétés. Dans notre expérience habituelle, la flèche du temps ne fait aucun doute. Le temps passerait inexorablement, de façon linéaire, sans que nous puissions avoir une quelconque prise sur lui. Pourtant, cette réflexion initiale semble devoir évoluer. Ainsi, le concept d'espace-temps, déjà développé en physique avance d'autres éléments de réflexion. L'objectif de cette partie n'est pas de tenter un transfert entre sciences dures et sciences sociales. Elle doit nous permettre de relativiser notre conception première. Pour cela, nous nous aiderons d'éléments multidisciplinaires. Abordés au départ de manière globale, nous précisons au fur et à mesure la conception du temps mise en avant dans ce travail et en l'occurrence, les liens entre patrimoine et territoire.

3.2.1 Penser le temps

Le temps qui passe s'impose à nous comme une évidence. Quantifié, mesuré, il nous apparaît linéaire, articulant le moment présent, élément premier de notre expérience, à un passé et un futur. Pourtant, cette certitude initiale est largement discutée par les sciences. Tant en philosophie qu'en sciences physiques, le temps est une dimension qui a créé de nombreux débats. Ainsi, « la diversité dans les saisies conceptuelles du temps est extrême » (Villain-Gandossi et Lorenz, 2008). L'analyse des différentes appréhensions du terme amène B. Hufschmitt (2008) à définir trois représentations du temps :

- « soit un concept compact qui ne peut être mieux spécifié ;
- soit divers concepts différents, ce qui revient à reconnaître que le qualificatif de terme est abusif ;
- soit un être conceptuellement inaccessible, ce qui le disqualifie comme terme ».

Pour autant, malgré la multiplicité de définitions, nul ne conteste une unité ontologique au temps (Villain-Gandossi et Lorenz, 2008). L'analyse menée par ces auteurs aboutit alors à formaliser deux conceptions du temps. « L'une toute proche des sens, où le temps est la succession des jours et des nuits, le renouvellement des saisons, la suite, le cours des événements qui y prennent place, c'est le devenir, *das Werden*, inclus dans le réel. Le temps est perçu comme cyclique. L'autre, toute intellectuelle où le temps est une ligne abstraite, la flèche du temps, qui domine les événements [...]» (Villain-Gandossi et Lorenz, 2008).

Cette première typologie des conceptions du temps peut être complétée par une seconde ligne de partage entre temps donné et temps construit. Ainsi, pour I. Newton, R. Descartes, mais

Chapitre 3 : L'espace-temps territorial

aussi E. Kant (pour qui le temps représente une forme innée d'expérience à l'image de l'espace), le temps est une dimension qui préexiste. Pour I. Newton, le temps est ainsi un « flux objectif ». A l'inverse, pour A. Einstein, il s'agit d'une relation, reprise par N. Elias (1996) indiquant à propos de la nature et de la société que « si tout était immobile, on ne pourrait pas parler de temps ». L'auteur définit alors le terme comme un phénomène socialement construit. « Ce que nous appelons temps signifie donc tout d'abord un cadre de référence dont un groupe humain, plus tard l'humanité tout entière, se sert pour ériger au milieu d'une suite continue de changements des bornes reconnues par le groupe, ou bien pour comparer une certaine phase dans un tel flux d'évènements à des phases appartenant à d'autres flux [...] » (Elias, 1996).

Pour discerner ces deux conceptions, A. Akoun (1999), va jusqu'à retenir deux termes différents, temps et temporalité. Il exprime ainsi la différence entre temps social et « temps de la physique ». Dès lors se pose la question de la différence entre ces « temps ». Nos sens nous induiraient-ils en erreur ? Quels sont les apports de la science à la compréhension de ces phénomènes ?

3.2.1.1 Les temps de la science

Penser le temps en physique renvoie à l'idée de mouvement. Dans un monde inerte, la dimension temporelle n'aurait aucun sens. L'objectif premier de l'idée de temps est donc de donner une dimension de cadrage à ces changements. Le temps permet alors de resituer la chaîne de l'action, le déroulé des choses. Il interroge fortement la notion de causalité. Pour le sens commun, il y a un lien évident entre temporalité et causalité. « Quand nous avons prise sur une chose, alors le geste qui la produit précède le résultat qui est visé » (Barreau, 2008). Pourtant, les avancées scientifiques du 20^{ème} siècle ont complexifié ce propos.

I. Newton est un des premiers scientifiques à donner une définition du temps. Pour lui, « le temps absolu, vrai et mathématique, sans relation à rien d'extérieur, coule uniformément et s'appelle durée ». Ce temps s'oppose au temps relatif « apparent et vulgaire, [qui] est cette mesure sensible et externe d'une partie de durée quelconque (égale ou inégale) prise du mouvement : telles sont les mesures d'heures, de jours, de mois, etc., dont on se sert ordinairement à la place du temps vrai » (Newton, 1687) Pour I. Newton, le temps absolu est complètement indépendant des phénomènes et se représente sur une droite linéaire.

A l'inverse de la mécanique classique qui considère le temps comme une dimension absolue et immuable, la théorie de la relativité développée par A. Einstein, montre que la dimension temps est indissociable de celle d'espace. Qualifié d'espace-temps, cet ensemble est déformé

Chapitre 3 : L'espace-temps territorial

par la présence de matière. Cette théorie inverse alors les rapports de causalité. Ce n'est plus la matière qui advient des deux autres dimensions, mais l'espace-temps qui est conditionné à la présence de matière. Le temps n'est plus un continuum régulier, mais se dilate et se raccourcit. « La nouvelle mécanique est différente de l'ancienne, selon laquelle la force était proportionnelle à la vitesse qu'elle produisait. Dans la nouvelle mécanique, la force est proportionnelle à l'accélération, qui est la dérivée seconde de l'espace parcouru par rapport au temps. Or une équation différentielle de deuxième ordre par rapport au temps ne fait aucune différence entre le passé et l'avenir (elle est indifférente au signe de la variable) » (Barreau, 2008). Avec la théorie de la relativité générale, A. Einstein introduit donc une nouvelle dimension, appelée espace-temps et affirme la relativité du temps. Dès lors, il montre que la position de l'observateur peut faire varier la temporalité. Il n'y a alors plus de temps absolu, plus de temps unique.

Mais cette conception symétrique ou indifférente au temps qui passe est mise à mal par la thermodynamique. Le deuxième principe de cette science affirme que dans un système fermé, l'entropie, qui est la mesure de la dispersion d'énergie, ne peut qu'augmenter. Cette notion renvoie alors à la causalité et à l'irréversibilité qui justifie l'idée d'un temps fléché. Pour autant l'instabilité croissante du système mise en avant par ces travaux et le caractère probabiliste de cette mécanique, ne laisse pas présager de l'avenir. « En cela la structure de compréhension, la structure conceptuelle ne sont pas éloignées de ce que nous pouvons formuler en sciences sociales. Si le temps de l'univers ou des structures de la matière n'est pas le même que le temps des sociétés et le temps des relations contemporaines sociétés/espaces, le cadre théorique et philosophique de sa compréhension n'est pas par essence radicalement différent. Cela diverge d'avec une conception heideggerienne qui présuppose une essence radicalement différente » (Buléon, 2002). Le temps pensé irréversible et imprévisible peut alors être questionné aussi en ces termes en sciences sociales.

3.2.1.2 L'expérience du temps

Construit avec la modernité et ses sciences, notre temps fait se succéder invariablement passé, présent et futur. « Le temps n'est pas autre chose que la comparaison de deux mouvements, dont l'un, fixé par une convention sociale solidement établie, sert de référence à l'autre » (Zarifian, 2001). Cette conception classique est nommée par H. Bergson (1922), le temps spatialisé. L'objet emblématique est la montre, qui segmente en autant de quartiers le temps qui passe. H. Bergson note quelques caractéristiques de ce temps spatialisé :

- on peut l'arrêter pour le saisir ;
- ses instants sont séparés ;
- tous les instants se valent ;

Chapitre 3 : L'espace-temps territorial

- le temps se présente comme une vue externe se projetant sur les phénomènes.

A ce temps spatialisé, l'auteur oppose le temps-durée, qui est l'expérience fondamentale du changement, la conscience du temps perçu comme indivisible.

Ce temps vécu possède une dimension sociale importante (Chesneaux, 1996). Rythme de la communauté et maintenant de l'humanité tout entière, le temps constitue un pivot de la vie sociale. Pour autant, il n'existe pas un temps unique et différentes formes voient le jour. Ainsi, les sociétés construisent des temporalités différenciées, différents « ordres du temps » (Pomian, 1984). Et si la modernité a imposé sa conception du temps, celle-ci n'est qu'une forme particulière de ce que F. Hartog (2003) appelle un régime d'historicité. « L'hypothèse du régime d'historicité devrait permettre le déploiement d'un questionnement historien sur nos rapports au temps. Historien, en ce sens qu'il joue sur plusieurs temps, en instaurant un va-et-vient entre le présent et le passé ou, mieux, des passés, éventuellement très éloignés, dans l'espace que dans le temps. [...]. Partant de diverses expériences du temps, le régime d'historicité se voudrait un outil heuristique, aidant à mieux appréhender, non le temps, tous les temps ou le tout du temps, quand viennent, justement, à perdre de leur existence les articulations du passé, du présent et du futur ».

En ce sens, cette proposition d'étudier le temps dans ses différentes conceptions participe à la critique faite par F. Braudel (1985) à l'histoire événementielle qui se fonde sur une succession de temps courts. A ses yeux, il ne faut étudier les particularités spatio-temporelles, qu'après « avoir fixé ces grands courants sous-jacents, souvent silencieux et dont le sens ne se révèle que si l'on embrasse de longues périodes de temps. Les événements retentissants ne sont souvent que des instants, que des manifestations de ces larges destins et ne s'expliquent que par eux ».

F. Hartog (2003) présente dans son ouvrage différents régimes d'historicité, c'est-à-dire différentes façons dont passé, présent et futur s'articulent dans une société. A l'échelle occidentale, avec l'Ancien Régime, c'est ainsi le passé qui éclaire l'avenir. Le passé est alors mythifié et sert de modèle. Ce rapport s'inverse à la Révolution. L'avenir, le futur, servent de guide. On assiste alors à une accélération du temps (Rosa, 2010). C'est l'époque de la modernité et de sa croyance en un futur meilleur. M. Maffesoli (1998) nomme cela le temps finalisé. Mais l'époque actuelle se démarque pour F. Hartog (2003) de cette idée là. Elle est ainsi imprégnée par une « crise du temps » qui fausse les repères. Cependant, l'auteur fait l'hypothèse que l'on peut lire l'émergence d'un nouveau régime d'historicité : celui du présentisme, dont le patrimoine serait un avatar (Palisse, 2006).

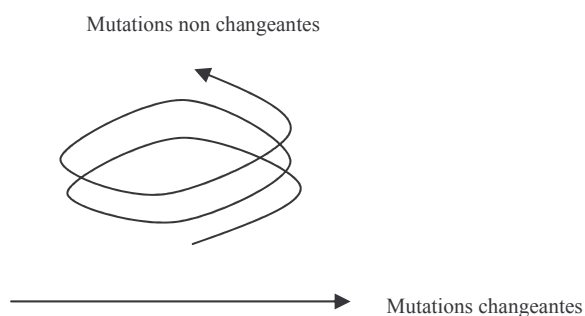
Les variations de représentation du temps varient ainsi entre les époques, mais aussi entre les lieux. L'approche comparative mise en place dans cette recherche nous amène alors à interroger cet aspect.

3.2.1.3 Temps d'ici, temps d'ailleurs

Le temps de l'Occident, représenté par une flèche, trouve sa première origine dans la pensée judéo-chrétienne. L'idée d'une création et d'une fin du monde constitue les deux extrémités de celle-ci. Et même si là encore des différences notables existent dans la généalogie de cette émergence (Goldberg, 2000),



Pour illustrer la diversité, le cas de l'Orient est souvent cité. En Chine, deux conceptions du temps ont cours. La première représente une composante linéaire, notre flèche du temps horizontale que la tradition chinoise nomme *pien-i*, « mutation changeante » et une autre, circulaire que les Chinois nomment *pu-i*, « mutation non changeante ».



Dans le monde arabe, marqué par la religion islamique, le rapport au temps présente aussi des différences marquées avec l'Occident. Ce monde-là « exalte le savoir transmis par tradition, de père en fils [...]. L'innovation est un péché par excellence, l'hérésie (*bid'a*) » (Delcambre, 2004). Pour autant, ces conceptions générales regroupent en leur sein des différences potentielles. En effet, « ces constructions sont les marques d'idéologies ou, si l'on veut, de cultures qui se démarquent par des conceptions du sens du monde et qui produisent à l'intérieur même d'une culture des doctrines différentes et parfois affrontées » (Retaille, 2000). Les présenter comme englobantes nous permet de poser notre cadre. Notre analyse de terrain devra les confronter. Mais avant, un premier point sur la mobilisation du temps par les géographes donne déjà quelques enseignements.

3.2.2 Le temps du géographe

Avec M. Lussault (2003), « on peut estimer que la problématique du temps ne fut jamais abordée frontalement par la plupart des courants géographiques, qui se rejoignirent dans une conception standard du temps considéré comme un flux linéaire ». La discipline géographique a toujours considéré la question du temps à la marge, à l'image des autres sciences sociales (Rosa, 2010), et nombre de ces modèles explicatifs sont présentés comme a-temporel. Si une historicité des dynamiques n'est pas rejetée, elle n'est pourtant quasiment jamais abordée et analysée dans les études géographiques.

Les études habituellement menées sur la prise en compte du temps en géographie discrétisent dans l'analyse des dynamiques spatiales deux types de temporalités : le temps court et le temps long. Le temps court est finalement peu pensé à l'exception notoire de la *Time geography*. Le temps long est essentiellement abordé par des études cherchant dans la durée des phénomènes une causalité et un relatif déterminisme. Chez Vidal de la Blache et l'école française, le temps exprime les grandes continuités géographiques des milieux caractérisés. Il fait référence à l'ordre éternel des choses et justifie la typicité des genres de vie mis en exergue. En ce sens, ces analyses présentent un certain historicisme. Cette affirmation de départ doit cependant être nuancée, car si le temps n'a jamais été la préoccupation première des efforts de formalisation du géographe, certains courants lui ont quand même attaché une grande importance et ont fait de sa présence dans leur analyse leur spécificité.

3.2.2.1 Retour sur la géographie historique

Lors du colloque organisé à la Sorbonne en 2002, intitulé « Où en est la géographie historique ? » (Boulangier et Trochet, 2005), C. Grataloup (2005) rappelle que l'on « prendra soin de ne pas considérer "géographie historique" et "géohistoire" comme deux expressions synonymes. La géographie historique définit ici une approche strictement géographique, synchronique, d'une société ; la seule chose qui la distingue d'une autre géographie, c'est qu'elle s'attaque à des espaces révolus, situés dans le passé, [...]. La géohistoire en revanche, prend simultanément, mieux en interaction, les logiques spatiales et temporelles des sociétés ». L'auteur ajoute que « de ce fait, les explications produites rendent tout autant compte de l'organisation du temps que de celle de l'espace en liant les deux démarches ». Ce rapprochement entre espace et temps, nous signale l'auteur, met le géographe face à un embarras théorique. En effet, alors que la géographie recherche la formalisation de modèle explicatif du fonctionnement de l'espace, l'approche historique contextualise et particularise. Mais l'auteur nous propose une piste pour dépasser le paradoxe : « L'historicité sociétale est

Chapitre 3 : L'espace-temps territorial

contradictoire à toute modélisation, sauf si l'on historicise le modèle lui-même ; ce qui est un cadre fixe pour un niveau devient une dynamique en changeant de perspective ». Ce souhait de caractériser le système géographique en fonction du contexte temporel constitue l'apport principal de ces réflexions.

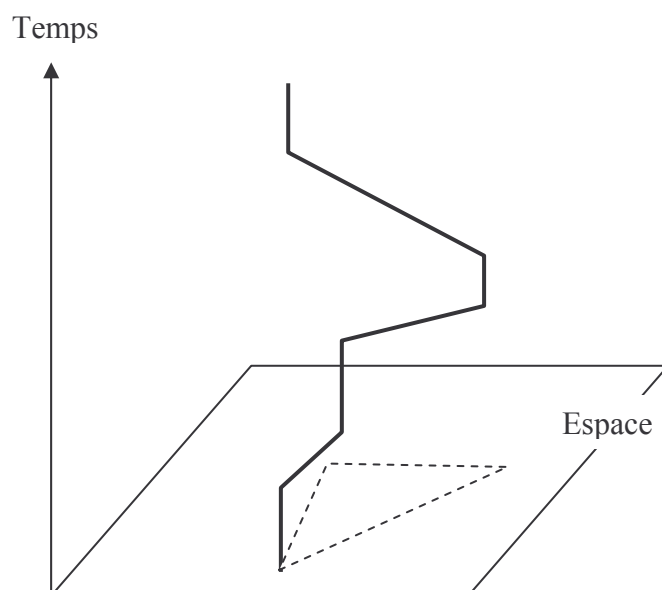
Cet avis se retrouve aussi chez P. Claval (2005), principal initiateur de la géographie culturelle, pour qui l'approche historique doit permettre de dépasser le cadre conceptuel positiviste en appréhendant « l'idée que des groupes qui cohabitent peuvent être habités de temporalités différentes ». Le temps rend alors nécessaire, tout comme l'espace, de mener des approches différentielles prenant compte des temporalités sociales.

Pour cet auteur, la géographie historique présente aussi un autre intérêt, celui de l'appréhension des temporalités individuelles. Ainsi, à l'inverse de l'Ecole de géographie vidalienne, « l'écoulement du temps cesse d'être perçu seulement de l'extérieur, comme une réalité objective qui s'impose à l'observateur comme elle s'impose à ceux qui vivent à telle date en tel ou tel lieu. A ce temps des continuités et des changements, que l'histoire a appris à appréhender depuis deux siècles s'opposent les durées vécues par chacun » (Claval, 2005). La géographie historique met en lumière à travers la notion de temps, différentes justifications d'analyses contextualisées. Tout à fait nécessaires et légitimes, leur corollaire est par contre de devoir gérer une forme de relativisme tout en gardant une approche nomothétique.

3.2.2.2 L'effort de la time geography

A l'inverse de la géographie historique, la Time geography s'intéresse aux temporalités courtes. Née à l'Université suédoise de Lund autour d'T. Hägerstrand (1967) et initialement orientée vers la notion de migration, cette école géographique s'est élargie à tous les sujets géographiques. Selon son auteur, on ne peut se contenter de faire uniquement référence à l'espace et aux localisations, dans l'étude de l'homme et des actions humaines. Il faut donc prendre aussi en compte les temporalités. L'idée est que « l'espace-temps » constitue une ressource ou une contrainte pour les projets des sociétés. Ce courant ne donna pas lieu à beaucoup de travaux en France, à l'exception de S. Chardonnel qui rédigea sa thèse (1999) sur ce sujet et poursuivie par K. Tabaka (2009).

Figure 9 : Un exemple de formalisation utilisée en Time geography



((Hagerstrand, 1967))

La Time geography se préoccupe des parcours individuels dans le temps et dans l'espace quotidien. A partir des analyses engendrées par cette approche, M. Vanier (2008) avance dans son essai sur l'interterritorialité que l'« on vit une individualisation du temps qui est à la fois cause et conséquence du démantèlement des temps collectifs » et de conclure qu'« il reste que la société des temps s'est incontestablement diversifiée, complexifiée, décloisonnée, déstabilisée. Des temporalités multiples s'accompagnent de territorialités de même nature ». A partir de ces analyses menées sur les correspondances entre temporalité et territorialité des individus, une généralisation sociale est ainsi avancée. La société occidentale est de plus en plus marquée par une pluralité de pratiques spatiales et temporelles.

3.2.2.3 Le temps de l'aménagement

Ancrée dans l'analyse du fonctionnement de l'espace, pensée pour produire de l'action, cette discipline mobilise largement le temps dans ses réflexions. Outre l'outil classique d'étude historique, les sciences de l'aménagement utilisent le temps futur, les devenirs possibles comme terrain d'étude. La prospective sert alors à penser ces futurs. Mais cet outil n'est plus dans une approche planificatrice classique, ce qui le distingue d'une simple projection. Il sert justement à travailler l'incertitude acceptée. Cet exercice articule alors des temps subjectifs pour construire des temps objectifs possibles et préparer leur advenu. La prospective « met en

Chapitre 3 : L'espace-temps territorial

place également des formes de maîtrise de cette construction collective, par une expertise adaptée ainsi que par la recherche d'une continuité, et donc d'une nouvelle temporalité » (Fourny et Denizot, 2004) une temporalité territoriale. Pour ces auteurs, la prospective participe à réintroduire une durée, une permanence qui est alors figurée. Elle est ainsi avancée comme étant le pendant de la patrimonialisation, en ce sens qu'elle se sert du présent pour construire l'avenir, là où le patrimoine s'oriente vers le passé. Ce dernier point s'appuie sur le constat qu'aucune démarche de prospective étudiée ne s'appuie sur le passé. Démarqués de cette dernière position, nous défendons pour notre part l'idée que la patrimonialisation intègre une très forte dimension prospective et qu'à l'inverse, le futur apparaît très présent dans le traitement du passé (l'exemple du viaduc de Millau, présenté dans la deuxième partie, est sur ce point éclairant).

Certains outils intègrent aussi directement le temps dans leurs approches et les représentations qu'ils permettent. Les cartographies dynamiques construisent ainsi des objets spatio-temporels (Cheylan, 2007) qui lient les représentations spatiales et temporelles dans un objet unique.

3.2.2.4 Le temps en géographie sociale

De manière générale, la géographie sociale, de laquelle nous nous revendiquons, considère le temps comme une dimension incontournable de l'analyse des sociétés. « Temps, espace, acteurs ; la relation entre ces trois termes constitue le fondement même de toute la géographie sociale et, plus largement, de la connaissance des faits sociaux » (Di Méo et Buléon, 2005). De nombreux auteurs s'inspirèrent ainsi de M. Marié (1982) lorsqu'il avançait que « l'espace a besoin de l'épaisseur du temps, de répétitions silencieuses, de maturations lentes, du travail de l'imaginaire social et de la norme pour exister comme territoire ». Ainsi H. Gumuchian (1991) place lui aussi le temps au cœur de la dynamique territoriale en affirmant que « si le passage du statut d'espace indéterminé à celui du territoire suppose la prise en compte du temps, on admettra que les territoires naissent, se développent puis disparaissent ».

Inspirée initialement par le matérialisme historique, héritée du marxisme, la géographie sociale s'est attachée à comprendre les évolutions de la société, non plus à partir des manières de penser, mais à partir des manières de vivre. Cette position s'est petit à petit infléchie, avec les apports de la phénoménologie sur l'expérience sensible. Le temps est alors appréhendé par les perceptions que les individus en ont. Mais ces analyses restent relativement limitées et les déclarations d'intention de certains auteurs ne sont pas toujours suivies d'un investissement soutenu. Plus fréquemment, les analyses offrent une lecture historique des phénomènes étudiés. Ce regard distancié sert à mettre en lumière l'apparition et les évolutions du système

Chapitre 3 : L'espace-temps territorial

étudié. « Nous observons souvent l'actuel, l'instant ; et pour expliquer ce moment présent, nous faisons appel à l'héritage. Cet héritage est souvent perçu comme celui d'un temps long, issu de nombreuses décennies ou de plusieurs siècles, facteur de permanences et de stabilité » (Buléon, 2002).

Dans son ouvrage « Temps du territoire », J.-L. Piveteau (1995b) compile une série d'études en réponse à trois interrogations : la chose territoriale a-t-elle changé en 2000 ans ? Quelle consistance donner au « présent » en matière de relation territoriale ? Quel est l'impact des religions bibliques dans ces rapports ? Pour cela, l'auteur forge la notion d'« épaisseur du présent » et complète l'expression largement usitée de palimpseste par celle de « coupe transversale ». L'objectif est de permettre une prise en compte simultanée de différents rythmes temporels.

L'appréhension du temps par ses rythmes, ses accélérations et ses changements est aussi abordée par G. Di Méo et P. Buléon (2005), pour qui « les rythmes des différentes activités humaines s'enchevêtrent et collent à leurs dimensions spatiales ». Dans un article complémentaire, P. Buléon (2002) justifie cette approche. « Il y a une totale inséparabilité des spatialités et temporalités. Toutes les évolutions de phénomènes que nous observons à différentes échelles sont dans un temps donné, connaissent des rythmes particuliers ». Pour étudier ces rythmes qui interagissent entre eux, P. Buléon (2002) propose d'utiliser l'approche complexe. Pour l'auteur, l'intérêt d'une telle approche est de pouvoir « associer de façon rationnelle et intelligible des tendances majeures, des "régularités", des "lois" de fonctionnement (qu'elles s'appliquent à l'espace, à l'économique, etc.) et des événements uniques qui surgissent dont il faut bien rendre compte, ainsi que des bifurcations qu'ils introduisent et des changements de règles, de lois, ou d'équilibre, qu'ils peuvent provoquer ».

M. Lussault (2007), quant à lui, nous suggère d'appréhender le temps comme une dimension parmi d'autres de la société. Fidèle à sa mise en problème, il avance que la dimension temporelle représente « l'ensemble des manifestations de l'existence du problème du temps ». Il considère alors la place du temps dans l'action, en présence. Le passé et le futur sont appréhendés par le récit. Il s'appuie pour cela sur les travaux de P. Ricoeur (2000) et sur la mise en intrigue du temps qui passe.

Les quelques auteurs et travaux évoqués proposent ainsi une réflexion sur l'appréhension nécessaire du temps en géographie. Mais à l'image des travaux sur l'espace, celle-ci n'est pas unifiée.

Tableau 9 : Les différents temps et leur prise en compte par la géographie

	Temps court	Temps long
Temps objectif	Time geography	Géographie historique
Temps subjectif	Géographie sociale	Prospective

(Senil, 2011)

Les différences de point de vue permettent cependant de dépasser la conception classique d'un temps linéaire, objectif. Et les temps vécus comme expérience, comme pratique et comme discours tendent à se voir accorder une place nouvelle. Parmi ces temps, celui qui est mobilisé par la chose patrimoniale occupe aujourd'hui dans nos sociétés une place croissante que le géographe ne peut pas oublier.

3.2.3 Le temps du patrimoine

Aborder le patrimoine renvoie à l'étude du temps passé, à l'héritage des sociétés. Il touche aux liens que ces dernières entretiennent avec leur passé. Ces liens peuvent prendre différentes formes : histoire, mémoire, tradition, patrimoine, qu'il nous faut avant toute chose démêler.

3.2.3.1 Un travail mémoriel

Le premier rapport intuitif au passé est celui de la mémoire, qui est la réminiscence d'un souvenir. Idée ancrée dans le passé mais produite dans et par le présent, le souvenir s'inscrit dans un travail mémoriel qui fait lien entre ces deux temps. La mémoire fait revivre ce qui a été et qui ne peut se faire sans qu'un travail de deuil ait été effectué (Ricoeur, 2000). La mémoire et l'oubli apparaissent à premier abord comme deux aspects opposés du traitement d'un souvenir. Or, il apparaît que la mémoire n'est pas la conservation stricte de celui-ci, mais plutôt le lieu d'orientation, de tri, de sélection. La mémoire et l'oubli agissent alors en complémentarité, l'une étant nécessaire à l'autre.

Mais ce travail n'agit pas qu'à l'échelle de l'individu. P. Ricoeur (2000) dans son dernier ouvrage, propose de distinguer le processus cognitif de la mémoire de sa construction collective. En effet depuis M. Halbwachs (1968), on sait que la mémoire est socialement construite et qu'elle nous lie à la société par les représentations collectives. Individuel et

Chapitre 3 : L'espace-temps territorial

collectif sont donc interreliés. Ce lien se fait notamment grâce à l'histoire, comprise comme mémoire instituée. Basés sur des travaux et des supports différents, l'un versant plus dans l'oralité, la transmission et l'autre dans la recherche de faits, issus de sources écrites, mémoire et histoire sont complémentaires.

La mémoire constitue donc l'élément principal de tout travail sur le passé. Actionnée depuis le présent, elle propose un traitement du passé particulier. Entre deuil et réminiscence, appréhension personnelle et construction sociale, elle participe à la transmission d'idées, de valeurs qui renvoient à la notion de patrimoine. Pour autant, nous suivons M. Rautenberg (2003) lorsqu'il propose de « distinguer mémoire et patrimoine, de les interpréter comme étant deux processus, distincts et complémentaires, de métamorphose du passé en mythologie ». Il poursuit, « alors que la mémoire collective se construit dans un temps linéaire – ou plutôt qui passe pour l'être, qui est envisagé comme tel – le patrimoine a besoin d'un changement de registre du temps ».

3.2.3.2 Vers une autre temporalité

Le fait que le patrimoine doive être étudié comme un temps propre, spécifique, se justifie alors par une double rupture : sociétale et scientifique. La lecture de la société fait voir une double caractéristique :

- un sentiment de discontinuité par rapport au passé, issue de la modernité ;
- une forte angoisse quant à l'avenir, liée à la crise de cette même modernité (Zarifian, 2001).

La deuxième rupture touche la science historique qui s'affirme de plus en plus dans une approche constructiviste. Pour de nombreux auteurs, « une chose semble aujourd'hui acquise : le passé est construit dans le présent mais aussi par le présent » (Rautenberg, 2003).

Les dynamiques patrimoniales interrogent donc les temporalités mobilisées. Dès lors, la réintégration du passé marque-t-elle le retour à un ancien régime d'historicité, d'une nostalgie d'un passé révolu ? Comment ce mouvement s'articule-t-il avec le régime moderne que la République et la Science ont eu tant de mal à faire émerger ?

A. Micoud (2005) l'affirme, la Modernité a fait son temps. Cette expression a pour l'auteur un double sens. La Modernité a construit son temps grâce notamment à la discipline historique, basée sur les « faits ». Et ce temps est en train d'être dépassé. Elevé sur les cendres de la Modernité et de son temps fléché, le patrimoine participe d'un renouveau conceptuel et sociétal de l'appréhension de la temporalité. « Hier, c'est-à-dire dans le temps de la Modernité, le fait que notre avenir était tracé comme devant être le même pour tous était reçu

Chapitre 3 : L'espace-temps territorial

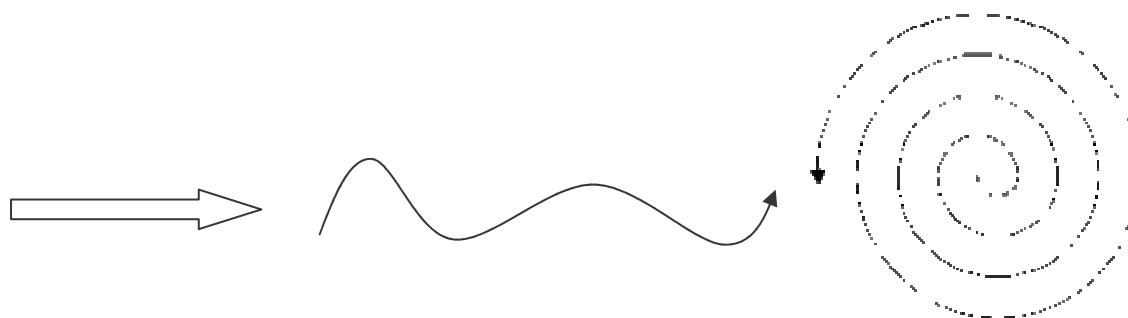
comme la promesse d'un bonheur. Aujourd'hui, nos croyances se sont inversées. C'est parce que cet avenir est tracé comme devant être le même, c'est-à-dire ne menant vers pas grand-chose, qu'il devient vital pour chacun d'entre nous de parvenir à nous inventer un futur propre ; et à reconvoquer notre passé pour cela » (Micoud, 2005).

Dès lors, si notre avenir nous fait peur, sommes-nous pour autant en train de revenir à un ordre du temps orienté vers le passé ? M. Rautenberg (2003) pense que « les reconstructions du passé connues sous divers termes, sous diverses formes, sont des constructions sociales, voire politiques, de ce sentiment de perte, d'incomplétude devant l'irréversibilité du temps ». Il existe ainsi une peur de l'oubli que l'on retrouve dans les termes de conservation, de préservation qui représente la marque d'un temps fléché, qui file et qui fait craindre que les choses ne se perdent.

Pour autant, le patrimoine ne semble pas verser dans un simple passé ranimé. Suivant F. Hartog (2003), il représente selon nous un indice supplémentaire de la période présentiste qui est en train de s'ouvrir. « Le patrimoine rend visible, exprime un certain ordre du temps, où compte la dimension du passé. Mais il s'agit d'un passé dont le présent ne peut ou ne veut se détacher complètement ».

Ainsi, différents ordres du temps cohabitent. Le temps linéaire correspond au temps irréversible. Le temps fléché, issu de la modernité, est orienté. Il traduit une croyance absolue dans un futur meilleur, qui guide le présent. Enfin, le temps circulaire reconnaît l'irréversibilité mais accepte des proximités entre présent et passé. Il représente selon nous le temps du patrimoine.

Figure 10 : Temps linéaire, temps fléché, temps circulaire



(Senil, 2011)

Etroitement liés à l'histoire de nos sociétés et au travail de la modernité, nous avons vu que nos rapports au temps deviennent problématiques ou tout du moins hétérogènes (Bonny,

2004). Face à l'universalité du temps moderne, le patrimoine apparaît comme un moyen de se démarquer et de proposer sa construction du temps hors du Temps. Mais malgré cette diversité de temps mobilisés, ce mouvement trouve une cohérence et s'affirme comme un « moment du monde » (Lazzarotti et Violier, 2007b) au sens où il est engagé partout.

Dire que le temps n'est pas évident et que le patrimoine en constitue une forme de mobilisation spécifique fait de ces catégories des constructions. Le temps du patrimoine traduit une action particulière de mise en forme du passé, du présent et du futur. En mobilisant le temps, le patrimoine participe à son enrôlement dans l'action, dans la construction, dans la dynamique. Il s'agit donc là de « faire avec » le temps, comme le territoire est l'instance qui « fait avec » l'espace. En posant côte à côte l'espace et le temps, en interrogeant leur construction et leur mobilisation par les individus et les sociétés, nous reconnaissons qu'ils peuvent prendre des formes variées et tisser des liens uniques. La partie suivante nous permettra d'aborder une articulation spécifique, quand le temps devient patrimoine et l'espace territoire.

3.3 Patrimoine et territoire : une mise en valeur de l'espace/temps

En choisissant de mobiliser le territoire au côté du patrimoine et en s'ancrant délibérément dans la géographie sociale, nous cherchons à comprendre la construction de ces phénomènes, notamment autour de l'interaction entre les deux notions.

Aborder la question croisée du patrimoine et du territoire met en scène deux dimensions « premières » aux contours et articulations discutées. Nous l'avons vu, le patrimoine n'est pas ce qui s'impose à nous comme héritage indiscutable, il est une construction dont la dimension présente est particulièrement prégnante. En articulant passé, présent et futur, le patrimoine propose et met en scène un rapport au temps spécifique. Situé spatialement, ancré géographiquement, le patrimoine se développe dans un contexte particulier : le territoire. Dès lors, les deux dimensions d'espace et de temps se trouvent mobilisées en articulation étroite dans des objets qui leur expriment des rapports spécifiques (Gauchon, 2010). Pour autant, patrimoine et territoire ne constituent pas qu'une simple déclinaison d'un espace-temps.

3.3.1 Approche conceptuelle

Lier le patrimoine et le territoire et par là l'espace et le temps n'a rien d'évident. En effet, « il y a de prime abord un paradoxe à relier les deux notions de patrimoine et de territoire. Le patrimoine en effet est une notion qui implique plus de convoquer la temporalité que la spatialité » (Micoud, 1999). Pourtant, malgré l'opposition *a priori* constatée et les difficultés prévisibles, cette ambition n'est pas nouvelle. Ainsi pour M. Rautenberg (2003), le projet sociologique de M. Halbwachs peut être résumé comme une tentative de construire scientifiquement le lien que les hommes élaborent avec la société par la gestion de l'espace et du temps. Poursuivant la filiation, il précise que « la mémoire est sollicitée pour convoquer des valeurs visant à affirmer la légitimité de la permanence d'un lien entre un lieu et un groupe social ». Il y aurait donc intérêt pour les géographes à aller creuser là-dessous. En effet, « la patrimonialisation s'impose aux géographes comme une grille de lecture essentielle pour analyser les processus actuels de valorisation, d'appropriation et de transformation des espaces » (Veschambre, 2007b).

3.3.1.1 Etat des lieux des réflexions

L'investissement du champ patrimonial par la discipline géographique a été nous l'avons vu précédemment relativement tardif, si nous la comparons aux autres disciplines des sciences sociales. Le premier regard de la géographie sur le patrimoine fut d'étudier la nouvelle spatialisation de ces phénomènes. Ce travail d'observation a mis ainsi en avant l'élargissement des objets, autour du passage du point à la surface (voire à la ligne). L'étude des liens entre patrimoine et espace donna lieu à la production de représentations géographiques capables de rendre compte de ces phénomènes. Selon cette approche, le patrimoine est appréhendé en tant qu'objet d'étude et non réellement en tant que notion ou concept. Il constitue un champ qui ne semble pas devoir être théorisé pour lui-même. Cette position est en partie aussi reprise par la géographie sociale, qui, fidèle à sa tradition critique s'est d'abord emparée du champ patrimonial pour y chercher de nouveaux rapports de domination et mettre en avant de nouvelles inégalités. Cette lecture critique, sociale et politique a permis de révéler les rapports de force et d'explicitier la dimension construite du processus de patrimonialisation et les intérêts qu'il mobilisait.

Cette étude politique du phénomène, analysé comme un champ parmi d'autres, fut complétée à partir de 1995 par une réflexion plus théorique. A cette date, G. Di Méo (1995) se saisit le premier de l'articulation entre les notions de patrimoine et de territoire. Cette année là vit aussi la publication d'un autre article particulièrement stimulant, écrit par J.-L. Piveteau

Chapitre 3 : L'espace-temps territorial

(1995a) et intitulé « Le territoire est-il un lieu de mémoire ? », dont l'objectif est de comprendre la place de la mémoire dans le processus territorial. Malgré les propositions différentes, la motivation est identique, il s'agit pour les deux auteurs d'enrichir la notion de territoire avec des réflexions menées sur les représentations présentes du temps passé. Le patrimoine n'est pas seulement étudié comme un objet ayant une dimension spatiale, mais intégré dans la dynamique géographique et placé au cœur de la construction de l'espace.

Une approche circulaire

G. Di Méo (1995) aborde le patrimoine en affirmant une parenté conceptuelle avec le territoire. Selon lui, territoire et patrimoine « offrent d'étonnantes correspondances » et s'interrogeant sur celles-ci il indique que « l'un et l'autre ne participent-ils pas, simultanément, d'une double nature matérielle et idéale ? Ne remplissent-ils pas, conjointement, une fonction mnémonique ? N'inscrivent-ils pas le tissu social dans la continuité historique, tout en constituant de solides phénomènes culturels ? ». Ainsi, en attribuant au territoire une valeur signifiante pour l'individu et pour la société, « on ne peut se dispenser de lui conférer une valeur patrimoniale » (Di Méo, 1995). Patrimoine et territoire ont donc en commun de donner du sens et de la valeur à des objets. Ils participent à l'émergence d'un espace commun, dans lequel le groupe se reconnaît, dont il se revendique et autour duquel il se construit. Cette dynamique se déroulant sur le long terme, ils font tous deux référence au temps et donc à la mémoire ; ce rapport commun au temps se retrouvant également dans les liens qu'ils tissent à l'espace. Si la matérialité du territoire l'inscrit de fait dans cette dimension, le patrimoine possède aussi, quasi-systématiquement, une assise spatiale et une référence géographique. Patrimoine et territoire participent à la formation du lien spatial dans un entrelacement cyclique. « Produit de la mémoire, le territoire est à son tour mémoire et, du coup, patrimoine » (Bourdin, 1984), les deux relevant d'un « transfert de sacralité du social au spatial » (Di Méo, 1995).

Le patrimoine apparaît finalement totalement lié au territoire. Sa fonction est véritablement entremêlée voire dissoute dans la dynamique territoriale. Pour F. Péron (2001), « les éléments patrimoniaux matériels ou immatériels, retrouvés, mis en valeur ou même totalement recréés, contribuent très largement à marquer l'espace social, à lui donner sens, à générer ou confronter des pratiques collectives et donc à fabriquer des territoires qui, à leur tour, façonnent ceux qui y vivent et renforcent les pouvoirs existants sur des bases culturelles à la fois sélectives et symboliques ». Il y a donc rétroaction permanente entre les deux notions. Cette référence au temps long ancre le territoire dans la durée. Inversement, l'inscription spatiale du patrimoine lui assure une existence. « Le mouvement crée le stable. Aujourd'hui comme hier, l'espace dure » (Piveteau, 1995b).

Chapitre 3 : L'espace-temps territorial

Pourtant, ce couplage parfait n'est pas toujours présent. M. Gravari-Barbas (1996) identifie ainsi trois configurations possibles :

- le territoire-patrimoine : le groupe installé sur un territoire adopte, en tant qu'héritier du groupe créateur le patrimoine de son territoire ;
- le patrimoine sol : le patrimoine est transmis par le territoire lui-même à un groupe qui ne se reconnaît pas dans l'héritage du groupe créateur ;
- le patrimoine exterritorialisé : les références du groupe peuvent faire appel à d'autres territoires ou être dénuées de support territorial.

Ces différentes configurations donnent lieu à diverses dynamiques. Entre exclusion, appropriation, conflits et valorisation, se croisent ainsi différemment territorialisation et patrimonialisation. L'ancrage géographique du processus est même discuté par d'autres. P. Nora (1984) affirme ainsi qu'« un lieu de mémoire dans tous les sens du mot va de l'objet le plus matériel et concret, éventuellement géographiquement situé, à l'objet le plus abstrait et intellectuellement construit » En ce sens, les lieux de mémoire se détachent de la mémoire des lieux. La correspondance supposée n'apparaît ainsi pour l'auteur (historien) pas toujours présente.

Appartenance et appropriation : du lieu au territoire ?

Pour G. Di Méo (2007a), le moteur de ces processus est indéniablement à placer dans l'identité. « L'investigation du champ des territoires saisis sous l'angle de l'identité permet de lire la complexité des relations qui se tissent entre les groupes et l'espace géographique. Elle met l'accent sur le rôle clé que jouent, en matière de territorialisation des agrégats sociaux et de qualification socio-culturelle des territoires, les éléments patrimoniaux spatialisés qui constituent les médiateurs symboliques de toute territorialité ». Confirmant cette idée, J.L. Piveteau (1995a) fait l'hypothèse que c'est le couplage entre identité spatiale (horizontale) et temporelle (verticale) qui fait de l'espace un lieu de mémoire. Par bouclage et rétroaction, quatre types d'espace sont susceptibles de prendre forme : le lieu, le haut-lieu, le paysage et le territoire. Pour cet auteur, le haut-lieu et le territoire sont les deux formes qui marquent l'implication la plus forte dans la relation de l'homme à l'espace. Mais le haut-lieu place l'individu en situation réceptive, alors que le territoire, le met en situation active. Couplé au lieu de mémoire, le territoire acquiert « un supplément de sens » donné par l'épaisseur temporelle qui est pour l'auteur extrêmement « dopante ». Dans leur article sur « l'invention du Mézenc » (Martin et al., 2000), les auteurs confirment le rôle de la temporalité dans la construction du territoire et fabrique un espace-temps. « Si le territoire donne ainsi à voir ce que nous appelons un « chainage » (ensemble des êtres passés, présents et à venir pris dans la transmission patrimoniale et qui constitue la forme sociale à partir de

Chapitre 3 : L'espace-temps territorial

laquelle la chose transmise prend son sens), c'est qu'il y a une dimension temporelle. Le territoire du patrimoine est de l'espace temporalisé ».

J.-C. Mermet (2002), s'interrogeant sur l'articulation territoire et lieu, voit dans ce dernier l'espace privilégié de l'ancrage mémoriel. « Si le territoire a une surface, le lieu apparaît d'abord dans sa réalité patrimoniale au travers d'une certaine épaisseur, d'une profondeur et d'une atmosphère. En d'autres termes, un territoire est un espace de circulation des hommes, un lieu, un espace de correspondances entre des choses qui tiennent lieu d'hommes passés et à venir ». En cela, l'auteur oppose les concepts de lieu et de territoire sur leur dimension propre. Celle du lieu est verticale, tandis que le territoire représente l'horizon. Il y aurait donc une dissociation géographique entre l'expérience spatiale et temporelle et celle-ci serait le point de départ de la différence entre lieu et territoire. G. Di Méo (2005) ne se démarque pas fondamentalement de cette approche. Ainsi, « Les objets et les lieux patrimoniaux (patrimonialisés) contribuent à forger des territoires en fournissant quelques symboles clés aux schèmes structuraux qui les sous-tendent et les charpentent. Inversement, les territoires, leurs représentations sociales de nature éminemment culturelles jouent un rôle très puissant dans toute qualification patrimoniale des objets comme des lieux qui les parsèment et les caractérisent ».

La différence de point de vue se trouve donc dans l'objet de l'analyse. Ainsi, J.-C. Mermet (2002), sociologue, s'attache à comprendre exclusivement le fonctionnement et le rapport au lieu dans lequel il voit un espace d'appartenance. « Le lieu du patrimoine est cette configuration spatiale où se trouvent les choses qui vous importent et disent ce que vous êtes parce qu'elles ont été détenues par d'autres et qu'elles le seront par d'autres ; les choses de soi qui font patrimoine parce qu'elles feront trace, comme l'écriture ou l'enfant, au terme d'une aliénation consentie. Ces choses sont de moi, elles sont moi et pourtant elles ne peuvent être à moi ». Aborder la question du lien au lieu revient donc à nous interroger sur les rapports entre le particulier et le général, à aborder au final la question complexe de l'identité. Pour l'auteur, celle-ci se démarque alors de l'appropriation. L'individu s'inscrit dans l'appartenance, mais ne peut se l'approprier. Il est en ce sens dépassé par celle-ci.

Néanmoins, l'auteur n'oppose pas complètement lieu et territoire dans son analyse de « l'invention du Mezenc » (Martin et al., 2000). Il fait ainsi l'hypothèse que c'est le processus de patrimonialisation qui va permettre de mettre en territoire le lieu de la tradition.

Une association de malfaiteurs ?

Ce rapprochement observé ne fait pas l'objet que d'analyses bienveillantes. Suspecté, il engage aussi un regard critique et inquiet. C. Delfosse (2002) indique que « c'est précisément à propos de la définition des territoires de développement et du retour « des pays » que les géographes se sont interrogés sur les liens entre patrimoine et territoire de développement

Chapitre 3 : L'espace-temps territorial

[...]. Ils se demandaient si cette façon d'associer développement local, délimitation du pays et patrimoine était passéiste ou porteuse d'avenir ? ». Ainsi, alors que les mécanismes sont décryptés, l'accusation de passéisme pointe. Cette réminiscence du passé est-elle une nostalgie puérile ou menace-t-elle l'émancipation des individus chèrement acquise à grand coup de révolution ? Ainsi, le patrimoine sera toujours suspecté. Rétrograde pour les uns, asservissant pour les autres, sa fonction territoriale paraît encore louche.

En effet, bien que procédant depuis le présent, ce sont les liens au passé (qu'ils soient réels ou inventés) qui questionnent certains, jusqu'à l'accuser de véritable « machinerie » (Jeudy, 2001). Moins radical, M. Rautenberg (2004) appelle à un regard critique systématique : « Quant le territoire devient tout à la fois le dénominateur commun aux politiques sociales ou culturelles et le principe organisateur d'actions collectives, on peut craindre qu'aller rechercher dans le patrimoine les ressources mobilisatrices ne conduise à privilégier la reproduction à l'identique. Ce territoire patrimonialisé doit donc être l'objet de notre réflexion critique ». Ainsi, entre rejet et vigilance, les liens entre patrimoine et territoire sont largement suspectés.

Ayant adopté un autre regard, d'autres voient cependant dans le patrimoine une réponse positive à la question passéiste (Péron, 2001). Pour P. Melé (2009a), la patrimonialisation s'inscrit dans un rapport spécifique au territoire. Le lien au passé n'est plus imposé mais révélé selon un processus présent soucieux de son apport dans la construction du futur. « Plus précisément, dans la relation des populations à l'espace, la patrimonialisation introduit une mise à distance, une " mise entre guillemets... du monde matériel structuré par l'homme " (Poche, 1998) qui rend possible une position d'extériorité et la construction d'un regard et d'actions réflexives ». Ce temps est pour l'auteur l'avatar de la « modernité tardive » (Giddens, 1994) caractérisé par la réflexivité. De là, P. Melé construit l'hypothèse d'un régime spécifique de territorialité réflexive, qualifié « non pas par l'ancrage, la tradition et le temps long, mais par une place particulière de l'action, du débat public, de la diffusion de modes de connaissances et de valorisation de l'espace, de la mise à distance de l'expérience quotidienne pour la transformer en savoir mobilisable dans des épreuves » (Melé, 2009a). Cette vision proactive du patrimoine se rapproche très fortement de celle que nous essayons de développer et de valider. Cependant, là où l'auteur voit dans le patrimoine un champ parmi d'autres de ce régime de territorialité qu'il tente de définir, nous pensons que le patrimoine a une place à part. La patrimonialisation engage des mécanismes et des processus qui lui sont propres et qui lui donnent une forme d'action unique. La référence au passé et son insertion dans le territoire, en liant l'espace et le temps, produisent une situation spécifique, qui mérite d'être étudiée pour elle-même. L'approche ici développée se veut ainsi complémentaire.

3.3.1.2 Les interrogations

La vision d'un couplage permanent et universel entre patrimoine et territoire possède cependant quelques limites. Celles-ci sont de deux ordres, empiriques et théoriques. L'expérience géographique contemporaine a ainsi fait émerger de nombreuses formes spatiales qui se démarquent de cette association. De plus en plus de territoires sont ainsi dans l'éphémère et coupent avec la notion de durée. Ces constructions peuvent être liées aux circonstances et traduire des mouvements éphémères en eux-mêmes (rassemblement ponctuel) ou bien s'inscrire clairement dans la génétique territoriale. « Construire un nouveau territoire, c'est montrer le problème qu'il pourrait permettre de résoudre, faire reconnaître sa réalité en convoquant un autre savoir pour le légitimer et le faire accepter en contournant les textes qui organisent l'espace politique » (Micoud, 1989) cité (Lajarge, 2000) et l'auteur de conclure, que « les territoires créés [...] ne sont donc pas faits pour durer ». Le deuxième point d'achoppement observé concerne la désynchronisation croissante des temps et des espaces. C'est du moins l'hypothèse défendue par M. Vanier (2008) avec l'interterritorialité voyant la cause de cela dans l'individualisation des parcours personnels. Pour l'auteur, « la logique de l'entre est tout autant celle du temps que celle de l'espace » (Vanier, 2008).

Au niveau théorique, si l'opportunité de lier l'espace et le temps semble utile à certains, d'autres s'érigent contre cette symétrie trop facilement utilisée. Historien des temps longs, F. Braudel (1985) justifie la nécessité de lier l'espace et le temps dans la compréhension des faits sociaux. « Une civilisation, c'est tout d'abord un espace, une « aire culturelle », un logement. [...] C'est le groupement régulier, la fréquence de certains traits, l'ubiquité de ceux-ci dans une aire précise qui sont les premiers signes d'une cohérence culturelle. Si à cohérence dans l'espace s'ajoute une permanence dans le temps, j'appelle civilisation ou culture l'ensemble, le « total » du répertoire ». Ainsi, l'espace et le temps apparaissent nécessaires à la construction du collectif. A l'inverse, J. Levy (1998) ne reconnaît pas l'intérêt de systématiser le rapprochement et propose de considérer l'espace et le temps, non comme symétrique, mais comme inverse. Si l'espace est commutatif (un voyage peut se faire dans l'autre sens), le temps ne le permet pas (l'irréversibilité).

3.3.2 Proposition d'articulation

Le rapprochement opéré entre patrimoine et territoire nous a permis de mettre en avant différentes caractéristiques communes :

- la double nature matérielle et idéelle ;
- la fonction mnémonique ;
- leur rôle d'artefact identitaire ;
- l'inscription dans la continuité historique ;
- la participation à la médiation interpersonnelle.

Les rapprochements entre les deux notions étant posés, nous allons maintenant nous attacher à construire les outils conceptuels intégrant les propositions faites dans les parties précédentes. Partant de l'idée que les rapports à l'espace et au temps ne vont pas de soi, nous proposons deux orientations principales.

3.3.2.1 « faire avec »

En choisissant le parti du « faire avec » l'espace et le temps, nous nous attachons à comprendre la construction des processus. En ce sens, nous nous démarquons de l'idée que l'on fait sur l'espace et dans le temps. Nous reconnaissons alors le territoire comme un rapport spécifique à l'espace et le patrimoine comme un rapport spécifique au temps. Ces rapports sont structurés identiquement sur la reconnaissance d'une qualité de l'espace et du temps et sur la création de valeurs. La notion de territoire est alors relayée par celles de territorialisation et de territorialité. En privilégiant, l'action et son résultat au support, ces travaux offrent une nouvelle approche géographique. Deux notions dédoublées serviront donc la réflexion : territorialisation/patrimonialisation et territorialité/patrimonialité.

La territorialisation constitue le processus de faire territoire et fait donc « avec » l'espace. Elle relève de l'action collective en train de se faire. Nous ferons l'hypothèse avec G. Di Méo (2008), que « c'est à ce prix [que les systèmes d'action] trouvent une réelle consistance, qu'ils acquièrent une meilleure lisibilité et que des effets de solidarité peuvent pleinement s'y développer », en sélectionnant et sectionnant « l'espace de son action autour d'attracteurs clés définissant ses objectifs centraux ».

La patrimonialisation renvoie quant à elle aux actions spécifiques de construction « avec le temps », sélectionnant et sectionnant là encore des « attracteurs » qui servent au groupe à « tenir ensemble » (Micoud, 2000).

Chapitre 3 : L'espace-temps territorial

L'articulation que nous proposons se fait donc autour de la coordination et de l'adaptation. Mais lier ces deux concepts n'a pas qu'un but symétrique. Pour E. Dardel (1990) « toute spatialisation géographique, parce qu'elle est concrète et qu'elle actualise l'homme lui-même, en son existence, parce qu'en elle, l'homme se dépasse et s'échappe, comporte une temporalisation, un historial, un évènement ». Cette liaison spatio-temporelle trouve aussi chez B. Debarbieux (2009) une place centrale, celui-ci affirmant que « la patrimonialisation constitue la forme la plus présente de réflexivité territoriale ».

Le second couple proposé est celui de territorialité et de patrimonialité. Ces deux notions traduisent à la fois la nécessité et les modalités du rapport à la terre et à la durée. Elles représentent l'expérience fondamentale de notre être au monde, dans le temps et dans l'espace. La territorialité déjà mobilisée par les géographes donne encore lieu à des interprétations différentes. Ainsi, affirmant qu'elle « dévoile la manière dont chacun tisse sa relation aux territoires qu'il pratique, qu'il se représente et auxquels il s'identifie » G. Di Méo (2008) la lie directement à la forme finale. Démarqué de cette position initiale et encore largement partagée, B. Debarbieux (2009) la présente quant à lui comme « la dimension terrienne de la condition humaine », refusant de lui attribuer un « rapport à » mais plutôt comme étant « la nature de ». Si nous refusons avec B. Debarbieux d'accorder, à ce stade de notre travail, l'exclusivité des rapports à l'espace au territoire, nous accepterons par contre de considérer l'être humain engagé dans un rapport avec l'espace *via* le « faire avec ».

La patrimonialité demande aussi à être précisée. S'occupant des objets patrimoniaux, M. Rautenberg (2004), utilise la notion en proposant que « leur patrimonialité réside dans leur capacité à rappeler sens et usages passés en les réintégrant dans le présent ». Néanmoins, la patrimonialité n'est pas totalement extérieure à l'acteur car « tout objet patrimonial est socialement construit par le regard qu'on lui porte, sa patrimonialité est donc étroitement liée à l'identité de celui qui la déclare » (Rautenberg, 2003). Pour notre part, continuant notre description des dynamiques sociales, nous proposerons de définir la patrimonialité, comme la manière dont chacun tisse sa relation à la durée et mobilise des objets (matériels et immatériels) pour l'affirmer.

Territorialité et patrimonialité sont donc les deux facettes de notre re-présentation concrète et sensible du temps et de l'espace, servant à les rendre accessibles directement ou par effet de mémoire. Engagées pour nous éloigner de « la peur du vide absolu », ces deux dynamiques nous permettent de nous jouer de l'ici et de l'ailleurs, du présent et du passé, de la présence et de l'absence.

La dialectique de la présence et de l'absence, mise en avant par P. Ricoeur (2000) et déjà utilisée dans ce travail au travers des fonctions de marqueur et de traceur du patrimoine,

Chapitre 3 : L'espace-temps territorial

questionne donc plus largement notre rapport au temps et à l'espace. Ce couple sera alors utilisé pour proposer une lecture sociétale capable de rendre compte des différentes configurations rencontrées.

3.3.2.2 Des régimes pluriels

Différents rapports au temps et à l'espace existent dans nos sociétés. La notion de régime d'historicité développée antérieurement et celle proposée de régime de géographicit  doivent nous permettre de d crire ces diff rences. En nous basant sur notre proposition de lire notre  tre au monde selon le couple pr sence/absence, nous pouvons dresser quatre modalit s sociales pour chaque type de r gime. La construction de ces modalit s s'appuie alors sur deux grandes cat gories : ici / ailleurs pour exprimer notre rapport   l'espace et pass /futur pour exprimer notre rapport au temps.

Alors que le pr sent n'est plus la passerelle entre le pass  et le futur, qu'il est charg  de g rer   lui seul la question temporelle, cette dissociation progressive entre « champ d'exp rience » et « horizon d'attente » semble toucher aussi l'insertion g ographique. Alors que l'ailleurs est souhait  ici et que l'ici est toujours recherch  ailleurs (le voyageur est devenu touriste), on assiste   un brouillage des cat gories traditionnelles de la pr sence et de l'absence.

Tableau 10 : R gimes de g ographicit 

	Pr�sence	Absence
Local	Ici	Ailleurs
Global	Ailleurs	Ici
Glocal	Ici et Ailleurs	
Utopique		Ici et ailleurs

(Senil, 2011)

Le r gime du local, fait du proche le connu. L'ici est pr sent alors que l'ailleurs s'inscrit dans l'absence. Inversement, le r gime du global s'ancre dans l'ailleurs, le monde et d laisse l'ici. Il y a donc une opposition nette entre ces deux r gimes. Cependant, en pratique, leur interp n tration est souvent constat e.

Les deux r gimes suivants sont moins partitionn s. Dans le r gime glocal (Bauman, 1998), l'ici et l'ailleurs sont identiquement pr sents. Ce r gime constitue l' mergence d'un monde actualis , inscrit dans le pr sent ou l'ailleurs et l'ici ne font qu'un. Enfin, le r gime utopique s'affranchit de l'espace et consid re l'ici et l'ailleurs dans l'absence.

Tableau 11 : Régimes d'historicité

	Présence	Absence
Ancien	Passé	Futur
Moderne	Futur	Passé
Présentisme	Passé et futur	
Uchronique		Passé et Futur

(Senil, 2011)

F. Hartog (2003) propose, nous l'avons vu, trois régimes d'historicité (ancien, moderne et présentiste), que nous avons développés antérieurement. Le premier rend le passé présent, l'avenir est inconnu. Le deuxième inverse cette position en reniant le passé et trace un avenir certain. Enfin, le régime présentiste remplace le passé et le futur dans l'instant présent. Le passé et le futur se rejoignent dans le présent. A ces trois régimes nous proposons d'associer un régime hors du temps, dans lequel le passé et le futur ne constituent plus des références. Nous suggérons d'utiliser le terme d'uchronie compris comme une époque fictive, imaginaire, réécrite à dessein.

3.3.2.3 La co-construction

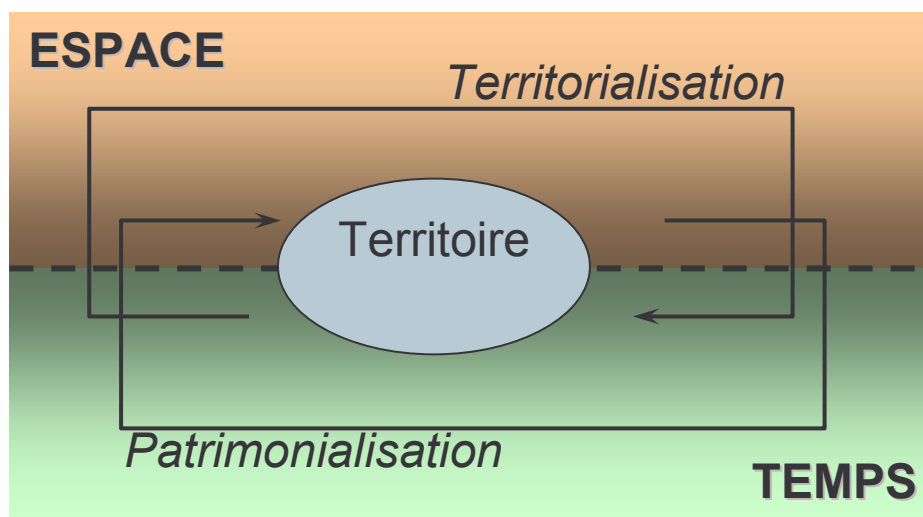
Présenté côte à côte, les rapports à l'espace et au temps, participent d'une co-construction qui transforme simultanément chaque catégorie. Les évolutions récentes ont d'ailleurs amplifié ce constat. « Ce qui fait me semble-t-il que le monde s'impose après avoir été ignoré (sinon comme catégorie métaphysique), c'est le passage du passé dominant au présent : cela produit cette forme de conscience, rencontrée chez E. Kant puis rappelée par P. Valéry, d'une communauté formée par les peuples de la Terre dépassant les histoires particulières et les territoires isolés. Cette évolution du temps de référence transforme considérablement l'espace comme phénoménologie de la conscience » (Retailé, 2000). Ce constat d'une modification conjointe des catégories pousse alors (Micoud, 2004) à définir la territorialité comme « forme historique d'organisation des rapports d'un groupement humain à l'espace ». L'époque, comprise comme rapport social au temps, ne peut donc être dissociée des formes spatiales en construction et du rapport à l'espace.

Le territoire est donc pour nous le point de rencontre des dynamiques qualifiant l'espace et le temps au travers des processus de territorialisation et de patrimonialisation. « En définitive, la patrimonialisation apparaît comme une forme particulière de re-socialisation de biens matériels, culturels ou naturels qui est à la fois de l'ordre du politique, de l'économique et du social en affectant à des biens une valeur nouvelle » (Rautenberg, 2004). Simultanément, la

Chapitre 3 : L'espace-temps territorial

territorialisation, constitue une réordination spatiale, qui charge l'espace d'une valeur partagée. Il y a donc pour le groupe un double attachement « à la réalité physique de son entour et à la présence perpétuée des traditions dont il procède » (Micoud, 2004).

Figure 11 : La co-construction des rapports au temps et à l'espace *via* le territoire



(Senil, 2011)

Le territoire serait donc l'objet géographique résultant du travail conjugué de deux processus complémentaire et emboîté : la territorialisation et la patrimonialisation, une « construction sociale historique pour saisir le réel afin de (sur) vivre et assurer la transmission » (Goyer, 2004).

3.3.2.4 Laisser une place au temps

Articuler les notions de territorialisation et de patrimonialisation n'est pas qu'un simple enjeu conceptuel ou un essai temporaire. Ce mouvement relève d'une véritable nécessité de donner au temps une place en géographie et de concevoir son interaction comme fondatrice.

Alors que l'espace et le temps sont considérés par certains auteurs comme des dimensions parmi d'autres de la société, nous proposons dans le cadre de ce travail de leur accorder une place structurante. Ainsi, bien que ni l'espace ni le temps ne soient des cadres antérieurs à notre existence, ils participent de manière privilégiée à conditionner notre être au monde. En ce sens, si nous rejoignons l'approche dimensionnelle (Lévy, 1994a) comprise comme permettant de traverser la totalité de l'objet en le traversant de part en part et démarquée en cela de l'approche partitionnelle, nous réfutons l'idée que l'espace est une dimension de la société parmi d'autres : « toute société s'organise dans l'articulation de dimensions, à savoir :

Chapitre 3 : L'espace-temps territorial

l'économique, la sociologique, la politique, la spatiale, la temporelle, l'individuelle, la naturelle »(Lussault, 2007).

S'interrogeant sur l'opportunité de faire du spatial un capital à part entière, V. Veschambre (2006) oppose le fait, que « la lecture de P. Bourdieu nous conforte dans l'idée que l'usage de capital spatial présente un risque : celui de nous amener à reproduire la confusion entre ce qui est de l'ordre du fonctionnement social au sens large (avec ses différents registres que sont l'économique, le culturel, le politique... autant de familles de champs sociaux relativement autonomes) et ce que nous avons défini comme dimension fondamentale de ce fonctionnement social (au même titre que le temps), à savoir l'espace. En bref et plus largement, à mettre sur le même plan le social et le spatial et à renouer avec l'approche binaire (capital social/capital spatial) qui a longtemps prévalu en géographie sociale ». Si nous ne suivons pas l'auteur lorsqu'il propose de parler ensuite de dimension sociale des différents capitaux, nous reconnaissons avec lui la nécessité de considérer l'espace et le temps comme deux dimensions premières et par là d'attribuer enfin une place au temps en géographie.

CONCLUSION DU CHAPITRE 3 : FAIRE AVEC L'ESPACE-TEMPS

Ce chapitre s'est attaché à comprendre les différents rapports au temps et à l'espace. Appréciés depuis la géographie, ces rapports apparaissent multiples et complexes. Pour les appréhender, le recours à l'étude du « faire avec » l'espace et le temps a été réalisé. Le territoire et le patrimoine sont alors apparus comme appropriation et requalification de l'espace et du temps niés par la modernité. Finalement, pour aborder la question de la mobilisation du temps et de l'espace par les sociétés, ce travail propose de distinguer deux grilles de lecture reliées. La première renvoie à l'individu et propose d'associer les notions de territorialité et de patrimonialité. Celles-ci représentent respectivement, la mise en valeur de l'espace et du temps, dans l'action. La seconde s'inscrit à l'échelle du collectif et rappelle que les rapports au temps et à l'espace ne vont pas de soi et que différents traitements sont possibles. Ce travail propose ainsi de distinguer différents régimes de géographicités et d'historicités (Hartog, 2003) en s'appuyant sur la dialectique de la présence et de l'absence. Énoncés de manière séparée, ces processus sont ensuite proposés comme co-construits. De là émergent des espace-temps appropriés et choisis qui représentent l'intégration de positions individuelles et collectives.

CONCLUSION DE LA PARTIE UNE : LE PATRIMOINE MOTEUR DE LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES

Cette partie a posé le cadre général de notre travail. En faisant du patrimoine et du territoire des objets géographiques et en argumentant leurs interactions, nous avons défini notre objet d'étude : l'émergence des dynamiques patrimoniales territorialisées.

Le patrimoine est apparu comme une construction historique localisée (Chapitre 1). Présenté comme un rapport au passé initié en Occident, issu d'une construction sociale au processus décrypté et séquencé, l'objet de ce travail a été précisé. Celui-ci a ensuite été rapproché du contexte géographique retenu pour ce travail, la ruralité (Chapitre 2). Cette dernière est alors apparue comme étant liée dans son émergence actuelle, à une représentation patrimonialisante, cristallisée par l'appellation de campagne. Ce mouvement s'inscrit alors dans une incertitude générale qui rend l'action problématique et génère de nouvelles formes de prise de décision. Cela se traduit au niveau des territoires par la prédominance du projet comme forme de mobilisation et par la force nouvelle des recompositions. Les recompositions territoriales à l'œuvre apparaissent alors comme la nécessaire mise à jour des associations localisées en réaction au changement, dans un souci de mieux l'accompagner.

Le territoire et le patrimoine ont été présentés comme des objets en construction et les dynamiques permettant leur émergence ont été précisées. En affirmant que les rapports au temps et à l'espace n'allaient pas de soi, nous avons proposé de les considérer selon la pratique que les acteurs en ont, sous l'angle pragmatique du « faire avec ». Ont ainsi été proposées les notions de territorialisation, de patrimonialisation et de territorialité et patrimonialité, pour suivre ces processus. De là, différents régimes d'historicité et de géographicités ont été proposés (Chapitre 3). Finalement, ces mouvements sont apparus comme générant des recompositions territoriales et patrimoniales croisées dont la construction réciproque demande à être précisée. Ainsi doté d'un cadre théorique initial, ce travail peut maintenant solliciter l'expérience du terrain (Partie 2).

Partie Deux :

Invention patrimoniale et émergences territoriales

«Plus grande est la découverte, plus grands seront les ennuis.»

Jean Clottes

Pour questionner le cadre théorique initialement posé, cette thèse fait le choix de partir de l'objet et cherche ensuite à comprendre comment les dynamiques territoriales et patrimoniales se façonnent autour de lui. Ainsi organisé, ce travail se propose de répondre à la principale question que la première partie nous a léguée : comment s'articulent le patrimoine et le territoire en situation d'action ? Notre regard portera sur la manière dont les dynamiques se construisent autour des objets retenus, sur leur appropriation, leur enrôlement dans l'action et les recompositions générées.

Pour cela, ce travail mobilise deux objets, la grotte Chauvet (07) et le viaduc de Millau (12) qui apparaissent complémentaires pour prendre part à ce travail :

- des objets symétriques

L'intérêt premier de ces objets est qu'ils s'inscrivent initialement dans deux dimensions différentes. La grotte Chauvet possède un intérêt temporel très fort et une spatialité nulle. A l'inverse, le viaduc de Millau doit son emprise à la construction de l'espace réalisée dans une temporalité immédiate.

- des objets émergents

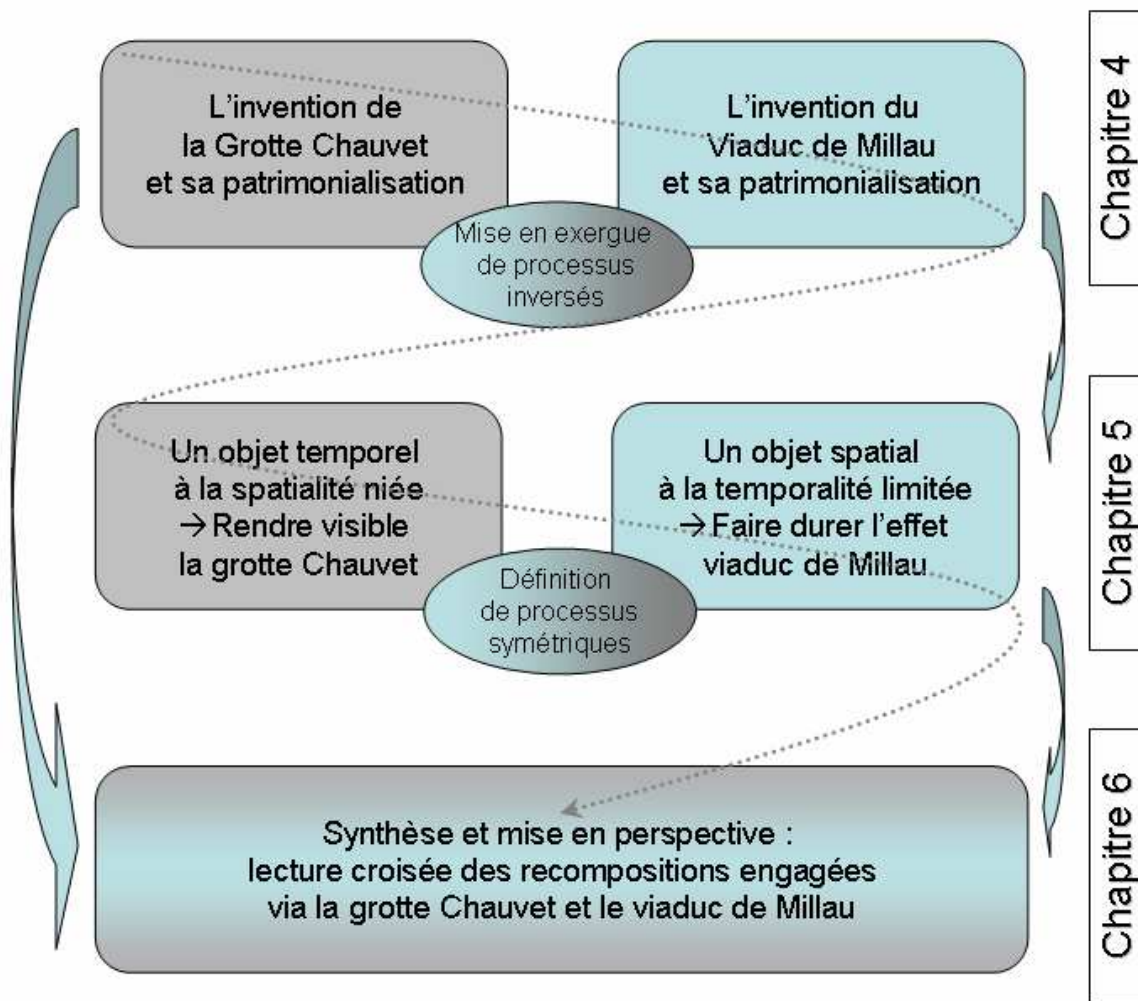
Ces deux objets représentent des apparitions pour les contextes d'accueil. La grotte Chauvet est le fruit d'une découverte imprévue et est apparue donnée. Le viaduc de Millau est la conséquence d'un choix étatique dont les acteurs locaux ont été tenus éloignés, bien qu'il fût construit.

- des objets incertains

L'apparition de ces deux objets et leur mobilisation ont créé de l'incertitude. La grotte Chauvet est ainsi apparue, dès le départ, comme une véritable opportunité pour les locaux. A l'inverse, le viaduc de Millau a représenté un risque. Finalement, l'étude des trajectoires territoriales montrera que ces anticipations initiales possédaient leurs faiblesses et que l'incertain caractérise encore ces objets.

L'organisation de cette partie permet la description et l'analyse de la construction des dynamiques engagées autour de ces objets, elle propose pour cela un déroulement ascendant organisé en trois chapitres (cf. Figure 12). Le Chapitre 4 présente la grotte Chauvet et le viaduc de Millau et décrit les processus de patrimonialisation à l'œuvre. Le Chapitre 5 s'attache à étudier les dynamiques engagées avec ces objets. Enfin, le Chapitre 6 revient sur les différentes recompositions observées au travers d'une approche comparée.

Figure 12 : Présentation schématique de l'organisation de la partie 2



(Senil, 2011)

Encart méthodologique

Place au discours

L'approche pragmatique retenue et les outils théoriques mobilisés placent l'action au centre de l'analyse. Pour l'appréhender, différents supports ont été mobilisés. Néanmoins, tous ont en commun de faire la place au discours.

En permettant l'expression des représentations que l'acteur se fait, le discours donne, pour le géographe, sens à l'espace. Il le met en ordre. Il permet l'échange et la co-construction de la réalité. Cette co-construction se retrouve au niveau spatial dans la construction territoriale, comprise comme une mise en forme de l'espace. Porteur d'intentionnalité, le discours peut ainsi être considéré comme une forme d'action à part entière. Il révèle les stratégies territoriales et patrimoniales des acteurs. Le discours a ainsi une double fonction : « d'une part affecter du sens au support matériel, d'autre part insérer la matérialité au sein d'une idéologie particulière » (Gumuchian et al., 2003). Il est ainsi le moyen privilégié de justification de l'action présente ou future (projets). Le discours est donc une ressource pour l'action mais aussi pour l'analyse. « L'action muette ne serait plus action parce qu'il n'y aurait plus d'acteur et l'acteur, le faiseur d'actes, n'est possible que s'il est en même temps diseur de paroles » (Arendt, 1961). Ainsi, dire c'est faire et faire ne se fait pas sans dire. Mais si l'action et le discours ont chacun une autonomie propre, ils sont engagés dans une interdépendance réciproque mais non symétrique l'un vis-à-vis de l'autre (Charaudeau, 2005).

Le discours a ainsi l'avantage de traverser toutes les dimensions, il agglomère, recompose et bouscule. Il permet donc un accès privilégié à la diversité des logiques et des formes d'engagement.

Accepter le pragmatisme : l'approche compréhensive comme démarche générale

L'objectif de l'approche compréhensive est de donner à l'acteur une place réelle dans l'action, de ne pas présupposer ses logiques et ses compétences. En acceptant de lui un raisonnement similaire au nôtre, cela conditionne alors l'approche méthodologique d'acquisition de l'information. Considéré comme un informateur, l'acteur représente le cœur de notre travail et doit à ce titre être protégé. Pour lui donner toute sa place et accueillir le plus fidèlement possible sa pensée, le choix de la posture se révèle essentiel.

Il n'existe pas une méthode d'entretien unique mais plusieurs qui possèdent chacune leurs caractéristiques et leurs atouts en fonction du cadre théorique et des résultats recherchés. Dans la perspective pragmatiste qui est la nôtre, l'entretien compréhensif est particulièrement

adapté. Face au problème constant de la création de connaissances objectives au titre de laquelle de nombreux sociologues revendiquaient une « rupture épistémologique », « l'entretien compréhensif définit une modalité très spécifique de la rupture, progressive, en opposition non pas absolue mais relative avec le sens commun, dans un aller-retour permanent entre compréhension, écoute attentive, prise de distance et analyse critique » (Kaufmann, 1996).

Reconnaissant le fait que la connaissance et le discours se créent dans l'interaction, cette situation ne peut être ignorée (être perçu d'ici ou d'ailleurs engage différemment le discours). C'est à partir d'elle que sera recueilli le matériau de l'étude. L'approche retenue de l'entretien a donc pour conséquence d'accepter cette interaction et de s'en jouer. Pour J.-C. Kaufmann (1996), « gommer les influences est impossible ; elles peuvent tout au mieux être légèrement diminuées, mais avec pour effet secondaire de produire alors un matériau pauvre. Il vaut beaucoup mieux entrer dans leur jeu, ce qui est possible avec l'entretien compréhensif ».

Néanmoins, ces influences ont été au maximum évitées et les temps d'interaction minimisés, le but étant de faire parler l'autre. Cette attitude active qui considère les interviewés comme des informateurs et qui reconnaît au matériau d'être co-construit, n'oublie pas que ces influences devront être prises en compte, ce qui implique que leur analyse « viendra [...] au premier plan lors du traitement des matériaux » (Kaufmann, 1996).

Ce positionnement méthodologique accorde aussi une grande liberté lors de la réalisation des entretiens, l'objectif étant de comprendre les logiques de la personne interviewée.

Un outil d'aide à l'analyse du discours : Atlas Ti

Le traitement des données exclut par la suite, là encore, toute grille préétablie. En ce qui nous concerne, celle-ci est perpétuellement reconstruite à mesure que les hypothèses se renforcent. Ainsi, la théorie s'élabore progressivement dans un va-et-vient continu, entre les faits et les hypothèses. Cet aller-retour permanent a été facilité par l'utilisation d'un logiciel d'analyse qualitative de texte.

Un caqdas

Le logiciel utilisé, Atlas Ti, fait partie de la famille des Caqdas (Computer-Aided Qualitative Data Analysis) et représente un logiciel d'Analyse de données qualitatives assistées par ordinateur. In vivo et Atlas Ti sont les deux principaux logiciels de ce type. C'est ce dernier qui a été utilisé dans le cadre de ce travail. Ce type de logiciel se différencie d'Alceste, car il ne fonctionne pas sur le traitement automatique des données selon le principe d'une analyse statistique textuelle. Le logiciel ne quantifie pas le texte et n'a pas pour objectif d'extraire les structures signifiantes les plus fortes. Il représente simplement une aide à l'interprétation,

capable de traiter différents matériaux (texte, image, audio). Pour notre part, l'ensemble des entretiens a été retranscrit et a donc constitué le matériau de cette analyse. Le chercheur reste ainsi l'acteur du processus. Il a la garantie d'un contact permanent avec les données et l'analyse qui en est faite.

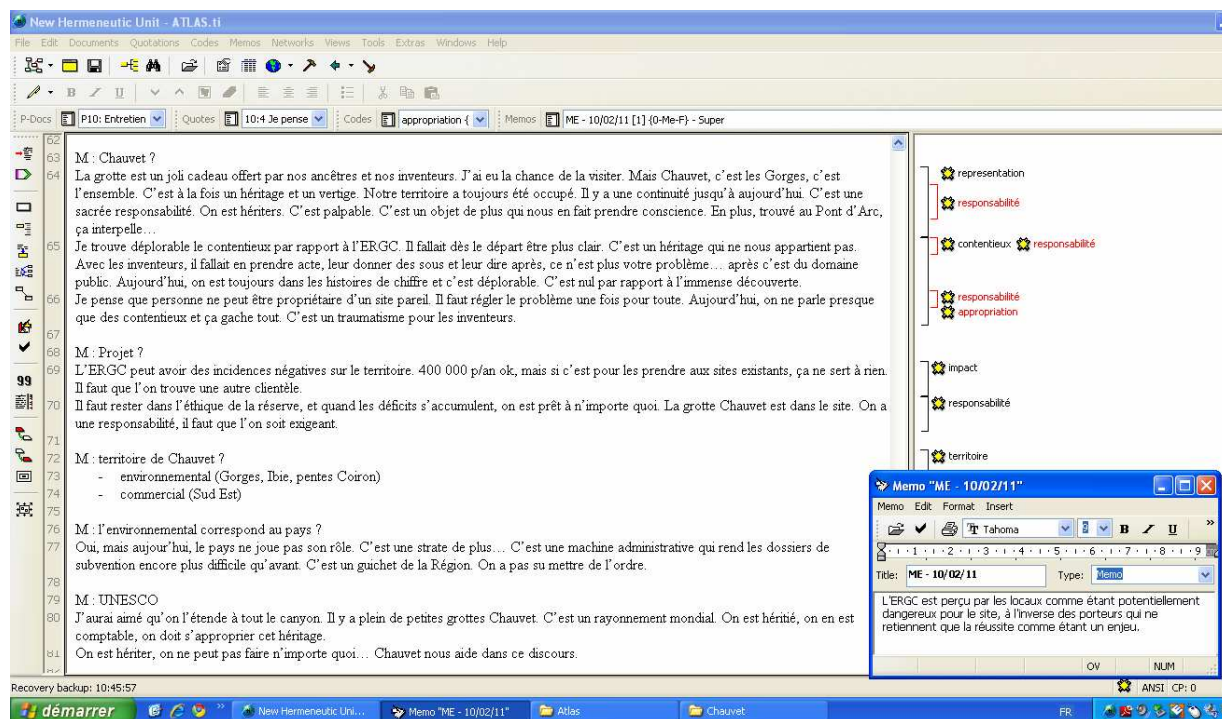
Une aide à l'analyse maîtrisée

Atlas ti fonctionne comme un outil de segmentation, de codage et d'extraction au service de l'élaboration d'une théorie. L'ensemble des données initialement intégrées dans le projet constitue une unité herméneutique. A partir de ce corpus, le logiciel facilite différentes opérations qui permettent au chercheur d'affiner ses hypothèses dans un aller-retour permanent entre les données et l'analyse qui en est faite :

- annoter les données : ce type de démarche s'appuie sur une attitude d'analyse continue qui prend la forme de notes liées ou non aux données ;
- rechercher des mots-clés : facilite d'accès aux parties des entretiens qui traitent des sujets identiques ;
- coder les données : le type de codage est double. Le codage ouvert permet d'identifier au fil du texte les différentes idées exposées. Le codage sélectif permet de mettre en liens différents éléments suggérés comme combinés dans le cadre d'une hypothèse et dont l'enchaînement est par là testé. Ces deux démarches peuvent être soit différentes soit alternées, ce qui fut le cas pour nous ;
- extraction de segments : le codage réalisé, le logiciel permet une extraction des éléments pertinents sans déconnexion avec leur origine. La filiation reste ;
- requête typologique : différentes hypothèses liées à des combinaisons privilégiées ou des appartenances communes peuvent être testées ;
- représentation graphique des réseaux : ces combinaisons peuvent faire l'objet de rendus graphiques spécifiques prenant la forme de réseaux interreliés.

Dans le cadre de ce travail, l'utilisation du logiciel a permis essentiellement de procéder au codage et à l'extraction des données. Engagé dans une approche inductive, ce travail ne s'est pas appuyé sur des appartenances préétablies.

Figure 13 : Copie d'écran réalisée lors d'une utilisation du logiciel Atlas-ti



(Senil, 2011)

La validité des résultats

Une fois ce matériau traité se pose l'ultime question de la validité des résultats. Contrairement à une méthodologie quantitative basée sur l'échantillonnage statistique, la validité des résultats ne peut pas ici être présumée ou déterminée en amont (par la loi normale par exemple). Malgré cela, J.-C. Kaufmann (1996) indique qu'il « existe des instruments pour la tester : le principal est la saturation des modèles. Ces derniers sont dégagés progressivement de l'observation. Au début, ils sont très flous et sans cesse remis en cause par de nouvelles observations. Puis, ils deviennent plus nets et se stabilisent, les faits confirmant les grandes lignes et précisant des points de détails ; jusqu'au moment où il est possible de considérer qu'il y a saturation : les dernières données recueillies n'apprennent plus rien ou presque ».

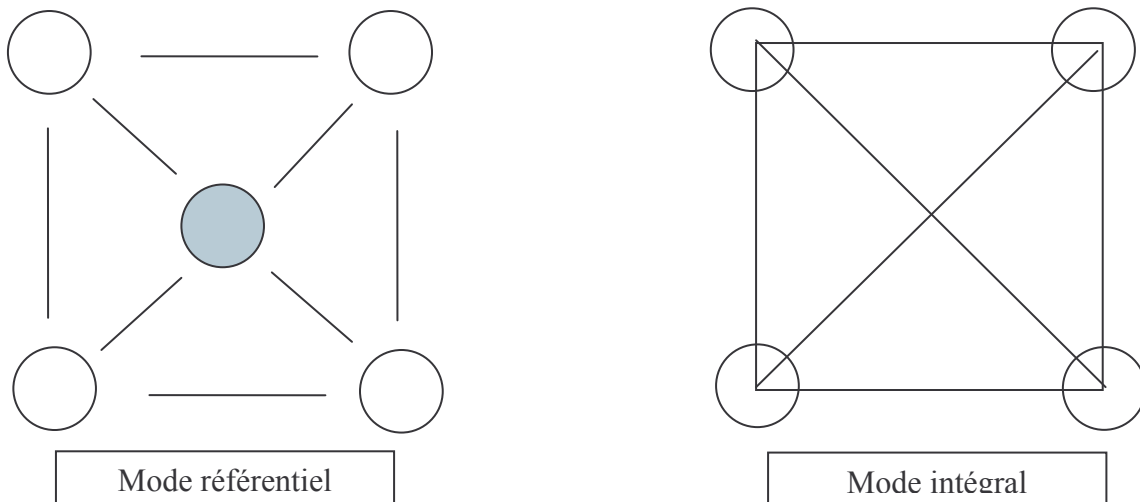
Le choix du comparatisme

Opter pour la mobilisation de plusieurs terrains différenciés demande à être explicité. Si la justification générale de la comparaison et le choix des terrains d'étude ont été présentés en introduction (et justifiés par rapport à la complémentarité des objets et des contextes étudiés), la complexité de la démarche demande de préciser la mécanique comparative.

En effet, l'approche comparative constitue un protocole d'étude en tant que tel en sciences sociales (Louargant, 2003).

Deux modèles théoriques peuvent être utilisés (cf. Figure 14). Le premier intitulé « mode référentiel » utilise une unité de comparaison (cercle bleu). Son objectif est d'éclairer cette dernière en mobilisant des regards contrastés et complémentaires. Le second appelé « mode intégral » considère chaque entité de manière équivalente. Il s'agit dans ce cas de proposer un schéma d'explication général d'un phénomène donné.

Figure 14 : Deux modèles théoriques d'approche comparative



(Bouchard, 2000)

Par rapport à ces éléments, notre choix s'est porté sur le modèle intégral¹. Pour cela, le protocole de recherche mis en place a été identique pour les deux terrains. L'objectif partagé est ainsi de disposer d'une approche ayant une visée épistémologique, en nous permettant de prendre de la distance et théorique, en cherchant à disposer de résultats généraux (Vigour, 2005).

Approche méthodologique mise en œuvre

La recherche s'est construite autour d'une méthodologie mobilisant deux types de données : des données chaudes, appelées ainsi pour leur acquisition directe, en première main et des données froides mobilisées (études) ou rédigées (articles de presse) par d'autres. Les premières concernent l'actualité récente, mais aussi le discours tenu par les acteurs de l'époque sur des événements passés et les représentations de chacun. Les secondes permettent un regard plus global, plus distancié et complémentaire.

¹ Utilisé pour l'analyse des deux objets patrimoniaux présentés dans ce chapitre ce modèle l'a aussi été pour les deux terrains présentés dans la partie quatre : la politique de Pôle d'Excellence Rurale en France et la mise en place de projets pilotes de Pôles d'Economie du Patrimoine au Maroc. Au final, les quatre terrains mobilisés, bien que différents, sont donc croisés pour conclure et répondre à nos hypothèses.

Des données chaudes

Ces données ont été obtenues grâce à un travail d'enquête utilisant les techniques de l'entretien et de l'observation. Si l'analyse des acteurs en public et en interaction est la plus intéressante, elle a dû être complétée par des périodes privilégiées d'acquisition d'une information complémentaire, lors d'échange interpersonnel. Les références à des faits passés, nécessaires à la compréhension du contexte, les points de vue de chacun, pas toujours exprimés en public, ou leurs visions de l'avenir, n'ayant pas toutes l'adhésion favorable à la communication, ont ainsi été recueillies en entretien.

Les entretiens

L'entretien constitue le matériau principal de cette recherche. Il permet d'acquérir de l'information, de l'affiner, mais surtout de comprendre les logiques et les positionnements de chacun. Inscrit dans une approche compréhensive, le mode de l'entretien semi-directif a été retenu. Le déroulement des entretiens s'est donc appuyé sur une linéarité non chronologique. Pour cela, un guide d'entretien a été construit pour nous aider à veiller à ce que tous les thèmes soient abordés.

La structure de chaque entretien était basée sur 3 temps :

- la description du contexte territorial → l'espace temps territorial
- l'état de la ressource →

Objet : statut et représentation de l'objet

Acteurs : acteurs engagés, mode de gouvernance, niveau d'appropriation

Projets : logiques et stratégies poursuivies, échelle territoriale

- la représentation de ce qu'est leur développement durable et la place du patrimoine dans celui-ci → les recompositions

En fonction des compétences de chacun, certains acteurs sont plus longuement intervenus sur l'objet (acteurs du patrimoine) d'autres sur le projet (élus, développeurs). Néanmoins, tous les thèmes ont été systématiquement abordés. Les personnes entretenues l'ont été pour leur positionnement de « porte paroles » et leur volonté de s'affirmer en tant qu' « acteur territorialisé ». L'ambition d'une représentation de la diversité des approches défendues, des points de vue et des échelles d'action a été poursuivie. Elle a ensuite été complétée par une analyse symétrique du discours, laissant la même place aux points de vue ayant abouti que ceux qui furent délaissés.

Au total, 21 entretiens ont été menés sur le terrain de la grotte Chauvet et 14 sur le viaduc de Millau. Le détail des personnes interviewées est présenté à la fin de la thèse (cf. Liste des entretiens). La totalité des entretiens a été enregistrée et a fait l'objet d'une retranscription intégrale, celle-ci étant notamment nécessaire pour utiliser le logiciel Atlas Ti (les citations des entretiens sont marquées *en italique* dans le texte).

L'observation directe et participante

Pour compléter le matériau recueilli, une observation a été engagée sur le terrain ardéchois. Celle-ci n'a pas pu se dérouler de manière identique en Aveyron étant donné que les principales réunions d'accompagnement du projet ont eu lieu avant ma présence sur place (2008-2009) et qu'aucune structure n'a mis en place localement de démarche participative ouverte et représentative.

Dans le cadre de sa contribution au volet territorial du Contrat de Projet Etat Région (CPER) spécifique à la grotte Chauvet – Pont d'Arc, le Pays d'Ardèche méridionale a mobilisé ses commissions thématiques pour enrichir sa réflexion. Cette démarche a duré plus de 2 mois et a regroupé au total plus de 100 personnes. J'ai assisté à 10 réunions en tant que strict observateur. A l'issue de ce travail d'observation, j'ai intégré le Conseil Local de Développement du Pays d'Ardèche méridionale. A ce titre, j'ai participé à plusieurs réunions de la commission thématique du Pays Culture et Patrimoine qui intervient notamment sur le financement de projets. Cette structure possède une représentativité intéressante de par le nombre de personnes (90) et par le mode de sélection basé sur l'origine géographique, le type de structures représenté et son importance dans le territoire.

L'intérêt de l'observation est de pouvoir évaluer *in situ* les interactions entre acteurs et les controverses se faire et se défaire, *via* la construction d'un point de convergence ou d'un état d'équilibre temporaire. L'observation permet aussi de voir l'acteur en situation d'action et hors du contexte de l'entretien.

Des données froides

Ces données premières ont été complétées par différentes autres sources, permettant de disposer de données de cadrage servant non pas à être confrontées aux représentations des acteurs mais parfois au contraire à les révéler ou les alimenter. Elles ont aussi donné accès à des informations antérieures retranscrites et non restituées de mémoire.

Analyse de la presse écrite

Une analyse de la presse écrite locale (La Tribune et le Dauphiné pour l'Ardèche et le Midi Libre, Centre Presse, l'Indépendant et le Journal de Millau pour l'Aveyron) a été réalisée. Ce sont donc au total 450 articles (125 pour la grotte Chauvet et 325 pour le viaduc de Millau), parus depuis la découverte qui ont été étudiés et mobilisés dans le cadre de ce travail. Ce matériau constitue un moyen unique pour mesurer l'apparition et les évolutions des actions et des représentations engagées sur la grotte ou sur les projets. Il témoigne aussi de la place et des stratégies affichées par les différents acteurs et permet en outre de comprendre un peu mieux les faits et les opinions passés, archivés *via* l'article de presse, en temps réel, sans la réécriture du processus mnémonique et du jeu de l'interaction issu de l'entretien.

Recueil et analyse bibliographique

Si un travail de recherche spécifique sur l'impact territorial de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau n'avait jusqu'à présent pas encore été réalisé, de nombreux travaux ont déjà été menés sur ces territoires. Ils ont constitué un support d'analyse particulièrement intéressant.

En outre, plus de 30 études ont été réalisées autour des projets de valorisation de la grotte. Elles ont fait l'objet d'un travail d'analyse approfondie effectuée avec Sylvain Cachat, dans le cadre d'un stage de Master de géographie de l'Université de Savoie, réalisé au CERMOSEM durant trois mois, à l'été 2006. Ce travail a permis d'appréhender l'évolution des représentations de l'objet, des projets et surtout des critères utilisés pour mettre en œuvre les projets de valorisation. Dans le cadre de ce travail, ces critères représentent les conditions nécessaires et acceptables du passage de l'objet à un patrimoine valorisable.

Analyse des documents contractuels et programmatiques

Différents documents programmatiques, étudiés en tant que discours formalisé ont été aussi mobilisés. L'objectif a été d'affiner l'analyse du contexte territorial d'émergence de l'objet tel qu'il est perçu mais aussi de mesurer la place et les attentes autour de ces objets :

- Contrat de Projet Etat Région : positionnement affiché de l'Etat et la Région ;
- Contrats de territoires : positionnement affiché des acteurs locaux ;
- Délibérations des collectivités : positionnement affiché chemin faisant.

Ont ainsi été analysés, les CPER signés entre l'Etat et les Régions Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées, les chartes et contrats du Pays d'Ardèche méridionale et des Parcs Naturels Régionaux des Monts d'Ardèche et des Grands Causses, les délibérations des Conseils Régionaux et Généraux concernés, ainsi que de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, de Millau Grands Causses et de la commune de Vallon Pont-d'Arc et de Millau.

Analyse de bases de données cartographiques et statistiques

Enfin, différentes bases de données ont été mobilisées pour servir des analyses cartographiques et statistiques. Ces données ont permis de caractériser le contexte local au niveau démographique, économique et patrimonial (monuments historiques, périmètre de protection du patrimoine naturel). Les données de la DIREN ou de la DRAC ont ainsi été mobilisées.

Chapitre 4 : De l'objet au patrimoine

A l'opposé des présentations classiques qui partent du général pour arriver au particulier, qui posent le « contexte » avant de présenter les phénomènes étudiés, notre choix s'est porté sur une présentation d'abord tournée sur les objets de notre étude. Notre idée est, en partant d'eux, de montrer comment les personnes et les choses s'agglomèrent progressivement, ou dit de manière symétrique, comment les « objets » enrôlent autour d'eux. Ceux-ci ne sont donc pas présentés par ce qu'ils sont, mais par la manière qu'ils ont eu d'apparaître. Notre intérêt n'est pas de questionner l'essence, mais de penser la chose dans ses relations. L'histoire croisée de l'invention de ces deux « objets », que nous montrerons sur bien des points semblables (Senil, 2011), révèle aussi des distorsions initiales majeures.

4.1 Le cas de la grotte Chauvet

4.1.1 L'invention

La grotte Chauvet a vécu une « naissance brutale » permise par les coups de pioche de ses « inventeurs ». Inconnue jusque-là, elle s'est « donnée à voir » brusquement, lors d'une de ces énièmes journées de prospection acharnées. Des heures d'efforts, des journées entières, parfois étalées sur plusieurs mois, pour savoir. Savoir ce qu'il y a derrière, dessous, après. Cette démarche paraît pour le non-initié complètement insensée. Engager autant d'énergie, malgré tant d'incertitudes semble en effet irrationnel. Pourtant, l'engagement s'appuie sur une connaissance très fine du milieu et un repérage important. Il s'ancre aussi sur l'intuition des hommes, qui sentent le « souffle » de la cavité qui « respire ». S'en suit un important travail de déblaiement qui mobilise les corps, mais aussi les outils et parfois l'explosif. Pénétrer se mérite. La grotte Chauvet est ainsi de la catégorie des grottes qui ont fait souffrir. L'homme et la roche se sont ici livrés à un jeu de cache-cache magistral. Supposée et cherchée, elle s'est finalement donnée. En attendant la prochaine, ici ou plus sûrement ailleurs...

4.1.1.1 Une apparition

L'histoire de la grotte Chauvet a donc commencé officiellement le 18 décembre 1994. Au sommet d'une rampe naturelle, trois spéléologues amateurs¹ découvrent une cavité naturelle après avoir désobstrué le boyau d'entrée. Celle-ci est située à proximité immédiate du Pont d'Arc, dans le cirque de l'Estre, ancien méandre de la rivière Ardèche. Heureux du passage, ils s'y engouffrent, attirés par la curiosité et par la joie d'avoir découvert une nouvelle grotte. Mais très rapidement, ils se rendent compte que cette cavité n'a pas toujours eu son entrée obstruée, car des traces ne trompent pas leurs yeux avertis². La présence de points sur la roche leur suggère une présence humaine ancienne. Poussant l'exploration, ils trouvent bien vite des preuves qui ne leur laissent aucun doute. Il s'agit pour eux d'une grotte ornée préhistorique. De multiples peintures rupestres s'offrent à leurs yeux ainsi que des ossements d'animaux et des traces humaines. Immédiatement conscients de l'extraordinaire découverte qu'ils viennent de faire, bien que ne mesurant pas encore sa véritable ampleur, ils marquent leur cheminement et reviennent le samedi suivant pour recouvrir le sol et éviter toutes dégradations supplémentaires. La découverte est révélée quelques jours plus tard au Conservateur du Patrimoine de la DRAC, J.-P. Daugas, qui fait appel au conseiller scientifique du Ministère de la Culture pour les grottes ornées. J. Clottes se rend immédiatement en Ardèche pour authentifier la grotte. S'appuyant sur son analyse des peintures, permise par la comparaison des autres grottes ornées connues, il avance la période du Solutréen, soit 18 000 ans. Il faudra attendre les premiers résultats des analyses chimiques menées sur quelques prélèvements pour connaître la date exacte des peintures, ce qui prendra plusieurs mois. Avant cela, la découverte est annoncée publiquement le 18 janvier 1995 au Ministère de la Culture à Paris. Elle sera classée au titre des Monuments historiques le 13 octobre 1995. Finalement, les analyses au Carbone 14 révèlent que les peintures de la grotte datent de plus de 30 000 ans, ce qui en fait les plus vieilles peintures connues à ce jour. Cette déclaration n'a pas pour seul effet de modifier la première expertise³, elle révolutionne complètement notre connaissance de l'art pariétal⁴ et plus largement de l'évolution de l'art.

¹ Le terme est important... nous verrons pourquoi par la suite.

² L'un d'eux est en effet en poste au Ministère de la Culture comme gardien des grottes ornées des Gorges de l'Ardèche. Ensemble, ils ont déjà plusieurs découvertes à leur actif.

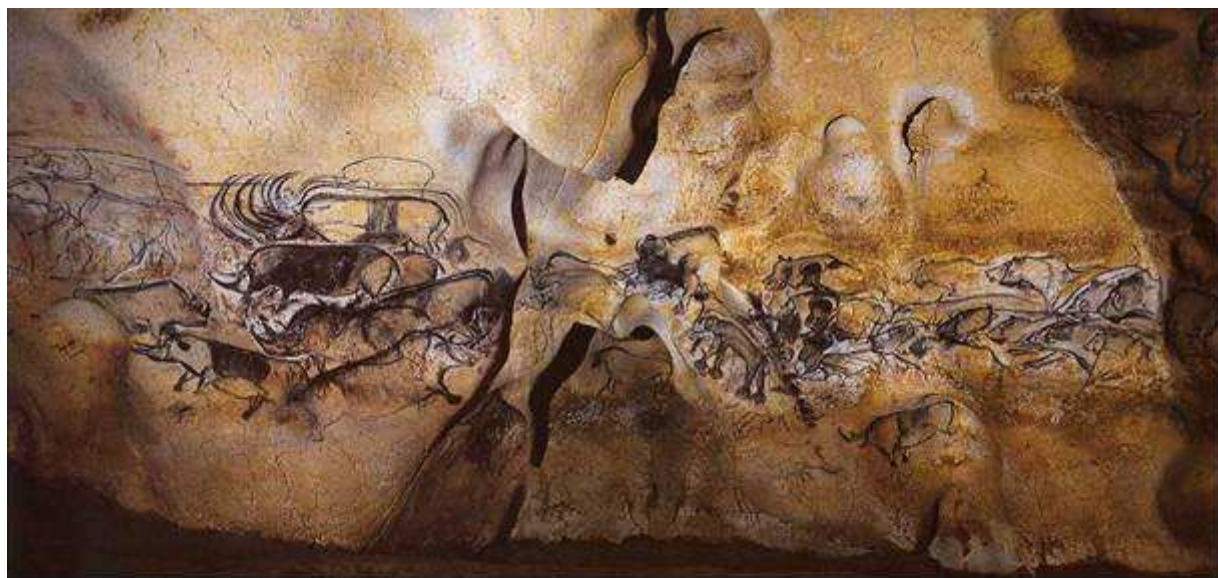
³ « Quand j'ai su les premières dates de Chauvet, mesurées en laboratoire par Hélène Valladas, j'étais incrédule. J'imaginai que les peintures de cette grotte ne remontaient qu'à 20 000 ans ou un peu plus » (Clottes J., Libération 29/09/1998)

⁴ Qui avaient servi de référence à Jean Clottes pour l'authentification initiale.

4.1.1.2 La définition de l'objet grotte Chauvet

La grotte Chauvet représente en premier lieu une cavité naturelle exceptionnelle de près de 500 mètres de long présentant des volumes et des concrétions importants (vastes salles 40x60m, plafonds à 17m). 420 dessins ont finalement été recensés et représentent 16 espèces. On trouve ainsi des dessins de rhinocéros, de lions, de mammouths, de chevaux, de bisons, d'ours, de rennes, d'aurochs, de bouquetins, de cerfs mégacéros et élaphe, de panthères, de hyènes, de hiboux et de cygnes. Cet ensemble propose une extraordinaire diversité et une qualité de dessin exceptionnelle. L'estompe, la perspective sont ainsi utilisées pour rendre compte avec une grande précision de l'anatomie et du comportement des animaux représentés.

Illustration 1 : Exemple de dessins présents dans la grotte Chauvet



(Ministère de la Culture, 2000)

Les sols de la grotte sont aussi riches de traces anciennes qui marquent la présence d'animaux (bauges d'hibernation, empreintes et squelettes d'ours) mais aussi d'occupation humaine (foyers aménagés, braseros et mouchages de torches d'éclairages, silex taillés, prélèvements d'argile et traces de pas¹. Entre humain et non humain, la présence d'un crâne d'ours posé intentionnellement sur une pierre interroge certains sur la pertinence de qualifier cet acte de « première installation artistique ».

¹ Traces de pas attribuées généralement à un enfant, alors que l'hypothèse d'une femme est semble-t-il tout autant envisageable.

4.1.1.3 De nombreuses questions à jamais en suspens

Pourtant, bien que l'authenticité et l'ancienneté de la grotte soient aujourd'hui certaines et qu'elles justifient l'intérêt pour cette grotte, de nombreuses questions animent encore largement les chercheurs. Une équipe de recherche pluridisciplinaire, retenue par le Ministère de la Culture et dirigée initialement par J. Clottes¹, tente depuis de les percer. Si la paternité (maternité ?) des peintures semble pouvoir être attribuée à une unique personne, le sens de leur présence en ce lieu reste énigmatique. De nombreuses questions sont ainsi traitées, faute de certitudes, de manière hypothétique. Ainsi prennent forme des interprétations successives à l'image de celle portée par J. Clottes (1996) autour du chamanisme.

4.1.1.4 Une découverte surprise mais prévisible

La présence d'une telle cavité dans les Gorges de l'Ardèche est bien entendue une surprise et personne n'aurait pu simplement l'imaginer. Cependant, l'existence de nombreuses autres cavités ayant des traces d'occupation humaine ancienne (Orgnac III a révélé notamment des traces vieilles de 350 000 ans) rendait prévisibles des découvertes nouvelles². Les trois inventeurs connaissaient parfaitement les données et ont cherché à bon escient. L'ampleur de la découverte fut par contre imprévisible. Elle est notamment liée à un accident géologique antérieur qui a permis la conservation parfaite des peintures. Sans cet élément, il est fort probable que la grotte n'ait pu se préserver ainsi des aléas du temps.

4.1.1.5 Une re-fermeture annoncée

Initialement fermé, il paraît très vite aux différents protagonistes de l'utilité de sécuriser l'accès à la grotte et d'en interdire durablement l'entrée. Le précédent de Lascaux qui fut ouvert au public pendant de nombreuses années, jusqu'à ce qu'il y soit constaté une détérioration des peintures, marqua durablement le champ de la conservation du patrimoine. Ainsi, dès l'annonce au public, la présence de gendarmes fut permanente sur le site et une porte blindée fut rapidement installée, condamnant l'entrée de la grotte. Aujourd'hui, la grotte

¹ Elle l'est dorénavant par J.-M. Geneste.

² « S'il n'y a que tous les vingt ans « une Chauvet » ou « une Cosquer », très belles et très anciennes, on découvre des grottes ornées intéressantes tout le temps. Deux ou trois par an en Espagne, une ou deux en France. En Espagne, on trouve beaucoup de traces d'art dit « du Levant » remontant à 7 000 ou 8 000 ans, ou de l'art schématique de l'âge du fer ou du bronze » (Clottes, J., Libération 29/09/1998).

Chapitre 4 : De l'objet au patrimoine

Chauvet se trouve être mieux protégée qu'un bon nombre de musées nationaux et son accès est interdit.

Illustration 2 : La réalité de la grotte Chauvet telle qu'elle nous est donnée à voir

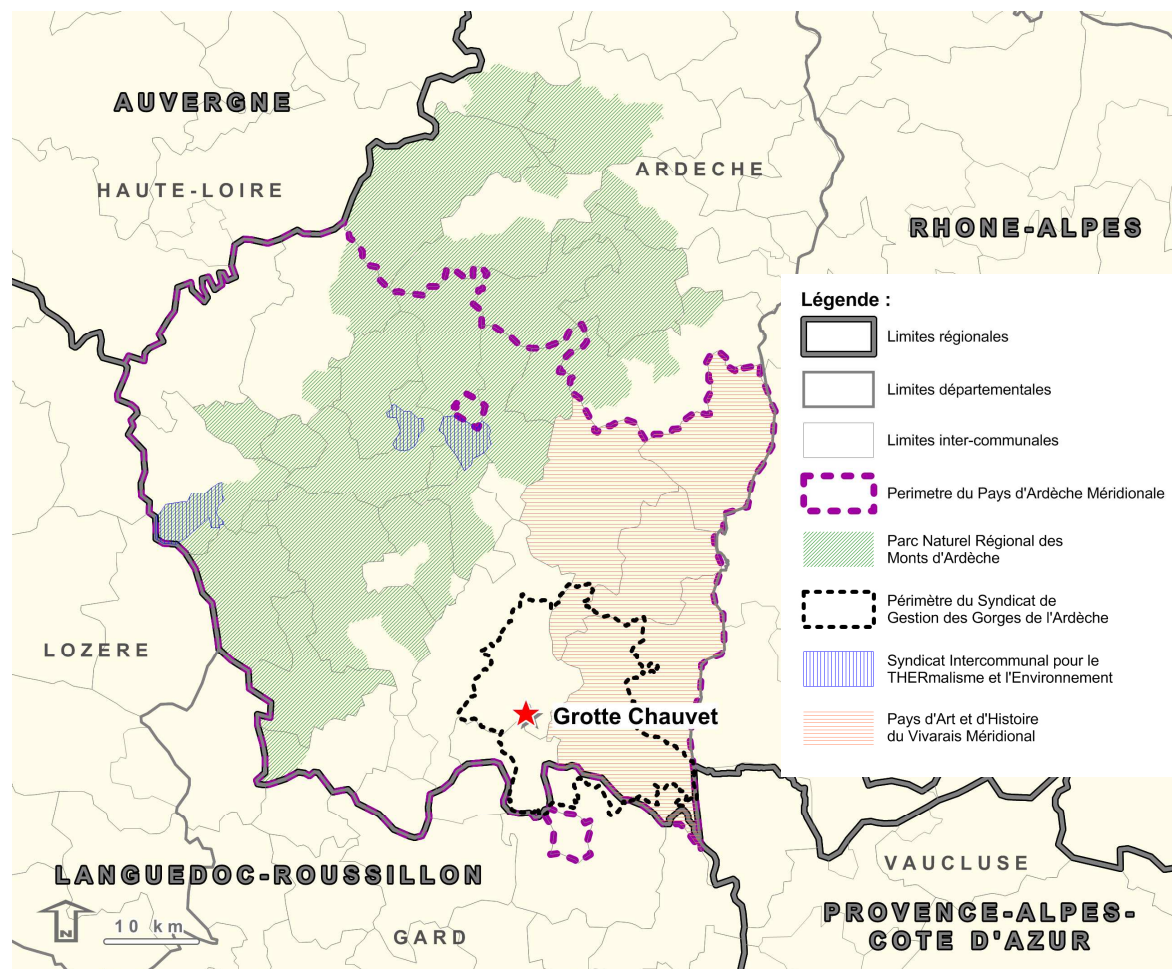


(Senil, 2011)

L'environnement géographique de la grotte : Quelle existence territoriale pour le sud-Ardèche ?

Le sud-Ardèche localise six structures possédant une logique de territorialisation forte et qui sont investies sur la thématique patrimoniale (Le Conseil général de l'Ardèche, Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, le Pays d'Ardèche méridionale, Le Syndicat Intercommunal pour le Thermalisme et l'Environnement, le Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional et le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche) auxquelles s'ajoutent les communautés de communes, les communes et toutes les dynamiques associatives. La question de leur articulation et de la cohérence de l'ensemble se pose donc invariablement.

Carte 3 : Environnement institutionnel de la grotte Chauvet



(DGCL, 2010 ; IGN, 2011
Senil, 2011)

La superposition des structures, des politiques et des logiques nuit à l'émergence d'une échelle et d'un territoire local de développement. Pour les habitants et pour nombre d'élus cette imbrication est incompréhensible voire nuisible. Ces derniers sont souvent engagés dans plusieurs structures et il leur est impossible d'assurer un suivi réel des différentes démarches. Dès lors, leur choix se porte sur les structures situées au plus près de leur électorat ou celles qui leur permettent d'accéder à des responsabilités supérieures.

Cette superposition de projets politiques révèle des constructions territoriales et identitaires « de réponse ». En effet, chaque problème a donné son territoire. Le PNR répond à ceux de l'agriculture, la Réserve naturelle à ceux du tourisme, le Pays à ceux de l'économie, le SITHÈRE à ceux du thermalisme et le Pays d'Art et d'Histoire à ceux causés par sa position de périphérie touristique. Ainsi de multiples cristallisations identitaires sont en cours. Mais « être ardéchois » représente toujours la référence identitaire la plus largement partagée. L'homonymie entre le département, sa rivière et ses gorges concourt fortement à ce rapprochement même si ces limites posent toujours problème. *« J'ai jamais vu aussi beau que l'Ardèche. Il y a un paysage que je rapprocherai de l'Ardèche, c'est le Diois. Mais franchement, je n'ai jamais vu aussi beau. Le reste étant surfait je pense. C'est quoi votre Ardèche ? Je pense Gorges de l'Ardèche, c'est le cœur, les Gorges. Et ça monte jusqu'où ? Au pied du camping [son camping est situé à l'entrée des Gorges]. Sampzon, Labaume, c'est beau, mais c'est autre chose. On peut étendre en dehors des Gorges, c'est beau aussi. Les Cévennes sont magnifiques aussi. Evidemment, il y a les centres, Aubenas, là où il y a les hommes quoi. Quand on part de Vals, la Besorgue, l'Escrinet, c'est superbe. Mais c'est autre chose »* (Entretien Président du Syndicat des loueurs des Gorges de l'Ardèche, octobre 2007). Malgré les avis différents, la référence ardéchoise apparaît toujours prégnante dans un espace marqué par la multiplication des territoires en cours d'affirmation et qui n'hésitent pas à s'appuyer sur les objets patrimoniaux pour se légitimer. Ce contexte territorialement disparate est ainsi celui de l'émergence de l'objet grotte Chauvet en tant qu'élément signifiant et partagé.

4.1.2 La patrimonialisation de la grotte Chauvet

L'objet Chauvet découvert en 1994 est devenu quasi instantanément un patrimoine évident. Pourtant, l'enrôlement qui s'instaura autour de lui fut particulièrement long et difficile. En effet, de nombreux acteurs s'associant à lui, ou souhaitant le faire, le bien commun patrimonial fut rapidement débordé et chaque phase de la patrimonialisation finit en procès, ce qui est à première vue plutôt paradoxal.

4.1.2.1 Un objet qui s'impose

La grotte Chauvet est d'après l'histoire qui nous fut racontée l'invention de trois personnes, guidées par un flair, une expérience et une volonté remarquable. L'appellation d'inventeur, surprenante pour un néophyte, peut s'expliquer par le statut et les droits qu'elle confère aux personnes. Ainsi, dans ces temps exceptionnels, où de nombreuses choses se jouent, les personnes qui découvrent l'objet (intentionnellement ou non) acquièrent un statut particulier. Le temps de la découverte se résume dans ce cas précis aux coups de pioche libérateurs, suivis de la prospection avertie qui leur permit d'identifier des peintures préhistoriques. Le créateur et l'inventeur sont alors traités de manière identique, l'objet et la ressource étant mis au même plan. « *La grotte est un joli cadeau offert par nos ancêtres et nos inventeurs* » (Entretien Président du Syndicat Mixte des Gorges de l'Ardèche, octobre 2007). La suite de l'invention se fera un mois plus tard, après que les premières expertises et mesures de protection soient menées, confirmant en cela le caractère itératif du processus. Il ne fallait pas inventer un faux. L'annonce publique est faite le 18 janvier 1995 par J. Toubon¹ au siège du Ministère de la Culture à Paris. Une autre conférence de presse est organisée quelques jours plus tard à Lyon, capitale régionale. « La découverte du Siècle. Par le nombre et la diversité des œuvres, par leur qualité esthétique et leur conservation, par leur originalité aussi (dominance d'espèces rarement représentées par ailleurs), par la préservation du contexte, cette grotte est unique et d'une importance mondiale. C'est l'un des plus grands chefs-d'œuvre de l'art préhistorique » (Terre vivaroise, 20/01/1995).

Il faudra attendre une semaine pour que les Ardéchois se voient enfin présenter la découverte, ce qui leur parut très long. Cette présentation marqua le début de l'existence de la grotte pour les habitants. « C'est enfin en leur Pays d'Ardèche, avec les véritables "propriétaires" de ce

¹ L'annonce est faite le même jour que celle d'Edouard Balladur, alors Premier Ministre à la Présidence de la République. Jacques Toubon est alors un proche du futur vainqueur de la guerre interne qui l'oppose à Jacques Chirac.

Chapitre 4 : De l'objet au patrimoine

patrimoine de l'humanité, à savoir le grand public que les inventeurs de la grotte de la Combe d'Arc ont partagé toute leur joie que procure leur découverte » (Dauphiné Libéré, 27/11/1995). Des séances de projection des clichés et du film tourné par les inventeurs furent organisées à Vallon-Pont-D'arc et aux Vans d'où J.-M. Chauvet est originaire. Plusieurs milliers de personnes s'y presseront, ce qui témoigne d'une appropriation immédiate de la grotte et de sa reconnaissance locale en tant que patrimoine ardéchois.

Pour compléter l'invention, il fallut encore nommer l'objet. Les premières appellations de la grotte furent Combe d'Arc ou Cirque de l'Estre. Finalement, c'est la dénomination de grotte Chauvet qui s'est imposée. Pour C. Hilaire, « le choix a été fait d'un commun accord. Jean-Marie a eu une action prépondérante, c'est lui qui a été le plus tenace pour revenir à la grotte et cela doit être respecté » (Dauphiné Libéré, 27/01/1995). Mais très vite, l'invention en elle-même posa problème. Trois autres personnes emmenées le 24 décembre 1994, alors que la découverte est encore secrète revendiquent aussi le statut de co-inventeurs. Quelques mois plus tard, c'est la fonction de J.-M. Chauvet, alors gardien pour le Ministère de la Culture des grottes ornées des Gorges de l'Ardèche qui posera problème et qui sera utilisée par l'Etat pour tenter d'influer sur les droits de chacun.

4.1.2.2 Une révélation

L'annonce de la découverte par les inventeurs aux services de l'Etat, le 28 décembre 1994, a été suivie immédiatement par une tentative d'authentification. Dès le lendemain, J. Clottes, vient voir la grotte et authentifie très rapidement les peintures. Après analyse du style des peintures, par comparaison aux grottes connues et datées, il estime celles de la grotte vieilles d'environ 18 000 ans. Invention et justification sont très étroitement mêlées et procèdent d'un double enchaînement parallèle. Le premier est secret et correspond à celui que nous venons de présenter. Le second est public. Après le temps de l'annonce vient immédiatement la justification au travers de la présentation de l'expertise. Le premier temps relève du scientifique alors que l'autre est social. Très vite, des métaphores sont utilisées pour traduire la découverte et les références religieuses sont fortement mobilisées. La justification procède ainsi d'un double registre, scientifique et littéraire, la métaphore étant utilisée comme traduction du premier. Ainsi apparaissent des expressions telles que « Cathédrale préhistorique » (La tribune, 19/01/1995) ou « Cathédrale de l'art solutréen » (Dauphiné Libéré, 27/01/1995).

Chapitre 4 : De l'objet au patrimoine

L'environnement de la grotte est aussi mobilisé et les autres grottes ornées du sud-Ardèche sont largement mentionnées. Certains requalifient les gorges de « vallée des grottes ornées »¹. Un autre procédé justificateur est la comparaison avec les autres cavités. La référence à Lascaux est alors partout présente. « De par certaines caractéristiques inédites, la réputation de la grotte Chauvet pourrait devancer celle des plus célèbres. A ce titre, Lascaux constitue une référence utile pour en évaluer l'importance et le devenir » (Dauphiné Libéré, 20/01/1995).

A ce stade, l'authentification ne se base encore que sur les dires et l'expérience d'un expert, qui l'a réalisée par comparaison avec l'état des choses connu. Cela permet à un artiste ardéchois, J. Saussac, d'affirmer le 20 janvier 1995 et quelques jours suivants, qu'il est l'auteur des peintures, esquisses à l'appui. La vérification de l'authentification première se fait finalement avec le test du Carbone 14 et les résultats infirment la première hypothèse. Les peintures de la grotte Chauvet sont vieilles de plus de 30 000 ans. « Les datations font l'effet d'une bombe » (Dauphiné Libéré, 3/06/1995). Immédiatement, les conséquences apparaissent majeures. « Grotte Chauvet : la révolution » (La tribune, 6/06/1995). Pour J. Clottes « les datations font l'effet d'une révolution [...] Il va falloir reconsidérer toute l'histoire et l'art du paléolithique » (Dauphiné Libéré, 4/06/1995). Pour Mme. de Saint Pulgent, directrice du patrimoine au Ministère de la Culture « Voilà une Révolution de la préhistoire mais aussi de l'histoire de l'Art qui dépasse Vallon, la France et l'Europe pour atteindre la dimension mondiale » (Dauphiné Libéré, 4/06/1995). Alors que la nouvelle hiérarchie du lieu est avancée par H. Torre, président du Conseil général. « L'Ardèche est désormais un des plus grands berceaux de notre civilisation » (la Tribune, 8/06/1995). Mais là encore, des problèmes surgissent. En 2003 des archéologues anglais mettent en doute des datations. P. Pettit se dit « étonné que les dates annoncées par les pigments d'art rupestre soient si facilement acceptées par les archéologues, même lorsqu'elles contredisent d'autres indices tels que le style pictural » (Dauphiné Libéré, 03/04/2003).

Alors que l'interprétation humaine avait servi de prétexte à un artiste pour revendiquer les peintures, c'est la situation inverse qui se produit à ce stade. Les datations sont mises en porte-à-faux par l'analyse du style. Sciences dures et sciences humaines servent alors à tour de rôle à confirmer ou infirmer l'énonciation de la vérité. Ce débat, bien que semble-t-il dernièrement réglé, continue malgré tout de déclencher des passions et certains scientifiques renouvellent encore régulièrement leurs doutes et leurs critiques sur la gestion scientifique du dossier.

¹ Cette appellation disparaîtra avec la datation, Chauvet écrasant alors les autres. Plus tard ce sera le projet de restitution qui finira d'empêcher toute émergence complémentaire.

4.1.2.3 La certitude de la fermeture

Dès la découverte, toutes les précautions sont prises pour obstruer l'entrée de la grotte et pour la maintenir secrète. Les premiers à le faire sont les inventeurs eux-mêmes qui redoutent de se faire voler une première. Ensuite, alors que celle-ci aura été déclarée, c'est la puissance publique qui prendra le relais en associant actions d'aménagement et annonces réglementaires. La logique est celle de la conservation. Les hommes du paléolithique ont donc légué là une véritable « responsabilité » pour l'Etat et les collectivités locales, « la responsabilité de maintenir la galerie en l'état pour les générations futures » (H. Ageron, Maire de Vallon-Pont-D'arc en 1994, Dauphiné Libéré 21/01/1995). 25 gardes mobiles se relaient pour assurer la sécurité du bien et une première porte blindée est installée avant l'annonce. Le 13 janvier 1995, la grotte est mise en instance de classement aux monuments historiques. Le 30 janvier 1995, une Déclaration d'Utilité Publique est promulguée et le lendemain une autorisation d'occupation temporaire est accordée aux chercheurs pour une durée de 5 ans. La conservation passe ainsi par la privation des droits des propriétaires et une procédure d'expropriation est immédiatement engagée. Cette décision restera consensuelle. « *Je pense que personne ne peut être propriétaire d'un site pareil* » (Entretien Président du Syndicat Mixte des Gorges de l'Ardèche, octobre 2007).

La protection est complétée le 2 février 1995 par un arrêté préfectoral délimitant un périmètre au sein duquel tous les travaux devront faire l'objet d'une autorisation de la part du Ministère de l'Environnement. Enfin, la grotte est classée le 13 octobre 1995 au titre des Monuments historiques. Le précédent de Lascaux est mobilisé pour expliquer dès l'annonce que la grotte ne sera jamais ouverte au public. La presse, présentant les projections de présentation, la qualifie alors de « grotte interdite ». Le 14 février 1997, l'Etat en devient propriétaire et assure ainsi sa conservation. Pour autant, les indemnités d'expropriation sont toujours débattues. Le 22 décembre 2000, Dominique Baffier, initialement membre de l'équipe de recherche est nommée conservatrice de la grotte en poste à Vallon-Pont-D'arc. Dès lors, le Ministère de la Culture maintient une équipe de six personnes chargées d'assurer la conservation de la grotte mais aussi d'accompagner la recherche. Cet engagement fait ainsi de la grotte Chauvet une privilégiée seulement égalée sur ce point par la grotte de Lascaux.

La fermeture annoncée est en elle-même patrimonialisée et par là même justifiée. Ainsi dans le Document culturel stratégique, co-signé par le Département et l'Etat, il est mentionné que « cette fermeture reste dans le droit fil d'un continuum historique marqué par l'effondrement de l'entrée de la grotte, mais aussi par la spécificité de cette cavité ornée, jamais habitée » (Document culturel stratégique, 30 octobre 2006).

4.1.2.4 Un problème majeur : donner à voir ?

La visite ayant été rendue impossible, il apparaît très vite que le seul moyen de répondre au besoin de la population de connaître, passe par les médias et leurs représentations. Pour rendre présent ce qui est caché, le premier support utilisé est la photo et le film. Lors de l'annonce, le Ministère transmet à la presse quatre photos prises par J. Clottes et annoncées libres de droits. Les premiers à se montrer mécontents sont les journalistes. Ainsi, un encart de la Tribune du 26/01/1995 nous indique que le Ministère de la Culture a mis « l'embargo sur toute information » et qu'en dehors des « quatre diapos » fournies pour l'annonce, pour avoir une image de plus « avec moult complexes, on vous avoue, c'est 75 000 F la photo » (La tribune, 26/01/1995).

L'image, comme médiation du lieu, est très vite associée à la propriété et à son prix (l'image comme forme d'usage). S'en suit un combat juridique qui n'a toujours pas pris fin entre l'Etat, les propriétaires (des terrains) et les inventeurs (qui ne sont pas en conflit avec les propriétaires mais qui revendiquent l'égalité de traitement). Ainsi C. Hilaire, co-inventeur affirme dans le Dauphiné Libéré du 17/01/1997 que « la grotte n'avait pas de prix. Jusqu'à l'accord avec Sygma qui lui en a donné un ». Seulement un mois après l'annonce, les problèmes avec les propriétaires commencent. J. Martin, avocat mandaté par le Ministère pour régler l'acquisition des terrains révèle les enjeux financiers. « Il faut trouver l'équilibre entre le droit à l'information et sa réalisation dans un contexte économique raisonnable. Puis il conviendra de déterminer ce qui revient à chacun ». Le problème est pointé. Pour l'avocat il faut « marier l'intérêt particulier et l'intérêt général, mais aussi aller très vite » (Dauphiné Libéré, 18/02/1995). Dans ce débat, la presse régionale prend vite la défense des locaux et argumente sur le déséquilibre entre Paris et sa province. « L'indigène ardéchois a-t-il une existence légale aux yeux de ceux qui nous gouvernent ? » (La tribune, 2/03/1995).

A la fin du mois de mars 1995 il est fait part d'un doute sur les véritables propriétaires. Les arrêtés semblent n'avoir pas été pris sur les bonnes parcelles. Le 31 mars 1995 un nouvel arrêté ministériel acte les nouveaux propriétaires, les anciens se révélant finalement propriétaires du seul accès. Dès l'été 1995 un premier livre écrit par les trois inventeurs est publié (Chauvet et al., 1995). Dans le même temps, H. Torre, parlant de la restitution nécessaire de la grotte avance le vocable de problème pour la grotte Chauvet (Terre vivaroise, 2/06/1995). L'état de grâce initial est en train de s'étioler.

En novembre 1995, les inventeurs portent plainte pour faux en écriture accusant Mme. de Saint-Pulgent, ancienne directrice du patrimoine, P. Béghain, ancien directeur régional des affaires culturelles et J.-P. Daugas, conservateur régional de l'archéologie, d'avoir antidaté une autorisation temporaire de prospections archéologiques. Le procédé permettrait à l'Etat de

Chapitre 4 : De l'objet au patrimoine

faire renoncer les inventeurs à tous leurs droits. Le jugement rendu en 1999 les rendra coupables. L'enjeu est de taille pour les inventeurs. J.-M. Chauvet affirme alors dans le Dauphiné Libéré du 17/01/1997, « Nous avons toujours dit la même chose : tant que c'est pour valoriser la grotte c'est gratuit. Le jour où il s'agit de business, on veut être associé ».

Le 14 février 1997 le juge des expropriations accorde 25 centimes du m² aux propriétaires des terrains alors que les propriétaires les estiment à 70 Millions de francs. Accusant l'Etat dans ses manières colonisatrices, l'un d'eux, P. Peschier affirme ainsi : « On nous prend pour des indiens » (Dauphiné Libéré, 14/03/1997).

Le 19 janvier 1998 le jugement est confirmé en appel à Nîmes, puis cassé le 20 avril 1999. Parallèlement, une médiation est engagée à partir de 1998 avec les inventeurs et un accord est trouvé le 18 février 2000 leur accordant 3 Millions de Francs. Le 26 mars 2001, la cour d'appel de Toulouse donne 13.34 Millions d'euros aux propriétaires. Elle évalue Chauvet à 15 fois Lascaux estimée, pour sa donation à l'Etat en 1972, à 168 000 euros. La cour construit son argumentaire sur le fait qu'elle est plus vieille, plus grande et n'a pas subi de détérioration due à son exploitation. Mais l'Etat fait appel. En 2004, les inventeurs pourtant indemnisés estiment qu'ils ne peuvent pas toucher moins que les propriétaires et que l'accord signé avec l'Etat qui prévoyait pour eux « le droit de pouvoir exploiter paisiblement » leurs images n'a pas été respecté, l'Etat continuant à donner gratuitement ses images.

Le 10 mai 2007 la cour d'appel de Lyon fixe l'indemnisation des propriétaires à 782 000 euros en se basant sur une simple réactualisation du prix de Lascaux, ce qui ne satisfait pas les propriétaires. A ce stade, le problème reste présent. Concernant les propriétaires, la justice doit encore trancher, mais l'Etat est déjà le propriétaire de la grotte.

Par contre, les revendications des inventeurs posent toujours problème. Des négociations se poursuivent pour régler enfin un problème qui continue de peser lourdement sur l'avenir des projets engagés. « *Je trouve déplorable le contentieux par rapport à l'Espace de Restitution. Il fallait dès le départ être plus clair. C'est un héritage qui ne nous appartient pas. Avec les inventeurs, il fallait en prendre acte, leur donner des sous et leur dire après, ce n'est plus votre problème... après c'est du domaine public. Aujourd'hui, on est toujours dans les histoires de chiffre et c'est déplorable. C'est nul par rapport à l'immense découverte* » (Entretien Président du Syndicat Mixte des Gorges de l'Ardèche, octobre 2007).

La grotte Chauvet est ainsi au cœur des discussions sur le droit à l'image dans le champ culturel (Schmitt, 2001) et constituera à coup sûr, une nouvelle jurisprudence. Elle cristallise en effet tous les enjeux du paradoxe entre patrimoines commun et privé.

Chapitre 4 : De l'objet au patrimoine

Néanmoins, l'exposition nécessaire à la transmission patrimoniale ne se limite pas complètement aux médias. Quelques visites sont possibles. Lors de la réunion publique de présentation de l'espace de restitution à Vallon Pont d'Arc en 2010, D. Baffier, conservatrice de la grotte, consacre un long moment de sa présentation à expliquer cette possibilité et les contraintes de la grotte (dioxyde de carbone et radon) et du Préfet (qui fixe les seuils du radon et du nombre de personnes).

L'annonce de la visite du ministre de la Culture en avril 2010, accompagné pour l'occasion par C. Deneuve entraîne de nombreuses réactions sur les forums des journaux régionaux. De nombreux spéléologues locaux, s'offusquent du passe-droit accordé à cette personnalité du « show-biz » et interprètent cela comme un symptôme « du grand décalage entre le petit peuple et les grands de ce monde » et appellent même à la « révolte », de nombreux autres commentaires ayant été modérés par la rédaction du site...

La grotte Chauvet est donc très vite identifiée et reconnue comme un objet patrimonial, dont le sens dépasse à la fois nos conceptions sur notre histoire et la géographie locale. Mais sa conservation contraint à la fermer. Dès lors, la grotte Chauvet est paradoxalement un haut-lieu patrimonial dont on ne peut rien faire (Gauchon, 2010). Ce problème, identifié dès l'annonce, s'est encore amplifié avec les différentes velléités de ceux qui se considèrent comme des ayants droit. Faire avec l'objet Chauvet s'avère difficile.

4.2 Le cas du viaduc de Millau

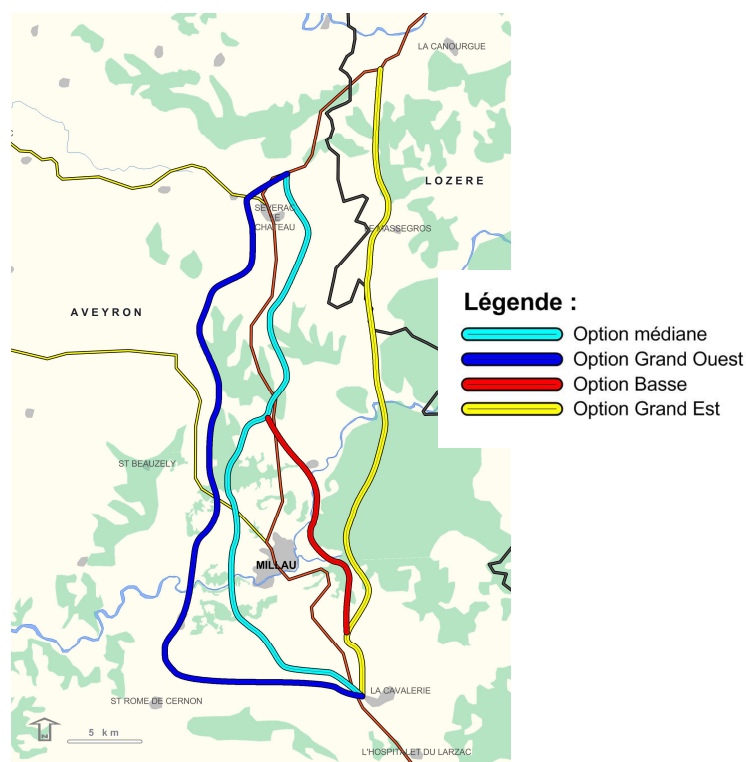
4.2.1 L'invention

Même s'il fut pour les millavois une apparition, le viaduc de Millau n'a rien d'une découverte. Il est « né » d'un long processus de réflexion qui engagea de nombreux partenaires. Cette histoire mobilisa en premier lieu des acteurs politiques. Mais à eux, vinrent rapidement s'ajouter la France du vide, l'Aménagement du Territoire, le Massif Central, la Vallée du Rhône et bientôt les Causses et la rivière du Tarn. Cette volonté politique deviendra ainsi rêve d'ingénieurs, mais aussi craintes caussenardes. Construction intentionnelle, l'objet final associe et enrôle de nombreux ayants droit. Ceux qui ont droit de cité sont ici nombreux et le processus n'en fut que plus long.

4.2.1.1 La construction d'une nécessité

L'A75 s'inscrit avant tout dans les grands discours de l'Aménagement du Territoire. Lancé en 1975 par V. Giscard d'Estaing, le projet qui concernait initialement une 2X2 voies, est le fruit d'une volonté de désenclaver le Massif Central en reliant Clermont-Ferrand à la Méditerranée (Montpellier et Béziers) et parallèlement de répondre à l'engorgement de la Vallée du Rhône. Elle a donc au départ une double fonction, économique et touristique. Elle doit favoriser le développement de régions marginalisées car inaccessibles, et permettre à l'Île de France de rejoindre les plages du Languedoc-Roussillon. Le tracé à construire, qui coupera la France du Sud de part en part (on l'appellera d'ailleurs la Méridienne), a par contre l'inconvénient de faire de cette autoroute la plus haute d'Europe et donc de générer des coûts très importants. Malgré cela, l'objectif d'Aménagement du Territoire incitera dès le départ ses promoteurs à la rendre complètement gratuite. Soucieux de son intégration paysagère, elle inaugura une mesure originale : le « 1% paysage et développement » qui a pour vocation de permettre aux collectivités traversées, d'intervenir avec l'autoroute. Localement, cette autoroute est censée faire sauter « le bouchon millavois » qui se constitue lors des grandes migrations touristiques et qui assure à la ville une présence médiatique majeure mais aussi des retombées de cueillette. Vision politique, l'autoroute est mise entre les mains des techniciens au milieu des années 1980. En 1987, les premières ébauches du tracé au niveau des Grands Causses voient le jour. Plusieurs propositions sont ainsi avancées pour résoudre le problème du franchissement de la vallée du Tarn. Celui-ci apparaît dès le départ aux ingénieurs comme le principal obstacle du tracé.

Carte 4 : Options de tracés envisagées pour le contournement de Millau par l'A75



(AIOA75, 1987
Senil, 2011)

Quatre tracés sont étudiés. Le tracé Grand Est est vite abandonné. Il franchit deux rivières (Le Tarn et la Dourbie) et impacte le plus les zones naturelles à fort enjeu environnemental. Le tracé en fond de vallée reprend le tracé de la Nationale. Il n'offre pas de véritable gain de temps et concentre la pollution dans la vallée. Le tracé médian, à proximité immédiate de la ville, nécessite un ouvrage d'art imposant, enfin, le tracé situé à l'extrême ouest a pour avantage de limiter la taille de l'ouvrage qui enjambera la vallée, mais il est le plus long et éloigne le tracé de Millau.

4.2.1.2 L'heure des choix

La validation définitive du tracé et de la solution retenue prend plusieurs années. La première étape est validée le 28 juin 1989 par décision ministérielle. Est ainsi retenue la solution médiane, qui passe à proximité immédiate de Millau. Mais ce choix de tracé offre deux options techniques possibles. La première est celle d'un viaduc d'hauteur moyenne débouchant dans un tunnel creusé au sud dans la Causse du Larzac. La seconde est constituée d'un viaduc rejoignant directement les Causses de part en part. Après discussion, c'est

Chapitre 4 : De l'objet au patrimoine

finalement le choix de la solution haute qui est préférée en 1991. L'argumentaire s'appuie essentiellement sur la meilleure sécurité que cette solution est censée procurer. S'en suit donc une enquête publique qui met en débat le projet de viaduc. La Déclaration d'Utilité Publique permettant l'acquisition des terrains est établie le 10 janvier 1995. L'année suivante, à l'issue d'un appel d'offres, la solution conçue par M. Virlogeux, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et dessinée par Sir N. Foster, architecte, est retenue. Un ouvrage d'art multahaubané verra le jour dans le ciel aveyronnais. Son esthétisme et son intégration dans le paysage ont séduit les services de l'Etat. Il a été préféré à quatre autres projets : un pont à épaisseur constante, un pont à épaisseur variable, un viaduc dont les haubans auraient été tendus sous le tablier et un ouvrage à arche unique.

Cependant, face aux problèmes de financement de l'Etat, le gouvernement décide en 1998, la mise en concession de la construction et de l'exploitation du viaduc. Cette dernière est fixée pour une durée de 75 ans. Cette solution fait l'objet d'une deuxième enquête publique¹. A l'exception du maire de Millau (J. Godfrain, proche de J. Chirac), tous les élus locaux s'opposent à la solution du péage. Ils considèrent que son impact sera nuisible au développement de l'activité et des entreprises locales. Ses promoteurs assurent par contre que seule une concession pourra permettre au viaduc de voir le jour.

A la suite de cette décision, un représentant du Ministère est envoyé à Millau pour consulter les élus sur la localisation du péage et des échangeurs attenants et du fonctionnement de l'aire en découlant. A l'exception notable des élus millavois, les autres membres du Syndicat Mixte militent pour un péage au Sud, qui exclurait de la concession l'aire prévue à la culée nord du viaduc, ce qui permettrait de la rendre perméable.

En octobre 2001, suite à un appel d'offres, « l'alliance du béton (pile) et de l'acier (tablier) » préconisée par le groupe Eiffage, reçoit les faveurs de l'Etat. Le béton possède toutes les qualités requises d'endurance. L'acier rend possible la construction d'un tablier mince et de faible poids. L'appel d'offres est remporté face à plusieurs consortiums (un français organisé autour de Bouygues mais dans lequel figure aussi l'italienne Autostrade, un autour de l'espagnol Dragonos et un dernier associant une entreprise française et plusieurs autres espagnoles). La concession est donc attribuée au groupe Eiffage, *via* la Société Eiffage du viaduc de Millau, pour une durée de 78 ans. Cette société est donc chargée de la construction et de l'exploitation du viaduc. Le 14 décembre 2001, l'aventure démarre avec la pose de la première pierre.

¹ Cette deuxième enquête publique ne portera pas sur l'ouvrage en lui-même, ce qui sera fortement reproché par les opposants.

4.2.1.3 Les controverses

Localement, de nombreuses personnes se sont opposées très tôt à ce projet. Les menaces que ce tracé engendrait potentiellement sur l'environnement (présence des principales nappes phréatiques sous le tracé), sur le paysage (disproportions de l'ouvrage et architecture d'estuaire), sur l'économie du territoire furent largement débattues. Elles furent complétées en 1993 par des experts indépendants qui conclurent après étude à l'inadaptation de la solution technique haute en raison de la présence de zones marneuses et des risques sismiques.

Un comité de proposition pour l'A 75 vit le jour autour de personnes locales parmi lesquels R. Roussel et L. Valès (Maire d'Aguessac, commune située dans la vallée au nord de Millau), membres fondateurs du PNR des Grands Causses. Ce mouvement agita la population locale, les élus et les décideurs. Il ira même jusqu'à proposer un tracé alternatif censé répondre aux critiques faites au viaduc.

Cette action est soutenue par les Verts et relayée par la presse nationale (le Monde, Libération). Le retentissement de l'affaire du viaduc de Millau est tellement important que les Verts vont jusqu'à faire inscrire l'ouvrage parmi les grands équipements nationaux à abandonner dans le cadre de ses accords avec le PS avant les élections législatives de 1997. Ce n'est finalement que l'intervention personnelle de G. Deruy (ancien maire de Millau) auprès de L. Jospin qui fera résister le futur Premier ministre à la pression écologiste. Mais les élus écologistes ne sont pas les seuls opposants. Ainsi, le 12 août 1996, V. Giscard D'Estaing écrit une lettre au président J. Chirac, dans laquelle il parle de défiguration d'un des plus beaux paysages du Massif central et demande le réexamen du dossier. Mais tout cela intervient trop tard pour faire reculer le projet.

Le risque économique est aussi largement débattu. Ainsi, L. Valès écrit dans le journal local. « Il est bien certain que le viaduc est la plus mauvaise solution pour notre pays puisque c'est celle qui permet à l'A75 de nous éviter au maximum alors que le tracé proposé par le comité est le seul qui permette d'utiliser totalement l'A75 pour le plus grand bien du Millavois et du Sud Aveyron » (L. Valès, Journal de Millau, 11 mars 1993). Néanmoins, c'est surtout le passage en concession qui soulèvera le plus d'inquiétude locale. Tous les élus aveyronnais s'insurgent contre cette décision qui va à l'encontre du principe d'aménagement. Ils craignent que ce seul tronçon annihile à lui seul les bénéfices potentiels du désenclavement permis par l'A75. Seul J. Godfrain, Maire de Millau, approuve en personne pragmatique le projet.

4.2.1.4 La construction du chaînon manquant

La construction du viaduc de Millau prendra un peu plus de trois années de fin 2001 à son inauguration le 14 décembre 2004. La construction des piles se fit en trois étapes. De janvier à mars 2002, les fondations furent creusées et réalisées. Elles font chacune la taille d'un terrain de tennis. De mars à novembre 2002 ce sont les culées¹ qui sont construites. Enfin, la construction des piles durera d'avril 2002 à décembre 2003.

Parallèlement à l'édification des piles en béton, la construction du tablier est réalisée. Les tronçons du tablier ont été fabriqués en Alsace et dans les Bouches-du-Rhône puis acheminés vers le chantier par la route. Arrivés sur place, les tronçons ont été assemblés puis lancés simultanément à partir des deux culées. Deux chantiers de lancement fonctionnaient ainsi séparément. L'objectif a été de faire coïncider l'édification des piles et l'arrivée du tablier². Cette organisation a permis de réduire considérablement le chantier. Des palées métalliques provisoires ont été installées entre chaque pile pour réduire la portée avant haubanage. La jonction entre les tabliers poussés du nord et du sud fut réalisée au dessus du Tarn le 28 mai 2004 à 14h12, et fut l'occasion d'un grand feu d'artifice. Au final l'ouvrage a une longueur de 2460 mètres et culmine à 240 mètres au dessus du Tarn. L'ensemble pile-pylône culmine à 343 mètres.

Illustration 3 : Vue générale du viaduc de Millau



(www.lapanouse.fr)

¹ Eléments statiques destinés à recevoir les extrémités du viaduc.

² Chaque phase de poussée du tablier entre deux piles durait deux jours. 64 translateurs permettaient de soulever simultanément le tablier et de le pousser sur 60 centimètres en 4 minutes. Cette opération n'avait jamais été réalisée à cette échelle, ce qui entraîna une annonce très limitée des phases de lancement, les ingénieurs redoutant des problèmes majeurs.

L'environnement géographique du viaduc : Un territoire des Grands Causses ?

Carte 5 : Environnement institutionnel du viaduc de Millau



(DGCL, 2010 ; IGN, 2011
Senil, 2011)

La polarisation urbaine autour de Millau et les pratiques spatiales générées semblent faire territoire. Le fonctionnement économique du site et les pratiques touristiques suggèrent encore un continuum géographique. Pourtant, si l'on aborde la question territoriale sous l'angle de l'identité, l'unité initiale se fragilise et le partage de références communes apparaît moins évident. Dans ce brouillage local amplifié par les mutations globales, différents points de référence parviennent malgré tout à percer.

Le terme de « Grands Causses », issu de l'invention scientifique du géographe montpelliérain P. Marres (1942), s'appuie sur les caractéristiques géologiques et géomorphologiques de cette région calcaire creusée par ses cours d'eau. Marqué par la blancheur de sa roche et l'aridité résultant de la perméabilité de la roche, l'ensemble possède une relative harmonie paysagère.

Chapitre 4 : De l'objet au patrimoine

Mais si la diffusion de l'élevage ovin constitue un élément partagé, l'entité souffre incontestablement d'un déficit de personnalité historique (Bonniol, 2005) à l'inverse de celle de sa ville centre.

Même si l'identité millavoise n'apparaît pas irréductible, l'histoire de la ville est celle d'une cité ouvrière, dont les problèmes économiques rencontrés ont durement frappé les industries présentes. Pour autant, l'héritage reste bien présent et la Municipalité accompagne les dynamiques maintenues par des professionnels ou des associations. La labellisation en Ville et métiers d'Art en 2000 continue toujours de regrouper une trentaine d'artisans d'art locaux. Depuis 2010, la reconnaissance de la commune en Ville d'Art et d'Histoire¹ renouvelle la dynamique.

La place de l'agriculture a aussi structuré fortement l'identité locale. La ruralité se vit encore ici productive et sa fonction nourricière est toujours présente. Mais cette vision est complétée localement par une approche plus paysanne et néo-rurale basée sur le retour au pays post 1968 qui trouva ici aussi une terre propice.

De nombreux nouveaux habitants s'installèrent sur les Causses laissés libres par l'exode rural précédent. Le projet d'agrandissement du camp militaire sur le Causse du Larzac à partir de 1971 mobilisa localement et nationalement de nombreux militants (Martin, 2000, Terral, 2011). Dès lors, le plateau se considéra comme un territoire de lutte et l'épisode du Mc Donald millavois, démonté en 1999 par des membres de la Confédération paysanne, dont le local José Bové, participa à maintenir Millau dans cette continuité. Millau s'affirma à cette occasion comme un lieu engagé contre « la marchandisation du monde » (Bové et Dufour, 2000). La présence en 2003 sur le plateau de plus de 200 000 personnes affirma un nouveau temps de l'engagement local. Depuis deux ans, la Municipalité de Millau tente d'affirmer un événement propre, les « Pieds sur terre », dans l'esprit des mouvements passés. Pour l'instant, l'adhésion de la population locale et extérieure n'a pas été au rendez-vous. Ce dernier point insinue le fait que l'identité alternative portée par certains mouvements locaux n'a pas l'adhésion de tous.

Aujourd'hui, l'appellation Grands Causses, portée par le Parc Naturel Régional et par la Communauté de communes (Millau Grands Causses) n'a pas bénéficié de l'appropriation que son histoire et son investissement politique auraient pu laisser penser. Alors que l'identité de la ville ne correspond pas toujours à celle des alentours et qu'inversement, l'identité (multiple) portée par les alentours n'englobe pas la ville, la région vit le dilemme identitaire

¹ L'attribution du label est faite et la signature de la convention est prévue à l'automne 2010. Aussi, la concrétisation du projet n'a pas encore eu lieu.

classique de la ville à la campagne. Au final, les Grands Causses apparaissent comme une friche identitaire, qui se caractérise non pas par l'absence, mais par la faiblesse, des constructions. Finalement, « être d'à côté du viaduc » est quasiment devenu « être du viaduc ».

4.2.2 La patrimonialisation du viaduc de Millau

Conçu pour être un ouvrage autoroutier, d'usage strictement fonctionnel, le viaduc de Millau a aussi connu une patrimonialisation. Ce processus de construction sociale a dans le cas de cet objet connu une trajectoire particulière. En effet, à l'inverse du processus observé pour la grotte Chauvet, l'analyse révèle en premier lieu une mise en exposition de l'ouvrage. Le temps de construction de l'objet, d'une durée de trois ans, explique en partie cet état de fait. Durant cette période, les pratiques sociales de l'objet ont en effet été amenées à évoluer. Elles ont subi elles aussi un processus de construction par l'agglomération de comportements spontanés jusqu'à l'invention d'un rapport nouveau à l'objet.

Ce constat n'était pourtant pas facilement envisageable. L'histoire de la décision du viaduc, rappelée plus haut, montre en effet que son appropriation par la population n'était pas évidente. Initialement rejeté, puis fortement craint, le viaduc a gagné petit à petit une reconnaissance partagée. Celle-ci mixe deux formes identifiées de la mise en patrimoine (Rautenberg, 2004), elle résulte de la conjonction d'une appropriation spontanée, non anticipée et d'un processus de désignation calculé, au moteur économique et politique.

4.2.2.1 La construction comme exposition

La mise en exposition du viaduc s'appuie sur la participation des hommes d'Etat aux temps symboliques de la construction de l'ouvrage. Ainsi se sont succédé différents temps républicains, véritables communions entre le monde de l'entreprise et le monde politique.

La première pierre fut ainsi posée par J.-C. Gayssot le 14 décembre 2001¹ et donna lieu à une cérémonie très médiatisée. Deux ans plus tard, pour fêter la fin de la construction des piles, Eiffage propose aux Millavois une animation son et lumière du viaduc. L'évènement se veut esthétique et pédagogique mais aussi rétrospectif et prospectif.

« " Nous débiterons dans le noir complet et les piles seront éclairées ensuite de manière progressive tandis qu'une bande-son expliquera l'avancée du chantier ", explique J.-P. Martin [responsable du chantier]. La partie sonore ne sera audible que sur l'aire de Brunas où un

¹ Cette date étant, par pure coïncidence, 7 ans jour pour jour après la découverte de la Grotte Chauvet.

Chapitre 4 : De l'objet au patrimoine

camion sono sera spécialement installé. La deuxième partie de cette animation mettra en scène un faisceau laser qui tracera dans la nuit le futur tablier » (Journal de Millau, 4/12/2003). La jonction du tablier du viaduc, elle aussi très symbolique, marqua la réunion des équipes Nord et Sud et le lien souhaité enfin matérialisé. Pour l'occasion, J.-P. Raffarin, Premier ministre, fut accueilli sur le chantier et assista à la dernière poussée du tablier qui permit aux deux tronçons de se rejoindre 275 mètres au dessus du Tarn venant « rendre l'hommage de la république » (Journal de Millau, 3/06/2004).

Illustration 4 : La patrouille de France lors de l'inauguration du viaduc de Millau



(Midi libre, 15/12/2004)

Enfin, après la phase de test et la veille de sa mise en service, l'inauguration de l'ouvrage fut réalisée par Jacques Chirac, Président de la République, prolongeant la hiérarchie des personnalités politiques engagées. A cette occasion, la patrouille de France fut mobilisée et les médias nationaux et internationaux firent de l'évènement l'information phare de la temporalité journalistique quotidienne.

Mais l'inauguration de l'ouvrage n'acheva pas son exposition. Ainsi, l'été suivant, le Tour de France cycliste vint profiter de l'ouvrage et lui transmettre sa notoriété mondiale et son label national. « En 2005, le peloton est passé sous le viaduc de Millau. C'était l'image la plus vue de la France cette année-là. Jean-Marie Leblanc m'a dit une seule chose avant de partir, c'était ce que lui avait dit Jacques Goddet : " Le Tour, c'est un peu du prestige et du savoir-faire de la France partout où il passe" » (Christian Prudhomme, directeur du Tour de France, Le Figaro, 28/06/2010). Deux ans plus tard, la visite de l'A380¹, alors en phase de test, marqua « la rencontre de deux géants » et la réussite technologique de la Région Midi-Pyrénées.

Pourtant, malgré les retombées conséquentes et la volonté partagée de communiquer sur l'ouvrage, les problèmes liés au coût électrique de l'éclairage nocturne révélèrent des

¹ L'A380 est l'avion gros porteur, conçu à Toulouse par Airbus, présenté comme le plus gros avion du monde.

divergences et des intérêts différents. Ainsi, Eiffage souhaita que l'électricité soit payée par la Communauté de communes, ce qui révolta son Président. Finalement la société paye depuis la note, mais en prélevant l'argent sur les fonds attribués lors de la convention de concession à la valorisation de l'ouvrage. Mais ces divergences n'étaient pas nouvelles, et étaient déjà perceptibles depuis les premières demandes de visite qui furent confrontées au peu de motivation affiché par Eiffage pour ouvrir son chantier.

L'exposition marque donc une opposition entre deux logiques. La première est d'ordre technologique, le viaduc étant selon celle-ci considéré comme une vitrine. La seconde fait de l'ouvrage un produit touristique à voir et à visiter. Si l'une et l'autre peuvent se servir mutuellement, elles marquent aussi des différences notables quant à la durée de l'investissement de l'objet. La vitrine est ponctuelle, activée à dessein. Le produit est permanent.

4.2.2.2 Les constructeurs comme conservateurs

Bien que hors du circuit patrimonial et de ses exigences du classement, la conservation de l'ouvrage est aussi réglée par convention. Son dessin relève de la propriété intellectuelle et le droit à l'image s'applique ici aussi. Et si l'architecte n'est pas celui des monuments historiques, il est malgré tout le garant du maintien de l'intégrité de son œuvre. Ainsi, la société concessionnaire était tenue de remettre le site en état après les travaux, et de refermer les pistes de chantier creusées à flanc de montagne. L'objectif était de maintenir une insertion paysagère totale laissant à penser que le viaduc était apparu.

Soucieux de maintenir une accessibilité du site et une connexion facilitées à la vallée, les élus locaux ont porté le projet que les pistes ne soient pas détruites et qu'elles servent ensuite de routes touristiques. Opposant l'Etat aux collectivités, ce problème fut résolu par l'adoption d'une solution médiane, le rétrécissement de la seule piste nord et un accès réduit. Depuis, ces pistes sont devenues l'argument touristique phare des visites commentées, offrant ainsi un privilège aux personnes les réalisant. Ce long débat marqua l'opposition de deux logiques présentées comme opposées, le choix du respect de l'intégrité initiale de l'image contre la valorisation touristique du site. Ce problème se retrouva d'ailleurs posé au sujet du maintien des bâtiments situés sous le viaduc, initialement utilisés comme local de chantier et depuis devenu un lieu d'accueil touristique. Dans ce cas, l'attribution à l'architecte d'une étude sur la conception des nouveaux bâtiments, d'ailleurs non réalisés car jugés localement inesthétiques, régla le problème. Finalement, les droits à l'image détenus par l'architecte Sir N. Foster furent cédés à la société Eiffage qui les fait depuis fructifier.

4.2.2.3 La mise en scène de la tradition

La justification patrimoniale du viaduc de Millau est double. La première est liée à la pratique touristique et au nombre toujours croissant de visiteurs désireux de visiter le chantier de construction puis ensuite le viaduc fini. Ce flux de personnes, non anticipé, a imposé un regard nouveau sur l'ouvrage. Au potentiel fonctionnel émergeant de terre, s'est ainsi ajoutée une force symbolique insoupçonnée. Cette dernière renvoie au processus classique de la justification par le discours. Sans être encore affirmé comme un véritable patrimoine, le viaduc s'est vu réaffilié à la grande histoire des œuvres et ouvrages d'art.

Pour cela, les hommes servent de lien par delà les périodes historiques. L'aventure humaine est systématiquement mise en avant. Les soudeurs ou les grutiers sont comparés à des artistes. Les performances sont vantées et les méthodes comparées à des pratiques connues. « Tout le monde connaît l'image du forgeron qui chauffe le métal dans sa forge, le frappe sur l'enclume et le trempe dans l'eau froide. Ces gestes ancestraux appartiennent au passé. Mais le principe est resté. Les 35 000 tonnes d'acier du tablier du viaduc de Millau sont traitées de cette façon. Il n'y a pas d'alliage. On travaille sur le grain du métal. C'est le forgeron qui donne sa résistance à l'acier » (Midi libre, 22/01/2003).

Le corps de métier et ses traditions sont valorisés. Ainsi les gestes symboliques sont reproduits. « Construction et tradition ne font souvent qu'un. Ainsi à la fin de la réalisation de la pile P3, la dernière des sept piles, les ouvriers ont tenu à respecter la tradition en amenant sur la plate forme de cette dernière, un arbre en l'occurrence un magnifique olivier. C'est cet arbre, installé mardi à côté de la tribune où avaient lieu les interventions, que Jean-Pierre Martin a tenu à offrir à la ville de Millau afin qu'il soit implanté dans l'un des jardins publics de la ville. Un geste vivement apprécié de son premier magistrat et de tous les Millavois présents » (Midi libre, 11/12/2003).

Les concepteurs sont présentés comme les « pères » de l'ouvrage et M. Virlogeux, l'ingénieur, est autant mis en avant que l'architecte.

Enfin, l'héritage est clairement évoqué. M. Buonomo, directeur des ouvrages d'art d'Eiffel « estime pourtant qu' "on assure un relais. Jusqu'aux détails, comme ce douze mètres par douze commandé pour la base des palées provisoires rouges soutenant le tablier, à la dimension des chœurs de cathédrale. Comme cette idée que l'art gothique est précurseur de la construction métallique, en intégrant des efforts dans une enfilade de pierres, quand l'art roman est l'art des maçons qui entassent les pierres" » (Midi libre, 13/12/2004).

4.2.2.4 Un haut-lieu du patrimoine français

Finally, the selection s'opère, débordant l'intention initiale. Mise en scène par l'institution politique et par l'entreprise, mais sans jamais l'avoir véritablement espérée, la patrimonialisation s'affirme doucement. En effet, si des indices de ce travail patrimonial sont visibles, celui-ci ne se décrète pas. Il procéda d'une « prise de fonction » mêlant l'appropriation spontanée et enthousiaste aux discours maîtrisés de valorisation politique et technique. Le tourisme, le premier fit le lien entre pratique et discours et affirma « l'évidence ». Le viaduc de Millau devenait un « nouveau haut lieu du patrimoine français ».

Illustration 5 : Extrait du site web du CDT de l'Aveyron en 2007



Un nouveau haut lieu du patrimoine français

Les dimensions exceptionnelles du grand Viaduc de Millau, les choix esthétiques de l'architecte Norman Foster, mais aussi le décor naturel grandiose qu'offre l'Aveyron au travers des Gorges du Tarn sont autant d'atouts qui contribuent à amplifier les attraits touristiques de la région. Tous les grands ouvrages d'art tels les ponts de Normandie et de Tancarville ou l'usine marémotrice de la Rance, constituent aujourd'hui autant de destinations très prisées des touristes individuels ou en groupe. La fréquentation des pavillons d'information qui leur sont dédiés en témoignent. L'essor plus récent du tourisme technologique est lui aussi indéniable, pour preuve le succès de grands sites industriels qui acceptent de s'ouvrir au public. Le Viaduc de Millau est bien plus qu'un simple ouvrage autoroutier emprunté par des voyageurs pressés.

À l'instar d'un très prestigieux ancêtre, le Pont du Gard ou d'un ouvrage plus récent comme le viaduc de Garabit (oeuvre du fondateur de la Société Eiffage, filiale d'Eiffage et entreprise intervenant sur Millau), le Viaduc de Millau devient une étape, un but incontournable de visite des hauts lieux du patrimoine technologique et historique français.

AVEYRON
PAYS D'EMOTIONS

(www.tourisme-aveyron.com)

Replacé dans la continuité des ouvrages alentours, construits par les Romains tel le Pont du Gard ou par l'emblématique fondateur de la Société Eiffage, le viaduc de Garabit, le viaduc de Millau est par là, expressément patrimonialisé. Cette position se retrouve aussi dans le projet de jumelage avec le Pont du Diable de Saint-Guilhem-le-Désert, classé à l'UNESCO. Mais la mention de l'héritage historique et l'inscription dans le fil temporel ne sont pas les seuls arguments mobilisés pour faire du viaduc un patrimoine. Ainsi s'ajoute à la référence temporelle, la référence spatiale. « Le viaduc n'est pas qu'un ouvrage d'art exceptionnel ; il est aussi le passage entre le Nord et le Sud de la France, en un site remarquable entre Causses. Et ensemble, site et ouvrage sont un "haut-lieu" » (Bernard Lassus, Conseiller en paysage auprès du directeur général des Routes, dossier de presse, inauguration Aire de Brocuejous, 30 juin 2006, Préfecture de l'Aveyron). Le viaduc de Millau est donc désigné comme un

Chapitre 4 : De l'objet au patrimoine

« haut-lieu patrimonial » cristallisant et fixant des références multiples. Ce discours est accepté par les acteurs locaux qui n'en sont pas à l'origine mais qui se l'approprient finalement très bien. « Le viaduc comme patrimoine ? *Ça me parle complètement. J'ai reçu avant les élections la directrice des grands sites de France et la personne en charge de ces dossiers, sur l'aire pour présenter le viaduc. C'est cet aspect patrimonial qui me paraissait intéressant de développer à l'avenir. On a beaucoup parlé des techniques de la construction, du tourisme industriel, à partir de maintenant, il faudrait garder cet aspect, mais faire évoluer sur le côté patrimoine national, en faire un grand site, ce qui suppose un effort général. La directrice me l'a fait comprendre, ce n'est pas que le viaduc qui est classé, c'est le périmètre autour* » (Entretien Président de la Communauté de communes Millau Grands Causses, juillet 2009). Ainsi, le regard externe facilite la prise de conscience personnelle. Finalement, chacun voit dans le viaduc un patrimoine mais projette ses références propres. Le conseiller en paysage perçoit le site, l'élue le périmètre et les acteurs de la vie économique, un emblème « du tourisme économique ». « *Pour moi, c'est un lieu de tourisme économique. C'est du patrimoine au sens architecture moderne, comme de nombreux sites qu'a fait Foster. Est-ce que c'est un objet ? C'est un lieu de visite, c'est un peu un emblème. C'est un lieu esthétique, c'est un savoir-faire. C'est du tourisme économique, ça se réfère à un objet utilisé. C'est quelque chose qui vit, qui est productif, mais qui est visité* » (Entretien Chargée de mission tourisme de la CCI de Millau, septembre 2009). Enfin, pour les habitants, la vision patrimoniale est aussi celle issue de la fonction de transit historique de la ville et de l'une de ces dernières traces encore visibles, le Pont Lerouge et son Vieux moulin qui servait autrefois à percevoir les taxes.

Illustration 6 : Perspective millavoise : le Pont Lerouge et le viaduc de Millau



(Brochure du CDT, 2006)

Chapitre 4 : De l'objet au patrimoine

Le viaduc de Millau est donc affirmé comme une référence patrimoniale partagée, justifiée, conservée et exposée. Mais cette référence intègre une pluralité de regards à l'objet patrimonial. Alors que certains fixent l'ouvrage, d'autres intègrent le site à des échelles différentes. Cette richesse explique aussi l'adhésion à l'objet et permet de dépasser une patrimonialisation désignée construite sur le génie français et sa modernité, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

CONCLUSION DU CHAPITRE 4 : UN PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION INVERSE

La grotte Chauvet et le viaduc de Millau représentent tous les deux des objets inventés. Découverte pour l'une et construit pour l'autre, la présentation de leurs contextes territoriaux a montré de nombreuses similarités. Pourtant, l'analyse des étapes du processus de la patrimonialisation de ces deux objets révèle une inversion du déroulé.

Tableau 12 : Déroulement des étapes du processus de patrimonialisation de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau

GROTTE CHAUVET	Etapes du processus de patrimonialisation	VIADUC DE MILLAU
	Sélection	
	Justification	
	Conservation	
	Exposition	

(Senil, 2011)

Alors que les phases de la patrimonialisation sont dans les deux cas identifiables, le processus s'est engagé différemment. Néanmoins, la grotte Chauvet et le viaduc de Millau font tous les deux dorénavant patrimoine. Le chapitre suivant va mettre en lumière ce qui est fait avec.

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

A l'issue du processus de découverte et de patrimonialisation, la grotte Chauvet apparaît comme étant un témoignage unique de l'expression artistique d'une civilisation préhistorique disparue. Sur ces murs sont en effet tracées les plus vieilles peintures « connues à ce jour » et leur nombre est très important. De plus, tous les individus parlant de la grotte, experts ou profanes, sont unanimes sur la beauté de celle-ci, l'« étonnante proximité » et la « fraîcheur » des dessins. L'objet est donc considéré comme un patrimoine exceptionnel, dont l'avenir se trouve dans la restitution de ses « secrets » et l'objet patrimonial sera conservé et étudié pour cela. L'Etat s'y emploiera.

Pourtant, il apparaît très vite, que ces seuls projets seront vite débordés et que d'autres opportunités sont possibles. Certains ont pour la grotte d'autres ambitions. Ainsi, dès l'annonce de la découverte, plusieurs responsables politiques ambitionnent de valoriser la présence de cet objet. Dans le cas du viaduc, ce mouvement est aussi perceptible. Initialement conçu pour y faire transiter des voitures, l'ouvrage se retrouve très vite au cœur d'un système complexe.

5.1 - Sortir la grotte

L'annonce de la valorisation de la grotte Chauvet est faite en même temps que celle de sa découverte. Dès la conférence de presse initiale J. Toubon montre son souhait que le Conseil général crée un « lieu spécial » (Dauphiné Libéré, 19/01/1995). Ce lieu se voit projeter immédiatement différentes fonctions, mais sa dimension économique devient rapidement évidente. Seuls quelques-uns doutent au lendemain de l'annonce de la découverte et annoncent qu'« il n'y aura pas de retombées économiques puisque la grotte est interdite » (Dauphiné Libéré, 21/01/1995). Très rapidement, les missions de chacun sont définies et articulées autour de deux volets, l'un patrimonial, attaché au traitement du site et l'autre territorial. Ainsi, le partage des rôles est défini très tôt et une convention est établie :

- à l'État, la conservation du sanctuaire, la recherche et éventuellement, l'enseignement supérieur ;

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

- au Département la diffusion et la vulgarisation des connaissances par la réalisation d'un espace de restitution, en liaison avec les scientifiques et en complémentarité avec le Musée Régional de la Préhistoire d'Ornac.

Une première convention est signée entre l'Etat et le Département le 22 mars 1996, elle sera renouvelée et complétée le 19 juillet 2000 lors du déplacement du secrétaire d'Etat au patrimoine à Vallon-Pont-D'arc. Celles-ci sont censées permettre au principal projet d'aboutir : l'ouverture au public d'un espace de restitution. Malheureusement, les deux premiers projets engagés sont abandonnés. Relancé en 2005, le projet actuel semble maintenant enfin sur le point d'aboutir. La coordination et l'engagement financier des trois principaux porteurs (Etat, Région, Département) devraient ainsi permettre au site chargé de restituer la découverte de voir le jour.

Tableau 13 : Chronologie des événements successifs

Année	Evénement	
1994	Découverte	
1995	Classement de la grotte	
1997	Choix du 1 ^{er} site (Montingrand)	1 ^{er} cycle
2000	Abandon du site	
2001	Choix du 2 ^{ème} site (la Mathe)	2 ^{er} cycle
2004	Abandon du site	
2005	Convention tripartite – préfiguration	
2007	Contrat de Projet Etat Région	
2006	Convention culturelle	
2008	Création d'un Syndicat Mixte	
2008	Etude de localisation	
2009	Convention territoriale	
2009	Choix du site et des architectes	
2010	Appel à projet territorial	
2010	Appel à candidature pour la Délégation de Service Public	
2011	Choix du délégataire et engagement des travaux	
2014	Ouverture programmée	

(Senil, 2011)

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

La valorisation de la grotte Chauvet est donc une construction problématique, marquée par de nombreux temps de controverses. Depuis la découverte se sont succédé différents projets marqués chacun par le déploiement d'une approche techniciste censée aider à son émergence. 47 études ont ainsi été engagées à ce jour pour aider à la valorisation de la grotte.

Tableau 14 : Etudes engagées par les maîtres d'ouvrage de la valorisation de la grotte Chauvet depuis 1996

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Territoire				1	2		1	1							3	8
Desserte			1		1	1								1		4
Choix site		2	1								1			1		5
Etude d'impact	1						1							1		3
Etude de produit	1	3		2	1	2		1				1				11
Economique juridique					1	1							1			3
Etude hydro. et geol.		1		2	3	2	1	1	1					1		12
Etude architecturale									1					1		2
Total	2	6	2	5	8	6	3	3	2	0	1	1	1	4	3	47

(Senil, 2011)

Si trois temps peuvent être distingués, marquants par là, les différents projets, il apparaît surtout que la valorisation de la grotte a surtout été appréhendée comme un problème technique. Ce constat résulte en partie du fait que l'ampleur de la découverte et le consensus initial ont fait oublier aux promoteurs du projet quelques impondérables. Son insertion territoriale, bien qu'étudiée, a ainsi été pendant très longtemps largement sous-estimée.

5.1.1 La restitution de la grotte

Très tôt conscients de l'impossibilité de mettre directement la grotte en visite au public, l'ensemble des acteurs se regroupe derrière l'idée de réaliser un lieu qui permettrait de présenter la découverte. Souhaité par J. Toubon lors de l'annonce de la découverte, sous le principe de « démocratie culturelle », ce lieu fait immédiatement consensus et engage une « union sacrée ». Pour H. Ageron, Maire de Vallon-Pont-D'arc l'équation paraît simple. « Nous aimerions bien un projet de grande taille, à une échelle comparable à l'importance de cette découverte, un projet utilisant les moyens techniques nécessaires pour permettre d'admirer la grotte sans la voir ». A terme, sous cinq ans environ, l'élu envisage « la création d'un véritable espace muséographique avec la reconstitution de la grotte bien sûr, mais aussi la présentation des résultats de fouille du sols (ossements, objets) pour faire profiter le grand public de cette découverte ». Le calendrier et les partenaires du projet sont d'ores et déjà suggérés : « A partir de maintenant, des contacts étroits doivent être permanents entre le

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

ministère de la Culture, le département de l'Ardèche et la Région Rhône-Alpes, en associant la commune de Vallon-Pont-d'Arc » (La tribune, 26/01/1995).

Ainsi, la découverte de la grotte et son affirmation patrimoniale ne suffisent pas. Sa dimension symbolique se doit d'être rapidement complétée par un lieu capable de « restituer » la grotte, de la « re-présenter » et de la fixer pour la rendre « présent-able ». L'ambition initiale, confrontée à l'incapacité de proposer directement l'objet, cherche à contourner le problème et proposer malgré tout, la grotte aux visiteurs. Mais déjà, des craintes s'expriment sur la manière de concevoir ce site. Attention « que l'on ne transforme pas la découverte en marché du Temple » précise L. Ogel, conservateur du musée d'Orgnac (La tribune, 26/01/1995). Pour répondre à la volonté de disposer au plus tôt d'un lieu, deux temps sont proposés par H. Torre, Président du Conseil général : « le "minimum nécessaire" pour satisfaire la curiosité des touristes, dans une salle à Vallon-Pont-d'Arc et par la suite un musée pourrait voir le jour très rapidement "dans deux ans et demi à trois ans et demi" même s'"il convient cependant d'attendre le résultat des premières recherches" » (Dauphiné Libéré, 7/02/1995). Dès lors trois temporalités différentes prennent forme. La première est celle de l'urgence touristique précise le Président : « Nous tenons à aller assez vite pour ne pas nous faire oublier » (Dauphiné Libéré, 10/03/1995). La deuxième est celle de la construction du lieu qui accueillera la restitution de la grotte. Enfin, la dernière est celle du temps du contenu donné par la recherche à la valorisation.

Le Muséum d'histoire naturelle accepte de tenter de faire coïncider ces trois temporalités et crée un espace temporaire à Vallon. L'exposition est payée par le Ministère, la commune de Vallon-Pont-d'Arc et le Conseil général qui récupèrera à l'issue les supports dans le but de les intégrer dans le projet définitif. L'exposition est aujourd'hui encore toujours active et représente le seul lieu de découverte de la grotte. Devenu une antenne du Centre Européen de la Recherche Préhistorique installé à Tautavel, le CERP de Vallon, créé en 1998, fonctionne toujours sous la présidence de H. de Lumley¹. Tenu à l'écart des travaux de l'équipe de recherche nommé par le Ministère de la Culture, seul le partenariat maintenu avec les inventeurs leur a permis d'avoir accès à des données. Ainsi, le choix temporaire s'est trouvé pérennisé et maintient une alternative à la recherche d'Etat et à la valorisation départementale.

Mais la motivation touristique n'est pas la seule et la dimension patrimoniale impose de prendre ses responsabilités. Restituer la grotte devient donc un devoir. « *L'objectif est de créer un équipement qui permette de restituer au grand public le patrimoine de la grotte Chauvet. C'est l'esprit. Pourquoi, parce que c'est un patrimoine qui est fermé au public,*

¹ Candidat malheureux à l'étude de la grotte qu'obtient Jean Clottes

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

parce que c'est un patrimoine exceptionnel et qu'on estime qu'il y a vraiment des choses à transmettre à tous » (Entretien Directrice de la mission Chauvet, février 2007).

En 2005, la nouvelle charte de coopération signée entre l'Etat, la Région et le Département, qui marque la relance du projet, confirme cela et nomme les véritables héritiers : « Les contraintes de conservation qui ont conduit l'État à ne pas envisager l'ouverture de la grotte Chauvet génèrent une responsabilité vis-à-vis de l'humanité. Tout le monde a en effet le droit de connaître et de comprendre un tel lieu, témoin des premières formes d'expression artistique de l'homme ». L'humanité tout entière est maintenant en droit d'attendre ce qui lui est dû. La grotte Chauvet doit être restituée au monde. Le site doit ainsi participer à la « la politique de diffusion patrimoniale, scientifique, artistique et culturelle ».

La responsabilité engagée et la nature de l'objet à valoriser contraignent le mode de valorisation. Ainsi, le président du Conseil général affirme que « tout esprit mercantile doit être exclu des préoccupations du département sur ce sujet » (André Torre, Dauphiné Libéré 20/01/1995) en réaction à la phrase d'un commerçant de Vallon à la télévision à la suite de l'annonce de la découverte qui affirmait « vouloir remplir le tiroir-caisse » (Dauphiné Libéré, 7/02/1995).

Maintenir le lien

L'idée est de pouvoir, faute de faire rentrer les gens dans la grotte, sortir la grotte elle-même et ainsi la mettre à disposition. Différentes options sont tour à tour évoquées. « *Il y a eu un consensus, dès le départ. Fac-similé ? Projection d'image ? Sous ma présidence on a retenu le choix de l'anamorphose* » (Entretien Sénateur de l'Ardèche, janvier 2008) et Président du Conseil général de l'Ardèche jusqu'en 2006. L'objectif final est à chaque fois de dépasser les contraintes du non-lieu créé par la patrimonialisation pour en faire un haut-lieu culturel et touristique, capable de respecter la valeur patrimoniale et de recréer une expérience authentique (Lefort, 2009). De ce paradoxe initial, différents critères émergent pour maintenir la filiation entre la grotte et sa restitution. « Une grotte ornée, quelle que soit son importance, n'est pas une galerie de peintures. Elle ne peut s'appréhender que dans son cadre et dans son contexte particulier. Elle se situe dans un paysage dont les caractéristiques ont influencé les modes de vie et les croyances des Paléolithiques » (Clottes, 2001). Pour cela, deux critères principaux sont mis en avant. Ils seront maintenus dans les différents projets qui se succéderont. Le premier critère est le paysage, qui doit être karstique et ainsi suggérer l'environnement direct de la grotte. « *Ils ont trouvé l'argumentaire du paysage. On a construit une rationalité dessus... mais on peut aller dans le Vercors, y a du karst...* » (Entretien Chargée de mission UNESCO, octobre 2007).

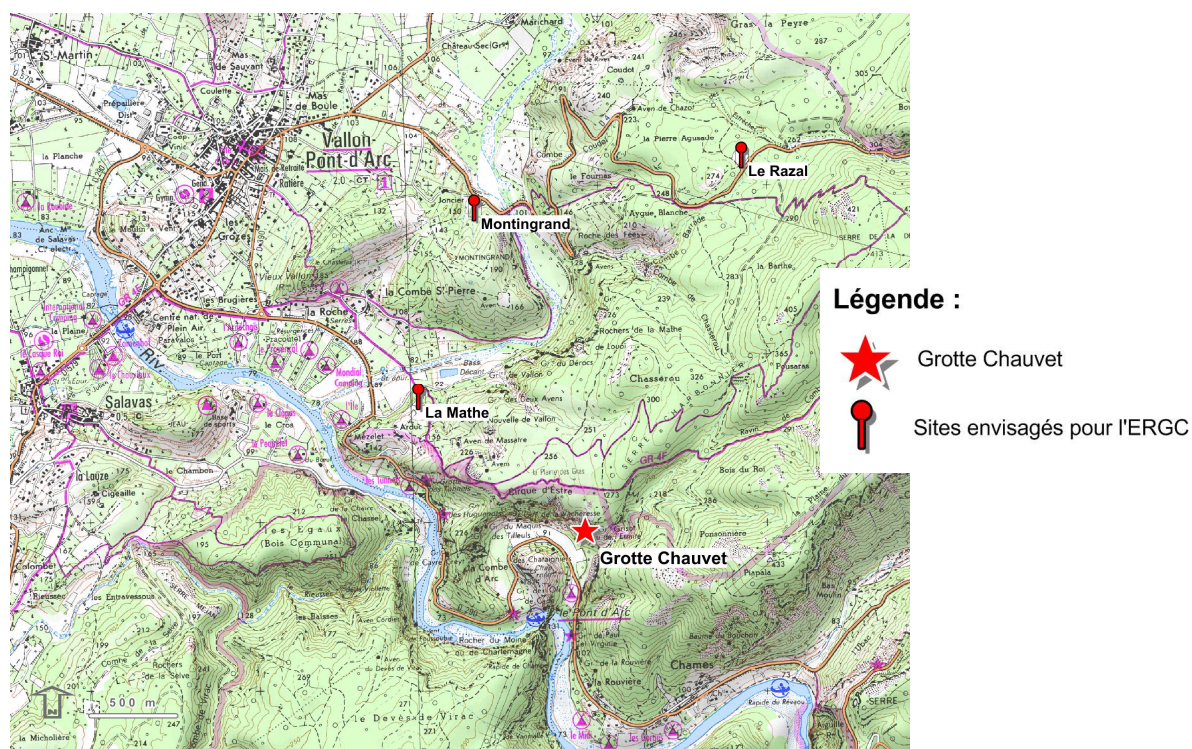
Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

Mais un deuxième critère bloque cette mise à distance. La proximité immédiate du site, argumentée dans le premier projet, puis l'utilisation d'un rayon de 15 km sont autant d'éléments objectifs censés maintenir le lien entre la grotte et son double et maîtriser sa localisation. En effet, le but final reste d'assurer une insertion directe dans la zone touristique du Pont d'Arc pour optimiser les retombées économiques sur cette zone. Pour autant, assurer la valorisation ne doit pas se faire au détriment de la protection de la zone et de multiples critères complémentaires sont mobilisés (hors de la Réserve, du site classé, de la ZNIEFF 1, de la zone Natura 2000, des arrêtés de biotope et des différents captages d'eau potable) auxquels s'ajoutent encore des critères techniques (acquisition amiable, constructibilité, accessibilité) ou économiques (emprise agricole de la vigne). L'objectif principal est ainsi de s'appuyer sur la proximité de la grotte, tout en maintenant une distance suffisante pour ne pas nuire au site lui-même et à son environnement, qui sont déjà marqués par une fréquentation très importante.

Une localisation qui pose problème

Alors que le principe d'une valorisation par la restitution, présentée comme étant une responsabilité et que les critères de proximité paysagère et spatiale firent consensus, la concrétisation du projet au travers du choix du lieu posa beaucoup plus de problèmes. Conçu et maîtrisé par le Conseil général, le choix de la localisation créa rapidement du débat et se heurta aux acteurs en place. Différents projets furent ainsi successivement à l'étude (cf. Carte 6).

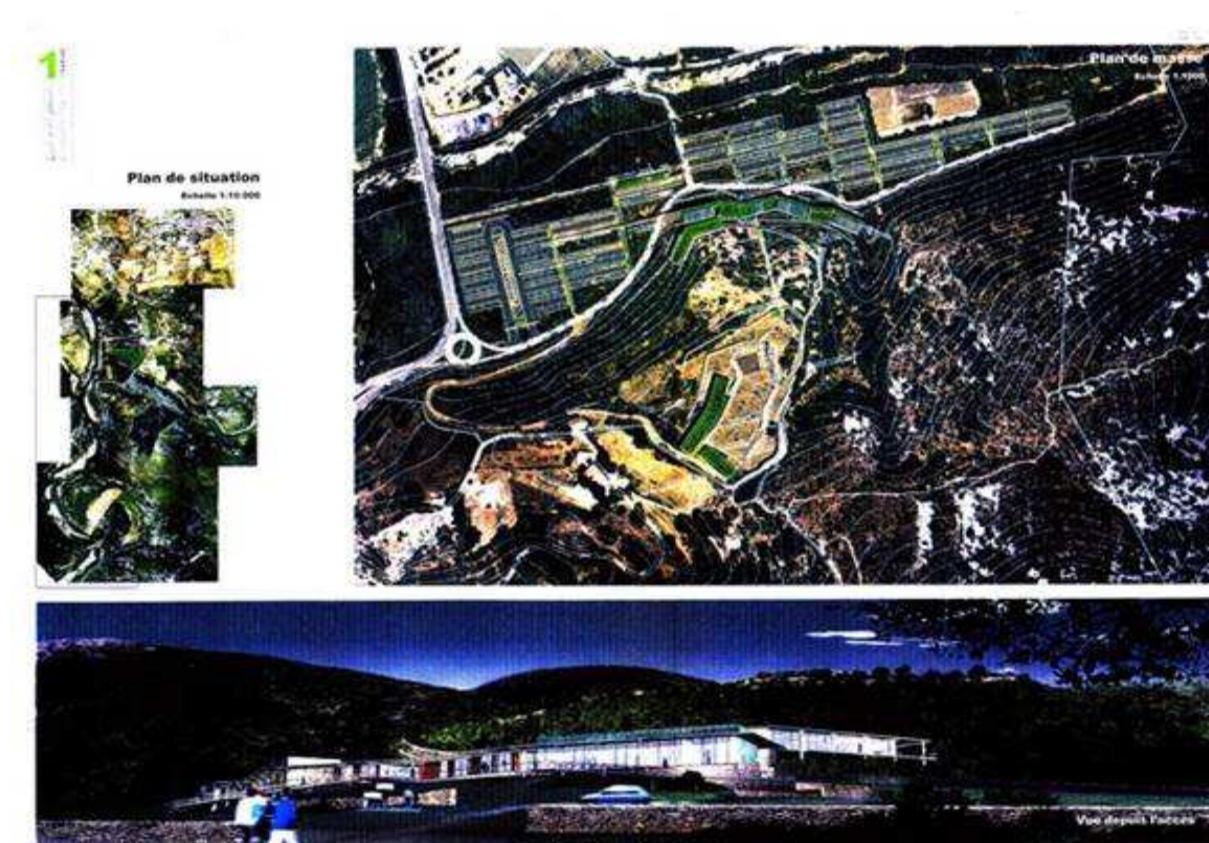
Carte 6 : Localisation des différents projets d'espace de restitution



(IGN, 2010, Senil, 2011)

Le premier site retenu, sur la commune de Vallon-Pont-D'arc, au lieu dit Montingrand, choisi pour sa proximité au site originel fut rapidement remis en cause avec l'arrivée de M. Teston à la présidence du Conseil général. Considéré comme trop à l'écart de la commune et du fonctionnement réel des pratiques touristiques, le projet fut reconsidéré pour profiter de la recomposition spatiale potentielle et solutionner aussi les problèmes de la Combe d'Arc. Mise en lumière par l'Opération Grand Site engagée en 1993 autour du Pont d'Arc, la résolution de ces problèmes d'aménagement et de surfréquentation, se trouvait depuis bloquée de manière récurrente. Aussi, en 1999, le site de la Mathe, toujours situé sur la commune de Vallon-Pont-D'arc, mais localisé directement en bordure de la route menant aux Gorges fut retenu.

Illustration 7 : Projet des architectes François Seigneur et Sylvie de la Dure



(CG07, 2002)

Imaginé par les architectes selon le concept « voir sans être vu » (cf. Illustration 7), l'ERGC devient la porte d'entrée de la Combe d'Arc. Un nouveau schéma de déplacement est proposé. Celui-ci suggère de supprimer le parking du Pont d'Arc et de fermer la route des Gorges jusqu'au site naturel. Des réflexions sont alors engagées autour de la mise en place d'une piste piétonne et cyclable et l'utilisation de navettes pour en faciliter l'accès.

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

Cette option, conjuguée à l'idée d'élargir la route entre le bourg-centre et le site de la restitution au détriment des campings situés en bordure, produit une forte opposition locale de la part des propriétaires et des loueurs de canoë.

Le 2 octobre 2003, la commission nationale des sites accepte pourtant la globalisation dans une même opération de l'ERGC et de l'Opération Grand Site en cours sur les Gorges de l'Ardèche, ce qui attisa encore la colère locale. Mais ce rejet local ne fut pas le seul problème rencontré. Confronté au refus de vendre, d'une propriétaire d'une partie du site, le projet s'enlise. En avril 2004, des problèmes avec l'architecte qui critique le retard pris apparaissent au grand jour. Il menaça à cette occasion de se retirer. Un mois plus tard, l'opposition départementale refuse de voter le plan de financement d'un projet jusque-là consensuel. Parallèlement, la critique écologiste s'amplifie. La Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) trouve après inventaire un coléoptère endémique et l'engagement personnel de F. Weber demandant l'inscription de tout le site au Patrimoine mondial, car s'inquiétant du flux supplémentaire de personnes dans un site qui en souffre déjà, donna une audience internationale aux critiques déjà formulées par les locaux.

Finalement, les désaccords renouvelés entre les services de l'Etat et ceux du Conseil général aboutissent le 14 décembre 2004 à un clash entre le préfet et Teston. Lors d'une séance au Conseil général, le préfet indique que le projet doit être sorti des Gorges et que le parking unique pour la Combe et l'espace de restitution n'est pas pertinent et construit en zone inondable¹. Cet épisode enterre définitivement la localisation du projet à la Mathe.

Malgré cet échec, le 25 janvier 2005, le Ministre de la Culture, R. Donnedieu de Vabres, affirme que l'Etat maintient son soutien au Conseil général, mais sur un autre site. Le 14 juin 2005, une charte de coopération est signée entre l'Etat, la Région et Département. Elle marque la relance du projet et la reconnaissance du rôle de la collectivité régionale jusque-là cantonnée à un rôle de financeur. Le 23 août 2007 un Syndicat mixte intégrant le Conseil général et le Conseil régional. Il a pour mission d'assurer le choix du site et la conception du lieu. Mais soucieux de ne pas verser encore une fois dans des problèmes insolubles, le choix est fait d'objectiver au maximum la démarche d'identification du site en élargissant l'approche technique. Un premier courrier est adressé au maire des communes situées dans un rayon de 15 km autour de la grotte pour leur demander de proposer des sites remplissant des critères minimaux :

- possibilité de maîtrise foncière amiable ;
- position à l'écart des zones de risques naturels et des périmètres opposables de protection ;

¹ Michel Teston, le Président du Conseil général démissionnera peu de temps après et sera remplacé par son 1^{er} vice-président Pascal Terrasse.

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

- assiette foncière minimum de 8 hectares ;
- topographie, viabilité ;
- contraintes de constructibilité et sensibilité environnementale ;
- positionnement dans les déplacements micro et macro.

A l'issue de cette étape, 5 sites sont mis à l'étude par un cabinet indépendant. Deux sites sont finalement retenus pour lancer la phase finale de sélection. Le site du Razal, situé sur la commune de Vallon-Pont-d'Arc surplombant la confluence des vallées de l'Ardèche et de l'Ibie. Le site de Champagnac, situé sur la commune de Salavas et sur la route menant à la rive droite de l'Ardèche et connecté au Gard voisin. Une étude environnementale complète est menée sur les deux sites pour pallier tout problème et permettre une solution de repli. Enfin, une étude architecturale est engagée sur les 2 sites, 3 équipes différentes étant retenues pour cela. Au final, le processus de décision fut donc pris en intégrant l'approfondissement des contraintes et les propriétés architecturales proposées pour le site. Le 27 juin 2009, le choix du site du Razal est acté sans véritable surprise, sa localisation sur la commune accueillant la grotte et sa situation en rive gauche de l'Ardèche assurant une optimisation des retombées souhaitées. Ce choix intègre aussi celui des architectes X. Fabre et V. Speller.

Illustration 8 : Projet des architectes Xavier FABRE ET Vincent SPELLER



(CG07, 2008)

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

Le projet architectural s'appuie sur le concept de l'empreinte (cf. Illustration 8.) « L'empreinte rocheuse dans le paysage calcaire du site du Razal avec la légèreté des murs apparents et émergeant de la masse rocheuse en place. Mais aussi, les formes circulaires répétitives des bâtiments qui font écho aux courbes de niveau de la colline du Razal. Enfin, l'empreinte animale rappelant celle de l'ours des cavernes, animal qui a amplement fréquenté la grotte Chauvet-Pont d'Arc et dont on retrouve les ossements par centaines. La nature et l'architecture parlent un langage commun, celui de la pierre, auquel s'adjoignent la résonance et les remous de la topographie » (Dossier de presse de présentation du lauréat, 26 juin 2009). Le choix est donc fait de marquer l'espace, de faire la trace ou plutôt de la suggérer. En effet, l'insertion maximale dans le milieu naturel doit minimiser l'impact des constructions et inspirer une perméabilité entre le milieu et l'architecture, nature et culture parlant alors « un langage commun ».

Ce concept se démarque ainsi dans sa qualification du premier projet en opposant le concept d'« empreinte » à celui de « voir sans être vu ». La marque est devenue la base alors qu'initialement elle cherchait à disparaître. Les deux concepts font donc intentionnellement avec l'espace, même s'ils le mobilisent de manière opposée. Par contre, la notion de temps, pourtant au cœur de la valeur patrimoniale de l'objet, n'est pas utilisée à l'exception des calculs des temps de visites effectués pour optimiser le fonctionnement du site et rentabiliser l'investissement.

Le projet final associe différents bâtiments qui matérialisent le concept et les fonctions dévolues au site. Il comprend :

- un fac-similé de la véritable cavité sur une surface de 3500 m² pouvant accueillir jusqu'à 450 personnes par heure ;
- un centre d'interprétation de 1000m² ;
- cinq stations d'interprétation extérieures (60 m² chacune) ;
- un espace pédagogique avec ateliers ;
- un restaurant d'une capacité de 200 couverts (intérieur et terrasse).

Finalement, l'analyse du processus de choix de la localisation révèle deux logiques. La première est celle de l'insertion stricte des constructions dans leur environnement immédiat et sa connexion technique. La seconde procède de l'insertion globale dans les systèmes territoriaux déjà en place. Dans ce cas, la localisation est interprétée en termes de territorialisation potentielle. Cette entrée sera abordée dans le chapitre suivant.

Cadrer l'imitation

La valorisation de la grotte ne se limite pas qu'au choix de créer un site, elle doit aussi le composer. En effet, contrairement à la grotte de Lascaux qui a été complétée par une

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

reproduction fidèle, la taille de la grotte Chauvet et l'ambition du projet ardéchois dépassent la simple exposition de la grotte. L'envie de donner à voir est ainsi complétée par une envie de donner du sens et de fournir au visiteur des éléments de compréhension. Dès lors se pose la question des éléments à exprimer et de la manière de le faire.

La définition du projet culturel du site a ainsi marqué des évolutions importantes en fonction des projets de localisation successifs. En effet, si la volonté de présenter la découverte au plus grand nombre est toujours présente, l'approche retenue pour le faire mute profondément.

En 1997, le projet souhaite s'appuyer sur une mise en scène des images. Le Conseil général confie la scénographie aux productions du Futuroscope. Un simulateur de l'environnement de l'époque est même envisagé. L'étude prend le parti de se démarquer de la simple restitution qualifiée, en référence à sa définition stricte qui est de rendre un objet dérobé, « d'ersatz, de clone de copie ». Ainsi les concepteurs affirment « Nous ne ferons pas que reproduire ces images, nous les mettrons en scène à travers des procédés uniques qui rendront irremplaçable la vision réelle du spectacle » (Les productions du Futuroscope, 1997).

Trois espaces sont alors identifiés pour présenter la grotte et la dépasser :

- une première salle qui présente l'environnement « il s'agit ici d'une dramaturgie où l'Homme est confronté à la nature ». La dramaturgie est suggérée pour transmettre le sentiment de la relativité du savoir sur cette époque. Le scénario proposé s'articule autour de l'un de nos contemporains qui raconte à son fils avoir été happé par une grotte et s'être retrouvé errant dans un monde préhistorique. Un espace intermédiaire est même pensé pour donner au public la sensation qu'il va remonter le temps ;
- un espace de présentation en images de la grotte, dont le principe se démarque de la simple copie (« je vois en vrai mais c'est un faux ») et s'appuie sur « l'objectivité photographique » (« je vois en faux mais c'est la vraie ») ;
- un espace d'interprétation, pédagogique où le visiteur construira lui-même son savoir.

Avec la première délocalisation du site, ce projet de restitution est abandonné. Le projet de la Mathe propose alors la restitution par l'anamorphose dans le but de permettre aux visiteurs de dire en sortant « j'ai vu la grotte Chauvet ». Avec ce principe, l'objectif est d'arriver à faire sortir la grotte Chauvet pour ensuite la faire rentrer dans son double (principe de l'anamorphose). Mais ce projet culturel se démarque totalement du premier et possède un rapport à l'objet, à la réalité, à l'image et au média totalement différent. « Le fil conducteur retenu pour l'ERGC est celui du Comité Départemental du Tourisme qui a orienté sa politique autour du slogan un grand voyage dans le temps » (CG, 2001). Le continuum temporel est ainsi utilisé pour restituer la grotte dans son environnement originel. La première salle « la remontée dans le temps » est chargée d'expliquer la formation d'un paysage et l'arrivée de Cro-Magnon en Ardèche. La deuxième constitue l'arrêt sur image, la restitution et restitue

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

l'émotion de la découverte, la force de l'ambiance et la résonance artistique. Enfin, la visite se clôt par un retour vers le futur et présente les découvertes, l'homme hier, aujourd'hui et demain, les autres sites ardéchois. Cet espace se charge donc d'une dimension projective et réflexive que la première version du projet n'avait pas.

Après l'échec de 2004, la nouvelle charte de coopération engagée avec l'Etat fixe des objectifs précis à la restitution. Les premiers portent sur les visiteurs. Il s'agit de « faire éprouver au visiteur la même émotion de la découverte et de la contemplation que s'il était en présence des œuvres originales ». Cela passe par la stricte conformité scientifique, par le respect de l'ambiance originelle, mais aussi par l'implantation dans un milieu comparable à celui choisi par les auteurs. En ce sens, l'objectif est de mettre en place une représentation authentique capable de conjuguer l'origine (mythe) et l'original (versus copie mais aussi exceptionnel) (Lefort, 2009). Mais cette reproduction fidèle, propice à la contemplation, devra s'accompagner d'éléments d'interprétation permettant « d'appréhender le contexte environnemental et préhistorique qui a influencé sa création ». Enfin, le site doit permettre de favoriser la diffusion des travaux des chercheurs, notamment par « l'ancrage de la recherche dans les lieux mêmes de restitution et d'interprétation » et l'accueil de rencontres scientifiques.

La charte de coopération est complétée en 2007 par la rédaction d'un document culturel stratégique. Dans ce document, il est pris le parti de faire de l'expérience sensible la forme d'accès privilégiée au savoir. Mais la reproduction de la grotte inquiète. Dans une référence à J. Baudrillard (1981), il est ainsi dit que « ce contexte présente des risques : rendre le simulacre imperceptible ou au contraire reconnaître une trop grande évidence au factice. L'enjeu central est donc bien de parvenir à tirer parti de cette notion de représentation d'une réalité devenue inaccessible qui est étroitement associée à la définition d'un projet culturel pour l'ERGC » (Document culturel stratégique, 2005). Outre par son statut, l'imitation effraie par sa force. « *Si on arrive à faire une restitution qui est vraiment fidèle, les gens sortiront en disant ce n'est pas patiné, c'est trop frais. On a presque cette difficulté, tellement c'est magnifique* » (Entretien Directrice de la mission Chauvet, février 2007).

Cette inquiétude confirmée par le document stratégique qui indique qu'« il n'y a pas et il n'y aura pas de confrontation possible à l'original. On se situe donc dans la re-création du réel, à la fois pour les organisateurs, pour les scientifiques dans leur démarche de médiation et pour le public dans son parcours d'appropriation », n'a malheureusement que peu de réponse à trouver dans la formulation très théorique de la suite du document. « Restituer c'est aussi accepter de projeter la complexité de l'analyse de la réalité vers un projet de re-création du réel pour nos contemporains. Cette notion de complexité traverse les visions que l'on voudrait faire partager pour en quelque sorte imaginer les différentes grottes Chauvet. Il s'agit de

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

puiser dans cet univers de formes en établissant des passerelles vers des outils contemporains, de créer un lieu de questionnement plutôt que de transfert de connaissances qui sont en pleine évolution ». Mais cette complexité n'est pas projetée identiquement sur les différentes approches de la grotte. Il y aurait donc dans la restitution de la grotte une vérité scientifique et des hypothèses à valider (dont par ailleurs on doute pouvoir un jour réellement y arriver). « Le passage du concret à l'abstrait correspond, sur le fond, à une césure épistémologique entre les sciences dites « dures » et les sciences humaines, césure qui marque aussi la frontière entre un savoir constitué et des mises en perspective plus spéculatives. Il est essentiel de parvenir à signifier cette césure dans l'espace ainsi que dans la stylistique de la monstration ». L'opposition moderne entre la Science et les sciences (Latour, 1995) est ainsi convoquée pour construire l'espace de la restitution. Ce constat est d'autant plus surprenant que le document est rédigé par les représentants de ces dernières.

L'ensemble des inquiétudes exprimées et des garde-fous tissés autour de la mise en œuvre du concept rappelle l'histoire racontée par (Lussault, 2009) sur la re-création d'une vraie-fausse cage d'escalier que les jeunes du quartier refusent catégoriquement de s'approprier. Imaginé depuis la grotte et ses théories, le concept actuel dénote fortement du premier projet qui voyait la restitution par la mise en scène. Ce point pose le problème crucial de la transmission du patrimoine, étirée entre respect de l'objet et intérêt des héritiers. Rapporté à la pratique du tourisme, il devra aussi gérer la crise de la représentation liée à la prolifération des signes et dépasser le fait que les touristes souhaitent aujourd'hui se rapprocher de l'original et vivre ainsi la coprésence (Lefort, 2009).

La mise en œuvre de l'Espace de Restitution

La conception du projet mobilise dès septembre 1995, un comité de pilotage associant des représentants de l'Etat, du Conseil général, de la commune, les inventeurs, les scientifiques, le directeur de la Réserve naturelle, le conservateur du Musée d'Ornac et un représentant de la Région (qui est déjà à cette époque sollicitée financièrement).

Mais le Conseil général porte seul le projet et tente d'imposer sa vision jusqu'à la faillite de celui-ci en 2004. L'année suivante, la Région est enfin reconnue comme véritable partenaire et la charte de coopération donne une nouvelle gouvernance au projet. Deux instances sont créées : Le Conseil Exécutif qui regroupe deux représentants de chacun des partenaires Etat, Région, Département et qui prend les décisions tout en veillant au respect de la charte. Le Comité opérationnel qui prépare les documents et analyses nécessaires aux décisions et arbitrages du Conseil Exécutif. A ces deux comités sont associés à titre consultatif un Comité scientifique dont J. Clottes vient de prendre la présidence et un Comité d'Orientation dans lequel sont enfin invités les acteurs du territoire.

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

Depuis 2007, la maîtrise d'ouvrage de l'ERGC est confiée à un Syndicat mixte qui regroupe les collectivités départementales et régionales, présidé par Pascal Terrasse, président du Conseil général et ayant pour vice-président J.-J. Queyranne, président de la Région. Doté d'une équipe technique, sa mission est de réaliser le site, puis d'en contrôler la gestion.

Néanmoins, la volonté d'intégrer enfin tous les acteurs du projet n'a pas donné entière satisfaction à ceux-ci et les critiques faites maintenues. Les tensions sont réelles et perçues des deux côtés. Ainsi, la directrice de la mission Chauvet précurseur au Syndicat mixte créé postérieurement indique qu'à l'issue d'une réunion avec les acteurs locaux, *« Je leur ai posé une question à la fin. Je leur ai dit, raisonnons une fois par jeu, mais à l'envers. On dit toujours qu'est ce que l'ERGC peut apporter au territoire ? Mais on peut dire aussi qu'est ce que le territoire peut mettre en route comme dynamique pour favoriser le fonctionnement de l'équipement. Ce mécanisme, ce petit jeu à l'envers. Je le dis en jeu sinon c'est pris pour de la provocation »* (Entretien Directrice de la mission Chauvet, février 2007).

Maintenus à l'écart des décisions, qui se construisent dans les bureaux des présidents et du préfet, les locaux observent et commentent l'avancement du projet tout en cherchant à affirmer leur position par une légitimité propre et différenciée. Ainsi, la commune de Vallon-Pont-d'Arc a toujours rappelé sa « propriété ». Le Pays d'Ardèche méridionale a quant à lui essayé de gagner sa place en s'appuyant sur sa capacité de mobilisation et sur le nombre de personnes impliquées dans les processus de réflexion qu'il a engagés de lui-même autour de la grotte. Enfin, le CLD, se faisant le promoteur d'une approche durable, a aussi cherché à faire bouger les lignes. Si la commune a obtenu la localisation du site sur son territoire, nous verrons plus loin que l'insertion des autres entités est plus limitée.

Initialement pensé pour être géré par le Conseil général en gestion directe, le choix d'attribuer le site en délégation de service public a depuis été retenu. Confirmée lors d'une réunion publique à Vallon-Pont-D'arc au printemps 2010, cette option est un réel point d'achoppement entre les élus et la population qui ne comprend pas que l'on confie les bénéfices à un privé alors que le site aura coûté 40 millions d'euros à la collectivité¹. Plusieurs fois questionné sur ce point, le président Terrasse répondit que l'ERGC n'est pas la grotte Chauvet et que n'ayant « aucun caractère universel » cela dédouane les gestionnaires d'une prise de responsabilité directe.

Ainsi, alors que la restitution du lieu est présentée comme une responsabilité et que de nombreux efforts sont fournis pour recréer le lieu, l'émotion, l'ambiance par tous les artifices

¹ Il est demandé 3 millions au délégataire pour l'intéresser plus encore à l'avenir du site. Au total, les prévisions du coût de la construction s'approchent de 43M d'euros. La partie publique devrait être financée à part égale par l'Etat, la Région, le Département et l'Europe.

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

et ainsi faire coller l'objet et le projet de restitution, l'évocation des questions financières entraîne une modification du positionnement et une réelle dissociation. Mais ce point de vue n'est pas partagé par tous. « Chauvet » est dans la tête des gens, associée à l'ERGC. La grotte n'est plus dissociée dans le discours du projet de sa restitution. Chauvet est devenue l'ERGC. Lue ainsi, la critique populaire de la délégation prend un autre sens. L'ERGC est maintenant inséré dans la dynamique patrimoniale en tant que médiateur et porte-parole de la grotte. Ce nouveau statut lui confère des exigences.

Le site et les architectes retenus, l'acquisition foncière effectuée, les travaux doivent débiter début 2011 pour une ouverture au public en 2014. Celle-ci permettra, vingt ans après la découverte, de donner enfin à voir la grotte.

Attentes et craintes autour du projet

Malgré les retards et les difficultés, la restitution de la grotte au public continue de nourrir beaucoup d'attentes. Très éloignés des considérations conceptuelles de la définition artistique du site, les acteurs locaux espèrent enfin du concret. Le discours majoritairement partagé s'inscrit dans la version départementale et son objectif d'étalement touristique. « *L'ERGC permet de dépasser la saisonnalité. Nous espérons ouvrir une dizaine de mois, pour relancer l'économie* » (Entretien Sénateur de l'Ardèche, janvier 2008).

L'ouverture de l'ERGC doit ainsi permettre d'accueillir une nouvelle population touristique, intéressée par les produits culturels et possédant un niveau de dépenses supérieur. Il est espéré que celle-ci vienne en hors-saison, ce qui devrait permettre au territoire de voir augmenter ses retombées économiques sans souffrir d'un accroissement de sa fréquentation lors des mois d'été déjà très chargés. Néanmoins, cette version originale très idyllique est vite tempérée. Si les élus veulent bien y croire, ils pensent aussi que cela ne sera pas mécanique. « *Ça peut être une valeur ajoutée. Mais il faut travailler ensemble, il faut garder l'image du territoire. Il y aura des précautions à prendre. Il nous faut un schéma global. Un idéal et après il faut le faire...* » (Entretien Président du Syndicat Mixte des Gorges de l'Ardèche, octobre 2007).

En fins connaisseurs du tourisme local, les professionnels restent aussi mesurés : « *Sur la restitution, si elle est faite de façon originale, si c'est un projet qui marche, je pense que l'on va pouvoir élargir, non pas la saison, mais ça peut améliorer le pourcentage de fréquentation en saison. C'est un complément potentiel* » et n'attendent finalement pas grand-chose du projet : « *si ça arrive tant mieux, mais y a d'autres problèmes plus importants... L'avantage de l'ERGC c'est que c'est un problème positif...de création. On va être acteur, actif, pas passif. On a vécu avant, on vivra après mais tant mieux si ça vient... Ce n'est pas non plus un truc vital. C'est déjà positif d'y réfléchir* » (Entretien Président du Syndicat des loueurs des Gorges de l'Ardèche, octobre 2007).

Soucieuse de maintenir la dynamique de projet qu'elle tente d'engager autour de la labellisation UNESCO, la chargée de mission tempère aussi l'enchaînement automatique et confère à la démarche un bénéfice bien plus durable. *« Après, je pense qu'il y a une ambiguïté majeure quand on dit que la grotte Chauvet va créer du développement territorial, oui, mais est-ce que développement signifie mutation ou est ce que ça signifie ressource économique. Mutation, oui, je pense, on va parler différemment des lieux, mais ressource... je ne sais pas. Avant de réussir à créer une activité liée à la grotte Chauvet quelle qu'elle soit, qui rapporte autant que l'activité canoë, moi je ne vois pas »* (Entretien Chargée de mission UNESCO, octobre 2007). Refusant de considérer la grotte uniquement dans sa dimension économique, elle refuse l'idée trop facilement véhiculée des retombées économiques. *« Mais, moi je ne vois pas pourquoi, la grotte Chauvet Pont d'arc, devrait être un tiroir-caisse »* (Entretien op.cit.).

Ce point effraie aussi les élus des Gorges, conscients des mutations que la construction du site peut encore engager sur la zone. *« J'ai par contre peur de ce qui va se faire autour, des gros investisseurs. Réussir, l'ERGC, ce n'est pas gagné, c'est un retour sur nous même »* (Entretien Maire de Vallon-Pont-D'arc, novembre 2008). *« L'ERGC peut avoir des incidences négatives sur le territoire. 400 000 personnes par an, ok, mais si c'est pour les prendre aux sites existants, ça ne sert à rien. Il faut que l'on trouve une autre clientèle »* (Entretien Président du Syndicat Mixte des Gorges de l'Ardèche, octobre 2007).

Mais la crainte est aussi inversée. Certains craignent que le site ne soit pas à la hauteur des espérances et qu'il tue la force de la grotte Chauvet. *« L'ERGC est l'enjeu majeur. Si ça ne marche pas, ça sera terrible. On a vécu avant, on vivra après, mais attention. Il vaut mieux laisser travailler l'imaginaire que faire un mauvais projet »* (Entretien Directeur du PNR des Monts d'Ardèche, octobre 2007).

Mais ces espoirs et ces critiques, pourtant déjà nourries et parfois opposées ne sont pas les seules. Le travail engagé en 2008 par le Pays d'Ardèche méridionale pour réfléchir aux impacts positifs et négatifs liés à l'ouverture du site a permis encore de faire émerger d'autres éléments. Ceux-ci sont issus de la tenue de plusieurs réunions qui ont mobilisé alors plus de 150 personnes.

Les éléments positifs imaginés sont essentiellement économiques et une augmentation des emplois, de la fréquentation touristique, notamment par son étalement et sa diversification sont espérées. La notoriété du territoire et son rayonnement touristique, national et international furent aussi majoritairement cités. Enfin, des conséquences induites sont évoquées telles que le désenclavement du territoire et le maillage des sites existants.

Mais de nombreux impacts négatifs sont aussi redoutés, ce qui contraste avec l'enthousiasme initial. Ainsi, le fait de voir le site de la restitution absorber toutes les énergies et la concentration des retombées sur Vallon-Pont-d'Arc est appréhendé. Mais la crainte principale est liée à la surfréquentation possible qui entraînerait une perte d'intérêt à venir en Ardèche et une dégradation accrue des ressources naturelles. Enfin, une attention toute particulière à l'image donnée au territoire est portée. Deux dérives apparaissent partagées. La première est mercantile et redoute la « marchandisation » du territoire en « Chauvetland ». La seconde est rétrograde et appréhende le fait d'apparaître passéiste « faire de l'Ardèche un pays de 32000 ans ».

Face à ce flot d'attentes, de craintes et de critiques, le Conseil général sait qu'il est attendu : *« Il y a effectivement beaucoup de sceptiques : il faut réamorcer une phase de mobilisation. Ce sera un équipement ouvert à l'année. Cela aura une ampleur. Avec un accompagnement cela peut changer la donne sur l'attractivité touristique, sur les possibilités de création d'activités. Mais pour cela il faut de la méthode »* (Entretien Chargée de mission Volet territorial, janvier 2008).

Depuis 2010, le Syndicat Mixte de la grotte Chauvet s'y emploie largement. Il tente de réamorcer l'intérêt local pour une grotte et son projet, qui ont été petit à petit délaissés par une population et des élus déçus de constater l'incapacité de la collectivité départementale à faire aboutir ce dossier. *« On vient de réussir un travail extraordinaire avec la réserve, mais le CG n'a rien fait avec l'ERGC. On attend ça depuis 12 ans. On a tout bloqué et ça se dégrade. Il a manqué un projet structurant qui nous permette d'avancer depuis ce temps »* (Entretien Président du Syndicat Mixte des Gorges de l'Ardèche, octobre 2007).

Ainsi, outre la déception engendrée par les reports successifs de l'ouverture du site et leur conséquence sur l'activité économique, la préparation de son émergence est aussi critiquée.

5.1.2 L'accompagnement territorial

Depuis le premier projet, le rapport à l'espace a fortement évolué. Ainsi, au fur et à mesure des études et des projets, l'espace de la grotte Chauvet s'agrandit. Mais le principal changement concerne son statut. Après quinze années de réflexion, l'espace devient territoire.

Dans l'étude de localisation de 1997, les impacts en terme de développement sont évalués à l'échelle de la commune de Vallon-Pont-d'Arc, alors même que dès 1995, le Conseil régional affirme souhaiter que les 8 départements en profitent. En 1997, un document du Conseil

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

général indique que « les trois ans qui viennent doivent être mis à profit pour accompagner les acteurs et les partenaires du territoire pour créer les équipements d'hébergement ou d'animation qui trouveront leur place dans le sillage du projet départemental ». Cette dernière formulation révèle la conception du lien entre le projet et son environnement pour le Conseil général. Chacun est encouragé à trouver sa place autour du projet, mais aucune incitation ni aucune stratégie ne sont pour cela définies.

En 2002, l'étude de localisation engagée restreint encore son analyse territoriale à l'environnement immédiat de la grotte. La liaison entre Vallon et le Pont-d'Arc devient discriminante. « Le projet a vocation à servir de porte d'accueil et d'introduction au site du Pont d'Arc » (Etude IRAP, 2002). L'échelle d'action est alors très serrée, même s'il est attribué au projet la mission « d'inciter les visiteurs à visiter le territoire ardéchois » (Etude IRAP, 2002). L'analyse de l'impact économique faite dans cette étude se centre aussi sur le site et sur les apports des touristes visitant l'espace. Elle n'intègre aucune vision globale ou effet d'entraînement possible.

La même année, une « Etude de Positionnement et de Développement Durable du territoire des Gorges de l'Ardèche » (TAD, 2002) est aussi mise en place par les trois partenaires du projet. Celle-ci s'appuie sur une démarche participative ici novatrice. Néanmoins, malgré une approche rhétorique et graphique extrêmement séduisante, la généralité des propositions freina l'appropriation immédiate des résultats. Pourtant, le Pays d'Ardèche méridionale prit naissance dans ce travail qui argumentait la nécessité pour les élus locaux de proposer un territoire de projet au service de la valorisation de la grotte Chauvet. Le lien entre ce travail et le Pays fut d'autant plus prégnant qu'un membre de l'équipe participera aussi au diagnostic du Pays et deviendra par la suite un membre actif du Conseil Local de Développement.

Il faut donc attendre la charte de coopération du 15 juin 2005 entre l'Etat, la Région et le Département pour que soit affirmé pour la première fois le souhait de « concevoir et mettre en œuvre un grand projet culturel digne de ce patrimoine universel et favoriser le développement territorial en prenant appui sur un grand projet culturel ». La reconnaissance de la Région en tant que partenaire marque donc un changement et l'insertion du développement territorial dans la problématique de la valorisation de la grotte.

Pour autant, le développement territorial ne gagne toujours pas d'autonomie et reste lié à la réussite du projet en lui-même. Ainsi, il est recommandé de « promouvoir l'environnement et réaliser un équipement de grande qualité au service d'un projet d'envergure internationale grâce auquel la France, la Région Rhône-Alpes et le Département de l'Ardèche renforceront encore leur notoriété dans le domaine du patrimoine culturel ». Cela passera notamment par

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

l'intégration dans des réseaux « à l'échelle européenne »¹ selon des approches « locales, territoriales ou thématiques ». La référence au territoire arrive seulement dans le troisième objectif qui recommande d'« adapter l'offre territoriale » et ainsi de sortir d'une « situation de très grande concentration de la fréquentation dans le temps et dans l'espace, dont les effets peuvent être dommageables aux plans économique, social et environnemental ».

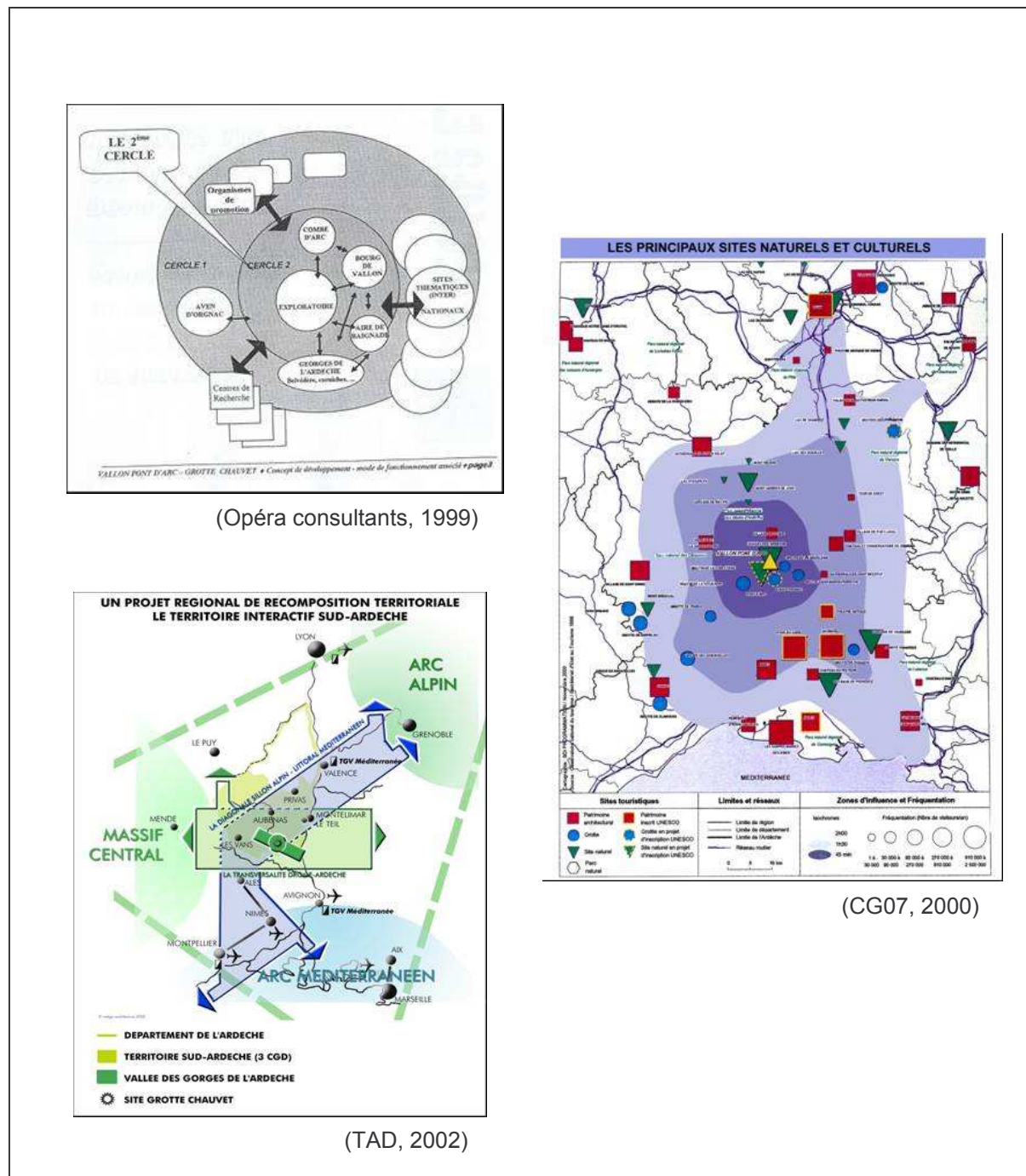
La grotte Chauvet est ainsi présentée comme une chance pour le développement territorial en ce sens que « le projet de restitution de la grotte Chauvet représente une occasion unique d'éclairer les décideurs publics et privés sur d'autres stratégies possibles pour leur territoire et d'ouvrir ainsi la voie d'un développement harmonieux et durable ». Il s'agit donc du deuxième effet Chauvet.

Territoire du projet

Mais alors que les références au développement territorial apparaissent, la définition d'un territoire Chauvet est toujours refusée. L'espace est uniquement utilisé pour définir la zone de chalandise, selon la méthode des isochrones, ou pour préciser la hiérarchie des enjeux, en utilisant des cercles concentriques (cf. Illustration 9). Malgré cela, l'analyse des représentations marque un élargissement continu des aires potentielles. Pensés initialement à l'échelle du Sud-Ardèche, le développement et son territoire embrassent petit à petit une échelle inter-régionale.

¹ Ce texte repris dans le CPER verra sa référence à l'échelle européenne supprimée.

Illustration 9 : L'espace de Chauvet vu par les études de 1997 et 2002



Ce type de représentation, refusant les références géographiques précises affirme le projet comme autonome, coupé de toute géographie réelle. Le territoire est ainsi nié alors que les acteurs locaux le souhaitent : « Il faudrait un territoire de projet à l'échelle de l'Ardèche méridionale. Il y a des complémentarités à trouver, un effet réseau à rechercher. La crainte de beaucoup de sites existants est aujourd'hui d'être oubliée... » (Entretien Directrice de la Communautés de communes des Gorges de l'Ardèche, avril 2007). La légitimité est pour cela affirmée : « si nous on l'a pas alors qui ? » (Entretien ancien Directeur de la Réserve des Gorges de l'Ardèche, avril 2007).

Un périmètre semble faire consensus et être partagé par la majorité des acteurs. « *Quel est le territoire de la grotte Chauvet ? Il est vaste, ce n'est pas simplement Vallon. Pour moi, c'est tout le Sud du département* » (Entretien Sénateur de l'Ardèche, janvier 2008). Mais conscients des dimensions multiples de l'objet, des échelles emboîtées sont proposées : « *Quel est le territoire de Chauvet ? Le premier est environnemental. C'est les Gorges, l'Ibie, jusqu'aux pentes du Coiron). Le second est commercial, c'est tout le Sud Est* » (Entretien Président du Syndicat Mixte des Gorges de l'Ardèche, octobre 2007).

Pourtant, sa définition est toujours repoussée. Finalement, il apparaît que la Région représente le principal blocage en excluant de délimiter la zone d'impact. L'appel à projet lancé en 2009 confirme ce fait. Devant être sérié, un périmètre de 35 km a pour cela été retenu, préférant ainsi la géométrie à la géographie.

Mise en œuvre du volet territorial

Pour mettre en œuvre et financer l'accompagnement territorial du site, les différents partenaires s'appuient sur le Contrat de Projet Etat Région 2007-2013 qui consacre la grotte Chauvet comme étant un « Grand Projet ». Celui-ci reprend les deux ambitions issues de la charte initiale, concevoir l'ERGC et favoriser le développement territorial en prenant appui sur la restitution. Doté de près de 16 millions d'euros, le volet territorial a pour objectif « d'intégrer ce nouvel équipement culturel dans un ensemble de sites patrimoniaux, [...] d'adapter l'offre territoriale à l'accueil de nouveaux publics dont les attentes complèteront celles exprimées par les visiteurs actuels de l'Ardèche » et « de maîtriser les effets de ce projet pour ouvrir de réelles opportunités de développement » (CPER 2007-2013).

Pour mettre en œuvre ses objectifs, une convention territoriale d'application est signée le 15 juillet 2008 entre le Préfet de Région et les Présidents des Conseils général et régional. Celle-ci se décline autour de deux axes. Le premier a pour but d'anticiper et d'accompagner la réalisation de l'ERGC. Pour cela, la thématique historique est renforcée avec l'appui au musée régional de la préhistoire d'Ornac (commune d'Ornac l'Aven) et au site romain d'Alba la Romaine (Département de l'Ardèche). La création artistique et le projet de Pays d'Art et d'Histoire se voient aussi attribuer des financements. Il est ensuite prévu de « structurer le développement économique par le tourisme » en lançant une étude de stratégie touristique (portée par le Pays), en finançant la rénovation des hébergements touristiques (pilotée par l'ADT) et en lançant un appel à projet pour densifier le réseau de site (4 millions d'euros de budget). Deux autres thématiques sont financées avec l'amélioration de l'offre de transport et de formation.

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

Le second vise à accroître l'offre de développement du territoire par effet d'entraînement. Une réflexion sur un SCOT et l'aide aux approvisionnements agricoles locaux sont ainsi subventionnés.

Tableau 15 : Annexe financière de la convention territoriale d'application

Objectif	Actions	Acteurs	Financement en euros
ERGC	Construction ERGC	SMERGC	43 000 000
UNESCO	Labellisation	CG	389 000
Volet Territorial	Détaillées ci-dessous	Détaillées ci-dessous	15 839 000
Consolider la destination culturelle et patrimoniale			
1. Anticiper et accompagner l'ERGC	Combe d'arc	SMGA	500 000
	Orgnac	Commune	2 500 000
	Alba	CG	4 100 000
	PAH	CC	65 000
	Préfiguration culturelle	SMERGC	144 000
	Création artistique	Appel projets	360 000
2. Optimiser les retombées touristiques des sites patrimoniaux	Etude touristique	SYMPAM	50 000
	Structuration, hébergements	ADT	890 000
	Réseau de sites	Appel à projets	4 194 000
3. Accéder à l'ERGC par tous modes de déplacements	Plan de déplacements	CG	80 000
	Transports	CG, CC	1 500 000
4. Développer formation, enseignement sup, recherche pour l'emploi	Idem	MO compétents	752 000
Entraîner le développement de filières	SCOT	CC, Pays ?	73 000
	Circuits courts	CDA A	25 000
	Approvisionnement local	Chambre d'agri, CDA A	276 000

(CG07, 2008)

Construit à partir des contributions écrites des différents partenaires potentiels locaux, le volet territorial se démarque par l'importance accordée à l'appel à projet. Ce choix, représentatif du nouveau mode de gestion qualifié dans le Chapitre 2 d'Etat à distance, met en compétition les projets déposés. Cet appel à projet ouvert à tous les acteurs du patrimoine, dans un rayon de 35 km (ou au-delà s'ils sont présents dans un réseau patrimonial) a été bouclé en 2010. Finalement 37 projets répartis sur le sud-Ardèche ont été retenus. De nombreuses opérations

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

de rénovation et de valorisation de petite ampleur sont ainsi financées, ce qui rapproche largement la démarche de celle engagée par le SITHERE autour du Pôle d'Economie du Patrimoine. Ce constat s'oppose au positionnement initial de l'appel qui ciblait pourtant explicitement les gros projets jugés sur leur excellence culturelle (en lien avec la grotte), le développement durable, l'appropriation de la grotte par les habitants et le rayonnement international. Le résultat s'explique en partie par le peu de temps laissé aux structures pour y répondre (moins de 3 mois), qui a entraîné un recyclage des projets qui ont vu là un moyen supplémentaire de trouver des financements. Ce mode d'attribution et le délai resserré a ainsi fortement limité l'objectif initial de renforcer la synergie territoriale.

En plus de ce volet territorial, la Région a aussi décidé d'intégrer le Grand Projet grotte Chauvet Pont d'Arc dans sa politique de Grand Projet Rhône-Alpes (GPRA), dotée au travers du CPER de 70 millions d'euros et qui labellise 7 pôles régionaux. Le protocole a été signé pour la période 2011-2015 et a pour ambition de favoriser la stratégie d'« un territoire responsable » capable de « réussir la démarche UNESCO ». Le GPRA est co-piloté par la Région Rhône Alpes et un partenariat local composé du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale (chef de file local), du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, du Syndicat Mixte de Gestion des Gorges de l'Ardèche, du Syndicat Mixte de l'Espace de Restitution de la grotte CHAUVET-Pont d'Arc et du Conseil Général de l'Ardèche. Le budget alloué au programme de 10 millions d'euros viendra finalement sur orientation de la Région financer les projets contribuant à la démarche de classement de la grotte au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Logiques de territoire ?

Ainsi formulé et mis en œuvre, l'objectif du volet territorial reste prioritairement de réussir l'ERGC en le dotant d'un environnement attractif. L'argumentaire mobilisé pour justifier cette orientation s'appuie sur les conséquences pour le territoire d'un échec du projet phare. Cette position explique l'importance prise par l'aide aux projets culturels et touristiques. Deux relais territoriaux sont mis en avant, Orgnac, situé en rive droite de l'Ardèche et Alba-la-Romaine, situé plus au Nord, en limite septentrionale du Pays d'Ardèche méridionale auxquels viendront s'ajouter les sites retenus dans l'appel à projet. Pensé dans une logique de diffusion spatiale, en vue d'irriguer le territoire depuis le pôle centre, l'objectif questionne la capacité d'un système à fonctionner différemment alors même que la situation d'extrême polarisation était déjà présente avant.

Pour tenter de résoudre ce problème, une diversification thématique est engagée, marquant la volonté d'orienter le tourisme local vers une dimension plus culturelle, censée se diffuser plus facilement.

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

Enfin, l'ambition de dépasser un développement uniquement touristique est affichée. Pourtant, l'arbitrage financier final ne donne que peu d'opportunités à l'effort de créer un effet d'entraînement global, impactant sur l'ensemble des filières. Seule l'agriculture est ainsi aidée au travers d'une étude de définition de circuits courts.

La rédaction du volet territorial et son accompagnement ont été confiés à un chargé de mission. Il a assuré la coordination de groupes thématiques accueillant l'ensemble des techniciens des structures du territoire. *« 6 groupes de travail se sont réunis et cela va continuer : certains sont pilotés par le CG (déplacement, culture, développement durable / environnement), d'autres pilotés par l'Etat (Tourisme/développement économique) enfin la Région pilote celles liées à la Formation emploi, Enseignement et recherche »* (Entretien Chargée de mission Volet territorial, janvier 2008). L'organisation des thématiques et leur conduite montrent que chaque partenaire intervient en premier lieu sur ses champs de compétences ou ceux qu'il considère comme tels (on peut s'interroger à ce titre sur les choix de l'Etat). Néanmoins, la démarche questionne. Très souvent interpellés par les acteurs locaux, certains animateurs dressent eux-mêmes le constat des limites. *« On a abordé le projet de développement territorial à plat. On liste des handicaps on identifie des réponses... Je suis conscient que ça ne va pas, que ce n'est pas dynamique. Mais je ne sais pas comment faire autrement. Le problème est qu'il y a beaucoup d'argent et peu à la fois. Et on veut cibler des objets précis »* (Entretien Sous-préfet de Largentière, octobre 2007).

Les structures habituées à fonctionner de manière partenariale sont les plus vindicatives. Louée sur la tentative d'une association élargie, la démarche se fait vivement critiquer sur son utilité finale. *« Alors, sur le développement du territoire, il n'y a pas de perception, pour plusieurs raisons : le projet a connu des vicissitudes et on voit bien que le projet ne sortira pas dans l'immédiat, le volet territorial n'est pas bien cadré, il n'y a pas d'annonce claire, donc pour beaucoup d'élus, ça paraît très compliqué et puis on voit que le rôle de l'Etat est ambigu. Que le volet a été fait dans le bureau du préfet en présence du député... pour les élus du sud Ardèche ça passe très mal »* (Entretien Vice-président du PNR des Monts d'Ardèche, avril 2007). Le pays s'inquiète tout autant des retombées finales. *« De plus on voit sur Chauvet que ça ne marche pas. Tout est décidé en haut !! On ne sert à rien. C'était notre rôle de participer, de contribuer, mais au final ? Qu'est ce qu'on aura ? »* (Entretien Pays d'Ardèche méridionale, octobre 2007). Pour augmenter ses chances de voir sa contribution retenue, le Pays s'engagea dans une consultation de ses membres (intégrant aussi ceux du CLD). Six réunions furent ainsi organisées, mobilisant au final plus de 150 personnes. Espérant prouver la légitimité de sa contribution par cette forte participation, dont aucune autre structure ne pouvait se prévaloir, il décida en plus de la co-signer avec le Parc Naturel Régional.

Mais malgré l'énergie investie par certains, plusieurs structures attendues n'ont pas fait de contribution écrite. « *Au final, il y a peu de contributeurs... est-ce de la démotivation ?* » (Entretien Chargée de mission Volet territorial, janvier 2008). Le SITHHERE fut dans ce cas. Mais la raison semble être ici politique. Ainsi de nombreux acteurs locaux n'hésitent pas à avancer que son Président étant aussi Député, la position de la structure était déjà entendue.

Conscient des reproches, M. Teston, affirme que c'est le côté novateur de la méthode qui inquiète plus que les modes de décision réels. « *Il est censé permettre une appropriation par la population, par les acteurs locaux. Mais c'est vrai que ce projet bouscule les petites habitudes* » (Entretien Sénateur de l'Ardèche, janvier 2008). Mais l'analyse des choix faits et des sommes allouées à chacun infirme malgré tout partiellement cette explication. Si le discours sur la co-construction et la participation des acteurs à la définition du programme a toujours été maintenu, il apparaît malgré tout que le comité stratégique a bel et bien tranché. Il semble ainsi qu'en premier lieu, chacun ait cherché à récupérer l'argent qu'il aurait dans tous les cas dû engager, avec ou sans Chauvet.

5.1.3 Labelliser la démarche : l'UNESCO

La volonté de rechercher l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO fut annoncée par M. Dufour, alors Secrétaire d'Etat au Patrimoine et à la décentralisation culturelle en 2000, lors du déplacement à Vallon-Pont-d'Arc au cours duquel il signa la nouvelle convention avec le Département. Mais l'idée avait déjà été lancée par J. Clottes dès 1998. Il faudra par contre attendre octobre 2004, soit quelques jours avant que le second site ne soit définitivement abandonné, pour que le projet de labelliser la grotte soit réellement lancé avec la nomination d'une chargée de mission pour conduire le dossier pour le compte de l'Etat, du Département et de la Région. Ce délai étiré peut surprendre, mais s'explique par les différentes étapes préalables à la recherche d'une labellisation. « *A l'époque c'était le secrétaire d'Etat au patrimoine, François Dufour, un communiste, qui était venu à Vallon et qui avait fait un discours dans lequel il disait que l'Etat s'engageait à fournir tous les moyens pour mettre en place une candidature de la grotte Chauvet à l'UNESCO. Alors pourquoi ça ne s'est pas fait avant ? Il y a le fait qu'il a fallu un certain temps pour authentifier les peintures, y a une polémique autour de l'authentification, il a fallu sortir de cette polémique là, ça a pris un peu de temps. Il a fallu mettre en place une équipe de recherches. Y avait des urgences. Tous les travaux pour la protection physique de la grotte. Tout cela a pris du temps, ce sont des marchés publics. Je pense que les urgences ont été gérées avant. C'est à partir du moment où le secrétaire d'Etat a parlé que la réflexion s'est engagée. Il a dit ça en 2000, le temps que les dossiers se montent, cela n'est pas anormal. Et en plus il y avait tout le contexte des*

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

contentieux... y avait des choses à gérer avant tout ça » (Entretien Chargée de mission UNESCO, octobre 2007).

Après deux ans et demi de travail, la grotte Chauvet est finalement inscrite sur la liste indicative des monuments français, le 29 juin 2007. Le choix de l'inscription s'est porté sur deux critères, la représentation d'un chef-d'œuvre du génie créateur humain (i) et l'apport d'un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue (iii). La description de la grotte transmise à l'UNESCO est faite sur le thème : « les premières images dans leur site naturel ». La présentation de la grotte s'appuie sur l'ancienneté des peintures, leur qualité et leur nombre, sur les traces humaines et animales trouvées dans la cavité mais aussi sur l'environnement du site. La notion de paysage est mobilisée pour affirmer que l'environnement de la grotte a très peu changé depuis 30 000 ans. Il est qualifié « d'écrin de la grotte ».

La comparaison demandée par l'UNESCO avec des sites équivalents déjà classés est réalisée à partir de la grotte de Lascaux et celle d'Altamira (Espagne). L'ancienneté comparative de la grotte Chauvet est le premier élément fourni (Chauvet étant deux fois plus vieille que Lascaux). Mais cet élément est complété par l'état de conservation tout aussi remarquable de la grotte (effondrement du porche d'entrée) et du paysage environnant (la vallée de la Vézère et les alentours d'Altamira étant beaucoup plus urbanisés). Enfin l'accent est mis sur la révolution artistique causée par la découverte de cette grotte qui rompt avec la progression supposée jusque-là, linéaire.

Localement, tous les acteurs sont convaincus de la légitimité de la démarche. Ainsi, H. Saulignac, vice-président de la Région affirme en réunion publique à Vallon-Pont-d'Arc en 2010 que « *ce patrimoine n'appartient à personne car il a un caractère universel, avec la labellisation UNESCO, on le restitue au monde* ». L'UNESCO est dans les gènes de Chauvet et cela apparaît à tous comme une évidence. « *Il ne fait aucun doute, que la grotte Chauvet relève du patrimoine mondial. On a franchi l'étape symbolique qui est de faire admettre que l'on en fait partie virtuellement. Ça ne veut pas dire pour autant que toutes les étapes vont être faciles à franchir, mais ça veut dire que l'on a déjà cette chance que personne n'en doute. Alors que quand le Havre était candidat, certains en doutaient... Pour Chauvet, il y a consensus de tous les partenaires sur la valeur de ce site* » (Entretien Chargée de mission UNESCO, octobre 2007).

Mais le contexte difficile de l'époque peut aussi être explicatif du fait que le projet n'a abouti qu'en 2004. « *Je pense qu'il y avait le souci de faire reconnaître au plan international un site dont la notoriété commençait finalement à être réduite aux aspects contentieux* » (Entretien Chargée de mission UNESCO, octobre 2007). La démarche UNESCO sert donc à requalifier le projet. Mais elle sert aussi à affirmer la place de la grotte auprès des habitants, des touristes

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

et du monde entier. « *Il y a autant de temps entre nous et Lascaux qu'entre Lascaux et Chauvet. Ca les gens ne le savent pas. Pour eux, Chauvet, c'est un deuxième Lascaux. Je pense qu'il y a une volonté de faire savoir. On est face à un tel vertige temporel dont les gens ne se rendent pas compte* » (Entretien Chargée de mission UNESCO, octobre 2007).

Mais malgré cette évidence locale et l'inscription sur la liste indicative, rien ne présage de sa labellisation future. La démarche doit maintenant se poursuivre. Après que le dossier soit finalisé (automne 2011), il faut encore que l'Etat français, seul habilité à proposer la candidature, retienne celle-ci. S'il le fait, une phase d'évaluation sera engagée par l'UNESCO qui missionnera sur place des experts indépendants qui viendront juger de la pertinence et de la faisabilité du projet. Ensuite, le bien sera proposé au vote du Comité Intergouvernemental du Patrimoine Mondial, qui peut labelliser le bien, le refuser ou demander des compléments d'information (ce qui arriva à la candidature Causses et Cévennes). Ce n'est qu'à ce stade que la grotte Chauvet pourra s'extraire des 35 sites français présents sur la liste indicative et rejoindre les 31 biens culturels déjà labellisés en France.

Une espérance

L'espoir que la grotte soit labellisée est partagé par tous les acteurs. Celle-ci serait alors pour le site « *une reconnaissance mondiale...* » (Entretien Maire de Vallon-Pont-D'arc, novembre 2008) mais aussi une prise de conscience de l'intérêt du site pour ses habitants « *C'est une découverte unique. Un patrimoine mondial à caractère universel. C'est l'occasion de faire découvrir à tout le monde la richesse de l'humanité. Pour les habitants notamment* » (Entretien Directeur du PNR des Monts d'Ardèche, octobre 2007). Ainsi, ce projet n'apparaît pas uniquement comme un moyen d'optimiser les retombées économiques futures, de créer une « *publicité internationale* » (Stock, 2003). Il permet aussi de rompre avec les problèmes passés et reconnaît à la grotte une nouvelle dimension : « *ils sont contents qu'enfin on commence à s'intéresser à ce trésor au-delà de ce que ça va rapporter* » (Entretien Chargée de mission UNESCO, octobre 2007).

Pour autant, il est clair que la labellisation représente aussi une nouvelle opportunité touristique : « *En pratique, au niveau mondial, c'est 20% de clientèle en plus, même si c'est essentiellement valable pour les sites qui n'étaient pas fréquentés avant. Celui-là ça ne sera pas autant, car il est déjà très fréquenté... En revanche, ça modifie la structure, les gens ne viennent pas à la même saison, ce ne sont pas les mêmes personnes, souvent un peu plus âgées, souvent plus argentées, sans enfants, donc hors saison. Ce sont des gens qui ont des exigences différentes en matière d'hôtellerie, de restauration* » (Entretien Chargée de mission UNESCO, octobre 2007). Dans les discours, tous espèrent donc que la population attirée par le label sera plus aisée et viendra en dehors de la période de pleine charge touristique du site,

même si les conséquences finales inquiètent. La labellisation apparaît à certains comme une perte d'autonomie liée à la procédure *« Après, il y a le côté technocratique d'une procédure UNESCO. L'UNESCO c'est un peu abstrait pour les gens ici. C'est quoi, c'est qui ? C'est des gens intéressants que l'on va chercher et en même temps, ils ont peur que ça nous échappe. Est-ce qu'avec l'UNESCO, ça va nous échapper ? Ça fait peur... »* (Entretien Chargée de mission UNESCO, octobre 2007) ou résultant de l'instrumentalisation locale *« Ca s'est un petit peu dangereux, pas pour l'UNESCO, mais pour ceux qui peuvent s'en servir. Dans Lyon, les commerces ont pu continuer de travailler, nous on espère la même chose. Ici, il ne faudrait pas en profiter pour tout supprimer... Mais je suis super content, j'espère pouvoir mettre ça dans la pub de mon camping, c'est génial... mais j'ai peur de certains... »* (Entretien Président du Syndicat des loueurs des Gorges de l'Ardèche, octobre 2007). Ainsi les conséquences de la gestion sont aussi redoutées et les souvenirs des conflits opposant les loueurs aux écologistes ressortent rapidement des mémoires. Si tous souhaitent les retombées, les contraintes ne sont pas partagées. Aux espoirs d'une fréquentation accrue ou différente, s'opposent les inquiétudes d'une démarche non maîtrisée ou potentiellement utilisée à des fins contraignantes.

Pourtant, la mission locale ne perçoit pas ainsi le rapport de force et juge que la démarche appartient aux locaux, même si le contrôle sera bien présent. *« Je vois ça comme une prise en charge par les locaux, ils sont maintenant dans le site UNESCO, ils ont une responsabilité là dedans. Il y a en plus des inspections régulières. Je le prends comme une responsabilisation des acteurs locaux »* (Entretien Chargée de mission UNESCO, octobre 2007).

Pour autant, malgré la prise de responsabilité et les comportements espérés comme exemplaires, la place des habitants n'est pas prévue dans la démarche *« on est quand même dans une démocratie représentative. Par contre, notamment sur les périmètres, il peut y avoir un travail avec les élus et les acteurs socioprofessionnels. Mais je passerai par les maires pour ça, pour décider avec eux de la démarche à adopter »* (Entretien op. cit.) et celles des élus très réduites. Ceux-ci sont ainsi appelés à mettre en place une politique pensée ailleurs et qui s'impose aux logiques locales.

Une stratégie affirmée mais descendante

L'exemplarité se doit aussi d'être montrée par les collectivités qui se sont révélées jusque-là incapables de traiter le problème posé par l'environnement immédiat de la grotte, le cirque de l'Estre et le Pont d'Arc. La labellisation s'affirme comme la motivation principale de la réussite de ce qui fut appelé l'Opération Grand Site (cette appellation bien trop marquée localement, est aujourd'hui abandonnée). Mais elle représente aussi l'approche stratégique qui fait défaut au volet territorial. Elle fournit une orientation de développement claire, axée sur une qualification des espaces et des produits culturels et touristiques.

Le problème est alors que les formes concrètes de cette orientation ne sont pas co-construites localement mais imposées par le label. Finalement, cette démarche ne laisse pas beaucoup de place aux locaux, à leur capacité d'initiative et aux synergies capables d'émerger. Le choix pragmatique de faire du GPRA l'outil financier de la labellisation va orienter l'attribution de ces fonds vers des projets « permettant l'inscription à l'UNESCO » ou nécessaires « au plan de gestion ». La décision est donc maintenant conditionnée à des principes extérieurs au territoire, imposés par une structure internationale avec laquelle l'échange est impossible. Soit le territoire s'adapte et se plie à ces exigences, soit il passe à côté de la labellisation.

Des enjeux spatialisés

Si la localisation du centre de la zone labellisée ne prête pas à discussion, son périmètre est à construire. « *On a une zone centrale, on a une zone tampon et on aura peut être une zone, un territoire de projet qui sera une zone beaucoup plus vaste pour intégrer tous les éléments qui concourent à la valorisation de la grotte Chauvet mais qui ne peuvent pas être protégé par l'UNESCO en tant que tel* » (Entretien Chargée de mission UNESCO, octobre 2007). Cette option, réfléchi un temps, fut finalement abandonnée. Le dossier sera déposé en mentionnant seulement une zone tampon, calquée sur le site classé du Pont d'Arc. Ce dernier a pour cela fait l'objet en 2010 d'une modification de son périmètre, car les limites initiales coupaient le développement souterrain de la grotte en deux. Pourtant, de nombreux élus locaux auraient souhaité que toutes les Gorges soient labellisées : « *Il y a plein de petites grottes Chauvet. C'est un rayonnement mondial* » (Entretien Président du Syndicat Mixte des Gorges de l'Ardèche, octobre 2007) et puissent rejoindre alors la grotte de Lascaux et sa vallée de la Vézère.

5.1.4 Un modèle articulé

Plus de quinze ans après la découverte, peu d'actions ont pu « faire avec la grotte ». Malgré la volonté de réaliser rapidement un espace de restitution de la grotte, les problèmes soulevés l'ont considérablement retardé. Malgré cela, le portage politique départemental s'est toujours maintenu et l'alternance politique puis la nomination du Président Terrasse ne l'ont pas mise à mal. Localement, par contre, l'accumulation des embûches et des reports a lassé les élus et la population.

Depuis 2005 et ce nouveau cycle qui semble enfin devoir aboutir, les projets autour de la grotte Chauvet proposent une articulation cohérente entre trois ensembles d'actions. Le principal est encore et toujours l'ERGC. De sa concrétisation dépendent maintenant les deux

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

autres. En effet, si au départ il avait peut-être été possible de valoriser la grotte à côté de cet espace de restitution, il semble qu'aujourd'hui cela soit devenu impossible. Le ressentiment local est devenu tel que seul un projet réussi et d'ampleur pourra faire oublier aux locaux les errances passées et les aléas qui ont entouré leur grotte.

Initialement pensé comme autonome, voire hors-sol, le projet de valorisation a donné depuis une place aux territoires environnants même s'ils sont encore maintenus dans une dépendance, un « sillage » néfaste pour la synergie qui aurait pu se créer.

Enfin, le projet de labellisation UNESCO, mené en parallèle des deux autres actions, mais fortement dépendant d'elles propose la labellisation du travail accompli et la communication de l'ensemble. Il fournit un tremplin promotionnel au planning arrêté. L'espoir de voir le site labellisé un an après l'ouverture de l'ERGC est souvent avancé.

Portés par les trois partenaires, ces projets font l'objet d'un engagement différent de leur part. En effet, même si une charte initiale, un modèle de gouvernance et des financements partagés organisent la place de chacun, qui devrait être égale pour le Département et la Région, le fonctionnement réel montre une différence par rapport au modèle théorique.

Durant de nombreuses années, les services en charge de l'ERGC et les chargés de mission UNESCO et volet territorial eurent ainsi des relations difficiles et les échanges d'information étaient très limités.

Si cette période semble finie (ils sont depuis le 1^{er} avril 2011 tous accueillis enfin au siège du Syndicat Mixte), l'engagement et l'affichage de la Région et du Département se font toujours de manière sélective. L'ERGC reste sous la mainmise de la collectivité départementale et de son Président, l'accompagnement territorial et la démarche UNESCO servent maintenant le projet régional. La volonté récente d'utiliser les subventions disponibles *via* le label régional GPRA, le fonds de mise en œuvre de la démarche UNESCO, le confirme.

Le Conseil général veut ainsi montrer qu'il a su finalement réussir un projet mal engagé et sur lequel il fut si souvent critiqué. La Région s'affirme comme un promoteur du développement territorial et du développement durable. Elle gagne avec l'UNESCO une image de marque valorisante, jouant à la fois sur l'excellence culturelle et sur l'internationalisation. Rhône-Alpes s'affirme comme une « Région du monde ».

A ces deux protagonistes, s'ajoute enfin l'Etat qui bien que se cantonnant souvent à un rôle d'arbitre ou d'incitateur, représente parfois pour le député du sud-Ardèche, J.-C. Flory, un allié de poids. L'intégration de ce dernier dans le comité stratégique initialement composé de trois membres permet dorénavant de suggérer une potentielle parité politique (les deux collectivités territoriales ayant des majorités de gauche).

L'ensemble de ces démarches et de leurs péripéties propres a aussi contribué à forger une image de la grotte Chauvet auprès de la population locale. Depuis la découverte, celle-ci s'est ainsi sensiblement modifiée. En effet, alors que l'appellation « Chauvet » indique aujourd'hui bien plus souvent l'ERGC que la grotte, il fallait présenter ces différents éléments pour approcher le dernier processus engagé autour de la grotte : son appropriation.

5.1.5 Une appropriation distendue

Si le lien entre la grotte Chauvet et la population de l'Ardèche commença par une histoire d'amour, les méthodes et péripéties qui suivirent, mirent lourdement à mal cette idylle.

Dès l'annonce de la découverte, l'Ardèche se passionna pour sa grotte. Lors de la présentation à Vallon-Pont-d'Arc à laquelle assistèrent plusieurs milliers de personnes, « les trois inventeurs sont faits citoyens d'honneur de Vallon-Pont-d'Arc, encore le signe que la grotte Chauvet appartient désormais à tous les ardéchois » (Dauphiné Libéré, 27/01/1995). La grotte fit l'objet d'un enrôlement immédiat et d'une reconnaissance patrimoniale. Mais très rapidement, les références aux différents procès prirent le pas sur la communication positive et les rares tentatives de créer une adhésion locale furent vite abandonnées. Ainsi, la lettre de la grotte mise en ligne par le Ministère de la Culture sur sa page consacrée à la grotte Chauvet, s'arrêta au troisième numéro. Les résultats des campagnes de recherches successives, menées depuis la découverte, ne donnèrent, elles non plus, pas lieu à une communication. Seule l'éducation nationale maintient un programme préhistoire dans les écoles et collèges, qui trouva à Vallon-Pont-d'Arc un écho particulier avec la création d'un journal collégien « les petits Chauvet ».

Finalement, l'initiative acceptée par le CERP de Vallon avec la création de l'exposition « temporaire » et l'organisation continue d'animations auprès des jeunes, de randonnées accompagnées et de conférences apparaît comme étant la seule à avoir maintenu le lien durant toutes ces années entre la grotte, les habitants et les touristes. Ce constat rétrospectif est d'autant plus surprenant que son rôle ne fut jamais reconnu par les autres partenaires.

Le manque d'intérêt pour la grotte est essentiellement lié, pour les personnes rencontrées, aux différents procès. « *Quand on parle d'art pariétal, les gens en général citent Lascaux. Quand on parle contentieux liés au patrimoine, les gens citent Chauvet* » (Entretien Chargée de mission UNESCO, octobre 2007). Et ce constat semble être aussi vrai auprès des touristes : « *Les touristes posent-ils des questions là-dessus ? Très très peu. Très peu de gens savent... Pour les gens proches, oui, mais dès que l'on sort... c'est plus les procès qui ont fait la*

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

notoriété de la grotte » (Entretien Président du Syndicat des loueurs des Gorges de l'Ardèche, octobre 2007).

Pour les professionnels chargés de créer une adhésion autour de la grotte cette situation devient problématique, aussi ils rappellent toujours l'objet avant d'évoquer les projets. « *Je présente systématiquement Chauvet, ce que c'est. Pour les gens, c'est le contentieux, de l'argent par le CPER et en troisième la grotte. Je reviens donc toujours à elle au départ* » (Entretien Chargée de mission Volet territorial, janvier 2008). Mais le mal semble profond. « *Elle a représenté beaucoup d'espoir, mais à l'heure actuelle... On en parle beaucoup, mais on ne peut pas la voir. L'ERGC traîne, j'ai peur que l'attente retombe* » (Entretien Président du PNR des Monts d'Ardèche, octobre 2007).

D'autres raisons sont aussi avancées et les conséquences de l'ouverture de l'ERGC en font partie. Tous les professionnels ne semblent pas prêts à se plier aux nouvelles exigences.

« *Les acteurs de Vallon ont du mal à penser que ça peut leur être bénéfique. J'ai entendu une réunion en 2000 qui était hallucinante. Pour un prestataire les gens viennent pour l'eau, le soleil et le canoë et c'est tout. Les gens ne viendront pas pour Chauvet. Ils avaient peur du projet d'Accor et d'être obligé d'ouvrir à l'année. Pour eux, le tourisme saisonnier leur va bien. A la fin du mois d'aout, y a un vrai ras-le-bol. Il faut que les gens partent... L'hiver c'est le repos et c'est sacré* » (Entretien ancien Directeur de la Réserve des Gorges de l'Ardèche, avril 2007). Mais pour ceux-ci, la méthode est plus souvent citée. « *Nous, on s'est battu contre les conséquences du projet. Ils voulaient fermer la route. Or fermer la route à des gens qui travaillent avec la route, c'est un peu mon fonds de commerce. On s'est pas battu contre la restitution mais contre ses conséquences... Il faut en faire un truc structurant, mais en le réfléchissant comme le puy du fou, le Futuroscope* » (Entretien Président du Syndicat des loueurs des Gorges de l'Ardèche, octobre 2007).

Mais les élus et professionnels ne sont pas les seules personnes critiques. Ainsi, nous avons été prévenus par les services du Département, parfaitement au courant de ce qui leur est reproché et conscients du statut actuel de cet objet pour les habitants. « *Je pense que vous allez entendre beaucoup d'horreur. La population ardéchoise n'est pas réellement sensibilisée. C'est sans doute, on peut faire un mea culpa. Souvent je dis, parlez de ce patrimoine dans la région, je suis sûr que les gens seraient envieux. En Ardèche, il manque quelques éléments d'appropriation à la hauteur d'un patrimoine vraiment exceptionnel. Ceci étant, qu'est ce qu'on a pu montrer, qu'est ce qu'on a pu mettre en valeur... pas grand-chose jusqu'à présent. C'est relativement logique qu'elle ne représente pas ce qu'elle devrait représenter* » (Entretien Directrice de la mission Chauvet, février 2007).

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

Ainsi, lors de la dernière campagne municipale, le maire de Vallon élu, a fait le choix de ne pas parler dans son programme de l'ERGC et l'a basé sur le thème « Vallon – un village ». Ce point de vue révèle un besoin pour la population locale de se recentrer sur sa capacité à maintenir une vie sociale et à vivre un peu en dehors du tourisme.

Face à ce constat, un acteur émergent a cependant fait le choix inverse et a utilisé Chauvet pour s'affirmer et se différencier. Le CLD du Pays d'Ardèche méridionale, incité par le CPER qui suggère que l'appropriation du projet par la population soit faite *via* les CLD s'empara de la thématique en créant notamment un événementiel autour de la grotte : « les rencontres de la première image ». Considérant l'art au service de la transmission et de l'émotion, ces rencontres visent la population locale. « Chauvet appartient à tous et en premier lieu à ceux qui vivent ici » (texte des rencontres de la première image, 2007). Le thème est orienté autour d'une filiation affirmée, « de l'enfance de l'art à la création contemporaine ». Pour cela, l'organisateur incite à venir « partager l'émerveillement de ceux qui ont vu et créé à partir de ces images de la grotte Chauvet ». La peinture, le théâtre, l'écriture sont alors convoqués, rendant l'épisode relativement élitiste et donnant alors à l'évènement une double mission, d'appropriation et de démocratisation, sans doute un peu trop ambitieuse.

Mais la dynamique ne survit pas au renouvellement de la présidence du CLD et l'initiateur de l'évènement partit développer son projet de manière autonome. Cette situation en amena alors même certains à se questionner sur la propriété du nom donné à l'évènement, ce qui rappela les déboires de la grotte. Quatre ans plus tard, les « rencontres de la première image » fonctionnent néanmoins toujours.

Malgré ces différentes péripéties et les difficultés à communiquer de la part du Conseil général, du Ministère de la Culture ou de l'équipe de recherche, la grotte Chauvet possède encore une force symbolique. Lors de réunions organisées par le Pays pour construire sa contribution au volet territorial, il fut ainsi demandé aux participants d'exprimer leurs représentations de Chauvet. Différentes entrées furent suggérées. Elles peuvent être regroupées en quatre thèmes. Le premier touche à l'ancienneté et au caractère premier de la grotte. Le deuxième renvoie au lien homme/nature présenté par beaucoup comme étant harmonieux à l'époque. L'art créé, l'image gravée et la culture émergée de cette époque marquent aussi les représentations. Enfin, l'idée de trésor, de richesse et de ressource apparaît, prouvant que le lien entre les ardéchois et leur grotte ne s'est pas complètement coupé.

Conscient de ces difficultés, le Syndicat mixte s'est engagé depuis 2008 dans une opération de reconquête des cœurs ardéchois. Il dote ainsi un concours ouvert aux classes scolaires qui proposent des projets en lien avec la grotte. Durant l'été 2010, un spectacle intitulé « La grotte Chauvet et les mythes de la préhistoire » fut donné quinze fois en Ardèche. Un nouveau site internet a aussi été créé. Il présente les différents volets du Grand Projet grotte Chauvet et

tient enfin un agenda des différents événements à jour. Enfin, la candidature à l'UNESCO a fait l'objet de la création d'un comité de soutien, notamment présent sur différents réseaux sociaux (Facebook).

Ainsi, la mobilisation de la grotte Chauvet n'a rien eu d'automatique. Malgré l'importance de l'objet patrimonial, la reconnaissance rapide et son appropriation locale très forte, la gestion erratique du projet a bloqué jusqu'à peu sa capacité à émerger. Mais si ce point est essentiel à la compréhension des mouvements engagés autour de la grotte, il n'est pas, pour le géographe, le plus important. L'enjeu spatial apparaît ainsi prépondérant car il se retrouve en effet au cœur des trois principales démarches engagées : l'ERGC, l'accompagnement et l'UNESCO. Dans les trois, les difficultés à spatialiser révèle un problème avec la territorialisation qui en découlerait. Si l'espace est accepté comme projection des objectifs fixés, il est refusé dans sa composante sociale. Ainsi, les acteurs locaux, bien qu'incités à rejoindre le tour de table, sont mis à l'écart des prises de décision construites ailleurs (Préfecture, Conseils général et régional) ou par d'autres (UNESCO).

5.2 Faire durer l'effet viaduc

L'histoire de la valorisation du viaduc de Millau a suscité une véritable surprise locale. En effet, si les retombées positives de l'autoroute avaient été suggérées par plusieurs études (Lardon et al., 2007), se basant pour cela sur des analyses comparées, le mouvement d'appropriation touristique du viaduc de Millau n'avait pas été imaginé avec une telle ampleur. Dès lors, il a surpris tous les acteurs engagés de près ou de loin autour du projet, tant par son importance que par sa durée. Pourtant, malgré le succès observé, il apparaît que ce qui fut très vite qualifié localement comme « l'effet viaduc » est amené à s'essouffler. Et déjà, de nombreux locaux regrettent de ne pas avoir « fait ce qu'il fallait » durant cette « période bénie » pour « profiter » encore de ce flux inattendu.

Avant que « l'effet viaduc » ne soit assimilé et nommé ainsi, toutes les initiatives engagées ont considéré « l'effet du viaduc » uniquement sous l'angle autoroutier. Dès le 28 novembre 1991, alors même que l'ouvrage n'était pas encore décidé, mais que les travaux autoroutiers sur l'A75 étaient commencés, fut créé le Société d'Economie Mixte A75 ayant pour but de favoriser le développement autour de l'autoroute.

Localement, plusieurs études furent lancées. En 1999, l'Agence Française d'Ingénierie Touristique (AFIT) en réalisa une à la demande de l'Etat et conclut à la probabilité de

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

conséquences positives pour le tourisme mais globalement négatives pour la ville de Millau. « *En termes d'anticipation, il n'y en a pas vraiment eu. Les études avant étaient alarmantes. Elles étaient pessimistes. Alors on a essayé de faire rejaillir l'image sur le territoire et de valoriser l'objet en lui-même. On a parié sur le fait que même au-delà de la construction, l'intérêt touristique reste* » (Entretien Chargé de mission de la Communauté de communes Millau Grands Causses, octobre 2008). Mais les études ne sont pas uniquement critiquées sur le fait de ne pas avoir anticipé les dynamiques ensuite observées, elles sont aussi accusées d'avoir freiné toute initiative locale. « *Il y a eu beaucoup d'études, mais on n'en ressort pas grand-chose. Le problème est que les études ont dit attention, donc tout le monde a attendu de voir* » (Entretien Chargée de mission tourisme de la CCI de Millau, septembre 2009). Mis en garde, les professionnels ont préféré l'attente, ce qui a eu ensuite d'importantes conséquences quand la valorisation s'est déclarée.

A l'inverse de la grotte Chauvet, la valorisation du viaduc de Millau n'est pas déconnectée de la construction de l'objet. Dès sa conception, cet ouvrage a été pensé pour s'affirmer comme une référence dans la construction des ouvrages d'art. La valorisation est née dans le rêve des ingénieurs, ce qui fut interprété initialement par certains locaux comme un choix irraisonné. « *Pour arriver à comprendre, ça vient de la conception de l'A75... de nombreuses hypothèses avaient été réfléchies. L'ouvrage vient de cette réflexion. Car si les ingénieurs n'avaient pas décidé à un moment, alors les mauvaises langues disent pour se faire plaisir et les optimistes, pour aller de l'avant, de façon complètement arbitraire, de choisir la solution la plus difficile, aujourd'hui on n'en serait pas là* » (Entretien Président de la Communauté de communes Millau Grands Causses, juillet 2009).

En effet, alors que des solutions techniquement et économiquement moins contraignantes étaient initialement envisagées, il fut fait le choix, argumenté par des critères « objectifs », notamment liés à la sécurité, d'opter pour la solution de tracé qui intégrait l'ouvrage le plus imposant. Ainsi, dès la décision initiale, les chiffres et les records étaient connus de tous les acteurs du projet, qu'ils soient directement impliqués ou initialement simples observateurs. Et les processus de décision et de construction intégrèrent donc cette idée de performance.

Pourtant, la valorisation se fit malgré tout par défaut. En effet, la demande prit à contre-courant toutes les anticipations et les acteurs locaux se sont adaptés « chemin faisant » (Avenier, 1997). Ainsi se structura progressivement une offre *ad hoc* intégrant notamment, pour les acteurs publics, la création d'un espace muséal au cœur de Millau, ayant pour objectif de déplacer la dynamique vers la ville et ses commerces.

5.2.1 L'anticipation débordée

L'anticipation des changements liée à la construction, puis à la mise en service du viaduc de Millau procéda d'un double mouvement. Le premier fut descendant et impulsé par l'Etat. Il prit la forme d'un programme d'accompagnement négocié partiellement avec les collectivités locales. Le second émergea du territoire et se structura autour de plusieurs associations qui ne cessèrent de faire des propositions, d'influer sur les choix et de pointer les dysfonctionnements ou les retards pris. L'association « Millau 3V viaduc Vallée Vivante » fut ainsi créée le 14 octobre 2000 et afficha dans ses statuts vouloir « défendre les intérêts de Millau et de ses environs ».

Dès la convention de concession du viaduc signée entre l'Etat et la société Eiffage, la valorisation de l'ouvrage fut évoquée. Intitulé « exploitation touristique », l'article 30 demande au concessionnaire de financer à hauteur de 3 Millions d'euros des projets « propres à favoriser l'exploitation touristique du viaduc » (Décret de concession, 8 octobre 2001). Pour cela, « le concessionnaire et les collectivités territoriales concernées ou leurs groupements pourront prendre toutes les initiatives propres à favoriser l'exploitation touristique du viaduc ». Un comité de gestion et de suivi, présidé par le préfet de l'Aveyron et comprenant des représentants des services concernés de l'Etat, du concessionnaire et des collectivités territoriales concernées est annoncé. S'ajoute à ce budget le 1% paysage et développement concernant la partie concédée (Article 13 de la concession), qui représente 3 049 000 Euro, l'Etat s'engageant pour sa part à apporter 4 millions d'euros au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT). Au total, 10 millions d'euros sont donc mobilisables pour assurer ce qui fut appelé « l'accompagnement » du viaduc de Millau.

Mais si les conventions de départ cadrent le volet financier de l'accompagnement, elles ne précisent pas son contenu. Aussi, un travail fut engagé dès l'automne 2000 avec l'appui des services de l'Etat, à travers six groupes de réflexion, réunissant élus et responsables socioprofessionnels et associatifs. Il faudra finalement attendre le 10 février 2003 pour que soit signée la Convention de soutien au programme d'accompagnement du viaduc de Millau, en présence du Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat et de l'Aménagement du Territoire, J.-P. Delevoye.

Marquant l'arbitrage final de l'Etat, le contenu de cette convention fut âprement discuté par les différents acteurs locaux (collectivités et associatifs). « Selon Millau 3V, "il y a un affrontement de deux logiques, celle de la haute administration Etat-A75 et sa logique autoroutière de sanctuarisation de son viaduc et celle des collectivités Millavoises et leur

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

volonté de site de viaduc protégé mais vivant " » (Journal de Millau, 17 mars 2003). Les actions touristiques et la gouvernance générale de la mise en œuvre des actions furent les principaux points débattus. Le principe touristique défendu par les locaux fut de faciliter l'accès à la vallée et à Millau. Ceux-ci demandèrent longtemps la perméabilité de l'aire autoroutière située à proximité immédiate du viaduc mais intégrée dans la partie concédée et payante. Le maintien des pistes de chantier et leur ouverture au public furent aussi longtemps revendiqués. Enfin, la localisation et l'ambition donnée au centre d'interprétation fit débat. Alors que les collectivités locales souhaitaient son implantation au pied du viaduc, l'Etat s'y opposait. Les collectivités s'inquiétèrent longtemps du rôle et du pouvoir donné au comité de pilotage des actions financées par la convention. Mais finalement, la convention ne régla aucun de ces sujets à l'exception du choix de faire le centre d'interprétation en centre-ville et leur traitement se fit postérieurement et de manière autoritaire.

La convention signée fixa deux principes :

- « la prise en compte de toutes les composantes du développement : les hommes, les activités, le patrimoine, la richesse naturelle et environnementale ;
- l'inscription dans un cadre territorial ouvert aux projets, aux complémentarités et à la capacité d'irrigation, de liaison et de rayonnement de l'autoroute et du viaduc » ;

Trois objectifs, chacun décliné en plusieurs actions, furent décidés. Le premier s'attacha à « accueillir et valoriser le viaduc et son chantier ». Les trois premières actions sont ainsi créées pour faciliter la vie du chantier. Evoquant l'adaptation de la formation aux emplois induits par la construction de l'ouvrage, la création de l'hébergement nécessaire ou l'adaptation du système sanitaire, ces actions alors apparaissent bien tardives. Elles sont complétées par des opérations orientées vers le territoire, la conception du centre d'interprétation, la définition d'un programme d'équipement touristique et la communication sur le chantier auprès des habitants.

Le deuxième objectif s'orienta vers le « soutien au développement économique du sud-Aveyron », le cadre spatial donné au programme étant l'arrondissement de Millau. Il proposa d'établir un schéma économique du sud-Aveyron *via* le PNR (une étude fut finalement pilotée par la CCI), d'améliorer les capacités d'accueil des entreprises (plusieurs zones d'activités verront le jour), de mettre en œuvre un programme global de développement touristique en aidant notamment les structures d'accueil (hôtel) et en communiquant au travers du réseau « les perles vertes » de l'A75. Enfin, il est souhaité une communication touristique autour de la promotion du territoire par le viaduc.

Le troisième et dernier objectif, permettant de « privilégier un environnement d'exception », se basa sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un document de référence environnementale autour du viaduc, celle d'un observatoire environnemental et économique des activités de pleine nature et la communication sur le patrimoine naturel de la région. Mais aucune de ces actions ne vit finalement le jour.

La coordination des actions fut pilotée par une mission spécialisée installée auprès du Préfet et vit la nomination d'un « Monsieur viaduc ». L'échelle d'action retenue fut l'arrondissement de Millau.

L'analyse des actions engagées permet de distinguer deux logiques. La première affichée participe à aider l'entreprise en lui facilitant le recrutement et l'accueil de ses employés. Ambitieuses, ces actions ne furent finalement que peu utiles. Peu d'embauches furent faites localement et le nombre d'ouvriers présents en continu sur le site fut finalement plus faible que celui initialement annoncé par l'entreprise. Néanmoins, quelques programmes immobiliers virent le jour, ce qui d'ailleurs créa, à la fin du chantier, un trop-plein d'offre de logements sur Millau. L'autre logique consiste à aider le territoire à vivre sa transition. La création de plusieurs zones d'activités se révéla quantitativement un vif succès. Cependant, le peu de sélection des entreprises créa des pôles d'activités hétérogènes incapables d'engendrer une synergie. Ce point révèle une attitude essentiellement opportuniste et le manque de stratégie économique, pourtant suggérée par la convention initiale.

Ainsi, malgré plusieurs actions touristiques engagées, le bilan propre au plan d'accompagnement est *a posteriori* très faible. La création d'un centre d'interprétation sur lequel nous reviendrons fut un échec. L'amélioration de l'hébergement se fit essentiellement en dehors de ce cadre budgétaire et la stratégie touristique se fait toujours attendre.

Le décalage entre les intentions initiales et les réalisations finales est donc souvent pointé.

« L'Etat a envoyé un Monsieur viaduc. Le sous-préfet a dit, on a plein d'argent. Au final, je n'ai réussi à faire financer qu'un seul hôtel. Les autres rénovations d'hôtels ont été financées ailleurs » (Entretien Chargée de mission tourisme de la CCI de Millau, septembre 2009).

Pourtant les fonds furent bien engagés, mais le destinataire principal n'était pas celui imaginé au départ. *« Il y a beaucoup d'argent qui est reparti à Eiffage pour les aménagements des aires. Mais ce n'était pas forcément l'objectif »* (Entretien Chargée de mission tourisme de la CCI de Millau, septembre 2009). Ainsi la société concessionnaire, utilisa les fonds pour valoriser son viaduc, en faisant réaliser les travaux par ses propres filiales. Finalement, la mise en valeur du viaduc se fit hors du cadre d'anticipation et les actions menées se contentèrent d'accompagner la dynamique.

5.2.2 Une valorisation par la demande

Imaginée dès la concession et aussi par les élus locaux, la mise en tourisme du viaduc fut largement débordée par les pratiques constatées. *« Au départ, sur le chantier, il n'y avait rien*

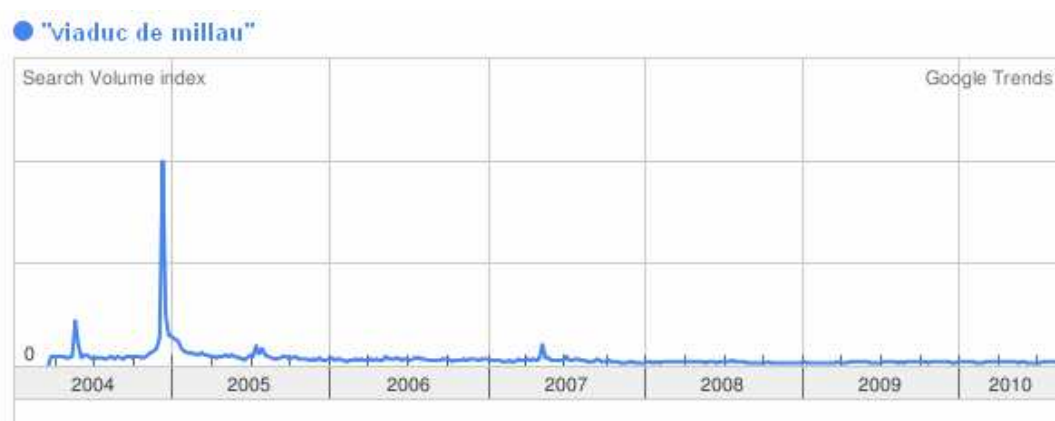
Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

de prévu. On a fait ça le samedi. Je crois qu'on est monté jusqu'à trois mois d'attente pour faire la visite. Rien n'avait été prévu. Le boulot d'Eiffage c'est de construire des ouvrages pas de faire visiter » (Entretien Directeur du CDT de l'Aveyron, juillet 2009). Les premières visites de chantier furent mises en place par l'Office de Tourisme de Millau en juin 2002. *« Ça peut paraître empirique, mais au départ, c'est moi qui suis arrivé à convaincre Eiffage de nous laisser visiter le chantier avec des bus. C'était pas du tout dans la culture Eiffage, le tourisme ce n'était pas leur truc. Depuis ils ont appris... mais à l'époque ça les gênait. Alors on a mis une petite affichette à l'OT, que le samedi et le dimanche, quand le chantier était fermé, les cars étaient fermés, c'était ultra réglementé. Et là le premier samedi, ça a été énorme. Il y a eu des milliers de personnes pour voir rien, au début il y avait rien, c'était un anti-produit et les gens étaient fascinés par ça. Il y avait un deal avec Eiffage, parce qu'ils ne pouvaient pas nous interdire l'accès, mais franchement ils en avaient envie, mais bon, c'est des gens corrects, ils ne voulaient pas se fâcher »* (Entretien Président de la Communauté de communes Millau Grands Causses, juillet 2009).

Dès la première année, alors que le site n'était encore qu'un non-lieu, 100 000 personnes s'y rendirent. Deux ans plus tard, fin 2004, à la date de l'inauguration, 500 000 personnes étaient comptées. L'adhésion du public durant la construction fut donc très importante, mais les élus craignirent que cela ne s'arrête après l'inauguration. Pourtant, là encore les prévisions s'avouèrent infondées et le public se pressa toujours plus nombreux au pied de l'ouvrage. *« Après cette période expérimentale, tout le monde prédisait, qu'une fois le viaduc terminé, moi le premier et que les grues ne seraient plus là, ça n'intéresserait plus aucun touriste. Et là, la surprise du territoire, ce fut de constater qu'une fois le viaduc terminé, les gens continuaient à se passionner pour le viaduc, son histoire, etc. »* (Entretien Président de la Communauté de communes Millau Grands Causses, juillet 2009). Ce nouveau temps marqua alors un changement de point de vue et le viaduc commença à s'inscrire dans le projet local. *« Là on a compris qu'on devait mettre en place une chose durable et la question qu'on a essayé de résoudre en mettant en place la Halle viaduc, les navettes cabriolées, comment faire d'un ouvrage qui est à 5 km de Millau, comment en faire un irrigateur du centre-ville »* (Entretien Président de la Communauté de communes Millau Grands Causses, juillet 2009).

L'histoire de la mise en tourisme du viaduc s'est donc faite hors des anticipations et des projets pensés. *« On n'a pas provoqué la demande. C'est la demande qui a fait l'offre. C'est un peu pareil que le film " Bienvenue chez les ch'ti " »* (Entretien Directeur de l'Office de Tourisme de Millau, octobre 2008). Rêve de tout élu local, le viaduc de Millau s'est donc fait tout seul. Mais il restait cependant à maîtriser ce flux et à le faire durer.

Figure 15 : Faire durer l'effet viaduc –
Nombre de recherches « viaduc de Millau » lancées sur google de 2004 à 2010



(google trends, 2010)

Débordés par l'évènement, les élus et les professionnels locaux réalisèrent, en voyant l'intérêt toujours marqué pour l'ouvrage que le manque d'anticipation peut être préjudiciable et le temps perdu à accepter le viaduc est alors pointé. « *Si l'on se rappelle bien, le territoire a passé 10 ans à réfléchir où mettre le viaduc, plutôt qu'à préparer son arrivée. Entre temps les caisses de l'Etat se sont vidées et il est devenu payant. L'histoire de ce pays fait que dès qu'il y a quelque chose, il faut que les gens se mobilisent...* » (Entretien Directeur du CDT de l'Aveyron, juillet 2009). Alors que le désert était craint, les élus se retrouvèrent finalement à devoir gérer le trop-plein et à l'organiser pour optimiser son impact et sa durée sur l'économie locale.

5.2.3 Le choix d'un trépied pour valoriser le site... et préserver la ville

Les acteurs engagés dans la valorisation de l'ouvrage souhaitèrent répondre à un double enjeu : faire durer l'effet et le diffuser. Pour cela, un trépied spatial capable de répondre à ces enjeux et de satisfaire les composantes organisationnelles ou fonctionnelles de l'ouvrage fut mis progressivement en place. Finalement émergèrent trois sites d'accueil du public, à l'histoire et aux fortunes diverses. Ce trépied répond à une volonté géographique (localisation en centre-ville, en bas et en haut de l'ouvrage), organisationnelle (sont donc investis et représentés, le Conseil général, Eiffage et la Communauté de communes) et fonctionnelle (tourisme de passage, produit à part entière et tourisme local).

Figure 16 : Plaquette d'information touristique des sites de valorisation du viaduc de Millau



(Office de tourisme de Millau, 2008)

Ainsi chaque site fut mis en œuvre par un partenaire différent et organisé en fonction de ses propres attentes.

Tableau 16 : Les différents sites de valorisation du viaduc de Millau

Site	Aire du viaduc	Site des Cazaloux	Halle-viaduc
Localisation	Sur le viaduc – A75	Sous le viaduc	Centre-ville
Acteur	Conseil général	Eiffage	Communauté de communes
Fonction touristique	Information des touristes en transit	Information des touristes en visite	Attirer les touristes en centre-ville

(Senil, 2011)

L'Aire du viaduc de Millau Brocuejols : CDT et CRT

Souhaitée dès le départ, l'aire de repos située près de la culée Nord du viaduc, dut attendre plusieurs années avant de voir son rôle et son mode de fonctionnement fixés. Les débats opposèrent ainsi les élus locaux, soucieux de maintenir un accès à la vallée, à l'Etat et au concessionnaire engagés dans la « protection » économique et esthétique de l'ouvrage.

Pour les locaux le choix de ne pas rendre possible la perméabilité de l'aire fut largement critiqué et la remise en état des pistes de chantier qu'il induisait créa de vives tensions. Pourtant, de nombreux arguments furent avancés, allant jusqu'à patrimonialiser l'itinéraire.

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

Ainsi, Gorges Vincens, président de Millau 3V indiqua qu'« avant la piste de chantier et sur son tracé, il existait et existe toujours au cadastre, un superbe chemin rural, dit de Brocuéjouis [...] C'est le patrimoine des Millavois, il est leur droit intangible et imprescriptible » (Journal de Millau, 17/04/2003). Et de conclure : « Pourquoi l'Etat nous refuserait-il son soutien sur cet élément important de notre patrimoine communal ? Ce chemin existe depuis des siècles, il est la vie du Causse et de la Vallée ».

Opposés à un non catégorique, les élus demanderont alors qu'il soit proposé aux usagers de l'A75 la possibilité de découvrir le site et la vallée en empruntant des navettes au départ de l'aire. Finalement, l'Etat retint une solution intermédiaire et permit le maintien des pistes de chantier réduites à un usage exclusivement dédié au passage des bus de visites organisés au départ du centre-ville. La perméabilité de l'aire fut quant à elle acceptée comme unidirectionnelle. Seules les personnes arrivant de l'extérieur et garées sur un parking construit spécifiquement peuvent finalement accéder à l'aire. Cette liaison piétonne fonctionne au-delà des attentes initiales car sur un million de personnes présentes sur l'aire chaque année, un tiers arrive à pied et utilise donc le parking extérieur (pourtant très mal indiqué depuis le centre ville). Ce fonctionnement fait ainsi de l'Aire du viaduc une des rares aires autoroutières de France à être accessible à pied et depuis l'extérieur.

Illustration 10 : Schéma de fonctionnement de l'Aire du viaduc



(CDT de l'Aveyron, 2008)

La lenteur des arbitrages et les différents problèmes rencontrés retardèrent de plusieurs années la mise en service complète de l'aire. Ainsi, lors de la première année, les touristes furent accueillis dans des tentes. L'aire fut finalement confiée par l'Etat au Conseil général de l'Aveyron qui assure désormais la gestion *via* le CDT. Après d'importants travaux sur et autour des bâtiments existants, l'inauguration finale eut lieu le 10 juillet 2009.

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

L'Aire du viaduc engage une double fonction. La première est de constituer une aire de vision de l'ouvrage. *« Concernant cette aire, rien n'était prévu au départ pour admirer l'ouvrage. Les gens de la DDE se sont rendu compte que les gens s'arrêtaient sur le viaduc pour le prendre en photo, parce que ça leur plaisait, c'était la Tour Eiffel de l'Aveyron. Rapidement on s'est mis autour de la table pour dire on ne peut pas laisser des voitures s'arrêter. Quand on a conçu l'autoroute, ici c'était un bâtiment administratif qui servait à faire des réunions de chantier. On s'est mis autour de la table et on a imaginé qu'on pouvait faire un pôle d'accueil pour accueillir cette fréquentation »* (Entretien Directeur du CDT de l'Aveyron, juillet 2009). La seconde, greffée sur la première est de proposer à l'usager autoroutier engagé dans son périple tubulaire une vitrine du territoire (touristique). *« Ici, les gens s'arrêtent pour voir le viaduc et le reste ne les intéresse pas, on n'a pas l'ambition de les faire descendre sur le territoire. Les gens sont conditionnés par leur départ en vacances, l'appartement ils l'ont ce soir, ils s'arrêtent ils font une photo et ils repartent. Notre rôle c'est de montrer une vitrine, c'est un salon permanent de l'offre aveyronnaise »* (Entretien Directeur du CDT de l'Aveyron, juillet 2009).

Pour servir ce double projet, la commercialisation de produits locaux et la présence d'une restauration furent suggérées. Néanmoins, cette option trouva d'ardents opposants. Arguant de l'incompatibilité réglementaire de réaliser des ventes sur une aire de repos, les gestionnaires des aires autoroutières encadrant celle du viaduc sommèrent l'Etat de faire respecter cette obligation. Les commerçants de Millau, quant à eux, refusèrent la vente, espérant la réaliser eux-mêmes. Finalement, le choix fut engagé.

Le processus de sélection du gestionnaire de l'espace, confié à la Chambre inter-consulaire de l'Aveyron, indiqua dans son cahier des charges « la vente de produits alimentaires à emporter, sous emballage et conditionnement spécifique, représentatifs de l'excellence des productions aveyronnaises ». Michel Bras, chef étoilé aveyronnais fut retenu pour son concept « Entrez dans les villages de l'Aveyron » qui met en avant les producteurs aveyronnais. Le choix de ce restaurateur ne fut pas uniquement fait pour satisfaire sur l'instant les gens de passage, mais s'inscrit dans une véritable stratégie territoriale. *« On ne peut plus présenter une offre sans mise en scène qui invite aux vacances. C'est pour ça qu'on s'associe avec quelqu'un comme Bras. Il donne un avant-gout de notre conception de l'accueil. Ça ne se fait nulle part ailleurs... Avoir un département comme nulle part ailleurs, c'est bien de l'écrire, mais faut-il encore le traduire. C'est ce qu'on essaye toujours de faire. Comment on fait par rapport aux aspirations de la clientèle et faire en sorte que l'image des plus beaux paysages, comment on la met en pratique. On espère leur donner envie de revenir. C'est une invitation à la découverte et à la consommation »* (Entretien Directeur du CDT de l'Aveyron, juillet 2009). Cette stratégie s'est aussi traduite par la campagne publicitaire « Bienvenue en Aveyron » dont le slogan griffe depuis la façade des bâtiments de l'Aire.

Illustration 11: L'aire du viaduc de Millau en 2010



Vue générale de l'Aire du Viaduc,
Senil juillet 2010



Façade Nord de l'Aire,
Senil juillet 2010



La salle consacrée aux Grands Sites
de Midi-Pyrénées,
Senil juillet 2010



Chemin piéton d'accès à l'aire de vision,
Senil juillet 2010



L'espace gourmand,
Senil juillet 2010

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

Finalement, l'Aire s'articule autour de trois espaces. Le premier, intitulé, viaduc expo, accueille la présentation du chantier d'Eiffage et la vente de produits dérivés (théoriquement non alimentaires). Le deuxième est l'espace Gourmand. Enfin, le dernier est un espace de promotion touristique et économique de l'Aveyron et de Midi-Pyrénées animé par le Comité Départemental du Tourisme et qui accueille une salle dédiée à la présentation des Grands Sites de Midi Pyrénées, dont le viaduc fait partie.

viaduc Espace Info : l'entreprise

En complément de l'Aire du viaduc de Millau, accessible depuis l'autoroute, le viaduc Espace Info, situé sous le viaduc permet aujourd'hui au visiteur d'avoir accès à un lieu d'accueil depuis la vallée et la route nationale. Présentée après coup comme un élément du triptyque spatial mis en place pour la valorisation de l'ouvrage, son histoire révèle surtout l'opposition des logiques et le manque d'anticipation d'une appropriation importante. Initialement, lieu où se tenaient les réunions de chantier, les bâtiments temporaires situés au pied des piles de l'ouvrage furent ouverts par Eiffage à l'accueil de ses propres visiteurs (au départ professionnels). Sollicités par l'Office de Tourisme, ces bâtiments servirent aussi à partir de 2003, à l'accueil des touristes réalisant le circuit organisé en bus. Cependant, à la fin du chantier, le problème de leur maintien se posa. Programmé pour être remis en état, le site devait être abandonné.

Finalement la Communauté de communes, soucieuse de maintenir ce point d'accueil, s'empara du dossier. Mais n'ayant pas été prévue au départ, la pérennisation du site posa alors de nombreux problèmes. Le premier fut de faire face à la volonté de l'architecte qui souhaitait un effacement des traces de la construction. Mais finalement, l'étude architecturale du nouveau site qui lui fut confiée suffit à obtenir son accord. L'autre problème surgit avec la fin de l'Autorisation d'Occupation Temporaire obtenue par l'Etat de la part du propriétaire des terrains. Placé en position de force, celui-ci négocia alors la vente à la Communauté de communes en 2005 alors que la restitution des terrains devait s'opérer quelques mois plus tard.

Le 15 décembre de la même année, l'aire fut finalement cédée à Eiffage en concession pour une durée de 12 ans. Les travaux d'aménagement furent payés par l'entreprise et financés sur les fonds alloués à la promotion touristique du viaduc. Le site donne accès gratuitement à une vidéo présentant le chantier, une boutique de produits dérivés et un point d'accueil de l'Office de tourisme. L'entreprise développa aussi un produit touristique payant « Le jardin des explorateurs » qui donne à voir la construction de l'ouvrage. La reconstitution de la base de la plus haute pile du pont (P2) en constitue l'élément phare. Depuis 2005, le nombre de visiteurs sur le site est en baisse continue, mais le nombre de touristes payants la visite guidée est stable (13 000 personnes environ chaque année).

Illustration 12 : Le viaduc Espace Info photographié depuis l'aire autoroutière du viaduc



(Senil, 2010)

Peu intéressée par la valorisation touristique pendant la construction, l'entreprise Eiffage du viaduc de Millau s'est donc depuis diversifiée. En prenant la gestion de l'aire, elle s'offre un lieu de promotion, un produit touristique rentable et fait ainsi des bénéfices alors même que les gens n'empruntent pas le viaduc. Ce montage est d'autant plus intéressant pour Eiffage, qu'il a été réalisé avec l'argent attribué par convention à la valorisation du site.

Halle viaduc : la Municipalité

Dès le lancement des travaux et avant même que les premiers visiteurs soient présents, le projet de réaliser un centre d'accueil touristique sur le thème du viaduc fut exprimé. Certains furent partisans d'un site localisé sous le viaduc alors que d'autres insistaient pour que celui-ci soit situé en centre-ville. G. Vincens, de l'association Millau 3 Vallées fait alors partie de ceux-ci « Capelle-Tarn [nom du quartier de Millau suggéré], c'est mettre Millau à niveau en matière d'accueil touristique. Guider le flux touristique vers le centre-ville doit se faire par cet axe, il est donc stratégique » (Journal de Millau, 13/12/2001).

Enfin acté en centre-ville, comme premier élément d'un imposant projet de requalification urbaine, l'ambition de l'espace fut aussi discutée et de nombreux millavois espèrent la création d'un « Futuroscope ». A la question de sa pertinence, J.-L. Gayraud (Journal de Millau, 28/12/2001), Président de la communauté de communes indique qu'« effectivement beaucoup pensent que si l'on n'a pas ça, on aura loupé l'exploitation du viaduc ». Mais pour l' élu, l'ambition de diffusion du flux généré à tout le territoire est tout aussi important « Il faut aussi utiliser le viaduc pour tout ce qui existe déjà et qui peut encore se développer grâce à cet outil que sera l'A75 et le viaduc ». Mais soucieux de ne pas sembler minorer l'intérêt du projet il précise que l'« investissement sur le projet central sera d'environ

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

100 MF et que l'on vise un degré d'attraction qui se situe à 200, 300 000 personnes par an ». Ces chiffres, rapportés par la presse donne au projet une ambition politique initiale qu'il n'aura finalement jamais.

Après avoir vu son permis de construire contesté et les travaux prendre un retard considérable, l'espace créé fut finalement ouvert en décembre 2007 soit trois ans après l'inauguration du chantier et alors même que la fréquentation liée à l'ouvrage commençait, nous le verrons plus loin, à s'effriter. Construit sur trois ensembles articulés mais autonomes, l'espace possède un premier niveau, en accès libre, qui présente le territoire autour de trois thèmes (le terroir, l'architecture et les savoir-faire). Cet étage accueille une antenne de l'Office de Tourisme qui gère notamment l'achat des billets donnant accès à la visite du viaduc en bus cabriolé. En sous-sol, le paiement d'un droit d'entrée (4€) donne accès à une exposition sur « les hommes bâtisseurs » et présente les grands ouvrages. Enfin un film est projeté dans un auditorium conçu pour servir aussi de siège du conseil de la Communauté de communes. Au terme de sa première année d'exploitation, la halle a accueilli 60 000 personnes dans le bâtiment mais moins de 5000 d'entre elles ont payé l'accès à l'espace muséal. Conçu pour attendre une situation d'équilibre avec 30 000 entrées, l'espace apparut immédiatement au nouveau Maire comme inutile. Aussi, il décida en décembre 2008, soit un an seulement après l'ouverture, d'en faire l'emblème de son principal projet de campagne en y créant des salles de cours pour l'accueil des étudiants du CNAM de la ville et en attribuant les bureaux initialement utilisés par les personnes en charge de l'espace d'interprétation aux personnels de la structure enseignante.

Finalement, début 2010, le premier étage fut réaffirmé dans sa fonction touristique initiale et constitue depuis la « Maison de la pleine nature ». Dès lors, cohabitent les étudiants et les touristes, les canoës et les livres d'enseignement.

L'expérience touristique de la valorisation du viaduc en centre-ville, initiée par une exposition au musée de Millau présentant des maquettes de pont, tourna court. Depuis, le bâtiment créé pour l'occasion se cherche une fonction et le lien entre le viaduc et sa ville, bien que se vivant dans les pratiques touristiques, ne peut plus être affiché dans les brochures touristiques comme un ensemble touristique articulé.

Malgré le fait que les trois sites soient engagés dans une valorisation de l'ouvrage partagée, le lien au lieu apparaît malgré tout très différent. Alors que l'Aire du viaduc a pour fonction de faire revenir les gens et que la Halle viaduc a pour ambition de faire descendre les gens dans Millau, l'Aire des Cazalous se démarque de cette position. Etant gérée par la société Eiffage, son objectif est de montrer un savoir-faire, appliqué avec succès sur un site précis, mais transférable ailleurs. Ainsi alors que le CDT et la Communauté de communes sont des

« entrepreneurs de localisation » (Bourdin, 1984), Eiffage est un entrepreneur souhaitant par nature multiplier ses chantiers et donc délocaliser.

5.2.4 Un emblème promotionnel

L'importance de la fréquentation locale et l'image véhiculée par le site furent rapidement mises en avant par les différentes campagnes de promotion touristiques. Ainsi, le CDT fit du viaduc l'élément phare de ses brochures et référença tous les autres sites du département par rapport à lui.

Le Comité Régional du Tourisme (CRT) de Midi-Pyrénées utilisa aussi l'ouvrage pour lancer une campagne de promotion sur ce qu'il identifie comme étant les Grands Sites de Midi-Pyrénées. S'inscrivant clairement dans la filiation des Grands Sites de France, mais en détournant le label initial à son profit, le CRT affirme pour justifier sa récupération que « Midi-Pyrénées, la plus grande Région de France est bien la Région des grands sites ». Au nombre de 24 (Pic du Midi, Lourdes, Toulouse, Figeac, le Cirque de Gavarnie, Conques, etc.), ces sites sont conçus par la démarche comme étant « les portes naturelles et culturelles d'un territoire de partage et de plaisirs, les merveilleuses perles d'un écrin d'exception » et s'appuient sur le constat que sur les 15,5 millions de visiteurs régionaux, 13 millions passent par ces sites (CRT, 2010).

La campagne de promotion nationale lancée à la télévision s'est appuyée sur le viaduc pour interpeller le téléspectateur. Le film promotionnel, réalisé avec des images essentiellement prises du ciel intercale des phrases rythmant les images projetées, en n'hésitant pas à recomposer la géographie et l'histoire locale pour dresser le portrait idéal d'un territoire touristique : « Suspendu dans les airs, haubans dans les nuages, un pont entre Gorges du Tarn et Causses de Roquefort, où la mémoire des Templiers, côtoie la haute technologie, entre tradition et modernité ».

Mais l'opération n'est pas que promotionnelle et les conventions signées avec chaque site partenaire de la démarche les contraignent à fonctionner en réseau en communiquant sur les autres sites. Une charte qualité est aussi précisée pour bénéficier des financements régionaux attribués en contrepartie.

5.2.5 Une valorisation marchande greffée

Faute d'anticipation adaptée, les touristes venus ont largement participé à la définition de l'offre. Car si les opérateurs génériques du tourisme ont profité de « l'effet viaduc » en voyant

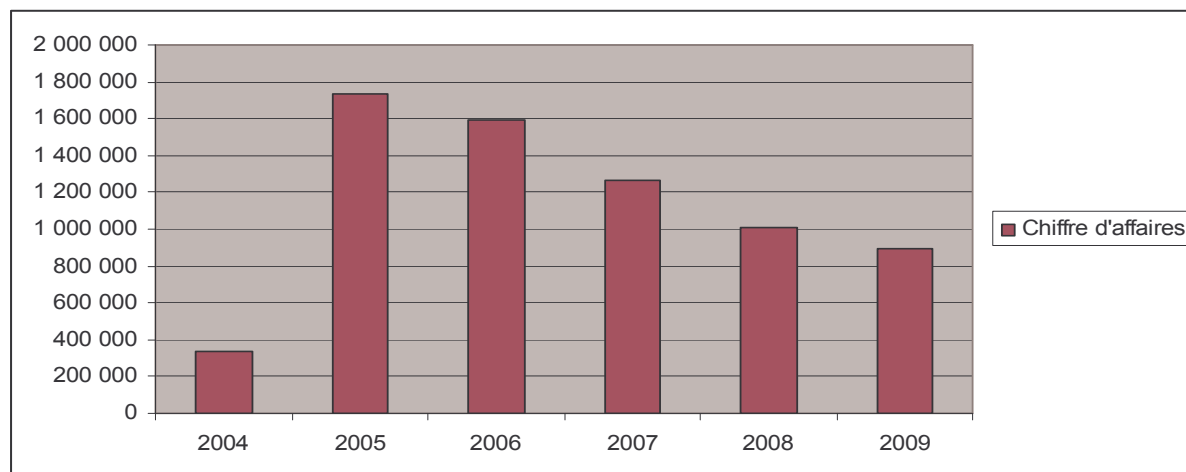
Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

leur fréquentation augmenter considérablement (le chiffre de +45% de fréquentation fut avancé pour l'année 2005), plusieurs produits spécifiques au viaduc virent peu à peu le jour.

L'organisation de visites guidées au départ de Millau, vendues par l'Office de Tourisme mais sous-traitées à un prestataire privé, constitue encore aujourd'hui le produit phare. Organisé au départ du centre-ville (initialement sur la place centrale du Mandarous puis à la Halle viaduc), le circuit passe dans Millau, rejoint l'Aire autoroutière du viaduc pour une visite libre, avant d'emprunter la piste de chantier descendant dans la vallée sous la pile P2 (la plus haute) et de rejoindre l'Aire des Cazalous où les visiteurs peuvent regarder le film et acheter des objets souvenirs. Le circuit commenté dure un peu plus d'une heure. Le contenu du discours du guide est extrêmement technique et les références aux données chiffrées constituent l'essentiel du contenu.

L'entreprise viaduc Exclusive Diffusion (VED) représente à ce titre une épopée emblématique. Son histoire est liée à la présence sur le chantier d'un photographe local mandaté par Eiffage pour prendre la construction en photo. *« Au départ, je me suis proposé à Eiffage pour faire des photos de chantier. Ils m'ont demandé des photos surtout esthétiques, pas techniques, pour assurer la promotion d'Eiffage »* (Entretien Gérant de la société VED, juillet 2009). Voyant le nombre de touristes afflués, le photographe proposa à Eiffage de tirer quelques photos en carte postale. *« Au départ, on était bloqué sur le droit à l'image. Puis Eiffage a demandé à Foster. Ils nous ont contactés en juillet 2004, en pleine saison. En une semaine on a créé la société et on a vendu ce qu'on avait. Je me souviens avoir imprimé 36 modèles de 50 cartes... elles ont toutes été vendues en 20 min. Quant à mon associé, il avait proposé des teeshirts, ils avaient dit ok pour leurs ouvriers. On s'est trouvé comme ça »* (Entretien Gérant de la société VED, juillet 2009). Dès lors, la société obtient d'Eiffage, qui entre-temps a négocié avec l'architecte les droits à l'image, l'exclusivité. Initialement vendus uniquement sur l'aire des Cazalous (appelé plus tard viaduc Espace Info), les produits ne seront distribués qu'un an plus tard par des commerçants de la ville accrédités comme distributeurs officiels. Au final 80 points de vente seront desservis, jusque dans les départements limitrophes, la Lozère, l'Hérault et le Cantal. Actuellement, la société gère toujours les deux principaux points de vente à l'Espace viaduc Info et à l'Aire autoroutière du viaduc. Mais aux cartes postales vendues au départ s'ajoutèrent vite d'autres produits (porte clés, dé à coudre, dessous de plat, jeux pour enfants, oreillers, stylos, frisbee ou encore sable du viaduc de Millau, etc.). La plupart de ces produits sont d'ailleurs fabriqués en Chine à l'exception de quelques produits identifiés au territoire comme la terrine au Roquefort qui est fabriquée localement. La principale stratégie de la société, qui est dans une véritable situation de monopole, est de proposer une diversification de sa gamme. Pourtant, malgré cette position de rente et la multiplication des produits, le chiffre d'affaires connaît une baisse continue depuis l'année suivant l'inauguration.

Illustration 13 : Chiffre d'affaires de la société VED de juillet 2004 à fin 2009 en euros



(www.societe.com, 2010)

Cette érosion du chiffre d'affaires pousse la société à essayer de vendre toujours plus et l'amène notamment à vendre des produits exclus par les conditions initiales. « *Normalement en haut [à l'aire autoroutière], ils ne devraient pas avoir de produits alimentaires, mais ils sont protégés par Eiffage* » (Entretien Directeur du CDT de l'Aveyron, juillet 2009). D'autant que l'accord financier entre les deux parties, bien que secret, bénéficie largement au concessionnaire de l'ouvrage qui se trouvait en position de force lors de la négociation initiale. L'engouement des visiteurs pour ces produits est toujours très important. Le produit acheté constitue un trophée permettant de montrer à son retour « qu'on l'a vu ». Il permet en outre de « ramener un peu de viaduc chez soi » et entretient la fierté ressentie lors de la visite.

Le cas des « Bateliers du viaduc » fournit aussi un exemple des opportunités saisies par certains locaux pour travailler avec le viaduc. Cette entreprise propose depuis 2006 une descente du Tarn commentée en barque, passant sous le viaduc. Les gérants, professionnels du tourisme sportif de nature (l'un est moniteur de spéléologie, l'autre de parapente) cherchèrent en créant ce produit à s'extraire du tourisme millavois traditionnel. « *On vient du tourisme sportif... qui est un secteur en déclin. Le problème est que les gens n'ont plus le goût de l'effort. Aujourd'hui, c'est la visite guidée qui a le vent en poupe. Sur Millau on est ultra saisonnier, cela dure un mois* » (Entretien Gérant des Bateliers du viaduc, juillet 2009). L'idée leur vient en projetant une pratique déjà présente ailleurs sur le territoire, mais jusque-là utilisée pour faire découvrir le milieu naturel. « *L'idée s'est faite en fonction de ça et en voyant les bateliers de la Malène et le viaduc. Puis, c'est un soir de cuite...* » (Entretien Gérant des Bateliers du viaduc, juillet 2009). Mais depuis, l'entreprise a subi, elle aussi, une baisse de sa clientèle. Et forte de son expérience et du professionnalisme acquis elle cherche maintenant à réinvestir le secteur du plein air. Elle a ainsi ouvert à l'été 2010, une nouvelle base dédiée aux pratiques sportives, revenant par là à la forme traditionnelle initialement quittée et rejetée.

Illustration 14 : La valorisation marchande du viaduc de Millau



La visite en bus cabriolet
Senil, juillet 2008



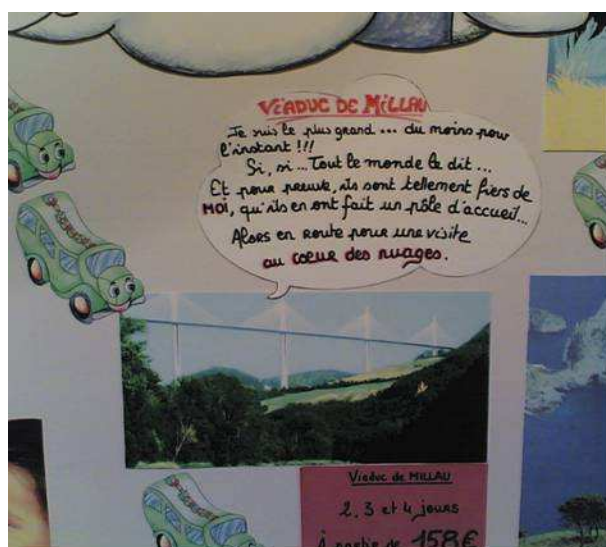
Autocollant vendu à l'espace de vente,
juillet 2008



L'espace de vente aux Cazaloux
Senil, juillet 2008



Site internet des Bateliers du Viaduc, juillet 2008



La vitrine d'une agence de voyages à Gaillac (81)
Senil, septembre 2007

Mais le viaduc connut aussi une valorisation externe. Les tour operators déjà très présents dans la Région pour visiter les sites reconnus tels que Roquefort, l'Aven Armand ou les Gorges du Tarn, firent du viaduc de Millau le but de la visite dans la Région.

5.2.6 De l'effet à l'après

Les anticipations des conséquences de la mise en service de l'ouvrage se sont toutes révélées fausses et l'ensemble des acteurs locaux a été surpris par l'ampleur du phénomène. Pour les Millavois, « *Ça a été vécu comme la poule aux œufs d'or* » (Entretien Directeur de l'Office de Tourisme de Millau, octobre 2008) alors même que rien n'avait été pensé pour stimuler et optimiser ces pratiques touristiques. « *Ça a été extrêmement empirique. On a signé une convention d'accompagnement et puis l'Etat a donné aux collectivités en fonction de leurs compétences un certain nombre d'études. Millau a eu l'habitat, la CCI l'économie, la C.C., le tourisme. On a lancé ça à un moment où tout le monde nous disait le contournement de Millau, c'est la mort de Millau* » (Entretien Président de la Communauté de communes Millau Grands Causses, juillet 2009). Mais face à ce succès et au profit finalement tiré, les professionnels du tourisme sont inquiets « *Les gens ont eu tendance à se dire, ça y est on est à Lourdes, le rapport qualité-prix a été négligé. C'est dangereux. Sur l'environnement proche du viaduc on n'a pas toujours fait attention à ça* » (Entretien Directeur du CDT de l'Aveyron, juillet 2009).

Mais cinq ans après l'ouverture, un premier bilan à moyen terme peut maintenant être dressé. Avec le recul lié au temps passé, les acteurs réalisent l'impact du viaduc et mesurent maintenant les erreurs commises. Si les hausses de fréquentation enregistrées par les différents prestataires ont été très importantes en 2005, les caves de Roquefort ayant par exemple enregistré une hausse de plus de 50% cette année-là (cf. Tableau 17), la décrue s'est très vite enclenchée.

Tableau 17 : Nombre de visiteurs aux caves de Roquefort (Société et Papillon)

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de visiteurs	211 273	219 473	273 558	403 309	341 946	295 943	249 386	230 110

(Office de Tourisme de Roquefort, 2009)

La directrice de l'Office de Tourisme de Roquefort regrette ainsi le manque de réactivité faute d'avoir eu une anticipation. « *Pour moi, tout ce que l'on a mis en place est venu trop tard. Personne ne l'a vu venir... Depuis Roquefort, je ne l'avais pas vu venir. Nos chiffres de 2005 furent une vraie surprise. Tous ce sont plantés, cabinet d'études en tête. Donc on ne s'est pas*

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

posé les questions. Ça a été un levier mais trop tard. C'est dommage » (Entretien Directrice de l'OT de Roquefort, juillet 2009). Elle avoue d'ailleurs n'avoir jamais été associée aux groupes de travail.

Cette baisse est aussi confirmée par l'analyse des chiffres de l'Office de Tourisme de Millau et par celles de plusieurs sites touristiques situés à proximité. Ainsi, « l'effet viaduc » cède maintenant la place dans le discours à « l'après-viaduc ». Pour l'ensemble des acteurs, le tourisme facile est bel et bien fini. Et si l'ouvrage continuera sans doute encore un moment à représenter un site de visite, les fréquentations observées ne seront plus du tout les mêmes. Dès lors se pose la question de l'avenir de la région et des retombées durables d'une telle adhésion. Il semble malheureusement que les bénéfices retirés de cette période soient relativement faibles et que la capitalisation qui aurait pu s'enclencher n'a pas eu lieu. Si certains professionnels ont vu leurs bénéfices augmenter, le réinvestissement n'est pas fait et les produits de substitution sont toujours à créer. Le seul apport concret est la présence de l'aire autoroutière qui devrait permettre de toucher un large public pendant de nombreuses années, pour le faire revenir. Pour cela, la surveillance et l'effort sont continus, le directeur du CDT y veille *« Je demande toujours à Bras de faire attention à ça. Si on le perd ici, on le perd pour le département. Là on est dans notre rôle de vitrine »* (Entretien Directeur du CDT de l'Aveyron, juillet 2009).

5.2.7 Une appropriation croissante

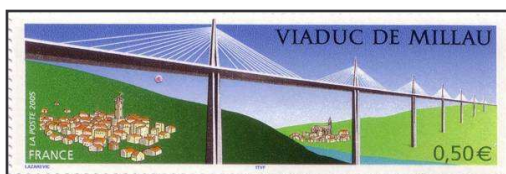
L'acceptation du viaduc de Millau par la population locale ne fut pas immédiate. Les propositions alternatives suggérées par le « comité de proposition de l'A75 » jusqu'en 2001 traduisirent bien le dilemme face auquel beaucoup de locaux se trouvaient. Entre un discours optimiste affirmant que l'autoroute était le désenclavement et la garantie d'un renouveau économique et un avis plus craintif suggérant au contraire qu'il pouvait créer un effet tunnel très néfaste pour la ville de Millau, les locaux hésitèrent longtemps avant de se faire un avis. Ainsi, en novembre 1997, un sondage du Moniteur des Travaux publics mené auprès de 500 habitants révèle que 53% pensent que le viaduc est la meilleure solution pour terminer l'A75 alors que 34% sont favorables à une solution beaucoup plus à l'ouest notamment portée par le Comité de Proposition de l'A75.

Le début des travaux marqua incontestablement un changement d'opinion. Sortant de la virtualité, le viaduc commença à offrir une ampleur qui dépassa rapidement les craintes esthétiques avant formulées. Surtout, le nombre toujours plus nombreux de curieux, étrangers à la ville, renforça les habitants dans l'adhésion naissante. La médiatisation intense générée

autour de l'ouvrage participa aussi du mouvement et bientôt les Millavois ne se dirent plus de « Chez José » mais « Du viaduc ». Les seniors furent ceux qui se passionnèrent le plus pour la construction, certains d'entre eux devenant de véritables passionnés allant jusqu'à collectionner tous les articles parlant de « leur » chantier. Ainsi, une maison de retraite fit construire à ses résidents une maquette du viaduc en temps réel.

L'inauguration représenta aussi un temps privilégié de l'appropriation. Pour cela, le maire sollicita tous les Millavois sur ce sujet. La présence du Président de la République et les animations fastueuses marquèrent la fin du chantier, mais aussi l'acceptation de l'objet par la communauté locale. *« Aujourd'hui, le viaduc est plébiscité par les Aveyronnais et par les touristes. Alors, autant les sud aveyronnais ont passé dix ans à polémiquer pour savoir où il devait passer, si l'on devait le construire, autant aujourd'hui, c'est une énorme fierté »* (Entretien Directeur du CDT de l'Aveyron, juillet 2009). Mais le professionnel du tourisme qu'il est, décline vite ce sentiment et relie l'identité au tourisme. *« Mais la fierté doit s'accompagner d'une notion de partage. Il faut des produits sur le territoire, on est dans les règles classiques du tourisme »*. Les valeurs observées dans le viaduc sont alors vite identifiées et mises au service de la valorisation. *« C'est le public qui donne la sanction. Dans le livre d'or les gens disent, qu'est-ce qu'on est fier d'être français. Je dis au scénographe de remettre les couleurs françaises. Les gens nous le demande. : Pourquoi il n'y a pas le drapeau français ? C'est comme une équipe de foot qui gagne. C'est dommage de ne pas se servir de cet élan... Les visiteurs dépassent notre discours »* (Entretien Directeur du CDT de l'Aveyron, juillet 2009). L'appropriation locale s'exprime aussi par la mobilisation du terme « viaduc » dans le nom de plusieurs entreprises locales. Ainsi, sont depuis apparus le camping du viaduc, le restaurant du viaduc, le supermarché du viaduc ou encore la pharmacie du viaduc. Mais l'image véhiculée n'est bizarrement pas beaucoup utilisée par des entreprises autres que touristiques qui auraient aussi un intérêt à associer leur activité au viaduc de Millau. A notre connaissance, seule une entreprise de travaux en hauteur utilise actuellement le rapprochement (Cf. Illustration 15). Ce délaissement économique est aussi constaté au niveau politique, le projet de campagne du maire actuel faisant ainsi clairement le choix de délaisser le tourisme au profit de la formation. Depuis, la reconversion de la Halle viaduc en salles de cours, en fut la traduction. Le dernier épisode, déroulé en 2010, avec la création dans ces murs de la « Maison de la pleine nature » confirme les difficultés à faire encore avec le viaduc. Si le tourisme a repris une place dans ce lieu, il est à noter que l'espace se consacre dorénavant à la forme touristique originelle, dans les locaux mêmes initialement pensés pour sa mise en valeur. Mais si les politiques semblent aujourd'hui tout autant démunis pour gérer « l'après viaduc » qu'ils l'ont été pour anticiper et accompagner « l'effet viaduc », la population locale semble quant à elle avoir définitivement adopté l'ouvrage. Attention cependant à ce que la situation économique de la ville ne se dégrade pas trop et que certains n'accusent pas l'autoroute.

Illustration 15 : Eléments d'appropriation du Viaduc de Millau



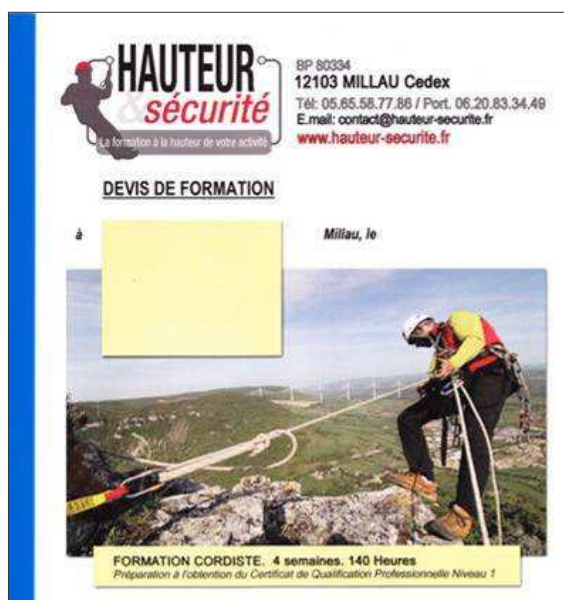
Timbre issu d'une série spéciale régionale, 2007



Page d'accueil du site web de la course VTT la Causse Noire, 2009



La course du Viaduc de Millau, 2007



Devis de formation d'Hauteur sécurité, 2009



CD musical édité par un artiste millavois, 2006

5.3 Mise en perspective des dynamiques entourant la grotte Chauvet et le viaduc de Millau

5.3.1 Une patrimonialisation inversée

La comparaison entre les deux objets révèle des différences immédiates. La visibilité, l'accessibilité, l'ancienneté, la fonction initiale ou encore la première perception par le territoire semble les opposer indéniablement. Pourtant malgré ces différences, des processus similaires ont été observés autour des deux objets. Leur engagement dans une patrimonialisation les situe ainsi sur un plan comparable.

Les différentes étapes de la patrimonialisation, présentées dans le Chapitre 1, ont ainsi été vérifiées dans les deux cas. La sélection de l'objet comme patrimoine, les discours de justification, les procédures de conservation et les dynamiques de mise en exposition sont partagés.

Tableau 18 : Processus de patrimonialisation de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau

	<i>grotte Chauvet</i>	<i>viaduc de Millau</i>
Sélection	Découverte - scientifique	Construction - sociale
Justification	Première image au monde	Plus haut du monde
Conservation	Fermée / droit à l'image	Surveillée / droit à l'image
Exposition	Restituer l'objet	Interpréter l'objet

(Senil, 2011)

Alors même que les acteurs sont pour la plupart différents.

Tableau 19 : Acteurs de la patrimonialisation de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau

	<i>grotte Chauvet</i>	<i>viaduc de Millau</i>
Sélection	Spéléologue	Public
Justification	Scientifiques	Professionnels du tourisme
Conservation	Etat	Architecte
Exposition	Découvreurs	Constructeurs

(Senil, 2011)

Néanmoins, l'analyse de la chronologie observée montre une inversion des phases. Alors que la patrimonialisation de la grotte Chauvet a fonctionné selon le schéma connu, celle du viaduc de Millau s'est démarquée par une exposition initiale (sans visée patrimoniale) et un enclenchement successif des autres phases, qui a abouti à la sélection finale de l'objet comme patrimoine.

Le statut initial de l'objet et l'appropriation de celui-ci constituent les causes principales de cette différence. L'ancienneté de la grotte a immédiatement créé une patrimonialisation alors que le viaduc n'a pas été, au départ, projeté dans ce registre. Cette latence a permis une appropriation progressive et une construction sociale de l'objet en tant que patrimoine. Celle-ci a été facilitée par l'appropriation tolérée autour du viaduc alors qu'elle fut bloquée pour la grotte (visite impossible et communication très rapidement défailante).

Tableau 20 : Perceptions et appropriations de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau

	<i>grotte Chauvet</i>	<i>viaduc de Millau</i>
Perceptions initiales de l'objet	Positive	Négative
Trajectoire d'appropriation	Descendante	Ascendante

(Senil, 2011)

Mais l'explication de ces différences ne semble pas à chercher dans le caractère visible ou invisible de l'objet étant donné que personne n'avait imaginé le phénomène à Millau.

5.3.2 Une valorisation complémentaire

L'analyse de la valorisation engagée autour de ces objets patrimoniaux révèle des investissements importants. Dans le cas du viaduc, la valorisation s'est faite en même temps que la patrimonialisation. Très vite affirmé comme haut-lieu, l'objet a accueilli de nombreux visiteurs et les initiatives les plus diverses s'en sont alors emparées. Dans le cas de la grotte Chauvet, cette appropriation spontanée ayant été interdite (pour des besoins de conservation), l'objet a vu sa valorisation conditionnée au projet de restitution porté par le Conseil général, le soutien à l'exposition « temporaire » étant uniquement maintenu pour faire patienter. L'importance du projet de restitution envisagée a, dès lors, bloqué toutes les valorisations alternatives potentielles, celles-ci restant en attente de l'émergence finale.

Spontanée ou contrôlée, la valorisation a par contre dans les deux cas très fortement mobilisé la puissance publique, déjà intervenue dans le cadre de la patrimonialisation. Celle-ci y a vu

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

une véritable opportunité dans le cas du viaduc, alors que pour la grotte Chauvet, elle s'affirme surtout en tant que responsabilité.

Mais les deux cas se rejoignent sur l'incapacité des différents acteurs (publics ou privés) à avoir su anticiper les dynamiques. En effet, si personne n'avait envisagé la fréquentation touristique du viaduc, le délai nécessaire à la valorisation de la grotte Chauvet ne l'a pas non plus été. Dans les deux cas, le projet a été débordé, par la demande ou par la gestion. Ce constat est relativement inquiétant pour les acteurs aujourd'hui engagés dans la mise en place du volet territorial consacré à l'accueil de l'ERGC et qui au regard des éléments évoqués doivent s'attendre à voir leurs actions elles aussi dépassées.

Les programmes d'accompagnement bénéficient de moyens identiques (16 millions d'euros) mobilisés au travers de financement publics exclusifs pour Chauvet et partiels pour le viaduc (6 millions d'euros ayant été exigés d'Eiffage dans le cadre de la concession). Mais le pilotage a par contre été mené différemment, la préfecture ardéchoise acceptant de considérer également les Conseils général et régional. Cependant, cette ouverture aux collectivités ne s'est pas traduite par une prise en compte différente des élus locaux et les reproches faits par ces derniers, ont été d'autant plus forts. Habités à être ignorés par l'Etat, ils n'ont pas accepté une telle attitude de la part de collectivités qui font pourtant de la concertation et de la participation leur marque identitaire.

Mais malgré ces accompagnements financièrement identiques, le coût de la valorisation n'est pas du tout le même d'un objet à l'autre. En effet, alors que le viaduc de Millau se suffit, la grotte Chauvet nécessite, du fait de sa fermeture nécessaire, la création d'un espace de restitution de 43 millions d'euros.

Finalement, les actions retenues pour la valorisation de ces deux objets s'articulent dans les deux cas autour d'un triptyque. Principalement thématique pour la grotte Chauvet (restitution / optimisation / labellisation), il est surtout spatial pour le viaduc de Millau (dessous/dessus/à côté). Cependant, dans les deux cas, ce choix principal n'est pas exclusif. Il se trouve ainsi complété par des actions faisant référence à l'autre approche (cf. Tableau 21).

Tableau 21 : Mobilisations thématique et spatiale de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau

	<i>grotte Chauvet</i>	<i>viaduc de Millau</i>
Triptyque thématique		
Restitution	ERGC	Multi-sites
Optimisation	Volet territorial	Convention d'accompagnement
Labellisation	UNESCO	Grands sites de Midi-Pyrénées
Triptyque spatial		
Dessous	ERGC	Espace info
Dessus	OGS	Aire autoroutière
A côté	Réseaux de sites	Halle viaduc

(Senil, 2011)

La dynamique spatiale autour du viaduc a été celle d'un renvoi immédiat et proche (fonction de la Halle viaduc) et parallèlement prochain et rayonnant (fonction de l'aire autoroutière). A l'inverse, dans le cas de la grotte, le renvoi est souhaité différé et proche (la zone est déjà surchargée l'été) et immédiat si lointain (pour éviter la surfréquentation des Gorges).

La mise en œuvre de cette valorisation a aussi été effectuée différemment au niveau organisationnel. Fruit d'un acteur unique autour de la grotte Chauvet (le Conseil général qui s'est finalement ouvert en 2005 au Conseil régional) la valorisation a été engagée par plusieurs acteurs pour le viaduc (Communauté de communes, Conseil général et Eiffage). De plus, dans le cas de Millau l'« artiste » se charge de valoriser directement son œuvre.

Au final, les objets « viaduc de Millau » et « grotte Chauvet », patrimonialisés et valorisés possèdent une place identique dans le monde virtuel cartographié par google. Très loin des premiers sites emblématiques testés, ils représentent bien plus que les sites historiques de leur environnement respectif.

Tableau 22 : Nombre de pages web identifiées par Google.fr pour différents objets patrimoniaux

Objet	Nombre de liens
Mont Blanc	6 350 000
Roquefort	4 410 000
Tour Eiffel	2 250 000
Gorges du Tarn	1 360 000
Grotte de Lascaux	1 320 000
Futuroscope	878 000
Pont du Gard	532 000
Gorges de l'Ardèche	411 000
Grotte Cosquer	304 000
Puy du Fou	188 000
Viaduc de Millau	175 000
Grotte Chauvet	136 000
Aven d'Orgnac	69 700
Pont de Normandie	58 700
Aven Armand	11 000
Grotte de Dargilan	4 170

(Requête réalisée sur www.google.fr, 23 juin 2010)

5.3.3 Des contextes territoriaux proches

L'analyse des contextes territoriaux environnants renforce encore l'intérêt de l'étude des processus à l'œuvre et des recompositions mises en place. En effet, ces deux terrains sont localisés en situation de marge, à l'extrémité de leur Région respective et en bordure de Département. L'organisation spatiale du sud-Ardèche est marquée par une multipolarité (Aubenas, Bourg Saint-Andéol, Joyeuse), alors que les Grands Causses sont très fortement polarisés par la sous-préfecture millavoise (à titre de comparaison, la sous-préfecture ardéchoise est Largentière, ville qui compte 1820 habitants (RGP, 2007)). La dynamique démographique est dans les deux cas préoccupante et seul l'accroissement migratoire (dû essentiellement aux retraités) permet une augmentation faible de la population locale.

L'activité économique est tout aussi difficile. La mort du textile ardéchois et de la ganterie millavoise a laissé ce secteur en friche. L'agriculture est aussi en difficulté (Hirczak, 2007), malgré quelques produits phares (fruitier, vigne, élevage, picodon, châtaigne en Ardèche et Roquefort, vigne, fruitier en Aveyron). Finalement, dans les deux cas, les services ont pris le

Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine

relais des pertes d'emplois enregistrées dans les autres secteurs. Les hôpitaux et les maisons de retraite (Grasset, 1999) constituent des pôles d'emploi très importants.

Le secteur du tourisme, précocement installé dans les deux régions et historiquement lié au travail exploratoire d'A.E. Martel, a connu une croissance importante. Basé sur une histoire liée aux découvertes de sites grandioses et des produits touristiques similaires liés à la géographie très proche des lieux (Bozon, 1978, Daudé, 1986, Colombani, 1987, Duval, 2007, Gauchon, 2009, Marres, 1942, Biot, 2006, Bonniol, 2001, Bonniol, 2005, Obin et Corneloup, 2011), le tourisme est encore aujourd'hui marqué par une prédominance à la découverte de la nature. La place des activités sportives est ainsi très forte (Mao, 2003), l'Ardèche se démarquant cependant par l'importance de la location de canoës alors que Millau et sa région disposent d'un plus large panel d'activités à proposer. Mais dans les deux cas, l'offre « nature » locale est complétée par une offre culturelle et historique (Millau est Ville d'Art et d'Histoire alors que le sud-Ardèche est en train de mettre en place un Pays d'Art et d'Histoire) et par la présence de sites satellites reconnus (Mont Aigoual, Gerbier de Jonc). La structuration touristique est dans les deux cas organisée sur un pôle centre (Millau et Vallon-Pont-d'Arc) et des pôles secondaires présents à proximité des cours d'eau (Le Rozier, les Vans). Cependant, alors que la fréquentation des Gorges apparaît sensiblement identique (autour d'un million de visiteurs annuels), l'impact est apparu plus fort en Ardèche (ce qu'il est sans doute objectivement) et la mise en place en 1980, de la Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche en a résulté. Au final, le rapport au tourisme de nature apparaît très différent d'un terrain à l'autre. Ainsi, dans les Grands Causses, il est porté par les élus alors qu'il est assez largement critiqué en Ardèche.

Les processus de territorialisation marquent par contre de vraies différences. Le sud-Ardèche se caractérise par une multitude de territoires de projets initiés par différents acteurs. Ainsi, le Syndicat Intercommunal pour le THERmalisme et l'Environnement (Sithere) est soutenu par le député, le Pays d'Ardèche méridionale et le PNR des Monts d'Ardèche par la Région, la Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche par l'Etat et le projet de Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional étant fortement aidé par le Département. A l'inverse, le sud-Aveyron semble écrasé par la présence de Millau et par l'emprise du Département (notamment *via* l'appui au Conservatoire Larzac Templier et Hospitalier et son soutien au projet d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des Causses et Cévennes). Il est aussi à remarquer que la politique territoriale de la Région Midi-Pyrénées n'est pas aussi engagée que celle de la Région Rhône-Alpes. Finalement, seul le PNR des Grands Causses propose une dynamique territoriale activée, bien qu'incapable d'assurer un leadership. Ces deux terrains affirment donc une étonnante correspondance géographique, démographique et économique. Cependant, les dynamiques de projets constituent des points de différences remarquables. Ce constat sera affirmé dans les processus engagés autour des objets étudiés.

CONCLUSION DU CHAPITRE 5 : DES PATRIMOINES VALORISES

La présentation des deux dynamiques et leur rapprochement final ont permis de relever des éléments invariants mais aussi des différences. Émergeant dans deux contextes finalement identifiés comme proches, ces deux objets aux différences apparentes marquées se sont tous les deux retrouvés engagés dans des processus conjoints de patrimonialisation et de valorisation. Néanmoins, l'analyse de leur mise en œuvre a révélé des patrimonialisations inversées, dont l'explication est tout autant liée aux différences intrinsèques des objets que des modes de construction. La valorisation a été dans le cas de la grotte Chauvet, tout comme pour la patrimonialisation, impulsée par les acteurs politiques. À l'inverse, dans le cas du viaduc de Millau, celle-ci fut portée par la demande, ce qui permit à de nombreux acteurs de s'engager. Ainsi, alors que les deux objets furent tout autant maîtrisés par la conservation engagée, les deux valorisations sont donc très différentes. Celle menée autour de la grotte est centralisée et exclusive alors que celle engagée autour du viaduc est éclatée et relativement partagée. Mais malgré l'importance des mouvements et des investissements divers qu'ils accueillent, ces différents processus imbriqués et complétés ne fonctionnent pas de manière autonome. Ils participent ainsi à recomposer lourdement les dynamiques territoriales.

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

Situés dans des contextes territoriaux qui n'avaient en aucune manière présidé à leur émergence, les objets patrimoniaux présentés se sont retrouvés petit à petit insérés et enrôlés dans les dynamiques préexistantes. En retour, celles-ci ont participé à leur construction *via* l'appropriation constatée. Ainsi, se sont engagées de multiples recompositions croisées qui ont fait de ces objets des médiateurs du changement. L'intérêt d'avoir retenu des patrimoines en train de se faire, est alors de pouvoir observer en temps réel les recompositions qui se jouent à leur côté. Différentes recompositions ont ainsi pu être identifiées. Leur présentation n'a pas pour but d'être exhaustive, mais de proposer une lecture des liens tissés entre ces objets et les processus ciblés par notre recherche. Aussi, quatre temps seront successivement déroulés. Le premier concerne les recompositions spatiales et questionne le rôle des patrimoines en tant que marqueurs. Le deuxième interroge la dimension temporelle et précise la fonction de traceur. Le troisième appréhende les recompositions des liens actantiels et la nouvelle reliance. Enfin, la question économique est abordée au travers des usages et des attentes exprimées par les différents acteurs précisant une notion sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre suivant, celle de ressource.

6.1 Des recompositions spatiales

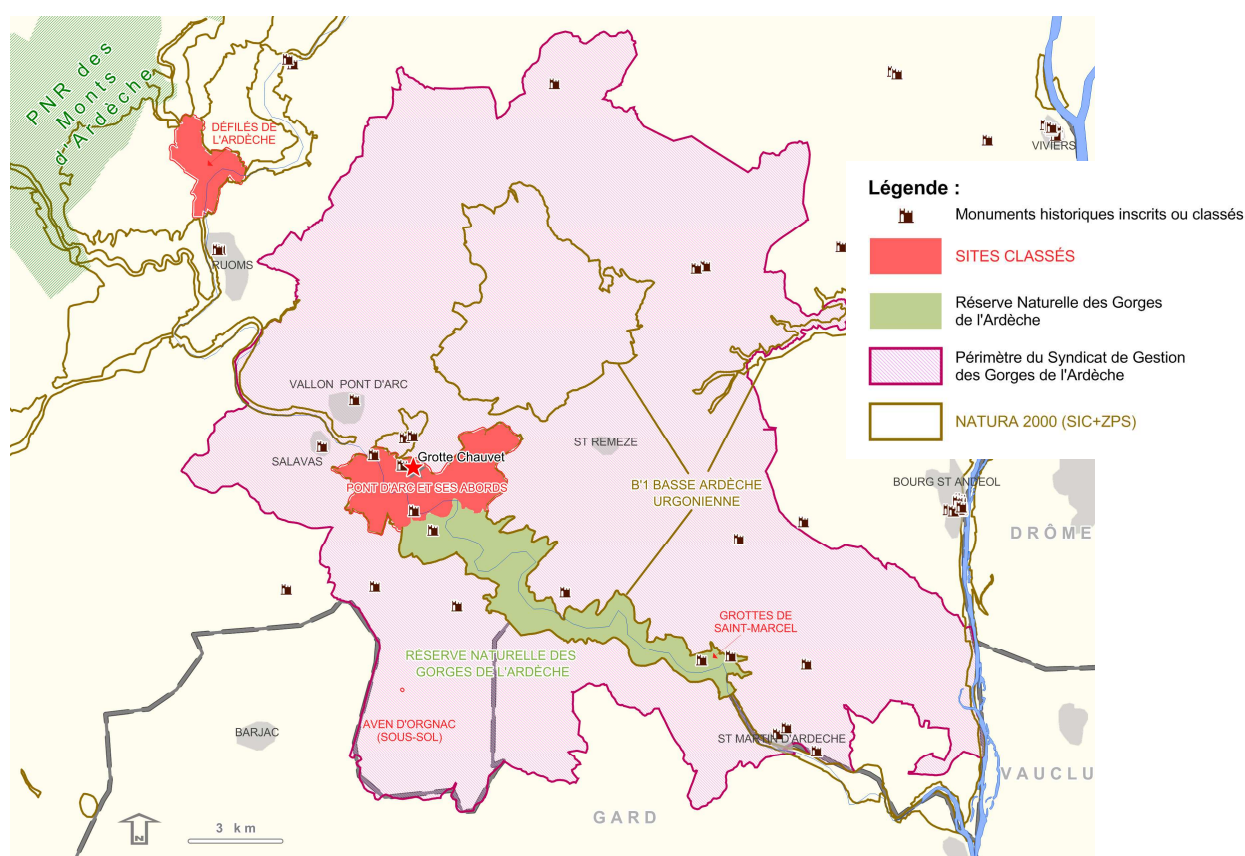
6.1.1 Le dédoublement spatial de la grotte Chauvet et son implication

Bien qu'étant non visible, la grotte Chauvet a malgré tout généré de nombreuses références spatiales. Localisée dans un espace préexistant, à la métrique et aux jeux de positions établis, la grotte a entraîné de multiples recompositions, qui furent refusées ou amplifiées par les acteurs de la place. Celles-ci furent ainsi dédoublées. Les premières sont liées à la grotte elle-même, tandis que les secondes émergent avec les différents projets de sa restitution.

6.1.1.1 Une localisation naturelle qui engage

La découverte de la grotte Chauvet dans le cirque de l'Estre à proximité immédiate du Pont d'Arc a entraîné la première recomposition. Sa localisation fut ainsi perçue par les acteurs comme la confirmation de l'entrée des Gorges de l'Ardèche dans leur fonction touristique et patrimoniale. Située dans le site classé du Pont d'Arc, en bordure de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche, la grotte vient compléter un site touristique qui ne manquait déjà ni d'attraits, ni de fréquentation. En ce sens, la grotte vient affirmer une centralité.

Carte 7 : La grotte Chauvet au cœur des Gorges de l'Ardèche



(DRAC, 2008 ; DIREN, 2011 ; IGN, 2011
Senil, 2011)

La commune de Vallon-Pont-d'Arc avait déjà « tout », « et voilà que c'est encore elle que la Providence désigne pour accueillir un site préhistorique d'une valeur culturelle de renommée mondiale. Enfin, plutôt que de parler de providence, il faudra voir là un réel déterminisme : à en juger à leurs goûts en matière de peinture, nos ancêtres Solutréens devaient être sensibles aux mêmes charmes que ceux qui font la joie de nos campeurs en tongues » (Dauphiné Libéré, 27/01/1995). Pour les acteurs du tourisme, la découverte apparaît largement bénéfique et complémentaire, renforçant encore l'attractivité du lieu « *C'est un élément supplémentaire du patrimoine du secteur qui n'en manquait déjà pas... c'est un endroit exceptionnel...* »

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

(Entretien Président du Syndicat des loueurs des Gorges de l'Ardèche, octobre 2007). Ce point de vue, relativement partagé sur place est par contre relativisé par d'autres acteurs. Conscients du supplément d'enjeux que la grotte va apporter à un site déjà très marqué, certains s'inquiètent très vite des conséquences. « *Quand la grotte a été trouvée, j'étais au ministère de l'Environnement et notre première réaction a été et merde... juste là... à Vallon-Pont-d'Arc. Nous on avait déjà le site classé et c'était déjà pas mal... on l'a vécu comme une catastrophe...* » (Entretien Chargée de mission UNESCO, octobre 2007).

Mais la centralité ainsi réaffirmée à l'échelle des Gorges participe aussi à créer des mouvements plus globaux et l'espace préhistorique mondial s'en trouve bousculé. Pour H. de Lumley, directeur du Muséum, les Gorges deviennent avec la découverte de la grotte « la capitale mondiale de la préhistoire » (Dauphiné Libéré, 4/06/1995) et leur accordent ainsi une place légitime trop peu connue (Gauchon, 2009).

Mis au courant des enjeux et de l'opportunité créée pour recomposer le site, E. Ballardur affirme lors de son passage à Vallon-Pont-d'Arc le 15 février 1995 (La tribune, 16/02/1995) qu'« il faut envisager un scénario encore plus ambitieux qui conduirait à mieux protéger le site en interdisant très largement l'accès aux véhicules et à limiter le camping au sein de la Réserve Naturelle ». Soufflée à l'oreille du Premier Ministre, la vision évoquée propose un interventionnisme qui utilise la découverte comme une opportunité de changement. Initialement perçue comme problématique, la localisation sert rapidement un projet aménagiste. Il s'agit alors pour ses promoteurs de recomposer enfin un espace dont le fonctionnement n'apparaît plus satisfaisant aux décideurs politiques, hormis certains élus locaux. La représentation initiale subit donc une double inversion. Pensée comme un atout puis envisagée comme une menace, la localisation de la grotte est finalement perçue comme une opportunité de relancer une démarche volontariste. Ainsi, l'espace concentré est diffusé par la volonté de décongestionner la Combe d'Arc en faisant évoluer les pratiques spatiales. En ce sens, la fermeture de la grotte et sa nécessaire reconstitution extérieure représentent la possibilité de mettre réellement cette vision en pratique.

Décongestionner la Combe d'Arc : l'OGS du Pont d'Arc

Très vite identifié comme l'élément emblématique du Sud-Ardèche, le Pont d'Arc fut classé dès 1931. Il fallut cependant attendre 1982 pour que ses abords le soient également. Malgré ces mesures de protection stricte, la fréquentation et l'organisation anarchique de celle-ci concentrèrent très rapidement de nombreuses critiques de la part des écologistes mais aussi des professionnels du tourisme et des élus. Soucieux que l'intérêt général de l'Ardèche soit respecté, ces derniers s'inquiétèrent de l'image donnée aux nombreux visiteurs. En effet, le site classé du Pont d'Arc est le 2^{ème} site classé le plus fréquenté de Rhône-Alpes après le Mont

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

Blanc. On estime à 1,5 millions le nombre de visiteurs qui parcourent les Gorges de l'Ardèche chaque année et qui passent inmanquablement sur le site.

Dès 1993, une première Opération Grand Site est signée. La charte donna au Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ardèche (SIVA), alors gestionnaire de la Réserve, la responsabilité de sa mise en place. Si les actions prévues dans les Gorges de l'Ardèche ont pu être menées à terme (mise en place des deux bivouacs gérés par la Réserve permettant l'interdiction du camping sauvage dans les Gorges notamment), les actions projetées sur le site même du Pont d'Arc ne purent aboutir.

La localisation du site de l'ERGC à la Mathe, entre Vallon et son Pont d'Arc, servit un temps à relancer le projet, le Ministère de l'Environnement acceptant notamment le rapprochement des deux démarches. Mais l'abandon de la restitution en ce lieu, notamment à cause du fonctionnement touristique qu'elle proposait en fermant la route d'accès au Pont d'Arc, fit aussi échouer le traitement de la Combe.

Relancée en 2010 autour de trois partenaires, la commune de Vallon-Pont-d'Arc, le Syndicat Mixte des Gorges de l'Ardèche (ex SGGGA) et le Conseil général de l'Ardèche, la nouvelle démarche, portée par le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche¹, est actuellement justifiée par la démarche d'inscription à l'UNESCO. Considéré comme intervenant sur l'écrin de la grotte, l'aménagement de la zone envisagée poursuit trois objectifs définis par le comité de pilotage :

- la réhabilitation paysagère et environnementale en conservant et rendant exemplaire la dimension économique du site ;
- l'amélioration de l'accueil, des services et du conseil aux visiteurs ;
- la sécurisation par une meilleure maîtrise de la circulation et du stationnement.

L'approche retenue, se voulant consensuelle, cadre alors avec celle suggérée dès 1999 par le cabinet d'études Opéra, alors critique avec l'OGS engagée. « Dans le cas du Grand Site, l'aspect " Sanctuaire " ne semble pas tout à fait en phase avec un objectif partagé de développement durable. La négation d'une économie liée au site paraît difficile dans un objectif de développement durable. Il faudra plus équilibrer environnement et activités plutôt que de les opposer » (Etude OPERA, 1999). Cette démarche, en cours de définition, s'inscrit dans la lignée des essais précédents. Néanmoins, pour ne pas subir cet héritage, elle a rompu avec l'appellation initiale. Actuellement, seul l'objectif UNESCO est ainsi mis en avant.

L'espace de gestion de l'UNESCO

Si les premières inscriptions à l'UNESCO ne s'inquiétaient que de la préservation stricte des sites, l'évolution récente tend à donner une place prépondérante à son environnement. La

¹ La personne recrutée doit cependant être présente un jour par semaine à la mairie de Vallon-Pont-d'Arc et un autre à la mission UNESCO à Privas

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

définition d'un plan de gestion s'appuie donc sur une spatialisation des engagements de chacun. Le site occasionnant la labellisation est ainsi enserré dans un espace tampon censé permettre la conservation. Celui-ci n'ayant pas de valeur réglementaire, seules la négociation préalable et la menace de déclassement du site par l'UNESCO sont les garants de sa réussite. Calquée sur le périmètre du site classé du Pont d'Arc, cette zone engagera donc moralement les acteurs impliqués. Elle chargera le site d'une valeur dédoublée, naturelle et culturelle.

6.1.1.2 Le choix de l'épicentre

La localisation de la grotte n'est pas la seule à causes des recompositions spatiales. Le choix du lieu de construction de la restitution génère aussi des souhaits et des craintes multiples. Les conséquences de la mise en service de l'ERGC sont anticipées localement comme très importantes. « *La communauté de communes sera dans tous les cas dans la première onde de choc et aujourd'hui, rien n'est fait pour préparer ce changement* » (Entretien Directrice de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, avril 2007).

Cette vision amplifie les enjeux perçus. En effet, de la localisation du site dépend assez fortement l'effet réseau qui ne manquera pas de se structurer. Ainsi, plusieurs acteurs porteurs des enjeux de différentes zones géographiques se sont largement impliqués dans le suivi des mesures d'accompagnement, la participation au choix de la localisation elle-même apparaissant à tous impossible. Contraints par le souci de reproduction et par l'exigence politique de faire naître l'espace sur la commune qui a révélé la grotte, le choix de localisation de l'ERGC ne permit pas de véritablement proposer une implantation capable de générer d'autres processus que locaux. Les enjeux et les effets de levier potentiels furent donc relativement limités, mais malgré tout ressentis par de nombreux acteurs de proximité.

Le refus de virer à droite

Si la découverte de la grotte a été saisie très favorablement par les acteurs situés en rive droite de l'Ardèche, les projets de restitution successifs leur ont par contre fait craindre d'être encore plus marginalisés. Contrairement à la rive gauche, la rive droite est située à l'écart des principales dynamiques touristiques, ne disposant ni de route touristique ni d'accès fréquentés à la rivière. L'Aven d'Orgnac en est le site phare et l'impact de la restitution sera sans doute important pour lui, celui-ci accueillant à côté de l'aven le Musée Régional de la Préhistoire.

Très tôt consciente de la menace naissante, la commune propriétaire de la grotte a ainsi décidé d'anticiper l'ouverture de l'ERGC et a engagé une requalification de son site touristique en vue de le rendre plus attractif, au travers d'une Opération Grand Site. « A l'annonce de la création pour 2005, d'un espace de restitution très médiatique grotte Chauvet à Vallon-Pont-

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

d'Arc, soit à 17 km d'Orgnac-l'Aven, le village s'est senti menacé. "Il fallait nous positionner rapidement comme une étape touristique complémentaire des gorges de l'Ardèche et de la grotte rupestre Chauvet pour ne pas tomber dans l'oubli" souligne René Ughetto, qui porte aussi le projet de création d'un camping résidentiel haut de gamme pour attirer une clientèle saturée par la massification touristique des gorges de l'Ardèche » (La Tribune, 21/06/2002 cité par (Duval, 2007)).

Cette inquiétude concurrentielle légitime est par contre doublée du sentiment plus surprenant d'être oublié par la communication touristique départementale. « *Le CG nous affiche, mais à contrecœur. On les gêne. Ils ne communiquent que sur Chauvet [CDT]. Orgnac est vu comme autonome, ils ne nous maîtrisent pas. En plus il leur faut mettre l'ERGC à Vallon... pour les locaux* » (Entretien Directrice du Musée Régional de la Préhistoire, janvier 2008). Bâti sur un mode de gestion en régie directe, opérant depuis 1939, l'Aven d'Orgnac se démarque en effet des modèles touristiques classiques. Largement bénéficiaire et contributeur au budget communal, le site a l'aval de la communauté villageoise et le soutien indéfectible de son maire.

Cette position permet au projet d'afficher sa différence et de se revendiquer d'un système de valeurs différent de celui qui prospère de l'autre côté des Gorges. « *Le site est en grande partie naturel, mais avec le musée on est assez global. On est dans le vent du développement durable. On est une aire d'espace ou de liberté en dehors des gorges. On est nature. On a un système scientifique intéressant. Aujourd'hui on est le seul lieu à parler géologie en Ardèche. Tous les autres sites ont fermé. On aimerait que les gens ne circulent pas bêtement dans le pays* » (Entretien Directrice du Musée Régional de la Préhistoire, janvier 2008). Et pour les projets dont ils sont porteurs, la différence est volontiers affirmée par rapport à la gestion du projet départemental qui fut source de forte inquiétude pour les acteurs du site. « *On veut une transparence, à l'inverse de l'ERGC* » (Entretien Directrice du Musée Régional de la Préhistoire, janvier 2008).

Mais la proximité du Gard et de ses sites et hébergements touristiques représente pour les institutions ardéchoises un frein à l'implantation de l'ERGC sur cette rive. Soucieux de maintenir des retombées économiques maximales sur le Sud-Ardèche, le Département s'est toujours refusé à risquer la fuite. Dernièrement, la réfection de la route gardoise menant à Vallon-Pont-d'Arc a d'ailleurs été interprétée par les locaux comme une volonté de se greffer sur la dynamique à venir. Sur ce point, le Conseil général a donc le soutien de nombreux élus et habitants, à l'exception notable du site d'Orgnac situé en zone frontalière et par là, marginalisé de fait de la dynamique pressentie.

Vécue comme une menace potentielle pour la survie touristique, la dynamique de projet engagée autour de Chauvet fut pourtant bien vite mise à profit. Ainsi, « *l'ERGC nous permet de demander de nous mettre à niveau...* » (Entretien Directrice du Musée Régional de la Préhistoire, janvier 2008) et de menace le site devient opportunité. Les financements prévus

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

pour l'accompagnement territorial de l'ERGC sont notamment sollicités. En outre, la démarche UNESCO est attendue pour profiter d'un véritable effet territorial capable de dépasser le problème initial de la localisation du site par rapport à l'ERGC. Cette ambition est aussi partagée par la mission UNESCO qui espère proposer une forme de compensation au problème initialement créé. « *Autant l'équipement tout seul est une concurrence terrible pour Orgnac, autant le site UNESCO c'est un label qui à mon avis peu faire rentrer ce coin-là dans la catégorie des musts que l'on va voir et pas seulement que pour le canoë* » (Entretien Chargée de mission UNESCO, octobre 2007).

Finalement, si le choix définitif du lieu de l'ERGC a depuis respecté les prévisions locales, il semble que le site d'Orgnac ait progressivement gagné une place de partenaire et de locomotive potentielles. Conscients des risques pesants sur la rentabilité de l'ERGC, les gestionnaires actuels de l'espace de restitution ont stoppé leur route solitaire pour accueillir des dynamiques préexistantes, maintenant envisagées comme potentiellement utiles. Le territoire touristique de la grotte Chauvet en cours de préfiguration tend ainsi à s'extraire partiellement de la simple géographie référentielle et de la localisation contraignante du site d'Orgnac.

La réaction des territoires de projet

Le cas exposé n'est pas unique. Ainsi, d'autres projets, bien que situés plus loin de la grotte, n'ont pas hésité à l'intégrer dans leur stratégie et à se positionner. Le PNR, alors engagé dans le processus de localisation de sa Maison a fait de la grotte Chauvet une variable géographique à intégrer. « *Quand les élus du Parc ont choisi Jaujac pour la nouvelle maison, c'était pour faire le lien entre Chauvet et le Gerbier. Elle est pensée comme un espace relais* » (Entretien Président du PNR des Monts d'Ardèche, octobre 2007). L'objectif des élus fut dans ce cas de créer une géographie favorable à l'expression de leur projet en choisissant de se situer sur un axe considéré comme stratégique, mais aussi en l'entretenant.

Le Sud-Ardèche prit quant à lui conscience de l'intérêt de se structurer grâce aux réflexions engagées autour de la valorisation de la grotte Chauvet. « *L'étude TAD sur Chauvet nous a montré qu'il fallait un territoire pour récupérer la manne de Chauvet* » (Entretien Chargé de mission Pays d'Ardèche méridionale, octobre 2007). Le Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) signé s'est par la suite organisé symboliquement autour de cinq axes, reprenant les cinq doigts de la « main positive » retrouvée dans la grotte. Intitulé « un territoire d'innovation et d'expérimentation », l'axe cinq fut pensé directement en lien avec la mise en place de l'espace de restitution de la grotte Chauvet. Mais celui-ci ne fut jamais engagé, le Conseil régional ayant finalement demandé au Pays d'attendre.

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

L'initiative du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional dont la labellisation devrait intervenir courant 2011 est aussi fortement liée à la découverte de la grotte. Celui-ci proposera un espace patrimonial complémentaire permettant aux visiteurs de découvrir d'autres sites de qualité, et à cette zone, de développer son activité touristique.

Le refus de spatialiser pour ne pas territorialiser

L'attitude attentiste relevée avec le Pays, de la part des porteurs du Grand Projet grotte Chauvet, est symptomatique d'une volonté maintes fois renouvelée de refuser toute spatialisation au projet engagé autour de la grotte. Ainsi, les cercles initiaux sériant les types d'impact furent abandonnés au profit d'un discours d'ambition élargie prenant comme prétexte le fait de se refuser à circonscrire le développement potentiellement émergent de l'ERGC. L'arrivée de la Région, qui a pris depuis 2005 le portage informel du développement territorial (volet territorial, UNESCO et enfin Grand Projet de Rhône-Alpes) n'a pas fait évoluer cette situation, alors même qu'elle est une collectivité régionale phare dans la territorialisation de ses politiques. Tout au plus, avec le GPRA, elle affirme une référence Rhône-Alpine, éloignée des préoccupations locales et de l'impact envisageable du projet final. La démarche UNESCO n'aide pas plus cette spatialisation. « Et le territoire de la grotte Chauvet, hors périmètre UNESCO ? *Je pense que c'est le sud de l'Europe, Lascaux, Altamira. Soit on a une logique locale, où les hommes ont dormi, mangé, soit on parle de l'implantation des hommes au paléolithique et alors là, on parle sud de l'Europe. On a d'ailleurs travaillé cette hypothèse... mais c'était très compliqué.* Et le monde ? *Je ne crois pas... je ne sais pas. Je pense que c'est le travail sur la valeur exceptionnelle et notamment le sens de cet art qui pourra donner l'amplitude...* » (Entretien Chargée de mission UNESCO, octobre 2007). La question posée entraîne ainsi une réponse, certes objective, mais historique, traduisant là encore le refus de nommer l'espace actuel de la grotte et d'en attribuer par là la propriété, même symbolique, à quelques-uns.

Face à ces stratégies de déracinement territorial, conjuguant volonté d'universalité et stratégies politiques, on en vient alors à mêler les références passées et actuelles et à s'interroger : l'homme de Chauvet était-il Ardèchois ? Il apparaît ainsi que l'artiste de Chauvet est souvent référencé à la catégorie générique de « l'homme préhistorique » et que les traces laissées l'ont été lors de l'un de ses « passages ».

Pourtant certains pensent que la grotte possède une filiation inversée avec son territoire environnant actuel, car l'Ardèche a su faire ce qu'il fallait. « *Dès la charte initiale, il y a eu deux volets : patrimonial et territorial. C'est une chance énorme. C'est un territoire qui a été un lieu où les hommes ont développé de l'activité. En Ardèche, le patrimoine est très important* » (Entretien Sénateur de l'Ardèche, janvier 2008). Mais si la grotte Chauvet est

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

maintenant marquée par une appropriation et une volonté de bien la traiter, elle possède un lien au lieu bien plus large. « *Chauvet, c'est les Gorges, c'est l'ensemble. C'est à la fois un héritage et un vertige. Notre territoire a toujours été occupé. Il y a une continuité jusqu'à aujourd'hui. C'est une sacrée responsabilité. On est héritiers. C'est palpable. C'est un objet de plus qui nous en fait prendre conscience. En plus, trouvé au Pont d'Arc, ça interpelle...* » (Entretien Président du Syndicat Mixte des Gorges de l'Ardèche, octobre 2007). Le déterminisme, déjà perçu dans le discours des inventeurs qui affirment avoir trouvé précisément ce qu'ils cherchaient, n'est alors plus très loin. Mais, malgré cette légitimité affirmée liant le lieu aux hommes passés et présents, le territoire de la grotte est toujours refusé.

6.1.2 De Millau à la France : l'Aveyron et Midi-Pyrénées prennent place

Si la localisation de la grotte Chauvet n'a pas été décidée mais découverte et que seul le choix d'implantation de l'espace de restitution a été choisi, dans le cas du viaduc de Millau la localisation n'apparaît pas non plus totalement déterminée. En effet, portées par le ministère des Transports, certaines lois d'organisation de l'espace opposèrent une décision quasiment autonome.

De par sa fonction autoroutière première les liens entre le viaduc de Millau et l'espace sont forcément importants. Mais ils le sont aussi à cause des discussions initiales menées sur le tracé de l'autoroute et des ouvrages d'art qu'il impliquait. Lancé localement par les élus, ce débat permit de discuter des conséquences du rapprochement entre le Nord et le Sud de la France et de la mise à distance de la centralité autrefois parcourue. Il vit s'affronter une logique globale, défendue par le Ministère des Transports et attachée au temps du parcours à une logique soucieuse de préserver l'intérêt général local.

Pourtant, cette dernière n'apparaît pas univoque et ne fit jamais consensus. Pour certains l'identité naturelle du site ne favorisait pas une inclusion paysagère importante, alors que d'autres voyaient (plus facilement après coup) un intérêt à être contourné par un ouvrage capable de générer lui-même le traitement du problème qu'il contribuait à créer.

6.1.2.1 Une recomposition touristique

L'opportunité de Millau fut de voir arriver une fréquentation nouvelle, attirée par cet ouvrage en construction. Ville touristique en creux, Millau a pris du relief et s'est insérée dans le réseau de sites existant qui l'entourait.

« Après il faut reconnaître que pour nous, à avoir un contournement, il valait mieux avoir un ouvrage exceptionnel qu'une suite d'ouvrages complètement banals comme il y en a partout. Avant le viaduc, y avait rien à Millau, c'était la base arrière de la pleine nature, la ville au milieu d'un territoire exceptionnel. Les gens qui viennent pour les sports, ils aiment les spots, mais aussi boire une bière dans un pays civilisé, le soir. Parce que les bleds autour, ça va un moment... Millau a réussi par rapport à ça, parce qu'y a La Couvertoire, Roquefort, Sylvanès, les Gorges du Tarn, etc. c'est vraiment un schéma en étoile. Au milieu, il y avait un trou de 20000 habitants, parce que Millau, c'est une belle ville, mais franchement, y a la Graufesenque, mais pour les spécialistes. Il nous fallait notre Couvertoirade à nous. Il y a un schéma très positif pour tout le territoire, Millau, c'est le nœud de tout ça. Avant les gens ne faisaient que passer, aujourd'hui, c'est une vraie destination. La construction du viaduc, ça a été le chaînon manquant de la chaîne touristique du sud Aveyron, l'endroit le plus touristique du département » (Entretien Président de la Communauté de communes Millau Grands Causses, juillet 2009).

La recomposition touristique s'est aussi déclinée à l'échelle même du bassin millavois. Alors que le tourisme a historiquement pris place à l'est de la ville, à proximité des Gorges, l'implantation à l'ouest du viaduc crée un nouveau pôle capable de rééquilibrer les flux touristiques et les pratiques spatiales.

Mais, ce nouveau regard requalifia aussi l'aval et la mise en place d'une visite en barque, utilisant la rivière comme moyen d'accès à l'ouvrage, a encore amplifié la réappropriation. *« Pour les gens, ce secteur, c'était les égouts de Millau. Personne n'avait eu idée de faire passer des gens et des bateaux dessus. On a servi à requalifier la vallée de Millau »* (Entretien Gérant des Bateliers du Viaduc, juillet 2009).

Profitant de la notoriété nouvelle de l'ouvrage et de sa position sur le nouvel accès aux stations du sud de la France, l'Hérault engage une politique de promotion utilisant la nouvelle configuration. En effet, l'ouvrage entraîne une recomposition spatiale importante mêlant accessibilité nouvelle et rapprochement des Régions. *« Des volcans aux Grands Causses, les hommes ont tracé leur voie : l'autoroute A 75, La Méridienne. Pas de péage, pas de paysage pollué, c'est l'autoroute du plaisir. C'est aussi celle de la découverte. Le Massif Central s'ouvre et l'Auvergne devient le pays des volcans ; plus loin le Cantal et l'Aubrac vous invitent dans*

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

leurs grands espaces. Du Gévaudan aux Gorges du Tarn, il n'y a déjà plus qu'un pas. Les Grands Causses et la Méditerranée ne font presque plus qu'un » (www.a75.com, 2010).

La nouvelle géographie est censée évoquer le rapprochement des distances et l'intérêt de l'ouvrage et de l'autoroute qui l'emprunte. Ayant compris la force du lieu, le CDT de l'Hérault n'hésite alors pas à rebaptiser l'ouvrage « viaduc sur Mer » pour inciter les touristes à venir dans son département. Le trajet devient alors un élément du séjour, l'occasion d'emprunter l'ouvrage, dont le péage est remboursé dans le cadre de l'opération promotionnelle.

Illustration 16 : Communication touristique mise en place sur internet par le CDT de l'Hérault en 2006



(www.viaducsurmer.com, 2006)

Mais, le viaduc représente aussi un point de fixation identifiable par tous et crée une attraction qui supplanta rapidement celles de son environnement. Elle fut en partie liée aux références spatiales mobilisées autour du viaduc qui firent de l'objet un marqueur associé à la construction de différentes entités.

6.1.2.2 Des projets portés

Millau devient ainsi un haut lieu de la Nation française. La mise en scène de la construction, sa médiatisation et les discours qui lui furent attachés par les politiques, ont indéniablement participé à construire un marqueur national. Par le viaduc, la France se réalise. Elle se montre capable de réaliser une prouesse technologique de niveau mondial et affirme aussi sa solidarité envers un Massif central jusque-là contourné. Le viaduc de Millau rejoint alors

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

localement et nationalement la figure du José Bové militant « icône de l'anti-mondialisation mais surtout figure de l'identité nationale » (Ouardi, 2007).

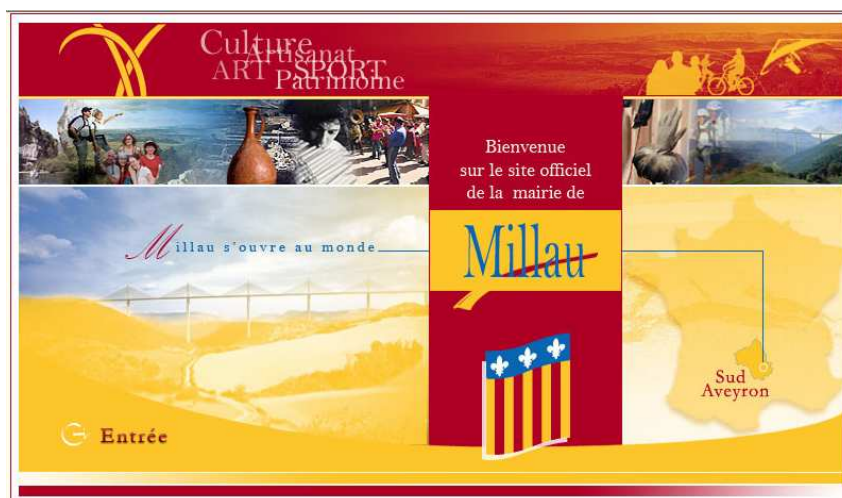
Face à ces références spatiales multiples, peu d'éléments permettent de fixer l'espace du viaduc. Dans le cadre de la convention d'accompagnement, l'ouvrage est complété par la définition d'un périmètre d'aide. L'arrondissement de Millau, retenu comme espace du projet, est administratif. Mais en choisissant cette référence pour l'attribution des fonds, l'Etat confirme surtout l'influence du député local, qui fut une des rares personnalités politiques, à avoir soutenu très tôt le projet de viaduc comme option du contournement. L'approche spatiale retenue pour l'anticipation apparaît donc démarquée de toute logique de territoire.

Pourtant, certains acteurs locaux osent malgré tout parler de la délimitation. « *Le territoire du viaduc ? C'est son aire de co-visibilité. Parce que vous me parlez de l'objet. Pour le développement économique, c'est autre chose. Il y a donc plusieurs aires paysagères, économiques, identitaires, qui sont au-delà du Parc. Pour moi, son cercle identitaire, c'est quasiment la France. Tout dépend de là où on l'appréhende. C'est au moins le département et puis après on passe à la France. Le reste, la région, tout ça n'existent pas dans la tête des gens* » (Entretien Directrice du PNR des Grands Causses, juillet 2009). Mais ce discours reste dans la confidentialité de l'échange temporaire et ne fut jamais porté au débat public. Le sujet des limites n'apparaît pas encore pertinent.

Exploitant l'opportunité de ce flou, certaines collectivités territoriales se sont emparées de l'objet à leurs propres fins.

La première appropriation est celle de la ville de Millau qui profite de la construction de l'ouvrage sur sa commune pour annoncer que « Millau s'ouvre au monde ». Avec ce slogan, la municipalité acte l'accessibilité nouvelle, mais marque aussi la volonté qu'elle a d'accepter cette nouvelle configuration géographique et de favoriser l'ouverture. La page d'accueil de son site internet (cf. Illustration 17) reprend cette communication et place la ville à l'échelle nationale en affichant son appartenance au Sud Aveyron.

Illustration 17 : Page d'accueil du site internet de la ville de Millau



(www.millau.fr, 2007)

Le viaduc servit aussi de fer de lance de campagnes touristiques et démographiques croisées censées montrer la nouvelle hospitalité des lieux (Viard, 2000). Le Département de l'Aveyron s'empara très vite de la valorisation de l'ouvrage au travers de son CDT. « *Le CDT a rééquilibré sa communication. Avant c'était Ouest Aveyron, Aubrac, Nord Aveyron, maintenant c'est plus le Sud* » (Entretien Chargé de mission de la Communauté de communes Millau Grands Causses, octobre 2008).

En choisissant de prendre la gestion autoroutière de l'aire du viaduc, il s'est doté d'un outil pérenne de communication touristique. Encore fallait-il lier l'objet à l'entité politique et dépasser le problème d'échelle.

« *Le titre, c'est viaduc de Millau... j'en ai assez souffert par rapport à ma mission. Alors déjà, dans la brochure, on connecte avec Millau. Puis on passe au département. Dans le département de l'Aveyron, il y a quatre ou cinq régions naturelles tout à fait différentes et même au niveau des populations. Quelqu'un de l'Aubrac n'a rien à voir avec quelqu'un du Larzac. Et ça c'est une richesse, c'est la diversité. Ensuite on a la Région, pourquoi ? Quand on réduit les distances, comme avec l'autoroute, on ne peut pas se fixer au clocher ou au beffroi de Millau. Peu d'Aveyronnais ont perçu que Barcelone était à quatre heures du viaduc. L'autoroute est là pour ça aussi. On part d'un point central et on essaie de construire des cercles, basés sur la durée* » (Entretien Directeur du CDT de l'Aveyron, juillet 2009). Cette stratégie touristique départementale fut aussi complétée par l'ambition d'accueillir de nouvelles populations et de réaliser la reconquête rurale. Profitant de la médiatisation de l'ouvrage, le Département s'est engagé, via la structure Aveyron Expansion, dans une campagne de communication nationale intitulée « Bienvenue en Aveyron ». Censés inciter et faciliter l'accueil et l'insertion économique de nouveaux habitants, peu de résultats concrets furent finalement observés. Dans de nombreux cas, les personnes accédant à la plateforme *ad*

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

hoc s'étaient déjà montrées intéressées par le projet de venir et étaient déjà inscrites dans les circuits classiques. Elles pensaient alors que la nouvelle procédure bénéficiait de nouveaux moyens, ce qui se révélait inexact.

La politique des Grands Sites de Midi-Pyrénées engagée par la Région marque aussi l'appropriation du site par une autre entité territoriale. Avec cette labellisation, le viaduc intègre le réseau des « portes d'entrée » de la Région. Il devient ainsi un point d'ancrage de l'identité régionale et un lieu censé rayonner vers les autres sites.

Pour autant, l'ampleur de l'ouvrage n'a pas permis de dépasser le stade de la simple utilisation communicante. Ainsi, la construction du viaduc et la mise en service de l'autoroute n'ont pas participé à recomposer les intercommunalités, malgré de nombreuses incohérences ou faiblesses constatées. Mais ce constat est aussi valable sur toute l'A75. L'étude d'E. Mainet et J.-C. Eidouard (2008) sur l'impact de cette autoroute a montré qu'il n'y a pas de lien entre sa mise en service et les logiques de recompositions territoriales. La prise de conscience du rôle de l'autoroute pour le développement semble très récente et s'est notamment faite *via* les Pays. En outre, l'étude montre aussi que les phénomènes économiques observés donnent à l'ouverture un double visage. Elle représente à la fois une attractivité accrue bénéfique qui est aussi doublée d'une concurrence embarrassante entre ces territoires nouvellement connectés.

6.1.3 Rapprochements

L'analyse des mouvements engagés autour des deux objets a permis de relever plusieurs types de recompositions. La première concerne les pratiques spatiales observées ou souhaitées, tandis que la seconde relève des appropriations constatées.

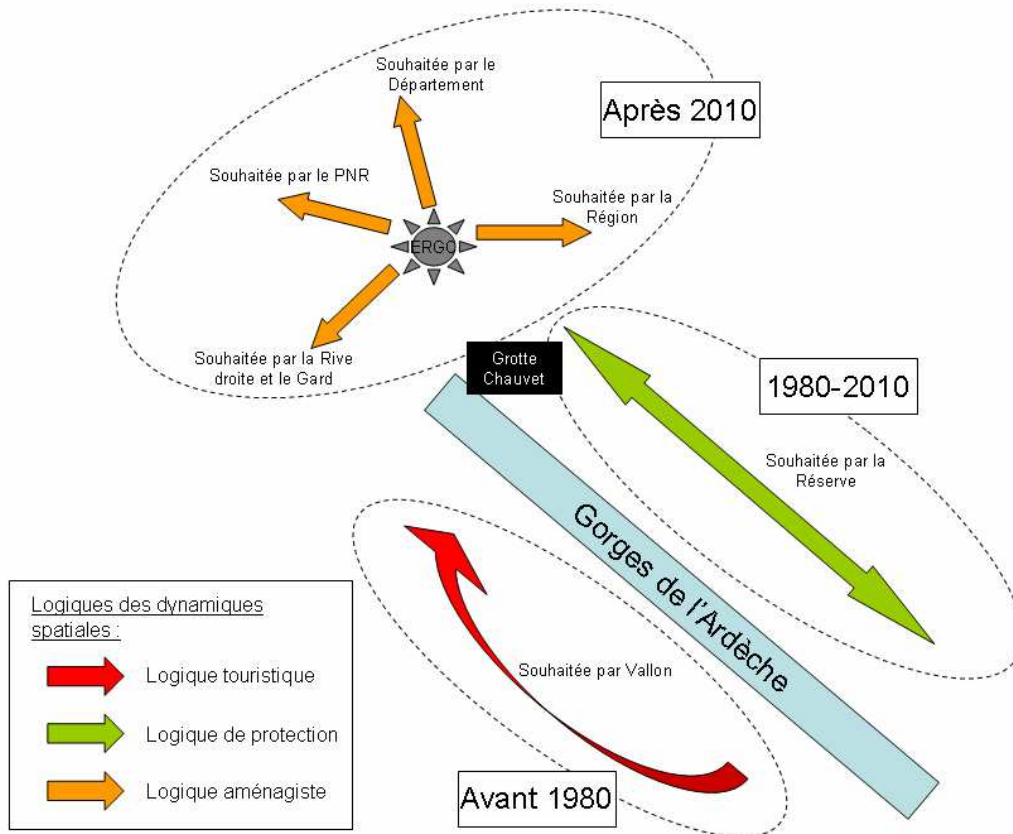
6.1.3.1 Une recomposition locale

La mise en espace de la grotte s'inscrit dans une dynamique historique marquée par plusieurs temps d'engagement spatial (cf. Figure 17). En ce sens, la valorisation de la grotte constitue une troisième recomposition de l'espace touristique des Gorges de l'Ardèche. Le premier temps fut d'essence touristique et a consisté à inciter les touristes à remonter les Gorges depuis les voies d'accès de la vallée du Rhône et à faire de Vallon-Pont-d'Arc une station touristique (Duval, 2007). Le second, en réponse à cette réussite qui a fait des Gorges un haut-lieu touristique parcouru, a tenté *via* l'institution de la Réserve Naturelle, d'organiser la

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

présence humaine dans les Gorges (Mao, 2008). Enfin, le troisième temps, en train de se mettre en place, s'appuie sur l'ERGC pour diffuser la fréquentation liée aux Gorges vers un arrière-pays plus ou moins élargi et directionnel en fonction des structures le souhaitant. Sa logique principale est d'ordre aménagiste.

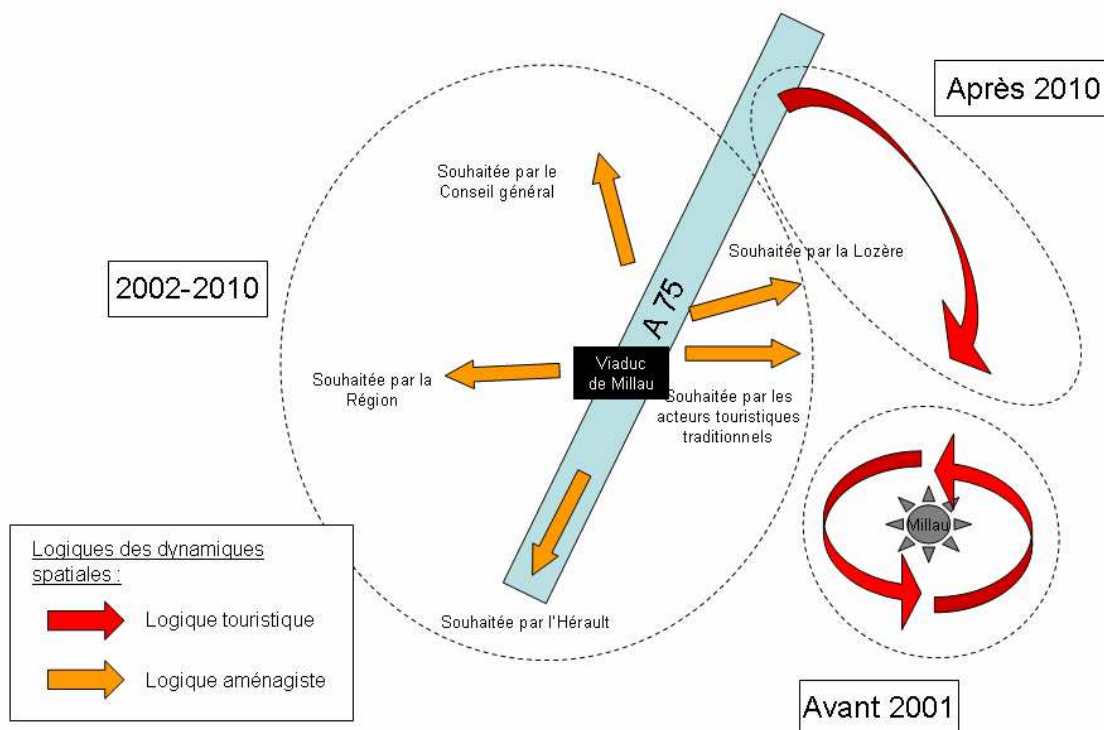
Figure 17 : Chronologie des dynamiques spatiales souhaitées autour de la grotte Chauvet



(Senil, 2011)

L'analyse des pratiques touristiques passées ou souhaitées autour du viaduc de Millau permet aussi d'identifier des périodes spatiales (cf. Figure 18). Initialement, le site fonctionnait sur un « tourisme de cueillette » profitant de la proximité de haut-lieux touristiques anciens et du passage des migrations touristiques. Avec la mise en service de l'autoroute, le problème fut de maintenir une fréquentation en ville, en incitant les gens à descendre. Finalement, l'attractivité propre de l'ouvrage a modifié ce fonctionnement initial. Il s'en est donc suivi une politique de rayonnement construite depuis le viaduc, à destination des zones géographiques plus ou moins proches (bassin millavois, départements de l'Aveyron, de l'Hérault, Région Midi-Pyrénées).

Figure 18 : Chronologie des dynamiques spatiales souhaitées autour du viaduc de Millau



(Senil, 2011)

6.1.3.2 Des appropriations multiples

En parallèle de ces dynamiques de flux redoutées ou incitées, les objets sont aussi mobilisés par des entités territoriales qui cherchent à travers eux à renforcer leur légitimité. En premier lieu, certaines collectivités portent la valorisation : la Communauté de communes et le Département pour le viaduc, le Département et la Région pour la grotte Chauvet. Cet affichage coûteux (surtout dans le cas de la grotte Chauvet), mais de premier plan confirme ces collectivités dans leur capacité d'action. En second lieu, plusieurs entités cherchent aussi à profiter de la dynamique concrète ou symbolique. Les territoires de projet sont alors concernés, mais ayant leur budget alloué par les acteurs de premier plan, leur rôle est contrôlé, voire minoré.

Dans le cas de la grotte Chauvet, ce contrôle se double d'un refus de spatialiser le rayonnement de la restitution de la grotte et de nommer, par là, des héritiers légitimes. Objet a-spatial car invisible, dont la justification est ancrée dans la temporalité, la grotte se voit ainsi refuser toute emprise spatiale autre que celle donnée par les maîtres d'ouvrages de l'ERGC.

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

A l'inverse, la spatialité du viaduc semble s'imposer d'elle-même et l'appropriation d'un ouvrage dont on ne voulait pas, et qui s'est construite petit à petit lui a finalement créé un territoire. Dans ce cas, la multiplication des mobilisations s'étant faite entre des structures établies, et s'étant limitée à la communication touristique (la convention d'accompagnement étant essentiellement portée par l'Etat), les prises de position se sont réglées sans véritable opposition. Le choix de l'Hérault de communiquer sur le viaduc, avec la bénédiction d'Eiffage, n'a pas posé de problèmes aux locaux, alors même que cette stratégie pouvait les desservir (les gens qui passent dessus ne passant pas dessous). A l'inverse, pour la grotte, la volonté des structures de développement d'avoir une action élargie a causé davantage de difficultés et l'utilisation de l'ERGC par le Gard, serait sans doute vécue comme une véritable agression.

Au final, la valorisation de la grotte Chauvet a engagé plus de controverses géographiques que le viaduc de Millau (à l'inverse de la construction). A la fois objet invisible à recréer et objet temporel à spatialiser, elle engage un espace matériel (l'ERGC et son environnement) et un espace symbolique (aire de rayonnement) qui ont tous les deux posé problème.

Mais, si l'objet sert à construire l'espace, ce dernier est aussi mobilisé pour construire l'objet lui-même. Des espaces de référence sont mobilisés dans les deux cas et la notion de monde sert à renforcer le caractère unique des lieux. Ainsi, la grotte Chauvet est « la plus vieille grotte ornée du monde » et le viaduc de Millau est « le plus haut du monde », même si ces affirmations à objet constructif ne sont que relatives, étant toujours précisé qu'elles ne sont valables qu'« à ce jour »¹.

Néanmoins, malgré cette indication commune à la mondialité, qui justifie l'exceptionnalité, les références à l'ancrage de l'objet sont par contre différentes. Ainsi, alors que le discours sur le viaduc de Millau met en avant un ancrage territorial français, rien n'est fait de tel avec la grotte Chauvet.

¹ Le Viaduc de Sidu en Chine a depuis battu le record de hauteur de plus de 217mètres. Mais le Viaduc de Millau garde toutefois son record pour les ponts multi haubanés.

6.2 Recomposer le temps

Les recompositions spatiales et territoriales, au cœur des réflexions géographiques (cf. Chapitre 2), ne sont pas les seules à être menées par les acteurs. Le temps participe aussi de cette construction située. Avec l'invention de ces objets, des références temporelles apparaissent. Elles les inscrivent dans une chronologie objective ou participent à construire des continuités et des filiations propres au temps patrimonial (Micoud, 2005).

6.2.1 Une grotte d'une étonnante modernité

La découverte de la grotte et sa datation à plus de 30 000 ans ont eu pour conséquence de mettre au premier plan la préhistoire comme référence historique locale. Déjà représentée en Ardèche par plusieurs lieux, la période préhistorique gagne avec cette nouvelle grotte une référence unique d'ampleur mondiale. La préhistoire s'affirme tout d'un coup comme l'époque de référence du Sud-Ardèche « le Département se trouvait ainsi d'un coup propulsé à l'origine de la civilisation » déclare H. Torre (Dauphiné Libéré, 20/01/1995).

Néanmoins, cet écart temporel daté et présenté comme objectif est mobilisé différemment en fonction des acteurs et des périodes. Le choc provoqué par l'annonce des chiffres matérialise en premier lieu l'écart entre les deux sociétés. « *Et puis ça engendre notre petitesse à l'échelle du temps. Il y avait des lions, maintenant ils sont à Peaugres* » (Entretien Chargée de mission UNESCO, octobre 2007). Mais cette rupture révélée par l'éloignement temporel et par le peu d'informations sur l'artiste est aussi pensée au travers de la figure de la juxtaposition. « Avec l'exploratoire de la préhistoire, l'Ardèche pourra donner l'image d'un espace empreint d'un passé riche et d'un présent dynamique » (CG, 1997). La modernité du lieu est alors utilisée pour créer le contraste nécessaire à la valorisation croisée du passé et du présent.

Cependant ces représentations font très vite écho à la peur d'être trop assimilée à cette époque. La préhistoire est alors intégrée dans un continuum historique qui présente l'Ardèche comme une succession de marqueurs historiques, rapprochant le plus lointain au plus proche au travers d'éléments connus, censés baliser cette mise en perspective échelonnée.

La présentation d'une continuité temporelle est aussi référée aux différentes œuvres artistiques majeures de l'humanité. La grotte Chauvet est alors associée à des lieux ou des artistes censés marquer le génie artistique de leur époque. Elle est donc inscrite dans une succession associant la préhistoire, avec Lascaux (la référence) et Altamira de 15 000 ans sa

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

cadette, l'Antiquité avec les parois des tombeaux de la vallée des rois en Égypte, le Moyen Âge avec la décoration de la chapelle Sixtine réalisée par Michel-Ange, ou encore la période contemporaine avec la grande toile « Guernica » de Picasso.

A cette stratégie temporelle de la continuité s'ajoute aussi celle de la contraction. Ainsi J.C Pierre affirme lors des premières projections, « les images télescopèrent le temps : 20 000 ans d'histoire ne séparaient plus ceux qu'on disait "sauvages" de ceux qui doutent parfois de leur "civilisation". L'artiste de la grotte Chauvet faisait passer le message comme s'il était présent » (Dauphiné Libéré, 28/01/1995). En octobre 1999 à l'occasion de la visite de la Présidente de la Chambre des Expropriations de Toulouse, c'est l'émotion qui est restituée par la presse, les visiteurs ayant vécu « une expérience bouleversante », « perdent toute notion du temps et toute envie de retrouver le monde extérieur » (Dauphiné Libéré, 23/10/1999).

Les caractéristiques mêmes des peintures de la grotte justifient cette forme de négation temporelle. « *Cette notion de temps que l'on affiche comme étant un temps exceptionnel de 32000 ans, il est complètement écrasé par cette fraîcheur. La deuxième révélation pour moi c'est qu'on nous a tous collé une image de l'homme préhistorique et cette image, je ne peux plus la voir. Même si elle est juste... C'est vous, c'est moi. C'est vraiment notre ancêtre. A 32000 ans de distance, il vous parle, il a envie de communiquer, de communier... Non, il n'était pas différent, non on n'est pas plus intelligent* » (Entretien Chargée de mission UNESCO, octobre 2007). L'artiste préhistorique, « l'autre venu du passé » (Patou-Mathis, 2011) est alors mis en équivalence avec l'homme contemporain. Il est pressenti comme porteur d'un dialogue au message incertain mais particulièrement stimulant pour la société l'ayant accueilli.

Toutefois, le discours temporel le plus utilisé est celui qui crée les références à la modernité. L'interprétation des peintures comme un art et les références multiples faites à la Renaissance pour les décrire traduisent « l'incroyable modernité » relevée par les différents commentateurs. « Cette connivence qui s'exprime entre l'univers mental de l'homme de la préhistoire et celui de l'homme moderne donne à lire un humanisme proche de son sens universel. Ce qui est en jeu avec la découverte de la grotte Chauvet, c'est la reconnaissance de l'unité du genre humain, l'égalité des hommes et leur altérité » (Document stratégique culturel, 2005) La force de l'œuvre donne alors à celle-ci la capacité à constituer la preuve de l'égalité des hommes entre eux. Ainsi interprété, le message se doit d'être communiqué. « L'architecture du projet culturel et scientifique développé à l'ERGC pourrait reposer sur la modernité et l'universalité du message de la grotte Chauvet » (Document stratégique culturel, 2005). En ce sens, le site est appréhendé comme « un miroir de l'homme occidental » (Patou-Mathis, 2011).

Finally, l'écart temporel, bien que différemment traité, crée une responsabilité qui favorise la réflexion sur le futur et l'avenir de notre société. « Quelles valeurs avec la période actuelle ? *Je crois que la notion de temps elle est importante. Quelqu'un disait c'est 2000 générations. Cela nous interroge sur ce que l'on laissera en termes de société. Dans 32000 ans comment on sera perçus ? Quelle émotion on arrivera à transmettre ? C'est une vraie question de société. Si on s'interroge sur notre passé, on s'interroge aussi sur notre futur* » (Entretien Directrice de la mission Chauvet, février 2007). Le témoignage laissé par la grotte questionne alors notre capacité à laisser, nous aussi, des traces susceptibles de générer une reconnaissance identique. « *Chauvet nous remet en question, remettons nous en question sur notre vie. Notre société laissera-t-elle des Chauvet ?* » (Entretien Directeur du PNR des Monts d'Ardèche, octobre 2007).

6.2.2 Le viaduc de Millau replacé dans le fil de l'histoire

Alors que l'ouvrage du viaduc de Millau ne possède pas, à l'inverse de la grotte Chauvet, de dimension historique, de multiples références temporelles sont pourtant exprimées. Déclencheur d'un discours patrimonial, l'Etat a été le principal promoteur d'une vision politique de l'ouvrage. Avec lui, Millau devient l'emblème de la modernité triomphante et le haut-lieu du patrimoine technologique français.

« Les Françaises et les Français sont fiers, à juste titre, des prouesses accomplies ici et qui parlent pour la France. Une France moderne. Une France entreprenante et qui réussit. Une France qui investit dans l'avenir. Une France aux avant-postes du progrès mondial. Une France à la pointe de l'excellence scientifique et technique. C'est tout cela que représente le viaduc de Millau, un modèle, une tradition, une exigence, une ambition pour la France » (Discours d'inauguration du Président Chirac, 2004)

L'ouvrage participe à projeter dans le futur des valeurs modernes et à faire de la Nation la tête de pont de leur mise en œuvre. La Nation peut s'appuyer pour cela sur son histoire et sa capacité maintes fois démontrée à être précurseur. Le viaduc de Millau s'inscrit donc dans une « tradition », une continuité et une filiation engagées avec le Pont du Gard et les ouvrages d'Eiffel. « Le viaduc de Millau s'inscrit magnifiquement dans cette longue et grande tradition française d'ouvrages d'art audacieux, tradition ouverte au tournant des 19^{ème} et 20^{ème} siècles par le grand Gustave Eiffel, auteur, à quelques dizaines de kilomètres d'ici, du viaduc de Garabit. Tradition poursuivie, plus près de nous, avec les ponts de Tancarville, de l'île de Ré et de Normandie » (Discours d'inauguration du Président Chirac, 2004). Il est d'ailleurs important de noter que, bien que les filiations revendiquées soient très étalées dans l'histoire, elles sont toutes des références à des périodes considérées comme évoluées. Ce processus

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

rappelle alors celui pareillement engagé autour des centrales nucléaires françaises. « Les premiers réacteurs sont des "cathédrales" à l'échelle de Notre-Dame ; "on pourrait aisément y faire entrer trois fois l'Arc de Triomphe de l'Etoile" ; les câbles pourraient "supporter un poids comparable à celui de la Tour Eiffel". En s'inscrivant dans l'histoire de la Nation, ils en assurent la continuité » (Hecht, 2007). Ainsi, l'insertion de l'ouvrage dans un temps historique participe à construire l'identité nationale.

Parallèlement, les références locales sont tenues éloignées du discours étatique. Ainsi, l'histoire de la fonction géographique de Millau et de ses ponts ne sera mise en avant que tardivement par la collectivité, longtemps écrasée par la conception nationale et par le sens que l'on voulait donner à l'inscription temporelle du viaduc. Cet écart apparaît encore plus important avec le discours de l'association la Méridienne, portée par l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie du Massif Central, qui donne à voir quant à lui un futur bien différent de celui que le président Chirac évoquait dans son discours. « Utiliser l'autoroute A 75 c'est avoir un aperçu de la France de demain, celle des Pays, celle des hommes amoureux de leur histoire, de leur gastronomie, de leur patrimoine, fiers de leur identité, ouverts aux autres » (www.a75.com, 2009).

Ainsi, deux discours différents se juxtaposent. Le premier, porté par l'Etat, voit dans le viaduc de Millau un ouvrage moderne illustrant les savoir-faire nationaux, alors que dans le second, les acteurs locaux, retiennent plutôt son environnement authentique. Pourtant, malgré ces écarts, la confrontation n'a, depuis la construction, jamais eu lieu. Car si la modernité perdure dans le regard des passants, l'Etat n'est plus là pour veiller à la conformité des références données. Par conséquent, les locaux ont pu prendre le relai et tout en étant conscients des représentations laissées, ils tentent petit à petit de construire autour du viaduc une autre réalité.

6.2.3 Inversion temporelle pour modernité partagée

La mobilisation du temps observée autour des deux objets présente des modes différents. Dans le cas de la grotte Chauvet, différentes figures de traitement du passé sont identifiables mais toutes projettent le passé dans le présent, et le futur représente la responsabilité des hommes face à la conservation de l'objet. Le viaduc de Millau mobilise différemment. Si l'ouvrage contemporain qu'il est sert surtout à projeter le présent dans le futur, des références passées sont aussi associées. Il est alors inscrit dans une continuité dont il est l'aboutissement, mais qui est souhaitée continuée, à l'inverse de la grotte qui marque l'origine.

Malgré ces différences, un même point de référence est pris par les discours présents autour de ces objets, il s'agit du temps moderne. La pré-modernité (pré-historique) de la grotte Chauvet est souvent rapportée à la modernité de son message. Cette perspective, à visée universaliste, est la preuve que l'homme a toujours été tel qu'il est. Le viaduc de Millau est mobilisé quant à lui pour sa modernité dont les acteurs souhaitent qu'elle reste inscrite dans le futur. L'ouvrage est la preuve que la France peut rester une « grande puissance » et représente un message internationaliste.

En réordonnant ainsi le temps, la patrimonialisation inscrit les objets engagés, dans une continuité re-construite qui fait d'eux des traceurs territoriaux. Pourtant, là encore, les références locales sont peu mobilisées et le lien au lieu semble ici s'établir aussi grâce à la mobilisation de références élargies. Avec le monde, la modernité donne donc un horizon à ces objets. Ce constat s'oppose alors à la vision localiste et repliée du patrimoine.

6.3 Relier

Les deux objets abordés dans le cadre de ce travail se sont très vite imposés comme patrimoines. Classé dès la découverte ou approprié durant la construction, ils possèdent une dimension collective qui appelle le consensus. Pourtant, la construction du vivre ensemble ne semble pas aller de soi. Avec la mobilisation de ces objets, s'engagent des recompositions sociales et politiques importantes qui affirment leur capacité à enrôler, mais pas forcément à faire tenir ensemble. La fonction de reliance du patrimoine est donc discutée.

6.3.1 La multitude d'acteurs de la grotte Chauvet

En référence à l'histoire de la découverte précédemment présentée, les inventeurs sont les premiers acteurs de la grotte. Mais, l'ampleur de celle-ci les déborda rapidement. Les propriétaires des terrains furent aussi dans ce cas-là et la double acception de la notion de patrimoine prit pour eux tout son sens. Sous couvert d'intérêt général, l'Etat les déposséda de leur bien, par expropriation, pour l'intégrer au patrimoine national.

En procédant à l'acquisition des terrains de la grotte, l'Etat renforça son rôle et s'affirma comme l'acteur majeur. En nommant une Conservatrice, il fournit ensuite à la grotte un porte-parole¹. L'Etat prit ainsi en charge sa conservation et finança les activités de recherche. Mais,

¹ Nous avons vu que le Préfet occupe aussi cette fonction, en créant d'ailleurs parfois un discours divergeant.

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

à cette mission initiale vinrent plus tard s'ajouter la participation à différents projets engagés par d'autres acteurs, et leur contrôle. Le rôle de l'Etat fut ainsi particulièrement déterminant dans le refus qu'opposa le Préfet à la localisation de l'ERGC sur le site de la Mathe. Depuis, il est aussi associé au travers du ministère de la Culture à la labellisation UNESCO en tant que chargé de la présentation du projet au Conseil mondial. Placé en position dominante, l'Etat s'implique donc essentiellement sur la conservation du site et de son environnement.

Toutefois, conscient de l'intérêt à valoriser l'ouvrage et à le restituer, l'Etat accorda immédiatement à une collectivité locale le soin de mener ce dossier. Ainsi, depuis la découverte, le Conseil général porte le projet d'ERGC. Et malgré les nombreux problèmes rencontrés, cette collectivité a toujours cherché à défendre son leadership, ce dossier représentant aussi le moyen de maintenir sa légitimité à porter des grands projets. Ce besoin est encore renforcé avec le changement prochain du mode d'élection des conseillers territoriaux et son affaiblissement par là programmé.

L'Etat et le Conseil général sont ainsi considérés comme les deux principaux acteurs légitimes du projet. En ayant revendiqué dès le départ un rôle autour de la grotte, par compétence ou par attribution, ils se sont affirmés comme incontournables. Néanmoins, d'autres acteurs ont depuis émergé et ont cherché à intégrer, compléter ou contrer les actions engagées. Si la conservation n'a que peu été remise en cause (à l'exception notable de la gestion des personnes étant autorisées à rentrer dans la grotte), la valorisation fut par contre très largement critiquée. La critique participa alors à recomposer temporairement les alliances locales en associant des intérêts différents sous une critique commune. Ainsi, le projet de la Mathe vit se liguer contre lui, des acteurs traditionnellement opposés, les écologistes attachés à défendre l'environnement du site et les loueurs de canoë qui refusaient une fermeture de la route touristique.

L'échec de ce projet marqua alors l'arrivée de la Région comme partenaire et codécideur. La charte signée en 2005 place en effet l'Etat, la Région et le Département au même niveau. Mais soucieux de dépasser la simple coprésence, la collectivité régionale contribua à donner une dimension territoriale au projet en portant le programme d'accompagnement et en dotant la mission UNESCO de moyens importants (notamment *via* le Grand Projet Rhône-Alpes). Elle afficha aussi sa différence en affirmant deux de ses thèmes privilégiés : le développement durable et la participation citoyenne. Pourtant, malgré cette prise de position, la Région n'aida pas à la reconnaissance d'un territoire pourtant largement soutenu par ailleurs *via* ses procédures, le Pays d'Ardèche méridionale. Pour exister dans la démarche et porter sa conception territoriale du développement, le Pays s'appuya sur son Comité Local de Développement pour gagner une légitimité. Néanmoins, la participation de la société civile ne lui donna pas de reconnaissance supérieure. L'association avec le PNR, autre structure

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

soutenue, ne donna pendant longtemps pas de meilleur résultat. Dernièrement, son rôle dans l'accompagnement du GPRA modifie malgré tout un peu son niveau d'implication. A l'inverse, le Syndicat Mixte des Gorges de l'Ardèche a été dernièrement chargé de mettre en place l'OGS du Pont d'Arc, rendue obligatoire par le projet de labellisation UNESCO. L'intégration du Conseil général dans le syndicat facilita sans doute son implication. Ainsi, les territoires de projet ont été jusque-là maintenus à l'écart des décisions et des actions importantes. L'analyse de l'attribution des fonds dans le cadre du volet territorial et de son appel à projet révèle d'ailleurs, sous le vocable de réseau, un saupoudrage communal finançant principalement des actions de rénovation d'ensembles historiques excluant tout véritable projet partagé.

Localement, la commune de Vallon-Pont-d'Arc s'affirme comme étant le seul acteur considéré comme légitime du projet par les principaux financeurs. En rappelant la localisation de la grotte, elle a revendiqué et obtenu la présence de l'ERGC et de ses retombées sur son territoire. Elle a pour cela joué de sa légitimité morale, n'étant ni propriétaire des terrains, ni directement mobilisable sur le projet coûteux de la valorisation. Pourtant, les dernières élections ont marqué un détachement vis-à-vis du projet qui ne fut pas abordé dans le programme du maire élu. Cette position s'inscrit en réaction de la trajectoire communale observée. *« Le développement prévu ne nous plaisait pas. Nous avons monté une liste. Notre vision est un retour sur les vallonnais. Ce qui a fait le déclic, c'est la création de structures touristiques bénéficiant de défiscalisation. C'est des sociétés d'investissement qui viennent ici et ça ne profite en rien au territoire. Ça ne crée même pas d'emplois sur le territoire... Personnellement, je freinerai des quatre fers »* (Entretien Maire de Vallon-Pont-D'arc, novembre 2008).

En étudiant les prises de position de chacun, la grotte apparaît chargée de plusieurs valeurs. Scientifique, économique, symbolique ou politique, elles apparaissent souvent croisées et multiples. Finalement, aucun acteur ne possède le monopole de la défense d'une valeur. Mais avec la concurrence entre certaines entités, les discours de chacun s'affirment et se différencient. Pourtant s'il y a un besoin apparent de se démarquer, dans les faits, les financements croisés rapprochent la décision finale du consensus. Ainsi, alors que l'ambition de construire un « vivre ensemble » est exprimée par le Document stratégique culturel (2005) qui indique que « dans une époque marquée par la recherche de sens et de repères, par des poussées identitaires doublées de mouvements d'individualisation, le besoin de trouver de nouvelles manières de se construire individuellement et collectivement, la grotte Chauvet ouvre une voie pour montrer en quoi l'art crée la possibilité d'une société et du vivre ensemble, comment, bien qu' " inutile et inutilisable", il joue pourtant un rôle essentiel dans la vie », cette volonté d'intégration ne s'applique toujours pas totalement à la construction du projet.

6.3.2 L'organisation emboîtée du viaduc de Millau

A l'initiative du projet, l'Etat est l'acteur principal du viaduc de Millau. Soucieux d'engager une politique d'aménagement du territoire en créant une autoroute gratuite, il fit cependant le choix de donner en concession l'ouvrage le plus coûteux du tracé, le viaduc de Millau. Son objectif principal fut de faire aboutir le projet au plus vite, à moindre coût pour lui. Dès lors, il fut dans l'obligation d'intégrer dans la construction un acteur privé. Le choix porté sur la société Eiffage lui permit de consacrer l'excellence française et de tirer un profit symbolique maximal de la construction. La société retenue, en charge de la réussite du projet, accéda ainsi à un investissement particulièrement rentable. Mais, outre cette dimension financière dont la variable impose de faire passer le plus de gens dessus, elle fit de l'ouvrage une vitrine de son savoir-faire technologique. Plus tard, constatant l'engouement touristique pour le lieu, la société s'engagea finalement dans la valorisation touristique directe.

Mais l'action de l'Etat ne s'arrêta pas à l'attribution de la concession. Soucieux d'optimiser les gains de l'autoroute, il s'engagea dans une logique de protection de son ouvrage et des intérêts du concessionnaire. Cette position contraria à plusieurs occasions les élus locaux. « Pour Georges Vincens, René Quatrefages et Jean-louis Esperce les masques tombent : « Il y a donc un affrontement de deux logiques, celle de la haute administration Etat-A 75 et sa logique autoroutière et sanctuarisation de son viaduc et celle des collectivités millavoises et leur volonté de site du viaduc protégé, mais vivant ». (17/04/2003, Journal de Millau)

Les liens avec le concessionnaire ne furent pas beaucoup plus évidents. « *Ce sont des gens avec qui ce n'est pas facile. C'est un grand groupe industriel et ils font leur boulot. On ne peut pas le leur reprocher* » (Entretien Président de la Communauté de communes Millau Grands Causses, juillet 2009).

Figure 19 : Communication de la Société Eiffage du viaduc de Millau



(www.viaducdemillau.com, 2008)

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

Au départ, la mise en tourisme initiale du viaduc posa problème au concessionnaire. « *Le premier contact qu'on a eu, ça a été avec Eiffage qui nous a invités à une visite de chantier pour nous annoncer la création de visites aux publics. C'était la directrice de communication qui nous a expliqué le fonctionnement, le prix et qui nous a rappelé que c'était avant tout un chantier et qu'au moindre débordement, ils fermeraient...* » (Entretien Directrice de l'Office de Tourisme de Roquefort, juillet 2009).

L'engouement du public pour l'ouvrage permit cependant aux acteurs locaux de faire bouger les positions de l'Etat et d'Eiffage. « *En fait il faut bien comprendre que ni l'Etat ni le constructeur n'ont voulu en faire un objet de tourisme. En fait, ils ont été dépassés par l'élan et nous on s'est saisi de ça et on les a obligés à avancer. Mais les gens qui ont géré ça, c'est le ministère des routes... Ils sont très compétents pour faire des routes, mais en matière d'aménagement du territoire, c'est zéro et en matière de tourisme c'est encore plus zéro. Donc ils n'avaient pas imaginé qu'on puisse garder la baraque en bas. Ça a été une bagarre de tous les instants* » (Entretien Président de la Communauté de communes Millau Grands Causses, juillet 2009). La commune s'est alors appuyée sur la communauté de communes qui possédait la compétence tourisme pour mettre en place une stratégie. L'objectif fut alors d'optimiser les retombées de l'ouvrage (construction de la halle viaduc, maintien du pavillon des Cazalous) et de l'autoroute (zones d'activités).

Cette stratégie fut aussi suivie par le Conseil général à qui l'Etat accorda finalement la gestion de l'Aire du viaduc (initialement pensée comme nue) et qui créa aussi une zone d'activités. Il participa également *via* le CDT à engager une valorisation touristique de l'ouvrage. Sur ce dossier, le CDT ne s'imposa pas et chercha l'appui et l'adhésion des autres structures. « *Les choses ne se décrètent pas, surtout quand il y a plusieurs acteurs. A chaque fois, on essaie à partir d'un évènement, d'une opportunité, de créer une dynamique et de capter* » (Entretien Directeur du CDT de l'Aveyron, juillet 2009). Cette stratégie trouva un élan nouveau avec la labellisation touristique engagée par le Conseil régional qui développa à son tour la fonction touristique du site pour servir son territoire et sa légitimité.

Les intérêts des entreprises locales furent aussi largement entendus grâce à la très forte implication de la CCI de Millau qui engagea une étude économique et qui soutint l'hôtellerie locale et les commerçants de la ville. La structure s'est d'ailleurs engagée au travers de son centre de ressources, dans la conservation de tous les documents relatifs au viaduc.

Finalement, le PNR des Grands Causses est le grand perdant de l'épisode passé autour du viaduc. Malgré une échelle proche de l'arrondissement retenu comme périmètre d'accompagnement, le PNR a été maintenu à la marge de la dynamique engendrée. Porté par

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

des élus initialement opposés au viaduc, vecteur d'un mode de développement différent de celui observé autour de l'accueil des entreprises (dont beaucoup ne possèdent aucun lien au territoire), le PNR observe la dynamique mais ne l'investit pas.

6.3.3 Des actions similaires mais des gouvernances différentes

La présentation du rôle de chacun et des associations relevées autour des deux objets révèle des stratégies de structure identiques malgré les différences des objets patrimonialisés. Ainsi, l'Etat engage sur les deux une stratégie de conservation. Menée par le ministère de la Culture pour la grotte Chauvet, celle-ci est portée par le ministère de l'Equipeement sur le viaduc de Millau. Cette stratégie est aussi poursuivie par les inventeurs et l'architecte qui défendent également « leur » œuvre et se sont montrés intraitables dans la protection de leurs droits. L'Etat a aussi piloté dans les deux cas le programme d'accompagnement. Cofinancé par le concessionnaire dans le cas du viaduc, il le fut par le Département et la Région pour la grotte Chauvet. Dans le premier cas, l'Etat pilota donc le programme seul, alors que dans le second temps, l'inscription dans le CPER l'obligea à plus de concessions.

Aussi, dans le cas du viaduc, seule l'attitude de l'Etat fut critiquée par les acteurs locaux, alors que l'accompagnement de la grotte Chauvet créa aussi des tensions avec la collectivité régionale et départementale. Engagés depuis peu dans la labellisation UNESCO, les deux partenaires ont choisi d'accompagner la conservation, alors que dans le cas du viaduc, les mêmes collectivités se sont concentrées sur la valorisation.

La place des territoires de projet est dans les deux cas marginale, mais pour des raisons différentes. Soucieux de s'impliquer dans l'accompagnement de la valorisation de Chauvet, le Pays d'Ardèche méridionale et le PNR des Monts d'Ardèche sont maintenus à l'écart des décisions et des projets. A l'inverse, le PNR des Grands Causses, bien que localisé à Millau, ne s'est comparativement jamais véritablement impliqué dans le dossier du viaduc.

Enfin, le rôle des communes, marquées par une différence de taille importante révèle le mode de gouvernance général des deux projets. En effet, alors que la commune de Millau s'est impliquée directement dans la valorisation au travers de la communauté de communes, celle de Vallon-Pont-d'Arc n'a jamais envisagé de le faire, alors même que ses maires ont été très

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

impliqués dans le projet¹. Ce constat s'explique par la stratégie imposante directement affirmée par le Conseil général, qui n'a pas laissé la moindre place aux autres.

Très impliqués dans le projet, les deux maires ont laissé la place aux dernières élections municipales à des opposants portant la vie locale au cœur de leur projet politique. Le maire de Millau s'est ainsi fait élire sur un projet d'université et celle de Vallon-Pont-d'Arc sur le retour à une vie villageoise.

La fonction reliante du patrimoine apparaît donc à préciser. Si ces deux objets ont tous les deux une capacité d'association importante, leur nature patrimoniale ne règle pas pour autant l'articulation entre chacun.

Finalement, les actions engagées sur les deux objets, bien que sensiblement identiques, ne sont pas du tout acceptées de la même manière dans les deux cas. Ainsi, alors que la valorisation du viaduc de Millau, portée par les acteurs locaux a toujours été acceptée et souhaitée, la conservation défendue par l'Etat, l'architecte et le concessionnaire posa d'importants problèmes. A l'inverse, si la conservation de la grotte Chauvet apparut comme une évidence nécessaire, le projet de valorisation, soutenu au départ, se fabriqua très vite de nombreux opposants.

Si cette situation peut s'expliquer par les caractéristiques des objets, la gouvernance générale des deux projets apporte aussi quelques éléments. Alors que dans le cas du viaduc, l'emboîtement des acteurs apparaît respecter la hiérarchie spatiale, la juxtaposition, voire la concurrence territoriale se sont insinuées dans le projet de la grotte Chauvet. D'évidente car héritée, la gouvernance apparaît problématique car construite.

¹ L'ancien maire est ainsi un des principaux propriétaires fonciers des terrains de la Grotte Chauvet.

6.4 Recompositions potentielles

Alors que la patrimonialisation a ancré la grotte Chauvet et le viaduc de Millau dans un rapport au temps marqué par le passé, les deux objets ont aussi été mobilisés pour construire l'avenir et sont ainsi apparus comme ressource du changement.

6.4.1 La grotte Chauvet comme opportunité de repositionnement

Bien que la grotte Chauvet fût mobilisée pour donner à des secteurs économiques une notoriété accrue (audiovisuel, agriculture), c'est celui du tourisme qui s'affirme comme le principal bénéficiaire. La grotte ayant été envisagée dès la découverte comme une richesse, un trésor capable de fournir au territoire des retombées économiques directes, « le tourisme en Ardèche peut alors s'étendre des secteurs de la nature, du sport et de l'eau, à celui de la culture » (H. Ageron, maire de Vallon-Pont-d'Arc en 1995, Dauphiné Libéré, 21/01/1995), la grotte sert surtout très rapidement à questionner le mode de développement touristique alors en place « Aussi, le moment est peut-être arrivé de s'interroger sur l'avenir du tourisme en Ardèche du Sud » (Terre vivaroise, 27/01/1995).

Alors que le tourisme de nature, très ancré historiquement mais aux impacts environnementaux critiqués par certains, est encore le principal moteur touristique, la découverte de la grotte fut très vite utilisée pour tenter de changer cette situation. « Que cette découverte de la grotte Chauvet, soit le déclic d'une prise de conscience. Oui nous sommes des privilégiés et dans un monde de plus en plus uniformisé, cultivons notre différence afin d'offrir bonheur et joie à tous ceux et ils sont nombreux, en quête de leurs racines » (Terre vivaroise, 27/01/1995).

Ce discours distillé dès la découverte est encore le même 15 ans plus tard. « *L'objectif est de donner une image plus culturelle à l'Ardèche. Aujourd'hui, c'est une image qui est liée au paysage. Un peu au patrimoine bâti (village de caractère). On a voulu y ajouter avec la grotte une dimension culturelle* » (Entretien Sénateur de l'Ardèche, janvier 2008). Entre temps, le choix s'est affirmé et les acteurs soucieux de porter ce changement, se sont positionnés. Pour autant, le changement n'apparaît pas encore engagé. « *Dans un premier temps, ça va nous obliger à réfléchir au développement du territoire, ensuite maîtriser notre territoire, mais c'est aussi une chance économique* » (Entretien Président du Syndicat Mixte des Gorges de l'Ardèche, octobre 2007).

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

La grotte Chauvet apparaît comme le moyen idoine pour cela. « *On va se servir de la grotte Chauvet pour ça. Pour orienter vers autre chose. Aujourd'hui les gens hésitent, il faut ce déclic. Il est nécessaire d'évoluer* » (Entretien Maire de Vallon-Pont-D'arc, novembre 2008). L'évolution est souhaitée pour le tourisme mais aussi pour les habitants de Vallon-Pont-d'Arc. « *C'est une chance. C'est le lien qui nous permet de rebondir par rapport au tourisme. On va s'appuyer là-dessus. On va revenir sur des bases plus culturelles...Par exemple, ici, il n'y a pas d'évènement culturel qui tienne la route....Il faut avoir une vue d'ensemble* » (Entretien Maire de Vallon-Pont-D'arc, novembre 2008). Mais, la complémentarité envisagée au départ laisse place à des souhaits exclusifs qui questionnent. « *Notre attente essentielle est de solutionner le problème de la saisonnalité. L'objectif serait de modifier le tourisme populaire vers un tourisme culturel* » (Entretien Directrice de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, avril 2007). Soucieux d'optimiser le ratio fréquentation / retombées économiques, certains acteurs risquent d'engager une gentrification touristique.

Pour porter (voire imposer) l'idée de ce changement, la grotte Chauvet est présentée comme donnant une responsabilité. « *Il faut qu'on leur dise qu'avec la grotte Chauvet, ils ne peuvent plus être dans une économie de rente, ils ont la responsabilité de transmission. Ils ne peuvent plus se contenter de manger la rente...* » (Entretien Chargée de mission UNESCO, octobre 2007). La grotte engage donc sur tout son environnement et les responsabilités qu'elle confère sont ainsi étendues.

Mais, cette idée patrimoniale est aussi utilisée pour rappeler le statut des Gorges de l'Ardèche à ses utilisateurs « *On est héritier, on en est comptable, on doit s'approprier cet héritage. On est héritier, on ne peut pas faire n'importe quoi... Chauvet nous aide dans ce discours* » (Entretien Président du Syndicat Mixte des Gorges de l'Ardèche, octobre 2007), mais aussi au Conseil général dont l'ampleur du projet inquiète. « *La valeur du territoire, c'est l'environnement. Il ne faut pas prendre de risque avec. Les gens viennent déjà pour voir quelque chose. Avec l'ERGC il ne faudra pas condamner les sites qui existent déjà* » (Entretien op. cit.).

En effet, si la valorisation programmée de la grotte Chauvet est tout à la fois attendue et crainte, tous les acteurs sont d'accord pour affirmer que le tourisme de nature actuel ne sera pas effacé. Conscient de cette situation, le CDT a d'ailleurs délaissé sa communication orientée vers Chauvet avec son message « *Ardèche : un grand voyage dans le temps* » pour revenir à un slogan marqué par les Gorges de l'Ardèche et son tourisme ancien « *Ardèche Forever* » (un retour à Chauvet est par contre maintenant réenvisagé avec la démarche UNESCO). Ce changement marque ainsi l'alternance entre un tourisme culturel et un

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

tourisme de nature et donc leur différence. Mais, bien qu'opposés dans les stratégies touristiques à construire, nature et culture se trouvent reliées.

Ainsi, alors que la grotte Chauvet sert dans les discours à faire émerger un tourisme culturel différent du mode naturel actuel, elle participe aussi à questionner et à recomposer ce lien, omniprésent dans les commentaires depuis la découverte. La grotte Chauvet est présentée comme étant la preuve d'une culture passée rompant avec l'image sauvage souvent associée à l'époque préhistorique. Elle représente même l'apparition de la culture, dans un contexte que seuls les spécialistes ne percevaient pas comme étant uniquement naturel.

Mais alors qu'au début la nature est présentée opposée à l'homme préhistorique (l'homme face à l'ours), le discours tend maintenant à construire un rapport harmonieux. Dans une période marquée par le développement durable, la nostalgie d'une cosmologie différente et respectueuse se dessine et fait progressivement de la grotte Chauvet une icône de cette possibilité.

La notion de patrimoine propose aussi un mode d'association actualisé. Interrogé sur les différents sites des Gorges et sur leur correspondance, un loueur répond spontanément sur le registre patrimonial, dans ce cas utilisé pour sa capacité à exprimer ensemble des objets pourtant perçus comme différents. « *Orgnac ? C'est une cathédrale. Et par rapport à Chauvet ? C'est différent. Ce qui est magnifique sur Chauvet, c'est le fait que les hommes aient su dessiner aussi bien. C'est deux choses différentes, mais je les mettrais sur le même plan patrimonial* » (Entretien Président du Syndicat des loueurs des Gorges de l'Ardèche, octobre 2007).

6.4.2 La modernité du viaduc : fructueuse et complémentaire

Construit pour faciliter l'accessibilité des régions traversées, le viaduc de Millau s'est jusqu'à présent, surtout distingué localement par son investissement touristique. Dès l'annonce de la construction du viaduc, la peur de ses conséquences engagea une importante restructuration de l'hébergement touristique. Ainsi, « *les ¾ des hôtels ont changé de propriétaires et se sont rénovés depuis 2003. Pour les campings c'est pareil. Il y a eu un gros turn over, avec l'arrivée de nouveaux. Ça a été la bascule dans un nouveau monde touristique. Ça a permis de positionner Millau sur la carte de la modernité* » (Entretien Chargée de mission tourisme de la CCI de Millau, septembre 2009). L'annonce du changement et de la fin du « tourisme de cueillette » a ainsi fait partir de nombreux anciens propriétaires. Le « Millau des bouchons » leur convenait plutôt bien.

Mais la fréquentation observée et imprévue a elle aussi considérablement rebattu le paysage touristique et les professionnels qui bénéficiaient jusque-là d'un tourisme de rente lié au passage de la route ont dû se remettre en question. Néanmoins, lors des deux premières années, l'affluence fut telle que la nécessité de changer ne fut pas immédiatement perçue. Or les chiffres maintenant disponibles annoncent un effritement continu. Ainsi, les touristes ne s'arrêtent plus par eux-mêmes et « il faut aller les chercher ». La manière dont l'apport considérable de touristes a été géré apparaît maintenant problématique à certains. « *Le problème est qu'on en a fini avec les TO, c'était le plus facile et qu'on les a peut être maltraité. Nombreux ont été ceux qui leur ont servi de la merde... on va en payer les pots cassés maintenant...* » (Entretien Gérant des Bateliers du viaduc, juillet 2009).

Consciente des limites du seul produit viaduc et de sa fin possible, la collectivité millavoise s'est engagée dans le renforcement de son offre culturelle. « *Les circuits patrimoine en centre-ville sont nés de là. Le public du viaduc souhaitait avoir des produits plus culturels. Avant on avait surtout un tourisme de nature autour du triptyque camping/plage/randonnée* » (Entretien Directeur de l'Office de Tourisme de Millau, octobre 2008). La candidature acceptée d'un Pays d'Art et d'Histoire en est l'aboutissement actuel. Mais le tourisme culturel est vu ici comme un complément à l'offre « nature » historique. Personne ne songe à les opposer ou à tenter de limiter l'importance de cette dernière, ceci s'expliquant aussi peut être par le fait que les principaux sites sont situés dans le département voisin, dont Millau est la base arrière. « *Le viaduc a amené un nouveau public, de masse, mais qui n'a pas perturbé le tourisme déjà là. On était déjà une destination et on le restera après* » (Entretien Chargée de mission tourisme de la CCI de Millau, septembre 2009).

L'orientation culturelle prise par la ville de Millau est aussi repérable à Roquefort. La fréquentation de la commune a explosé l'année de l'ouverture du viaduc, même si depuis elle est en baisse. Cet épisode a eu un impact significatif sur l'organisation du tourisme de cette commune qui est le premier site de visite agroalimentaire de France. « *Une prise de conscience s'est faite à l'ouverture du viaduc... ça a fait prendre conscience aux industriels qu'ils pouvaient avoir une économie touristique. Leurs ventes ont augmenté. Depuis ils se sont bougés... ils créent des expos, des visites. Les industriels se sont ouverts. Ils ont vu des outils de communication et de vente pour leur entreprise. Ça nous a permis d'enclencher. Si vous êtes d'accord on va construire un avenir tous ensemble ?* » (Entretien Directrice de l'Office de Tourisme de Roquefort, juillet 2009). L'office a alors notamment engagé un travail identitaire, « *une étude ethnologique pour conforter une identité au village. Pour se conforter par rapport aux autres. Un fromage, un village et expliquer... les gens sont dessous mais le village n'est pas sans âme. On veut retracer la vie pour se projeter dans l'avenir. Comment Roquefort a été précurseur ? On va travailler dans cette voie là pour marquer*

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

Roquefort. On veut créer une maison qui serve de lieu de vie de transmission de la mémoire, de formation, de transmission, au goût » (Entretien Directrice de l'Office de Tourisme de Roquefort, juillet 2009).

Cinq ans après l'inauguration, les conséquences pérennes de l'ouvrage restent un mystère. L'Aire du viaduc sera un atout indéniable, mais l'attrait de la visite de l'ouvrage en lui-même est par contre inconnu. Finalement, l'apport de l'autoroute sera sans doute limité pour le tourisme, même si une étude menée en 2009 (CRDA75, 2009) a permis de montrer que 26% des utilisateurs de l'A75 déclarent avoir prévu de sortir de l'A75 pour faire une étape touristique. Le viaduc de Millau arrive largement en tête des sites dont la visite est prévue, la ville de Millau et les Gorges du Tarn étant citées par plus de 20% des gens. Viennent ensuite Clermont-Ferrand, ses volcans, le viaduc de Garabit et Montpellier soit l'entrée et la sortie de l'A75.

Pour les autres secteurs économiques, le viaduc de Millau est surtout l'ouvrage qui a permis la mise en service complète de l'autoroute. A ce titre, l'accessibilité nouvelle est essentiellement mobilisée. Les retombées symboliques du viaduc et les valeurs auxquelles le public l'associe ne sont par contre pas mobilisées. Pour les élus, l'apport est malgré tout positif. *« Après, le viaduc, c'est un peu le drapeau qui flotte et on voit que ça, mais presque ce qui a été le plus positif par rapport à la région, c'est l'autoroute. L'autoroute a vraiment permis le désenclavement de Millau et le développement économique. Et ça c'est réel, même si les gens ne le voient pas. A la limite il n'y aurait pas eu le viaduc, ça aurait quand même eu lieu. Il y a un double état d'esprit, une fierté, un réveil et puis il y a le côté basement matériel où les gens viennent s'installer à Millau »* (Entretien Président de la Communauté de communes Millau Grands Causses, juillet 2009). L'évolution intercensitaire du nombre d'habitants lui donne pour l'instant raison.

Par contre, le PNR s'interroge sur l'évolution générale et plus particulièrement sur celle des Zones d'Activités créées à proximité de l'autoroute. *« Sur les effets, on est extrêmement attentif. Ça crée une aspiration pour le développement, plus l'autoroute que le viaduc d'ailleurs, en terme d'urbanisation. Et un gros sujet du parc, c'est comment on maîtrise le développement par rapport à cet axe. La logique est de mettre les projets le plus près possibles des accès. Notre travail c'est de les faire penser globalement aux élus, avant de les implanter localement »* (Entretien Directrice du PNR des Grands Causses, juillet 2009).

Millau, qui se présente comme la capitale des sports de nature se voit ajouter un symbole prométhéen qui bouscule l'identité du lieu. Pourtant, cinq ans après l'inauguration plus personne ne critique l'intrusion du béton dans le paysage naturel. Pour les acteurs du tourisme, l'ouvrage n'est que positif. *« L'image touristique du territoire est tournée vers les*

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

sports de nature, la randonnée. Les professionnels ont imbriqué le viaduc. Ils ont gardé la spécificité de la région en intégrant le viaduc. Ça n'a pas perturbé l'offre, ça nous a fait un coup de pub. C'est un produit complémentaire » (Entretien Directrice de l'Office de Tourisme de Roquefort, juillet 2009). Pour la Communauté de communes, le viaduc « *est devenu une partie de l'image de la ville. Mais maintenant il faut travailler. C'est l'occasion de construire la destination Millau* » Le projet est alors de l'inclure dans les éléments touristiques incontournables. « *Il y a le viaduc, les sports comme piliers. Mais nous avons aussi la volonté de développer la culture et le patrimoine (notamment les chapelles romanes)* » (Entretien Chargé de mission de la Communauté de communes Millau Grands Causses, octobre 2008).

L'ouvrage s'est ainsi greffé à une offre existante et s'affirme comme un produit complémentaire qui ne semble pas avoir nui aux formes de tourisme préexistantes. Certains, à l'image des Bateliers du viaduc considèrent même la juxtaposition des deux comme le véritable attrait du site. « *L'intérêt ici, c'est le contraste entre la nature et le viaduc. Il serait sur une ville ce serait moche... il est anachronique dans ce paysage* » (Entretien Gérant des Bateliers du viaduc, juillet 2009). Pour le directeur du CDT, la contradiction potentielle ne se pose même pas. « *Non, ça n'est même pas un problème pour moi. C'est l'offre d'un territoire* ». *Le viaduc faisant l'actualité de Millau, il doit être associé à l'histoire du lieu. Ainsi, le mobiliser, « c'est s'inspirer du passé pour se projeter dans l'avenir. Les territoires qui se replient sur leur passé sont morts. Ceux qui oublient leur passé sont complètement déconnectés de leur histoire. Aujourd'hui, on a un public urbain en recherche de racines. Nous des racines on en a en stock... Nous on s'inspire du passé, on regarde l'avenir et on exploite le présent* » (Entretien Directeur du CDT de l'Aveyron, juillet 2009). Et le viaduc est le présent de l'Aveyron.

Dis avec des mots différents, l'attitude du constat bienveillant est aussi adoptée par la Directrice du PNR. « *Du côté du parc, c'est vécu comme un élément de modernité. Ça c'est évident. Comme on intervient sur le paysage, on en a beaucoup débattu et globalement, pour les techniciens, c'est un élément qui a apporté à son écrin, qui est parfaitement intégré. Ici, on n'est pas un ABF ou une réserve. Le viaduc n'est pas dérangeant pour nous. Le paysage est évolutif* » (Entretien Directrice du PNR des Grands Causses, juillet 2009).

Attentive à l'association nature/béton, elle remarque aussi que « *ce double jeu de la modernité et du patrimoine, c'est une aubaine pour les communicateurs et pourtant, personne n'a joué ce jeu* » et regrette la stratégie retenue « *ils ont joué la modernité, le viaduc, en oubliant qu'il y avait tout le reste autour* » (Entretien Directrice du PNR des Grands Causses, juillet 2009). Pourtant, « *Modernité et nature, ce n'est pas antinomique. Le viaduc objet très moderne, très épuré, très beau, tout blanc, s'intègre parfaitement dans l'idée qu'ils sont dans un territoire préservé, ce qui fait le lien avec une certaine pureté de la nature, du paysage* » (Entretien

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

Directrice du PNR des Grands Causses, juillet 2009). Mais malgré ce discours motivé, le Parc n'a jamais mobilisé l'objet.

L'inauguration du viaduc de Millau et sa mise en service ont surtout engagé un potentiel pour l'avenir. Jacques Godfrain, le maire de Millau, voit le viaduc comme un inverseur de tendance. « Jusqu'alors, Millau faisait songer à Bison Futé et à une tradition un peu obsolète du gant. Regardez le viaduc, le gant de luxe : en quelques heures on a inversé complètement la donne » (Midi libre, 15/12/2005). Mais l'image donnée n'est pas la seule à avoir été bouleversée. Pour les habitants eux-mêmes, le viaduc a représenté une source de renouveau important. « *Psychologiquement, les Millavois ne se sont vraiment jamais relevés de la chute du gant. La ville n'est pas marquée par ça, on ne voit pas de friches post-industrielles, mais les gens eux ont été marqués. Et le viaduc est devenu une fierté locale. Ça a redonné de la fierté aux habitants. Ils ont vu la tv, les tv étrangères. Ça a réveillé les mentalités* » (Entretien Président de la Communauté de communes Millau Grands Causses, juillet 2009). Dès lors, nantie d'une nouvelle image et d'une motivation retrouvée, Millau a profité de la mise en service de l'autoroute pour s'ouvrir au monde. « *C'est un véritable coffre fort qui s'est ouvert parce que c'était enclavé* » (Entretien Directeur du CDT de l'Aveyron, juillet 2009).

L'ensemble de ces discours politiques participe d'une manière renouvelée à concevoir l'avenir millavois. Modernes mais traditionnels, ouverts mais préservés, la ville et son environnement, s'offrent avec le viaduc de Millau le droit de rêver.

6.4.3 Une fonction potentielle élargie

En lien avec le statut patrimonial conféré à ces objets, ceux-ci se sont affirmés comme des éléments moteurs du développement économique (selon le cas, vécu ou supposé). Ce constat est notamment valable pour le secteur du tourisme dans lequel le viaduc de Millau et la grotte Chauvet se sont positionnés comme éléments phares des stratégies de communication. Mais ils se sont surtout fondamentalement imposés comme moteurs du discours sur le changement en étant mobilisés pour construire le futur *via* le lien maintenu entre passé et présent.

Ce mouvement général s'appuie sur plusieurs trajectoires projetées qui relèvent de différentes stratégies. La première est celle de l'accumulation, exprimée avec des termes tels que « valeur ajoutée », « renforcement », « héritage », « filiation », « tradition ». Cette stratégie donne ainsi lieu à des discours se référant à la continuité ou à la complémentarité.

Dans un deuxième temps, l'idée de rupture est elle aussi mobilisée. L'objet doit servir un « nouveau tourisme », il doit « repositionner l'offre touristique du territoire » ou encore

« attirer l'attention sur la dimension culturelle et patrimoniale du territoire ». Cette approche est surtout présente en sud-Ardèche, les acteurs du viaduc semblant se satisfaire des formes touristiques existantes.

Enfin, les objets sont perçus comme des opportunités de réflexion « c'est l'occasion », qui permettront d'orienter la trajectoire, de « repenser son image », pour faire face à des « responsabilités nouvelles ». Mais alors que l'impact économique du viaduc a été très fort et que son avenir reste incertain, peu de tentatives prospectives ont été engagées. A l'inverse, la grotte Chauvet questionne beaucoup l'évolution territoriale alors qu'elle n'a encore rien produit.

6.5 Des recompositions dialectiques

Étudiées jusque là dans leur segmentation dimensionnelle, les recompositions observées autour de ces objets ont aussi permis de reprendre certains éléments en tension. Ainsi, certaines oppositions classiques ont trouvé dans ces deux dynamiques des motifs de révision.

6.5.1 Par delà tradition et modernité

Après quelques années, les deux objets ont manifestement acquis le statut de patrimoine. Si ce constat ne faisait aucun doute pour la grotte Chauvet, classée dès sa découverte, il apparaissait plus hypothétique pour le viaduc de Millau. Or l'analyse des discours et des usages du site montre que leur inscription dans cette catégorie est légitime. En reprenant la définition du patrimoine donnée par un acteur « *le patrimoine, je le définis par la rareté de la chose, qui peut potentiellement disparaître, ou pour son caractère exceptionnel. Il a un lien avec l'histoire du territoire. C'est la rareté + la caractéristique du territoire + l'orientation de son développement* » (Entretien Directeur du PNR des Monts d'Ardèche, octobre 2007), le viaduc s'affirme bien aussi comme tel. Présenté comme le plus haut du monde, sa rareté apparaît comme sa caractéristique la plus évidente. Les deux autres signes distinctifs d'apparence plus problématique sont aussi validés. L'appropriation de l'objet par le territoire, qui l'a intégré progressivement comme un élément ancré produisant du collectif, représente indéniablement une caractéristique majeure de l'ouvrage. Enfin, l'usage de l'objet par les différents projets montre que celui-ci s'impose finalement comme la représentation et la condition d'un futur meilleur.

Pourtant motrice de la patrimonialisation, l'appropriation n'a pas fonctionné de manière identique avec les deux objets. Dans le cas du viaduc, le rejet initial de la population a petit à petit laissé place à une fierté. Celle-ci est étroitement liée au traitement externe de l'ouvrage,

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

tant au niveau des pratiques touristiques, que des médias du monde entier. A l'inverse, l'appropriation de la grotte Chauvet s'est peu à peu essoufflée. Alors que les Ardéchois furent envahis au départ par une immense fierté, les péripéties judiciaires et les relances successives sont venues à bout de l'engouement initial. Ainsi, alors que l'exogène a construit l'appropriation du viaduc, dans le cas de la grotte, l'endogène est le seul responsable du discrédit enregistré.

Dans les deux cas, l'explication de cette patrimonialisation croisée est alors à chercher davantage dans la dialectique tradition / modernité. La mobilisation de ces deux objets ancrés dans des périodes opposées (prémodernité pour la grotte et modernité pour le viaduc) a ainsi permis de révéler cette dialectique qui rompt avec la conception classique d'opposition. Ainsi, la grotte est systématiquement comparée aux artistes de la Renaissance, alors que le viaduc est affilié aux ouvrages d'art qui lui sont largement antérieurs. Ce constat s'inscrit donc dans la proposition de B. Latour (1991) qui affirme que « l'on ne naît pas traditionnel, on le devient en innovant beaucoup ». Ainsi, bien que la modernité se soit construite sur son opposition à la tradition, les pratiques actuelles tendent à brouiller ce clivage initial. Dès lors, certaines pratiques de la postmodernité méritent d'être questionnées. Sont-elles le dépassement de la modernité ou bien la reconnaissance d'un mode parallèle ?

6.5.2 Passé...présent...futur

La réordination du temps, constatée au travers des références croisées entre tradition et modernité, questionne alors la capacité actuelle du patrimoine à rompre avec son passé. Il apparaît ainsi que les acteurs patrimonialisent ce qu'ils souhaitent transmettre. Ainsi, le patrimoine relèverait donc moins de l'héritage que du testament. Il sert à légitimer une vision du monde et devient un nouveau moyen de penser l'avenir. Le régime d'historicité moderne laisse alors place à un régime postmoderne, présentiste (Hartog, 2003) qui donne à l'avenir une incertitude nouvelle que seul le patrimoine est capable de contenir. De fait, alors que les modernes traitent avec le patrimoine, le passé et la tradition, les postmodernes l'utilisent pour traiter leur futur.

6.5.3 L'espace-temps recréé

Les rapports au temps et à l'espace de chaque objet étudié les placent, de par leurs caractéristiques physiques, dans des positions différenciées. Objet temporel à la spatialité refusée, du fait de son interdiction d'accès, la grotte Chauvet a vu se multiplier les processus

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

de spatialisation notamment liés à la reconstitution et à la conservation. Objet spatial à la temporalité nulle du fait de son édification contemporaine, le viaduc de Millau a, quant à lui, vu se décupler les processus de mise en temporalité, par une insertion du récit de la construction dans l'histoire des ouvrages passés. Dans les deux cas, des processus sont ainsi menés de manière symétrique pour doter l'objet de la dimension qu'il n'a pas.

Chaque dynamique complémentaire s'appuie alors sur un point central, un épïcêtre qui lui sert à asseoir la dimension manquante. Dans le cas de la grotte, celui-ci est l'espace de restitution qui donne à l'objet initial une spatialité. Dans celui du viaduc, la société Eiffage a servi le processus.

Mais cet épïcêtre est aussi complété par un horizon qui fournit une référence idéale, une idéologie, capable de révéler l'ambition. L'universalité du patrimoine mondial sert ainsi le projet engagé par le Conseil général autour de la grotte. Concernant le viaduc, la modernité constitue l'horizon affiché.

Tableau 23 : Caractéristiques et engagements de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau

	Grotte Chauvet	Viaduc de Millau
Caractéristique de l'objet	Objet temporel à la spatialité niée	Objet spatial à la temporalité niée
Processus de compensation	Spatialisation	Temporalisation
Epicentre du processus	ERGC	Eiffage
Horizon du processus	Universalité	Modernité
Problèmes liés	Territorialisation	Patrimonialisation

(Senil, 2011)

Toutefois, alors que les horizons choisis pour leur capacité d'enrôlement et leur portée consensuelle font assez peu débat, le choix de l'épïcêtre, parce qu'il concentre la force du processus, pose plus de problèmes. Si l'ERGC et sa localisation ont secoué l'Ardèche durant de longues années, à l'inverse Eiffage a été adoptée plus facilement par les acteurs locaux. Il semble ainsi que les enjeux sur l'espace apparaissent plus prégnants que ceux liés au temps et qu'ils semblent traduire une prédominance de l'immédiat sur le long terme.

Mais dans ces conflits, le traitement réservé par l'appropriation sociale au temps et à l'espace pose bien plus de problèmes que la stricte référence initiale. La territorialisation et la patrimonialisation concentrent en effet tous les enjeux. Le viaduc de Millau est approprié, mais dépassé par l'ampleur de l'ouvrage et son ambition nationale. Haut-lieu du patrimoine national, celui-ci donne au territoire une fréquentation nouvelle mais ne lui permet pas véritablement de s'immiscer dans le sillage. Construit par en haut pour en haut, le viaduc de Millau reste relativement déconnecté, malgré tout, des dynamiques locales. La grotte Chauvet,

Chapitre 6 : Des recompositions multiples

pourtant localisée et découverte par des acteurs du territoire, déborde largement du cadre territorial initial. Mobilisée par des chercheurs du monde entier pour son témoignage historique et engagée dans un processus de reconnaissance mondiale, elle reste ainsi un objet difficile à relier au présent et à l'ici.

6.5.4 Une dialectique valorisation / conservation

Souvent opposées, valorisation et conservation se retrouvent étroitement liées par les actions engagées autour des deux objets étudiés. Ainsi, l'ERGC représente à la fois la valorisation de la grotte Chauvet et sa conservation. Rendue invisible, la grotte perdrait rapidement toute existence concrète aux yeux du monde sans cet effort de restitution (les dernières années en sont la preuve). Dans le cas du viaduc de Millau, la valorisation est intégrée dès la conception par les ingénieurs qui trouvent, grâce à cet objet, le moyen de faire perdurer la capacité française à construire des grands ouvrages. Mais, dans ce cas, la tentative d'interprétation mise en place pour en favoriser la conservation n'a pas fonctionné. En effet, la meilleure preuve que l'ouvrage se suffit à lui-même est le flux touristique observé et jamais anticipé. Son ampleur visuelle participe donc d'elle-même à servir le projet de conservation de la « modernité française », alors que « la modernité de l'humanité » demande à être restituée. Ce constat élargit donc les résultats validés par M. Duval (2007) qui propose ce mode d'articulation entre patrimoine et tourisme en environnement karstique.

CONCLUSION DU CHAPITRE 6 : DES RECOMPOSITIONS MULTIPLES ET CONTINUES

L'étude de ces deux objets a révélé de nombreuses recompositions. En complément des recompositions territoriales observées, différentes dynamiques modifiant les associations temporelles, organisationnelles ou potentielles ont vu le jour. Celles-ci, loin de procéder au basculement radical, ne fonctionnent pas comme des innovations mais comme des changements (Alter, 2000). Les mouvements étudiés rappellent alors l'alternance dialectique capable de faire émerger un nouveau mode, sans destruction ni dilution des anciens. Le patrimoine participe à cette réécriture douce, en restant capable de tenir le fil nécessaire au maintien de l'identité du groupe, dans un monde changeant. Finalement, il participe à associer, à faire tenir ensemble le distant et l'opposé, tant au niveau temporel, spatial, qu'économique.

CONCLUSION DE LA PARTIE DEUX : UNE CO-CONSTRUCTION DEBORDEE PAR LA VALORISATION

Cette partie a été l'occasion de mettre à l'épreuve les propositions théoriques avancées dans la partie une. Pour cela, ont ainsi été questionnées l'invention, la construction patrimoniale, l'insertion territoriale et les recompositions de deux objets patrimonialisés. L'objectif principal a été d'appréhender la co-construction du temps et de l'espace au travers des deux processus participant à leur réordination, le patrimoine et le territoire. Pour cela, deux objets symétriques ont été mobilisés par cette recherche. La grotte Chauvet possède une légitimité temporelle et apparaît donnée. A l'inverse, le viaduc de Millau s'ancre dans la spatialité et procède d'une construction.

Le Chapitre 4 a permis de présenter les deux objets d'étude et de valider les différentes étapes composant la patrimonialisation. Néanmoins, si le processus est apparu présent dans les deux cas, son déroulement fut inversé. L'explication proposée est alors moins à chercher du côté de l'évidente différence initiale entre les deux objets, que dans des trajectoires d'appropriation opposées.

De là, le Chapitre 5 s'est intéressé à la manière dont les acteurs se saisissent de ce patrimoine. L'analyse croisée a montré que les logiques engagées autour de chaque objet servaient à le doter de la dimension manquante. Cependant, la vigueur des stratégies mises en oeuvre autour de la grotte Chauvet pour la doter d'une spatialité rappelle, en comparaison avec la manière dont le temps fut mis en scène autour du viaduc, que l'espace et son enjeu de court-terme guident plus facilement l'action.

Finalement, peu de débats sur la place à accorder à ces objets patrimoniaux ont été constatés, ce qui révèle une gouvernance patrimoniale (Gravari-Barbas, 2002) ici relativement stabilisée, dans laquelle les controverses se trouvent essentiellement liées aux projets engagés avec et autour de ces objets. Plus largement, l'étude menée a rappelé que patrimonialiser dépassait aujourd'hui la simple conservation. Le patrimoine est engagé dans une valorisation qui mixe des dynamiques marchandes et des dynamiques non marchandes. Ayant gagné une valeur économique (Grefe, 1990), les patrimoines engagés en sortent d'ailleurs renforcés et légitimés.

Enfin, le Chapitre 6 a révélé la multiplicité des recompositions à l'œuvre autour de ces deux objets. Celles-ci sont alors apparues comme la résultante de l'invention de l'objet dans un contexte perçu par les acteurs comme incertain et qui laisse donc place au réajustement. Ainsi, la patrimonialisation n'intervient pas uniquement dans le champ temporel. Inversement, la démonstration a aussi rappelé au géographe que le champ spatial ne pouvait pas être étudié de manière autonome mais bien comme étant potentiellement enserré dans de multiples

dimensions non présumées. Ainsi, l'objet patrimonial s'affirme bien par ses différentes fonctions de marqueur, de traceur, de reliance et de ressource.

Analysé comme objet de l'action, source de reconstitution, étroitement lié au temps et à l'espace, associant marchand et non marchand, le patrimoine rend donc nécessaire la mobilisation de références et de concepts complémentaires. En effet, si le cadre géographique initial a été validé, les références multiples et fréquentes à la valorisation marchande, intégrée aux processus même de la territorialisation et de la patrimonialisation, incitent à disposer d'outils conceptuels capables d'associer cette diversité tout au long du processus. La troisième partie s'y attachera.

Partie Trois : Les ressources du développement durable

« Les automobiles, parce qu'elles sont munies de freins,
Roulent plus vite que si elles en étaient dépourvues »

Joseph Schumpeter,
Capitalisme, Socialisme et Démocratie

Encore faut-il penser à freiner...

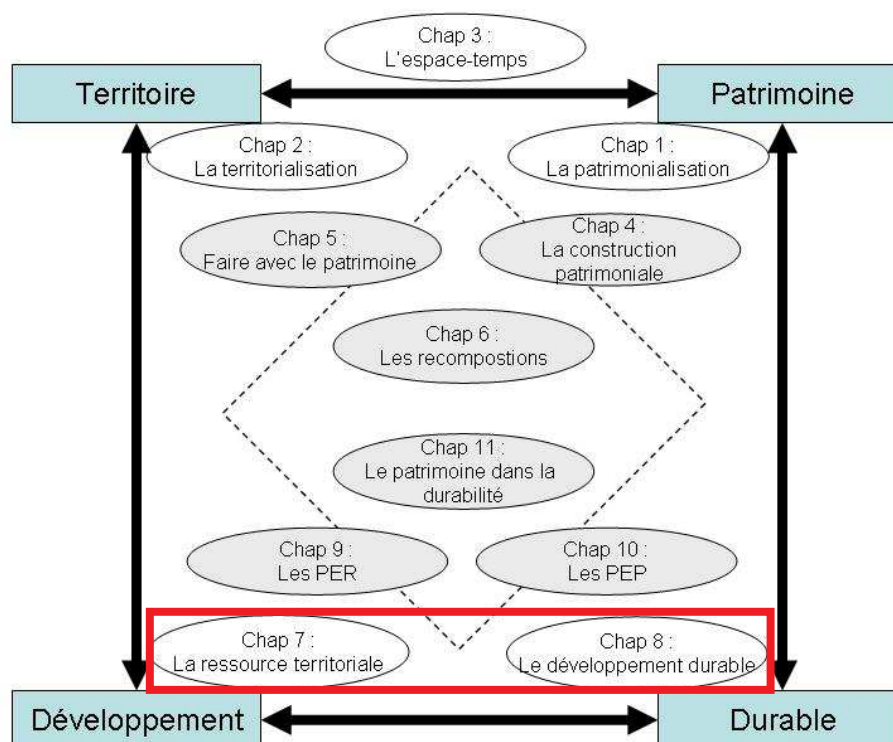
La partie précédente nous a permis de mettre en avant la parenté entre patrimoine et territoire, de préciser le fonctionnement de leur articulation et d'affirmer le caractère dialectique de leur association. Patrimoine et territoire apparaissent ainsi comme éléments constitutifs de la spatialité et de la temporalité des sociétés. Néanmoins, ces dynamiques s'inscrivent aussi dans la valorisation du territoire et de ses ressources. En ce sens, les mouvements présentés dans la partie précédente débordent la seule sphère du non-marchand et s'inscrivent dorénavant dans la problématique du développement. Plus spécifiquement, en révélant le patrimoine comme un outil au service de la construction du territoire, marqué par un mode de gestion basé sur la transmission et la conservation, la question du rapprochement avec la notion de développement durable se pose. En effet, cette notion met l'accent sur une prise en compte affirmée de l'espace et du temps, par la promotion d'une vision globale de long terme. Ainsi, pour H. Ollagnon (2005), la notion de développement durable se réfère étroitement à celle de patrimoine. Pour I. Garat et M. Gravari-Barbas (2008), « à première vue patrimoine et développement durable, qui font aujourd'hui consensus, participent de la même logique : il s'agit de mieux articuler le temps présent des sociétés, à leur passé et leur avenir, dans une logique de transmission et de solidarité intergénérationnelle ». Néanmoins, si ce rapprochement peut sembler évident, ce travail se propose à ce stade, de le préciser.

La première idée est celle d'un respect mutuel. Patrimoine et développement durable affichent un respect des populations, de leur identité, de leur culture, de leur histoire, mais aussi de l'environnement. Ainsi, un développement construit à partir du patrimoine serait nécessairement durable. Ce point de vue initial peut aussi s'appuyer sur de nombreux éléments partagés. La prise en compte du temps (même si le patrimoine mobilise a priori plus le passé et le développement durable le futur), une dimension spatiale (ancrée mais aussi de plus en plus mondialisée), ou encore le fait qu'ils procèdent de l'œuvre des sociétés en situation d'action, résultant d'un choix intentionnel, représentent ainsi des dénominateurs communs.

Plusieurs travaux ont déjà été engagés pour préciser cette association. Il en est ainsi de l'étude menée sur les Plans Locaux d'Urbanisme d'Angers et de Nantes (Garat et al., 2008) qui s'attache à effectuer une comparaison entre les « préoccupations patrimoniales » et les « objectifs du développement durable ». Au travers de ces analyses, les auteurs montrent que l'articulation ne va pas de soi et que différentes logiques d'action sont défendues au travers de ces rapprochements. L'« innovation patrimoniale » oppose ainsi une approche « culturaliste » à une approche « progressiste » qui induit différents rapports à la conservation et à l'usage du patrimoine.

Notre travail se propose donc d'appréhender la place et la mobilisation du patrimoine dans les territoires engagés dans des démarches de développement durable. Pour cela, la partie suivante (Partie 3) s'attache à préciser le périmètre de cette notion en s'appuyant notamment sur les critiques émises et son expérimentation au Sud. Enfin, la partie suivante (Partie 4) présentera les résultats de nos recherches menées en France et au Maroc.

Figure 20 : Schéma synthétique du déroulement de la thèse à mi-parcours



(Senil, 2011)

A ce stade, deux chapitres sont mobilisés pour affiner le cadre général et doter notre recherche d'outils permettant de suivre l'action (encadré rouge). Le Chapitre 7 s'attache à compléter la notion de ressource au regard des enseignements du patrimoine. En qualifiant ainsi la ressource de territoriale, l'objectif est de répondre aux difficultés d'analyse aperçues dans la partie précédente et qui seront ici précisées. Le Chapitre 8 se propose enfin de définir les mobilisations du développement durable et ses problèmes en le questionnant sous l'angle de ses liens au patrimoine. Finalement, la parenté initiale se trouve repensée et le patrimoine est présenté comme une tentative de dépassement pragmatique des différentes incohérences relevées.

Chapitre 7 : Patrimoine et ressources

Conçu comme un statut permettant d'extraire certains objets du traitement ordinaire de la société, le patrimoine est depuis toujours perçu comme une notion décalée. En effet, malgré les différentes postures utilisées pour l'appréhender, il apparaît détaché de la simple banalité. Ayant une valeur en soi (révélée par les historiens et les économistes classiques) ou pour soi (attribuée plus tardivement par la sociologie constructiviste et par une relecture ethnologique), le patrimoine appuie son statut sur son exceptionnalité. Bien qu'enfanté par la société, le patrimoine la dépasse par essence ou par construction. Ainsi mis à l'écart, le patrimoine s'ancre dans une pureté, indispensable à son fonctionnement censé imposer un mode de gestion spécifique dont les objectifs inattaquables sont la transmission et la conservation.

Aussi, la mobilisation des objets patrimoniaux par des dynamiques économiques a été souvent considérée comme une greffe effectuée sur un support mal adapté. Fondamentalement mis à l'écart par le processus de construction, censé justement l'extraire du traitement normal réservé par la société aux objets du passé, le patrimoine ne pouvait pas être ainsi récupéré. Parallèlement, l'opposition des conceptions essentialistes et constructivistes a laissé à penser que le patrimoine n'était soit qu'un simple donné, soit qu'un simple acquis.

Au final, le patrimoine cristallise deux grands partages. En opposant nature / culture et marchand / non marchand, le traitement disciplinaire dont il a fait l'objet, a marqué les frontières. Face aux évolutions récentes des processus observés (Partie 2) qui renforcent encore plus la pratique d'hybridations continues et au renouveau conceptuel émergent, il convient à ce stade de reposer le statut de l'objet patrimonial, tant dans sa dimension économique qu'existentielle.

L'objectif est alors de dépasser les clivages, construits par l'histoire des investissements disciplinaires successifs, pour coller aux pratiques observées et assumer ainsi une approche pragmatique. Le patrimoine est accrocheur, en ce sens qu'il pousse à faire bouger les lignes. Le problème n'est alors pas de montrer la perméabilité des catégories mais de proposer un dépassement. Aussi, nous nous attacherons d'abord à exposer la dimension économique du

patrimoine et à traiter de sa compréhension et de sa mobilisation par la science économique. Dans un second temps, l'articulation entre la sphère naturelle et culturelle autour de la question de l'objet sera questionnée. Nous proposerons alors dans un troisième temps, dans une finalité synthétique, de travailler avec la notion de ressource territoriale.

7.1 Un patrimoine qui dérange

La prise en compte du patrimoine par les sciences connaît depuis quelques années plusieurs évolutions majeures. Suivant les pratiques ou issues d'une nouvelle conceptualisation, ces approches bousculent la manière d'appréhender l'objet. L'économie et la sociologie contribuent maintenant avec force au débat.

7.1.1 Les différentes approches économiques du patrimoine

Appréhender le patrimoine sous l'angle économique est relativement nouveau. Ce mouvement résulte d'un changement profond qui a fait passer le patrimoine, en quelques décennies, d'un statut d'intouchable (Curnier et Jeudy, 1990), quasi sacré, à une force productive éventuelle (Graham, 2002). Ce renversement traduit une évolution importante de la société, qui a accepté de voir ses biens consacrés, dont la valeur était essentiellement historique, mémorielle ou encore identitaire à un bien économique s'intégrant du moins potentiellement et partiellement dans la sphère marchande. Cette « marchandisation » a été largement étudiée (Greffé, 1990, Greffé, 2003) et très souvent critiquée (Jeudy, 2001, Rautenberg, 2003). Cependant, cette inversion supposée n'est pas aussi radicale et l'objet patrimonial garde ses qualités. Il convient donc de nous extraire du débat dogmatique et d'étudier plus en détail comment l'économie appréhende cet objet traversant.

Le patrimoine possède, en économie comme dans les autres sciences sociales, une double acception. La première, de construction juridique renvoie aux actifs détenus par un individu. Elle est fondée sur la notion de propriété et représente le patrimoine individuel. La seconde possède une dimension collective. C'est le patrimoine commun, dont le titulaire n'est pas le propriétaire mais le responsable.

La science économique s'est longtemps limitée à la première acception individualiste. Pour cela, elle a assimilé le patrimoine à la notion de capital (Nieddu, 2005). En opposition avec elle, la thèse défendue par le groupe de Reims est que « les économistes ne peuvent

développer une analyse économique du patrimoine qu'en prenant au sérieux la catégorie de patrimoine, c'est-à-dire en inventant une conceptualisation propre du patrimoine, donc en cessant de rabattre la notion de patrimoine sur les catégories traditionnelles de l'économie, en l'espèce sur celle de capital, en cessant d'identifier patrimoine et capital » (Barrère et al., 2005). Pour dépasser cette association classique mais stérile, trois approches nous semblent présenter un intérêt dans la compréhension des liens entre patrimoine, retenu ici au sens collectif, et économie.

7.1.1.1 L'approche évaluative

X. Greffe (1990), propose une évaluation de la valeur économique du patrimoine. Ses travaux s'inscrivent dans un travail de reconnaissance de sa dimension économique. L'analyse est alors considérée comme un outil d'aide à la décision, pour laquelle la méthode coût-avantage est utilisée. Pour mettre en œuvre cela et justifier l'entrée du patrimoine dans le champ économique, l'auteur dissocie ce qu'il appelle « une demande de services » et une « offre de support ». « L'offre est au départ l'offre d'un support qui ne produit *a priori* qu'un seul service, le droit de regard ou, à la limite, le droit de visite ; elle ne devient offre de services et n'entre en adéquation avec la demande que si le détenteur du capital entreprend de l'organiser » (Greffe, 1990). L'auteur base ainsi toute son analyse économique sur la dissociation entre supports patrimoniaux (non reproductibles et non substituables) et services patrimoniaux (reproductibles et en grandes parties substituables). En distinguant pour le patrimoine une offre de support et une demande de services, le patrimoine devient à la fois hétérogène et peu substituable (support) et homogène et substituable (service). Mais si cette vision dédoublée est pertinente à des fins pédagogiques, dans la réalité elle ne peut être séparée.

Ainsi, l'auteur reconnaît que cette analyse en termes d'offre et de demande ne suffit pas dans le cas du patrimoine. Pour lui, ces biens relèveraient d'un « écosystème patrimonial » dépassant les comportements individuels pour s'inscrire dans une réalité plus globale. En s'interrogeant sur les résultats de l'allocation marchande par rapport à l'optimum social souhaité, il indique que l'offre et la demande se doivent d'être intégrées dans le cadre des ressources non-renouvelables (dans lesquelles il inscrit en partie le patrimoine). Pour cela, diverses propositions méthodologiques d'évaluation sont utilisées. Elles doivent permettre de dépasser l'analyse financière stricte pour aboutir à une analyse économique globale. Cependant, cette approche s'appuie sur le démembrement des différentes valeurs reconnues par l'auteur au patrimoine (esthétique, artistique, historique, cognitive, économique et sociale). Mais si cet inventaire préliminaire est fort instructif, il est rapidement délaissé. Seules les valeurs économiques sont mobilisées et la dimension sociale en devient sous-évaluée. X. Greffe (1990) concentre son analyse sur le patrimoine bâti et les monuments

historiques. L'ouverture du patrimoine à d'autres types d'objets, dont ceux relevant de l'immatériel, permet de nouvelles perspectives, en particulier au travers de l'approche institutionnelle.

7.1.1.2 L'approche institutionnelle

Le groupe de Reims emprunte une autre voie. Il ne considère plus le patrimoine comme une collection d'objets mais comme un rapport social, une institution. En s'interrogeant sur les raisons de l'inflation du terme patrimoine en économie, ces auteurs font le constat d'un mouvement d'internalisation de différents objets jusqu'ici « non marchands » à l'image de l'homme, du social ou de la nature par l'intermédiaire des concepts de ressource et de capital (capital humain, social et naturel). A l'inverse du courant classique orthodoxe, qui considère le patrimoine comme un ensemble de stocks à valeur économique, C. Barthelemy, M. Nieddu et F.-D. Vivien (2003) font l'hypothèse que le patrimoine peut être compris en termes d'externalités positives comme un régime d'accumulation qui conduirait à la formation de patrimoines communs. Cette proposition peut être rapprochée de celle de Y. Barel (1981), pour lequel le patrimoine pourrait être assimilé à un stock d'opportunités. Le patrimoine comporterait une partie libre qui reste disponible pour d'autres affectations éventuelles, en résumé, « il est moins adapté et plus adaptatif » (Barel, 1981). Le processus de patrimonialisation permettrait ainsi un « recyclage » des ressources, une mise à niveau perpétuelle, qui les maintient efficaces au sein d'une dynamique et d'une organisation territoriale.

Mais, contrairement au mouvement général d'internalisation de ces objets extérieurs au marché, le groupe de Reims considère nécessaire le fait de caractériser des relations patrimoniales versus des relations marchandes. « L'économie peut être pensée dans une dualité de relations, marchande et patrimoniale, dans laquelle le second terme représente la base économique sur laquelle le groupe social organise sa perpétuation dans l'espace et dans le temps des identités et des générations, jouant de facto un rôle de limitation à l'égard de l'action individualiste du marché » (Barthélémy et al., 2003). Ils rejoignent sur ce point M. Godelier (1996) pour qui « il ne peut y avoir de société, il ne peut y avoir d'identité qui traverse le temps et serve de socle aux individus comme aux groupes qui composent une société, s'il n'existe des points fixes, des réalités soustraites (provisoirement mais durablement) aux échanges de dons et aux échanges marchands ». Les externalités ne sont alors plus pensées en termes de coût mais en termes de biens communs. Une « rationalité patrimoniale » s'organiserait alors et mériterait d'être érigée en catégorie analytique. Ces relations patrimoniales participent alors à structurer des formes de régulations marchandes

spécifiques à chaque société. Face à la définition de ces différents ordres, trois postures analytiques différentes peuvent être adoptées :

- une méthode d'hégémonie : il existe un ordre dominant ;
- une méthode topologique : différents ordres s'articulent sans se réduire ;
- une méthode dialectique : les ordres s'affectent et se conditionnent mutuellement.

C'est ce dernier cas qui est retenu par les auteurs. « Plutôt qu'une représentation en termes d'équilibre entre relations patrimoniales et marchandes comme relations croisées, il nous semble préférable de les envisager en tant que dynamiques institutionnelles en relation dialectiques » (Barthélemy et al., 2005). L'une et l'autre se répondant. Le patrimoine est alors considéré comme une catégorie analytique spécifique. Il est alors défini comme un « ensemble, attaché à un titulaire (individu ou groupe) et exprimant sa spécificité, ensemble historiquement institué d'avoirs transmis par le passé, avoirs qui sont des actifs matériels, des actifs immatériels et des institutions » (Barrère, 2005). Pensé ainsi, le patrimoine participe d'une réconciliation de l'être et de l'avoir.

7.1.1.3 L'approche territoriale

La troisième approche que nous avons identifiée considère le patrimoine comme moteur des constructions et du développement territorial. J. Bessière (2000) étudie ainsi la patrimonialisation dans une logique de développement territorial, spécifiquement touristique. Le patrimoine gastronomique semble relever de démarches plus larges d'intégration globale, définissant des offres territoriales à vocation touristique. Le patrimoine est alors appréhendé comme une ressource (Pecqueur, 2002, Landel, 2002, Peyrache-Gadeau et Pecqueur, 2004, François et al., 2006) qui prend son sens dans les synergies qui se créent à l'échelle territoriale. Cette approche rejoint alors les réflexions menées sur la nature des ressources, sur lesquelles nous reviendrons, dans la mesure où celles-ci ne sont plus pensées en termes d'allocation mais en termes de construction et de valorisation.

Pour B. Pecqueur (2002), la ressource comporte une double dimension économique et morale. La première s'inscrit dans un système de valeurs d'usage ou d'échange alors que la seconde est relative à l'éthique, la culture, l'histoire collective. Et c'est précisément la seconde qui possède un caractère patrimonial. Mais acquérir cette dimension patrimoniale n'est pas automatique. En concevant le patrimoine comme une construction sociale, l'objet étant pris dans un rapport social de communication (Raffestin, 1980), deux conditions d'existence sont alors nécessaires :

- le dépassement du dilemme privé-public et l'acceptation d'une logique mixte permettant de dépasser les logiques publiques et privées strictes ;

Chapitre 7 : Patrimoine et ressources

- l'insertion dans un projet de développement local et sur l'insertion de l'objet patrimonial dans un processus d'offre spécifique opérant un renforcement mutuel entre les produits et les services (modèle du panier de biens (Hirczak et al., 2005)).

Cette approche permet aussi de différencier la ressource, compris comme potentiel et l'actif territorial, engagé dans le processus d'action.

L'ensemble de ces contributions reconnaît au patrimoine sa spécificité. Il apparaît que l'objet patrimonial se démarque des objets économiques classiques. En effet, comme nous le rappelle P.-H. Jeudy (2001), « il faut en quelque sorte que le patrimoine se trouve exclu du circuit des valeurs marchandes pour sauver sa propre valeur symbolique ». Face à ce constat deux positions théoriques sont possibles. Soit le patrimoine est élevé au statut de catégorie heuristique (groupe de Reims), soit il est appréhendé au travers d'outils conceptuels existants. C'est pourtant une troisième voie, intermédiaire que nous présenterons ici. En effet, notre proposition consiste à enrichir le concept de ressource, déjà existant, grâce aux apports mis en avant par l'étude de l'objet patrimonial. Nous travaillerons pour cela la notion de ressource territoriale. Mais avant de présenter plus longuement la notion de ressource et de la compléter par la conceptualisation nécessaire à l'adjonction du qualificatif de territorial, un autre point théorique demande à être débattu. En effet, le patrimoine ne met pas seulement à mal l'opposition « marchand/non marchand », il bouscule aussi le périmètre de la notion d'objet et invite ainsi à la requalification du terme.

7.1.2 Vers une requalification de l'objet

L'étude des fonctions patrimoniales nous a permis de mettre en avant le rôle des objets patrimoniaux dans la dynamique des collectifs humains. Classiquement, les analyses de ces mouvements dissocient ce qui relève des individus, l'idéalité, de ce qui relève des objets, la matérialité. Le monde des humains se retrouve donc à côté du monde des non-humains, de la nature des choses. Les sciences naturelles se sont ainsi attachées à nous montrer l'autonomie de ces choses et leurs lois propres. Les liens devaient être coupés. Il y a d'un côté la nature (qui possède ses propres règles) et de l'autre la société (nous autres). De manière symétrique, la société a aussi fait l'objet d'une autonomisation. A. Micoud (2000) nous rappelle ainsi que « les sciences humaines en général et la sociologie en particulier ont été amenées à trop autonomiser leur objet qui, du coup, s'est trouvé réduit à l'étude des seuls liens sociaux entre des humains contemporains ». La coupure radicale est ainsi posée, à grand renfort de sciences et d'ignorance réciproque. Les liens et les correspondances sont alors menés sous l'angle de la projection, de la représentation, du phénomène, de l'influence mutuelle et rétroactive ou encore de l'opposition radicale. Pourtant, la démarche patrimoniale semble s'opposer à ce

découpage trop rapidement admis. En effet, le principe de son efficacité est justement de lier ensemble ces éléments différents pour combiner leurs propriétés et faire tenir le collectif ainsi créé.

7.1.2.1 Le patrimoine comme objet de la remise en cause

La force du patrimoine réside dans l'association, la mise en commun, le partage d'éléments considérés comme ontologiquement différents. Il s'opère avec la patrimonialisation un changement du lien entre objet et sujet. A. Micoud (2000) est un des rares auteurs à placer au centre de l'analyse du patrimoine la question de ce changement et les conséquences qu'il comporte. Pour cet auteur, il s'agit d'une « resémantisation ».

Travaillant sur les fleuves Rhône et Loire, l'auteur s'interroge alors ainsi : « Qu'est-ce que ces nouvelles manières de dire ce que sont les fleuves font aux êtres que ces fleuves sont dits relier ? » et d'y répondre quelques lignes plus loin « Ainsi, il importe de le souligner, tant la chose pourrait être invisible par sa trop grande évidence, les êtres humains que les fleuves ont dits relier sont bien devenus d'autres êtres. Ils ne sont plus seulement des producteurs ou des consommateurs sans rapport avec un environnement physique inépuisable, mais ils ont partie liée avec lui en tant qu'il est lui-même doté d'une histoire ; ils sont plus des individus identiques, tous également citoyens d'un territoire abstrait, puisqu'ils vivent des expériences différentes en lien avec la qualité de cet environnement situé et particulier » (Micoud, 2000). En montrant le travail de réordination, de resémantisation des objets fluviaux, l'auteur affirme que « la transformation de l'être-fleuve (de la manière de le dire) correspond à la transformation concomitante du collectif qui se dit être "attaché" à lui ».

Travaillant sur le fleuve Loire, il montre que le projet de barrage a ainsi fait se lever ses riverains contre, sur l'argument du respect de sa naturalité. La Loire est ainsi passée d'un fleuve culturel (connu pour ses châteaux), à un fleuve sauvage. Inversement, dans le cas du Rhône, son caractère naturel, mis à l'écart et canalisé pour cela, a été complété par un regard anthropologique et culturel qui a abouti à une réappropriation du fleuve. Dans les deux cas, ces mouvements ont été suivis en profondeur par un véritable engagement des riverains autour de ces nouveaux regards et les projets menés sont là pour le confirmer. Ainsi, « requalifiés en tant que nouveaux êtres, naturels et culturels à la fois, les fleuves font des êtres humains qu'ils relient des êtres vivants dotés d'une culture » (Micoud, 2000).

Cette lecture nous amène alors à conclure avec l'auteur sur une « grosse question » qu'il ne nous semble pas possible d'éviter. « Le patrimonium, a écrit Y. Thomas, exprime l'enracinement du bien dans le statut personnel, celui du pater en l'occurrence, dont il est le

prolongement de la personnalité. S'observe avec lui une "continuité entre l'être et l'avoir qui interdit de projeter sur un tel univers notre antithèse moderne du sujet et de l'objet" (Ost, 1995) » (Micoud, 2000). Se pose alors la question du statut des objets qui participent à faire collectif ou société.

7.1.2.2 Que faire des objets ?

Les analyses menées sur le fait patrimonial posent rarement la question du statut de l'objet. Dans la très grande majorité des études réalisées en sciences sociales, leurs auteurs s'intéressent exclusivement aux dynamiques sociales. Le patrimoine, considéré comme un construit, constitue le supplément d'âme attribué à un objet. Il représente un champ social qui s'inscrit sur un stock préexistant, considéré avant cela comme inerte, ou qui ayant son fonctionnement propre, relève du domaine naturel. Selon cette position, évoquer le patrimoine revient à parler des gens qui font patrimoine, mais n'insère pas l'objet patrimonial en lui-même dans l'analyse.

Cependant, un premier coin est placé dans ce type d'approche avec l'étude de certains thèmes. La description des patrimoines vivants ou immatériels, relevant de la société, ne permet plus de dissocier aussi fortement l'objet du sujet. En effet, dans ce cas précis, l'objet patrimonial est bien souvent le sujet lui-même. Un deuxième problème se pose avec la question de l'authenticité. En s'interrogeant sur les qualités d'un objet, on l'autonomise de fait et on lui reconnaît une valeur, une histoire, une identité qui le place au cœur de l'analyse. L'objet existe. Il s'inscrit dans une métonymie ou la partie renseigne sur le tout.

Pour autant, même ces exemples dérangeants peuvent être purifiés. Le patrimoine immatériel peut être sérié à une expression sociétale et l'objet à authentifier, donné pour dissection aux sciences naturelles. Le problème de la chose patrimoniale ainsi traité, les sciences sociales restent dans leur champ de compétences et les objets renvoyés à leurs chères études. Mais cette attitude respectueuse, qui est aussi la plus souvent partagée, est malgré tout de plus en plus questionnée.

Parmi les analyses du fait patrimonial, certains auteurs se sont intéressés de près à la notion d'objet. S'y attachant pour lui-même ou pour ce qu'il représente, l'objet est ainsi placé au cœur de l'analyse. S'appuyant sur J. Baudrillard, S. Perigois (2006) voit dans les objets patrimoniaux mobilisés pour faire « urbanité » dans les petites villes, des signes et des simulacres. L'objet ancien « n'a plus d'incidence pratique, il est là pour signifier ». Il est là pour incarner la permanence du groupe et désigner les liens affectifs. Avec le simulacre « il ne s'agit plus d'imitation, ni de redoublement, ni même de parodie. Il s'agit d'une substitution au réel des signes du réel, c'est-à-dire d'une opération de dissuasion de tout processus réel par son double opératoire, machine signalétique métastable, programmatique, impeccable, qui

offre dans tous les signes du réel et en court-circuite toutes les péripéties » (Baudrillard, 1981). Dans cette analyse, l'objet bascule totalement du côté du sujet. Seul le signe perdure et s'autoalimente. L'époque actuelle est ainsi responsable d'une « confusion des genres ». Le patrimoine serait donc la traduction d'une « hyper-réalité » ou la société ne fait plus que consommer du signe et qui a pour conséquence l'invalidation de la différence entre le réel et le non réel (Gravari-Barbas, 2000). La patrimonialisation serait donc pour S. Perigois l'instance de création de signes qui viennent pallier l'absence de sens. L'objet se doit donc d'être plus réel que le réel. En ce sens il gagne une autonomie.

Dans la lignée des « material culture studies » (Appadurai, 1986) qui s'interrogent sur les raisons qui font que certains objets ont de l'importance et sur leur participation aux interactions sociales et politiques, T. Bonnot (2006) questionne le statut social des objets dans le champ patrimonial. Il propose pour cela la notion d'« itinéraire biographique de l'objet » (Bonnot, 2004). Les caractéristiques et les statuts successifs révélés par l'analyse lui confèrent alors une véritable identité. Dans l'acte de patrimonialisation, l'objet s'enrichit d'une signification nouvelle. « La signification de l'objet est une notion que la perspective biographique remet fondamentalement en cause. Plutôt que l'objet lui-même, c'est évidemment son statut social et symbolique et l'interprétation qu'en font ses manipulateurs qui s'enrichissent et s'additionnent aux représentations dont il a été le support depuis sa production physique » (Bonnot, 2004). L'auteur s'élève par là contre certaines pratiques ethnologiques qui considèrent l'objet uniquement dans son rôle de témoin et propose de s'attacher à la succession des vies de l'objet. « Afin de retracer cette trajectoire de façon à en extraire des données problématiques pertinentes pour l'étude des relations entre les choses et les individus en société, donc pour la connaissance de la société elle-même, il faut à la fois avoir accès à l'ensemble des étapes de la biographie de l'objet et considérer celui-ci en tant que chose, en gardant sur lui un regard dénué de toute catégorisation » (Bonnot, 2004). L'objet peut passer par différents statuts que ni la fonction initiale, ni sa marchandisation ne peuvent laisser supposer. S'inquiétant du rôle souvent donné à cette dernière, il précise que « la marchandisation est un processus et non un état fixe et définitif de l'objet d'échange, qui ne peut en aucun cas épuiser sa biographie : l'objet d'échange – la marchandise – n'est pas un type d'objet parmi d'autres, mais une étape dans la vie de quelque chose » (Bonnot, 2004). En conclusion, pour cet auteur, « les objets n'ont ni valeur intrinsèque, ni destinée prévisible : ils sont des choses qui se chargent et se déchargent de sens lors de leur passage de main en main ». Aussi, malgré la place donnée à l'objet, celui-ci est uniquement considéré comme chargé par la société.

Néanmoins, en donnant enfin une place à l'objet dans l'étude du fait patrimonial, les approches évoquées produisent des analyses particulièrement fécondes sur les évolutions de notre société. Cependant, les objets restent considérés comme extérieurs à la société ou bien

Chapitre 7 : Patrimoine et ressources

subordonnés à celle-ci. Il y a donc une asymétrie de traitement selon que l'on considère l'objet ou le sujet, le matériel ou l'idéal. Or, la lecture du fait patrimonial que nous avons donnée plus haut place justement le patrimoine dans une situation de continuité qui bouscule cette lecture séparée.

La recherche d'une approche symétrique s'inscrit alors dans les réflexions menées en sociologie pragmatique. Elle est plus précisément travaillée dans ce que leurs initiateurs appellent la sociologie des associations ou encore la théorie de l'acteur réseau (Callon, 1986, Latour, 1991, Latour, 2005). Selon cette approche, il y a construction simultanée de l'objet et du sujet, du matériel et du social. L'acte social ne peut pas être surplombant mais, au contraire, constitué dans l'action, comme association d'entités hétérogènes. S'interrogeant sur le périmètre de cette nouvelle sociologie, B. Latour (2005) précise que « toute étude qui accorde aux non-humains une forme de présence plus variée que la causalité naturelle traditionnelle — mais aussi plus efficace que la causalité symbolique — peut faire partie de notre corpus ». Selon cette position, l'objet gagne une place dans l'action car « les choses peuvent autoriser, rendre possible, encourager, mettre à portée, permettre, suggérer, influencer, faire obstacle, interdire et ainsi de suite ». Pour autant, le but n'est pas d'inverser la causalité et de faire de l'objet l'unique déterminant de l'action dans laquelle l'acteur se trouverait agit. « Cela signifie plutôt qu'il doit exister de nombreuses nuances métaphysiques entre la causalité pleine et la pure inexistence » (Latour, 2005). Dépassant le simple statut d'intermédiaire, l'objet devient alors médiateur. Le résultat de ces associations successives est donc qualifié de collectif et non de société.

La proposition de ces auteurs n'est pas de rejeter la sociologie classique, qualifiée de « sociologie du social » (Latour, 2005). Dans de nombreux cas stabilisés, celle-ci permet des « raccourcis commodes », lorsque le « monde commun » est globalement accepté. « Cependant, dans des situations où les innovations abondent, quand les frontières du groupe sont incertaines, quand la gamme d'entités qu'il faut prendre en considération devient fluctuante, la sociologie du social n'est plus capable de tracer les nouvelles associations d'acteurs » (Latour, 2005). L'étude du fait patrimonial, nous plaçant à notre avis précisément dans cette situation, il apparaît à la lecture de ces éléments que notre approche initiale mérite alors d'être complétée.

En effet, notre propos n'est pas ici de requalifier l'approche développée en fonction de celle mise en avant par ces auteurs. Ce travail, bien qu'utile n'est pas l'objet de cette thèse. Par contre, la spécificité de notre objet d'étude nous engage à chercher ailleurs des réponses à l'hybridation constatée. Aussi, quelques éléments seront retenus pour poursuivre notre analyse. Le premier sera de considérer réellement le patrimoine dans l'action et par là la co-construction de l'objet et du sujet. Pour cela, nous tenterons un regard symétrique mobilisant

identiquement les registres du naturel et du culturel et ceux du marchand et du non-marchand. L'apport de la notion de ressource territoriale sera sur ce point essentiel.

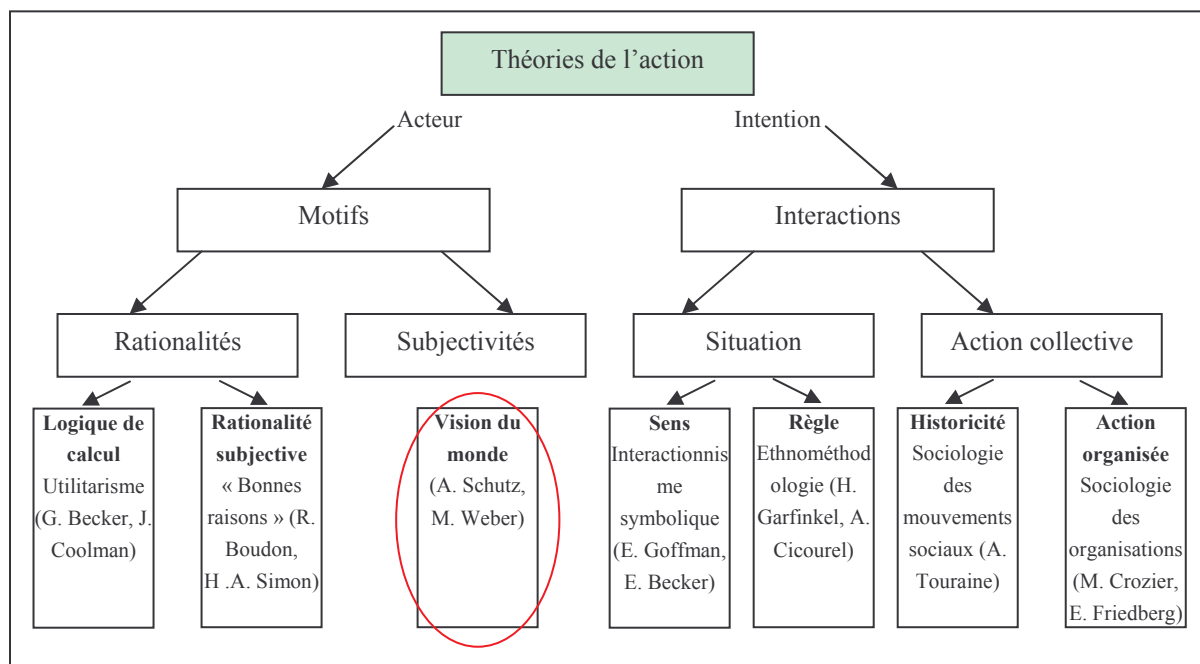
7.1.2.3 La place de l'acteur

En revenant sur le statut de l'objet, nous avons fait le choix de ne pas considérer les catégories comme allant de soi. Dans notre souci d'aplanir notre lecture du fait patrimonial, le versant préalablement identifié sous l'appellation de social mérite à son tour d'être précisé. Le patrimoine appréhendé comme construction « sociale » place l'acteur au centre de l'action. L'approche pragmatique est alors mobilisée pour organiser la compréhension. Alors que l'approche classique consacre la primauté de la théorie sur le terrain et la nécessité de maintenir une « rupture épistémologique » (Bachelard, 1934), le courant pragmatiste considère à l'inverse de ces approches déductives que le savoir émerge en premier lieu du terrain. L'observateur doit alors se placer du point de vue de l'acteur en adoptant une attitude « compréhensive » (Weber, 1971 , Kaufmann, 1996).

Faire pragmatisme en sciences sociales

S'attachant à comprendre les liens entre processus de patrimonialisation et de territorialisation, nous avons vu précédemment le rôle de l'acteur dans ces processus. Clé d'entrée de notre analyse, il nous revient maintenant de nous positionner par rapport aux théories qui le mobilisent. En effet, depuis le « retour de l'acteur », annoncé par A. Touraine (1984), il existe dans les sciences sociales, une très grande diversité d'approches se référant aux théories de l'action. J.-M. Berthelot (1996) nous propose une mise en perspective des différents courants. Si l'action est mise au centre de l'analyse, différentes variantes sont repérables. Les premières s'organisent autour de la reconnaissance des mobiles de l'action. Elles regroupent des approches basées sur le principe des rationalités totale ou limitée et d'autres se référant à la subjectivité des individus. Les secondes abordent l'action au travers des interactions, soit directement en situation, soit à la lecture des formes d'actions collectives engendrées.

Figure 21 : Approches des théories de l'action



(Berthelot, 1996)

Pour autant, la liberté accordée par cette analyse à l'individu ne doit pas nous faire oublier le poids des déterminations, l'analyse géographique étant concernée au même titre que les autres. Ainsi, « entre détermination structurelle et libertés relatives des acteurs, plus que d'opposition, la réalité des faits, notamment celle inhérente aux problématiques du local, semblent donc inviter à raisonner désormais plutôt en termes de dialectiques » (Jambes, 2001). L'objectif de ce travail n'est pas de trancher cet éternel dilemme et nous considérons que les différents modèles possèdent chacun leur degré d'efficience en fonction des objets traités et des types d'action. Par conséquent, nous suivons L. Thevenot (2006) qui propose un « déplacement du problème » en le considérant tel qu'il se pose à « l'objet du chercheur, en l'occurrence le sujet de l'action » (encadré rouge).

Pour cet auteur, l'acteur est donc « lui aussi confronté à une pluralité de modèles, pas ceux du théoricien social, mais ceux dont se servent communément les gens pour appréhender des événements en termes d'action, saisir la conduite des autres, ou se ressaisir dans leur propre conduite » (Thevenot, 2006). En ce sens, nous nous revendiquons d'une approche pragmatique, acceptant l'acteur tel qu'il est et non tel qu'il devrait être.

Les régimes d'engagement

La question soulevée par la notion de régime d'engagement traite de la manière dont les hommes s'engagent dans le monde. L'engagement vise à faire de la dépendance au monde un

pouvoir. « Pour ce faire, le monde et l'être humain doivent être conjointement façonnés » (Thevenot, 2006). Cet engagement se traduit par une coordination dans laquelle rien n'est totalement établi. La coordination reste « douteuse et problématique ». Cette coordination passe par différents régimes d'engagement. Ces régimes sont complémentaires de l'approche déjà développée avec L. Boltanski (1991). Au régime de justification alors défini s'articulent deux autres régimes, celui du plan et celui de familiarité :

- le régime de justification permet d'évaluer la légitimité d'une action donnée au regard d'une série de « grandeurs » définissant plusieurs types de biens communs et s'appuyant sur des valeurs propres ;
- le régime du plan représente l'engagement d'actions programmées par des individus soucieux d'atteindre des objectifs précis en utilisant l'environnement, incluant tant des personnes que des objets ;
- le régime de familiarité regroupe l'action des individus s'accommodant de leur environnement proche, intime.

Chacun de ces régimes est censé procurer à l'acteur un bien propre. Les biens du régime de justification sont déjà largement connus. Ces biens renvoient aux grandeurs légitimes déjà identifiées par les auteurs : concurrence marchande, efficacité industrielle, renom dans l'opinion, solidarité civique, confiance domestique, inspiration. Le bien attendu du régime du plan relève de la satisfaction de l'action accomplie. Enfin, dans celle de familiarité c'est l'aise procurée qui est concernée.

Une réflexivité partagée

Ce dernier point permet alors à L. Thévenot (2006) de préciser que la différenciation des engagements au monde proposés et des biens qu'ils procurent, se démarque de la distinction activités réflexives et non réflexives. « Chacun des régimes repose, pour sa dynamique, sur une modalité d'appréciation qui mène à des corrections et à des découvertes » (Thevenot, 2006). Ainsi, chaque régime est concerné par un niveau de réflexivité relié « à l'horizon d'une mise en commun » (Thevenot, 2006). Celle-ci diffère d'un régime à l'autre. « La mise en commun est limitée, exigeante et particulièrement confiante dans le familier, facilitée avec autrui dans le format d'un plan facile à saisir, ouverte à la plus grande généralisation dans un régime d'action justifiable » (Thevenot, 2006). Il n'y aurait donc pas pour l'auteur des actions réflexives et d'autres qui ne le sont pas. Dans chaque régime, l'action engagée escompte un résultat et effectue un retour sur soi. Cette position diffère donc de celle proposée par A. Giddens (1994) et questionne aussi la position prise en géographie par P. Melé (2009a) qui propose le patrimoine comme un mode de territorialité réflexive.

Alors que l'apport de la mise en évidence de différents mondes accolés constitue un étirement horizontal de la société et la reconnaissance du choix qu'a l'individu entre différents répertoires d'action, les régimes d'engagement représentent un allongement vertical qui définit différents types d'action. L'individu a dans son inscription au monde, le choix du type d'action et du principe de justification. Dans ce travail, seul le régime du plan et de la justification sont abordés. Bien que le lien au patrimoine et au territoire relève aussi d'un rapport de familiarité, la méthodologie retenue ne nous permet pas de nous prononcer sur ce régime. Ce sera par contre une possibilité de complément développée en conclusion.

7.1.2.4 Quelle articulation possible ?

A partir de la discussion introduite sur les notions d'objet et d'acteur et du positionnement retenu, notre travail engage donc une approche complémentaire aux études déjà menées sur le patrimoine en géographie (Partie une). Sans céder au basculement théorique et au risque de non-retour, nous retiendrons simplement plusieurs principes et notions-outils dédiées. Ayant donné à l'action et au « faire avec » une place centrale dans notre analyse de la mobilisation croisée du temps et de l'espace, nous devons en effet maintenant nous doter de notions capables de rendre compte de ces processus. Intéressé au mouvement plus qu'au changement, il nous faut en effet pouvoir suivre l'action. Dans le cadre de ce travail, nous faisons donc nôtres les principes généraux de la sociologie pragmatiste et cherchons à créer des passerelles avec les notions qu'elle propose.

Les principes retenus

Les principes suivis sont ceux formalisés autour de l'approche pragmatiste évoquée ci-dessus. Ainsi, malgré l'extrême diversité d'auteurs pouvant être associés à ce courant (Boltanski et Thévenot, 1991, Thevenot, 2006, Latour, 2005, Dodier, 1995) cinq grands principes (Nachi, 2006) peuvent être dégagés de cette approche :

- la symétrie : pour l'approche pragmatique que nous souhaitons développer, il n'existe pas de supériorité du chercheur sur l'acteur, au travers d'un accès privilégié à l'essence des choses. Ainsi, « dans le monde social, la réalité que connaissent les acteurs et la réalité que dévoile le chercheur ne sont pas des mondes opaques l'un pour l'autre » (Boltanski, 2006). Cette symétrie souhaitée entre expert et profane est aussi appliquée aux humains et aux non humains, aux entreprises réussies et celles qui ont échoué, aux modernes et aux prémodernes ;
- le pluralisme : ce principe nous engage à reconnaître une multiplicité de logiques et de formes d'engagement dans l'action. Il admet la cohabitation de différents systèmes de

valeurs, sans présupposer la prédominance de l'un sur l'autre. Cette association de logiques différentes peut aussi être menée dans la même action ;

- la compétence : la compétence des acteurs ne va pas de soi et ne peut donc être présupposée par l'analyse. Elle est construite dans l'action. C'est donc l'action qui révèle l'acteur ;
- une grammaire de l'accord : il existe des modes de généralité, des formes de savoirs partagés qui permettent à l'action d'advenir ;
- un système actanciel : l'acteur n'est pas le seul protagoniste de l'action, il s'inscrit dans un système élargi dans lequel prennent part indifféremment des experts et des profanes, des humains et des non-humains. L'objectif est de ne pas présupposer le statut des éléments en actions.

A partir de ces principes, différentes notions sont mobilisables. Leur fonction est de rendre possible la mise en place de ces principes dans l'analyse du fait patrimonial.

Les notions

Les principes retenus montrent des différences notables avec les théories classiques. Néanmoins, notre objectif n'est pas de couper avec notre patrimoine disciplinaire. Les propositions faites servent ainsi principalement à enrichir nos concepts initiaux. Ainsi, chaque notion présentée est mise en perspective avec les concepts déjà utilisés. En ce sens, ce travail d'enrichissement est vu comme complémentaire, pour ne pas tomber dans le basculement, mais bien d'être capable de fournir des outils pertinents à une analyse voulue comme pluridisciplinaire. Aussi, cette partie a une fonction intégrative et non-exclusive.

L'actant

Le premier point que nous souhaitons aborder est la question du statut de l'objet et de l'acteur. Dans la lignée des principes évoqués, nous nous appuyons pour cela sur le concept d'actant développé par M. Callon (1986) et B. Latour (1995) et repris entre autres par L. Boltanski et L. Thévenot (Boltanski et Thévenot, 1991). Ce concept place l'action au cœur de l'analyse. Mais il a aussi l'intérêt majeur d'élargir « la question sociale à tous les êtres qui interagissent dans une association et qui s'échangent leurs propriétés » (Latour, 1995). Il représente une application du principe de symétrie et permet de considérer sur un même plan (voire indifféremment) les choses et les individus. En cela, il permet de dépasser l'opposition objet/sujet que nous avons identifiée précédemment comme problématique dans le cas du patrimoine.

Chapitre 7 : Patrimoine et ressources

Ce concept a déjà été proposé en géographie (November, 2000 , Mounet, 2007 , Boudières, 2008). M. Lussault (2007) le mobilise largement dans son étude de l'opération spatiale. Pour cet auteur, « il s'agit du terme général qui désigne une réalité sociale quelconque (donc pas nécessairement une personne) dotée d'une capacité de contribuer à l'organisation et à la dynamique d'une action individuelle ou/et collective » (Lussault, 2007). Souhaitant assurer sa place dans l'action, il précise que ce terme concerne « toute entité définissable et distinguable qui est active dans un processus social, qui opère des actes » (Lussault, 2007). Cependant l'actant ne l'est pas par nature, « un actant advient à l'existence sociale en raison d'un contexte qui impose son advenue » (Lussault, 2007). Le contexte (local) et l'action sont donc indissociables. Pour B. Latour (1999), « est acteur tout ce qui en modifie un autre dans une épreuve ; des acteurs, on peut simplement dire qu'ils agissent ; leur compétence se déduit de leurs performances ».

L'actant peut être renvoyé indifféremment à diverses catégories : humains, non-humains, idées, choses, hybrides. L'intentionnalité n'est pas présumée, mais déduite de l'action en cours. « D'où l'idée, qui au départ est une hypothèse purement méthodologique et pas du tout un postulat ontologique, qu'il n'y a aucune raison de dénier aux êtres non humains, aux entités non humaines une capacité de participer à leur manière à l'action. Il n'y a aucune raison de leur retirer cette compétence. Agir, ce n'est pas nécessairement former des intentions et les suivre, agir, c'est fabriquer des différences inattendues » (Callon et Ferrary, 2006).

La traduction

La notion d'actant, tout comme celle de patrimoine, regroupe sous un même vocable différentes réalités. Rendre compte de leur association dans une même entité ne peut se suffire des termes classiques de la mise en commun. A l'inverse, la notion de traduction consiste à relier des éléments différents dans une même entité. « Par traduction on entend l'ensemble des négociations, des intrigues, des actes de persuasion, des calculs, des violences grâce à quoi un acteur ou une force se permet ou se fait attribuer l'autorité de parler ou d'agir au nom d'un autre acteur ou d'une autre force : « vos intérêts sont les nôtres », « fais ce que je veux », « vous ne pouvez réussir sans passer par moi ». Dès qu'un acteur dit « nous », voici qu'il traduit d'autres acteurs en une seule volonté dont il devient l'âme ou le porte-parole. Il se met à agir pour plusieurs et non pour un seul. Il gagne de la force. Il grandit » (Callon et Latour, 2006)

L'opération de traduction peut être dissociée en quatre étapes :

- la problématisation : elle permet aux acteurs qui avancent le problème de se montrer indispensables et de se constituer en point de passage obligé. Il s'agit de définir le

problème, de stabiliser la situation, d'identifier les acteurs concernés, leurs intérêts et les enjeux qui les lient ;

- l'intéressement : la mise en place d'une stratégie pour rallier les membres autour d'un objectif partagé ; les rôles et les identités de chacun sont discutés et stabilisés. Il engage des discours, des objets, des dispositifs qui participent à construire le réseau engagé dans la résolution du problème ;
- l'enrôlement : durant cette phase, les entités à enrôler sont fixées et des tentatives d'interruptions d'éventuelles associations concurrentes sont menées. L'enrôlement représente alors « le mécanisme par lequel un rôle est défini et attribué à un acteur qui l'accepte. L'enrôlement est un intéressement réussi » (Callon, 1986). Il concentre les activités de coordination ;
- la mobilisation : la mobilisation des membres dans l'action, *via* des porte-paroles (représentation des humains et des non-humains).

Ce processus de traduction est toujours risqué. La menace de trahison est possible. Celle-ci se traduit par la remise en cause des porte-paroles, dans le cadre de controverses. « La controverse permet de concevoir et d'éprouver des projets et des solutions qui intègrent une pluralité de points de vue, de demandes et d'attentes. Cette prise en compte, qui passe par des négociations et des compromis successifs, enclenche un processus d'apprentissage » (Callon et al., 2001). La controverse est donc la remise en cause de l'identité donnée par la traduction. Elle oblige alors à renégocier.

Pour le géographe, la traduction propose une nouvelle approche de la différence entre ce qui est petit et ce qui est grand, entre micro et macro, local et global. M. Callon (2006) nous explique que « la différence de taille relative [...] est obtenue lorsqu'un microacteur peut ajouter à l'enrôlement des corps celui du plus grand nombre de matériaux durables. Il crée ainsi de la grandeur et de la longévité ». Cet enrôlement stabilisé est alors oublié temporairement jusqu'à l'apparition d'une nouvelle controverse qui va remettre en cause l'équilibre établi. Cet oubli temporaire prend la forme de boîtes noires.

« En associant des matériaux de différentes durées, on hiérarchise un ensemble de pratiques de telle sorte que certaines deviennent stables et qu'il n'est plus nécessaire d'y revenir. C'est ainsi seulement qu'on peut "grandir". Pour construire le Léviathan il faut enrôler un peu plus que des relations, des alliances et des amitiés. Un acteur grandit à proportion du nombre de relations qu'il peut mettre, comme on dit, en boîtes noires. Une boîte noire renferme ce sur quoi on n'a plus à revenir ; ce dont le contenu est devenu indifférent. Plus l'on met d'éléments en boîtes noires – raisonnements, habitudes, forces, objets -, plus l'on peut édifier de constructions larges » (Callon et Latour, 2006). Pour faire, il faut faire faire.

Chapitre 7 : Patrimoine et ressources

Dans l'étude que nous menons, cette approche permet de renouveler et de compléter la compréhension et l'analyse des notions mobilisées. Ainsi, la ressource, le patrimoine ou la patrimonialisation peuvent être réinterprétés. Le processus de patrimonialisation peut alors être rapproché de celui de traduction avec lequel il possède d'étonnantes correspondances (Tornatore, 2006) :

Tableau 24 : Rapprochement des processus de patrimonialisation et de traduction

Processus de patrimonialisation	Chaine de traduction	Fonctions communes
Sélection	Problématisation	Intégrer/rejeter
Justification	Intéressement	Identifier
Conservation	Enrôlement	Stabiliser
Exposition	Mobilisation	Déplacer
Appropriation	Controverse	Adhérer

(Senil, 2011)

A partir de ce parallèle, nous pouvons préciser plusieurs éléments. D'une part, il apparaît qu'aucune étape n'est fixée, tout peut être remis en cause à n'importe quel moment. Ces remises en cause ne doivent pas être vues comme des échecs, mais comme un enrichissement du processus. Pour le chercheur, ces moments de flottement sont les seuls contextes où la construction se donne à voir (Latour, 2005). Ils constituent donc des moments privilégiés. Ainsi, une appropriation défailante ne doit pas être jugée comme un échec mais comme un point possible de redéfinition. D'autre part, plusieurs précisions peuvent être faites au niveau de chaque étape :

- la sélection constitue une traduction nouvelle. L'acteur en charge du processus crée un monde qui associe des entités différentes dans un projet commun. Ce projet doit être accepté par tous les protagonistes du réseau. La convergence est proposée autour d'un point de passage obligé, un lieu commun, qui fait office de problématique ;
- la justification s'appuie sur des propositions discutées. L'authenticité recherchée est mise en forme ;
- la conservation stabilise un état temporaire, elle crée une division des tâches acceptées dans lequel se trouvent impliqués des objets et des sujets ;
- l'exposition participe à mobiliser autour du problème initial. Elle engage un déplacement des associations antérieures.

Le patrimoine, que nous avons présenté à la fois comme trajectoire dynamique et objet stabilisé, peut alors être rapproché de la notion de boîte noire. Il prend ainsi une forme temporaire stabilisée, en réponse à un problème localisé, avant d'être de nouveau remis en discussion. Cette étape permet au traducteur et au groupe associé de considérer à ce stade la

chose comme acquise et, par là, de pouvoir s'agrandir ailleurs. « Pour croître, il faut enrôler d'autres volontés en traduisant ce qu'elles veulent et en réifiant cette traduction de manière à ce qu'aucune d'elles ne puisse plus vouloir autre chose » (Callon et Latour, 2006). On retrouve bien là la principale force du patrimoine, celle de masquer le processus qui a présidé à l'institution de la chose. Ainsi stabilisé, le groupe engagé peut grandir.

Le collectif

Alors que l'unité et le processus de construction du commun sont renommés, il reste maintenant à décrire ce qui tient ensemble. Celui de collectif s'inscrit dans l'approche proposée et s'articule en cohérence. Pour B. Latour (Latour, 2005), ce terme remplace avantageusement celui de société. S'y accumule, dans un travail de collecte toujours renouvelé des actants humains et non-humains, dans un souci permanent de construction d'un monde commun, d'un cosmos (Stengers, 2007) associant des entités diverses. Avec C. Mounet (2007), nous proposons de rapprocher la notion de territoire et celle de collectif. Cette option permet de se démarquer d'une approche statique du territoire. Avec le collectif, le mouvement et l'organisation qui le permet ne sont pas d'une nature différente. Cette approche propose aussi un mode d'articulation opérationnel entre objet et sujet et rétablit la continuité observée entre matériel et idéal.

Tableau 25 : Notions de la sociologie de la traduction et caractéristiques retenues

<i>Notions</i>	<i>Ce que l'on garde</i>
Actant	La possibilité d'intégrer les objets dans l'action
Traduction	Les phases du processus d'association
Collectif	La diversité des êtres accueillis
Boite noire	La fermeture nécessaire

(Senil, 2011)

L'analyse de la notion de patrimoine a montré que sa construction conceptuelle purifiée était bousculée par sa mobilisation. Ni totalement culturel, ni complètement hors marché, le patrimoine hybride les catégories fondamentales de notre conception scientifique moderne. Revenant sur son économie et son objectivation, nous avons montré la nécessité de réinterroger ces catégories. Les apports de l'approche pragmatique ont permis de retenir différents principes. Ceux-ci ont été évoqués au travers des propositions de concepts nouveaux intégrant ce basculement. La notion de ressource peut donc être renforcée et précisée au regard de ces éléments. Elle possède le double avantage d'être déjà intégrée dans un paradigme théorique largement investi et en cours de stabilisation, et de proposer une ouverture susceptible de permettre son enrichissement.

7.2 Les ressources du territoire

A l'image de l'être humain, le territoire se doit aujourd'hui « d'avoir de la ressource ». Antichambre de la réussite, de la richesse et de la croissance, la ressource constitue cet éphémère potentiel que tout un chacun recherche. Pour autant, la ressource n'est pas unique et se trouve accolée à de nombreux qualificatifs : financière, naturelle, humaine, culturelle ou encore depuis peu patrimoniale. Recherchée, stimulée, créée, elle enfante toutes les stratégies et toutes les ruses pour être découverte. Pourtant, la ressource ne relève que du potentiel, du possible. Il reste encore à la faire être, à l'activer pour en faire fructifier toute sa puissance intérieure. Ensuite, viendra le temps de son plein emploi. Plus tard, se posera la question de sa gestion et la crainte de son extinction. Pourra-t-elle être renouvelée ou bien faudra-t-il la substituer ?

Pourtant, derrière cette histoire linéaire, bien balisée, de nombreuses questions se posent encore. Et puis, certains objets collent difficilement à la description initiale. Résistant à la mécanique, ils nous proposent des chemins de traverse, entre raccourcis et demi-tour radicaux. Le patrimoine fait partie de ces objets-ci. Très souvent considéré comme une ressource latente, un stock dans lequel on peut puiser à dessein, le patrimoine tel que nous l'avons présenté, s'arrange mal d'un tel rôle. Actif, réactif, dynamique, mais inertiel il pose tout autant problème que ce qu'il gage de réussite.

L'histoire de la « mise en ressource » du territoire s'ancre dans l'histoire disciplinaire de deux disciplines, la géographie et l'économie et de leur croisement. La ressource apparaît ainsi en filigrane des analyses géographiques passées, depuis la géographie régionale et sa lecture du milieu et des modes de vie. Initialement pensées comme données et mobilisées par le déterminisme, les ressources gagnent petit à petit une autonomie relative. L'apport de l'économie est à ce niveau remarquable. En s'enquérant du processus qui préside à leur mise en valeur, les économistes formalisent l'avant et précisent le processus. La ressource gagne en relation ce qu'elle perd en nature. De là se structurent des analyses qui typifient des parcours particuliers et qui lient de plus en plus la ressource au territoire. Dernièrement, de nombreuses pistes questionnent ce rapport. Liés à la recherche présentée, ces axes de travail seront présentés et mis en perspective.

7.2.1 A la source de la ressource

La ressource relève du rêve, voire du fantasme. Elle renvoie au domaine des possibles, à l'avenir radieux. Elle place celui qui en a dans une dynamique enchantée. Avec elle tout devient possible. Étudier les ressources revient donc à inventorier non pas ce qui est, mais ce

Chapitre 7 : Patrimoine et ressources

qui pourrait être et nous donne à approcher le futur. Identifier les ressources est ainsi particulièrement valorisant, cela revient à dire de quoi demain sera fait.

Derrière ce côté magique et presque ésotérique, la ressource pose surtout problème. « Notion fondamentale, vieille comme la géographie » (Frémont, 2007), cette notion est pourtant « un des mots les plus ambigus de la géographie » (Brunet et al., 1992). Qualifiée simplement de ce qui « ressurgit » (Brunet et al., 1992) ou encore « ce qui sourd » (Frémont, 2007), elle possède plusieurs caractéristiques discutées et problématiques.

La première de ces caractéristiques est sa relativité. « Une ressource est toujours relative : elle n'existe comme ressource que si elle est connue, révélée et si l'on est en mesure de l'exploiter ; sinon ce n'est pas encore une ressource » (Brunet et al., 1992). Ce premier élément définitionnel place immédiatement la notion dans une conception constructiviste où l'essence de la chose n'a rien d'immuable. Cette conception est renforcée par une double dépendance de la ressource à l'humain. Premièrement, n'est ressource que ce qui est connu. Il y a donc une conscience nécessaire à l'émergence de la ressource. Deuxièmement, n'est ressource que ce qui peut être exploité. Il y a donc une capacité nécessaire à l'émergence de la ressource. La ressource est donc encadrée, elle n'est possible que si elle est conscientisée et projetée dans un processus de mise en action, d'activation.

Envisagées comme contraintes, ces dépendances englobantes peuvent se révéler aussi des opportunités. En plaçant l'humain au centre de l'action, la notion de ressource conditionne l'apparition du processus de mise en ressource à des dynamiques potentiellement excitées. Aussi, rien n'est fixé et tout peut se changer. Le devenir des personnes, des groupes ou des territoires peut être modifié, voire même radicalement inversé. C'est, par exemple, le cas de certains territoires marginalisés par le fait d'avoir été longtemps éloignés des principales dynamiques de développement et qui maintenant réinterprètent cela comme une chance au travers de projet de mise en tourisme. L'immobilisme passé a permis une préservation qui est aujourd'hui mise en correspondance avec les motivations de certains touristes. Cet exemple montre que la ressource peut prendre vie à condition que des choses changent, en l'occurrence ici, le contexte humain englobant.

Elle est donc prise dans un jeu continu d'interprétation et de réinterprétation. H. Gumuchian (1983), prenant l'exemple de la neige, a montré le rôle des représentations dans la construction de l'espace. Initialement considérée comme problématique (une véritable contre-ressource), car bloquant les transports, la neige fut exploitée grâce à l'invention des sports d'hiver et l'apparition des stations. Ce changement du regard des hommes sur l'objet a permis l'apparition de nouvelles activités, l'inversion du pic de travail saisonnier, ainsi que de nouvelles territorialités.

Chapitre 7 : Patrimoine et ressources

La relativité des ressources évoquée est donc conditionnée à un processus. Souhaiter ou annoncer des ressources ne suffit pas à les faire émerger. Il s'ensuit alors un important travail d'enrôlement tant interne qu'externe. La ressource doit être construite et trouver un débouché. « Il faut donc qu'elle soit socialisée » (Brunet et al., 1992). Cette socialisation est qualifiée par L. Kebir (2004) de processus relationnel entre un objet et un système. Son insertion dans un système d'acteurs est donc indispensable pour la faire advenir. Ce temps est par contre autonome et dissocié de la première conscientisation. « Les ressources sont donc toujours inventées, parfois bien après avoir été découvertes » (Levy, 2003). R. Brunet (1992) conditionne ce processus au travail engagé. « La richesse ne se révèle que par le travail, qui précisément la fait re-survir et permet de la convertir en valeur » (Brunet et al., 1992). Ainsi apparaît la valorisation de la ressource.

Le caractère relationnel de la ressource présenté ci-dessus interroge alors certains qualificatifs et questionne notamment l'appellation de ressource « naturelle ». S'interrogeant sur ce point, J. Lévy (2003) précise qu'« une réalité issue du monde physique ou biologique ne peut être ressource que s'il existe un processus de production identifié dans lequel il peut être inséré et qui, par définition, provient de la société ». L'objet initial subit donc une médiation sociale avant d'acquiescer le statut de ressource. Souhaitant élargir le débat, il considère alors que « la notion de ressource prend un nouveau tour et connaît une nouvelle jeunesse lorsque, d'une part, on en fait l'un des objets de l'action d'une société sur elle-même et que, d'autre part, on élargit sa signification au-delà des seuls objets matériels » (Levy, 2003). Les ressources naturelles ne sont plus seules. L'humain ou ses activités intègrent alors ce champ d'analyse.

Détachée de sa filiation originelle au monde matériel, la ressource est par contre encore marquée par sa descendance économique supposée. Pour H. Gumuchian et B. Pecqueur (2007), elle constitue « les moyens dont dispose un individu ou un groupe pour mener à bien une action et/ou pour créer de la richesse ». A l'inverse de cette définition élargie, J. Lévy, en véritable orthodoxe, la limite à « une réalité entrant dans un processus de production et incorporée dans le résultat final de cette production » (Levy, 2003). Associée à l'idée de valeur, la notion de ressource a encore à préciser et à justifier son acception élargie.

Dès lors, pourquoi choisir d'utiliser une notion aussi discutée ? A l'image du territoire, la ressource est un dire d'acteur. Dans le champ du développement, elle « peut même apparaître comme un remède, au moins partiel » (Frémont, 2007). Une chose reste certaine, associée au territoire, la notion que nous qualifierons par la suite de territoriale « s'impose comme une figure nouvelle du développement et de l'aménagement des économies dans le grand bouleversement post fordiste de la mondialisation » (Gumuchian et Pecqueur, 2007). Elle exprimerait donc le syndrome d'un nouvel être au monde, problématique et demandeur, en quête de potentiels toujours plus affirmés. L'espace du géographe, qui nous préoccupe ici,

n'est pas appréhendé en tant que « place vide », mais en tant qu' « agencement comme ressource pour le développement » (Levy, 2003). La question de l'allocation des ressources, chère à la géographie économique, peut-être poursuivie, mais sous un jour nouveau.

La géographie, qui dès P. Vidal de la Blache, s'attachait *via* l'approche régionale à dresser un inventaire des ressources, s'en trouve renouvelée. Elle laisse la vision statique de situation avérée pour s'enquérir du mouvement et des situations à construire. Mais la ressource possède dans son histoire une autre parenté. L'économie à la recherche des composants du développement s'est aussi très tôt tournée vers elle.

7.2.2 Histoire d'une mise en ressource

La notion de ressource est voisine de celle de richesse dans la pensée économique et souvent assimilée à celle de facteurs de production, qui sont seulement des inputs entrant dans le processus de production. Pour l'économie néoclassique, les ressources sont supposées rares et inégalement réparties sur l'espace, ce qui expliquerait les différences de développement.

A partir des années 1970, l'accroissement des inégalités produites par la croissance amène certains auteurs à repenser cette position initiale et à réfléchir au constat d'une société locale dominée par des logiques qui l'englobent. La situation dégradée de certaines régions ou pays est alors lue comme la traduction d'enjeux socio-économiques généraux et le résultat de dominations construites. Les différences de développement ne sont plus perçues comme des données, mais comme le résultat de processus inégalitaires maintenus par une logique économique organisée autour de la figure de la firme et de son emprise internationale. Selon cette vision, le local est alors perçu en situation de dépendance que ces auteurs font chercher à expliquer et à combattre. « Cette analyse de la dépendance a conduit au rejet du modèle dominant du développement « par le haut », au profit d'un développement « par le bas », en supposant l'autonomie du local et sa capacité à se développer à côté, sous une forme alternative, selon ses propres lois » (Perret, 1994). Cette lecture, fondamentalement critique vis-à-vis du modèle productiviste occidental, a fait prendre conscience que d'autres formes de développement étaient possibles et que celles-ci auraient l'avantage de voir les acteurs locaux agir selon leurs propres stratégies.

Avec les années 1980 et la découverte de la Troisième Italie (Becattini, 1992), d'autres systèmes d'organisation apparaissent alors comme des formes de développement alternatif à l'entreprise intégrée, telle qu'issus du modèle fordiste. Supports de groupements d'entreprises moyennes appelés districts industriels ou Systèmes Productifs Locaux (SPL) (Courlet, 1994),

Chapitre 7 : Patrimoine et ressources

le local s'affiche alors comme la racine temporelle et spatiale à la base des processus locaux d'innovation et d'une forme concrète de développement endogène (Lucas, 1988 , Requier-Desjardins, 1996). Le territoire n'est alors plus perçu comme un espace soumis aux ressources données mais comme un construit socioculturel (Angeon, 2008), (un système de valeur qui assure la régulation et l'intégration des comportements individuels) qui se maintient et se renouvelle selon ses propres règles. Il apparaît alors aux économistes comme une dynamique d'accumulation collective de connaissance tant au niveau des savoir-faire (Pecqueur, 2000) que du savoir-être en commun.

En ce sens, cette démarche de recherche interroge directement la question fondamentale du donné et de l'acquis dans les processus de développement économique. C'est pourquoi, dans une vision centrée sur les dynamiques d'acteurs G. Colletis et B. Pecqueur (1993 , , 2004) proposent une différenciation entre des ressources dites spécifiques, ancrées dans un territoire et attachées, et celles dites génériques et données. Cette représentation participe alors à renouveler les approches présentées ci-dessus.

La définition de cette typologie affirme donc la place de l'espace (via le territoire) dans la construction des ressources. Cette approche vient alors compléter deux autres courants économiques qui s'intéressent eux aussi à l'inscription spatiale des ressources (Kebir, 2004) : une approche par les flux (Krugman, 1998) s'intéressant à la répartition par le marché d'un des facteurs de production ; et une approche structuraliste qui se penche plutôt sur la mobilisation des ressources pour maintenir les relations de pouvoir entre le centre et la périphérie (Perroux, 1961).

Cependant, contrairement à l'optique territoriale, selon ces deux courants, seule la dimension spatiale a un sens, sans que l'aspect temporel ne constitue une variable explicative. Dans une approche par les dynamiques d'acteurs et le territoire, l'histoire et le temps long jouent en effet un rôle décisif : ils président à la construction des ressources et de leur spécificité. Cette dernière constitue un centre d'intérêt croissant pour le développement économique et l'aménagement du territoire : elle représente une source de différenciation des territoires et des produits associés. Dès lors, la notion initiale mérite d'être amendée et le qualificatif territorial ajouté.

7.3 La ressource territoriale

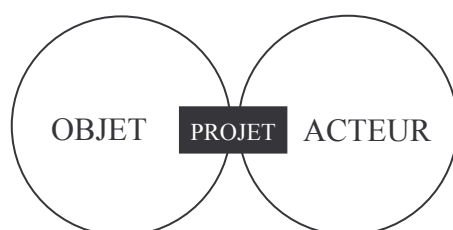
La première partie a lié l'espace et le temps dans des processus similaires. Pour l'individu et la société, il convient en effet de faire avec le temps tout autant que faire avec l'espace. Cette proposition démarquée des approches dimensionnelles classiques, qui considèrent l'espace et le temps comme les cadres de l'action, a trouvé dans le territoire et le patrimoine les lieux privilégiés de cette construction. Néanmoins, face à la diversité des rapports mis en avant, il est nécessaire d'étudier le processus au cœur, en suivant directement l'action et d'intégrer « l'écogénèse territoriale » (Raffestin, 1982). Pour cela, la notion de ressource présentée possède certaines garanties. Utilisée en géographie, elle a été théorisée en économie. Cette double appartenance permet alors de questionner l'opposition construite entre marchand et non marchand qui apparaît difficilement tenable dans le cas du patrimoine. Elle propose aussi un mode d'analyse des liens entre objets et processus d'action, qui constitue un point de départ intéressant à notre analyse. Néanmoins, là encore, les éléments avancés incitent à revoir la position initiale. Dès lors soucieux, d'une part de prendre en compte les apports du patrimoine et d'autre part de garder l'outillage initial, notre choix s'est porté sur le complément d'une notion partageable, la ressource territoriale. Plus spécifiquement, cette notion fait alors le lien entre l'objet patrimonial présenté en première partie et la question soulevée dans celle-ci : la mise en œuvre d'un développement durable.

Pour aborder cette notion et face aux nombreuses références faites à la notion de ressource territoriale, réalisées sans élément de définition, celle donnée par H. Gumuchian et B. Pecqueur (2007) constitue un point de cadrage initial. Ainsi, « on admettra qu'il s'agit d'une caractéristique construite d'un territoire spécifique et ce, dans une optique de développement. La ressource territoriale renvoie donc à une intentionnalité des acteurs concernés, en même temps qu'au substrat idéologique du territoire. Cet objet intentionnellement construit peut l'être sur des composantes matérielles (données matérielles, faune, flore, patrimoine,...) et/ou idéelles (des valeurs comme l'authenticité, la profondeur historique, ...) ». De ce premier jalon nous retiendrons que la ressource territoriale exprime fondamentalement le moyen pour l'acteur de « faire avec » ce qui lui est donné et qu'elle propose aussi une vision élargie qui mérite d'être précisée. Plusieurs points sont alors soulevés pour aboutir à l'objectif souhaité, la formalisation d'une notion capable de nous plonger au cœur même des processus, d'intégrer la diversité qu'ils mobilisent et de nous extraire des suspicions de pléonasmes (Goyer, 2004).

7.3.1 Objet vs Sujet : le franchissement

La ressource a été initialement présentée comme un objet projeté dans un processus de production. L'approche constructiviste formalisée à son sujet par L. Kebir (2004) révèle la ressource en tant que processus relationnel entre un objet et un système de production. Cette présentation a le mérite d'extraire la notion des conceptions essentialistes qui lui donnent une valeur en soi. Elle apparaît ainsi comme la mise en correspondance d'un objet, d'un acteur et d'un projet.

Figure 22 : Au commencement de la trilogie : l'acteur et l'objet associés par le projet

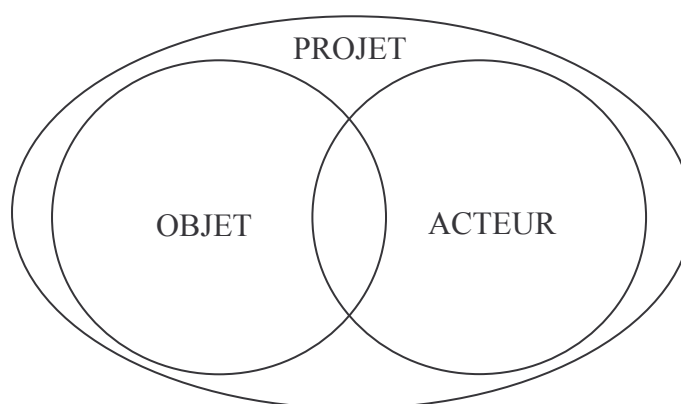


(Senil, 2011)

La première conception s'attache donc à mettre en relation l'objet et l'acteur par le projet. Selon cette approche, chaque entité possède une relative autonomie. L'objet et l'acteur ne font système que le temps de l'action.

Problème : la disjonction des éléments engagés dans l'action.

Figure 23 : Premier dépassement : l'acteur et l'objet associés dans le projet

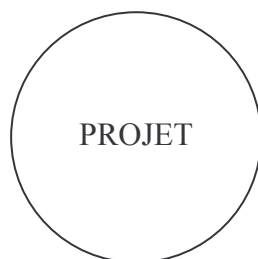


(Senil, 2011)

L'intention prime sur l'objet et l'acteur. Ni l'objet, ni l'acteur n'existent sans le projet. Cette position a pour corollaire de lier objet et acteur et s'inscrit dans une approche systémique (Morin, 2005). L'acteur n'existe que par l'objet qu'il mobilise et inversement. Ainsi, « la nature et la société se mettent en forme et se transforment dans un même mouvement » (Callon, 1986).

Problème : l'objet et l'acteur sont présumés.

Figure 24 : Deuxième dépassement : l'acteur et l'objet intégrés dans le projet



(Senil, 2011)

L'objet et l'acteur sont regroupés sous le projet qui permet de ne pas présumer *a priori* le statut de chacun. Partant du principe que l'action est toujours débordée, tout objet peut devenir sujet dès lors qu'il propose une médiation. Il ne s'agit donc plus d'appréhender la dimension physique du territoire uniquement comme simple support mais comme potentiel opérateur (Lussault, 2007). En effet, est considéré comme actant tout ce qui agit sans présumer initialement son statut d'objet ou de sujet.

La ressource ne peut donc pas être, ni considérée comme un objet inerte, seulement mis en œuvre par un opérateur humain, ni comme une simple relation virtuelle potentiellement activable. En intégrant les éléments avancés au début du chapitre, la ressource apparaît alors comme un actant potentiel intégrant ou associant indifféremment objet et sujet. Pour le géographe, elle réinterprète alors les composantes naturelles et idéelles du territoire, qui ne sont ni segmentées, ni présumées, mais observées directement dans l'action. Ainsi, l'action territoriale est produite par la ressource territoriale. Cette dernière est ressourcée par l'action (Esposito-Fava, 2010).

7.3.2 La mise en ressource de l'espace-temps

Mobilisée par le territoire et ses sciences, la ressource est située spatialement et temporellement. En tant que processus construit, elle peut être localisée et datée. Néanmoins, en reconnaissant à la ressource d'être à la fois composant et finalité d'un processus territorial,

plusieurs éléments abordés dans la première partie complètent l'approche. Engagée dans l'action, la ressource procède d'une réordination du temps et de l'espace. Par l'enrôlement qu'elle induit dans l'action, la ressource recompose le temps et l'espace mobilisé. Mais cette réordination n'est pas seulement un constat, elle est aussi choisie. En effet, ce mouvement se double d'une projection au sein de l'espace-temps qui s'appuie sur des recompositions spatio-temporelles dédiées. La mise en place de cette « filiation inversée » (Davallon, 2002) œuvrant simultanément, depuis l'ici et le maintenant, avec l'espace et avec le temps, a alors une triple fonction :

- maîtriser l'incertitude

En recomposant l'espace et le temps, le territoire tente d'imposer sa spatialité et sa temporalité. L'espace n'est plus vu comme une distance mais comme une proximité engagée à l'échelle choisie. Le temps n'apparaît plus comme une rupture, mais comme une continuité. L'objectif final est de passer d'un contexte incertain à un contexte maîtrisé.

- affirmer la spécificité

Alors que les ressources génériques sont mobilisables partout et tout le temps, la contextualisation et la filiation spatio-temporelles engagées avec la ressource territoriale favorisent un ancrage que lie la ressource au lieu et à l'époque. Les nombreux produits mobilisant une filiation à l'histoire cathare en sont un exemple, en affirmant une appartenance à un lieu révélé par une époque datée.

- garder son autonomie

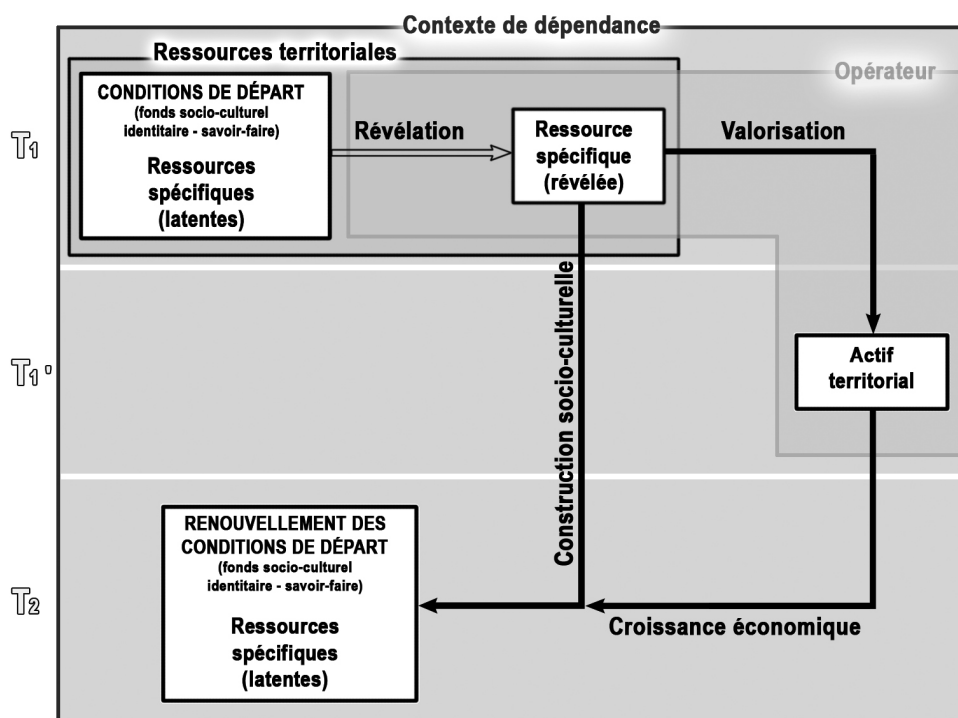
Néanmoins, la réordination engagée se démarque de l'héritage qui s'impose aux bénéficiaires. Ce basculement permet de bénéficier *via* la transmission d'un double effet remarquable. D'une part, la réordination construite sur une affirmation de la légitimité permet de capitaliser le passé dans le présent. Mais, d'autre part, il facilite aussi la possibilité de se démarquer de la trajectoire initiale en rejetant tout ou partie de la filiation. Le présent s'impose ainsi au passé.

7.3.3 Marchand vs non marchand

En abordant la question du patrimoine sous l'angle de la ressource territoriale, nous sommes en mesure de mettre en balance les deux facettes de l'objet, en tant qu'outil du développement territorial : un facteur potentiel de la croissance économique, confronté à la conjoncture marchande et un élément fondateur de la dynamique socioculturelle locale qui s'inscrit dans l'histoire de la collectivité. Cette entrée peut alors être rapprochée de celle portée par M. Gravari-Barbas et F. Ripoll sur les liens entre appropriation et valorisation (Gravari-Barbas et Ripoll, 2010).

Nous distinguons, pour notre part, un « circuit court » et un « circuit long » qui participent tous deux au développement local, bien que le premier n'entre pas dans une logique marchande (François et al., 2006). Ainsi, nous différencions deux processus distincts d'efficience de la ressource territoriale : un « circuit long » incluant une phase de valorisation marchande et un « circuit court » dans lequel, la ressource, bien que non valorisée participe tout de même à redéfinir les conditions de départ et les ressources spécifiques mobilisées par des processus de production.

Figure 25 : La ressource territoriale dans l'action



(François et al., 2006)

En ce sens, nous rejoignons C. Barrère (2005) lorsqu'il avance la nécessité d'élargir l'acception économique classique du patrimoine, construite sur la notion de capital, pour dépasser la simple vision marchande. Par contre, il ne nous semble pas nécessaire d'« inventer une conceptualisation propre du patrimoine » (Barrère, 2005). La proposition que nous faisons au travers de la notion de ressource territoriale permet selon nous d'appréhender la dimension collective, car socialement construite du patrimoine et a fortiori ses formes marchandes et non marchandes (voire des formes hybrides). Cette approche permet en outre, de différencier ce qui fait ressource de ce qui est actif et d'aborder le processus même de la construction, de la révélation et de la valorisation de l'objet devenu patrimoine.

La ressource territoriale, par son attachement à la société locale, n'est pas un facteur neutre de production, un intrant comme un autre. Fruits de l'histoire, émanations de la collectivité et expressions du système territorial, « les objets naturels et culturels ne [se situent] pas nécessairement d'emblée [dans un univers marchand], car ils sont porteurs de valeurs

éthiques, sociales, esthétiques, etc » (Camagni et al., 2004). Il existe donc un « circuit court » de la ressource territoriale (cf. Figure 25) où la mise en exergue d'éléments particuliers du stock de ressources spécifiques, aux dépens de certains autres, est susceptible de modifier le contexte territorial de production. Elle devient un objet de référence qui participe activement à la construction culturelle et identitaire du territoire.

En proposant une nouvelle vision de l'activation, nous proposons aussi de différencier deux étapes : révélation et valorisation. Cette distinction introduit de fait une nouvelle question, celle du lien entre ces deux étapes de la dynamique des ressources. Si nous avons déjà réfléchi à la succession des étapes et l'avons définie comme optionnelle, nous pouvons retourner la question et nous interroger sur les incitations à la révélation portées par un contexte favorable de valorisation. Ainsi, nous réfléchirons tout d'abord à cette articulation, avant d'étudier plus précisément les conséquences de la mise en marché d'objets patrimoniaux.

7.3.3.1 Dedans vs dehors : l'opérateur

Dans la continuité des réflexions relatives à la construction des innovations, les facteurs susceptibles de favoriser l'émergence de ressources territoriales révélées doivent donc être interrogés. A ce titre, le rôle de l'opérateur est particulièrement important, à la fois pour la révélation et la valorisation des ressources. En effet, le processus schématisé précédemment autour des ressources territoriales s'inscrit dans un contexte de dépendance. On ne peut ignorer, comme le propose E. Marcelpoil (1997) dans son « cône des possibles », que l'évolution du territoire dépend à la fois « de contraintes externes (les forces macroéconomiques par exemple) et internes au système territorial ». Ceci est en lien avec le concept de « dépendance créatrice » (Perret, 1994) qui permet d'explicitier les rapports entre le contexte externe et le territoire qui n'est pas isolé de l'extérieur et qui est capable de l'internaliser par des mécanismes d'interprétation et d'adaptation. Ainsi, des facteurs globaux comme les changements dans la demande des consommateurs ou les politiques nationales et internationales par exemple, sont à prendre en considération et ne sont pas sans questionner la stratégie de développement mise en place au niveau local.

Entre la « dimension globale » du contexte de dépendance et la « dimension locale » d'appropriation et de construction par les acteurs, l'opérateur est indispensable à la fois dans l'activation, mais également pour faire émerger les liens existants entre les ressources et le territoire. Par son rôle particulier d'interface entre le territoire et le marché, il est en effet susceptible de favoriser des mécanismes de réciprocité entre les processus de valorisation et de révélation. En effet, si le processus de révélation des ressources crée du sens « dedans », c'est bien dans le jeu avec le « dehors » qui met en lumière la spécificité du territoire et de ses

Chapitre 7 : Patrimoine et ressources

ressources. Nous définissons donc l'opérateur comme un prisme à travers lequel la spécificité est perçue. Il sert d'interface, n'existe que dans l'action et dans le rapport à l'extérieur. L'opérateur permet donc de mettre en avant la contingence de la spécificité et réinterroge la nature même de celle-ci. Le tourisme est généralement l'activité la plus à même de jouer ce rôle puisqu'il joue le rôle d'un maillon de communication avec l'extérieur et peut alors être porteur d'idées nouvelles. De fait, il participe à la révélation des ressources grâce au regard extérieur qui est porté sur le territoire (considéré comme une destination) et débouche sur leur valorisation directe par des produits et des services porteurs de représentations de la destination (François, 2007).

Avec l'opérateur, le regard se porte donc sur les perspectives de renouvellement du stock de ressources spécifiques offertes par la possibilité de les mettre en valeur. Cependant, le propos mérite d'être nuancé dans la mesure où la sélection qui s'opère dans l'identification des ressources territoriales peut conduire à un appauvrissement ou à un blocage des ressources spécifiques (trajectoire appauvrissante). C'est par exemple le cas pour une labellisation susceptible de retenir une liste de sites et de fait, d'en exclure d'autres. Le processus de « marchandisation » des ressources territoriales peut également être rapproché d'une dynamique de type « mise en valeur » par la création de nouvelles activités productives (ou par un changement de nature d'une activité de production existante). Cependant, une nouvelle fois, la nature identitaire et culturelle de la ressource territoriale doit nous amener à observer ces phénomènes avec prudence. L'arbitrage marchand peut être déstabilisant et remettre en cause la capacité même de renouvellement des ressources spécifiques. Par ailleurs, un arbitrage favorable des consommateurs envers un produit particulier peut inciter à la multiplication des offres de ce type et engendre alors un risque de banalisation. Le nombre croissant d'AOC et autres labellisations territoriales dans certains secteurs peut induire davantage de difficultés à se démarquer de la concurrence.

Finalement, comme le souligne P.-A. Landel (2007), le patrimoine exprime la spécificité puisque sa construction est dominée par des processus mettant en œuvre une relation entre des acteurs et le milieu. Le glissement de la notion de patrimoine montre que celui-ci est une ressource territoriale qui questionne non seulement les mécanismes de spécificité, mais également les trajectoires de développement qui y sont, ou non, associées. Ainsi, les systèmes territoriaux vont se caractériser par la manière dont ils organisent la construction, la révélation et la mobilisation plus générale de leurs ressources (François et al., 2010). Par conséquent, en fonction des enjeux et des décisions de chaque territoire, les trajectoires de développement vont être extrêmement variées.

7.3.3.2 Dynamique spécifique vs dynamique générique

Ce statut d'opérateur questionne plus largement le processus de construction de la différence et de la spécification des ressources en lui-même, sa nature et son statut. Alors que la construction de la spécificité avait jusqu'à présent été uniquement interrogée au travers des politiques de l'offre, il apparaît intéressant d'appréhender sa construction dans le double jeu offre/demande. Cela revient alors à dissocier les modes de construction des ressources des modes de valorisation et à les croiser avec la distinction initiale générique *versus* spécifique (Hirczak et al., 2009). Comme le montre la Figure 26, il est ainsi possible de différencier deux grandes familles de trajectoires selon que leurs modes de construction et de valorisation, de dispositifs (Esposito-Fava, 2010), convergent ou divergent, impliquant alors une plus ou moins grande stabilité des trajectoires de développement. Ainsi, nous distinguons les dynamiques continues de celles que nous qualifions de modificatrices.

- *Spécificité* : le mode de construction et le mode de valorisation sont à la fois dans une démarche spécifique ;
- *Généricité* : le mode de construction et le mode de valorisation sont à la fois dans une démarche générique ;
- *Générique spécifié* : le mode premier de construction générique de la ressource est enrichi d'un mode de valorisation spécifique. Il y a donc enrichissement progressif de la ressource initiale ;
- *Banalisation* : le mode de construction spécifique subit une valorisation standard. On constate un appauvrissement du caractère spécifique de la ressource. Il existe de fait un fort risque de normalisation.

Figure 26 : La matrice des formes de trajectoire des ressources

		Modes de valorisation	
		Spécifique	Générique
Modes de construction	Spécifique	Spécificité	Banalisation (appauvrissement)
	Générique	Générique spécifié (enrichissement)	Généricité

Source : (Hirczak et al., 2009)

Au final, ce sont deux types de dynamiques qui peuvent être identifiées :

- les *dynamiques continues*, reproductives, qui inscrivent la ressource dans sa continuité,
- et les *dynamiques modificatrices*, qui traduisent un infléchissement de la trajectoire de la ressource.

Les dynamiques continues

Ces dynamiques traduisent des mouvements de reproduction basés sur une conjonction des modes de construction des ressources et des modes de valorisation.

La généricité

Il s'agit du modèle conventionnel de l'économie standard productiviste. Basé sur des ressources génériques et donc transférables, le mode de valorisation maintient parfaitement la standardisation. L'objectif est de se positionner dans une stratégie basique de compétitivité par les prix en minimisant les coûts de production. De fait, les produits qui en sont issus ne sont pas différenciables sur le marché. L'espace rural a été particulièrement marqué par cette dynamique. On retrouve ce modèle dans les territoires ruraux voués à l'agriculture intensive (Hirczak, 2007). La logique liée au productivisme régit le monde agricole depuis la fin des années 1960. Les agriculteurs ont eu pendant 30 ans pour principal objectif de produire toujours davantage pour « nourrir les hommes ». Avec une concurrence de plus en plus internationale, la baisse continue des prix des produits a alimenté un modèle de consommation de masse à faible coût, réduisant ainsi fortement la part du budget des ménages

Chapitre 7 : Patrimoine et ressources

consacrée à l'alimentation. L'activité agricole dans la gestion des territoires ruraux se réduisait alors à une fonction basique et réductrice de production. Le corollaire a été, entre autres, une production à grande échelle, la concentration des exploitations dans certains espaces et l'émergence de normes d'homogénéisation de qualité standard des produits agricoles. Dans le champ de la culture et même si cette position est controversée, de nombreux patrimoines s'insèrent dans ce type de démarche. L'exemple des églises romaines, valorisées au travers de « circuits » possède ce caractère générique.

Concernant le tourisme, l'impulsion de ce que l'on appellera après coup le Plan Neige va donner au développement touristique de la montagne (François, 2007), dans les Alpes mais pas seulement, s'inscrit pleinement dans cette dynamique fordiste de l'économie. L'approche des stations de sports d'hiver est alors portée à ce moment-là par le modèle a-territorial de la station intégrée. Sa conception se situe dans une approche moderne qui s'appuie sur une rationalité fonctionnaliste et qui favorise l'émergence d'une offre générique. Mais cette dynamique n'est pas propre aux modèles de grande échelle. Ainsi, l'offre canoë présente actuellement dans les Gorges de l'Ardèche, pourtant portée par des entreprises individuelles, s'inscrit aussi dans ce schéma, même si l'histoire de la pratique en ce lieu tend à modérer cette vision.

La spécificité

A l'opposé, le mode de spécificité inscrit la ressource dans sa continuité. Pour autant, ce type de trajectoire reste fragile. En effet, les risques pèsent doublement sur la construction et la valorisation de la ressource. Ainsi, les démarches anciennes véritablement représentatives de ce mode sont peu nombreuses, car les dévaluations possibles sont fortes. Néanmoins, quelques exemples emblématiques peuvent être mis en avant.

Cette trajectoire trouve notamment une application tout à fait pertinente dans l'agriculture et le tourisme autour de ce que ce qui a été appelé le panier de biens et de services (Pecqueur, 2001, Hirczak et al., 2005). Cette « offre de territoire » a été observée dans les Préalpes drômoises et plus précisément dans les Baronnie, où le prix de l'AOC huile d'olive de Nyons n'a cessé de progresser depuis le milieu des années 90. La rente de qualité territoriale (Mollard, 2001) captée par les producteurs est rendue possible grâce à l'existence d'un ensemble conjoint de biens complexes territorialisés, appelé le « panier de biens ». Celui-ci s'est constitué autour de l'huile d'olive AOC de Nyons, produit leader du territoire, qui a agrégé autour de lui d'autres produits eux aussi spécifiques : dérivés de l'huile d'olive (savons, tapenade, etc.), vins de pays de cépage, lavande fine AOC, huiles essentielles et plantes aromatiques. Il s'agit d'une combinaison originale, qui est à la fois composite car portant sur des produits et services (par exemple les gîtes ruraux) de qualité, mais également

Chapitre 7 : Patrimoine et ressources

située. « L'effet-panier » est défini comme cet effet symbiotique qui part de l'attraction pour le produit leader issu du territoire et qui fait découvrir la spécificité des produits et services complémentaires (Pecqueur, 2001). Le rôle de la demande est donc particulièrement important puisque les consommateurs construisent eux-mêmes peu à peu le panier et l'activité touristique sert alors d'opérateur, de « liant » entre les produits, en favorisant leur accès sur le territoire. Le développement du modèle du panier de biens est donc le résultat d'une stratégie territoriale de long terme impliquant tant les producteurs, les transformateurs que les institutions de coordination du développement local (syndicats d'aménagement, collectivités...) et les consommateurs. Mais ce modèle, révélé autour de produits agricoles mérite aussi d'être projeté sur d'autres produits, notamment patrimoniaux. La Partie 4 s'y attachera.

En Ardèche, le site du Vieil Audon s'inscrit dans cette trajectoire (Barras, 2008). Sous propriété et fonctionnement associatif, ce village coopératif fournit un hébergement et une offre agricole, touristique et éducative. Il accueille aussi des chantiers de jeunes et s'inscrit dans un réseau local d'hébergements alternatifs.

Malgré l'importante part de construction locale, la dépendance à la demande et à ses motivations (Kerstetter et al., 2001, Poria et al., 2006), maintient malgré tout la dynamique dans une forte exposition. L'exemple du tourisme montre que la question est délicate à traiter. En effet, si celui-ci est un facteur de transferts de revenus liés aux déplacements des touristes (Devezies et Lejoux, 2003), il induit par ce mécanisme une relation de dépendance économique des territoires d'accueil.

Les dynamiques modificatrices

En observant les réalités de terrain, il apparaît que cette dualité genericité/spécificité n'est souvent pas aussi tranchée et que finalement, les trajectoires évolutives touchent l'immense majorité des territoires. Par rapport à notre définition de la spécificité et de son intérêt, deux trajectoires de la ressource peuvent être identifiées : la première constitue un appauvrissement de celle-ci, tandis que la seconde tend vers un enrichissement.

La spécification

La spécification traduit l'intention de spécifier au travers des modes de valorisation, des ressources construites jusqu'à présent comme génériques. Tirées par le haut, ces ressources s'inscrivent alors souvent dans des démarches de différenciation qui percolent jusqu'au niveau premier.

Chapitre 7 : Patrimoine et ressources

Les nombreux Parcs Naturels Régionaux misent sur cette stratégie. En labellisant les produits par leur marque « Parc », ils l'ancrent au territoire, construisent un secteur de marché territorialisé et impulsent des modifications dans la construction même des ressources. Le patrimoine est largement utilisé pour cela : discours sur le passé, procédant depuis et pour le présent, il permet d'ancrer cette spécificité paradoxalement nouvelle, dans le temps et dans l'espace. A terme, ces ressources apparaîtront totalement spécifiques et le chemin qui fut utilisé pour y arriver sera soigneusement gommé.

Ce processus de spécification s'observe également pour de nombreux produits agroalimentaires autour des démarches de qualité. En effet, certains signes de qualité standard de type Label Rouge (qualité supérieure) tentent par exemple d'obtenir en plus une reconnaissance européenne autour de l'Indication Géographique Protégée (IGP) pour se démarquer encore davantage de la concurrence. Cela constitue alors le passage d'une qualité générique à une qualité spécifiée, sans pour autant qu'elle soit liée à un terroir. Ainsi, une stratégie de commercialisation comme la marque collective « Goûtez l'Ardèche » valorise de manière efficace un ensemble de produits agroalimentaires extrêmement variés, mais dont le caractère ardéchois tient davantage au lieu de fabrication et à la dénomination porteuse « Ardèche », qu'à une réelle construction territoriale et intégrée de cette offre.

Malgré les limites évoquées, il faut néanmoins ajouter que ce type de trajectoire permet aux acteurs locaux d'impulser de nouvelles dynamiques de construction et de valorisation, de questionner ce qui fait sens pour eux. Et finalement, c'est bien en re-questionnant le territoire que la spécificité se crée.

La banalisation

A l'inverse, dans quelques cas, la dynamique engagée entraîne un appauvrissement des ressources du territoire. Valorisées banalement ou mal valorisées, les ressources perdent alors peu à peu leurs spécificités.

La volonté de progressivement couper avec les traditions, les savoir-faire ou les contraintes inhérentes à une labellisation exprime une première situation. L'exemple du Roquefort est sur ce point intéressant. Protégé par une AOC contraignante, construite comme un « ordre juridique localisé » (Melé, 2009b), mettant en œuvre des tarifs d'approvisionnements négociés, un lieu de fabrication très localisé et une durée d'affinage élevée, le produit subit malgré tout une stratégie de contournement menée par la maison mère (Lactalis) de son principal producteur (Société). Souhaitant se détacher de ces contraintes, la marque met en avant d'autres productions aujourd'hui non contraintes (Pérail et autres fromages de brebis) ou dont l'organisme de gestion est acquis à sa cause (Bleu des Causses).

La recherche d'une différenciation « à tout prix » peut aussi verser la dynamique dans une concrétisation appauvrissante. Ainsi, dans le domaine touristique, on a pu observer l'affirmation d'une mode « néo-régionale » qui pastiche les attributs de la ruralité et de la montagne. On assiste alors à une « disneylandisation » du tourisme (Wosniak, 2006) qui au-delà d'un succès conjoncturel, dû à la mobilisation d'éléments factices, soulève des interrogations quant à sa viabilité à plus long terme. Un autre cas est celui des différentes confréries naissantes qui opèrent pour la plupart ce type de trajectoire. Souvent assimilées à du folklore par la mise en scène dont elles s'entourent, elles donnent à voir une image travestie, qui semble construite pour les touristes. Car même s'il s'y joue des processus identitaires et des mouvements politiques (elles constituent d'importants moyens de lobbying), les confréries s'exposent à la belle saison et comblent les programmes des manifestations touristiques.

CONCLUSION DU CHAPITRE 7 : LE PATRIMOINE COMME REVELATEUR DE LA SPECIFICITE DES TERRITOIRES

La mise en avant de la spécificité comme modèle de développement interroge *in fine* sa durabilité, notamment dans une optique de diffusion. En effet, la pérennité de la valorisation des ressources territoriales repose sur leur différenciation et leur non reproductibilité et la dimension patrimoniale implique une économie de la réutilisation, du recyclage. La force du modèle tient donc avant tout dans son ancrage territorial, facteur de segmentation de l'offre s'appuyant sur une image de niche propre au territoire. Finalement, les ressources et leur mode de valorisation font directement appel au contexte territorial, qui contribue aussi à dresser un certain nombre de limites à la généralisation des cas de développement fondés sur la spécificité. En la matière, il faut reconnaître le rôle important joué par la mise en œuvre de stratégies collectives comme gage d'une dynamique partagée (AOC par exemple, ou plus largement la formulation de projets de territoire). Pour autant, ce type de processus ne constitue pas une garantie : il appelle des arbitrages majeurs quant au périmètre territorial impliqué afin d'atteindre un seuil critique pour la visibilité de l'offre spécifique (tout en préservant l'intégrité des biens et services offerts), et de limiter l'espace disponible pour d'éventuels passagers clandestins. En outre, une démarche proactive interroge la cohérence entre les contours qu'elle définit et ceux qui sont préexistants à l'image de certains territoires qui bénéficient déjà d'une reconnaissance externe forte. Par conséquent, le déploiement du modèle, s'il demeure envisageable, reste tributaire de nombreux facteurs qui montrent l'importance des jeux d'acteurs sous-jacents. Dès lors, si le modèle de spécificité possède un intérêt certain, sa contribution globale au développement des territoires reste à préciser.

Chapitre 8 : Le développement durable comme gestion du changement

En première analyse, patrimoine et développement durable possèdent de nombreuses correspondances. Néanmoins, même si leur manière d'investir le temps et l'espace semble rapprocher les notions, l'histoire du développement durable et son usage, notamment dans les pays du Sud, bousculent l'équivalence. L'objectif de ce chapitre est ainsi de présenter le concept au regard de son appréhension des deux dimensions spatiales et temporelles. Fréquemment accusés de former un oxymore, le développement et son qualificatif sont interrogés. Pour cela, les stratégies choisies pour « faire avec le monde » (*via* le traitement réservé à notre environnement) et celles mobilisées par nos sociétés pour « durer dans le monde » sont abordées. La question du développement est aussi rapprochée des terrains mobilisés dans le cadre de cette recherche : les pays du Sud. Enfin, la dernière section revient sur le paradoxe conceptuel dont le développement durable apparaît porteur et présente le patrimoine comme le moyen aujourd'hui mis en œuvre par nos sociétés pour s'engager dans la construction du futur.

8.1 La prise en compte de l'espace-temps dans le développement durable

Si comprendre la notion de développement durable nécessite de s'intéresser aux conditions qui ont présidé à son émergence, cette histoire est connue et a déjà fait l'objet de nombreux travaux (Brodhag, 1997, Langhelle, 1999, Godard, 2001, Jollivet, 2001, Robic et Mathieu, 2001, Theys, 2002, Brunel, 2004, Godard, 2005, Veyret, 2005, Vivien, 2005, Behar, 2006, Mancebo, 2006, Villalba, 2009), aussi l'objectif de ce chapitre n'est pas de les répéter. A ce stade, notre ambition est de comprendre la place du temps et de l'espace dans la construction du développement durable et l'outillage conceptuel l'accompagnant.

8.1.1 Une ambition de solidarité

A la suite du Rapport Brundland (1987), le développement durable s'ancre dans une ambition de solidarité. Ce principe est mobilisé selon une approche tridimensionnelle qui associe et met en lien le temps, l'espace et la société :

- Une approche mondiale qui traduit une solidarité spatiale. La prise de conscience des interactions environnementales et des conséquences partagées quant aux pollutions a révélé la nécessaire coordination mondiale des actions mises en œuvre. La notoriété du GIEC et du « changement climatique » en sont aujourd'hui une traduction concrète ;

- Une gestion écologique qui traduit une solidarité temporelle. La gestion des ressources s'inscrit dans le temps long. Elle est censée permettre le développement actuel tout en ne grevant pas celui de nos descendants. L'intention est de maintenir des capacités de développement au moins égales à celles que nous avons trouvées ;

- La reconnaissance des inégalités qui traduit une solidarité sociale. Ces formes de solidarités contraintes engagent aussi une solidarité choisie avec l'ambition de dépassement du clivage Nord-Sud et le renouvellement de l'aide au développement. La réduction des inégalités et des revenus est affirmée comme nécessaire pour mettre en œuvre un développement durable planétaire.

8.1.2 Le retour du temps long

Alors que le débat sur les objectifs et les moyens pour mettre en place un développement durable est important, il existe par contre un élément qui fait relativement consensus : l'inscription de l'évolution dans la durée. Bien qu'énoncé par l'auteur sous forme de boutade, le principe selon lequel « après avoir rendu le développement universel, il faut encore le rendre éternel » (Rist, 1996) s'applique. Ainsi, alors qu'historiquement la construction du discours sur le développement fut menée à partir d'une volonté de faire partager le progrès à tous (nous le verrons plus loin), la mobilisation nouvelle du temps souhaite le voir inscrire dans la conservation. Le développement se doit dorénavant d'être ancré hors du temps et maintenu par delà la durée. Mais cet objectif se double aussi de la mise en lumière des problèmes d'un fonctionnement qui allait jusque-là de soi, du moins le pensait-on. Alors que la difficulté initiale était d'étendre à tous le développement, la question émergente est aujourd'hui celle du maintien de celui-ci pour ici. La nouvelle appellation traduit donc s'insertion de la dimension temporelle dans un processus qui jusqu'alors paraissait inéluctable (Langhelle, 1999).

Chapitre 8 : Le développement durable comme gestion du changement

Au-delà de la prise de conscience des problèmes environnementaux évoqués pour justifier cette nouvelle appellation, le développement durable introduit une remise en cause de la notion initiale, celle de développement. Pour I. Stengers (2003) « mettre en cause le développement comme "non durable", soit comme compromettant l'avenir, c'était douter du progrès capable d'apporter les réponses aux problèmes que nous nous fabriquons ». L'auteur accuse ainsi la rentabilité capitaliste, fondamentalement basée sur le court terme et sur l'allocation intertemporelle des ressources (Schembri, 2003), d'avoir bloqué toute prise en compte d'un pas de temps plus long. L'impossibilité du système à intégrer la durée et donc les conséquences de ces actions serait donc liée au fait que le développement ait été confié à la logique capitaliste. Le problème serait donc la concordance des temps (Cauter et Rauglaudre, 2003) et l'articulation de temporalités différenciés entre la terre, l'individu et l'entreprise ou dit autrement entre l'économie, la nature et le social. Ce problème amène alors J.P. Fitoussi et E. Laurent à parler de « deux flèches du temps », l'une inscrite dans la loi d'entropie, l'autre dans l'augmentation des connaissances et à suggérer que l'objectif doit être de faire coïncider les deux. Cependant, les techniques d'évaluation économique, soucieuses de calculer le degré de substituabilité, peinent toujours à intégrer cette complexité (Rotillon, 2008). Le développement durable formule donc le problème que le temps pose au développement et à sa conception originelle ancrée par l'Occident dans la modernité, le progrès et le capitalisme.

Cependant, la prise en compte du temps dans le développement se double de plusieurs autres difficultés d'appréhension. La première, au caractère conjoncturel, pointe la manière de penser le temps long dans une société occidentale décrite par F. Hartog (2003) comme se vivant dans l'immédiateté. En effet, alors que les craintes d'un futur menaçant créent un repli temporel sur la seule dimension présente, la prise en compte de la durée semble problématique (Schembri, 2003). La deuxième difficulté, d'origine conceptuelle, pointe la cohabitation entre temps vécu et temps de la science, du temps et de la durée (Bergson, 1922). Alors que le temps (scientifique) renvoie à notre finitude et de l'idée de rupture, la durée (expérience) renvoie à la continuité et à l'évolution douce. Elle lisse les représentations en s'imposant par delà les changements. La question culturelle mérite aussi d'être posée. Par son emprise, le développement durable constitue un concept global qui s'applique à des cultures qui ont des rapports au temps différents. En mettant au premier plan le fait que l'on partage notre place sur la Terre, le développement durable a ainsi gommé « l'absence de contemporanéité entre les lieux et les sociétés » (Retaille, 2000). L'émergence d'une société globale, traduction et nécessité du concept, bouscule ainsi les conceptions temporelles localisées.

Finalement, le terme de développement durable renvoie à une contradiction interne. Alors que le développement traduit une idée de changement, la durabilité suppose une inscription dans la continuité. Ce paradoxe donnera à la patrimonialisation une fonction nouvelle présentée ultérieurement.

8.1.3 Une globalité a-spatiale

Le développement durable donne à l'espace une importance capitale. Déjà, le développement était pensé comme « un phénomène géographique global » (Lacoste, 1964). Lieu des enjeux, l'espace et ses interactions sont au cœur de la problématique. Dans ce nouveau pacte mondial, la géographie a eu une place primordiale (Langhelle, 1999). Comme le rappelle P. Rabhi (2006), « l'observation de l'espace nous a permis de constater que nous étions consignés et confinés sur notre petite planète sans aucun autre secours ou autre alternative que d'y instaurer la convivialité et le partage si nous voulons y survivre ». L'histoire des explorations, des récits et des cartographies, leur diffusion au plus grand nombre, placent l'être humain au centre d'une planète finie, dont les frontières sont devenues absentes faute de pouvoir être repoussées.

Le développement durable a mis sur la scène publique la mondialisation de l'environnement et des problèmes inhérents à son exploitation. Il consacre l'émergence d'une échelle mondiale, totalement globalisée. L'hypothèse Gaia (Lovelock, 1999) en est la première traduction. Un monde système, en totale interaction, où le plus petit acte peut avoir des conséquences étendues (effet papillon). La dimension spatiale est donc au cœur du développement durable, tant dans le constat qu'il pose, que dans les solutions qu'il propose. Deux principes spatiaux cohabitent au sein du développement durable :

- Un principe général : les problèmes abordés par le développement durable requièrent l'intégration de l'idée de continuité spatiale. Il y a une internationalisation des problèmes et des solutions qui crée une « interdépendance » (Laganier et al., 2002). En ce sens, ce principe découle directement de la solidarité spatiale évoquée plus haut.

- Un principe auxiliaire : le traitement différencié. Cependant, la solidarité sociale recherchée oblige à un traitement différencié des espaces en fonction de leur degré de développement respectif. « Le souci du sort, ou pour le moins la considération des intérêts des générations futures, n'a de sens que s'il s'accompagne d'une prise en compte de la génération présente dans la variété de ses situations. Et, à cet égard, les niveaux respectifs de bien-être suivant les territoires constituent une variable de première importance » (Laganier et al., 2002). Ce principe amende alors le principe général et répond au souci initial de solidarité entre pays riches et pays pauvres.

Sur le plan concret, les politiques mises en œuvre doivent l'être selon un principe de subsidiarité. La gestion incombe à l'échelle spatiale la plus à même de répondre aux problèmes posés. Pour C. Brodhag (1997) « il s'agit en fait de mettre en place des stratégies de développement durable qui permettent de passer de problèmes de long terme, globaux et complexes à des politiques simples mises en œuvre localement et à court terme ».

Le rappel de ces principes questionne toujours la prise en compte de la dimension spatiale du développement durable et sa véritable forme d'intégration reste problématique (Langhelle, 1999).

L'analyse de ce jeu d'échelle place le territoire en situation d'interface entre les logiques locales et globales (François, 2007). « D'un point de vue opérationnel, l'objectif de développement durable à l'échelle mondiale requiert nécessairement, pour espérer le succès, la contribution des territoires. D'une part, quand bien même le niveau de décision se situe à l'échelon international, il n'en demeure pas moins que la concrétisation des orientations ainsi définies implique une nécessaire inscription territoriale. D'autre part, notamment avec des mouvements tels que la décentralisation, la répartition des compétences laisse une part de responsabilités significative aux différents échelons territoriaux » (Laganier et al., 2002). Ainsi, le territoire apparaît comme une « brique de base » (Theys, 2002) du développement durable. Deux modes peuvent être dégagés de cette situation. Le premier représente un mode de « durabilité descendante », le second « une adaptation des situations locales aux injonctions globales ».

La transposition du modèle global à l'échelle des territoires

Discuté au niveau mondial, le développement durable a fait initialement l'objet d'engagements nationaux. Lors de la conférence de Rio, en 1992, 173 pays ont ainsi adopté un plan d'action pour le 21^{ème} siècle appelé « Agenda 21 ». En France, l'initiative a été laissée aux collectivités. Début 2010, 19 Régions en avaient créé un, 40 départements, 106 intercommunalités et 265 communes. Au Maroc, la démarche a été engagée à Essaouira. Elle est jusqu'à ce jour essentiellement urbaine, s'intégrant dans la politique de la ville. Mais la place de l'Etat y est par contre centrale.

L'analyse des différents Agenda 21 votés, montre que « cela conduit à la production, sur l'ensemble du territoire national, pour des villes, pour des départements, pour des régions, d'agendas 21 locaux étrangement interchangeables. Tous se réfèrent aux mêmes valeurs de préservation des ressources, de société sûre et solidaire, de mixité sociale et de développement raisonné. Tous alignent peu ou prou les mêmes engagements thématiques » (Behar, 2006). Ce mimétisme évident entre les différents plans d'action pose la question de la prise en compte des spécificités locales dans la mise en œuvre de ces démarches qui se veulent globalisantes. Un symptôme est d'ailleurs la conception techniciste de sa mise en œuvre, délégué par le politique à l'opérationnel, avec pour mission de « rendre durable » les décisions prises (Boutaud, 2005). « Autrement dit, [...] le développement durable apparaît comme un ensemble de principes de niveau planétaire, a-contextualisés, que chacun a la responsabilité

de transposer « mécaniquement », à son niveau pour les territoires [...] » (Behar, 2006). Difficiles à appliquer, ou alors hors des clous, les démarches mises en œuvre de manière descendante souffrent de leur rigidité (Castro, 2004). De plus, les motivations des politiques ne peuvent pas s'affranchir réellement de l'intérêt local. « De fait, c'est bien plus de leur capacité à répondre à des attentes locales immédiates, ou à anticiper des crises spécifiques à chaque territoire que les projets de développement durable peuvent tirer leur légitimité » (Theys, 2002). Un second mode de contribution des territoires au développement durable est ainsi testé.

La reconnaissance des spécificités des situations et leur adaptation

Face à la complexité des problèmes posés par la durabilité, l'échelon local est souvent retenu pour mettre en place des actions. On reconnaît par là au territoire la capacité à proposer une approche transversale, systémique, garantissant la prise en compte et les responsabilités de chacun (François, 2007). L'hypothèse faite est l'incrémentation des stratégies, de la plus étroite à la plus large, toutes convergeant vers un développement durable planétaire. Cette approche a le double mérite de :

- favoriser la prise en compte des problématiques spécifiques ;
- sensibiliser la population à la responsabilité qui est la sienne.

Pour autant se pose le problème de la coordination des différents projets d'échelle équivalente. Pour ce qui concerne la patrimonialisation des territoires, il semble en effet que la spécialisation de certains territoires dans la consommation (accueil de résidents secondaires, retraités, touristes) et qui répond localement aux objectifs du développement durable (rentree d'argent, nouveaux emplois, protection du cadre de vie) met potentiellement en danger d'autres territoires. Ainsi, les travaux de L. Davezies (2008) sur l'économie résidentielle montrent l'importance actuelle de ces transferts d'argent depuis les territoires qui sont historiquement productifs (notamment l'Ile de France) et des conséquences en termes de mobilité.

Le second problème touche à l'efficacité de la solution incrémentale, le slogan « penser global, agir local » ne produisant pas à lui seul les mécanismes d'intégration. M. Vanier (2008) appelle ainsi à une « politique des échelles » permettant de dépasser la subsidiarité et sa traduction impossible : l'échelle pertinente. Il prône alors une interterritorialité capable de gérer ce qui se joue « entre » les territoires. Par symétrie avec la section précédente, nous proposerons alors l'appellation de mise en « concordance des espaces ». La mise en œuvre de ce mode d'intervention demande incontestablement à ces derniers des capacités d'innovation et d'invention. Faire le choix de ne pas se limiter à la simple application des « règles » demande en effet un investissement sans doute bien plus conséquent. Pour les territoires, « l'absence de norme scientifique "objective" est un grand avantage. Elle limite le risque d'une récupération autoritaire du développement durable par un Etat jacobin. Elle ouvre, au

Chapitre 8 : Le développement durable comme gestion du changement

contraire, la possibilité pour chaque territoire de définir démocratiquement ses propres objectifs – puis de choisir de manière décentralisée les moyens les mieux appropriés pour y parvenir » (Theys, 2002). Cette contribution passe par la mobilisation maximale des acteurs qui a été pensée dès le départ dans le but d'optimiser la contribution du territoire.

L'appropriation en question

Le développement durable est désormais une notion largement appropriée (Villalba, 2009) ce qui constitue en ce sens une reformulation du projet initial. La phase actuelle a montré la mise en place d'indicateurs capables de rendre compte de la situation et censés nous aider dans la décision. La réponse aux problèmes posés est donc aujourd'hui encore essentiellement normative et méthodologique. Ainsi, l'appropriation du développement durable semble particulièrement difficile pour plusieurs raisons :

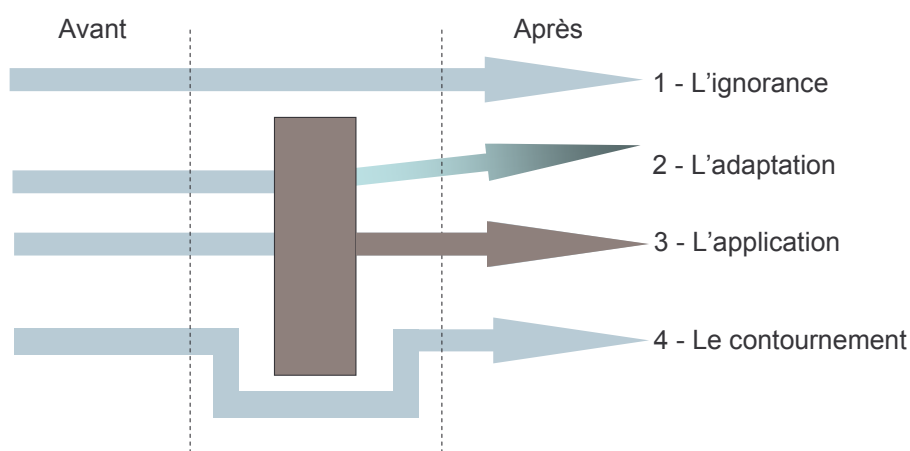
- ce concept a été pensé initialement pour poser les problèmes à l'échelle globale ;
- il propose une orthodoxie au travers de l'Agenda 21 qui donne à penser et qui en cela facilite mais limite l'action ;
- il s'inscrit dans la logique développementiste, que nous présenterons ci-après comme ethnocentrée.

Dès lors, comment les acteurs territoriaux peuvent-ils activer cela et faire coïncider cette injonction d'intérêt général avec leur intérêt particulier (qu'il soit partagé ou uniquement personnel) ?

Différentes stratégies d'appropriation semblent pouvoir être dégagées (cf. Figure 27) :

- l'ignorance, que les règlements d'attribution des aides publiques a rendue quasiment impossible ;
- l'application stricte, qui est la démarche suivie par certains au travers des Agenda 21 locaux ;
- le contournement, qui représente une simple utilisation marketing, un maquillage vert ;
- l'adaptation, qui est la prise en compte des objectifs définis en lien avec les contraintes et les ressources locales.

Figure 27 : Stratégies possibles dans l'application du développement durable



(Senil, 2011)

Ainsi, malgré l'incontestable succès dont fait preuve la notion, expliqué par le fait qu'« elle condense des traits contradictoires, ce qui explique sa propagation » (Villalba, 2009), l'appropriation du développement durable ne va pas de soi. Au final, B. Villalba (2009) l'affirme en conclusion de l'ouvrage qu'il a coordonné, « le développement durable aboutit davantage à la construction d'une chimère ; elle est une représentation politisée – et non politique, dans le sens où elle exercerait une contrainte effective – de la durabilité ». Cette proposition d'appréciation de l'appropriation sera complétée dans le chapitre suivant et testée en Partie Quatre.

Même si le territoire est pour beaucoup l'échelle idoine d'une mise en œuvre de la durabilité, de nombreuses difficultés limitent l'efficacité. Le premier problème est lié à ses capacités à recomposer en ressources les contraintes inhérentes aux limites imposées. Cela passe alors par une articulation des enjeux dans l'objectif de faire émerger le bien commun. Enfin, le développement durable n'est pas fractal (Mancebo, 2006), le territoire devra se jouer des échelles mobilisant en cela une interterritorialité (Vanier, 2008), capable de répondre aux enjeux de l'ailleurs depuis l'ici. Reste la question qui fâche et que nous laissons un autre poser : « Comme être durable dans un monde qui ne l'est pas ? » (Godard, 2005).

8.1.4 La science géographique et le développement durable

8.1.4.1 Un thème naturel

L'histoire de la géographie, notamment dans son approche monographique, place cette discipline en situation idéale pour interroger l'articulation multidimensionnelle. Attachés à comprendre les interactions entre homme et nature au travers de l'espace, les géographes ont très tôt compilé des données sur les liens tissés. La notion de milieu, utilisée prioritairement à cette époque, traduisait un souci de prise en compte de la globalité. Enrôlée pour cartographier le nouveau monde, puis engagée dans l'étude des situations coloniales puis postcoloniales, la géographie a fait partie des sciences ayant un regard sur le monde lointain. Cette tradition disciplinaire s'est ensuite traduite par une longue réflexion sur le développement des pays pauvres grâce à la capitalisation de nombreux travaux et l'investissement de géographes de terrain. D'une manière générale, en ce qui concerne la géographie, « sa place et son apport spécifiques sont ceux d'une science sociale qui travaille sur les sociétés, l'aménagement des territoires et l'organisation de l'espace et qui peut donc contribuer à réfléchir à la manière d'associer les trois piliers du développement durable à des échelles spatiales pertinentes » (Veyret, 2005). Pourtant, bien que les liens entre homme et nature soient au cœur de la science géographique, l'étude frontale du développement durable se fera sur le tard.

8.1.4.2 Une prise en compte partielle et tardive

La géographie a très tôt saisi la problématique des rapports homme/milieu au travers de la gestion des ressources. Ainsi, F. Ratzel considérait que toute existence nécessite de l'espace et que celui-ci étant fini, il y avait lutte pour l'espace. Cette conception donnera lieu à son ouvrage sur « l'espace vital ». Thème discuté, « Ratzel définissait le *Lebesraum* comme la surface géographique requise pour supporter une espèce vivante dans la normalité de sa taille géographique et de son mode d'existence (Ratzel, *Die Erde und das Leben*, 1901, pp590-606) » (Sanguin, 1990). Avec cette définition, Ratzel inaugurerait la notion de capacité de charge et celle générée par symétrie d'empreinte écologique. La surface géographique est alors considérée comme un stock de ressources nécessaires à l'existence d'une société. Cette existence se traduit d'ailleurs de façon étonnamment contemporaine par la double relation du nombre d'habitants et de leur niveau de vie. L'auteur place aussi au cœur de sa réflexion une idée actuellement centrale, celle des limites et de la finitude. Il pense alors que la régulation

Chapitre 8 : Le développement durable comme gestion du changement

entre espèces se fera par la lutte. Les solutions aujourd'hui évoquées s'en éloignent et se tournent plutôt vers la l'autolimitation des prélèvements, même si certaines ingérences contemporains ne peuvent pas totalement discréditer pour l'instant sa pensée initiale.

A la suite de cet auteur résolument précurseur, mais sans être dans la filiation, deux branches de la géographie se sont tournées en priorité vers les problématiques accueillies aujourd'hui sous l'appellation du développement durable (Jegou, 2007) :

- la géographie de l'environnement, (Arnould et Glon, 2005), qui s'interroge à propos des problèmes environnementaux et des modes de gestion, en se situant à l'interface entre sciences sociales et sciences de la nature, héritant en cela de l'histoire géographique.
- la géographie du développement, dans la lignée de P. Gourou (1947) ou encore de Y. Lacoste (1964), qui engagée initialement dans la colonisation et ses conséquences ont travaillé sur les différences observées et les rapports de force (Brunel, 2004 , Brunel, 2008).

A ces réflexions initiales vinrent s'ajouter dernièrement, *via* l'étude des politiques publiques, une géographie aménagiste soucieuse d'appréhender les problèmes contemporains vécus par les sociétés. Citons pour exemple, J-P. Ferrier (1998), qui propose un « contrat géographique ou l'habitation durable des territoires », M.-C. Robic et N. Mathieu (2001) qui s'attachent à justifier la place de la géographie dans cette réflexion globale, tout comme Y. Veyret (2005), F. Mancebo (2006) qui fait une analyse critique des contradictions du concept et de sa mise en œuvre dans des contextes distincts, V. Berdoulay et O. Soubeyran (2000) rapprochant l'expérience coloniale et les perspectives du développement durable ou encore H. François (2007) qui s'interroge sur les processus d'adaptation au changement climatique, en prenant pour exemple les stations de ski.

Plus récemment quelques auteurs, engageant un mouvement inverse, utilisent le développement durable pour re-questionner la discipline géographique. Face aux phénomènes complexes mis en scène et aux nouveaux acteurs émergents, les orientations prises par notre discipline méritent d'être interrogées. S'inspirant du questionnement conceptuel proposé par B. Latour (1991 , , 1999), ils militent pour une redéfinition de la place de l'objet (Lefort, 2005), pour un rapprochement disciplinaire (Chartier et Rodary, 2007) ou encore pour la participation à de nouvelles formes politiques (Lolive et Soubeyran, 2007). Pourtant, à l'exception de ce dernier ouvrage, la majorité des auteurs en restent encore aux déclarations d'intention.

8.2 Peut-on garder le développement pour être durable ?

Alors que le concept de développement est partout repris et que sa mission est toujours renouvelée, de nombreux signaux nous alertent sur l'éventuelle fin de son hégémonie (Castro, 2004). Le premier est celui des qualificatifs qui se montrent toujours plus nombreux : sous-développement, en voie de développement, développement humain, social, local, intégré, territorial, durable, local, etc. Ce besoin de (re)qualifier montre que le développement ne se suffit plus à lui-même. Après des décennies de mise en pratique, les résultats obtenus ont déclenché une volonté de changement. Pour autant, ce développement à particule constitue un mot valise qui rend difficile son appréhension. Le second signe est l'émergence d'un courant pour l'après-développement qui se structure autour de scientifiques, d'associatifs, de politiques et qui milite non plus pour sa requalification, mais bien pour son dépassement. En lançant la polémique dès 1986, S. Latouche (1986) s'interrogeait déjà sous des termes particulièrement provocateurs : « Faut-il refuser le développement ? ». La question que nous posons est donc celle du présupposé initial du développement durable, de sa base fondatrice. Peut-on et faut-il (encore) parler de développement ? Pour traiter de ce point, nous aborderons successivement l'invention du concept, son application « ailleurs », les problèmes relevés, ainsi que les différentes approches du dépassement de son dilemme fondateur : comment faire plus avec toujours moins ?

8.2.1 Faire « avec » le monde

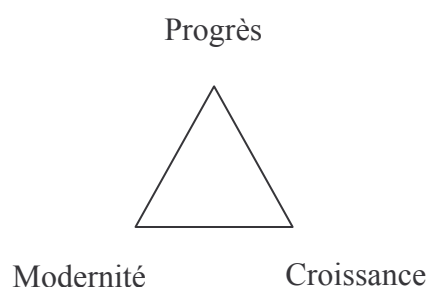
Le développement est la grande aventure du 20^{ème} siècle. En nommant l'objectif à atteindre et en souhaitant sa diffusion à la terre entière, les Occidentaux ont poursuivi leur quête humaniste. Après la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, renouvelée à l'ONU en 1948 au travers de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'objectif développementaliste se propose d'offrir à chacun un niveau de satisfaction économique absolu. Il constitue un nouveau pan de l'idée moderne du Progrès qui doit permettre à l'homme de s'émanciper non plus seulement de ces anciens maîtres mais aussi des contraintes naturelles.

8.2.1.1 La croissance et le progrès

Présenté comme un nouvel universalisme, le développement est pourtant une construction historique. En créant une nouvelle catégorie et en la qualifiant de sous-développé, le Président Truman inaugura une nouvelle ère. « Du même coup et pour la première fois, sur les scènes politiques importantes, surgissait une nouvelle conception du monde selon laquelle tous les peuples de la terre doivent suivre la même voie et aspirer à un but unique : le développement » (Sachs et Esteva, 1996). Même si des changements notables sont identifiables dans sa mise en œuvre, le développement constitua depuis l'unique horizon à atteindre et la seule planche de salut. Ainsi se met progressivement en place l'idée d'un développement qui « n'est pas un choix mais la finalité et la fatalité de l'histoire » (Rist, 1996).

Cette stratégie se base sur une équation simple : la croissance économique donne du bien-être. Pour O. Godard (2005), « l'idéologie du progrès dans laquelle ont baigné les "trente glorieuses" après la seconde guerre mondiale ne reconnaissait aucune discontinuité entre progrès scientifique, développement technique, croissance économique et progrès social. Un cercle vertueux semblait réunir ces éléments pour l'éternité ». Ainsi, l'amélioration des conditions de vie et le progrès social passent par la création d'un surplus économique qui sera réinvesti. Pour cela, il convient de mettre en œuvre des stratégies accumulatives basées sur un productivisme généralisé permis par les avancées techniques de la modernité. Le développement est alors la résultante de trois visions nécessaires et interdépendantes.

Figure 28 : Le triangle du développement



(Senil, 2011)

Appuyé sur sa trinité (cf. Figure 28), le développement apparaît ainsi « comme une croyance et une série de pratiques qui forment un tout en dépit de leurs contradictions » (Rist, 1996). Véritable consensus globalement partagé, porté par plus de 50 années de mise en œuvre soutenue, le développement a pourtant de plus en plus de mal à apparaître dans toute son évidence passée.

8.2.1.2 Une unité difficile

L'idée de croyance posée comme étant la clé de voute de la construction du progrès souffre aujourd'hui d'une prise de distance. Ainsi émergent de nombreuses critiques et hypothèses qui mettent à mal le système initial. Chaque présupposé de la théorie globale se retrouve alors critiqué (cf. Tableau 26).

Tableau 26 : Thèses et antithèses autour de la croissance

Thèses	Antithèses
La croissance économique accroît le bien-être	La croissance économique réduit le bien-être par une pollution croissante
La croissance est le moyen le plus efficace de promouvoir le développement	Le développement est une nouvelle forme d'oppression du Sud
La pauvreté se trouve réduite par la croissance économique	La mondialisation favorise les inégalités sociales
La pollution peut être réduite par le progrès technique	La croissance contribue à la pollution par un effet rebond

(Senil, 2011 d'après (Bürgenmeir, 2005))

Pour certains, la croyance dans un futur meilleur s'étiolle indubitablement : « l'homme occidental ne croit plus à rien, sinon qu'il pourra bientôt avoir un téléviseur haute définition » (Castoriadis, 2005). La logique consumériste a supplanté l'idéologie de progrès social et l'évolution promise n'a pas toujours été au rendez-vous. Face à ce détachement, pourtant, le développement ne semble pas être remis en cause. Pour S. Latouche (2004) « si le développement survit ainsi à sa mort, il le doit surtout à ses critiques ! En inaugurant l'ère du développement « à particule » (humain, social, etc.), les humanistes ont canalisé les aspirations des victimes du développement pur et dur du Nord et du Sud en les instrumentalisant ». Les critiques et les redéfinitions internes auraient donc suffi à maintenir à flot un concept qui comparativement à d'autres aurait pu être abandonné depuis bien longtemps. G. Rist (1996) avance sur ce point une explication complémentaire. « Le principal défaut de la plupart des pseudo-définitions du développement tient au fait qu'elles sont généralement fondées sur la manière dont une personne (ou un ensemble de personnes) se représente les conditions idéales de l'existence sociale [...] si le développement n'est qu'un terme commode pour résumer l'ensemble des vertueuses aspirations humaines, on peut conclure immédiatement qu'il n'existe nulle part et qu'il n'existera probablement jamais » (Rist, 1996). Ses acceptions multiples construites sur des vœux pieux aux contours irréalistes, seraient donc pour cet auteur à la fois la raison principale de sa survivance et celle

l'empêchant au fond d'exister. En définissant le développement comme le paradis terrestre, la croyance en est certainement facilitée, mais la probabilité d'y parvenir s'irréalise.

8.2.2 Dépasser le développement

Alors que les néoclassiques voient dans le marché et dans la croissance la réponse à tous les problèmes et que les économistes écologiques (Georgescu-Roegen, 1979) souhaitent replacer l'économie dans la biosphère, une troisième voie peut être dégagée (Vivien, 2005). Celle-ci regroupe la critique sociale des conséquences de la croissance. Néanmoins, en son sein émerge une ligne de fracture irrévocable : la croyance dans le développement. Certains auteurs souhaitent revenir au terme de développement et distinguer de celui-ci la croissance (Sachs, 1980 , Sachs et Esteva, 1996 , Harribey, 2004 , Passet, 2001 , Comeliau, 2006) tandis que d'autres rejettent les deux en bloc et prônent une véritable alternance autour du mot de ralliement « Décroissance !!! ».

Pour un développement alternatif

Pour les auteurs suggérant un développement alternatif (et non d'une alternative au développement), la principale critique porte sur la nécessité de distinguer croissance et développement en arrêtant de considérer l'enchaînement systématique. Ce constat s'appuie sur des études empiriques qui révèlent que la croissance n'amène pas toujours au développement. Pourtant, l'idée et la place de la croissance ne sont pas fondamentalement remises en cause. Ainsi, pour F. Perroux (1961), il peut y avoir croissance sans développement, mais il ne peut y avoir de développement sans croissance. Dès lors, il convient de proposer des formes capables de rendre compte du caractère multidimensionnel du développement : différents auteurs ou organisations vont s'en charger.

Selon Sachs, la croissance est responsable d'un « mal développement » qui multiplie les inégalités sociales. Ces inégalités sont souvent la cause d'une dégradation de l'environnement. Les riches consomment inutilement, tandis que les pauvres exercent une pression vitale sur les milieux. « L'écodéveloppement est un développement des populations par elles-mêmes, utilisant au mieux les ressources naturelles, s'adaptant à un environnement qu'elles transforment sans le détruire [...]. C'est le développement lui-même, tout entier, qui doit être imprégné, motivé, soutenu par la recherche d'un équilibre dynamique entre la vie et les activités collectives des groupes humains et le contexte spatio-temporel de leur implantation » (Sachs, 1980).

Chapitre 8 : Le développement durable comme gestion du changement

« I. Sachs évoque alors non seulement un principe d'action, mais surtout une stratégie. Il justifie la prise en compte de trois dimensions essentielles au développement des sociétés : la prise en charge équitable des besoins, la prudence écologique et l'autonomie des décisions (self-reliance) ainsi que la recherche de modèles endogènes à chaque contexte historique, culturel et écologique » (Aknin et al., 2002). Ce projet était conditionné à un changement intellectuel majeur, « il fallait remplacer une approche linéaire de la production, ignorante de son amont et de son aval, par une approche visant le bouclage des cycles de la matière ; pour la gestion des ressources naturelles, il fallait parvenir à améliorer la satisfaction des besoins du présent sans compromettre l'accès des générations futures, ce qui impliquait de se soucier systématiquement du renouvellement ou du remplacement des ressources » (Godard, 2005). Présenté à la Conférence de Stockholm (1972), le concept d'écodéveloppement sera finalement rejeté au profit du développement durable. La condition de sa réussite, basée sur l'émergence d'un nouvel ordre économique mondial fortement régulé par une instance internationale, lui ayant été fatale.

Le concept de développement humain a été développé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Pour lui, le principal objectif du développement humain « est d'élargir la gamme des choix offerts à la population, qui permettent de rendre le développement plus démocratique et plus participatif » (PNUD). Contrairement à la conception classique qui aborde le développement sous l'angle de l'accroissement, la définition offerte propose celle d'élargissement. Ce glissement suggère une approche multidimensionnelle en remplacement de l'approche strictement unidimensionnelle classique. « Ces choix doivent comprendre des possibilités d'accéder aux revenus et à l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé et à un environnement propre ne présentant pas de danger. L'individu doit également avoir la possibilité de participer pleinement aux décisions de la communauté et de jouir des libertés humaines, économiques et politiques » (PNUD). Dans la lignée de ces réflexions, J.P. Fitoussi et E. Laurent (2008), proposent la nouvelle écologie politique. Acceptant les données, mais ne pouvant faire le deuil du développement, ils font de l'exigence démocratique et de l'égalité écologique les critères nécessaires à la continuation du progrès.

Dans la lignée d'Attac, en France, certains auteurs (Passet, 2001 , Harribey, 2004 , Comelieu, 2006) prônent une requalification du développement. Si le constat d'une limitation de la croissance est fait, celle-ci doit faire l'objet d'une démarche graduée et située. Ainsi certains secteurs particuliers doivent encore s'inscrire dans une dynamique de croissance pour une durée limitée. L'objectif est d'accomplir les promesses du développement avant de limiter la croissance. Ce raisonnement est aussi appliqué aux Pays du Sud, qui se voient accorder une place à part dans la décélération. La place et le sort de ces pays constituent le principal point

d'argumentaire de ces auteurs par rapport à ceux qui s'inscrivent dans une alternative au développement.

Une alternative au développement

Le point de départ de ce mouvement est de considérer comme véritablement problématique la poursuite illimitée de la croissance économique dans un monde aux ressources finies. A l'inverse des néoclassiques, pour les penseurs de la décroissance ou ce qui les ont inspirés, le progrès technique ne pourra pas dépasser ce paradoxe. Plus grave, il serait même source de nombreux problèmes tels que la remise en cause de la « condition de l'homme moderne » (Arendt, 1961) ou la fin de « la convivialité » (Illich, 1973). Si le constat initial est proche des promoteurs de l'économie écologique, la dimension sociale est ici affirmée, tant dans le diagnostic que pour les propositions.

Pour H. Arendt, la préoccupation dans la satisfaction du cycle vital propre aux sociétés de consommation (le travail, l'œuvre) se substitue complètement à ce qu'elle appelle la quête d'immortalité (l'action). Le domaine public s'est dilué dans les trois principales activités de la condition humaine. Cela a deux conséquences majeures. Le travail initialement bordé au domaine privé se retrouve enchâssé dans une démarche productiviste partagée qui n'a plus de limite. Parallèlement, le domaine public n'étant plus préservé, « l'action » est compromise. Pourtant, elle seule est capable de construire un chemin vers l'immortalité, car si « la force du processus de la production s'absorbe et s'épuise dans le produit, la force du processus de l'action ne s'épuise jamais dans un seul acte, elle peut grandir au contraire quand les conséquences de l'acte se multiplient » (Arendt, 1961).

Dans l'analyse qu'il propose, I. Illich (1973), cherche à montrer que l'industrialisation des services amène tout comme pour les biens, des conséquences contre-productives : l'école asservit, la médecine rend malade, les transports rendent les distances infranchissables, l'urbanisme bloque l'accès à la construction. Il existe selon cet auteur, deux modes de production :

- l'autonomie, qui permet à chacun de répondre à ses besoins librement ;
- l'hétéronomie dans laquelle les biens et services sont produits par des institutions.

L'efficacité immédiate du second le place rapidement en situation de « monopole radical », ce qui ôte à tout individu la possibilité de répondre à ses besoins en dehors de ce système (Crawford, 2010). L'alternance est selon lui à chercher dans la convivialité, « entendue au sens d'une société où l'homme contrôle les outils qui l'entourent » (Illich, 1973). Ainsi, « passer de la productivité à la convivialité, c'est substituer à une valeur technique une valeur éthique, à une valeur matérialisée une valeur réalisée » (Illich, 1973). Continuant sa critique de l'outil, il affirme qu'une « société conviviale est une société qui donne à l'homme la

Chapitre 8 : Le développement durable comme gestion du changement

possibilité d'exercer l'action la plus autonome et la plus créative, à l'aide d'outils moins contrôlables par autrui. La productivité se conjugue en termes d'avoir, la convivialité en termes d'être » (Illich, 1973). Dès lors, si « l'innovation industrielle est programmée, futile, réactionnaire [...] le renouvellement des outils conviviaux aura la spontanéité et la fraîcheur des êtres qui les manieront » (Illich, 1973). Mais cette alternance ne sera possible que par une autolimitation des besoins et par l'acceptation d'une simplicité volontaire. Pour l'auteur, ce changement est la seule réponse possible aux menaces qui pèsent sur l'équilibre biologique : « Le surpeuplement rend plus de gens dépendants de ressources limitées, la surabondance oblige chacun à dépenser plus d'énergie et l'outil destructeur dégrade sans bienfait cette énergie » (Illich, 1973).

Pour les partisans de la décroissance, le présupposé est d'en finir avec le concept de développement. Retenant une approche réaliste, ils partent du constat fait par G. Rist (1996) que le développement est devenu « un ensemble de pratiques parfois contradictoires en apparence qui, pour assurer la reproduction sociale du groupe dominant, obligent à transformer et à détruire de façon généralisée le milieu naturel et les rapports sociaux en vue d'une production croissante de marchandises (biens et services) destinées, à travers l'échange, à la demande solvable ».

Le bilan proposé par S. Latouche (1986 , , 2003 , , 2006), considéré comme une figure de proue de la décroissance en France, reprend des faits largement partagés. L'accroissement des problèmes environnementaux, tant locaux que globaux, ou encore la montée des inégalités, notamment entre les pays du Nord et les pays du Sud, constituent ainsi les principaux éléments déclencheurs. Par contre, la rupture s'installe sur l'interprétation de ces problèmes et les solutions proposées. Là où d'autres voient un dérèglement passager du système capitaliste ou encore les résultats d'un manque de croissance, S. Latouche considère au contraire, que c'est le propre de ce système de provoquer des catastrophes et qu'il n'y a plus rien à attendre de lui. Ainsi, la consommation ne fera jamais le bonheur et le mode de développement actuel n'est permis que parce que nous hypothéquons l'avenir, en piochant dans le patrimoine commun. En clair, nous vivons à crédit¹. Cet auteur considère ainsi que l'économie « ne peut surmonter son entropie que par une fuite en avant [et que] c'est la source de notre addiction à la croissance » (Latouche, 2006).

Le changement entraîne pour l'auteur une modification complète de notre conception du progrès et des moyens de l'atteindre. « Pour concevoir la société de décroissance sereine et y accéder, il faut littéralement sortir de l'économie. Cela signifie remettre en cause sa

¹ Sur ce point, on ne peut nier que les crises actuelles des dettes privées et maintenant publiques lui donnent au moins partiellement raison.

domination sur le reste de la vie, en théorie et en pratique, mais surtout dans nos têtes » (Latouche, 2003). A ce titre le développement durable, qui consiste selon cet auteur à faire durer un modèle obsolète est qualifié d'oxymore, de concept « fourre-tout ». S'il regroupe en son sein différents courants qui tentent de concilier développement économique et sauvegarde de l'environnement, ces approches ont toutes pour cet auteur, l'innocence de croire au maintien possible d'un développement. Il faut donc, pour eux, rompre totalement avec cette idéologie et changer de logiciel de notre inscription dans le monde. Le tableau ci-dessous (Tableau 27), schématise cette alternance en la mettant en perspective. Il rappelle aussi que la décroissance n'est pas une position symétrique à la croissance, mais une alternative.

**Tableau 27 : Conceptions des problèmes et des solutions
selon les théories de la croissance et de la décroissance**

<i>Modèle</i>	Croissance	Décroissance
<i>Problème</i>	Social	Environnement
<i>Réponse</i>	Economie	Social
<i>Ressource</i>	Environnement	Economie

(Senil, 2011)

L'inversion proposée, passe par une modification profonde des structures mentales. En ce sens, elle se démarque des propositions faites par les autres courants pour favoriser l'intégration de l'environnement dans les questions humaines qui s'appuient essentiellement sur des mécanismes économiques.

Pour une insurrection des consciences

Les théories prônant l'alternance s'appuient de plus en plus sur un engagement politique ayant un but de changement social. L'appel à « l'insurrection des consciences » (Rabhi) pénètre ainsi la société tout entière. Cette proposition s'inscrit dans une forme d'écologie subversive « car elle met en question l'imaginaire capitaliste qui domine la planète. Elle en récuse le motif central, selon lequel notre destin est d'augmenter sans cesse la production et la consommation. Elle montre l'impact catastrophique de la logique capitaliste sur l'environnement naturel et sur la vie des êtres humains » (Castoriadis, 2005). En bousculant les conceptions traditionnelles du bien-être, en rappelant les problèmes non résolus et l'incapacité du modèle à les résoudre un jour, cette proposition alternative questionne et « les gens cherchent d'autres voies mais ils ne veulent pas que tout le monde le sache et qu'on le leur reproche. La décroissance progresse donc « sous le manteau » et non au grand jour » (Flipo, 2005). Pourtant, la décroissance souffre d'un problème d'identification en se refusant à afficher une « doctrine » simplifiée qui dédouanerait l'individu de ses responsabilités de

Chapitre 8 : Le développement durable comme gestion du changement

réflexion. Ainsi, « nous voulons réaffirmer que la décroissance ne propose aucun « modèle » clé en main. Ce serait se couper l'herbe sous le pied, puisque la décroissance veut au contraire libérer les gens, elle veut l'émancipation et la démocratie » (Flipo, 2005). Cet appel à la réflexivité interpelle le patrimoine tel que nous avons commencé à le décrire. Mais la décroissance propose aussi d'autres points de convergence. En militant pour une sortie de la marchandisation, elle œuvre pour une réconciliation de l'être et de l'avoir que d'autres ont identifié dans le mouvement patrimonial. Elle accorde aussi au temps (Latouche, 2010) une place centrale dans le fonctionnement de la dynamique.

Mais par la relocalisation qu'elle prône, elle questionne aussi le géographe. Le local est alors revendiqué pour limiter la mobilité et augmenter la maîtrise des sociétés (locales) de leur devenir. En proposant de rapprocher ainsi l'offre et la demande, elle complète la dynamique de spécificité abordée précédemment. Elle propose une différenciation spatiale là où l'économie classique prônait une uniformisation.

Et pour le Sud ?

La situation des pays du Sud est un point de divergence très fort entre les deux positions critiques avec le développement abordées. Pour les promoteurs d'un autre développement, la croissance n'est pas totalement à exclure et semble même nécessaire. Ainsi, E. Berr (2004) annonce que pour pouvoir « accéder à l'éducation, aux soins et bénéficier d'une alimentation décente, [...] une période de croissance est indispensable, ne serait-ce que pour mettre en œuvre les conditions nécessaires à la satisfaction des besoins essentiels ». La croissance apparaît donc comme un temps nécessaire et bénéfique. Pour les pays du Sud, il ne semble pas y avoir d'alternative à ce type premier de développement. Pourtant, « considérer que certaines valeurs sont universelles n'implique absolument pas d'adhérer au modèle de développement actuel » (Berr, 2004). Il s'agirait donc d'une parenthèse nécessaire mais critiquable voire même douloureuse. Cette réflexion rejoint les débats menés au Sommet de Copenhague, entre pays du Nord et pays du Sud, ces derniers demandant pour eux le droit à se développer, justifiant par là, un moratoire écologique temporaire, leur permettant de polluer.

A l'inverse, S. Latouche (2006), en économiste du développement qu'il est, poursuit sa critique. « Avant les années 70, en Afrique, les populations étaient « pauvres » au regard des critères occidentaux, en ce sens qu'elles disposaient de peu de biens manufacturés, mais personne en tant normal, ne mourait de faim. Après cinquante années de développement, c'est chose faite ». En affirmant cela, l'auteur appuie sa critique sur la mise en œuvre concrète du développement et non pas sur sa théorie. En ce sens, il revendique une approche réaliste (pragmatique ?) qui considère que l'on ne peut parler que du développement « réellement existant ». Ce dernier point concentre les critiques les plus fortes, notamment chez les auteurs

qui considèrent qu'un autre développement est possible, ces derniers refusant de jeter le concept sous prétexte qu'il a été déformé. Pour S. Latouche (2006), la solution est alors à chercher dans une recombinaison particulière de la tradition et de la modernité. « Pour les exclus, les naufragés du développement, il ne peut s'agir que d'une sorte de synthèse entre la tradition perdue et la modernité inaccessible – formule paradoxale qui résume bien le double défi ». Ainsi, l'après-développement est annoncé comme étant nécessairement pluriel. « Chacun a ses problèmes à résoudre et la meilleure manière de le faire est de ne pas être dogmatique mais plutôt ouvert au dialogue » (Flipo, 2005).

8.2.3 Comment durer dans le monde ?

La question du maintien de notre durée « avec » le monde a été posée et les principales alternatives débattues. Le second point de vue auquel nos sociétés sont aujourd'hui confrontées, du fait de la mondialisation, est celui de leur place « dans » le monde. La question est alors de comprendre comme elles s'y inscrivent et quels regards elles portent sur les autres.

8.2.3.1 Le choix de la compétitivité

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les Etats ont engagé diverses politiques économiques censées répondre aux problèmes du moment. Au départ sociales, ces politiques ont été réorientées par les crises pétrolières et la baisse des taux de croissance vers un objectif prioritaire d'efficacité économique. Pour comprendre ces évolutions, nous nous appuyons sur la sociologie critique anglo-saxonne (Brenner, 2004) qui met au cœur de son analyse les transformations subies par les Etats européens depuis 40 ans. L'auteur s'attache notamment à la question de la transformation des échelles spatiales de la régulation politique et socio-économique.

L'approche historique qu'il propose déroule quatre périodes :

- les années 60 marquées par les politiques de redistribution nationale, sous inspiration keynésienne ;
- les années 70 dévolues à la croissance endogène et à la différenciation entre les villes et les régions ;
- les années 80 qui renforcent la compétition territoriale en choisissant quelques métropoles ;
- les années 90 qui marquent le retour de tentatives ayant pour objectifs de lutter contre les effets les plus dévastateurs des politiques menées dans les années 80'.

Chapitre 8 : Le développement durable comme gestion du changement

L'évolution actuelle du rôle de l'Etat est présentée non pas comme une disparition de celui-ci, mais comme son adaptation au contexte actuel. Cependant, il ne s'agit pas pour l'auteur d'un retour de l'Etat Nation. Les problèmes abordés par les politiques publiques, ne sont plus des problèmes en-soi, mais davantage un problème pour la compétitivité des métropoles. Ainsi, la cohésion sociale et le développement durable ont remplacé la solidarité sociale et la protection de l'environnement. Pour l'auteur, le changement de terminologie consacre un changement de raisons d'être de ces politiques. L'objectif surplombant est aujourd'hui celui de la compétitivité.

Dès lors, le développement durable ainsi appréhendé peut se concevoir comme l'intégration de nouvelles contraintes dans le processus premier que constitue la sphère économique. Il ne constituerait donc pas une nouvelle approche du développement, mais simplement une adaptation du système.

En France, l'épisode des noms successifs donnés à la DATAR témoigne de ce changement des mentalités :

- de 1963 à 2005 : DATAR = Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- de 2005 à 2009 : DIACT = Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires
- depuis 2009 : DATAR = Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

L'Aménagement du Territoire (national) a donc laissé la place en 2005 à la Compétitivité des Territoires (régionaux ? locaux ?), qui a elle-même dû s'effacer quatre ans plus tard au profit de l'attractivité régionale (des régions ?), marquant en parallèle le retour d'une préoccupation d'ambition nationale. Pourtant, cette évolution récente vers l'attractivité ne semble pas nouvelle. Elle s'inscrit selon R. Camagni (2005) dans une longue alternance qui berce les politiques d'aménagement entre attractivité et compétitivité. Cet auteur affine les différentes phases du développement à l'une ou l'autre de ces notions. Pour lui, dans l'histoire récente de la théorisation sur le développement territorial, les deux visions se sont succédé au moins deux fois :

- à la sortie de la guerre, les politiques engagées s'attachaient à améliorer les conditions du développement, elles se préoccupaient alors de compétitivité ;
- dans les années 1960 et 1970, l'accent fut mis sur l'attractivité des compétences ;
- avec le développement local ce fut en retour la compétitivité qui fut recherchée ;
- plus récemment, la mondialisation et la métropolisation replacent l'attractivité au centre des politiques aménagistes.

Selon cet auteur, « l'accent a tourné encore une fois vers les stratégies d'attraction, à première vue moins compliquées par rapport aux stratégies de compétitivité » (Camagni, 2005). Néanmoins, derrière ce dualisme mis en scène par l'alternance, il apparaît que les deux stratégies sont fortement complémentaires et que les leviers sont proches.

Interrogée en termes de stratégies économiques, la compétitivité, comprise comme capacité d'une offre à s'insérer dans un marché, possède alors différents leviers. Le premier, mobilisé par le productivisme, est d'engager une concurrence par les prix. Gagner un marché passe alors par la baisse des coûts et les ressources mobilisées dans ce processus sont génériques. Le deuxième, basé sur la recherche de spécificité, favorise la différenciation par la reconnaissance d'une qualité et d'une identité construite en lien avec le lieu de production. Le chapitre précédent a proposé de voir dans le patrimoine le révélateur de la prise de conscience de cette émergence réalisée. Enfin, le troisième mode correspond à une recherche de compétitivité par l'innovation. Celle-ci est alors mobilisée pour créer des produits qui s'extraient par leur nouveauté.

8.2.3.2 La place de l'innovation

J. Schumpeter (1943) est incontestablement l'économiste qui a donné toute sa place à l'innovation dans le processus de croissance économique. Loin de considérer celle-ci comme exogène, il affirme que c'est le comportement des entrepreneurs qui la crée. Il place donc au centre du progrès technique la figure de l'entrepreneur innovateur. Selon cet auteur, l'innovation apparaît en grappe, un entrepreneur entraînant d'autres, des cycles de croissance prennent forme. Aux périodes d'augmentation de la croissance liées à la montée en puissance de certaines innovations succèdent des périodes d'essoufflement, avant qu'un nouveau cycle s'active. C'est ce qu'il appelle la « destruction créatrice ».

Poursuivant une lecture sociale de l'innovation, certains auteurs replacent l'individu dans son milieu. En s'interrogeant sur les causes du « retournement spatial », P. Aydalot et le Groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs (GREMI) proposent le milieu comme explication du phénomène d'innovation localisé et la notion de « milieu innovateur » (Aydalot, 1986). Ces travaux s'articulent alors avec ceux engagés quelques années après sur la notion de Système Productif Localisé (SPL) (Courlet, 1994, Courlet et Pecqueur, 1996) et reconnaissent à l'espace un rôle actif dans le développement. Plus largement, ces approches s'inscrivent dans une théorie du « développement endogène » qui donne à l'innovation un caractère contextuel et à l'espace un rôle autre que celui d'un simple coût de transport. L'espace est ainsi augmenté des concepts de proximité, d'interactions et de fonctionnement systémique, jusqu'à retenir finalement la notion de territoire.

Mais bien qu'identifiée comme un avantage concurrentiel important, l'innovation est pensée comme un processus unilatéral impliquant l'entrepreneur, l'entreprise ou le système productif seul et leurs capacités à en générer *via* leurs activités de recherche. Il faudra attendre les travaux de S. Kline et N. Rosenberg (1986) pour l'envisager comme un processus interactif qui accepte les allers-retours entre les étapes amont et aval du processus.

S'appuyant sur ces avancées et se démarquant des lectures essentiellement technologiques, N. Alter (2000) révèle la dimension ordinaire de ces processus qui se démarque de la rupture. « L'analyse de l'innovation a finalement peu de chose à voir avec celle du changement. Dans le premier cas, on s'intéresse à la trajectoire, en tant que telle [...] et l'ensemble de ces trajectoires représente le mouvement. Dans le second cas, on rapporte directement ces différentes dimensions à la modification de l'état initial. De ce point de vue, le changement ne serait que l'aboutissement de l'innovation. Mais celle-ci n'est jamais aboutie » (Alter, 2000). L'innovation est alors vue par l'auteur comme une transgression dans laquelle l'acteur tient un rôle ambigu, étant à la fois porteur de l'innovation et défenseur des normes sociales établies. « Innover suppose en effet de bousculer les règles, de faire avec les règles, ou d'avancer malgré les règles. Si tout se passe bien on est un innovateur. Mais si les choses se passent mal, on est sanctionné pour avoir malmené les règles : dans ce cas-là, on est un déviant » (Alter, 2000). L'innovation tiendrait donc selon l'auteur de sa réussite ou de son échec, ou dit avec nos mots de son appropriation sociale.

Cette dernière approche de l'innovation se révèle extrêmement pertinente par rapport à notre analyse du patrimoine comme réinterprétation permanente. Néanmoins, une telle lecture du processus ne le dédouane pas de ses conséquences. Dans le cas de l'innovation produite, fortement recherchée dans nos sociétés consuméristes, la création de neuf disqualifie les produits en service, ce qui crée toujours de nouveaux besoins et accélère le cycle de vie du produit. L'innovation, pensée comme permettant d'améliorer la vie des gens ou comme capable de faire baisser les coûts de production, est remplacée par une démarche qui se suffit à elle-même. L'innovation est censée créer du désir est ainsi faire vendre, rendant par cela de nombreux produits obsolètes (ou du moins montré comme tels). Ainsi mise en œuvre, elle devient un outil marketing idéal, capable d'associer toujours plus efficacement les produits aux projets. L'innovation est donc à l'interface du désir, du technique et du rentable mais elle laisse peu de place à la prise en compte de ses conséquences et à la destinée du patrimoine.

8.2.3.3 Le mythe renouvelé : la croissance verte

Recherchée pour la compétitivité qu'elle procure, nous avons vu que l'innovation n'intégrait pas la prise en compte de l'environnement. Avec le modèle de la croissance verte ou du green business cette position est en train de changer. L'innovation technologique, présentée comme le moyen de réponse privilégié, a un double enjeu : assurer la durabilité du monde et affirmer la compétitivité des économies. Présentés comme difficilement conjugables, ces enjeux sont maintenant sommés de marcher ensemble. La position est nouvelle et l'inversion audacieuse. De contraintes, l'environnement et la concurrence deviennent ressources (Rebillard, 2008).

L'écologie représente alors un nouveau moyen de redistribuer les cartes, ou tout du moins de conforter des positions déjà établies. La concurrence se propose d'acter les positions. La prise en compte de l'écologie est ainsi là pour désigner de nouveaux gagnants mais aussi de nouveaux perdants (à moins que cela ne soit là encore les mêmes). L'innovation est alors utilisée comme outil de cohésion, moyen de réassociation et véritable baguette magique.

Présentée comme une révolution, la croissance verte n'a pourtant rien de vraiment novateur. De tout temps, les innovations ont eu pour conséquence de faire baisser les besoins de matières et d'énergie. Néanmoins, ce constat valable pour un produit ne s'est pas toujours vérifié au niveau global et le risque de l'effet rebond est toujours bien réel.

La croissance verte se propose donc de faire tenir ensemble deux enjeux qui n'ont par le passé jamais réussi à cohabiter. Elle constitue en ce sens, une ambition importante (Haëntjens, 2010). Néanmoins, par rapport aux éléments apportés et aux critiques faites, il apparaît qu'elle ne semble pas véritablement changer le système économique et sa finalité, celle d'engranger des profits toujours plus importants. Dans une logique de croissance verte, l'économie continue à grossir au risque de prélever malgré tout toujours plus.

8.3 Le développement dans les pays du Sud

La question du développement dans les pays du Sud se pose encore aujourd'hui essentiellement en rapport à celui du Nord. Qualifiés de sous-développés, puis d'en voie de développement, les pays du Sud émargent au grand mythe moderne du développement triomphant. Dès la fin de la seconde guerre mondiale, alors que la décolonisation était en cours, le Nord annonçait par la voix du président Truman (1949), la direction à suivre et les conditions pour y arriver. Présentée initialement comme une proposition d'aide unique,

garantissant un Progrès certain, la politique d'aide au pays du Sud montrera rapidement ses limites et subira de nombreuses critiques. Pourtant, ses institutions et ses valeurs sont toujours à l'œuvre. Le Maroc en est un théâtre d'opérations exemplaire.

8.3.1 A la source du développement

Dans son discours d'investiture, en date du 20 janvier 1949, le président Truman inaugure l'ère du développement. Connue sur l'appellation de Point IV, sa déclaration annonce les principes d'un développement pour tous. Très structuré, ce texte fondateur pose l'argumentaire et la traduction d'une idéologie nouvelle, qui vivra jusqu'à nos jours. La première référence au développement est ainsi faite à partir des pays du Sud et justifiée par leur situation, qui constitue une menace pour eux et pour les autres. Qualifiés de sous-développés, englués dans une économie stationnaire, le développement doit leur offrir la croissance. Truman affiche pour cela une croyance irréductible dans la technique et le progrès des Etats-Unis, en premier lieu, mais aussi des autres pays occidentaux, qu'il appelle aussi à intervenir. L'organisation sera faite sous l'égide des Nations Unies et des institutions créées à l'issue de la guerre, notamment la banque mondiale (27 décembre 1945). Ces institutions mondiales constitueront aussi le garant d'un fonctionnement démocratique, démarquant cette nouvelle époque de la colonisation en train de s'éteindre. Dans son discours, Truman fait aussi référence aux bienfaits du libre-échange en assurant les populations visées mais aussi et surtout ses concitoyens de l'intérêt mutuel de favoriser le commerce.

Ce discours est aussi à replacer dans le contexte géopolitique de l'époque, alors que les relations avec les soviétiques devenaient de plus en plus tendues. Cette politique représente aux yeux des occidentaux un moyen d'éviter la propagation de la « menace communiste ». Pour autant, le développement posait un autre problème idéologique. Car « admettre que les populations colonisées étaient dans la misère, c'était, dans une certaine mesure, reconnaître la faillite de cette fameuse mission civilisatrice, alibi idéologique de la colonisation » (Lacoste, 1964).

La doctrine du développement, telle qu'elle fut avancée par Truman, est aujourd'hui encore toujours d'actualité. Elle verra même un allié dans la prise de conscience environnementale. Ainsi, la déclaration finale de la Conférence de Stockholm (1972) indique que « dans les pays en voie de développement, la plupart des problèmes de l'environnement sont causés par le sous-développement » et que « le meilleur moyen d'y remédier est d'accélérer le développement par le transfert d'une aide financière et technique substantielle pour compléter

l'effort national des pays en voie de développement et l'assistance fournie en tant que de besoin ». Cette aide prendra la forme de ce que l'on appellera l'aide au développement.

8.3.2 L'aide au développement

8.3.2.1 Lutter contre le retard

La politique d'aide des pays riches aux pays pauvres a souvent été justifiée par l'idée qu'il existait une trajectoire unique, basée sur une succession de stades que les pays se devaient de franchir pour arriver au développement. « Le mythe du progrès, sur lequel repose la modernité, implique une vision linéaire du développement dans laquelle classiques, néo-classiques mais aussi marxistes se retrouvent. Sur le chemin du développement, les économies doivent passer par plusieurs phases qui ne sont pas sans rappeler les étapes de la croissance chères à Rostow » (Berr, 2004). Selon cette conception, les pays sous-développés restaient bloqués à la première phase, celle de la société traditionnelle, incapable de réunir les conditions préalables au démarrage – phase deux, censée les mener au décollage (take off) – phase trois, lui-même permettant d'accéder après une phase de maturité – phase quatre, à l'ère finale de la consommation de masse – phase cinq. Pour Rostow, la phase de décollage, en permettant l'accroissement de l'épargne et de l'investissement, rend celle-ci irréversible. Sur le plan conceptuel, le nouveau binôme développement / sous développement introduit l'idée d'une « continuité substantielle » (Rist, 1996) entre les deux termes, qui ne diffèrent entre eux que de façon relative.

Suivant cette idée, il fut donc consenti à ces pays d'importants prêts bancaires censés les mettre aux normes du décollage. Durant les 20 premières années de cette politique, la conception qui prévalait alors fut d'inspiration keynésienne et se basait sur un Etat renforcé et sur une volonté de développer l'autonomie de ces pays. Cependant, face aux échecs mesurés, une nouvelle conception néolibérale prit la place de cette stratégie à partir des années 1980 et du Consensus de Washington. « Dès lors, l'heure est à la remise en cause de l'intervention de l'Etat en proclamant la suprématie du marché dans l'allocation des ressources. Le retour de la théorie des avantages comparatifs condamne les stratégies de substitution aux importations qui laissent place à des politiques de promotion des exportations traduisant une insertion internationale basée sur les dotations en facteurs » (Berr et Combarous). La crise de la dette en 1982, année durant laquelle de nombreux pays affichèrent leur insolvabilité, renforça encore cette évolution de la politique d'aide et la création des « Plans d'ajustement structurels » initiés par le FMI ou la banque mondiale. Ces plans se traduisent dès lors par des actions telles que la lutte contre la corruption, l'équilibre budgétaire, la démocratie mais aussi

l'ouverture des barrières douanières, la privatisation ou dérèglementation. Il s'ensuit une ouverture croissante de ces pays au marché mondial.

8.3.2.2 Un bilan peu glorieux dilué dans de nouveaux enjeux

Cette approche du développement du faire face à la fin du 20^{ème} siècle à un désintérêt croissant et à un double constat :

- la mondialisation limite le rôle des Etats et des mesures en augmentant la dérégulation ;
- la prise en compte de l'environnement devient une véritable urgence dont les médias et l'opinion publique s'emparent de plus en plus.

Confrontés à ce nouvel état de fait, « les organisations construites autour du développement étaient contraintes d'envisager une certaine reconversion [...] ce qui pouvait prendre deux formes différentes : soit prendre acte de la globalisation, faire confiance à la croissance tout en tentant de l'infléchir dans un sens favorable aux populations les plus pauvres, soit renoncer à promouvoir le développement – entendu comme la généralisation du bien-être pour tous -, se borner à réduire la pauvreté et se concentrer sur une série de problèmes considérés comme les plus urgents. Ces deux voies ont été successivement empruntées, la première dans la dernière décennie du 20^{ème} siècle, la seconde à partir de la proclamation des Objectifs du millénaire pour le développement par les Nations Unies » (Rist, 1996). Il s'ensuit une évolution très nette vers une approche strictement humanitaire. Le « Sommet du millénaire », organisé en 2000, en est une concrétisation.

Mais les intentions initiales ne furent malheureusement pas totalement suivies. Les niveaux d'aide ont ainsi été très éloignés des engagements pris. Ainsi, « seuls quelques pays dépassent l'objectif de 0.7 % du RNB préconisé par les Nations Unies : le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays Bas et la Suède. Par ailleurs, trois pays consacrent moins de 0.2% de leur PIB à l'aide au développement : l'Italie, les Etats-Unis et le Japon » (Cazenave et Godfrain, 2007). Selon cet auteur, parlementaire français et auteur d'un rapport sur le co-développement, au rythme actuel, le PNUD estime que l'Afrique n'atteindra ces objectifs qu'en 2147...

L'évolution constatée montre un glissement d'une approche développementaliste se voulant globale vers une stratégie cantonnée à une aide humanitaire. De plus, l'environnement a aussi fait son entrée dans les démarches d'aide. La protection des ressources naturelles mobilise de plus en plus de fonds. Il s'ensuit un arbitrage difficile entre les besoins immédiats des

populations identifiés et la tentative de leur satisfaction à plus ou moins long terme. Le projet mené au Maroc et présenté dans le Chapitre 10 s'inscrit dans ce contexte.

8.3.2.3 La fin des grands modèles : le co-développement

Face au constat de l'échec des politiques passées et au manque d'implication des pays riches dans une véritable stratégie soutenue et globale, des concepts de repli émergent actuellement. Il en est ainsi de la notion de co-développement. Avec elle apparaît un nouvel acteur du développement : les populations émigrées. Selon le rapport parlementaire évoqué plus haut, « cette politique repose sur la conviction que la réponse au défi du développement des pays du Sud passe par l'implication des migrants ou des Français d'origine immigrée dans la création d'activités et ainsi d'emplois » (Cazenave et Godfrain, 2007). Ainsi, les solutions envisagées par les députés Cazenave et Godfrain s'appuient sur la mobilisation de l'épargne des migrants pour pallier aux promesses non tenues par les Etats occidentaux. Mais cette nouvelle approche ne semble pas qu'être strictement économique. Elle est aussi dotée d'un argument moral affirmant que « la France vise donc à rompre clairement avec la logique d'assistance qui prévalait jusqu'alors pour redonner aux populations du Sud la maîtrise de leur développement ». Celui-ci est précisé quand les mêmes auteurs affirment que « le développement des pays du Sud apparaît donc autant comme une exigence éthique pour les pays riches que comme une opportunité de faire face au défi démographique qui semble se profiler » (Cazenave et Godfrain, 2007). En cela, ils se rapprochent des conclusions du Conseil Européen de Séville de 2002 qui argumente clairement l'intérêt de maintenir une aide aux Pays du Sud pour faire face au défi migratoire imaginé et qui propose même une nouvelle forme de conditionnalité.

Si cette nouvelle stratégie peut apparaître à certains comme réaliste, elle sonne malgré tout le déclin d'une ère ouverte au lendemain de la Guerre. Néanmoins, en parallèle des acteurs traditionnels évoqués ci-dessus, sont apparus de nouveaux partenaires, aux moyens certes plus modestes que les structures précédemment citées, mais qui ont complété les propositions de coopération existantes.

8.3.2.4 La coopération décentralisée

La coopération décentralisée se définit comme les actions de coopération internationale menées dans un intérêt, par voie de convention, par des collectivités locales. En ce qui concerne la France, depuis les lois de décentralisation, le nombre de ces partenariats a très

fortement évolué. Ainsi, selon le Ministère des Affaires Etrangères, ce sont actuellement 4756 collectivités territoriales françaises engagées à l'international, auprès de 9746 collectivités partenaires de 138 pays. Au total cela représente près de 12000 projets de coopération décentralisée. Parmi ces collectivités engagées, nous retrouvons la totalité des Régions et des Départements français ainsi que de nombreuses communes ou leur groupement. Mais si l'apport de ces démarches est réel est a pu être constaté à de nombreuses occasions sur notre terrain, le problème de sa mise en œuvre n'est pas à occulter (Marie, 2005).

8.3.3 Le territoire débarque au Sud

Outre les exigences des bailleurs de fonds internationaux et leurs principes macro-économiques, d'autres stratégies de développement ont vu le jour dans les Pays du Sud. Ces pays furent ainsi le lieu d'expérimentation du développement endogène. La percolation de ce type de concept fut effectuée de diverses façons. La première concerne la formation des élites de ces pays dans des structures occidentales prônant ce type d'approche. La tradition d'accueil des universités et écoles françaises a sur ce point été déterminante. La seconde correspond aux différentes procédures d'accompagnement qui ont participé au même processus :

- la DATAR accompagne traditionnellement les pays du Maghreb dans la mise en place de leur politique d'aménagement du territoire (la réalisation du Schéma National d'Aménagement du Territoire Marocain a pu s'appuyer sur cette collaboration) ;
- de nombreux rapprochements universitaires font exister en parallèle les mêmes concepts par delà les frontières (échanges d'étudiants, séminaires croisés, contrats de recherche, colloques exotiques, etc.).

Ce rapprochement intellectuel et méthodologique n'est cependant pas figé. L'analyse historique des différentes conceptions ou modèles utilisés montre un engagement progressif du modèle territorial dans les pays du Sud. Trois périodes peuvent être identifiées (Koop et al., 2010) et synthétisées (cf. Tableau 28).

De l'indépendance aux années 1970, l'action fut dominée par la mise en œuvre des grandes politiques de développement et d'aménagement. Cette période vit la création d'infrastructures et l'accompagnement à l'émergence d'une industrie ainsi que la mécanisation de l'agriculture. Concernant les pays du Maghreb, cette démarche s'appuie sur une approche sectorielle renforçant les pôles de croissance (Perroux, 1961). L'objectif est de favoriser la création et optimisation des moyens de production par un important recours à la planification en jouant la concurrence par les prix. Cette approche est toujours présente. Elle est défendue par les

Chapitre 8 : Le développement durable comme gestion du changement

grands Ministères (industrie, agriculture) et donne toujours lieu au Maroc à la promotion de grands schémas de développement sectoriels.

Durant les décennies 1970 et 1980, les théories du développement endogène et du développement local font leur apparition. Elles engagent un accompagnement à l'émergence de filières localisées, dans la lignée des Systèmes Productifs Locaux. Cependant, ce modèle aura du mal à se faire une place dans les pays du Maghreb. Organisé autour de l'incitation, son objectif est de participer à créer et optimiser les ressources locales en s'appuyant sur une politique d'innovation.

Depuis les années 1990, la décentralisation engagée a favorisé la recherche d'un développement territorial. Confrontés tout comme les pays du nord à la mondialisation accrue suite à l'ouverture de leurs marchés, les pays du sud cherchent eux aussi un moyen de réponse dans le territoire. Comparativement au développement local, l'approche territoriale se base sur une double intégration : interne (mise en relation des différentes filières) et externe (ouverture aux marchés). Elle s'appuie aussi sur une recherche de différenciation par la spécification. La stratégie s'appuie sur une tentative d'optimisation des échelles de développement et par une politique d'aménagement centrée sur la régulation.

Tableau 28 : Tableau récapitulatif des différentes phases de développement

Phase	Développement industriel	Développement local	Développement territorial
Période	60-70	70-80	90-...
Principe	Planification	Incitation	Intégration
Approche	Approche par secteurs	Approche par filière	Approche par territoire
Echelle	Macro	Micro	Meso
Compétitivité	Prix	Innovation	Spécification (Koop et al., 2010)

8.3.4 Le cas du Maroc

L'implication de pays étrangers dans le développement du Maroc s'ancre dans l'histoire de la colonisation. Le Maroc est ainsi placé sous Protectorat français en 1912 et ce jusqu'en 1956. La gestion du pays fut alors confiée à des administrateurs français et de nombreux colons vinrent occuper les zones favorables du pays. Ceux-ci occupèrent alors la zone que le Général Lyautey affirmera être le « Maroc utile », celui des côtes et des plaines par opposition au Maroc inutile, des montagnes et du désert.

Chapitre 8 : Le développement durable comme gestion du changement

Au lendemain de l'indépendance, l'économie marocaine dut faire face à des problèmes économiques importants notamment liés à la chute des investissements, des capitaux, l'aggravation du chômage et de l'exode rural (Belal Aziz et Agourram, 1970). Après 4 années d'économie dirigée, le Maroc s'est engagé officiellement à partir de 1960 dans le choix d'une économie libérale. Celle-ci se traduit par la mise en place de plans quinquennaux successifs. A partir de 1983, la crise de l'endettement et les grands déséquilibres macro-économiques ont amené le Maroc à engager une politique d'ajustement structurel suggérée par Le FMI et la Banque mondiale. Cela a eu pour conséquence une ouverture accrue du marché intérieur et un désengagement de l'Etat. Mais les faibles résultats de la politique ont amené le Royaume à relancer une deuxième génération de réformes en 1994 (accords de libre-échange avec l'Europe et les Etats-Unis notamment).

Actuellement, différents pays ou structures internationales sont engagés dans des actions de coopération au Maroc et leur influence est toujours très visible. La Banque mondiale, l'Union européenne et la Banque Africaine de Développement sont les principaux bailleurs de fonds. Leurs investissements sélectifs en fonction des thématiques marquent profondément les actions de développement engagées dans le pays. Un document de travail du Ministère des Affaires étrangères français estime pour la période 2006-2010 leur investissement respectif à 1.5, 1.2 et 1 milliard d'euros. A l'exception de la BAD qui cible ses actions sur l'eau, les routes et l'amélioration du secteur public, les autres organismes interviennent tous azimuts. Les Nations Unies engagent pour leur part 150 millions d'euros ciblés sur des secteurs spécifiques (ville, éducation, santé, gouvernance, décentralisation et protection des ressources naturelles). En parallèle, différents pays interviennent directement. Les Etats-Unis et la France sont les principaux contributeurs (1000 et 900 millions d'euros). Viennent ensuite les Pays arabes (500), le Japon (500), l'Espagne (200), l'Allemagne (150) et l'Italie (100). Outre les niveaux d'investissement différents, ces pays se différencient par les thématiques investies. Ainsi, les Etats-Unis et la France interviennent sur la totalité des thématiques, à l'image des structures supranationales, alors que les autres pays sont quasi exclusivement engagés, tout comme l'ONU, sur des actions de « premières nécessités » : eau, infrastructures, agriculture, éducation, santé, environnement et se tiennent à l'écart des actions plus politiques (gouvernance, décentralisation, réforme du secteur public, accompagnement de la société civile). La Banque mondiale a quant à elle proposé au Maroc un « Cadre de partenariat stratégique » autour de trois thèmes principaux. Le premier est économique et se fixe des objectifs d'amélioration de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi. Le deuxième concerne le développement humain et fait de l'amélioration de la condition des femmes et de la population rurale sa priorité. Enfin, l'environnement est ciblé. Il s'agit de limiter l'impact du changement climatique et de lutter contre la surexploitation des ressources en eau (agriculture irriguée). L'Union Européenne a mis en place un Document de Stratégie dans le cadre de sa « Politique Européenne de Voisinage » qui concerne les pays de la Méditerranée

Chapitre 8 : Le développement durable comme gestion du changement

du Sud. Différents projets sont aidés, dont l'Education, la Santé et la protection sociale, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), la modernisation de l'économie, mais aussi l'appui institutionnel, la gouvernance et la promotion des Droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que la protection de l'environnement.

Dans ce contexte, la mise en place de la politique d'aménagement du territoire et la volonté de promouvoir un développement local et territorial apparaissent bien dérisoires en comparaison de l'impact des autres politiques. Elle représente surtout une expérimentation de démarches pilotes censées être amenées à se développer dans un futur proche.

Ces actions sont d'ailleurs souvent suivies par la coopération de collectivités territoriales étrangères. Ainsi, en 2009, 86 collectivités territoriales françaises étaient engagées dans des actions de coopérations auprès de 110 collectivités locales marocaines pour 250 projets de coopérations décentralisées. L'analyse des montants engagés montre que ceux-ci ont été ces dernières années en constante augmentation, même s'ils sont sans commune mesure avec les sommes investies par les organisations internationales.

Tableau 29 : Montant engagé par les collectivités françaises dans des actions de coopération en 2006, 2007 et 2008

Année	Montant en euros
2008	5 005 081
2007	3 967 780
2006	2 173 266

(Ministère des Affaires étrangères, 2009)

Si les thèmes abordés sont très larges, ils ont par contre la contrainte des champs de compétences des différentes collectivités partenaires. Différents exemples peuvent être cités. Ils montrent la très grande diversité des thèmes abordés :

- aménagement : Communauté urbaine de Lyon à Rabat sur le thème des politiques urbaines ;
- développement local : Conseil général de Seine-Saint-Denis à Figuig sur le thème du commerce équitable ;
- culture : Conseil Général de l'Isère sur l'Atlas sur le thème de la mise en valeur du patrimoine et du tourisme solidaire ;
- formation : Conseil Général de la Loire-Atlantique sur de la formation en agriculture à Agadir ;
- environnement : Conseil Régional de Lorraine à Fès sur le traitement des déchets et la prévention des pollutions ;

- gouvernance : Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais dans la Région de Doukkala-Abda sur la démocratie participative.

En parallèle des programmes et actions engagés par les Etats et collectivités locales étrangères, de nombreuses Organisations Non Gouvernementales étrangères opèrent au Maroc. Deux cas sont possibles :

- celles qui sont directement liées par convention aux collectivités précédemment citées. Ayant la connaissance du terrain, la flexibilité de l'engagement ponctuel, elles sont les « sous-traitantes » du développement. Le cas de Tetractys, association grenobloise investie dans le Haut-Atlas au côté du Département de l'Isère, évoqué dans notre quatrième partie est exemplaire ;
- celles qui fonctionnent sur fonds propre, grâce à leurs donateurs et qui ont une latitude supérieure par rapport aux premières.

Confrontées, les stratégies des différentes structures montrent une convergence des actions. Les principaux efforts sont tournés essentiellement vers quatre axes : la réduction de la pauvreté (dans le cadre des Objectifs pour le millénaire), la démocratisation (décentralisation, émergence de la société civile, modernisation de l'Etat), la réduction de la dette (après les privatisations engagées au début des années 2000, viennent maintenant les réductions budgétaires) et l'ouverture commerciale.

L'analyse de terrain menée révèle l'importance des deux premiers à l'échelle territoriale sur les thèmes traités par ce travail. Les deux autres axes interviennent à une échelle macro non identifiable directement. Par contre, elles ont bien évidemment d'importantes conséquences sur l'économie locale, sur l'emploi et le social.

8.4 Répondre au paradoxe

Depuis l'invention du développement durable et sa diffusion dans les différentes sphères politiques, économiques, mais aussi sociales ou scientifiques, la notion interroge au moins autant que ce qu'elle est mise en avant. En parallèle de sa reconnaissance par les différents acteurs engagés dans les champs de l'action publique ou du développement, des critiques nombreuses et fournies sont venues amender le concept. En effet, si le développement durable constitue une nouvelle doxa de l'aménagement, il est aussi classique que les chercheurs, universitaires et autres penseurs s'affirment dans la critique de ce modèle aujourd'hui dominant. Cette critique menée plus haut, doit être complétée. Pour cela, sa tenue théorique et à ses conséquences pratiques seront maintenant questionnées.

8.4.1 Une impossibilité conceptuelle

Pour reconnaître un intérêt à cette notion, suivons J. Theys (2002), lorsqu'il écrit qu'« incontestablement le concept de "développement durable" se distingue par une capacité tout à fait remarquable à poser et surtout à lier ensemble plusieurs des questions centrales auxquelles nos sociétés sont aujourd'hui confrontées ». Parmi celles-ci l'auteur soulève la question des finalités de la croissance, celle du « temps » et de la concurrence entre court et long termes, celle, enfin, des « identités spatiales » – et de l'articulation problématique entre les logiques de globalisation et celles d'autonomisation des territoires locaux. Nous avons préalablement discuté ces différentes questions et les propositions aujourd'hui débattues pour y répondre.

Par contre, la proposition conceptuelle qui conçoit le développement durable dans l'articulation de plusieurs sphères – économique, sociale et environnementale – affaiblit très largement ce bénéfice (Senil, 2007). Ainsi posé, le développement durable segmente notre monde et rend plus difficile encore la décision. Le développement durable aurait ainsi des difficultés à poser les questions (nous savons déjà qu'il ne peut seul y répondre), il contiendrait en germe un problème insoluble. Construit sur la coexistence de trois sphères distinctes, le développement durable juxtapose des ensembles porteurs de logiques et de systèmes de justification très différents.

Poser ainsi notre avenir, nos choix et notre construction du changement, revient en effet à nous confronter à un problème ancien issu de notre manière de concevoir le monde : la Modernité et sa constitution (Latour, 1991). Pour appuyer notre propos, nous intégrerons les travaux de la sociologie des sciences et plus précisément la critique faite à notre Modernité par B. Latour. Il sera ensuite mis en perspective ces propositions avec la conceptualisation actuelle du développement durable.

8.4.1.1 Pour une critique de la modernité

L'idée initiale de B. Latour est de mener une anthropologie de l'Occident et de réserver ainsi le même traitement à notre société qu'à celles observées pendant des dizaines d'années par les ethnologues en mission dans les sociétés dites « archaïques ». Cette anthropologie réussie, fondée sur le principe de symétrie, permet alors selon lui de casser la grande convention mise en place par les modernes : l'opposition nature / culture. Pour lui, cette opposition n'a jamais existé (thèse défendue dans « Nous n'avons jamais été modernes » (Latour, 1991) mais a été par contre à l'origine de notre méconnaissance du monde et des difficultés des sciences à

comprendre celui-ci (thèse défendue dans « Changer de société, refaire de la sociologie » (Latour, 2005)).

Le monde occidental, tout comme les autres, n'est constitué que d'objets hybrides (des médiateurs) mi-sujet, mi-objet. Pour lui, le problème des sciences est d'avoir fondé leur découpage sur cette opposition artificielle. Les sciences dures chargées de la nature, les sciences « sociales » missionnées pour comprendre les cultures.

Mais ce projet est aussi politique : l'opposition fait – valeur (là encore construite sur nature/culture) a rejeté dans deux « chambres » séparées la Science et la politique. Ainsi, actuellement, la politique cherche dans la Science, les solutions à mettre en œuvre. Or, si comme il le pense, les objets purs n'existent pas, ce partage des tâches ne peut fonctionner. Il propose donc une autre articulation entre politique et sciences (Politiques de la nature (Latour, 1999)).

Cette proposition théorique nous interroge alors sur la manière « d'abandonner la confuse distinction des faits et des valeurs tout en conservant le noyau de vérité qu'elle semble contenir, c'est-à-dire l'exigence d'une distinction qui évite au collectif de tout mélanger et de confondre les propositions dans la nuit où toutes les vaches, clonées ou non, sont grises ? » (Latour, 2002b). L'auteur appelle alors à « désemmailloter » les deux paquets des faits et des valeurs pour en « libérer les exigences contradictoires ».

Ainsi, les faits possèdent à la fois la capacité de déranger les choses établies (la complication) et celle de les rendre indiscutables (l'unification). Ils permettent ainsi tout autant des logiques de perplexité et d'institution. Les faits créent le débat, la controverse, mais y mettent aussi fin. Les valeurs remplissent quant à elles une exigence de consultation mais aussi de hiérarchie. Elles servent à ouvrir le débat à tous les protagonistes, à leur assurer une prise en compte et participent pour finir à leur institution dans le collectif.

Ainsi posé, il semble que l'opposition entre faits et valeurs puisse être dépassée. Pourtant, il est encore fréquent que les groupes porteurs de valeurs s'attaquent à ceux qui ont construit les faits en leur reprochant d'avoir agi trop vite (cas de nombreuses controverses socio-techniques dont celles fréquentes autour du développement durable).

8.4.1.2 Le problème moderne du développement durable

Si l'on suit B. Latour, la modernité se caractériserait donc par une césure entre la nature et la société, qui aurait pour conséquence de rendre impossible la décision politique. Celle-ci serait

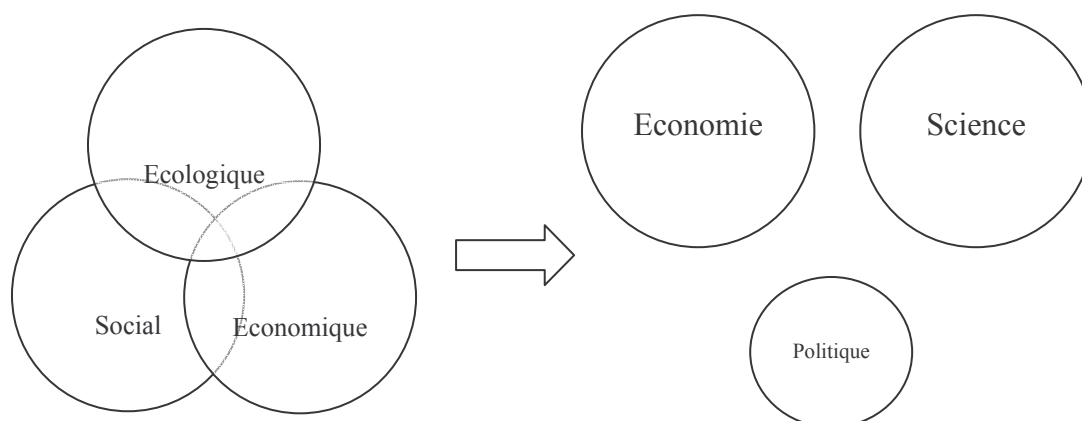
Chapitre 8 : Le développement durable comme gestion du changement

en effet court-circuitée par la Science, seule source d'objectivité, car seule en lien avec l'essence des choses.

Dans son acception forte, « le développement durable se manifesterait alors par une injonction à soumettre le développement économique spontané à des contraintes qui lui seraient extérieures et qui exprimeraient les exigences de l'environnement. Et naturellement, il appartiendrait aux sciences de l'environnement et de l'univers d'énoncer ces contraintes » (Godard, 2001).

En 1992, à Rio, la définition canonique tirée du Rapport Brundtland est modifiée pour se voir rajouter trois piliers qui doivent être conciliés : le progrès économique, la justice sociale et la préservation de l'environnement. Ce complément, certes pédagogique et à ce titre largement repris, nous semble être problématique dans son usage. En effet, si le développement durable pose les bonnes questions, sa conceptualisation actuelle ne permet pas d'y répondre (George, 2007). Elle tendrait même à rendre impossible leur traitement. Sur le plan conceptuel, la situation idéale de départ laisse ainsi la place à des disproportions dans la construction du bien commun et du vivre ensemble. L'économie et la science œuvrent ainsi du côté des faits, tandis que la société porteuse de la politique se retrouve du côté des valeurs. « Dans des situations complexes, aucune description ne peut plus désigner ce qui "est" sans en même temps poser des problèmes de valeur. Qu'est-ce qui est le plus important ? Telle espèce rare dans telle région qui va peut-être être menacée, ou tel bénéfice économique ? » (Stengers, 2003). Deux modes différents de justification et d'énonciation de la vérité sont ainsi utilisés. Il s'en suit des rapports de force déséquilibrés, en amont de l'action et des jeux de pouvoir.

Figure 29 : De la représentation souhaitée aux rapports de force théoriques effectifs



(Senil, 2011)

Chapitre 8 : Le développement durable comme gestion du changement

En conceptualisant de la sorte le développement durable, la question du vivre ensemble et la manière de construire nos choix pour demain, les rationalités économiques et scientifiques font face à la morale politique (Banerjee, 2003). Ainsi posé, notre devenir n'est plus pilotable. Les règles nous sont transcendantes et s'imposent à notre capacité de décision. Dès lors, la question qui se pose est d'arriver à réarticuler ces grands enjeux, en permettant à chaque sphère d'être équivalente.

Notre critique du développement durable, n'est donc pas générale. Nous pouvons en effet faire l'hypothèse avec C. Fauvel (2009), que le développement durable constitue un mode d'apprentissage de notre nouvelle manière de « faire avec » le monde. « Et si le "développement durable" n'était au fond que la seule façon trouvée par l'homme contemporain aux prises avec la complexité pour s'interroger aujourd'hui sur des quêtes lancinantes liées à sa liberté, à son autonomie par rapport aux contraintes de la nature, à sa reproduction dans le sens existentiel du terme ? On ne peut pas décrier cela, mais tenter d'accepter que l'intérêt de la quête réside bien souvent dans la quête elle-même plus que dans la réalisation de l'objectif. Le "développement durable" répond alors peut-être plus au besoin d'apprentissage du désordre, de l'ambigu, de l'incertain, qu'à la nécessité d'atteindre un objectif mythique de synthèse et d'harmonie » (Fauvel, 2009). En accord avec l'auteur sur le diagnostic, nous doutons par contre de la possibilité du monde à réussir l'entreprise.

8.4.2 Sortir de la crise

En opposant les faits aux valeurs et les rationalités à la morale, la conceptualisation du développement durable pose donc un problème insoluble. Pourtant l'urgence est là. « La guerre des dieux pourrait être l'horizon de cette modernité bouchée qui masque le monde. D'où l'urgence de penser le monde, non comme une chose finie à prendre, à gouverner, mais bien comme la relation actualisée des êtres conscients entre eux et des êtres conscients ensemble dans l'Autre inanimé qu'est la Terre » (Retraillé, 2000). Il devient donc nécessaire de proposer une manière de penser ensemble des entités construites pour être séparées. Alors que l'homme moderne et sa Société se sont constitués sur l'opposition au sauvage, au naturel, la prise de conscience actuelle des problèmes globaux oblige à repenser cette séparation. L'acceptation des Autres dans un monde commun, appelée par de nombreux auteurs, est devenue pressante.

8.4.2.1 Faire « avec » les différences, les cosmopolitiques

Dans ce monde incertain, la redéfinition de notre univers conceptuel et l'intégration de tous les exclus de la modernité « les non-modernes, les non-humains ou encore les sur-natures » (Latour, 1999) apparaissent donc centrales. Il n'existe plus d'ailleurs, d'externalités pratiques capables de maintenir la différence ou le gênant à l'écart (Beck, 2001). Néanmoins, intégrer les non-humains ne veut pas dire prendre en compte la Nature. Nous avons vu précédemment que ce type de conceptualisation posait justement problème à ce stade. Décider l'action, faire le bon choix, engager les changements nécessaires demande non pas d'intégrer des éléments supplémentaires, mais d'intégrer l'existant différemment.

La proposition qui est faite par I. Stengers et B. Latour tente de « repenser alors le monde commun comme un cosmos pour tenter d'intégrer l'étranger, d'absorber l'hétérogène dans un nouvel ordre du monde qui demeure juste et lui restitue sa beauté » (Lolive et Soubeyran, 2007). L'objectif est d'aboutir à l'élaboration conjointe du monde commun et du bien commun et ainsi de répondre à la question « quel monde voulons-nous ? » (Taverne, 2007). La notion de cosmos est alors considérée comme un « opérateur de mise à égalité, à condition de dissocier radicalement mise à égalité avec mise en équivalence, qui implique une mesure commune, impliquant l'interchangeabilité des positions » (Stengers, 2007). Cette approche doit alors permettre de faire tenir ensemble des éléments disparates dont la position n'est pas équivalente. Mais l'approche proposée n'est pas à considérer comme une boîte à outils, une nouvelle constitution garante d'une intégration facilitée. Pour l'auteur, les cosmopolitiques constituent plutôt le « passage d'une frayeur », permettant de ralentir l'action, de freiner l'histoire par un « bégaiement » facilitant la prise en compte, le complément. L'idée principale est de compliquer les situations pour éviter les recyclages de réponses préconçues. L'approche revendique une nécessaire maturation permise par un temps hésitant, qui s'oppose à la linéarité de la modernité.

Elle ne propose pas véritablement de mise en œuvre, mais plutôt des garde-fous. Pour les sociétés se vivant en situation d'incertitudes, la question qui reste est donc celle de sa mise en œuvre. Ayant intégré les risques et les limites, il reste à fixer la méthode. Comment construire ce monde commun et prendre en compte les exclus ? L'analyse des logiques motrices des processus de patrimonialisation en constitue une piste.

8.4.2.2 L'énergie patrimoniale

A. Micoud (2005) le dit, ces pratiques de patrimonialisation « sont des critiques en acte du temps de la Modernité » et de sa croyance dans un futur radieux. « Elles disent aussi que les

Chapitre 8 : Le développement durable comme gestion du changement

manières de se comporter avec la nature d'avant la Modernité, ou ailleurs que dans la Modernité, n'étaient pas et ne sont toujours pas si barbares que ça ». L'usage de la patrimonialisation serait donc un moyen de repolitiser la nature et l'histoire, de réécrire notre passé pour se réinventer notre futur.

Pour réaliser cela, M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthe (2001) avancent une idée déjà évoquée, la mise en place d'une démocratie dialogique autour de forums hybrides où figurent experts et « profanes ». L'objectif de ces nouvelles assemblées étant de « combler le fossé apparemment infranchissable séparant la science (chargée de comprendre la nature) et la politique (chargée de régler la vie sociale) » (Latour, 1999). Il nous semble que là encore les scènes de patrimonialisation sont aussi l'occasion de mettre côte à côte des acteurs ayant différents statuts. Face aux experts en environnement ou en économie, la société répond par ce qu'elle a de plus cher, ce qui est à la fois son être et son avoir.

Nous remarquerons avec G. Di Méo (2005) « que cette notion de transmission est, de nos jours, fondamentale pour les conceptions et les politiques du développement durable. On sait que celles-ci s'appuient justement sur la qualification patrimoniale de l'environnement, au sens d'une transmission garantie aux générations futures de biens et de ressources communs et/ou publics, tant sociaux (biens et valeurs de civilisation) qu'environnementaux (ressources biotiques ou abiotiques) ». Le développement durable constitue donc une manière de poser un problème que l'approche patrimoniale se propose en partie de résoudre (Janin et Perigois, 2010). Le patrimoine constituerait donc l'instance de cette prise en compte et la garantie d'une possible écoute. Dans ce contexte, la patrimonialisation s'éloigne de son acception passéiste. Faisant ici de la patrimonialisation un principe de « régime de territorialité réflexive » (Melé, 2009a), la dimension éminemment politique du processus l'ancre dans le futur. « Parler de patrimoine dans ce contexte de filiation et de transmission revient à poser le principe d'une conservation des biens reçus par héritage, en vue de leur passation future, en l'état ou sous forme substitutive de capital social. Le patrimoine recèle donc la perspective d'une projection dans le futur. Il contient la possibilité d'un futur qui accroît son caractère d'enjeu à la fois social, culturel, économique et symbolique » (Di Méo, 2005). Avec le patrimoine, c'est donc un gain substantiel qui est recherché et visé. Le patrimoine représente donc une énergie capable de transcender les frontières et de bousculer les choses établies. Il répond à des besoins multiples sous des formes innovantes.

- Garder le cap

Dans un contexte d'incertitudes, une première difficulté est de garder le cap. Maintenir son identité dans un monde changeant pose problème. Ainsi, selon O. Godard (2005), « l'un des concepts emblématiques du développement durable devrait désormais être celui de « résilience », cette capacité à surmonter perturbations, catastrophes et crises par une

mobilisation de ressources vives et une réorganisation interne qui préservent cependant les valeurs essentielles ». Par ses fonctions de marqueur et de traceur, le patrimoine contribue à préserver cela. Si l'on maintient l'inspiration thermodynamique, nous pouvons rappeler le premier principe, intitulé loi de conservation de l'énergie. « L'énergie, c'est ce qui ne change pas quand tout bouge ». En ce sens, le patrimoine constitue une énergie du groupe constitué, une force de résilience (Hopkins, 2010).

- Intégrer le multiple

La question posée par le développement durable fait référence à des « mondes » différents que la modernité a séparés (nature / société ; passé / futur ; marchand / non marchand). Or, le fonctionnement systémique et la construction même des phénomènes observés lient par delà ces séparations conceptuelles. Nous avons vu sur ce point que le patrimoine, en réinterrogeant l'objet et le sujet et par là la nature et la société passe outre et transcende ces catégories.

- Arbitrer pour avancer

Néanmoins, ces questions de résilience et d'intégration ne peuvent répondre seules à la nécessité de définir l'action. Il en résulte une obligation d'arbitrage qui s'apparente au pilotage. Ce point nous permet de rappeler qu'à l'heure où certains critiquent la folie patrimoniale, le patrimoine ne fonctionne pas systématiquement comme un aimant auquel viendraient s'agglutiner tous les objets passant dans son aire de rayonnement. La sélection qu'il opère constitue un arbitrage révélateur des choix faits et du projet sous-tendu. Le traitement du passé révèle ainsi une orientation d'avenir.

CONCLUSION DU CHAPITRE 8 : LA PATRIMONIALISATION COMME CONSTRUCTION DE LA DURABILITE TERRITORIALE

Ce chapitre nous a permis d'établir que si le développement durable participe à poser le problème, il n'apparaît pas réellement en mesure d'imposer avec certitude ses solutions. Demander d'associer compétitivité et durabilité, tel qu'il le fait, ne va pas de soi. La diversité de théories différentes et même pour certaines contraires, révèle l'ampleur du problème. Pourtant, malgré ces discussions, la théorie classique du développement, aujourd'hui requalifiée, apparaît toujours diffusée au monde entier. Ainsi, la présentation des politiques internationales à destination des pays du Sud et du Maroc révèle une ingérence économique forte orientée vers une libéralisation et marquée par une intégration accrue au marché mondial. Pour ces pays, la contrepartie de l'aide aux populations et au fonctionnement de l'Etat est bien celle d'une exposition économique supérieure. En parallèle de ce grand marchandage global, on assiste à une diversification des interventions liées à l'engagement direct de services ministériels (DATAR) et à l'augmentation des interventions des collectivités territoriales et des ONG qui proposent des partenariats moins normalisés. La multiplication des acteurs entraîne ainsi une pluralité de logiques défendues et la possibilité de mettre en place des actions originales et expérimentales.

Si le développement durable ne peut s'atteindre que par une gestion patrimoniale des ressources, sa traduction actuelle va à l'encontre de ce que montrent les pratiques de patrimonialisation. En effet, alors que le développement durable souhaite la coexistence de sphères présentées comme autonomes, le patrimoine lie, regroupe, interpénètre et opère comme un passe-muraille. Critiqué pour son caractère traditionnel assimilé à une pré-modernité, le patrimoine agit dans les territoires qui souhaitent construire leur durabilité. Il représente alors la ressource territoriale, continue et adaptable, utilisée pour sa capacité à transpercer, transporter et transférer les catégories initiales.

CONCLUSION PARTIE TROIS : LA DURABILITE EN ACTION PAR LE PATRIMOINE

Alors que les deux premières parties de ce travail nous ont permis de préciser les notions et concepts mobilisés et de nous interroger sur le fonctionnement croisé des dynamiques patrimoniales et territoriales, certaines limites du cadre initial sont apparues. Aussi, la troisième partie avait pour objectif de préciser les problèmes rencontrés et de les surmonter. Pour cela, le patrimoine a été affirmé dans sa capacité à bousculer les clivages économiques et sociologiques construits. La notion de ressource territoriale a été retenue pour suivre ces mouvements dans leur totalité et leur diversité (Chapitre 7). En permettant de suivre l'action, cette notion nous offre un outil permettant une approche pragmatique, utile à l'analyse de ces dynamiques complexes et nouvelles. Enrichie des enseignements précédents et de plusieurs apports théoriques, cette notion permet maintenant de relire la complexité observée.

L'horizon actuel des sociétés, le développement durable a ensuite été questionné. Il a alors été précisé par rapport à ses rapports au temps et à l'espace et rapproché du patrimoine (Chapitre 8). Si le développement durable est aujourd'hui utilisé pour construire un futur en situation d'incertitude, l'évocation des débats passés et actuels autour de sa gestion des enjeux rappelle que les choix ne sont pas évidents. Ainsi, l'injonction de lier compétitivité et durabilité, notamment via la recherche d'une croissance verte, apparaît encore paradoxale. Pourtant, malgré ces difficultés, la croyance dans le développement continue d'être soutenue, même si plusieurs évolutions ont pu être relevées. Ainsi, la multiplication des acteurs et la reconnaissance du fait territorial apparaissent comme des leviers de diversification possible des stratégies.

Mais un autre problème a aussi été pointé. D'ordre conceptuel, celui-ci remet en cause l'opérationnalité même de la formalisation actuelle du développement durable. Ainsi, en opposant la rationalité des faits, à la moralité des valeurs, la notion, telle qu'elle est aujourd'hui pensée et mise en œuvre, apparaît inapte. Face à ce constat et aux problèmes identifiés, le patrimoine représente alors une forme de réponse mobilisée par les territoires pour réconcilier le disjoint. Il constitue un outil de sortie de crise, mobilisable pour continuer, malgré l'incertain, à construire l'avenir ici et maintenant. La partie suivante cherchera à montrer comment les acteurs s'en emparent.

Partie Quatre :

Par delà tradition et modernité : quelle mobilisation patrimoniale ?

« Sache, jeune visiteur, que le plus grand cadeau que le Très-Haut puisse offrir à un homme, c'est de le faire naître dans une haute montagne traversée par la route des caravanes. La route apporte la connaissance et la richesse, la montagne offre la protection et la liberté. Vous les gens des villes, vous avez à portée de main tout l'or et tous les livres, mais vous avez des princes, devant lesquels vous courbez la tête... »

Léon l'Africain, le livre de Fès
Amin Maalouf

Dans ce travail, nous avons vu précédemment comment le patrimoine participait à créer du territoire mais aussi comment il le valorisait. Ainsi, on a pu constater que le rapprochement de dynamiques patrimoniales et territoriales favorisait le développement, le patrimoine étant alors mobilisé comme ressource territoriale. Pour compléter ce premier résultat, le choix de cette dernière partie est de réfléchir au mouvement inverse. Notre question sera donc ici : comment créer du développement à partir du patrimoine et du territoire ?

Celle-ci rompt alors avec l'approche classique qui observe le développement et cherche à identifier les ressources qui y contribuent. En effet, nous avons vu dans la Partie Deux que dans les cas de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau, l'invention de la ressource donne à penser le développement (souhaité et affirmé comme durable). Notre objectif est alors de montrer comment des projets de développement s'appuient sur le patrimoine et le territoire. Celui-ci est complété par une réflexion continue sur la manière dont les acteurs mobilisent ces objets, comment ils s'agglomèrent et finalement quelles formes émergent.

Pour étudier ces mouvements, deux cas d'étude emblématiques engageant le couple patrimoine et territoire sont présentés. Le premier renvoie à l'analyse des dossiers déposés au titre de l'appel à projet Pôle d'Excellence Rurale lancée à partir de 2005 par la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale française (DATAR). Le second s'appuie sur une analyse de la mise en place de projets de développement à partir du patrimoine au Maroc. Celle-ci a pris la forme d'une expérience pilote de Pôle d'Economie du Patrimoine engagée à partir de 2005 et à laquelle nous avons directement participé.

Le choix de ces deux terrains se justifie tout d'abord par le fait que les démarches engagées procèdent de manière symétrique. Dans le cas de la France, la demande faite aux territoires de créer du développement se traduit par la mobilisation du patrimoine. Dans celui du Maroc, la volonté de créer du développement à partir du patrimoine, passe finalement par la construction de territoires de projet. Mais l'intérêt de cette comparaison s'appuie aussi sur la position différente des contextes d'étude retenus dans ces pays, par rapport à la modernité. Les acteurs français s'inscrivent dans une période caractérisée par une crise de la modernité, tandis que les habitants des territoires montagnards marocains cherchent, par tous les moyens, à y entrer enfin.

Pour présenter nos résultats, cette partie propose une introduction comparée des politiques patrimoniales dans les deux pays. Ensuite, le Chapitre 9 présente l'analyse menée sur les projets de Pôles d'Excellence Rurale. Le Chapitre 10 expose l'expérience marocaine. Enfin, le Chapitre 11 propose un retour théorique sur les éléments apportés.

Encart méthodologique

Le choix de mener, en plus de notre étude de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau restituée en Partie Deux, deux terrains de front dans deux pays différents a dans notre cas profondément contraint notre recherche. Si la motivation initiale fut similaire, sa mise en œuvre fut finalement différente. En effet, contrairement à certains travaux réalisés de manière autonome, cette thèse s'est appuyée sur deux opportunités, non identifiées au départ de la recherche.

L'analyse comparée que nous avons menée utilise deux approches différentes inhérentes à la forme prise par les politiques publiques décidées dans chacun des pays et que nous avons pour l'une étudiée et pour l'autre accompagnée. Ainsi, notre engagement s'est trouvé être différent. Pour le cas français celui-ci fut externe et détaché, alors qu'au Maroc, il fut interne et engagé.

La restitution faite de ces travaux s'organise autour de deux niveaux. Le premier est général, il analyse les deux démarches dans leur ensemble. Le second est resserré, il s'appuie sur l'étude de la mise en œuvre locale de ces deux politiques.

Au niveau général :

- dans le cas des Pôles d'Excellence Rurale, la méthode retenue a été celle de l'analyse des dossiers recueillis dans le cadre de l'appel à projet lancé par la DATAR ;
- dans le cas des Pôles d'Economie du Patrimoine, notre investissement personnel dans la démarche nous a placé dans une position d'acteur et a nécessité une attitude réflexive continue.

Au niveau local :

- dans le cas des PER français, ce travail s'est attaché à décrire et analyser la mise en œuvre réalisée par des acteurs porteurs des projets ;
- dans le cas des PEP marocains, la restitution s'appuie sur la présentation de la mise en œuvre, des difficultés et des enseignements, d'un projet de PEP dans les vallées du Haut-Atlas central.

Néanmoins, malgré ces aménagements nécessaires et complémentaires, l'objectif qui a guidé notre travail et sa restitution est resté partagé. Nous nous sommes ainsi attachés à toujours identifier les formes de mobilisation combinée de l'espace et du temps dans la mise en place de politique de développement.

Pour cela, les outils mobilisés intègrent ces contraintes, nos exigences méthodologiques et le type de données à notre disposition. Dans le cas français, l'accès aux dossiers déposés par les territoires nous a incités à déployer une approche quantitative complémentaire. Les

documents ont donc fait l'objet d'une analyse normalisée et systématique grâce à l'utilisation d'une grille d'analyse qui sera présentée plus loin. Chaque outil correspond à une phase de l'enquête, elle-même identifiée à une échelle particulière.

Dans le cas de l'expérience marocaine, notre position engagée et la disponibilité des données, nous a contraints à compléter les outils utilisés pour notre terrain français par d'autres. Ainsi, l'observation des dynamiques et l'analyse de notre propre action ont été utilisées en complément de l'approche classique basée sur les entretiens.

Evolution comparée des politiques patrimoniales françaises et marocaines

De l'espace au territoire

Le premier élément qui marque le géographe est l'évolution progressive de la mobilisation spatiale des politiques patrimoniales. En lien avec de nombreuses évolutions que nous verrons par la suite, le patrimoine s'affirme de plus en plus dans son rapport à l'espace. Centrées initialement sur des lieux clos, les politiques patrimoniales valorisent peu à peu l'espace. Ce mouvement, déjà évoqué par G. Di Méo (1995) se trouve amplifié. Initialement cantonnées à l'espace, *via* l'opération de zonage et la mise en place de périmètre, les politiques patrimoniales s'emparent du territoire. Du monument, site et zone de co-visibilité, de la réserve au Parc National, les procédures mobilisent dorénavant le terroir, le pays et le territoire. L'apparition des Parcs Naturels Régionaux, des Villes et Pays d'Art et d'Histoire, des Appellations d'Origine Contrôlée, sont ainsi quelques exemples de démarches qui offrent à l'espace un vécu dépassant le support. Ce mouvement visible en France s'est essayé récemment au Maroc. Le récit de l'expérimentation de Pôles d'Economie du Patrimoine fait plus loin, en est un exemple frappant.

De la protection à la valorisation

La France a organisé avec ses premières lois dédiées au patrimoine, promulguées au début du 20^{ème} siècle, une protection stricte des bâtiments et des sites. Calquée sur l'organisation française et mise en place durant le Protectorat, la politique marocaine reprit cette logique initiale. Le Dahir chérifien du 29 novembre 1912 relatif à la conservation des monuments

historiques et des inscriptions historiques, initié par le Général Lyautey, stipule dans son premier article que « les ruines des constructions antiques antérieures à l'islam, celles des palais de nos prédécesseurs, leurs enceintes et leurs dépendances, les monuments religieux ou profanes ayant un caractère historique ou artistique, sont placés sous la surveillance spéciale du Makhzen qui assurera leur protection ». Mais très rapidement le Maroc servit de véritable laboratoire à la France. Ainsi, le Dahir de 1914, abrogeant celui de 1912, se positionne à l'avant-garde de la législation française en se fixant déjà comme objectif « d'assurer la protection des lieux entourant ces monuments » alors que la loi relative à la protection des abords ne paraîtra en France qu'en 1943 (Fadili-Toutain, 2010). Depuis ces premières mesures réglementaires, les politiques patrimoniales ont évolué dans les deux pays vers une prise en compte de la valorisation. Trois mouvements peuvent être identifiés :

- la création de nouveaux outils, dédiés à la valorisation

En France, les VPAH constituent depuis 1985, des outils de labellisation d'une valorisation de qualité au service du public. Les PEP représentent aussi un outil dédié, ayant en plus la particularité de revendiquer une dimension économique forte. Initiés en France et testés au Maroc, ils traduisent l'aboutissement actuel de cette volonté. En outre, des politiques émanant d'autres secteurs d'activités ont participé à cette évolution. Ainsi, les Pays d'Accueil Touristique mis en œuvre en France à partir de 1976 et au Maroc en 2002, intègrent aussi le patrimoine comme ressource au développement touristique.

- le glissement d'outils existants vers une prise en compte nouvelle d'objectifs de mise en valeur

L'évolution de l'approche mise en œuvre par les Parcs Nationaux est typique de ce mouvement. Testés au Maroc suite au Dahir du 11 septembre 1934 et la création du Parc National du Toubkal en 1943, puis en France avec la loi du 22 juillet 1960, les Parcs montrent une volonté d'intégrer une dimension de valorisation. Relevé au Maroc (Milian, 2007), ce mouvement a pris en France la forme d'une nouvelle loi (14 avril 2006) qui consacre le rôle économique de ces entités.

Cette évolution est aussi perceptible dans la construction des ZPPAUP. Si les premières se focalisaient surtout sur l'identification et la protection du patrimoine, les plus récentes se tournent plus naturellement vers la prise en compte des enjeux contemporains de gestions de l'espace et initient une réflexion sur le développement durable de ces zones. Même si cet outil peut être complété par d'autres démarches ne se limitant pas à la protection mais intégrant aussi des objectifs de valorisation, il reste en grande partie réglementaire. La loi Grenelle II, du 12 juillet 2010, marque cette évolution et remplace l'appellation par celle d'« Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ».

La démarche UNESCO s'inscrit aussi depuis peu dans ce mouvement. En conditionnant l'obtention du label « Patrimoine mondial » à la mise en place d'un véritable projet de territoire, elle donne une place affirmée à la valorisation du site.

- le renforcement d'une politique existante par une autre aux objectifs complémentaires

La création des Parcs Naturels Régionaux en France en 1967, constitue une approche complémentaire de celle menée par les Parcs Nationaux (Lajarge, 2000). Elle reconnaît à la structure une capacité à combiner préservation et valorisation et fait du développement durable l'objectif premier. Les PNR revendiquent d'ailleurs le fait de s'être inscrits dans cette approche bien avant qu'elle soit formalisée au niveau international.

Dans ce mouvement, une procédure acquiert une place singulière. La démarche d'Opération Grand Site, initiée en 1976 puis relancée en 1989, s'attache à réhabiliter les lieux touristiques ayant subi des dégradations liées à la surfréquentation. L'objectif est alors d'améliorer la protection en lien avec la fréquentation du site (Duval et Gauchon, 2007).

Du sectoriel au transversal

Récemment et bien que les prérogatives sectorielles perdurent, les politiques œuvrant pour le patrimoine ont opéré un décloisonnement généralisé. L'expérimentation des PEP en France et au Maroc marque l'aboutissement de cette démarche et reconnaît dans le rapprochement des différents secteurs un effet système bénéfique au projet initial. L'aire remplace alors le secteur d'activités pour fixer les limites du projet. Au Maroc, la mise en place de l'INDH et la généralisation des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire opèrent aussi ce basculement. « L'approche régionale se base sur des secteurs porteurs du développement et des créneaux d'attractivité territoriale comme le tourisme et l'artisanat. L'approche sociale quant à elle, vise la lutte contre l'insalubrité et l'exclusion sociale. Les deux approches convergent en matière de soutien aux initiatives de sauvegarde et de réhabilitation du patrimoine culturel (architectural et économique) dans la Médina et élargissent le domaine de leur action à des échelles plus élargies. À la différence de l'approche précédente (mise en œuvre avant 2000), essentiellement focalisée sur des sites sélectionnés dans la Médina, la nouvelle approche espère promouvoir les dynamiques internes du développement, en facilitant les interférences positives de systèmes territoriaux multiples, de paramètres variés, à des échelles de prise de décision distinctes, au sein de la grande région administrative » (Akdin et Laouane, 2010). Néanmoins, l'impact des plans sectoriels tels que le Plan Régional du Développement de l'Artisanat (PDRA), le Plan Régional du Développement du Tourisme (PDRT) limite encore la transversalité.

Du descendant à l'ascendant

A l'inverse des démarches imposées, décidées par les services de l'Etat (classement, parc), de nouvelles approches ont vu le jour à la suite des lois de décentralisation. En reconnaissant aux

acteurs locaux leur capacité de décision, elles leur donnent une autonomie supplémentaire, mobilisable grâce à la mise en place de nouvelles procédures dans le champ du patrimoine.

En France, les ZPPAUP instaurées dès 1983 marquent la possibilité pour les collectivités de co-gérer leur patrimoine. Au Maroc, le Dahir de 1980, donne à l'échelon décentralisé la possibilité de prendre l'initiative du classement (mais ne donne pas la décision de l'attribution). Les PNR et les PEP français aboutissent ce mouvement et reconnaissent réellement cette possibilité ascendante. Les PEP marocains se situent, nous le verrons, dans une situation intermédiaire. Bien qu'à l'écoute des capacités locales, la démarche menée reste pilotée par l'Etat. Mais cette ambiguïté est aussi présente en France. Avec les PER, l'initiative est laissée au niveau local, mais la sélection est nationale.

Néanmoins, malgré les volontés affichées, de nombreuses procédures sont encore marquées du sceau des Ministères. Les Parcs Nationaux, toujours initiés par le pouvoir central, cristallisent encore l'opposition des logiques. Au Maroc, « la mise en place de Parcs Nationaux est un acte de dépossession du local au profit du global, il est source de conflits entre des acteurs aux logiques divergentes car positionnés à des échelles différentes » (Goeury, 2007). Les Parcs restent perçus par les populations comme des outils de contrôle et de domination. En France, cette situation change progressivement. La loi du 14 avril 2006 reconnaît ainsi aux communes situées en périphérie du Parc de pouvoir ne pas adhérer à sa charte.

Enfin, au Maroc, les plans régionaux décidés par les différents services déconcentrés des Ministères limitent fortement l'initiative locale et la planification engagée concentre la quasi-totalité des moyens. Ce cas révèle toute la difficulté qu'ont encore les collectivités territoriales pour trouver leur place. Sans réels moyens financiers, sous tutelle du Wali, elles n'ont toujours pas l'autonomie financière qui leur permettrait de traduire leur relative autonomie politique.

De la Nation au territoire/monde

Fondées initialement au niveau national, les politiques patrimoniales françaises et marocaines vivent aujourd'hui une évolution opposée de leurs références géographiques. Alors que les approches françaises s'orientent vers une prise en compte affirmée des spécificités locales (ZPPAUP, PNR, PEP, AOC), le Maroc s'inscrit dans une mondialité dont l'UNESCO est le porte-drapeau. Seules quelques initiatives à l'image de celle du Ministère délégué en charge de l'Habitat et de l'Urbanisme qui a lancé une étude sur les « Architectures régionales rurales », s'orientent vers une reconnaissance des territoires.

Chapitre 9 : Du territoire au patrimoine : les Pôles d'Excellence Rurale en France

La politique engagée par la DATAR en décembre 2005 (alors appelé DIACT) constitue pour le chercheur une opportunité de premier plan. Lancée sous la forme de l'appel à projet, elle a impulsé la constitution d'une multitude de dossiers de candidature qui représente une véritable photographie nationale de la capacité des acteurs ruraux à générer des projets. Au final, plus d'une intercommunalité française sur deux a ainsi proposé un projet. Formalisés et écrits par les territoires eux-mêmes, les dossiers déposés à la DATAR et mis à disposition représentent un matériau unique. Conscients de son intérêt scientifique, nous avons pris très tôt contact avec la DATAR pour avoir accès à ces données, ce qui nous fut accordé en avril 2006. Cette première collaboration s'est ensuite poursuivie dans le cadre du programme de recherche évaluative financé par la DATAR de 2007 à 2010. Les résultats présentés ici découlent donc largement du travail fourni dans le cadre de ce programme.

Le format de l'appel à projet construit un cadre imposé, qui dans ce cas précis, a fait de la cohabitation entre compétitivité et durabilité un impératif. Contrairement aux terrains précédemment évoqués, le développement durable est donc ici une injonction globale et non une expression locale. Incités à s'engager selon l'approche proposée, les territoires ont cependant construit leur propre forme de réponse et ont fait preuve d'une latitude certaine. Aussi, l'intérêt de l'analyse porte sur les choix réalisés par les porteurs de projet et la manière dont ils ont décidé de s'adapter aux normes avancées. Notre interrogation a donc porté sur la forme des projets, les logiques mobilisées et les objets engagés. Pour cela notre travail s'est orienté vers l'analyse des dossiers et des dynamiques qui ont présidé à leur création. Par contre, l'examen du processus de sélection et des résultats de celui-ci n'a pas été abordé. D'autres équipes de recherches engagées dans le programme de recherche évaluative s'en sont par ailleurs chargées (publication à paraître). Souhaitant poursuivre notre questionnement des liens entre territorialisation et patrimonialisation, notre choix s'est porté sur l'interrogation des types de ressources engagées par les acteurs dans ces projets et des logiques ayant présidé à la constitution du dossier. Pour cela, trois temps seront présentés. Le premier est celui de la présentation générale de la politique et de la méthodologie mise en œuvre. Le deuxième propose une analyse globale du corpus de dossiers utilisé. Enfin, le troisième questionne l'articulation mise en œuvre par les projets entre durabilité et compétitivité et l'usage fait du patrimoine.

9.1 La recherche d'une compétitivité rurale

La politique des Pôles d'Excellence Rurale, s'inscrit dans une longue tradition d'intervention aménagiste des pouvoirs publics dans les territoires ruraux. Pour cela, l'Etat peut s'appuyer depuis 1963 sur une administration dédiée aux politiques d'aménagement du territoire, la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR), devenue, Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR), après un interlude ayant duré de 2005 à 2009 où elle fut nommée Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT).

Historiquement, deux types de politiques d'aménagement du territoire ont été menés successivement ou parallèlement par cette structure :

- les politiques dites redistributives dont l'objectif est de mettre en œuvre le principe de solidarité territoriale. Ces politiques s'adressent donc aux territoires les plus fragiles et leur accordent des moyens supplémentaires censés leur permettre d'engager leur rattrapage ;
- les politiques dites allocatives, qui s'appuient sur les initiatives les plus motrices, sur lesquelles viendront se greffer par effet de rayonnement ou d'association les territoires moins dynamiques.

La période récente a été marquée par les politiques redistributives. La loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 s'inscrit dans cette approche, notamment avec la réaffirmation et la réactualisation des Zones de Revitalisation Rurale¹ ainsi que des mesures d'exonération liées.

Pourtant, le lancement de l'appel à projets « Pôles d'excellence rurale », qui nous intéresse ici, constitue une réinvention de la politique allocative et son adaptation aux territoires ruraux. Engagée en parallèle des pôles de compétitivité, elle en est la traduction rurale. « Cette voie de l'innovation et de la compétitivité doit profiter à l'ensemble du territoire. Il faut éviter l'écueil d'un développement à deux vitesses, l'un tourné vers l'avenir qui serait réservé aux grandes métropoles et l'autre accroché au passé auquel serait condamné le reste des territoires, notamment ruraux² » (Loos, Estrosi, Les Echos, 30 mai 2006) .

¹ Dorénavant, peuvent être classées en ZRR les communes qui satisfont à au moins un des critères suivants : déclin de la population, déclin de la population active, forte proportion d'emplois agricoles.

² Nous verrons dans cette partie que cette lecture métaphorique du contexte, opposant un passé assimilé à la marginalité et un futur représentant le développement, mérite d'être nuancée. C'est en effet le passé qui sert majoritairement au développement.

Tableau 30 : Approche comparée de la première vague de contractualisation de Pôles de compétitivité et de Pôles d'Excellence Rurale

Caractéristiques	Pôles de compétitivité	Pôles d'Excellence rurale
Nombre	71	379
Montant du financement Etat	946 millions d'Euros	210 millions d'Euros
Organismes porteurs	Entreprises, centres de recherches, organisme de formation	« Territoires de projet » EPCI, Pays, GAL, PNR, CG
Réponse aux enjeux récents	1. Compétitivité industrielle, R&D 2. Visibilité, rayonnement international	1. Territoire plus attractif 2. Concerne les territoires isolés
Type d'espace	Métropole	Territoires ruraux (- de 30.000 habitants)
Ressources mobilisées	Nanotechnologies, microélectronique, aéronautique, biotechnologie, etc.	Richesses naturelles, culturelles et touristiques, Services, Energies renouvelables, industrie.

(Senil, 2011)

En ce sens, la politique de Pôle d'Excellence Rurale s'affirme dans la mise en œuvre de deux grands principes du développement territorial déjà abordés :

- le premier est fondé sur les pôles de croissance (Perroux, 1961) ;
- l'autre est basé sur l'interdépendance générée par la proximité d'activités localisées sur un même territoire et déjà étudié au travers des Districts industriels (Becattini, 1992) et des Systèmes Productifs Locaux (Courlet, 1994, Courlet et Pecqueur, 1996).

Si la réduction des inégalités territoriales fait toujours partie des objectifs fondamentaux de la DATAR, cela passe désormais par une incitation des projets dans les territoires ruraux, considérés comme des « réservoirs de croissance et d'excellence au niveau national, [contribuant] à l'attractivité et au développement de la France. Leur rôle est essentiel dans la bataille pour l'emploi et dans l'engagement national en faveur du développement durable » (Appel à projets, décembre 2005). Il s'agit à l'avenir de bâtir des outils dont les acteurs locaux puissent se saisir pour rendre leur territoire plus compétitif.

Les PER sont en ce sens le reflet du nouveau paradigme de l'action publique territoriale. En 2005, C. Estrosi, Ministre délégué à l'aménagement du territoire, déclarait ainsi qu'« une

péréquation qui se ferait uniquement par rééquilibrage financier entre territoires riches et territoires pauvres ne servira guère à renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires » (Estrosi, audition au Sénat, 25 octobre 2005).

Le processus de sélection centralisé des projets déposés par les porteurs eux-mêmes et l'attribution d'aide supérieure en ZRR mixe donc les logiques allocative et redistributive. Ainsi, la démarche engagée construit un hybride.

9.1.1 Une approche thématique

Pour engager ce principe, la politique mise en place s'appuie sur l'excellence rurale et fixe quatre thématiques aidées qui constituent autant de souhaits de développement pour les territoires ruraux :

- La promotion des ressources naturelles, culturelles et touristiques, qui confirme la place éminente des ressources spécifiques dans le champ du développement local. 42% des projets déposés lors de la première vague s'inscrivent dans cette thématique. ;
- La valorisation et la gestion des « bio ressources », susceptibles de devenir compétitives dans un contexte de renchérissement de l'énergie, dans lequel « les territoires ruraux sont des espaces stratégiques en matière de développement durable ». Ce thème représente 21% des dossiers ;
- L'offre de services et l'accueil de nouvelles populations, qui accompagnent le développement de l'économie résidentielle dans laquelle « les territoires ruraux sont devenus attractifs » et qui concerne 15% des projets ;
- Des pôles d'excellence technologique, pour des productions industrielles, artisanales et des services localisés pour lesquels il est précisé qu' « à l'instar des pôles de compétitivité, mais à une échelle locale, on soutiendra, dans le cadre de ce volet, les projets coopératifs associant des entreprises à leur environnement économique, de formation et de recherche ». 14% des projets s'inscrivent ici.

Il est enfin à noter que 8% des projets déposés lors de la première vague mobilisent plusieurs thématiques.

9.1.2 Des objectifs paradoxaux

Plusieurs objectifs sont explicitement déclarés dans l'appel à projet. Ils constituent à la fois le cap à atteindre et les critères de sélection des projets. La création d'emplois est la principale justification de cette politique. Ainsi, « les projets seront évalués en fonction des retombées économiques attendues sur le territoire, en particulier en matière d'emploi ». Le lien est posé entre croissance et emploi. Le « développement territorial durable » est le deuxième objectif annoncé. « Les projets seront également analysés en fonction de leur incidence environnementale » notamment *via* la notion d'empreinte écologique. Il est aussi demandé d'affirmer une cohésion sociale et territoriale. L'ancrage rural fort est déterminé par les conditions d'éligibilité à la politique et par les conditions plus avantageuses pour les projets situés en ZRR. Une conduite de projet multi-partenaire est aussi demandée. Cette prise de position consacre la volonté de multiplier les partenariats publics/privés et d'associer les compétences et les logiques de ces deux sphères. Enfin, une place affirmée à l'innovation est donnée. Celle-ci peut être partenariale, thématique (l'étude des projets montrera que le fait d'être la première démarche à mener un type d'actions sur un territoire sera ainsi considéré comme innovant), organisationnelle ou technologique.

Ainsi, il est demandé aux acteurs souhaitant bénéficier de cette politique de proposer des projets permettant d'affirmer conjointement compétitivité et durabilité. Pour cela, l'innovation est prioritairement convoquée. En ce sens, cette politique s'inscrit dans la conception actuelle du développement durable qui ne considère pas ces deux objectifs comme contradictoires et qui voit dans l'innovation le moyen de les associer dans une perspective productive.

9.1.3 La démarche retenue : l'appel à projet

Le lancement de la démarche PER s'est effectué en deux vagues distinctes. En effet, les acteurs territoriaux ont eu la possibilité de déposer leur projet soit au 1er mars soit au 30 septembre 2006. Les projets doivent représenter un montant minimum de 300 000 euros d'investissement. Le financement de l'Etat (dont le cofinancement communautaire) s'effectue dans la limite de 1 million d'euros. Le taux d'aide représente au maximum 33 % du montant éligible du projet (hors TVA). Il peut être porté à 50 % dans les zones de revitalisation rurale.

Le dossier est déposé conjointement en préfecture et sur le serveur dédié à la démarche géré par la DATAR. Ce dernier mode a fait de la politique PER le premier appel à projet dématérialisé. Ce choix initial a considérablement aidé notre travail, la totalité des dossiers étant consultable avec un accès internet. Après dépôt et instruction, les dossiers ont fait l'objet

d'une présélection par un Comité national composé d'experts¹ et d'agents des différents ministères contributeurs. Enfin, la sélection finale et la labellisation furent faites par le Premier Ministre sur proposition des différents Ministres.

Les Pôles d'Excellence Rurale participent ainsi à une nouvelle approche de la politique de l'Aménagement du territoire, au sein de laquelle l'Etat conserve une capacité à dire la norme, au travers d'appel à projets. Si la méthode apparaît dès les années 1980, avec les programmes européens, l'Etat l'utilise depuis au travers de multiples procédures telles que les Villes et Pays d'Art et d'Histoire (1985), les Pôles d'Economie du Patrimoine (1995), les Pays, (1997 puis 2000). Plus récemment les collectivités régionales et départementales se sont aussi emparées de ce mode d'action publique. Les Contrats de Développement que finance la Région Rhône-Alpes ou la politique territoriale intitulée Cap Territoires que le Conseil général d'Ardèche a mis en place en sont des exemples.

Mais au-delà des dotations financières, le label permet la coordination, plus ou moins volontaire des financeurs autour d'un projet. L'émetteur de l'appel à projets va y acquérir le statut de chef de file. Un processus de sélection des acteurs « élus » va être justifié par leur capacité à s'inscrire dans une réponse coordonnée à un appel à projets. L'innovation n'est donc pas uniquement technologique, elle porte aussi sur les modes d'organisation et les relations entre acteurs. La nature et la qualité du partenariat public/privé deviennent un élément essentiel du projet. C'est à ce niveau que se profilent les plus importantes difficultés. Autour de l'Etat, vont s'organiser les différents financements issus des Régions et des départements, entre d'un côté des dynamiques locales et de l'autre une reconnaissance nationale.

La démarche initiée par les PER s'appuie donc sur une décision recentralisée. En effet, seuls les territoires qui intègrent dans leur projet les différents critères présentés dans le cahier des charges de la DATAR sont financés. Celui-ci constitue donc un référentiel qui fixe la décision des projets de territoire pouvant voir le jour et ceux destinés à ne pas éclore, du moins temporairement. Cette démarche s'apparente donc pleinement à ce que R. Epstein a pu montrer sur la politique de la ville et présentée dans la Partie une, montrant la nouvelle manière de procéder de « l'Etat à distance » (2005).

Ainsi les Pôles d'Excellence Rurale confirment l'une des tendances lourdes des politiques de développement rural, marquées par la faible autonomie financière des porteurs de projet, mais aussi par la nécessaire coordination des financeurs potentiels. La procédure d'appel à projets

¹ Nous avons d'ailleurs été associés à ce comité début 2011 pour participer à l'évaluation des derniers Pôles d'Excellence Rurale, dont la labellisation de 150 parmi les 461 déposés, fut annoncée le 11 avril 2011.

permet de transcender l'hétérogénéité des normes de financement, autour d'un cahier des charges émanant d'un chef de file unique. A côté des règles et normes secrétées par l'Union Européenne (politiques régionales, Programme d'Intérêt Communautaire Leader), l'Etat (politiques des pays), les Régions (compétence d'aménagement du territoire), les départements (règlements d'aides aux communes et intercommunalités), émerge donc un nouveau système de normes avec lequel les acteurs engagés dans des projets de territoire vont devoir composer.

Finally, et malgré ces contraintes multiples, le premier appel à projet PER lancé en 2005 a permis au final de labelliser 379 projets (373 sont finalement actifs) retenus parmi plus de 745 candidatures déposées (en cumulant les deux vagues). Cette démarche est donc quantitativement un véritable succès.

Le montant des aides accordé durant la période 2006-2009 se chiffre à environ 1,2 milliard d'euros, dont 233 millions d'euros pour l'Etat. Un fonds ministériel mutualisé a été créé et administré par un organisme unique, le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA).

Mais malgré ce succès général, plusieurs évaluations ont montré quelques limites au programme. Dans plusieurs cas, la procédure PER a recyclé des projets qui n'étaient pas nouveaux et qui n'avaient pas réussi à se faire financer jusque-là. Parallèlement, ce sont les territoires déjà structurés qui ont répondu plus facilement et souvent mieux que les autres, ce qui a contribué à amplifier les polarisations. Néanmoins, la démarche a eu fréquemment un rôle déclencheur ou accélérateur, ce qui a permis l'émergence de nouveaux pôles et la mise en réseau d'acteurs initialement non coopérants.

9.1.4 Approcher les dynamiques

Les projets déposés dans le cadre de la démarche PER renseignent donc sur l'état de la « projectivité » des territoires ruraux, comprise comme étant leur capacité à s'inscrire dans des dynamiques de projet articulant un horizon, à des moyens à mettre en œuvre pour l'atteindre. Ce faisant, les PER deviennent un outil de lecture prospective permettant d'avoir une connaissance des ressources, des logiques et des valeurs que mobilisent les acteurs des territoires ruraux pour affirmer leur identité et construire une représentation de leur devenir. Ils s'inscrivent ainsi au cœur de notre questionnement de thèse. Et la nécessité d'intégrer dans leur réponse les impératifs de compétitivité et de durabilité, présentés dans notre Chapitre 8

comme difficilement conjugables, participe aussi à construire un corpus unique et particulièrement pertinent pour nous.

Une approche en deux temps a ainsi été utilisée pour étudier la place du patrimoine dans les projets proposés (cf. Tableau 31). La méthode d'étude repose sur une analyse exhaustive des 342 dossiers de candidature validés lors de la première vague et stockés sur le site de la DATAR.

- Une grille d'analyse synthétique réalisée à partir des 6 rubriques de présentation du projet figurant sur le site de la DATAR, a été mobilisée. Elle porte sur l'intitulé, la description, le mode de pilotage, le financement, la mobilisation du patrimoine, l'opérateur engagé et l'analyse des impacts prévus. Le tableur ainsi constitué permet des exploitations statistiques et cartographiques. Cette approche a été complétée par une analyse des noms des structures et des noms des projets.
- Dans un deuxième temps, les dossiers de 4 régions (Rhône-Alpes, Languedoc Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur et Auvergne) ont été étudiés à partir d'une grille d'analyse élargie précisant le contexte d'émergence, les logiques et les stratégies mises en œuvre.

Tableau 31 : Approche méthodologique mobilisée dans le cadre de ce travail

Phase	Echelle	Matériaux	Objectifs	Types d'analyse
Descriptive	Nationale	PER déposés en mars 2006 : 343	Identifier les PER mobilisant les ressources patrimoniales	Statistique Cartographique Sémantique
Explicative	Régionale	PER déposés dans quatre régions	Caractériser les PER, leur contexte, leurs logiques	Documentaire

(Senil, 2011)

En complément, l'analyse de quatre PER a été réalisée et une série d'entretiens a été menée auprès de chacun. L'objectif était de mesurer la mise en place des actions proposées et d'identifier les difficultés à traduire concrètement les logiques et stratégies envisagées. Ce travail ne sera pas présenté dans cette thèse mais doit faire l'objet d'une publication parallèle.

9.2 La forme des projets de Pôles d'Excellence Rurale

Imaginée pour faire rentrer la ruralité dans la compétitivité, la politique de Pôles d'Excellence Rurale, qui doit aussi permettre d'impulser une durabilité, a laissé, grâce au format de l'appel à projet, les territoires libres de choisir le type de ressources mobilisées. L'objectif de cette section est d'identifier la place du patrimoine dans les projets déposés et d'interroger le rôle qu'il peut tenir dans les conceptions actuelles du développement. Mais avant cela, la présentation est engagée par une étude globale du corpus de dossiers et par une définition des formes et des logiques prises. Cette approche s'appuie sur deux démarches. La première relève d'une étude sémantique des noms des projets et des structures porteuses (majoritairement territoriales). La seconde s'est attachée à réaliser une analyse du discours écrit dans les dossiers eux-mêmes.

Encart méthodologique

L'analyse des dossiers a été réalisée à partir des dossiers bruts. Leur nombre total étant de 342 dossiers, cela nous a donné l'opportunité de réaliser une approche statistique valable. Pour cela, un codage a dû être réalisé. Deux temps se sont succédé. Le premier a consisté à effectuer une analyse générale des dossiers nous permettant de prendre la mesure de l'échantillon. Différentes informations ont donc été reportées sur un tableur. Celui-ci représente alors un tableau synthétique nous permettant de construire une approche statistique et cartographique.

1er temps

N° dossier	N° dept	Type structure	Nom structure	Nom projet	T1	T2	T3	T4	Secteur	Patrimoine	Type projet	Budget
A26xxx	26	EPCI	CC de xxx		1	0	0	0	tourisme	0	homogène	xxxxx
A78xxx	78	PNR	PNR de xx		0	1	0	1	artisanat	1	hétérogène	xxxx

Les informations essentielles recueillies de chaque dossier: le numéro de dossier attribué par la DATAR (nécessaire à l'archivage des dossiers), le numéro de département, le type de structure porteuse, son nom, l'axe dans lequel le dossier a été déposé. L'analyse de la présentation faite par les différents acteurs nous a ensuite permis de réaliser un codage sur le type de secteur économique principal concerné (tourisme, artisanat, agriculture, industrie, sport), la mobilisation d'objets patrimoniaux (présence / absence), le mode d'articulation du projet (homogène ou hétérogène) et son budget total.

2ème temps

Toponymie noms structures	Topo nom projet : info principale	Topo nom projet : info secondaire	Typologie pat 1	Typologie pat 2	Opérateur	Type d'action
Ville centre	Elément naturel	Position géographique	paysager	religieux	Agriculture	Valorisation
Mission	Thème	Pôle	industriel	bâti	sport	Protection

Ce premier temps général a été complété par une analyse typologique engagée sur quatre thèmes :

- une typologie sémantique des noms de projet et des noms des territoires porteurs ;
- une typologie thématique des différents patrimoines mobilisés (catégorie principale et secondaire pour les dossiers où plusieurs objets patrimoniaux sont mobilisés) ;
- l'opérateur engagé autour des ressources ;
- le type d'actions engagées sur des objets patrimoniaux.

9.2.1 Analyse sémantique des noms de territoires et de projets

L'étude toponymique traite directement de la territorialisation. En effet, la raison première de donner un nom à un lieu est de le différencier des autres, de le repérer facilement. Dans le cas des PER, souvent engagés par des territoires en construction, la question des logiques ayant présidé au choix apparaît particulièrement éclairante sur la place de l'histoire territoriale. En effet, quels noms adopter lors des recompositions territoriales ? Y a-t-il changement de nom avec un changement de territoire ou au contraire, y a-t-il « recyclage toponymique » (La Soudiere, 2004) ? On peut poser une hypothèse ou du moins, une évidence : lors de création ou redécoupage territoriaux, deux options se présentent, soit l'on reprend un nom ancien, préexistant, un nom sous lequel le territoire se définit souvent déjà dans l'usage, soit l'on crée un nom. L'adoption d'un nouveau toponyme qui peut en combiner plusieurs peut aussi être perçue comme une sorte de compromis qui pourrait satisfaire la globalité des habitants.

Un territoire peut aussi adopter un nom dit préexistant pour se donner une dimension historique (Gallois, 1908 , Chamboredon, 1988). La néotoponymie, c'est-à-dire l'attribution

de nouveaux noms, la création toponymique, pourraient alors accompagner cette construction identitaire à tout prix, prégnante dans les recompositions territoriales (Boujrouf et Hassani, 2008). Mais différents éléments paraissent gouverner les recompositions territoriales : l'homogénéité, l'importance de l'identité et de la culture, la volonté de montrer une appartenance (Delfosse, 1997). Ils sont déterminants dans le choix d'un nom, que se soit après une création néotoponymique ou la réutilisation d'un nom existant. Ainsi, le traitement du passé possède une place toute particulière dans la définition des noms et l'analyse menée s'attachera à la faire émerger.

Les dossiers relatifs aux Pôles d'Excellence Rurale révèlent deux types de dénomination.

La première est relative aux noms des structures porteuses de projets. Ceux-ci correspondent en général au territoire concerné par le Pôle d'Excellence Rurale, bien que deux incertitudes soient introduites. Dans certains cas, en particulier lors d'un portage par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), le territoire peut être étendu à plusieurs pays, ayant désigné un « chef de file » coordinateur. A l'inverse, dans d'autres cas, la polarisation du projet sur un site a exclu de fait une part importante du territoire de la structure porteuse. L'analyse a abouti à une typologie relative à la ville centre, au nom de la région, à un espace naturel, à une mission exercée par la collectivité porteuse, à un produit, à une référence administrative ainsi qu'une référence historique ou culturelle.

La seconde dénomination porte sur l'intitulé du projet. Si la longueur des noms est très variable, la masse d'informations est conséquente. Pour ces motifs, un logiciel d'analyse de données textuelles a été utilisé (Alceste). Il a permis une étude sommaire des vocabulaires mobilisés.

9.2.1.1 La jeunesse des structures porteuses

Le nom de la structure porteuse met en évidence la répartition entre les types de structures (cf. Tableau 32). Hormis les Conseils généraux (CG), la plupart d'entre elles sont des structures « récentes », qui se répartissent comme suit :

Tableau 32 : Répartition par type des structures porteuses de dossiers de PER

Type de structure	% PER
EPCI, Communauté de communes	53 %
Pays	24 %
Association, convention, autre	11 %
GAL Leader	5 %
Parc Naturel Régional	4 %
CG	3%

(Landel et Senil, 2008b)

S'agissant de territoires construits à l'issue de processus locaux, la création toponymique qui s'en est suivie est révélatrice de l'identité du territoire et surtout de la représentation que les acteurs souhaitent privilégier. Les toponymes contenant un nombre important d'informations, il en a été dressé une classification selon la typologie suivante (cf. Tableau 33). Chaque nom de structure se réfère à l'un des éléments ci-dessous :

Tableau 33 : Typologie des noms de structures porteuses de dossiers de PER

Noms de structure	% PER
Nom de la région (ex : Communauté de communes du cœur de France)	31%
Ville centre (ex : commune de Serone)	29%
Élément naturel (ex : espace Cévennes)	26%
Mission (ex : SI de gestion et de valorisation de l'aérodrome de Douzy)	7%
Histoire et culture (ex : pays des moulins de Flandre)	3%
Produit (ex : communauté de communes du terroir de la truffe)	2%
Administratif (ex : communauté de communes des 3 cantons)	2%

(Landel et Senil, 2008b)

Les territoires tels que les Parcs Naturels Régionaux (PNR), les pays, les intercommunalités ont pour caractéristiques d'être dénommés par les acteurs locaux et majoritairement par les acteurs politiques. Le processus de dénomination traduit des identités et des polarisations. Ainsi, la dénomination de la petite région serait quasiment à égalité avec celle du bourg centre et rappelle ainsi le débat constant sur l'équilibre entre la ville centre et sa zone d'influence. Dans certains cas, le nom juxtapose, voire confond le territoire et sa ville centre

(ex : pays Diois). Ainsi s'explique l'équilibre politique entre les communes périphériques qui ont besoin des services de la ville centre et la ville centre qui dépend des populations des communes alentour. L'autre élément essentiel est la référence à un élément naturel : rivière, vallée, relief, alors qu'avec 3%, les éléments culturels ou historiques ne font pas recette mais les noms de pays traditionnels peuvent aussi relever de ce type de références. 9 territoires incluent un élément patrimonial dans leur dénomination (ex : pays de l'Albigeois et des Bastides) et 5 font mention d'un produit dans leur nom (ex : communauté de communes du Cristal).

9.2.1.2 Les noms de projets, révélateur d'un mode de développement

L'étude des noms de projets est plus difficile à mener. La typologie qui en résulte peut être structurée de la façon suivante. Elle fait référence à des informations principales qui peuvent être la thématique du projet, en référence à un ou plusieurs axes du Pôle d'Excellence Rurale, les ressources mobilisées, un élément naturel remarquable et un nom de région. A ces éléments peuvent être juxtaposées des informations relatives à la position géographique (ex : Sud, Au cœur, etc.), au type d'action (ex : renouveler, renforcer, accueillir), à la notion de pôle (ex ; présence du mot pôle, maison). Au-delà des informations relatives à la localisation, la terminologie permet d'identifier le recours éventuel à un mode de polarisation, ou au contraire, l'absence de centralité (le projet Biovallée dans la Drôme s'appuie sur un maillage étroit) et la construction de réseaux.

Une analyse lexicologique des dossiers met en évidence des termes permettant de caractériser les projets. Le type d'action est mentionné près de 100 fois sur l'ensemble des intitulés de dossiers (343). On retrouve ainsi les mots suivants : valoriser (39 fois), développement (33), innover (11), construction (6), accueil (6), renouveler (5), promotion (5), renforcer (4), structurer (3). Une distinction peut être ainsi proposée entre deux types d'actions. Les premières viseraient à créer de la nouveauté, elles sont exprimées au travers de verbes tels que : innover, accueillir, construire. Les autres permettraient de réaménager l'existant ; elles sont identifiables à partir d'expressions telles que : renforcer, restructurer, renouveler (Julian, 2006). Ainsi, le nom d'un territoire de projet résulte d'un compromis, permettant de combiner l'image à valoriser avec les normes liées à une procédure. Au-delà des fonctions de désignation, d'identification, de classification, les noms vont permettre d'exprimer l'acceptation d'une norme liée à une procédure, quitte à ce que le projet réel soit divergent de ces normes (ex : absence de polarisation, présentation de projets anciens ou en cours, etc.). Il va dans certains cas constituer un élément de l'excellence recherchée : en individualisant le

projet au travers du nom, il va lui offrir une occasion d'auto labellisation, garantie d'une qualité liée au territoire.

L'étude du nom des territoires met en évidence une continuité toponymique assez exemplaire. Les noms de pays ne changent pas dans la mesure où les territoires de projet sont installés depuis quelques années dans le paysage français. Par contre, ces pays génèrent sans cesse de nouveaux noms de projet au gré des procédures de financement. A titre d'exemple, on peut citer le pays de Dieulefit (26) qui présente un projet intitulé " Calade et senteurs " dans le cadre du programme Leader et un projet " Pays de Dieulefit : territoire de feu et d'art " dans le cadre des PER. L'enjeu n'est alors plus d'accompagner la construction des territoires de projet, mais de permettre leur financement. Pour une part d'entre eux, qui reste à déterminer, il s'agirait d'un « recyclage », plutôt qu'une construction conforme aux normes édictées par l'échelon qui secrète la politique.

9.2.2 La place du patrimoine dans les projets de Pôles d'Excellence Rurale

Au travers de cet appel à projet, il est demandé aux acteurs ruraux de proposer des projets capables de générer du développement. Pour cela, les acteurs sont invités à mobiliser les différentes ressources à leur disposition. Le patrimoine n'est pas dans l'appel à projet initial explicitement formulé comme une ressource à valoriser. Pourtant, de nombreux projets s'y réfèrent d'eux-mêmes et l'intègrent dans leur projet de développement.

9.2.2.1 Une patrimonialisation croissante

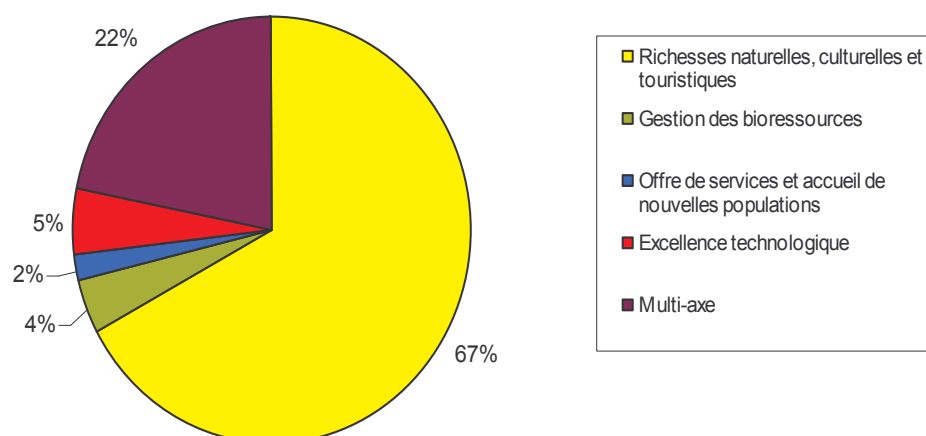
L'analyse des dossiers nous a permis d'identifier 110 projets sur 342 qui intégraient la notion de patrimoine. Ceux-ci sont pour la plupart inscrits dans l'axe un de l'appel à projet (97). L'importance du phénomène est considérable. Elle a d'ailleurs été à l'origine d'un glissement sémantique au niveau de la DATAR. Ainsi, l'axe un de l'appel à projet intitulé au départ « Promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques » est tout d'abord devenu, lors de l'annonce des pôles retenus, « Promotion du patrimoine naturel, culturel et touristique » pour finalement être renommé « Valorisation du patrimoine naturel, culturel et touristique ». Cette reconnaissance du phénomène patrimonial se retrouve aussi dans le choix des pôles labellisés. Enfin, il est à noter que la proportion, parmi les projets retenus lors de la labellisation de la première vague, a été nettement plus forte pour les projets qui mobilisaient la notion de patrimoine (50%) que pour ceux qui n'en parlaient pas (35%). Il apparaît ainsi

que le patrimoine est tout autant sollicité par les territoires que reconnu par les promoteurs et financeurs de la politique engagée.

9.2.2.2 La répartition thématique

L'étude de la répartition thématique des dossiers mobilisant le patrimoine s'attache alors à évaluer le type d'association privilégiée. Ainsi, il apparaît que le tourisme est très majoritairement privilégié.

Graphique 1 : Répartition des projets PER traitants du patrimoine en fonction de l'axe retenu pour le dépôt du projet, 1^{ère} vague 2006



(Senil, 2011)

Ce constat est d'autant plus fort que 96 % des projets mobilisant du patrimoine dans le cadre d'une inscription « multi-axes » s'inscrivent notamment dans celui intitulé « richesses naturelles, culturelles et touristiques », ce qui fait que finalement 88% des projets patrimoine sont inscrits exclusivement ou partiellement dans ce thème.

9.2.2.3 Les structures engagées

L'analyse de la répartition des types de structure investis dans la mobilisation du patrimoine permet d'identifier différents écarts significatifs.

Tableau 34 : Répartition des PER mobilisant ou non le patrimoine par type de structure, 1ère vague 2006

Type de structure	PER hors patrimoine		PER patrimoine	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
CG	7	3%	2	2%
EPCI	116	52%	63	57%
GAL	9	4%	7	6%
Pays	58	26%	24	22%
PNR	6	3%	6	5%
Autre	26	12%	8	7%
Total	222	100%	110	100%

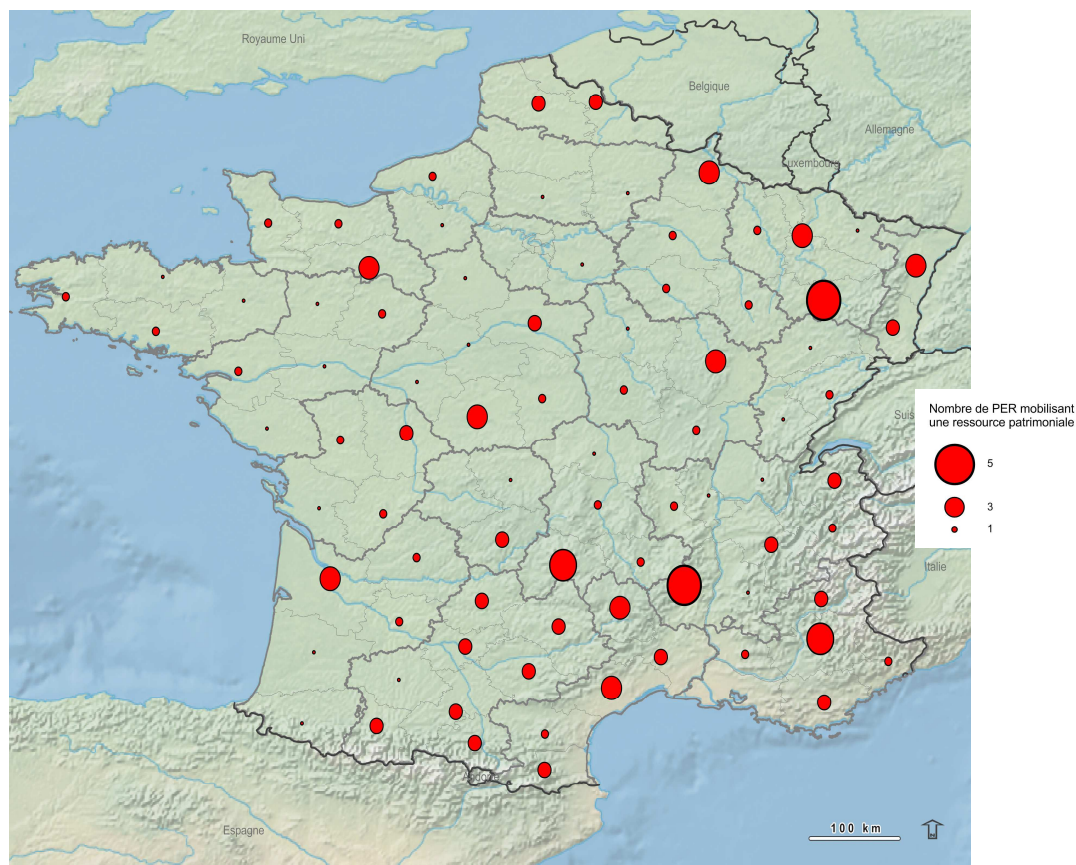
(Senil, 2011)

Deux groupes peuvent être dégagés : celui regroupant les structures qui mobilisent proportionnellement plus fortement le patrimoine (EPCI, PNR, GAL-Leader) et celui regroupant celles qui le mobilisent moins (Pays, Conseil général, associations qui représentent très majoritairement la classe Autre). Si les PNR apparaissent logiquement investis, l'engagement nouveau des EPCI est à signaler. Il est à rapprocher de celui des Pays qui tend à montrer que le patrimoine est plus mobilisé par les intercommunalités que par les intercommunalités généralistes. Les Conseils généraux, pourtant normalement investis fortement sur la compétence patrimoniale se sont désengagés de cette thématique dans cet appel à projet. Enfin, les associations ont peu porté de projets patrimoniaux. Mais l'analyse des dossiers a par contre révélé qu'elles ont été associées aux projets portés par les EPCI.

9.2.2.4 Différenciation géographique

L'analyse de la répartition géographique fournit une dernière clé d'analyse complémentaire. Il apparaît ainsi que d'importantes différences géographiques existent.

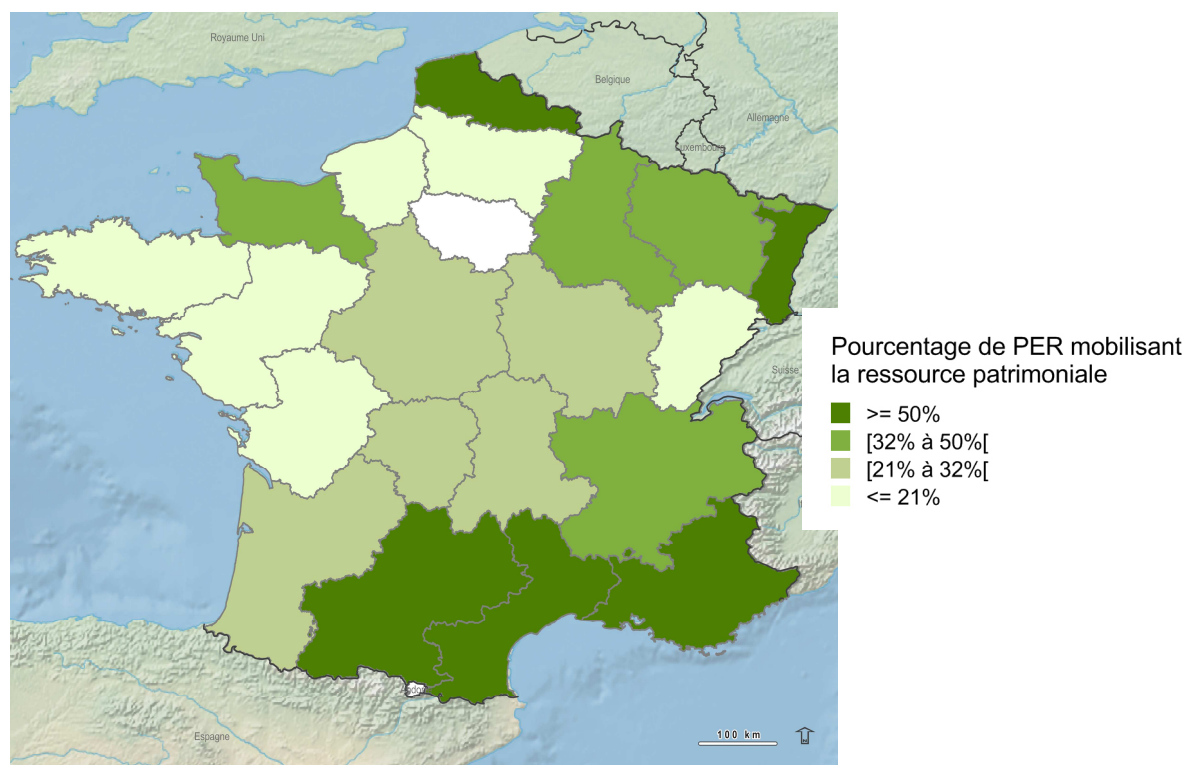
Carte 8 : Nombre de dossiers PER identifiés comme mobilisant le patrimoine par Département, 1^{ère} vague 2006



(IGN, 2010
Senil, 2011)

La moitié sud et le nord-est de la France localisent la très grande majorité des projets patrimoniaux. Comparée à la carte des objets patrimoniaux classés au titre des monuments historiques, la carte présentée s'inscrit dans une vraie complémentarité géographique. Ainsi, il apparaît que les Départements les plus engagés dans des projets porteurs de démarches mobilisant des objets patrimoniaux localisent peu de monuments classés. Une explication apparaît dans la localisation des objets respectifs. Les objets classés sont en effet très majoritairement localisés en zone urbaine, hors projet PER. Ainsi, les PER et leur labellisation constituent un outil potentiel de reconnaissance pour le patrimoine rural.

**Carte 9 : Pourcentage de PER identifiés comme mobilisant le patrimoine
par Région, 1^{ère} vague 2006**



(IGN, 2010
Senil, 2011)

La cartographie régionale de la répartition relative des dossiers mobilisant le patrimoine confirme cette première lecture. Cinq Régions se démarquent avec une majorité de projets patrimoniaux : la Corse, PACA, Midi-Pyrénées et le Nord Pas de Calais, tandis que onze d'entre elles se situent sous la moyenne nationale (calculée à 33.1%).

La première analyse de la place du patrimoine dans les projets de PER montre donc une mobilisation très forte des objets patrimoniaux, étant donné qu'un tiers des projets sont concernés. De nouveaux acteurs s'engagent sur cette thématique et participent à créer un renouvellement des stratégies patrimoniales jusque-là portées par une minorité d'organisations. La place accordée au patrimoine et les changements sont donc importants. Aussi, la question des formes et des logiques aujourd'hui mises en œuvre par ces projets apparaît avec une acuité renforcée.

9.2.3 Formes et logiques des PER mobilisant le patrimoine

N'étant pas explicitement mentionné dans l'appel à projet, le patrimoine prend finalement une place majeure. Alors que l'Etat demande aux territoires ruraux de créer des pôles de développement, ces derniers répondent donc massivement par le patrimoine. Mais les éléments fournis aux Chapitres 7 et 8 nous ont permis d'avancer que le patrimoine n'était pas un objet commun. En s'inscrivant dans la durée, il engage la responsabilité du groupe qui souhaite le mobiliser. Dès lors se pose la question des logiques poursuivies par ces projets. Le patrimoine est-il uniquement considéré comme une opportunité économique ou engage-t-il d'autres logiques ?

Pour répondre à ce questionnement, nous avons analysé les dossiers PER, identifiés dans la première phase comme mobilisant le patrimoine, des quatre Régions du quart sud-est (Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côtes-d'Azur, Rhône-Alpes et Auvergne). L'objectif à ce stade est de définir les différents modes de mises en ressource du patrimoine et de comprendre les formes et les logiques des projets les engageant.

Encart méthodologique

Pour aborder cette 2^{ème} phase et notre questionnement sur les formes et les logiques retenues par les dossiers mobilisant le patrimoine comme ressource, l'approche initiale menée à l'échelle nationale a été complétée par une analyse fine de tous les dossiers mobilisant le patrimoine sur quatre Régions. Nous avons travaillé pour cette phase sur les PER retenus. Pour augmenter le nombre de dossiers étudiés nous avons élargi l'étude aux dossiers retenus pour les deux vagues de sélection (mars et septembre 2005). Au final, 35 dossiers ont donc été entièrement analysés. Cette démarche a été menée de manière inductive, de manière à ne pas présupposer les résultats potentiels. En effet, la réponse patrimoniale à des objectifs de compétitivité et de durabilité étant nouvelle et la diversité des projets étant grande, la grille d'analyse a été construite de manière à accueillir ces différences.

Quatre entrées ont été utilisées pour caractériser les projets patrimoniaux :

- le contexte d'émergence : éléments donnés par les acteurs pour présenter le contexte territorial d'émergence du projet (démographiques, économiques, environnementaux, politiques, sociaux) ;
- les objets patrimoniaux mobilisés : types de patrimoine investis (naturel, culturel) ;

- les opérateurs engagés : secteur économique sollicité pour valoriser les ressources patrimoniales ;
- les logiques poursuivies : objectifs donnés à la valorisation de ces objets.

Pour l'analyse, un tableau synthétique reprenant les différents items a été créé et a permis la comparaison entre les différents projets.

L'analyse des objets permet de définir les supports de valorisation. Celle des opérateurs permet de révéler les types de structures aujourd'hui engagés dans des démarches de valorisation et de développement autour du patrimoine. Elle fait aussi état des modes de coordination utilisés et des partenaires engagés. Enfin, l'entrée par le projet cerne les formes de valorisation et les logiques à l'œuvre. Elle permet de qualifier le projet et d'en définir la projectivité. Ce dernier point sera présenté dans la section suivante traitant du couple compétitivité et durabilité.

9.2.3.1 Les situations de départ

Le contexte du projet sert la base de l'argumentaire et sa justification. Deux types de contexte sont présentés :

- la grande majorité des projets étudiés fait référence à un contexte difficile ou en mutation (déclin industriel, baisse de la fréquentation touristique). La situation est toujours présentée comme étant source d'inquiétude, nécessitant d'agir urgemment. L'objectif est alors d'aller contre l'évolution en cours. L'argumentaire est souvent appuyé par des chiffres ou par la mention à des politiques antérieures ou des zonages (ZRR) ;
- plus rarement, il s'agit d'une nouvelle opportunité (par exemple la création d'une intercommunalité), d'une dynamique territoriale en émergence, qu'il faut alors accompagner.

9.2.3.2 Les objets mobilisés

L'identification du type d'objet patrimonial mobilisé n'est souvent possible qu'en référence à une grille préétablie. Or, dans de nombreux cas, les acteurs associent autour d'un même objet des valeurs naturelles et culturelles qui brisent le schéma initial. Le discours alterne alors les références aux deux sphères. Le paysage est à ce sujet particulièrement révélateur de la combinaison possible, mais d'autres thèmes sont tout aussi problématiques. Ainsi, le projet

« Couleurs matières – couleurs lumières » porté par la communauté de communes des Pays d'Apt attribue successivement à l'ocre, présenté comme un véritable objet patrimonial, des valeurs mélangées. Support de chemin de randonnée, il devient très vite acteur d'une filière artisanale et artistique et lieu de mémoire du territoire.

Cette perméabilité se retrouve aussi dans le nombre de dossiers qui mixent des références naturelles et culturelles (45%). Le patrimoine culturel est mobilisé seul dans 35% des dossiers. Pour exemple, le projet « tourisme et patrimoine industriel en Sud-Isère » porté par la Communauté de communes de la Matheysine opère sur le train touristique de la Mure et propose d'intervenir sur la mémoire industrielle de la région avec l'espace muséal Mine Image. Le patrimoine naturel seul représente 20% des dossiers. La création d'un géotourisme en Pays Dignois procède de cette exclusivité.

L'analyse montre aussi une prépondérance au patrimoine matériel qui est mobilisé dans des actions de valorisation dans 60% des cas, contre 5% pour le patrimoine immatériel. Cependant 35% des dossiers s'appuient simultanément sur les deux. Les monuments évoqués sont souvent liés aux traditions à faire perdurer. Cette répartition s'explique en partie par l'appel à projet qui fixe les aides publiques uniquement sur de l'investissement.

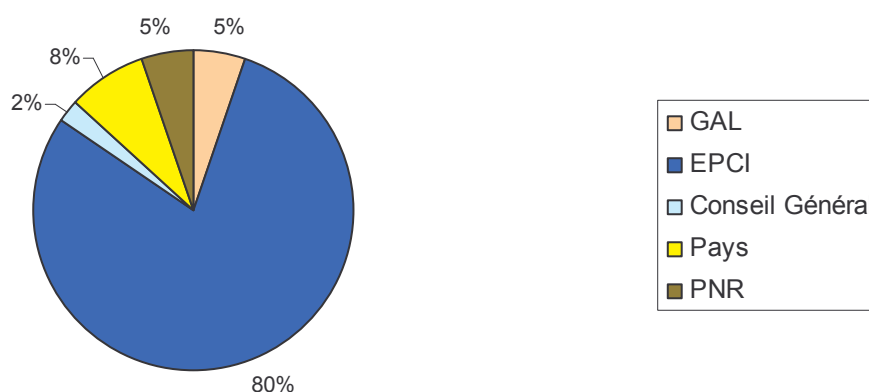
Les projets développés autour du patrimoine intègrent une approche globale qui mobilise une importante diversité d'objets patrimoniaux. En plus d'être présentés, ces objets sont justifiés, légitimés. Il est alors fait référence à l'histoire locale, à la tradition et lorsque cela est possible aux procédures de classement ou de protection antérieures.

Mais s'il existe une grande variété d'objets (lieu de mémoire, voie ferrée, cloître, mines), peu d'entre eux sont réellement spécifiques. On les retrouve pour la plupart aussi dans d'autres projets. Ainsi, peu de ressources apparaissent réellement spécifiques, par contre, elles sont toutes présentées comme territoriales, ancrées au territoire.

9.2.3.3 Les acteurs

Une approche typologique du type de porteur précise la compréhension du phénomène patrimonial et nous aide à comprendre les logiques présidant à leur émergence. Cette analyse vient confirmer les résultats avancés à partir de l'étude menée en 1^{ère} phase.

Graphique 2 : Répartition par type des structures porteuses d'un projet de PER mobilisant le patrimoine



(Senil, 2011)

La répartition des types d'acteurs révèle que plus des trois quarts sont portés par des EPCI (essentiellement des Communautés de communes). Considérées comme des structures jeunes, ces structures s'engagent massivement dans le portage patrimonial. L'objectif est alors souvent, nous le verrons culturel et identitaire. Avec le patrimoine, la structure participe à légitimer son territoire. A l'inverse, les autres structures, réparties de manière à peu près égale, sont peu représentées.

9.2.3.4 Les opérateurs

Parmi les 35 dossiers étudiés, 30 mobilisent le tourisme comme moyen de valorisation. Dans ces territoires ruraux en situation socio-économique difficile, le tourisme apparaît ainsi comme essentiel. Le lien entre patrimoine (engagé comme ressource) et tourisme (activité valorisante) est donc ici avéré. Les dossiers du Géotourisme en Pays Dignois – (04) ou du Pays des Ecrins, Pays de l'eau – (05), sur la mise en valeur des barrages hydroélectriques en sont de bons exemples. L'amélioration des équipements, la création de sentiers, la signalétique ou l'interprétation motivent l'essentiel des financements.

Dans 13 dossiers, la mobilisation de l'opérateur touristique n'est pas unique. Le tourisme vient alors compléter une activité principale par un apport, une ouverture et une justification supplémentaire.

Concernant les dossiers dont l'agriculture est l'activité principale, trois d'entre eux ont aussi une dimension touristique, et deux n'en ont pas. Le projet mis en place sur le massif du Mézenc (43) engage ainsi une association avec plusieurs universités pour « Construire une

destination agricole, culturelle, scientifique et touristique de niveau européen ». Le secteur culturel est porteur de trois dossiers mobilisant le patrimoine. Ils associent tous des activités touristiques. Le secteur de l'énergie porte quatre dossiers dont à l'inverse, deux ne s'inscrivent pas dans une visée touristique. Parmi ces 35 dossiers mobilisant le patrimoine, un dossier est porté par le secteur de l'enseignement. Il possède aussi un volet touristique. Ainsi, la communauté de communes Lubéron Durance porte un projet intitulé « Cité de la culture et du tourisme durable » qui regroupe une multitude de partenaires (CFA, Offices de tourisme, PNR ainsi que plusieurs Universités). Ce dossier est particulièrement emblématique puisqu'un des objectifs est de travailler sur la limitation des impacts du tourisme. Enfin, le secteur sportif porte trois dossiers ayant aussi une dimension touristique. Les haras nationaux d'Uzès, dans le Gard, souhaitent ainsi créer la Maison du Cheval du sud-est intégrant un espace muséal sur le patrimoine hippomobile.

9.3 L'appréhension du couple paradoxal : durabilité et compétitivité

La double injonction de compétitivité et de durabilité donnée aux porteurs de projets les a contraints à argumenter dans leur dossier leur propre conception de ces deux notions. L'analyse menée a cherché à identifier la traduction concrète de ces notions dans les actions et leurs objectifs affichés. En ce sens, notre approche se propose de retenir les formes d'interprétation et d'appropriation de ces deux notions.

9.3.1 La prise en compte de la durabilité

L'appel à projets PER demandait expressément d'inscrire le projet dans un « développement territorial durable ». Faisant l'objet d'une évaluation, l'immense majorité des porteurs de projet a donc justifié la pertinence de leur projet sur ce point.

L'analyse de ces justifications donne une remarquable vision des différentes conceptions que prend l'impératif de développement durable aujourd'hui. La présentation de la durabilité avancée dans le Chapitre 8 reprenait les deux grandes approches : faible et forte. L'analyse des dossiers menée selon une approche inductive s'éloigne significativement de cette première proposition. Ainsi nous avons identifié cinq formes différentes : durabilité image, niche, sociale, en soi et alibi.

La « durabilité image »

Pour créer ou renforcer leur identité et leur visibilité, certains territoires de projet souhaitent afficher leur durabilité. De par leur caractère rural, montagneux ou forestier certains bénéficient de fait d'une image « verte » qui est avancée comme un véritable argument de vente. La durabilité est alors utilisée comme une valeur ajoutée au projet. Ainsi, de nombreux dossiers de PER ont pour but de développer une filière éco-tourisme (Eco-tourisme et patrimoine local de Chautagne) ou encore favorisent l'utilisation d'énergies renouvelables. La durabilité est alors vue comme faisant vendre, elle est mobilisée pour renforcer l'attractivité, touristique notamment. Ces dossiers mobilisent alors un vocabulaire spécifique associé à l'image. L'objectif principal de sa mobilisation est économique et sa visée globale.

La « durabilité niche »

Mais la durabilité peut aussi être considérée comme un marché à part entière, comme une source de revenus exclusive. De nombreuses filières comme l'agriculture biologique (« Biovallée » dans la Drome), l'éco-construction (le projet « Eco-tourisme et patrimoine local de Chautagne » promeut les énergies renouvelables auprès des hébergements touristiques), les plantes médicinales connaissent une forte croissance. La Communauté de communes de Feurs en Forez fait partie de ces territoires qui ont saisi l'opportunité de se positionner sur le marché de la durabilité en mettant en place un pôle « Forez énergies renouvelables » : « L'arrivée d'entreprises nouvelles peut être l'occasion de s'ouvrir sur de nouveaux marchés, plus porteurs, comme celui des énergies renouvelables par exemple » (Dossier de la Communauté de communes de Feurs).

Si la durabilité n'est pas exploitée directement en tant que ressource, elle peut aussi devenir un argument de différenciation entre deux produits, un critère de compétitivité. Il ne s'agit plus d'un marché à exploiter, mais d'une différence dans le processus de fabrication qui est mis en avant. L'exemple type du produit fini qui se démarque par une fabrication durable reste le label Agriculture Biologique (AB). La Communauté de communes du Diois s'est inscrit dans cette approche en faisant de l'agriculture biologique et l'éco-construction le cœur de son développement économique : « Elle (l'entreprise) assure une bonne part de son chiffre d'affaires en agriculture biologique et pourrait passer de 100 emplois actuellement à plus de 200 dans les 3 années à venir » (Dossier de la Communauté de communes du Diois). La « durabilité » est alors un marché capable d'insuffler une dynamique de croissance pour tout un territoire. Cette approche s'inscrit dans une logique économique sectorielle.

La « durabilité sociale »

L'accueil ou le renforcement du bien-être des habitants sont aussi présentés comme des éléments de durabilité, dans certains territoires qui se présentent en crise démographique. C'est ce que l'on peut qualifier de « durabilité sociale ». L'amélioration du cadre de vie, des services, devient alors des arguments de poids pour une collectivité souhaitant faire face au déclin de sa population active. L'objectif est souvent d'affirmer l'attractivité du territoire.

Le bien-être individuel et un cadre de vie agréable sont alors présentés comme des objectifs de durabilité, comme dans le projet « Ressources locales : Tremplins d'un développement économique durable en centre Ardèche » piloté par la Communauté de communes d'Eyrieux aux Serres « Ce projet de pôle cherche à exceller par la mise en cohérence à la fois d'un développement économique dynamique et innovant et d'une préservation d'un cadre de vie rural attrayant » (Dossier de la Communauté de communes d'Eyrieux aux Serres). Les transports, les Technologies de l'Information et de la Communication, les pôles de santé constituent alors des moyens de tendre vers l'objectif de durabilité, dans ce cas abordé selon une logique sociale.

La durabilité « en soi »

Mais être durable n'est évidemment pas qu'un moyen utilisé par les territoires de faire du profit, d'être compétitif ou d'être attractif. Les enjeux de préservation de l'environnement sont aussi mis en avant dans quelques dossiers et représentent alors l'application stricte des recommandations globales. Cette conception se rapproche de la durabilité forte évoquée dans le Chapitre 8. Dans ce cas, les actions décrites dans les dossiers de candidature sont souvent présentées comme la continuation des efforts fournis précédemment en matière de développement durable. Ainsi pour l'association Frat'Oisans, porteuse du projet « Le bois : une nouvelle dynamique économique pour l'avenir du Trièves », « Les objectifs poursuivis dans ce projet s'inscrivent dans les démarches territoriales de développement durable engagées sur le Trièves avec l'Agenda 21 et les actions prévues dans la Charte Forestière de Territoire. Participer à la réduction des gaz à effet de serre en développant les énergies renouvelables à partir de la ressource forestière locale. Développer l'emploi durablement dans un projet économique, à partir de matériaux renouvelables, structurants pour le territoire » (Dossier de l'association Frat-Oisans). Mais ces dossiers s'inscrivant dans une logique environnementale sont peu représentés et révèlent la difficulté à faire cohabiter durabilité et compétitivité.

La « durabilité alibi »

Enfin dans de nombreux cas, la durabilité est citée dans les dossiers de candidature en réponse à l'injonction donnée par l'appel à projet et correspond à une « durabilité alibi ». L'enjeu pour

les porteurs de projet a donc été d'inclure cette dimension complémentaire au dossier de candidature. La mise en avant des normes Haute Qualité Environnementale pour la construction d'un bâtiment inscrit dans un dossier visant à l'excellence technologique ou les services et accueil est ainsi souvent utilisée à l'image du « PER du grand bassin de Bourg-en-Bresse » dans lequel les opérations d'aménagement sont toutes sous label HQE.

La durabilité devient alors un alibi pour répondre du mieux possible au cahier des charges. On retrouve par conséquent quelques « îlots de durabilité » dans des dossiers de candidature dont elle ne constitue pas le cœur du projet : « Ces axes de développement s'inscriront, bien entendu, dans une démarche de développement durable et permettront d'affirmer les préoccupations environnementales du territoire » (Dossier de la communauté de communes du pays d'Urfé).

Bien entendu, ces différents types de durabilité identifiés ne sont pas exclusifs et de nombreux dossiers les mixent largement. Ainsi, les logiques identifiées se trouvent associées et partagées. Le regard porté à la compétitivité complexifiera encore l'analyse.

9.3.2 La prise en compte de la compétitivité

La compétitivité reste l'ambition principale de la politique de Pôles d'Excellence Rurale. L'analyse de ces 35 dossiers a permis de confirmer la grille articulant trois modes de compétitivité : par l'innovation, par la différenciation et par les prix.

La compétitivité par l'innovation

Pour être labellisés, les projets de « pôles d'excellence rurale » doivent justifier d'« une place affirmée à l'innovation » (appel à projet, 2004). Deux types d'innovation ont pu être identifiés. La première est technologique et s'apparente à son acception classique. La seconde est partenariale et place la gouvernance au cœur de la compétitivité.

Innovation technologique

Dans certains dossiers, l'utilisation de nouvelles technologies est argumentée comme moyen d'accroître la compétitivité. Les dossiers déposés au titre de l'Excellence industrielle ne sont pas les seuls et le tourisme, par exemple, la mobilise aussi. Le projet « PER des gorges de l'Ardèche » souhaite ainsi la mise en place d'une offre touristique nouvelle : « [...] l'innovation technologique va de pair avec l'utilisation du système GPS, bientôt remplacée

par le système européen Galiléo, lequel, couplé à un assistant personnel ou un téléphone portable, permettra de faire évoluer l'offre touristique vers plus de complémentarité et de diversité » (Dossier du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche).

Innovation partenariale

La mise en place de Pôles d'Excellence a vu la création de formes nouvelles de partenariats entre acteurs autour d'un projet mobilisateur. Dans le projet « Enerbois » porté par le Syndicat mixte du Pays du Bugey « le caractère innovant du projet résulte de l'association de l'ensemble des acteurs de la filière bois qui s'inscrivent dans une dynamique territoriale se fondant sur un travail de concertation préalable (en référence à la charte forestière) » (Dossier du Syndicat Mixte du Pays de Bugey). Concernant le secteur du tourisme, le Syndicat Mixte de l'Avant pays Savoyard, porteur du projet intitulé « Tourisme pêche et patrimoine au fil de la rivière Guiers en vallée de chartreuse », s'inscrit aussi dans cette approche « La démarche public-privé dans le domaine touristique a été totalement innovante en Vallée de Chartreuse alors qu'elle existait entre élus et industriels » (Dossier du Syndicat Mixte de l'Avant pays Savoyard). L'innovation correspond ainsi à l'activation d'une proximité relationnelle entre acteurs géographiquement proches, mais non reliés.

La compétitivité par la différenciation

Dans certains dossiers, la compétitivité est recherchée par la différenciation. L'objectif est alors de générer une démarche de spécification capable de différencier le territoire. Ces dossiers s'appuient alors très souvent sur des ressources locales. Ainsi, la Communauté de Communes du canton de Pont de Vaux a créé un produit touristique spécifique « La Saône : une richesse naturelle à promouvoir » : « Cette activité fluviale offre un atout supplémentaire à la ville de Pont de Vaux et à sa région. Aussi, elles se différencient et se positionnent par rapport aux autres espaces touristiques que sont la Saône et Loire, le Jura, Lyon et s'affirment ainsi davantage comme un espace de loisirs » (Dossier de la Communauté de communes du canton de Pont de Vaux). Dans d'autres cas, c'est la ressource elle-même qui est censée différencier le territoire. Ainsi, le projet « Développement du chanvre industriel en bièvre Valloire » mis en place par le Syndicat Mixte du Pays de Bièvre-Valloire : « Le Syndicat Mixte du Pays de Bièvre-Valloire souhaite innover en développant la filière chanvre, qui répond en plusieurs points aux préoccupations environnementales de ses représentants » (Dossier du Syndicat Mixte du Pays de Bièvre-Valloire).

La compétitivité par les prix

Enfin, plusieurs projets voient dans la politique un moyen d'améliorer leur compétitivité par les prix. Ainsi, le PNR du massif des Bauges porte le projet « Bois des Bauges » qui a pour objectif de structurer la filière bois : « avec la mise en place d'organisations plus productives et plus compétitives ou encore l'installation d'une activité nouvelle à proximité d'une source d'énergie renouvelable sous-exploitée » (PNR des Bauges, Dossier PER, 2005). Néanmoins, cette approche reste faiblement revendiquée dans les projets PER mobilisant le patrimoine analysés.

9.3.3 Le patrimoine : une hybridation des logiques

Dans les dossiers étudiés, le patrimoine est mobilisé dans les différents modes de compétitivité et de durabilité relevés, ce qui laisse en premier lieu penser à la dilution de la notion ou sa récupération. Mais malgré ce constat, si le référentiel PER est clairement axé sur la notion de compétitivité et sur l'optimisation des retombées économiques, l'analyse des corps de projet nous a aussi permis d'identifier des formes alternatives se démarquant fortement du cadre proposé. Ainsi, de nombreux territoires ont nettement divergé de l'approche normative pour mobiliser d'autres référentiels, d'autres modes de développement. La façon dont est traitée la notion de polarité est en cela exemplaire. Si elle se traduit de façon générale sur une concentration thématique, rares sont les projets qui s'inscrivent dans un seul centre ou pôle. La forme privilégiée est celle du réseau, quand il ne s'agit pas d'un assemblage de microprojets multiples, de natures différentes.

Mais ces projets se démarquent aussi par une approche partagée pouvant être précisée autour de trois entrées :

- l'objectif n'est pas seulement économique. La dimension économique est présentée comme étant au service du projet (ex : « réconcilier l'économique et le culturel »), mais le but principal affiché n'est pas de générer de la croissance. Ils se démarquent en cela encore partiellement de l'appel à projet initial ;

- ils dépassent l'opposition classique changement / continuité. Si la très grande majorité de ces projets revendique une continuité, qui pourrait être perçue dans le cas du patrimoine comme une approche passéiste, l'analyse montre que de nombreux territoires y intègrent une forte prise en compte du futur et donnent aux objets patrimoniaux une fonction territoriale présente et à venir. De plus, de nombreux projets appuient la valorisation des ressources

patrimoniales sur des innovations (ex : TIC, GPS) ou parlent de modifications profondes de l'usage des lieux ou objets (ex : mutation).

- Ces projets mobilisent des ressources territoriales présentées comme fortement ancrées au territoire, même si elles ne sont pas toujours réellement spécifiques. Ils font ainsi émerger un mode de compétitivité peu repéré, celui de la différenciation ou spécification.

9.3.4 Quelles logiques d'action ?

L'étude des corps de projets à partir de ce fonds commun nous a ainsi permis d'identifier trois types de projet :

- les projets qui sont dans une logique patrimoniale. Ils représentent près d'un dossier sur deux. Les activités envisagées dans ces projets sont souvent de type pédagogique et visent à faire connaître le patrimoine, à le sauvegarder. Le caractère non marchand du projet est très présent, il est au cœur du projet, même s'il y a des nécessités de type économique. Le développement est annoncé respectueux de l'identité et des caractéristiques du territoire ;

- Les projets qui sont dans une logique patrimoniale à forte visée économique. Les dossiers classés dans cette catégorie insistent beaucoup sur les aspects économiques (impacts) et les retombées non marchandes ne sont présentes qu'en arrière-plan. Le cœur du projet est économique, on veut augmenter et assurer les retombées sur le territoire. Ainsi, ce projet où la démarche patrimoniale non marchande n'apparaît pas vraiment : « sans oublier la spécificité de nos villages et leur caractère typique que nous nous efforçons de restaurer et de mettre en valeur pour attirer les visiteurs ». Le secteur non marchand n'est ici qu'en arrière plan ;

- les projets qui sont essentiellement tournés vers une logique productiviste. Dans ces dossiers, on ne trouve pas de réelle préoccupation patrimoniale. Le développement du territoire est pensé à partir de la ressource patrimoniale parce qu'un créneau a été identifié sur le marché. La révélation de la ressource se fait par des investisseurs privés pour des retombées et des activités de type économique. L'utilisation du mot « patrimoine » ne s'accompagne d'aucune responsabilité ou contrainte particulière.

A partir de cette première typologie construite sur l'analyse des projets mobilisant le patrimoine comme ressource, trois logiques peuvent donc être proposées. La première est d'ordre productiviste. Le patrimoine sert le projet économique. La deuxième est patrimoniale. L'économique sert le projet patrimonial. Enfin, une troisième, ici qualifiée d'hybride car mobilisant tant le patrimoine que l'économique au service du projet, demandera à être précisée.

Tableau 35 : Exemples de PER par logique de projet

Productiviste	Hybride	Patrimoniale
<ul style="list-style-type: none"> • Développement du pays de Seyssel (74) • Vers une économie touristique (04) • Centre Européen des Nouvelles Technologies (07) • Alpes maritimes, montagnes d'excellence : tourisme et technologie (06) • Tourisme plus (84) 	<ul style="list-style-type: none"> • Olivier de Serres au service du territoire Berg et Coiron (07) • Cité de la culture et du tourisme durable (04) • Vinca-Canigou, aux sources de la Catalogne (66) • Grand Site « Puy Mary - Volcan du Cantal » : un "capital nature" à valoriser (15) • Valorisation et Gestion des Bio-ressources du Pays de Mauriac (15) • St-Guilhem le Désert – Gorges de l'Herault : développement d'un pôle de performance patrimonial (34) • Développement durable de la filière de la Pierre du Pont du Gard (30) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pays du livre et de l'écriture, pôle d'excellence littéraire (04) • Uzès – Pôle hippique de l'arc méditerranéen (30) • Culture et ruralité : le développement par excellence (16)

(Senil, 2011)

Le statut de l'entre-deux peut alors être lu comme une hybridation entre un mode productiviste et un mode patrimonial. Il constitue alors une mise en pratique territoriale du développement durable. Sans être stabilisé, cet entre-deux n'en devient pas moins pertinent, du fait de sa plasticité et de sa relation avec les dynamiques territoriales. Même si les conditions de leur mise en œuvre restent discutables, les Pôles d'Excellence Rurale constituent donc des lieux de concrétisation de ces mouvements.

Ainsi, les projets mobilisés dans le PER « Mode, chapeau et métiers d'art : pôle de création et de valorisation des savoir-faire » (42) tentent de concilier des actions de structuration de la profession et la mise en place d'un pôle culturel à destination du grand public. Le projet « Innovation et valorisation des produits agricoles et ruraux en Pays Dignois » (04) associe la création d'une « Maison des produits du Pays Dignois » dans le but de permettre la promotion et la valorisation des spécificités des productions locales et l'accompagnement de la filière agricole au travers d'une approche globale (expérimentation, formation, labellisation, mise en

réseau, énergies renouvelables). L'objectif affiché d'un développement économique durable trouve ici de nombreuses traductions non marchandes. L'effet recherché est celui d'une synergie où la filière agricole et le territoire se renforcent mutuellement. Le PER « Olivier de Serres au service du territoire Berg et Coiron » (07) affiche son « souhait que le culturel et l'économique se réconcilient dans un développement durable collectivement décidé et maîtrisé afin qu'environnement et humain trouvent leur place au sein d'un art de vivre. En effet, la culture est cet élément indispensable qui donne à l'Homme la faculté d'adaptation et de réaction qui, alliée à la relation à l'autre, favorisera son travail de réflexion pour un rééquilibrage futur entre nature et société de demain ».

Plus largement, l'analyse de ces projets nous montre que les logiques actuelles de patrimonialisation ne sont plus uniquement guidées par des démarches de protection des richesses, de reproduction sociale ou d'optimisation économique, mais que certaines composent un mode de réflexivité. Le patrimoine accompagne alors le projet de territoire dans la construction de son horizon.

CONCLUSION DU CHAPITRE 9 : LA REPOSE PATRIMONIALE DES TERRITOIRES DE PROJET

Bien qu'incitée par l'appel à projet, la mobilisation conjointe de la durabilité et de la compétitivité ne va pas de soi. D'une part, les territoires ont montré au travers des dossiers déposés, des variations importantes dans leur conception de ces deux injonctions. Ainsi, cinq formes de durabilité différentes et trois formes de compétitivité ont été repérées. D'autre part, si peu d'acteurs rejettent les termes, ils adaptent la conception initiale à leur propre logique. Pour cela, le patrimoine apparaît comme un outil permettant de dépasser les contradictions repérées. Ce constat est d'autant plus fort, que la place du patrimoine, initialement non envisagé ou suggéré par la DATAR, a finalement été très importante. Représenté dans plus d'un dossier sur trois, le patrimoine structure aussi dorénavant les dynamiques de valorisation après avoir accompagné celles de la conservation. Mais le patrimoine n'apparaît pas comme une ressource banale, il participe aussi à structurer la dynamique qui s'en empare. Ce constat, affirmé par notre étude des PER et par les éléments positionnés autour de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau, nous permet de proposer une première définition d'une logique patrimoniale, différenciée de la logique présidant au modèle productiviste. L'analyse des dossiers de PER permet finalement de positionner trois logiques : productiviste, patrimoniale et hybride. Cette dernière, rapprochée du développement durable en action, sera développée dans le chapitre 11 qui conclura cette 4^{ème} partie.

Chapitre 10 : Du patrimoine au territoire : les Pôles d'Economie du Patrimoine au Maroc

Pour poursuivre notre analyse des processus de développement à partir de notre couple conceptuel patrimoine et territoire, notre travail s'est porté sur l'étude d'une expérimentation de projets de développement mobilisant le patrimoine au Maroc. Ce chapitre s'inscrit dans une double symétrie par rapport au chapitre précédent. D'une part, à l'inverse des PER, les Pôles d'Economie du Patrimoine (PEP) marocains ont pour postulat de partir du patrimoine pour créer du développement. D'autre part, ceux-ci ont été mis en place dans un contexte géographique qui s'inscrit clairement dans une prémodernité, contrairement aux PER français qui s'ancrent dans un contexte sociétal français ouvert à la postmodernité. La construction de la ressource territoriale est donc étudiée dans des régimes de géographicités et d'historicités distincts (Chapitre 3).

L'objectif de cette partie est de proposer une analyse de la mise en place au Maroc d'une politique publique particulière : les Pôles d'Economie du Patrimoine. En ce sens, elle ne représente pas une étude globale des politiques patrimoniales territorialisées au Maroc. Soucieuse d'accompagner les espaces ruraux marocains dans leur développement, la Direction de l'Aménagement du Territoire du Royaume du Maroc (DAT) a souhaité proposer une démarche de développement à partir du patrimoine. Elle s'est pour cela appuyée sur une procédure initialement mise en place en France. L'expérimentation a été réalisée par une équipe d'universitaires marocains et français dont j'ai fait parti. L'analyse s'appuie donc sur le récit d'expérience de ma participation à l'expérimentation du transfert de cette politique publique. Cette approche apparaît intéressante pour le chercheur pour plusieurs raisons :

- le transfert effectué permet la comparaison, mais nécessite de maintenir une distanciation ;
- l'expérimentation propose de voir la dynamique en train de se faire, mais elle limite l'évaluation de l'efficacité ;
- la participation fournit une information de première main, mais elle oblige à maintenir un niveau de réflexivité.

Pour présenter cette expérience, trois points seront successivement abordés. Dans un premier temps nous évoquerons le contexte marocain, la tentative PEP française et sa traduction marocaine. Dans un second temps nous présenterons la démarche menée. Enfin, nous décrirons l'aventure conduite dans la Région de Tadla-Azilal.

10.1 Eléments de cadrage

10.1.1 Le contexte national marocain

Depuis le couronnement de Mohammed VI en 1999, le Royaume du Maroc a renforcé son ouverture et ses réformes. Les recompositions territoriales évoquées dans la Partie Une, engagées notamment par la décentralisation, ont ainsi été accompagnées par des mutations économiques et sociales profondes (Gauché et Desse, 2010).

Des difficultés qui perdurent

Le Maroc est un pays de plus de 31 millions d'habitants dont 56% de sa population est urbaine et qui vit un exode rural marqué occasionnant de nombreux problèmes. C'est aussi un pays jeune puisque 29% de la population a moins de 15 ans. Il possède une natalité moyenne qui positionne l'ISF à 2,35 enfants par femme.

Au niveau économique, le PNB par habitant de 2827 USD place le pays au 109^{ème} rang mondial. Le Maroc ancre son économie dans quelques secteurs performants. Il peut ainsi s'appuyer sur une industrie minière qui est la première exportatrice de phosphates au monde. Il possède aussi une agriculture irriguée qui exporte de nombreux produits (olives, agrumes, maraichages). Enfin, en termes de services, le pays développe l'accueil de plateforme de services à distance (offshoring) et son activité touristique, sur laquelle nous reviendrons.

Tableau 36 : Comparaison de la part de chaque secteur d'activités dans le PIB et dans l'emploi en 2009

Part de chaque secteur en %	Dans le PIB	Dans la population
Services	56	35
Industrie	28	20
Agriculture	16	45

(Banque mondiale, 2009)

Economie en mutation, le Maroc possède encore un secteur primaire fortement représenté. Mais l'analyse de ces chiffres révèle surtout un déséquilibre énorme quant aux richesses produites par l'agriculture. Alors qu'elle emploie encore 45% de la population, elle ne crée que 16% du revenu national. Cette situation traduit des disparités importantes entre un secteur agricole moderne, construit pour l'exportation et une agriculture vivrière qui emploie encore une grande partie de la population. La Région de Tadla-Azilal, abordée plus loin, est ainsi fortement marquée par cette opposition. Elle regroupe une zone irriguée, exportatrice et une zone de montagne, où l'agriculture est vivrière.

Une ruralité en retard

Le type de milieu géographique conditionne encore largement les conditions de vie. Quelques chiffres nous permettent ainsi de saisir les écarts toujours conséquents entre les villes et les espaces ruraux (Haut commissariat au plan, 2008). Le taux d'analphabétisme est ainsi encore bien plus important pour les hommes en milieu rural (28,9%) qu'en milieu urbain (7,1%). Mais l'écart est encore plus large pour les femmes dont le taux est de 38,7% dans le rural contre 8,1% dans l'urbain. L'analyse des taux d'équipement de quelques biens matériels révèle encore des différences importantes. Si 94,8% d'urbains possèdent un réfrigérateur et 86% une voiture à la ville, ils ne sont que 71,5% et 47,8% en milieu rural. Les conditions d'habitats révèlent aussi des disparités importantes. Ainsi, alors que moins de 5% d'urbains ne possèdent ni l'eau potable ni l'électricité, un tiers de ruraux sont encore dans ce cas.

Bien que ces chiffres soient en constantes améliorations, d'importantes disparités placent encore le Maroc dans une situation à deux vitesses opposant l'intérieur du pays à son littoral. Les politiques passées de planification agricole, industrielle et touristique ont aussi renforcé les déséquilibres en créant des pôles économiques au détriment de certaines zones périphériques. Les enjeux sont donc doubles pour le pouvoir : assurer un développement global du pays en s'appuyant sur ses points forts et parallèlement veiller à réduire les inégalités. Pour cela, le Royaume s'est engagé depuis l'intronisation du nouveau souverain dans une politique de grands chantiers sectoriels.

Une politique de grands chantiers

Pour engager ces réformes, le Maroc s'appuie sur la juxtaposition de plans sectoriels parallèles. Le premier plan, sur lequel nous reviendrons, fut consacré au tourisme en 2001. L'industrie fait l'objet d'une démarche intitulée symboliquement « Emergence ». Initiée en 2005 et renouvelé en 2009 son objectif est de créer d'ici 2015, 220 000 emplois grâce à l'augmentation générale du PIB et des exportations. Le plan s'appuie sur les « Métiers Mondiaux du Maroc », ou, en d'autres termes, les filières pour lesquelles le Maroc possède

des avantages comparatifs, à savoir : l'offshoring, l'automobile, l'aéronautique, l'électronique, le textile-cuir et l'agroalimentaire.

Cette dernière filière est complétée par un plan de valorisation agricole intitulé « Plan Maroc Vert » qui court sur la période 2008-2020. L'objectif ambitieux est de générer 2,5 fois de valeur ajoutée agricole en plus et de créer 1,5 millions d'emplois. L'industrie de la pêche est aussi concernée avec le plan « Halieutis » qui ambitionne de doubler le nombre d'emplois pour arriver à 115 000 personnes. L'artisanat s'inscrit quant à lui dans sa « Vision 2015 » censée créer des emplois en devenant une « administration de développement » orientant et encadrant le secteur privé. L'eau, l'énergie, les transports, les déchets, les TIC, les exportations font aussi l'objet de plans spécifiques. Mais le développement économique n'est pas le seul à faire l'objet d'efforts importants. Le développement humain constitue une ambition forte pour le Royaume et celui-ci s'est lancé dans une politique incontournable.

Lancée en 2005, l'Initiative pour le Développement Humain (INDH), est une politique engagée à l'échelle de tout le pays. Elle représente un programme de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion. Ce programme s'engage dans le soutien aux activités génératrices de revenus, l'amélioration des conditions d'accès aux services et infrastructures de base (éducation, santé, culte, route, eau et assainissement, protection de l'environnement etc.), mais aussi le soutien aux personnes en grande vulnérabilité. Sa mise en œuvre est assurée par des comités œuvrant au niveau national, régional, provincial et local, dans lesquels prennent part des élus et la « société civile ». Un zonage a permis de cibler des zones prioritaires, qui font l'objet d'un « diagnostic territorial participatif » préalable mené par les comités locaux en amont de la définition de la stratégie et du choix des actions à engager. Plus de 11 milliards de dirhams sont mobilisés pour la période 2006-2010.

Un tourisme rural balbutiant

L'invention du tourisme au Maroc est étroitement liée à la présence coloniale et à la diversité des lieux et sites touristiques. Durant la période du Protectorat, les colons fortunés prirent part à un tourisme itinérant essentiellement axé vers les grandes villes impériales Fès et Marrakech. A cette période se développa aussi un tourisme balnéaire à proximité des grandes villes côtières et de la plaine agricole (Berriane, 2002). Mais la montagne connut bientôt une villégiature de loisirs (Ifrane) et les premières excursions. Ce mouvement s'appuya notamment sur le Club Alpin Français qui créa une section à Casablanca en 1923. Toujours active cette section gère notamment des refuges en montagne (actuellement au nombre de quatre et dont le premier fut construit en 1938) qui accueillirent les premiers skieurs. Dès 1953, la station d'Oukaimeden mise en service ses premiers téléskis et offrit le premier domaine skiable du Maroc.

L'histoire du tourisme rural est donc fortement liée à l'espace montagnard et à l'exception de quelques lieux situés à proximité immédiate des grandes métropoles, la ruralité seule ne fut jamais perçue comme objectif de visite. Le tourisme rural se développa donc progressivement dans et par la montagne.

L'Atlas connu jusque dans les années 1970 un développement spontané, engagé pendant le protectorat par quelques occidentaux qui y pratiquèrent le ski, l'escalade, mais surtout s'adonnèrent à la pêche et à la chasse à l'occasion de séjours montagnards. A partir des années 1980, plusieurs projets de coopération virent le jour dans les montagnes marocaines. Ainsi, en 1983 fut lancé le projet intersectoriel d'économie rurale en haute montagne « Projet Haut Atlas Central » (PHAC) dans 2 communes de la Province d'Azilal et 1 commune de celle de Ouarzazate. Ce programme fut complété en 1987 par un volet spécifique au développement touristique intitulé « Programme de Développement du Tourisme en Montagne » (PDTM) qui aboutit notamment à la création du « Centre de Formation aux Métiers de la Montagne » (CFAMM) situé dans la vallée des Ait Bou Guemez à Tabant (présentée à la fin de ce chapitre), la mise en place d'une Grande Traversée des Atlas Marocains et le développement d'un réseau de gîtes labellisés.

Ces programmes furent étendus au début des années 90 à toute la montagne marocaine *via* le « Programme d'Appui au Développement de la Montagne Marocaine » (PADMM) et l'année 1992 vit la création du Bureau de Développement du Tourisme Rural (BDTR) en remplacement de la Cellule d'Information sur la Montagne (CIM) mise en place dans le cadre du PDTM. Ce programme de coopération prit fin en 1993. Depuis, le Ministère du Tourisme s'est attaché à diversifier et à étendre cette expérience vers les autres massifs notamment le Haut Atlas oriental, le Toubkal, le Saghro, le Sirwa et les massifs pré-sahariens. Cette volonté s'est trouvée renforcée et structurée depuis 2001, grâce à la mise en place d'une véritable politique touristique au travers d'un plan de développement stratégique, la Vision 2010.

Une stratégie nationale ambitieuse

A l'image de nombreux secteurs économiques, le tourisme a fait l'objet d'un plan de développement national. Mis en place en 2001 et intitulé « Vision 2010 », son objectif principal est d'attendre 10 millions de visiteurs en 2010 dont 7 millions d'étrangers. En 2009, ce total était de plus de 8,3 millions contre 4,3 millions en 2001 (dont la moitié de Marocains Résidents à l'Etranger).

Cette stratégie s'appuie sur plusieurs volets. Ainsi, le « Plan Azur » prévoit la création de 6 nouvelles stations balnéaires totalisant 120 000 nouveaux lits, le repositionnement et l'extension des destinations existantes balnéaires et culturelles (Plan Mada'in) *via* la mise en place de Plans de développement régionaux pour le tourisme (PDRT) à l'échelle régionale et regroupant tous les acteurs politiques et touristiques ainsi que le développement du tourisme

intérieur (Plan Biladi). Enfin, la politique accompagne le développement du tourisme rural au travers de la création de Pays d'Accueil Touristique (PAT).

Actuellement, cette stratégie initiale est en cours de redéfinition et la Vision 2020, basée sur la participation des acteurs locaux et une régionalisation accrue va bientôt aboutir. Présentée en octobre 2010 lors des Assises du Tourisme elle intégrera une « dimension responsable et durable » basée sur l'incitation au tourisme intérieur et la prise en compte de l'environnement dans les aménagements (normes internationales, énergie solaire, traitement de l'eau et des déchets).

Une déclinaison rurale limitée

La structuration du tourisme rural s'appuie sur une étude réalisée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour le compte du gouvernement marocain et intitulée « Stratégie de développement du tourisme rural ». Confiée à l'OMT (Organisation mondiale du tourisme) cette étude propose une analyse de la demande et des ressources potentielles, complétée par la proposition de circuits touristiques, pour aboutir sur des propositions stratégiques globales (conceptions des aménagements, politique de labellisation, démarches de promotion) qui font d'elle une « boîte à outils » prête à l'emploi.

De ce travail a émergé la mise en place d'un Programme de Développement du Tourisme Rural, d'une durée de trois ans, financé pour un montant de 2,8 millions de dollars par la coopération américaine (USAID). Cette structure s'investit depuis dans plusieurs missions :

- assister le Ministère du Tourisme à élaborer une stratégie du tourisme rural ;
- renforcer la capacité institutionnelle de planification et de promotion du tourisme rural aux niveaux national, régional et local ;
- développer et promouvoir de nouveaux itinéraires dans les zones rurales à fort potentiel touristique, notamment au travers des Pays d'Accueil Touristique.

La démarche marocaine des Pays d'Accueil Touristique

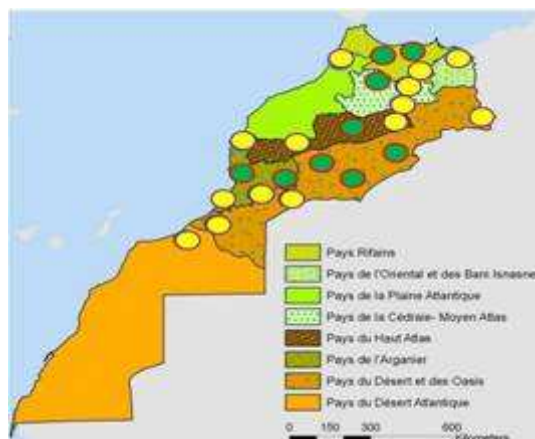
Dans le prolongement de cette étude, le Ministère du Tourisme a décidé à partir de 2003 la mise en place d'une politique de développement et de consolidation de l'activité touristique en milieu rural, basée sur le concept du Pays d'Accueil Touristique (PAT) que la France expérimente depuis 1976 (actuellement au nombre de 120). Cette démarche se traduit par l'application de différents principes qui déclinent le concept.

Le PAT s'appuie ainsi sur une zone géographique clairement définie, qui doit s'affirmer comme un territoire. Celui-ci doit posséder des curiosités naturelles, culturelles et humaines qui constituent les ressources du projet. Il possède une identité spécifique, différenciatrice renforcée par la volonté des acteurs locaux de construire un PAT. La prise en compte de la demande s'appuie sur la proximité d'une zone d'émission, centre touristique établi capable de

Chapitre 10 : Du patrimoine au territoire : les Pôles d'Economie du Patrimoine au Maroc

fonctionner de manière centripète. Le projet prévoit des aménagements, infrastructures et animation touristique et une maison du Pays qui en constitue la vitrine. Il s'assure d'une excellence par la mise en place d'une charte de qualité et d'un label du Pays et s'appuie sur une association qui structure l'ensemble.

Carte 10 : Localisation des Pays d'Accueil Touristique en cours ou en projet au Maroc



(Ministère du Tourisme, 2009)

Depuis le lancement, neuf PAT ont signé une convention avec l'Etat sur la période 2004-2009. Il s'agit des PAT de Chaouen, Ifrane, Azilal, Ida Outanane, Al Hoceima, Ouarzazate, Zagora, Errachidia, Chtouka Aït Baha (cf. cercles verts sur la Carte 10). Dans le cadre de la Vision 2020, 14 autres Pays sont en projet. L'objectif est d'aboutir à un maillage complet du pays.

Mais à ce jour, seuls 3 PAT considérés comme prioritaires et aidés par l'USAID ont engagé des actions importantes (Chefchaouen dans les montagnes du Rif, Ifrane dans la région du Moyen-Atlas et Immouzer Ida Outanane dans l'arrière-pays d'Agadir.). Dans ce cadre, dix-huit circuits ont été créés et une démarche de communication a été mise en place. Les autres PAT sont nettement moins avancés et possèdent des partenariats et des états d'avancement divers.

Inscrite dans une logique sectorielle de développement zonal, la démarche peut néanmoins s'appuyer, depuis juin 2010, sur le rapprochement des ministères du Tourisme et de l'Artisanat, de l'Agriculture et de la Pêche Maritime et celui chargé des Affaires Economiques et Générales. La convention signée porte sur le développement du tourisme rural et la valorisation croisée des produits artisanaux et agricoles. Ce type de rapprochement, qui demande encore à être mis en œuvre localement, tend vers une approche intégrée du développement de ces zones. Mais restant soumis à un accord ministériel, il n'accompagne pas la décentralisation en cours.

10.1.2 Une politique d'inspiration française

Le projet de Pôles d'Economie du Patrimoine développé au Maroc s'inscrit dans ce cadre général. Le concept initial acte la démarche de projet de territoire, la nécessité d'impliquer les acteurs locaux et la volonté de travailler à l'émergence d'un développement fondé sur la révélation des ressources spécifiques du territoire. Appliqué au patrimoine, il s'appuie sur le concept français de Pôle d'Economie du Patrimoine qui, outre le fait de partager ces fondements, a le mérite d'avoir été mis en œuvre, testé et évalué (Metivier, 2000).

Pourtant, si le concept est relativement posé, les spécificités du contexte marocain exacerbent les difficultés liées à la mise en œuvre d'une démarche de développement fondée sur la valorisation des ressources territoriales, telle que le patrimoine. Aussi, la méthode proposée se doit d'intégrer, outre les spécificités du concept, celles du contexte de mise en œuvre.

L'invention des PEP en France

Les Pôles d'Economie du Patrimoine sont nés d'une volonté de valoriser les gisements d'activités liés à l'engouement pour le patrimoine et d'en faire un véritable support de développement. L'objectif affiché était « de s'intéresser aux projets, de les repérer, les analyser, mettre en synergie les acteurs, définir une stratégie commune » (Virassamy, 2002). Initiés par la DATAR, ils sont créés le 20 septembre 1994 à l'occasion du CIADT de Troyes. Au terme des deux appels à projet lancés en 1994 et 1998, 31 PEP ont été retenus sur lesquels a été lancée une étude préalable. Finalement 28 ont été engagés et 5 sont aujourd'hui encore en activité.

L'objectif de cette politique impulsée et accompagnée par la DATAR, mais mise en œuvre et gérée localement, est de dépasser la seule valorisation touristique pour aboutir à de véritables projets de développement basés sur trois principes :

- un thème patrimonial fédérateur sur lequel peuvent s'appuyer l'ensemble des initiatives et des projets. La définition du patrimoine est très large et peut concerner des objets divers : monumental classique, rural vernaculaire, industriel, paysager, ethnographique, savoir-faire, traditions, produits ;
- un territoire cohérent (entité historique ou géographique, zone d'échange ou d'activité économique, territoire structuré par un organisme de gestion intercommunale) ;
- un projet de développement partagé intégrant les enjeux touristiques, économiques mais aussi sociaux et pédagogiques.

Les pôles retenus n'ont donné lieu ni à la création d'une structure nouvelle, ni de ligne budgétaire particulière, ni de label spécifique. Ils jouent par contre localement un rôle de mise en réseau et de fédération des initiatives locales autour d'un projet de développement s'appuyant sur le patrimoine. Pour cela, ils ont reçu une aide financière du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT) pour mener les études nécessaires au lancement de la démarche sous la responsabilité d'un comité de pilotage rassemblant tous les partenaires concernés. Ces études ont eu pour objectif de définir une stratégie de valorisation du patrimoine par les acteurs publics et privés. Les projets ainsi élaborés sont réalisés par les différents partenaires qui construisent des plans de financement au cas par cas en faisant appel au soutien de l'Etat mais aussi régional, départemental et européen.

Bilan français

Souhaitant faire un premier bilan, la DATAR a lancé une évaluation (Metivier, 2000) en 2000 à laquelle a répondu l'ensemble des PEP (à l'exception d'un seul). Ce travail nous a permis d'analyser les avancées de PEP alors en fonctionnement. Il permet de cerner le type de projet ayant été mis en œuvre en France, à partir du triptyque territoire/thème/projet et donne ainsi un point de comparaison pertinent.

Les territoires engagés

Élément essentiel du projet de PEP, le territoire est porteur de la démarche. Il se doit de justifier de sa pertinence et utilise pour cela différents critères. Les éléments retenus et affichés précisent le type de territoires engagés dans la démarche.

Tableau 37 : Pertinences des territoires de projet

Géologiques	Environnementaux	Architecturaux	Historiques
3	3	7	8
Eléments structurants	Administratifs	Maillage	Economiques
2	8	3	2

(Senil, 2011, d'après (Metivier, 2000))

Deux types d'argumentaires sont ainsi utilisés. Le premier renvoie à des références culturelles (les plus nombreuses) ou naturelles. Le second rappelle la préexistence d'une structure administrative qui justifie le projet. Ce constat traduit deux logiques différentes, la première part des objets et construit un projet, l'autre s'ancore dans un projet politique et se légitime par son identification à des objets patrimonialisés. Néanmoins cette présentation duale se doit

d'être nuancée. Le fait d'engager un PEP résulte souvent d'une situation intermédiaire déjà acquise qui s'affirme dans la mise en place d'une politique spécifique. Outre la justification territoriale du projet, leur taille constitue une caractéristique déterminante.

Tableau 38 : Nombre de communes par PEP

1-3	4-10	11-30	31-100	+ de 101	Département
3	4	9	6	6	1

(Senil, 2011, d'après (Metivier, 2000))

La répartition entre les PEP de taille petite ou moyenne (16 pôles ont moins de 30 communes) et ceux de grandes tailles (13 en ont plus de 30) est équilibrée. Elle révèle que différents projets établis sur des échelles diverses se sont engagés dans la démarche PEP.

Onze démarches seulement n'ont pas de ville de plus de 50 000 habitants, ce qui fait des PEP une politique engagée pareillement en espace rural et urbain. Néanmoins seulement trois PEP n'ont pas de ville supérieure à 3 000 habitants. Les projets furent donc essentiellement engagés à proximité de pôles urbains conséquents.

Tableau 39 : Structures porteuses des projets de PEP

Etat	Département	Ville	Intercommunalité	PNR	CCI	Association	P.A.T
6	5	2	9	1	1	7	2

(Senil, 2011, d'après (Metivier, 2000))

Les entités administratives porteuses des démarches sont donc essentiellement des intercommunalités, comme pour les projets de PER (Chapitre 9), et des associations créées antérieurement qui ont profité de l'appel à projet pour renforcer leur investissement du champ patrimonial. Mais il apparaît que l'Etat a aussi porté au départ quelques démarches dans l'attente de la création d'une structure porteuse. Ces structures ont engagé localement des partenariats très divers, cependant « on peut noter que dans la majeure partie des cas, les partenaires restent institutionnels » (Metivier, 2000). Au regard des objectifs initiaux des PEP, « on peut regretter une trop faible implication du secteur privé et des associations » (Metivier, 2000). Ce constat traduit une faible intégration locale et peu de partenariats réellement engagés.

Les thèmes mobilisés

Elément fédérateur des projets, le thème est l'âme du PEP. Il crée la cohésion entre les différents partenaires et constitue l'identité portée par la démarche.

Tableau 40 : Thèmes choisis par les PEP

Architectural	Fait historique	Site	Industriel
3	1	2	6
Savoir-faire	Territoire	Intellectuel	Naturel et vernaculaire
3	9	1	9

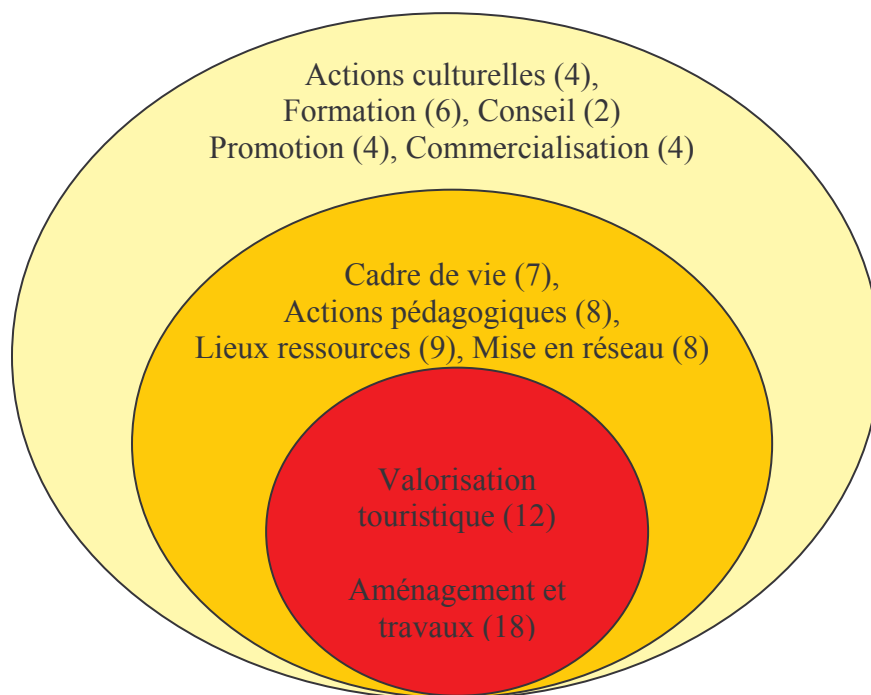
(Senil, 2011, d'après (Metivier, 2000))

En dehors de la thématique « Territoire » qui met en avant la spécificité globale de l'espace du projet, les thèmes « Industriel » et « Naturel et vernaculaire » apparaissent très fortement sollicités. Ce constat se démarque relativement de celui fait à partir des éléments fédérateurs utilisés pour légitimer le territoire. Les patrimoines culturel et historique ont ainsi laissé la place à des thèmes pensés comme plus en lien avec les projets de développement engagés et les attentes du public. L'identité n'est donc considérée comme étant toujours bonne à valoriser telle quelle.

Les projets portés

Dernier élément constitutif du concept de PEP, le projet développé engage l'action. L'analyse des projets proposés dans le cadre des PER montre leur grande diversité (cf. Figure 30). Cependant, leur récurrence plus ou moins grande permet d'identifier des actions engagées prioritairement et d'autres qui apparaissent moins essentielles.

Figure 30 : Cœur de métier et actions marginales des PEP en France en 2000



(Senil, 2011, d'après (Metivier, 2000))

Les travaux de conservation, d'aménagement et de mise en valeur touristique représentent la grande majorité des actions engagées, révélant ainsi que les territoires ne sont qu'au début de leur démarche de développement. Dans un deuxième temps, se mettent alors en place des actions orientées sur la transmission et l'animation. Enfin, des activités aux logiques diverses peuvent être entreprises. S'engagent alors des actions culturelles ou de formations et une commercialisation du projet.

Une expérience concluante qui n'a pourtant pas été renouvelée

Le bilan fait par la DATAR juge que la principale richesse de cette politique se situe dans le fait que ce sont les territoires eux-mêmes qui ont construit leurs projets. Sa première qualité est ainsi d'être restée une démarche très souple « laissant l'initiative aux acteurs dans une logique de décentralisation » (Metivier, 2000). Cependant l'évaluation faite conditionne la réussite de ces initiatives à plusieurs exigences :

- la présence d'une structure porteuse solide ;
- la préférence à une intercommunalité ;
- des comités de pilotage élargis pour légitimer la démarche et la financer ;
- une approche la plus globale et la plus transversale pour inscrire une véritable dynamique territoriale.

Cette politique participe indéniablement à l'élargissement de la manière actuelle de concevoir le patrimoine et ses modes de valorisation. Impulsées au départ pour des questions de protection, les politiques actuelles tentent de développer en parallèle une dimension économique non négligeable en s'appuyant sur des projets partagés co-construits et appropriés par l'ensemble des acteurs. Pourtant, malgré ce jugement positif, l'Etat n'a pas souhaité renouveler d'appel à projet et propose simplement un accompagnement et une aide au cas par cas.

10.1.3 Les Pôles d'Economie du Patrimoine marocains

La mise en place de PEP au Maroc s'inscrit dans une politique nationale d'aménagement du territoire. Soucieuse de maintenir une équité spatiale à l'échelle de la nation, la politique engagée souhaite parvenir à une « intégration des marges » (SNAT, 2004). Le patrimoine est pour cela projeté comme ressource pour l'action. Sa valorisation doit servir une double logique : l'amorçage d'un développement endogène et la sensibilisation à la protection de l'environnement naturel et culturel. L'expérience française des PEP est alors mobilisée pour opérer cette stratégie.

Le patrimoine dans le SNAT

Le Maroc n'échappe pas au discours patrimonial et le SNAT lui-même fait référence à la notion. Ainsi, la proposition 33 intitulée « considérer le patrimoine comme outil de développement », précise que la notion de protection du patrimoine doit être intégrée « dans une approche globale de mise en valeur qui ne soit pas focalisée uniquement sur le tourisme, mais sur les activités traditionnelles de l'espace considéré et sur leur mise à niveau. Il ne s'agit pas de gérer le patrimoine en tant que tel, mais de l'intégrer (et parfois de le réintégrer) dans sa logique sociale, car la véritable menace qui pèse sur lui, c'est la perte de ce qui a fait sa raison sociale » (SNADT, 2004).

Si le tourisme est cité, il n'est pas l'unique objectif de la mobilisation du patrimoine. Celui-ci est considéré aussi comme élément constitutif de la cohérence du territoire, en particulier au travers de sa dimension sociale. Aujourd'hui, le patrimoine (culturel, vernaculaire, pratiques, connaissances et savoir-faire ...) est appelé à devenir, dans le cadre de la régionalisation, de la décentralisation et du développement local et régional, un moteur potentiel de mobilisation des énergies autour d'un sentiment identitaire après l'avoir été à l'échelle de la Nation (Boumaza, 2003). Le thème du patrimoine est, de ce point de vue, une question d'actualité et une composante de la politique de développement et d'aménagement du territoire. Le

patrimoine est considéré autant comme un legs du passé qu'un atout du développement. Son intégration dans le processus de développement est présentée comme une nécessité absolue, alors que sa capacité à générer de la richesse n'est pas partout évidente.

Une redéfinition grenobloise

L'étude engagée a consisté à mettre en œuvre une politique déjà expérimentée en France, mais plusieurs apports conceptuels ont été réalisés. En ce sens, ce projet ne constitue pas une simple transposition d'une « recette » déjà optimisée.

Le projet présenté à la DAT, initiatrice du projet, a retenu les éléments principaux des PEP : territoire, thématique, développement durable, mais a aussi proposé d'utiliser pour construire les projets locaux des notions et méthodes propres. En cela, l'apport des sciences du territoire a été déterminant. Les notions présentées dans la troisième partie et plus particulièrement celles de ressource territoriale ont été largement mises en avant, l'objectif étant de placer le territoire dans une dynamique modificatrice évitant la banalisation. Aussi, les notions d'acteur, de territoire et de projet représentent le ciment conceptuel de ce travail. Ce positionnement constructiviste s'est aussi traduit pour le patrimoine par une distanciation vis-à-vis de la valeur supposée des objets. En reconnaissant aux habitants, la capacité à révéler et opérer la ressource territoriale, ceux-ci dépassent alors le statut de simples informateurs ou agents pour devenir acteur (Gumuchian et al., 2003).

Ainsi démarqué de la ressource banale, le patrimoine engage conjointement des processus marchands et non marchands qui ne peuvent s'ignorer. L'interaction entre ces champs parfois considérés différemment a donc été intégrée et le territoire est donc appréhendé dans toutes ses dimensions. Cet effet système est aussi intégré au travers de la notion de panier de biens qui propose de mettre en relation tous les objets constitutifs de l'offre territoriale (Chapitre 7). Ainsi, alors que la ressource est considérée comme étant parfois à révéler, elle prend donc appui sur des éléments existants que la démarche se doit d'activer.

10.2 La démarche Pôle d'Economie du Patrimoine

Le projet PEP initié par la DAT et attribué au terme d'un appel d'offres international fut porté par l'Université de Fès. La volonté du Ministère de voir se développer une expertise et une capacité d'étude dans l'Université marocaine joua largement en faveur de l'équipe constituée. Le travail fut engagé conjointement avec le CERMOSEM qui avait été mobilisé dès la rédaction de la réponse à l'appel d'offre et dont l'investissement direct avait été souhaité. Ce rapprochement fait suite aux nombreuses expériences de collaboration similaires qui ont rapproché les deux Universités.

Au total 7 personnes prirent part à l'étude. Lancée à l'été 2005, le diagnostic débuta réellement en mars et juillet 2006. Il se poursuivit durant l'été et l'automne 2007. Le comité de pilotage de la phase de diagnostic eut lieu le 5 novembre 2007. Il donna lieu à la rédaction d'un rapport écrit de près de 300 pages. Mais suite au retard pris, la deuxième phase ne fut finalement jamais bouclée. Les nombreuses difficultés liées à la mise en place de la démarche, aux lourdeurs administratives et aux complications inhérentes à une coopération internationale, eurent finalement raison de notre volonté de mener ce programme à son terme. L'analyse proposée s'appuie donc sur l'ensemble du travail de terrain et de formalisation des PEP mené. Elle représente pour ma part plus de 3 mois d'enquête et au final pour l'équipe française près de 8 mois passés sur le terrain.

La démarche d'expérimentation a été menée sur deux régions spécifiques du système territorial marocain : Doukkala-Abda et Tadla-Azilal. Le choix de ces deux régions fut dicté par la nécessité de diversifier les terrains d'étude au plan physique mais aussi humain, historique, culturel et économique. Si j'ai été personnellement amené à travailler de manière identique sur les deux régions étudiées, dans le cadre de cette thèse, seule la seconde Région sera plus longuement présentée en nous appuyant notamment sur la Province d'Azilal. Ce choix se justifie par son contexte de ruralité, recherché dans le cadre de cette thèse et qui n'est pas valable pour les autres terrains. En effet, la Région de Doukkala-Abda est polarisée par deux villes Safi et El Jedida qui ont fortement concentré alors notre travail. Pour autant, la totalité de l'expérience a bien entendu servi à alimenter notre réflexion.

10.2.1 Des ressources méthodologiques

La démarche méthodologique mise en place a eu pour premier objectif d'identifier les ressources sur lesquelles pouvait être engagé un projet de développement. Mais dans ce

contexte inconnu et particulièrement complexe, l'ambition méthodologique fut surtout de tenter de limiter les difficultés prévisibles. Conscient de notre incapacité à dire ailleurs ce qui fait patrimoine ici, notre démarche fit du discours des locaux le cœur de l'identification. En ce sens, l'approche engagée se devait de dépasser les techniques classiques d'inventaires pour aboutir à un véritable diagnostic des ressources.

Dépasser l'inventaire

L'objectif de l'inventaire est de connaître le patrimoine. Pour procéder à son inventaire, différentes méthodes sont possibles. Mais si elles possèdent toutes en commun de mieux appréhender ce qui fait patrimoine, toutes ne donnent pas la même place à l'acteur.

L'inventaire scientifique par classement chronologique

Son but est d'aboutir à une connaissance exhaustive du patrimoine. Les différentes époques sont abordées successivement et les objets patrimoniaux sont resitués et hiérarchisés en fonction de leur intérêt historique. L'inventaire scientifique considère l'objet pour lui-même. Si le réaliser demande beaucoup de temps, il possède l'avantage de proposer une photographie la plus exhaustive possible du patrimoine mais n'accorde pas de place au regard actuel et aux potentiels de valorisation.

L'inventaire utilitariste par classement typologique

L'inventaire par classement typologique s'inscrit dans une démarche utilitariste. Les différents objets patrimoniaux recensés sont organisés en fonction de différentes catégories censées permettre un état des lieux rapide du fonds patrimonial existant. Réalisé par des experts, l'objectif est souvent de dégager des pistes de valorisation possible. Cette méthode présente l'intérêt de dresser un portrait synthétique et rapide du patrimoine territorial. Ses limites concernent le nombre d'informations limité qu'il intègre et la manière dont ce bilan est obtenu. Essentiellement fondé sur l'expertise, ce classement ne prend pas en compte les avis de la population.

L'inventaire administratif par classement réglementaire

Le classement par mesure de conservation permet une meilleure visibilité du patrimoine. Différents types de classement sont à l'œuvre : au niveau international (UNESCO) ou au niveau national (patrimoine classé, patrimoine inscrit, réserves naturelles, parcs naturels, inventaires locaux, géoparcs, etc.). Son avantage est double : la rapidité de l'inventaire lié au

fait que ces objets possèdent un affichage et la présence de mesures ou d'actions de conservation qui devront nécessairement être intégrées dans toute réflexion stratégique.

Classement thématique

L'inventaire et l'organisation des objets patrimoniaux peuvent aussi se construire sur un classement thématique. Celui-ci fait alors référence à des thèmes fédérateurs auxquels sont associés les différents objets. Par exemple, le thème de l'eau, de la religion, du pastoralisme, de l'agriculture, d'un métier, d'une activité. Ce classement contribue à l'inscription d'une spécification liée à un projet de territoire et propose un premier réseau d'objets articulés.

Classement au regard du stade de patrimonialisation

La compréhension et la prise en compte du processus de patrimonialisation, évoqué dans le Chapitre 1, dans l'inventaire du patrimoine local constituent enfin le dernier type de diagnostic patrimonial. Cette approche reconnaît l'appropriation comme un enjeu fondamental du processus. Ceci est d'autant plus important que, *a priori*, la patrimonialisation est faite au profit des « héritiers » (population locale par exemple) et non des personnes extérieures (comme les touristes).

La présentation des différents types de diagnostic permet de cerner les différentes méthodes utilisées et de dresser les atouts et inconvénients de chacune. Dans le cadre de cette recherche-action, ces méthodes compilées ont servi à compléter l'étude des objets patrimoniaux. Cependant, notre objectif étant d'appréhender le patrimoine comme une ressource et non comme un simple objet, nous avons dû opérer un déplacement du regard de l'objet vers le projet et ainsi placer l'acteur au centre de l'analyse.

Vers un diagnostic des ressources

L'objectif du diagnostic des ressources est de permettre d'identifier des patrimoines ayant un potentiel de développement pour le territoire (Janin et Perigois, 2010). Si l'inventaire permet une connaissance du patrimoine pour lui-même, le diagnostic, tel qu'il est présenté ici considère ce même patrimoine comme potentiellement vecteur de développement.

Cette optique différente génère une approche spécifique permettant de détecter les objets patrimoniaux mais aussi les acteurs et leurs projets. Ce n'est que par la connaissance fine de ce triptyque que peuvent être repérées les ressources patrimoniales du territoire.

- Le premier temps incontournable concerne l'inventaire des objets patrimoniaux. Outre le fait d'identifier les objets et leur localisation géographique, ce travail doit permettre d'identifier les acteurs investis ou susceptibles de l'être ;

- Le deuxième temps analyse les liens entre les objets et les acteurs ;
- Enfin, le troisième temps s'attache à cristalliser le projet de développement.

Cette démarche s'engage sur la base d'un inventaire des objets patrimoniaux présents sur un territoire. Elle s'accompagne d'un inventaire simple des acteurs intervenant (ou susceptibles de le faire) sur ces patrimoines. Il peut s'agir des acteurs administratifs, des collectivités locales, des entreprises, des associations. A ce stade du diagnostic, le processus doit permettre de sélectionner des couples objet-acteurs susceptibles d'être mobilisés dans le cadre d'une construction de la ressource territoriale.

L'objectif fixé est ainsi d'identifier les ressources patrimoniales. En effet, si toutes les ressources patrimoniales sont des objets patrimoniaux, l'inverse n'est pas systématique. Cette phase doit permettre la détection des objets susceptibles d'être mobilisés par des acteurs, dans un processus de création ou de maintien d'activités. Pour cela, une grille permettant de croiser les objets et les acteurs en spécifiant leurs projets a été utilisée (cf. Figure 31). Son objectif est de positionner pour chaque objet (matériel ou immatériel) identifié les acteurs y faisant référence. Les statuts des objets, se définissent alors non pas *a priori*, mais après positionnement de chacun des acteurs par rapport à chacun des objets. L'attribution d'un statut à un objet repose ainsi sur la prise en compte du positionnement de l'ensemble des acteurs par rapport à cet objet et permet en plus de son strict inventaire d'en révéler les enjeux et les opportunités.

Figure 31 : Grille d'analyse des objets révélés sous l'angle du discours des acteurs

STATUT	Objet 1	Objet 2	Objet 3	Objet n
Acteur A				
Acteur B				
Acteur n				

(CERMOSEM, 2007)

Ce tableau permet de caractériser l'articulation actuelle entre les objets et les acteurs. Quatre éléments sont pour cela abordés :

- Le lien entre l'acteur et l'objet : direct (propriété, location) ou indirect (marqueur identitaire) ;
- Le type d'usage de l'objet par l'acteur : marchand – non marchand, exploitation – non-exploitation, actif – en projet ;
- L'impact de l'usage actuel sur l'objet : risque de destruction, maintien, conservation, renouvellement ;
- Le degré de partage possible de l'objet : exclusivité, partage.

10.2.2 Une posture d'expert

Le problème de la posture

La situation d'action engagée dans le cadre de ce travail nous démarque de celle traditionnellement mise en oeuvre par le chercheur. Engagé dans une attitude distanciée et compréhensive adoptée dans le cadre des autres terrains, nous sommes devenus acteur de l'objet d'étude en construction et à ce titre sujet de notre propre travail. Apparentée à une recherche-action, cette démarche est doublement problématique. Elle doit régler le problème entre distance et engagement et parallèlement résoudre celui de la légitimité et de la manière d'intervenir dans le processus patrimonial.

Comme évoqué plus haut, le patrimoine est l'aboutissement d'un important processus de construction sociale. L'objet ne naît pas patrimoine, il le devient par modification de son statut, de son état et de son usage (François et al., 2006), ce processus s'engageant par un premier temps de sélection. Comme le rappelle F. Dubost (1994), « la notion de patrimoine, comme celle de nature, n'est pas un invariant, elles renvoient à une histoire des "valeurs" au sens où l'entendait A. Riegl. Chaque époque a ses critères de sélection du passé, sa conception de la place de l'homme dans la nature. A une même époque, chaque société, chaque groupe social ont aussi les leurs, avec des enjeux souvent différents et concurrents, des modalités divergentes d'appropriation et de définition. C'est dire le rôle essentiel des acteurs ou groupes d'acteurs qui jouent un rôle pionnier dans la construction de nouvelles représentations et de nouveaux systèmes de légitimation ».

La démarche de projet développée ici mobilise des objets, des acteurs et des projets patrimoniaux. En ce sens, elle pratique elle aussi une sélection des patrimoines valorisables et valorisés. Même si l'objectif affiché par ce programme est de favoriser un développement territorial durable dont la composante essentielle est économique, la mobilisation du patrimoine implique de tenir compte des conséquences sociales, culturelles et identitaires liées à sa valorisation. En effet, si l'objet patrimoine est une ressource potentielle, il est aussi un « bien commun » du groupe social auquel il appartient. Aussi, la sélection qui s'opère nécessairement dans la formalisation des différents projets PEP se doit de tenir compte des risques et problèmes inhérents. Plus spécifiquement, elle interroge le rôle de l'expert, sa légitimité à intervenir sur de tels processus et les méthodes appropriées (Marie, 2005). Pour se prémunir de possibles errements, la mise en place de démarches participatives locales dans lesquelles l'expert se cantonne à une posture compréhensive limite les égarements (Senil et al., 2006). En effet, si le rôle de l'expert est d'apporter son expérience en terme de méthodes et d'éléments éclairants (contexte, expériences similaires, etc.), il ne peut en aucun cas s'accaparer la décision locale. Son apport ne peut se faire que dans le cadre d'une démarche

de gouvernance où prendrait part non plus uniquement le public et le privé, mais aussi l'endogène et l'exogène. Cette démarche nous conduit donc à une inversion de la définition de l'expert et du profane, l'habitant étant alors considéré comme expert et l'expert comme profane, et à une mise à l'épreuve de nos concepts.

Les concepts en question

Malgré une inversion souhaitée et surveillée, la démarche engagée s'est appuyée sur des fondements théoriques structurants l'approche mise en œuvre. Imaginé depuis la France, ce projet teste les invariants culturels et leur fonctionnement. Les notions de patrimoine, de territoire et d'acteur, placées au cœur de notre travail, sont ainsi mises à l'épreuve de l'ailleurs.

Du patrimoine aux patrimonialités

Ce travail nous a placés dans une situation originale et difficile. Identifier chez les autres ce qui justement les différencie par rapport à soi.

Un autre problème concerne le statut de l'information recueillie. Etant étrangers au pays et à la culture arabes, nos informateurs se sont placés spontanément en situation de traduction. Les éléments transmis l'ont ainsi été selon des critères hybrides intégrant à la fois les dynamiques et valeurs locales mais aussi nos critères supposés. Ces derniers sont alors construits selon deux logiques : une très bonne connaissance du monde occidental et de ses propres valeurs et une expérience de celles-ci *via* les pratiques touristiques internationales.

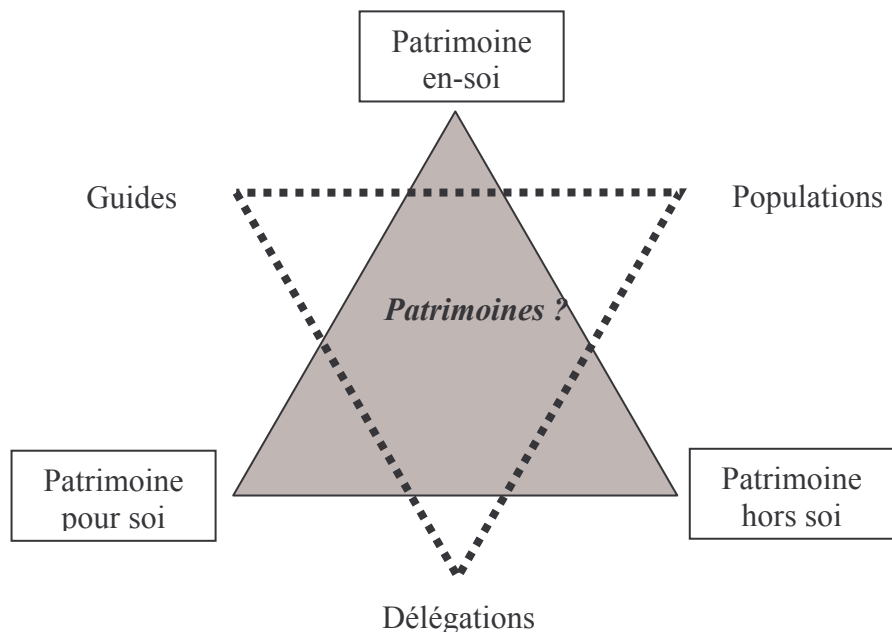
Deux types de traducteurs ont été identifiés :

- les personnes en contact avec les populations touristiques : guides, hébergeurs ;
- les personnels administratifs.

Les associations locales se situent en situation intermédiaire. Travaillant pour la plupart au contact des ONG internationales ou engagées dans des opérations de coopérations, elles maîtrisent le référentiel occidental mais sont pour la plupart très fortement ancrées localement.

Dès lors, l'identification du patrimoine relève d'une triple logique qui complique encore le dualisme expert-profane. Le patrimoine acquiert donc une valeur en soi (fixée par la rareté et l'expertise), une valeur pour soi (fixée par le regard de l'occidental) et une valeur hors de soi propre aux ayants droit.

Figure 32 : Les différentes conceptions patrimoniales en fonction des informateurs



(Senil, 2011)

Quelques exemples de définitions données par les acteurs

« Le patrimoine naturel avec le climat, les paysages. Ce sont de vraies ressources naturelles qui sont à la fois géographiques, sociales, paysagères....Le patrimoine architectural, les traditions, la culture berbère (l'hospitalité...) il y a aussi le patrimoine oral (les chants) » (Entretien Directeur de l'Association Azilal pour le Développement, l'Environnement et la Communication – AADEC, juin 2007).

« Le patrimoine est quelque chose qui explique la culture et les traditions, l'architecture par exemple c'est la spécificité d'un lieu, l'hospitalité des gens et les traditions » (Entretien Guide de montagne à Tabant - Aït Bou Guemez, juillet 2007)

« Je pense que le plus grand patrimoine est le patrimoine immatériel lié à la rareté des ressources et notamment l'eau, l'organisation communautaire, les alliances dans le douar, les organisations et les relations sociales, la ressource est cette structuration sociale ancestrale qui évolue certes mais qui est bien vivante malgré l'ouverture de la vallée » (Entretien Responsable du bureau local de VSF-CICDA à Tabant, juillet 2007)

« Pour moi le patrimoine est tout ce que l'homme façonne, forge et transmet en tant que membre d'une communauté, C'est simple et problématique. Il existe des éléments patrimoniaux chez ces populations. De manière générale tout ce qui relève du sacré (mosquée, école coranique), mais aussi par exemple des lieux collectifs tels que les pâturages (orgdal). Certains rites ou moussems sont aussi importants pour les vieux qui se les remémorent, nostalgiques. A la question de pourquoi ça ne se fait plus, ils parlent des jeunes qui veulent aujourd'hui faire autre chose » (Entretien Directeur du Géoparc du M'goun, juin 2007).

« TORAK en Arabe.... Ce qui englobe l'homme, nos ancêtres et l'ensemble des choses qu'ils nous ont laissés.... Soit on le garde, soit on l'améliore, soit on le valorise. J'ai un proverbe, quant on finit une conversation on dit souvent « les anciens n'ont rien laissé à dire aux plus jeunes, ils ont déjà pensé à tout....on ne peut plus avoir d'initiatives » Par exemple le système d'irrigation mais en le changeant on va détruire des choses... » (Entretien Chargé de mission de VSF-CICDA à Tabant, juillet 2007)

« C'est un peu une question philosophique...c'est la nature, les constructions qui sont un patrimoine touristique, les marabouts, le patrimoine est tout ce qui permet de donner des spécificités à la vallée, dans la vallée le meilleur patrimoine se sont les sources, les Aougdals (partie de la vallée que l'on utilise pas), les constructions marabouts (Sidi moussa), ils représentent beaucoup pour les gens du village, les traces de dinosaures aussi qui est un patrimoine touristique » (Entretien Président de la commune de Tabant, juillet 2007)

« Le patrimoine c'est quelque chose qui appartient à tout le monde même si cela appartient à une seule personne. Ça fait un an que j'entends parler du patrimoine, depuis que j'ai fait la formation de guide avant je parlais de site » (Entretien Guide des cascades d'Ouzoud, juin 2007)

« Le patrimoine a une valeur d'un point de vue touristique, c'est une ressource, il faut trouver les acteurs locaux qui défendent ce patrimoine mais malheureusement cet intérêt on ne le retrouve pas sur le terrain... » (Entretien Chargé du programme INDH sur la province d'Azilal et Directeur du projet Haut Atlas central, juin 2007)

« Je crois qu'on ne peut pas le définir exactement...il y a des secteurs de patrimoine, l'histoire, l'architecture, les bâtiments, le culturel (par exemple les équipes folkloriques) et le paysage... j'ai participé à une formation sur le patrimoine mais je n'ai pas de définition exacte » (Entretien Président de l'association ABCD à Tabant - Aït Bou Guemez, juillet 2007)

La rupture territoriale

Dans le cas spécifique du Maroc, certains auteurs vont jusqu'à faire l'hypothèse d'une « rupture territoriale » due à l'histoire coloniale de ce pays. « Pendant la période du Protectorat, le réaménagement de l'espace va porter la trace des changements qui se jouent. Les lieux du politique, ouverts et publics, deviennent des lieux fermés, investis par une instance étrangère qui exclut, à son tour, les hommes de la tribu. [...] Ainsi, deviennent-ils manœuvres sur leurs propres terres. Expropriés de leurs capacités ordonnatrices et cognitives, les Ait Hadiddou ne sont plus chez eux que de simples exécutants » (Kasriel, 1990). Cette hypothèse est par ailleurs confirmée dans l'Etat des lieux, précédant le Schéma National d'Aménagement du Territoire, qui ancre ce constat dans le fait que la notion de territoire possède au Maroc une double acception. La première est liée au territoire national, à l'Etat centralisateur et renforce un discours nationaliste toujours présent et renouvelé fréquemment avec la question du Sahara occidental. La seconde représente les espaces de gestion mis en place par l'Etat pour contrôler ses ressortissants et affirmer son autorité. Construits initialement pour diviser les espaces tribaux, les territoires administratifs s'opposent aux espaces vécus. Ainsi, la notion de territoire se limite à sa dimension politique et représente une référence essentiellement administrative.

Dans ce contexte de rupture, auquel s'ajoute la forte dépendance des acteurs locaux par rapport au pouvoir politique central, il existe cependant des acteurs plus dynamiques, souvent nouveaux, mais qui possèdent aujourd'hui de fortes motivations d'action. Parmi eux, on retrouve quelques organisations professionnelles, le mouvement associatif et surtout les ONG.

L'émergence de l'acteur

La position d'acteur, nous l'avons vu, ne va pas de soi. Elle correspond à une posture de l'individu en situation d'action. Dans le contexte marocain, l'acteur se démarque sensiblement de l'acception partagée en France. Trois dimensions ancrent cette différence.

Historiquement, la rupture territoriale observée se traduit par un désengagement, un déni d'intention qui réduit les capacités d'action des individus.

Politiquement, l'importante centralisation mise en place et le pouvoir de décision des autorités étatiques (wali, gouverneur, caïd) freinent les prises d'initiative et limitent les individus à l'exécution.

Enfin culturellement, le statut de l'individu en tant que musulman et membre de l'Oumma, le situe dans la communauté des croyants et lui attribue une forte dimension collective. Unie à Dieu par un contrat de soumission, la communauté est « l'unité de base des relations sociales islamiques » (Zartman, 1980) dépassant l'individu et l'Etat-nation.

Ce constat est confirmé par S. Boujrouf (2003) qui affirme que « si la modernité légitime un certain nombre de grands projets territoriaux, la tradition fait du Marocain, par excellence, à la fois un sujet, un croyant et un citoyen obéissant aux institutions et à la monarchie ».

S'interrogeant sur les conséquences de cette modernité, S.-H. Nasr (1993) assure que « le développement, tel qu'il a été conçu et tel qu'il s'est effectué dans le monde islamique pendant les dernières décennies, affecte les relations entre l'homme et la société, l'homme et la nature et pour finir, l'homme et Dieu. Il tend à créer une philosophie anthropomorphique fondée sur la condition de l'homme terrestre et sur son bien-être matériel, une philosophie située aux antipodes de la conception théomorphique de l'Islam ». Dans ce contexte, l'émergence de l'individu apparaît toujours difficile (Delcambre, 2004).

Les difficultés présentées placent donc le processus engagé en situation paradoxale. Alors que le problème du statut de l'expert nous engage à adopter une démarche d'accompagnement faisant une large place à la participation, les derniers éléments avancés questionnent l'efficacité de celle-ci. L'analyse des démarches locales utilisant l'appellation de projet de territoire confortera cette perception contradictoire.

10.3 L'aventure PEP dans la Région de Tadla Azilal

L'ambition de la démarche d'économie du patrimoine réside dans la volonté d'identifier les modalités et conditions de construction de projets « qui n'utilisent le patrimoine non plus comme de simples objets culturels et touristiques, mais comme un atout important d'un développement global innovant en phase avec les attentes contemporaines » (Virassamy, 2002). La démarche engagée a consisté à réaliser un diagnostic ayant pour objectif de proposer des PEP et leurs actions. Cette section présente le cheminement engagé sur la Région de Tadla Azilal.

10.3.1 Une Région contrastée

D'une superficie de 17 125 km², soit 2,4% du territoire du Royaume, la Région Tadla-Azilal est située en plein cœur du Maroc central. Elle est entourée, au Nord-Est par la région Meknès-Tafilalet, au Nord-Ouest par la région Chaouia-Ouardigha, au Sud-Ouest par la région Marrakech-Tensift-Al et au Sud par la région Souss-Massa-Drâa. Sa situation

géographique en fait une Région carrefour située entre le Nord et le Sud du pays. Elle constitue aussi un point d'accès privilégié à la montagne.

Carte 11 : Localisation de la Région de Tadla-Azilal



(NaturalEarth, 2011
Senil, 2011)

Une accessibilité limitée

Le relief détermine fortement la structuration du réseau de transport. La pénétration routière de la Région s'effectue par le Nord. La liaison avec le Sud n'est possible que par des pistes difficilement praticables. Au cœur des montagnes, de nombreuses vallées ne sont accessibles que par camions (utilisés par la population locale les jours de souks) ou véhicules tout-terrain (utilisés par les administrations et les touristes).

Une opposition géographique construite

La Région regroupe deux provinces distinctes, celle de Tadla organisée autour de Beni Mellal et celle d'Azilal distribuée autour de la ville éponyme. Elle possède 9 Communes urbaines et

73 Communes rurales. L'organisation géographique de la Région se structure autour de deux ensembles très différents. La Province de Tadla est un espace de plaine, alors que l'autre est marquée par un relief de montagnes aux accès difficiles et aux sommets d'altitudes très élevées faisant partie du Massif du M'Goun (4071m). Ce contraste très fort (cf. Illustration 18) structure radicalement l'organisation géographique et la vie locale.

Illustration 18 : Photographie aérienne de la Région de Tadla-Azilal



(Google earth, 2010)

Mais ce constat géographique n'est pas l'explication exclusive des disparités socio-économiques relevées entre les deux Provinces. Depuis le milieu du 20^{ème} siècle, la Région a subi un traitement contrasté de la part de l'Etat ; des sommes d'argent considérables ont été investies dans la plaine alors que la montagne a été livrée à elle-même, pratiquement abandonnée jusque dans les années 1990. La plaine a été traitée comme un espace d'intérêt national, à haute rentabilité et la montagne comme un espace inutile. Considérée comme un lieu de refuge et de résistance, ayant toujours défié le pouvoir central, la montagne paya longtemps sa recherche d'autonomie. Cependant, la situation évolue peu à peu et la volonté de garantir une « équité spatiale » a eu pour conséquence la mise en place de nombreux programmes « de mise à niveau ». L'engagement récent mais massif des ONG internationales et des structures de coopération participe aussi à rééquilibrer l'écart initial.

Une spécificité démographique montagnarde

Tableau 41 : La population de la Région de Tadla Azilal en 2004

	Population totale	Population urbaine	Population rurale
Province d' Azilal	504 501	51 178	453 323
Province Beni Mellal	946 018	400 354	545 664
Région	1 450 519	451 532	998 987

(CRI, 2008)

Alors qu'en plaine, le taux de natalité a commencé de fléchir, la montagne possède dorénavant le taux de croissance démographique le plus important (1.1% par an entre 1994-2004). Elle se caractérise aussi par de faibles taux migratoires et par un exode rural limité. La conséquence en est une augmentation de la population graduelle dans les communes de montagne. A l'inverse, Beni Mellal voit son taux de migration s'orienter négativement et ses jeunes partir vers les villes touristiques et côtières.

Un emploi difficile à appréhender

Les chiffres de l'emploi au Maroc ne possèdent d'intérêt que de manière relative. La difficulté de mesure et le traitement politique des chiffres rendent les comparaisons internationales sans grand intérêt. Par contre, les comparaisons régionales offrent une lecture plus juste du phénomène. Ainsi, le taux d'activité régional, porté à 52.1% en 2008 se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale. Le taux de chômage régional moyen était de 6% contre 9.6% au niveau national en 2008¹. D'importantes variations en fonction du milieu de vie sont perceptibles. Ainsi, le taux de chômage se portait à 13.4% en ville contre 2.2% dans le rural en 2008.

Une économie tournée vers l'agriculture

Les problèmes liés à la mesure de l'emploi rendent extrêmement difficile la compréhension du fonctionnement économique local. D'une étude ou d'un service à l'autre, les chiffres varient fortement. Si des explications sont à chercher autour de la prise en compte du secteur informel, l'explication des méthodologies n'étant jamais faite, les éléments chiffrés avancés

¹ Le nombre de chômeurs au Maroc est essentiellement estimatif ce qui occasionne d'importantes variations entre les chiffres officiels et ceux fournis par les instituts privés. L'absence d'indemnisation limite fortement le nombre de déclarations.

doivent être pris avec détachement. Néanmoins, ces chiffres permettant d'apprécier globalement la situation économique régionale, nous en avons repris certains.

Le PIB régional par habitant est près d'1/3 plus faible que la moyenne nationale pour la Province de Tadla et de plus d'1/2 pour celle d'Azilal. Ce phénomène s'explique notamment par le fait que l'activité économique de la Région est essentiellement tournée vers l'agriculture.

186 000 exploitations agricoles emploient près de 445 000 actifs, soit 16% de la population active. Steppe semi-aride qui était traditionnellement un terrain de parcours, ayant une pluviométrie annuelle de moins de 500 mm, la Région doit son développement agricole à la proximité de la montagne et de ses réserves en eau. La zone a été transformée avec la construction du barrage de Bin el Ouidane et la mise en place d'un important réseau d'irrigation. La région dispose d'importantes ressources en eau de surface (10% du potentiel national), qui permettent l'irrigation de 18% de la superficie irriguée à l'échelle nationale et souterraine (13% du potentiel national). La plaine de Tadla produit essentiellement des légumineuses, du maraichage et des céréales.

La situation de la montagne est tout autre et s'apparente à une véritable économie de subsistance. La surpopulation a créé une pression excessive sur les ressources naturelles et entraîné une dégradation des sols et de la forêt. Selon le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts, la province d'Azilal, où se localisent principalement les zones forestières, connaît un déboisement de 6000 hectares chaque année, ce qui condamne la forêt d'ici une dizaine d'années. La céréaliculture, l'arboriculture et l'élevage extensif ovin et caprin ne permettent pas aux populations un revenu suffisant pour les extraire du seuil de pauvreté. La traction animale est encore très majoritairement utilisée et la taille des exploitations en moyenne de 4ha. L'agriculture est alors souvent complétée par une autre activité lorsque les moyens de transport permettent d'évacuer la production. L'artisanat contribue à cette pluriactivité.

L'artisanat représente sur la totalité de la Région environ 12500 personnes. Celles-ci exercent divers métiers d'art et de production artisanale tels que le cuir, la céramique, le textile et la ferronnerie. Le tissage est très actif et plus de 2000 femmes travaillent dans ce secteur. Le tissage bzioui ou les armes traditionnelles constituent des productions locales reconnues dans tout le Maroc.

Le secteur du tourisme s'affirme de plus en plus comme un complément d'activité pour de nombreuses familles et certaines structures se développent localement. Ainsi, malgré un manque d'hébergements (1.7% du total national), la Région se positionne de plus en plus comme un espace touristique. Trois formes de tourisme coexistent sur la Région : un tourisme de circuit, un tourisme national et un tourisme de montagne.

Chapitre 10 : Du patrimoine au territoire : les Pôles d'Economie du Patrimoine au Maroc

Sa localisation en fait un point de transit entre les deux pôles touristiques de Fès et Marrakech. Beni Mellal accueille des bus lors des circuits touristiques, mais peu de retombées économiques concernent réellement la Région, les touristes n'y passant rarement plus d'une seule nuit. Ainsi, la Région localise 19 hôtels (de 1 à 4 étoiles) sur la Province de Beni Mellal contre 4 sur la Province d'Azilal.

Un tourisme de montagne se développe dans les vallées du Haut Atlas. Hébergés en gîte ou en bivouac, les touristes sont de plus en plus nombreux. Par contre, les retombées locales sont là encore marginales car peu de locaux ont leur propre clientèle. Les agences étrangères ou basées à Marrakech sous-payent les services rendus et captent encore l'essentiel des bénéfices. Néanmoins, de plus en plus de locaux cherchent à être autonomes et de nombreuses initiatives émergent. 1212 lits en gîtes sont disponibles sur la Province d'Azilal (2009) et les demandes d'autorisations continuent à affluer à la Délégation du tourisme.

Enfin, il existe autour des sites emblématiques l'amorce d'un tourisme national. Ainsi, les cascades d'Ouzoud, connues dans tout le Maroc, accueillent de nombreux nationaux (Corneloup et al., 2005). Plusieurs campings les hébergent directement à proximité du site.

L'analyse des chiffres des nuitées confirme le développement touristique de la montagne et la relative stagnation de la zone de plaine.

Tableau 42 : Fréquentation touristique dans la Région de Tadla Azilal de 2005 à 2009

	Arrivées		Nuitées	
	Beni Mellal	Azilal	Beni Mellal	Azilal
2005	40.218	22.598	53.363	35.926
2006	44.049	26.472	60.025	40.771
2007	45.482	34.797	60.157	52.380
2008	38.966	34.851	58.628	53.229
2009	43.245	38.439	62.213	71.622

(Délégations provinciales du tourisme de Beni Mellal et d'Azilal, 2010)

La Province d'Azilal a vu le nombre de ses arrivées et de ses nuitées quasiment doubler en cinq ans, alors que celle de Tadla croît très faiblement. Néanmoins, une saisonnalité marquée d'avril à octobre limite cette embellie. N'ayant ni station de ski, ni routes praticables, la montagne marocaine se démarque des espaces similaires européens.

Un schéma régional d'aménagement

Dans ce contexte, la Région est mise à contribution pour organiser un aménagement ambitieux et cohérent. Lancé en 2006, le schéma régional d'aménagement du territoire de la

Région de Tadla-Azilal est actuellement en cours de finalisation. Dans la lignée du Schéma national, le SRAT marque un rapprochement entre le Conseil Régional et l'Etat. L'intérêt principal est d'avoir construit un véritable diagnostic régional qui cadre le contexte et pointe les enjeux et les problèmes. Il faudra par contre attendre les arbitrages finaux et la signature du schéma pour connaître les pistes d'actions retenues.

10.3.2 La démarche du projet

La Région de Tadla-Azilal, retenue comme zone d'étude a fait l'objet d'un travail complet de diagnostic mené entre juillet 2006 et octobre 2007. Ce travail nous permet de mettre en œuvre l'approche théorique et méthodologique construite en amont. L'objectif était d'identifier deux PEP potentiels et de proposer la démarche d'activation du processus.

Chemin faisant

L'approche théorique et le déroulé idéal se sont très rapidement retrouvés confrontés aux réalités du pays. Dès lors, nous avons dû composer et nous adapter. La démarche suivie et restituée représente donc un entre-deux entre nos souhaits et les possibilités réelles. Engager un diagnostic patrimonial à l'échelle d'une Région entière conditionne fortement le mode d'acquisition de l'information. Notre mission a donc consisté à croiser un maximum d'éléments fournis par les différents informateurs. Deux causes expliquent cette situation : la taille des zones géographiques et notre incapacité à communiquer avec les populations locales¹. L'accès aux premières informations est fourni par les différentes délégations ministérielles. Cependant, la faiblesse des moyens et la méconnaissance du terrain de certains délégués, nouvellement mutés, ont limité notre approche de certains secteurs. En effet, si le Ministère de l'Agriculture dote convenablement ses services déconcentrés, ceux de l'artisanat, du tourisme ou encore des eaux et forêts vivent des situations plus compliquées. Finalement, le processus d'acquisition fut très souvent mené de façon itérative, en gardant un souci permanent de capitalisation.

Une diversité patrimoniale à révéler

Le diagnostic des ressources patrimoniales mis en œuvre a donc dû faire face à un triple défi :

- le premier déjà évoqué est d'identifier des objets selon des critères définis dans un contexte socioculturel différent ;

¹ Dans la Région, seulement 50% lisent et écrivent en arabe et 25% en français. De plus de nombreuses personnes parlent uniquement le berbère.

- le deuxième touche au « mythe de l'exhaustivité » qui est toujours poursuivi sans jamais être atteint ;
- le troisième renvoie à la méthode d'identification qui a nécessairement croisé différentes approches capables de rendre compte des représentations patrimoniales multiples.

Un patrimoine classé quasiment inexistant

L'identification des patrimoines ayant fait l'objet d'une procédure de classement en révèle un nombre très faible, ce qui est particulièrement surprenant. Ainsi, dans la province d'Azilal, les monuments, sites et zones classés sont au nombre de deux : le site des cascades d'Ouzoud (Dahir du 8 février 1943) et le pont naturel d'Imi – n – Ifri (arrêté viziriel du 19 mars 1949). Dans celle de Beni Mellal, ils sont au nombre de six : la kasbah Tadla (Dahir du 28 janvier 1916), le Pont sur l'Oum Er-Rebia (Dahir du 28 janvier 1916), la Zone de protection autour de la Kasbah Tadla (Dahir du 19 novembre), la Rive gauche de l'Oum Er rebia à Kasba- Tadla (Dahir du 22 décembre 1943) et le site des Olivettes de Beni –Mellal (Arrêté du 9/12/1947).

Ainsi, à l'échelle de la Région, seuls 8 objets patrimoniaux ont été classés, ce qui est comparativement à la France très faible. Les dates des classements dévoilent que ceux-ci l'ont tous été durant la période du protectorat et qu'aucune démarche n'a abouti sur cette Région depuis l'Indépendance. L'absence de démarches de classement impliquant scientifiques et politiques, garantes d'une certaine contradiction favorable, nous contraint à trouver d'autres sources d'informations moins officielles. Dès lors, engagée dans un recueil d'éléments divers, auprès de personnes variées, la méthode s'apparente à celle de l'enquête policière et chaque information se doit d'être recoupée. Néanmoins, l'approche compréhensive souhaitée tolère des avis compilés. La méthode, identique à celle de l'enquête sociologique, vise la saturation du modèle.

L'objet « apparaît » donc parce qu'il fait ressource. Les projets portés sur les sites évoqués font ainsi « exister » les patrimoines auprès des acteurs régionaux. Le patrimoine n'existe donc que par rapport aux acteurs engagés auprès de lui et qui font de leurs actions le concernant un objectif à médiatiser. Les éléments patrimoniaux relevés sont donc tous inscrits dans des processus d'action : de protection, de valorisation, de relance ou encore de (re)fonctionnalisation.

Un patrimoine naturel ayant des degrés de reconnaissance divers

Dans cette Région, les éléments naturels sont les plus souvent mis en avant. Retenus sous le régime du pittoresque, plusieurs sites possèdent une reconnaissance qui dépasse les frontières

régionales et s'inscrivent comme emblème national marocain : les cascades d'Ouzoud et le Pont naturel d'Imi-n-ifi.

Les cascades d'Ouzoud s'inscrivent pleinement dans cette représentation. Haut-lieu de la Nation, connue de tout le pays, ces chutes d'eau de plus de 100m de hauteur se jetant dans une cuvette de roches calcaires au milieu d'une végétation luxuriante, accueillent de nombreux touristes nationaux ou internationaux, ce qui en fait incontestablement le site le plus connu de la Région. Lieu de villégiature pour les nationaux qui s'installent au camping ou escale touristique pour les internationaux hébergés sur Marrakech, le lieu subit une forte pression anthropique. La présence de nombreuses échoppes au cœur même du site représente un usage marchand direct du site, mais participe aussi à affirmer pour l'étranger la spécificité du lieu. Classé en 1943, le site est aussi reconnu comme Site d'intérêt biologique et écologique. La Délégation du tourisme et l'IRATE mènent actuellement des études pour limiter la pression humaine qui pèse de plus en plus sur le site. Dernièrement, des actions de formation des nombreux « guides » présents dès le parking, ont été engagées en partenariat avec l'association iséroise Tetractys. L'objectif est ainsi de leur faire acquérir une connaissance du site qui dépasse les légendes locales.

Le pont naturel d'Imi-n-ifi situé près de la ville de Demnate est perçu comme le complément touristique des cascades. Creusé dans une falaise par l'écoulement des eaux, il constitue par ses formes et sa structure, une véritable curiosité encore renforcée par les nombreux oiseaux qui y trouvent refuge. Du haut de ses 70m, le pont est formé de stalactites qui attirent de nombreux touristes de passage. De par sa situation géographique le site est très prisé des tours opérateurs. A l'instar du site d'Ouzoud, les autorités compétentes réglementent l'accès du site pour prévenir tout risque de dégradation par sur-fréquentation.

Au cœur de l'Atlas, ce n'est plus le caractère pittoresque qui a fait connaître les sites, mais plus souvent leur intérêt sportif. Ainsi, l'arrivée des pratiques sportives ou de leurs nouvelles modalités a participé à révéler de nombreux lieux pourtant très éloignés et particulièrement difficiles d'accès. En effet, l'éloignement et l'accessibilité très limités de ceux-ci ont été dépassés par la motivation de certains à s'en jouer. Vaincre la distance est parfois l'objectif de l'expédition, mais dans d'autres cas, c'est le potentiel sportif qu'ils recèlent qui les a fait connaître.

Dans l'Atlas, le sommet du M'Goun, possède la notoriété acquise par son altitude. Troisième sommet du Maroc après le Toubkal et le Ouanoukrim, il jouit d'une fréquentation touristique importante. Néanmoins, celle-ci est limitée aux étrangers et contrairement aux sites précédemment cités, le massif du M'Goun ne connaît pas de véritable reconnaissance nationale génératrice de pratiques touristiques et sportives. Générateur de nombreuses randonnées accompagnées par des locaux, ce massif est à la base de la structuration d'un tourisme de montagne (encadrement, formation, hébergement) qui continue à s'affirmer. Contrairement au massif du Toubkal qui surplombe Marrakech et dont l'accès est facilité par

sa proximité, le M'Goun est situé à l'écart des grands flux touristiques, au cœur d'une région encore peu courue.

Le rocher de Tamga, aussi connu sous l'appellation de « cathédrale » apparaît aussi comme un lieu emblématique. Cet immense rocher en forme de temple dont les parois verticales de 600m dominent les méandres de l'assif Ahansal, accueille une fréquentation croissante de randonneurs qui doivent partager l'accès au sommet avec les éleveurs de chèvres. La pratique de l'escalade sportive a aussi contribué à l'identifier. Depuis un projet de Parc National est à l'étude sur cette zone.

Au sein de cette immensité minérale mais habitée, deux autres ensembles naturels se démarquent aussi. Les cirques d'Anergui et de Taghia gagnent une notoriété qui entraîne une fréquentation occidentale croissante. Devenus des spots pour les sports de nature (canyonnisme, escalade, vol libre), ils possèdent à l'étranger une notoriété importante. Alertées, les délégations suivent ces évolutions, mais laissent pour le moment s'autoréguler le fonctionnement de ces sites.

Ces exemples montrent que le regard historique ou culturel ne sont pas les seuls capables de révéler des sites. La pratique sportive ou touristique (Boyer, 1996) en elle-même, *via* ses pratiquants explorateurs participe aussi à la reconnaissance des lieux (Mao, 2003).

Plusieurs sites ont aussi été identifiés par rapport à l'intérêt géologique et scientifique. La découverte de traces fossilisées de dinosaures et les volontés partagées de les préserver ont fait connaître quelques lieux. Le site préhistorique d'Iroutane se trouvant à 7km environ d'Imi-n-Ifri, est constitué d'un ensemble de dalles horizontales réparties sur 2 Ha environ présentant des empreintes de dinosaures fossilisées. Emblème du GéoParc M'Goun, les empreintes fossilisées de dinosaures ne sont pas pour autant à l'abri de dégradations multiples. Les procédures de protection sont en cours, mais le manque de moyen limite là encore leur impact réel. Valorisées par la même démarche que les traces de dinosaures, des gravures rupestres présentes sur le site du Tizi-n-Tighriyst des Aït Bou Oulli, retracent des pans entiers de la vie et de l'époque des hommes qui vécurent depuis 3 ou 4 millénaires dans ces montagnes. Certaines gravures témoignent d'un passé relativement récent, qui s'étendrait sur le premier millénaire de l'ère chrétienne, comme en témoignent les célèbres « batailles » des cavaliers et des guerriers.

Au Tizi-n-Tighriystet dans les sites satellites de Tinihouriyin, Tinzouriyin et Asserdoun, dans l'assif-n-Anamrou et l'assif-n-Ifrane, aux Igodlane Tamzy, à Igoudmane et Amdrouss, au Tizi-n-Zawyat et au tizi-n-Ougna, on rencontre peu de figures humaines, peu de gibiers et peu de bovidés, mais beaucoup d'armes, poignards, hâches et lances, beaucoup de boucliers armoriés et surtout des scènes entières de la vie, combats ou batailles et péripéties de chasse dont la chasse à la panthère. Le Géoparc s'investit sur ces sites et les englobe dans un ensemble fondé sur une cohérence géologique.

Enfin, certains sites sont en cours d'intéressement pour des logiques touristiques. Le lac de Bin El Ouidane, lac artificiel d'une superficie d'environ 3800 Ha, situé à 36km au NE de la ville d'Azilal, cristallise aujourd'hui de nombreux intérêts. Reconnu pour les possibilités de pratiques nautiques qu'il offre (natation, voile, planche à voile), mais aussi pour la pêche sportive (blak-bass, sandre, brochet) et la chasse sur les hauteurs boisées environnantes il fait l'objet d'une forte pression foncière de la part d'investisseurs nationaux qui souhaitent y développer des structures hôtelières. Encore peu fréquenté, ce lac est perçu par ces investisseurs comme la possibilité de créer un tourisme balnéaire intérieur. L'Agence Urbaine, la Délégation du tourisme et l'IRATE se mobilisent sur la gestion de l'espace, l'assainissement l'intégration des nouveaux bâtiments.

Néanmoins, sa fonction première qui est liée à l'irrigation de la plaine centrale et à l'approvisionnement en eau des grandes villes marocaines, resteront prioritaires. Ainsi se juxtaposent et sans doute s'opposent une logique locale liée à l'économie touristique potentielle et une logique nationale dictée par sa fonction vitale.

Un patrimoine vernaculaire émergent

Souvent assimilé aux monuments des grandes villes impériales, le patrimoine bâti souffre dans cette Région d'une faible reconnaissance. L'architecture traditionnelle est encore très fortement contemporaine, ce qui freine toute reconnaissance patrimoniale. Néanmoins, certains acteurs identifient quelques éléments emblématiques de la culture locale, présentée comme étant influencée par son caractère montagnard et ses origines berbères.

Les greniers collectifs, bien qu'abandonnés, opèrent une convergence entre intérêt villageois et motivations des ONG internationales. Généralement perchés, ils sont de véritables châteaux-forts, massifs, bien défendus par de hautes murailles, poivrières, échauguettes et meurtrières. Le plus spectaculaire est celui de Tihouna N'Aoujgal. Ces monuments ont perdu leur fonction d'autrefois. Aussi, l'Agence Urbaine, l'association « Aït Ziri », le GéoParc et les collectivités locales notamment tentent de leurs trouver une nouvelle fonction, sous peine que ces greniers ne tombent en ruine. Dans la montagne, le village de Megdaz, fait l'objet d'un important projet par l'association Tetractys et financé par le Conseil général de l'Isère. La rénovation du grenier constitue une opération phare.

Les villages fortifiés sont le plus souvent bien groupés dans des sites propices, bien défendus et généralement très beaux. Les plus remarquables sont situés dans la Tassaout, en Aït Bou Oulli et en Aït Bou Guemez.

Ce patrimoine bâti constitue une richesse importante en termes d'histoire, de culture et d'architecture. Les modes de construction traditionnels constituent une adaptation à la fois environnementale, climatique et esthétique au pays. De nombreux acteurs locaux ou

internationaux se mobilisent. Les premiers faisant fonction de relais local, tandis que les autres apportent expertises et fonds.

Quelques ensembles architecturaux d'envergure possédant un intérêt historique majeur sont identifiés. Cependant l'intérêt dont ils font l'objet est très limité et leur état de conservation très dégradé. La Kasbah des Aït R'bâa, construite au 11^{ème} siècle par les Almoravides et dont la situation entre Marrakech et Fès en fit une fortification stratégique pour les différents pouvoirs : Moulay Ismail, le protectorat français, etc., est représentative de ces éléments. Classée par le Dahir du 13 février 1924, elle est toujours à l'abandon. La Kasbah Zidania est dans le même cas. Située à environ 15 km au SO de Kasba Tadla, sur la rive gauche de l'oued Oum-Er-Rbia, elle fut construite par le prince saâdien Zaïdan avant la construction de Kasba Tadla au 17^{ème} siècle par Moulay Ismail, l'alaouite.

Des savoir-faire encore très présents

A l'inverse, les savoir-faire font l'objet d'un intérêt maintenu. L'artisanat qui est un moteur économique important de la Région de Tadla-Azilal, maintient de nombreux métiers d'art. La poterie est encore très répandue dans la Région, particulièrement dans les vallées les plus isolées. Elle fournit des produits de consommation courante. Elle se localise dans des douars appartenant à des communes riches en matière première à savoir : Aït Attab, Aït Bou Oulli, Demnate, Bzou, Tagueta, Imlil, Issa Ben Driss, Zaouiat Cheikh, Aghbala et Foum Aneur. Seuls deux villages créent des céramiques raffinées Boughrarte et Timzite.

La vannerie s'inscrit dans la même logique productive. Cette activité demeure active principalement à Beni Mellal et dans sa plaine en raison de l'abondance de la matière première (chaises, tables, bibliothèques, décoration), et dans la commune d'Aït Taguella (petits et grands paniers, cloisons, grillages, petits toits, etc.).

La tannerie, bien qu'en crise, subsiste encore à Beni Mellal et Taounza. A l'inverse, le tissage maintient une activité importante. Le tissage berbère constitue la principale occupation des femmes de la Région. Il s'agit d'une activité très ancienne répandue surtout dans les villages de Tabant, Takhlef, Aït Bou Oulli, Tifert-n-Aït Hamza, Aït Bou Guemez, Aït Tamoullit et dans le centre urbain d'Azilal. Ce type de tissage produit une multitude d'articles : capes, handira, hanbel, tapis. En parallèle à cette approche générique, le tissage Bzioui jouit d'une réputation nationale grâce à la « kherqa bziouia », une toile de laine et soie fine tissée manuellement. Ce tissu est destiné à la confection des jellabas et des salhams (burnous) pour hommes.

La fabrication d'armes traditionnelles, spécialité de la commune rurale de Tabant, constitue aussi une activité importante, qui permet à des savoir-faire anciens de perdurer. Les artisans de Tisslit continuent à produire des fusils actifs utilisés dans la fantasia, mais la plupart des

produits qu'ils confectionnent actuellement sont purement décoratifs. Aussi, en parallèle des pistolets et des fusils les artisans se sont diversifiés dans la production de produits divers tels que des bâtons et des béquilles fabriqués dans le même style que les armes traditionnelles.

Alors que comme partout au Maroc, ce secteur souffre de la concurrence des produits industriels, des mesures d'accompagnement se mettent en place :

- développement de la poterie et la céramique dans les communes rurales de Taguela et Imlil (Demnate) ;
- mise en place de fours à gaz pour la cuisson de la poterie et de la céramique dans les communes rurales d'Imlil, Aït Tagla, Moulay Aïssu Ben Driss (Aït Atab) ;
- encouragement du tissage traditionnel dans les communes rurales : Tamoulilt, Tagleft, Tabant, Aït Bou Oulli, Tifert-n-Aït Hamza et dans la commune urbaine d'Azilal ;
- création d'un village pilote pour les armes traditionnelles au douar Tisslit ;
- création d'un village d'artisanat pour le tissage bzioui à Bzou.

Des produits agricoles peu spécifiés

Toujours très active et génératrice d'emplois, l'agriculture possède dans cette Région quelques éléments annoncés comme spécifiques. Le caroubier, arbre fruitier très résistant, vit actuellement un renouveau. Considéré dans le passé comme une ressource alimentaire aussi bien pour les hommes que pour les animaux, le caroubier suscite plus d'intérêt aujourd'hui et fait l'objet d'une utilisation industrielle.

L'olivier continue à organiser fortement la vie agricole régionale. L'oléiculture couvre près de 7,4 % de la SAU de la Région et constitue l'espèce arboricole la plus répandue. Dans le secteur montagneux de la Région, l'oléiculture apparaît comme une activité particulière : spéculation très ancienne, l'olivier est intimement lié à la vie économique et sociale de la majorité des paysanneries montagnardes. L'olivier est omniprésent dans le paysage et sa culture est en progression ; les *maâsras* (pressoirs ruraux) connaissent un regain d'intérêt. D'autres produits plus confidentiels gagnent aussi en visibilité. Dans la Province d'Azilal l'agriculture traditionnelle de montagne donne huile de noix, amandes, fromages de chèvre, miel et figes. Ces productions servent de plus en plus aux associations de développement local pour enclencher une dynamique. A la fois différenciatif et créateur de valeur ajoutée croissante, ces produits affirment l'agriculture dans une nouvelle fonction productive qui dépasse le seul caractère vivrier. Enfin, le développement de nombreux *moussems*, ancre un patrimoine festif en plein renouveau. Le *mousssem*, ou grand rassemblement, s'appuie sur un imaginaire toujours présent de chevauchées, de foules colorées, de danses et d'agapes sous la tente. Organisé à époque fixe, il commémore un événement parfois oublié. Il a lieu le plus souvent auprès du sanctuaire d'un saint homme (Moulay Aïssa Ben Driss, Zaouia Ahansal, etc.). Plus récemment, des *moussems* ont été inventés ou relancés autour d'un concept ou d'un

Chapitre 10 : Du patrimoine au territoire : les Pôles d'Economie du Patrimoine au Maroc

produit régional (comme le moussem des fiançailles à Imilchil, des roses à Qalat Mgouna, des amandes à Demnate – Azilal - Bin El Ouidane, etc.).

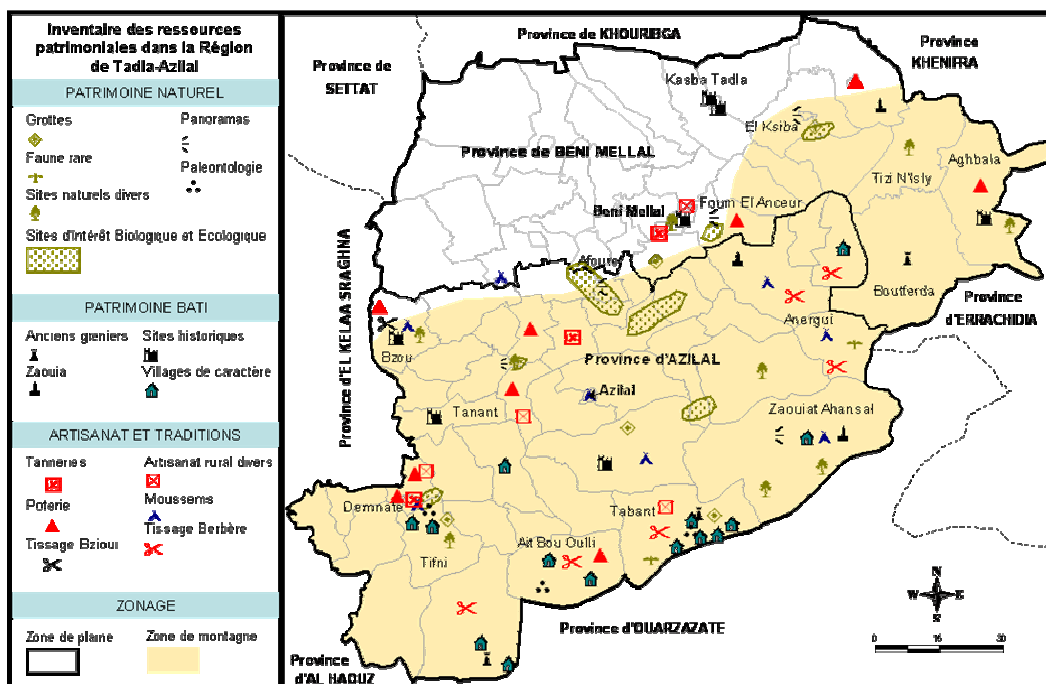
La présentation de quelques objets patrimoniaux au travers des processus distincts d'invention a montré une importante diversité de logiques et d'objets. Celle-ci révèle des situations et des besoins très différents, que le projet se doit d'intégrer. Cependant, pour être activées dans le cadre du projet, ces ressources doivent être sélectionnées. Dès lors s'opère une sélection par la hiérarchisation que l'espace permet de révéler.

Le territoire par la carte

La démarche de diagnostic s'est appuyée sur les représentations cartographiques. Celles-ci ont participé à rendre compte des résultats (cf. Carte 12). L'objectif de la carte est alors de révéler l'existant et de rendre visible une spatialité inactivée.

Dès le départ, une requête de la DAT fut ainsi de cartographier les objets détectés. Avec l'usage de la carte, un présupposé est accepté. La proximité géographique révélée par l'image spatiale est un vecteur potentiel de développement. Avec elle, c'est la reconnaissance du territoire pour mettre en valeur le patrimoine. L'image crée une proximité qui doit se traduire sur le terrain par du lien social. La métrique de la carte se traduit en association effective de terrain.

Carte 12 : Représentation cartographique du potentiel patrimonial de la Région de Tadla-Azilal réalisée dans le cadre de l'étude par le CERMOSEM en 2008



(CERMOSEM, 2008)

La spatialisation est aussi la spécificité du géographe, sa marque de fabrique et son outil d'affirmation. L'aménagement du territoire marocain, en situation intercalée entre les ministères sectoriels richement dotés s'appuie sur l'espace pour révéler les vides et proposer des ponts. Par la carte l'aménageur tend vers la transversalité en proposant un critère commun : l'espace.

La carte est aussi l'outil de la connaissance du territoire et de sa domination. Dans des régions peu connues, où de nombreux habitants n'ont des liens avec l'Etat que quelques fois dans leur vie, si la géographie ne sert plus à faire la guerre (Lacoste, 1982), elle sert encore à construire la paix. L'« image à distance » informe les décideurs des réalités du terrain, alors même qu'ils n'y sont jamais allés. La carte sert ici plus qu'ailleurs un rôle de médiateur. Objet de fierté, elle affirme le contrôle d'une zone montagneuse que l'on ne gère pas vraiment.

Mais alors que la carte sert à révéler les proximités géographiques, un autre type de proximité mérite d'être mise à jour. En effet, la proximité relationnelle générée par des acteurs engagés dans des projets structurants lie déjà des objets distants.

Les projets en cours

La Région de Tadla-Azilal fait l'objet de plusieurs démarches d'ampleur. Révélatrices des différentes logiques et stratégies qui se jouent actuellement dans cette Région, nous en présenterons quatre. Chacune d'entre elles s'inscrit dans une démarche particulière, mobilisant des ressources et des acteurs propres. Bien que toutes sont engagées dans la mobilisation de patrimoines locaux, les logiques poursuivies ne sont pas toutes identiques. Ainsi est révélée la diversité des projets engagés : la valorisation touristique *via* la mise en place d'un Pays d'Accueil Touristique, la protection naturelle avec la création d'un Parc National, la mise en forme territoriale *via* la mise en place d'un géoparc, la coopération établie par une structure française, l'accompagnement associatif réalisé par une structure locale.

Un projet de mise en valeur touristique : le Pays d'Accueil Touristique du Haut Atlas Central

Le projet de PAT s'inscrit dans la politique nationale mise en place par le Ministère du Tourisme pour l'espace rural. Il prend place localement dans le schéma régional de développement touristique initié depuis novembre 2008 en partenariat avec le Conseil général de l'Isère dans le cadre du Programme d'appui à la décentralisation.

Chapitre 10 : Du patrimoine au territoire : les Pôles d'Economie du Patrimoine au Maroc

Le PAT a fait l'objet d'une signature de sa convention 19 mai 2006 à Azilal. Le montant global des actions publiques engagées se chiffre à 15 076 000 Dh (soit 1.4 million d'euros). Le PAT associe le Département du Tourisme, les Eaux et Forêts, la délégation du Développement Rural, le Conseil Régional, le Conseil Provincial, l'Agence de Développement Social et l'Association du Géoparc de M'goun.

Le projet de PAT associe des actions ponctuelles et des actions transversales. Ainsi, plusieurs villages (dans les Ait Bou Guemez, les Ait Bou Ouali, la Tasaoute ou l'Assif Ahensal) font l'objet d'actions d'équipements spécifiques (aménagement de gîtes, création de circuits, mise en place de panneau d'interprétation, réhabilitation de moulins, développement de l'artisanat, création de coopérative féminine, opérations de rénovation urbaine, création de musées locaux). Les cascades d'Ouzoud font aussi l'objet d'un effort important. Il est ainsi prévu de réaménager le site, de créer des boucles de randonnée ainsi qu'un bureau des guides, dont la formation a été complétée. Le lac de Bin el Ouidane se voit aussi attribuer une grande partie des budgets (10%) pour la réalisation d'une étude d'aménagement du site.

Parallèlement, le PAT souhaite mettre en place des actions profitant à la totalité du projet. Il est ainsi prévu de construire une Maison de Pays à Azilal qui participera à l'accueil et qui aura aussi pour mission d'assurer les fonctions classiques d'un pôle touristique (promotion, communication, structuration, édition d'une carte touristique, etc.). L'environnement est abordé au travers d'une action de sensibilisation des prestataires à l'environnement et de la réalisation d'un dépliant de bonnes pratiques pour les touristes.

Le PAT constitue ainsi la première étape d'une politique touristique sectorielle planifiée. Il s'appuie sur une réhabilitation des sites touristiques et sur une première approche commerciale.

Un projet de sauvegarde de l'environnement : le Parc National de Tamga

Imaginé à partir du SIBE (Site d'Intérêt Biologique et Ecologique) de Tamga, ce projet de parc est représentatif des écosystèmes et paysages naturels du Haut atlas Central. La superficie proposée est de 12.000ha. La zone recèle une très belle pinède et plus de 17 espèces de mammifères, de 77 espèces d'oiseaux et 10 espèces de reptiles. Le « rocher de la cathédrale » est l'élément emblématique de la zone. Le projet de Parc National est porté par le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification. Il s'inscrit dans une politique nationale de création de Parcs Nationaux soutenue par la Banque mondiale.

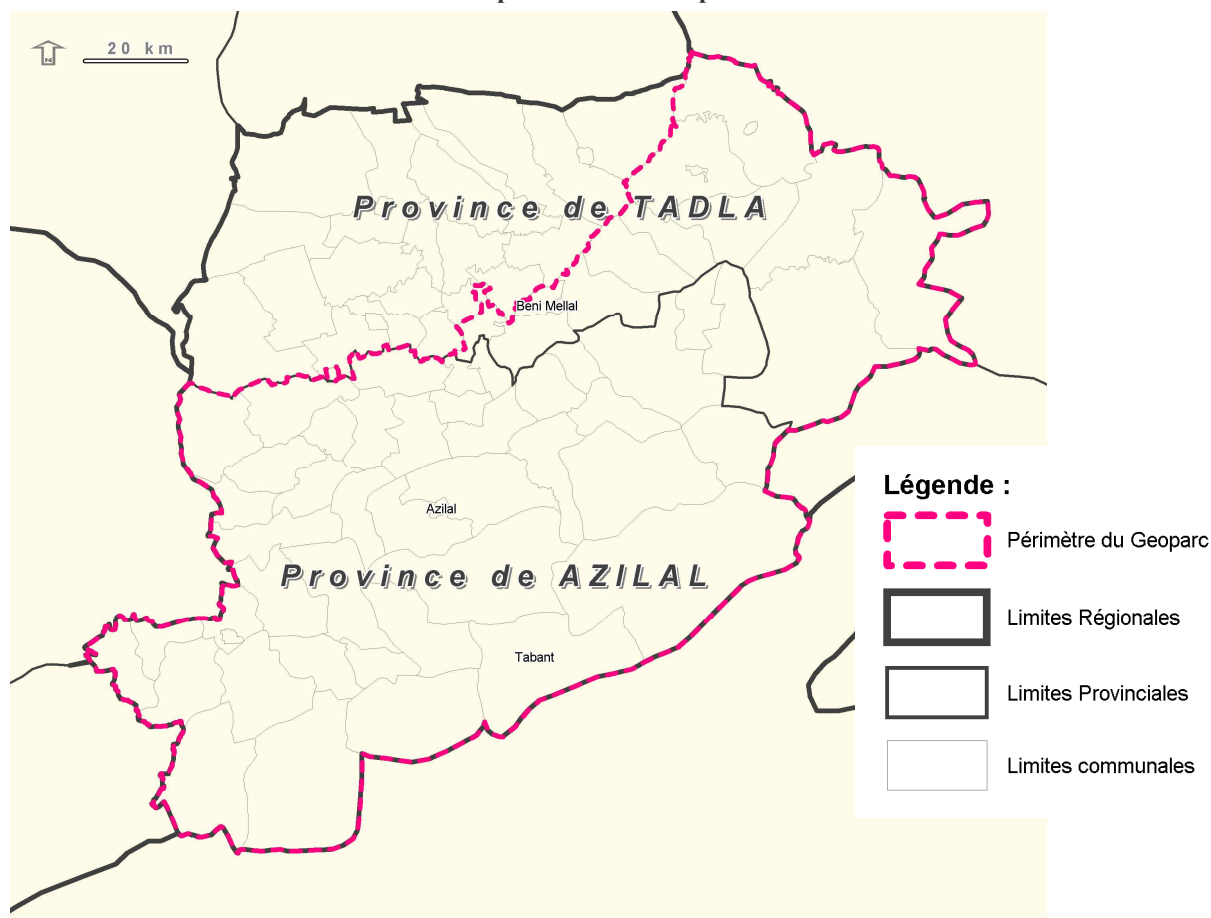
Les objectifs du Parc dépassent la simple protection. Ainsi, pour Mustapha Baairis, chef du service provincial des eaux et forêts « *on aspire à faire de la réserve de Tamga un parc National en vue de conserver et de valoriser les ressources naturelles et culturelles, de*

contribuer au développement local et de promouvoir la recherche scientifique ». Des actions destinées à ce site sont engagées dans le PAT et semblent soutenir le discours. Il est ainsi prévu l'aménagement d'un « sentier écotouristique ». Ce projet est aidé par l'Association de Découverte culturelle et de Développement durable économique du Haut Atlas Central, formé par des anciens résidents français, qui proposent leurs connaissances du pays et leurs réseaux de connaissances pour accompagner la mise en place du projet.

Un projet de protection : le Géoparc du M'goun

Créée le 19 mai 2000, cette structure s'est donnée comme objectif de sauvegarder le patrimoine Géologique atlasique. L'ONG se propose de créer, après l'approbation des autorités gouvernementales, la première réserve géologique protégée du Maroc et s'appuie pour cela sur le label de l'UNESCO qu'elle souhaite obtenir. Pour l'association, la zone du Géoparc est un territoire à l'équilibre fragile et aux particularités patrimoniales naturelles et culturelles riches et menacées. La dynamique Geoparc, initiée par l'Association pour la Protection du Patrimoine Géologique du Maroc, a su s'entourer et impulser une véritable politique partenariale en s'associant à l'Etat, à la Région ainsi qu'aux ministères concernés permettant une bonne structuration de la démarche. Elle travaille aussi en lien avec le Centre Régional d'Investissement, les associations de développement local et les ONG issues de la coopération. Après une phase de diagnostic, le Geoparc souhaite aujourd'hui entreprendre des actions de préservation, de gestion et de mise en valeur d'un patrimoine naturel, mais aussi animer et dynamiser la Région autour de sites soumis à des pressions diverses. Mais à l'image des Parcs Naturels Régionaux français, la structure milite pour la création d'une « charte de territoire » approuvée par les collectivités territoriales et l'Etat ; élément qui constituerait un projet de développement durable fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine à l'échelle de la Région.

Carte 13 : Le périmètre du Géoparc du M'Goun



(Géoparc, 2008
Senil, 2011)

Initiée à partir d'une logique de protection, issue de travaux scientifiques, la démarche s'est progressivement orientée vers un discours capable de mobiliser une grande diversité d'acteurs. Porté par un chargé de mission dynamique et motivé, investi durablement, le projet enrôle de nombreux partenaires. Dans ce projet, « *le patrimoine est l'un des atouts, un atout capital qui permet la réconciliation de l'homme et de son milieu* » (Entretien directeur Géoparc, juin 2007). Celui-ci permettra de faire levier afin de soulever d'autres questions pour un développement plus global du territoire. Son action phare est la construction du Musée des Sciences de la Terre à Azilal, financé dans le cadre du PAT par le Conseil Régional pour un montant de plus de quatre millions de dirhams (ce qui en fait le plus gros projet du PAT). Mais de nombreuses actions sont prévues en outre pour l'aménagement des Géosites, la création de Géopistes, la sensibilisation des populations, la mise en place d'une signalétique ainsi que la promotion touristique de la démarche.

Un projet de coopération internationale : les actions de Tetractys

L'association Tétraktys est née en 1994 suite au rapprochement de trois structures alpines spécialisées dans le tourisme rural et de montagne et avait pour but de regrouper leurs actions à l'international. Leur motivation convergeait vers l'amélioration des revenus et du cadre de vie en privilégiant une entrée économique par la pratique d'un tourisme intégré aux territoires. Très engagée aux côtés du Conseil général de l'Isère, l'association s'est inscrite dans le cadre d'une convention de coopération décentralisée signée avec le Conseil Régional Tadla Azilal en novembre 2004. Quatre thèmes sont ciblés : le développement touristique, la valorisation du patrimoine bâti et oral, le soutien aux femmes et aux enfants et l'appui institutionnel.

La structure a participé dès 1999 à la mise en place d'un projet pilote dans le village de Megdaz. Ce projet associe réhabilitation patrimoniale, valorisation touristique, développement économique, constructions d'équipements et accompagnement de la vie locale. Pour favoriser ce projet, dans ce village situé à l'écart des flux touristiques et difficiles d'accès, le choix s'est porté sur la réhabilitation d'un grenier du village et la création d'un gîte d'étape selon les techniques traditionnelles de construction. Il a aussi consisté à la mise en place d'un centre d'information touristique et de vente de produits artisanaux et l'aménagement d'un atelier de formation à l'artisanat.

Ce volet économique a été complété par la construction d'une école et la création d'un dispensaire ainsi que de logements pour les personnels. La création d'une adduction d'eau et de fontaines publiques, ainsi que l'aménagement d'un pont passerelle reliant les deux parties du village ont aussi été engagés. Enfin, l'aménagement d'une « maison du Douar » doit faciliter les réunions des autorités locales et les rencontres des villageois.

Ce type de projet se caractérise par son originalité et sa globalité. L'objectif est de proposer un mode d'action systémique capable d'engager une dynamique locale.

L'association a aussi accompagné la mise en valeur du site d'Ouzoud. Elle a participé à la création d'un sentier de randonnée et s'est investie dans la formation des acteurs touristiques du site. Ainsi, 64 personnes parmi lesquels des guides, des hébergeurs et des agents de voyage, ont été formées.

Son travail en direction des femmes se traduit par une information sur les droits fondamentaux au travers de la « Caravane des femmes » et sur l'aide à la création de coopératives.

L'association accompagne le Centre de Restauration et de réhabilitation des zones atlasiques et sub-atlasiques (CERKAS), porteur de l'action de réalisation d'un Cahier de recommandations architecturales. L'inventaire des techniques de construction doit amener des recommandations à la profession. Cette action s'inscrit dans les compétences données à la Région en matière de patrimoine, le Conseil régional devant veiller « à la préservation et à la promotion des spécificités architecturales régionales » (loi relative à l'Organisation de la Région au Maroc, 1997).

En outre, la structure propose aussi un appui institutionnel aux membres du Conseil régional en assurant une formation aux élus et techniciens et en les accompagnant sur la définition des schémas de développement.

Le soutien aux populations : l'association AADEC

La mission de cette association provinciale est de promouvoir et contribuer à un développement intégré et durable de la province en ciblant les femmes, les enfants, les jeunes et les populations rurales défavorisées. Pour cela, l'association s'implique directement auprès de ces publics. Ainsi, le siège de l'association accueille des jeunes en formation (informatique, cirque) et notamment les « filles rurales » pour l'apprentissage des métiers artisanaux. Elle effectue aussi des distributions de nourriture et d'habits et organise de nombreuses activités culturelles. Mais l'association œuvre aussi dans le domaine du développement en accompagnant et en formant les membres d'associations communales de développement. Elle constitue à ce titre un relais institutionnel essentiel. Sa connaissance du monde associatif est ainsi remarquable et nécessaire dans une Région qui voit se multiplier ce type d'associations. Ainsi, le directeur du Géoparc, nous confiait à l'issue de son diagnostic avoir identifié environ 500 ONG mais pensait pouvoir compter finalement sur une trentaine jugées fiables.

Relecture croisée des projets

La présentation des projets en cours à l'échelle régionale révèle une approche partagée visant l'accompagnement des populations et l'amélioration des équipements. Chaque démarche s'attache à aider les habitants dans l'amélioration de leur confort de vie et dans la mise en place des premières expériences économiques. Ce type de démarches constitue le noyau dur de tout projet de développement dans cette Région du Maroc.

Le patrimoine est souvent appréhendé par l'environnement, ce qui confirme la prédominance de l'intérêt local pour les éléments naturels par rapport aux éléments culturels. Néanmoins, nous avons vu que ce clivage n'est pas tranché et que les références et les projets mobilisent la diversité. La valorisation est systématiquement engagée et des actions de protection viennent la compléter.

Les acteurs engagés dans la mise en valeur du patrimoine mettent en œuvre des logiques et des stratégies proches mais parallèles, n'étant ni complètement convergentes ni véritablement divergentes. L'obtention de financement suffit à lancer les projets et comme l'Etat n'a pas les ressources suffisantes, de nombreux financeurs partenaires interviennent. Aussi, le manque de coordination se fait criant.

Dans ces démarches, la place du patrimoine apparaît différente. Alors que le projet de PAT le mobilise comme ressource, le tourisme agissant en tant qu'opérateur, celui de Parc national fait du patrimoine le traceur d'un site à maintenir. Dans ce projet, sont alors conjuguées protection et valorisation, l'une fonctionnant ici plus qu'ailleurs avec l'autre.

Dans le cas du géoparc, le patrimoine apparaît comme le marqueur d'un territoire en cours d'émergence. Les traces de dinosaures servent l'argumentaire de cette mise en espace. Enfin, l'association AADEC utilise le patrimoine dans sa fonction reliaante, au service d'un projet d'aide à la communauté villageoise et constitue un relais local porteur d'une démarche culturelle.

Le bricolage des ressources ou comment satisfaire les petits arrangements locaux

Après la phase du diagnostic, un travail de proposition de PEP constitué a été mené. Celui-ci a consisté à définir des zones présentant un potentiel de développement à partir du patrimoine.

Les critères utilisés sont donc :

- la présence d'objets patrimoniaux ;
- des acteurs intéressés ;
- une proximité géographique ;
- une cohérence thématique potentielle.

Néanmoins, ces critères initiaux ont dû être amendés par des éléments complémentaires. Le premier élément fut de proposer un PEP par Province et ainsi de respecter l'équilibre régional et les susceptibilités politiques.

Alors que la sélection implique un choix et donc une exclusion de certains objets et acteurs, la difficulté de ce processus, nous permit de découvrir un intérêt nouveau à la notion de « panier de biens » mobilisée par le programme. Celle-ci se retrouva rapidement utilisée pour associer une diversité d'objets toujours plus grande. On assista donc à « un bricolage » des ressources, ayant pour but de permettre à chacun de trouver place dans le projet, selon une « logique d'agrégation » (Fauvel, 2009) démesurée.

Enfin, l'intérêt du projet résidant dans sa capacité à prendre forme mais aussi dans celle d'apporter un supplément à l'existant, il dut résoudre ce paradoxe nécessaire pour affirmer sa différence. L'objectif est alors de faire avec les autres tout en gardant une autonomie suffisante pour continuer à faire exister le projet en lui-même.

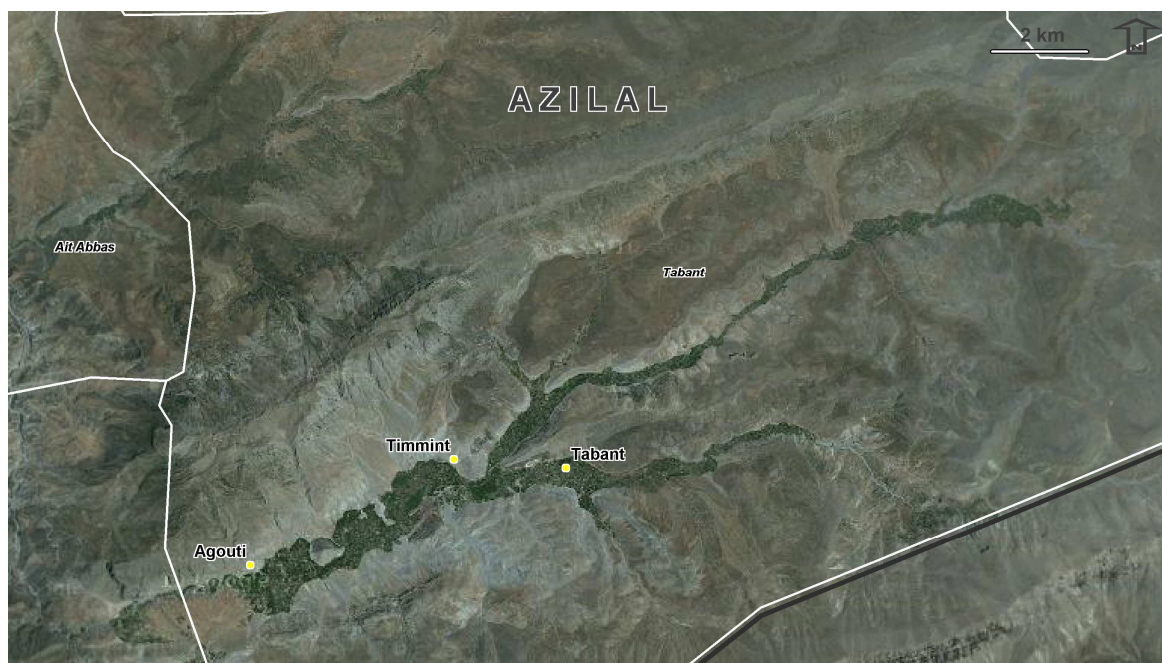
L'objectif final du projet étant d'initier des PEP pilotes, plusieurs espaces portant un potentiel de développement ancré dans le patrimoine ont été sélectionnés. Cette dernière étape vient compléter le diagnostic engagé qui nous a permis de définir des zones d'intérêt patrimonial possédant un potentiel de développement donné par une demande et par une structuration de l'offre possible. Au nombre de quatre (PEP de la mer – El Jedida, PEP de l'arrière-pays –

Safi, PEP Artisan – Demnate et PEP Montagne – Tabant), seul celui engagé sur la zone de montagne sera présenté dans le cadre de cette thèse.

10.4 Le PEP « Montagne »

La mise en place d'un PEP a été proposée en zone de montagne. Cette zone, connue des touristes occidentaux, possède des atouts et des opportunités indéniables. Mais tenu éloigné jusque-là des principales évolutions qu'a connues le pays, cet espace souffre aussi de menaces à juguler. La présence d'un milieu naturel grandiose et d'une population aux modes de vie ancestraux constituent à la fois des atouts et un challenge remarquables. De nombreux éléments potentiellement patrimoniaux y ayant été identifiés et le nombre d'acteurs engagés révélant une activité intense, l'espace retenu constitue une zone test d'intérêt majeur. Dès lors, notre objectif s'est traduit par un investissement de terrain soldé par un travail d'enquête et de vingt entretiens retranscrits ainsi que d'une quinzaine réalisés de manière informelle. Souhaitant identifier les ressources potentielles, ce travail s'est porté sur l'identification des actions collectives et non sur la conscience individuelle.

Carte 14 : Vue aérienne de la vallée de Ait Bou Guemez – commune de Tabant



(Google Earth, 2011
Senil, 2011)

10.4.1 Un contexte difficile

10.4.1.1 Un système socio-économique à bout de souffle

L'espace géographique concerné est situé au cœur du massif du Haut-Atlas Central, au Sud d'Azilal. Il regroupe trois vallées Ait Bou Guemez, Assif Melloul et Ait Bou Oulli et quatre communes rurales. Celles-ci constituent les principales zones habitées de la partie centrale de l'Atlas. Malgré un exode rural présent, à destination d'Azilal, de Beni Mellal ou des grandes villes marocaines (Marrakech et Casablanca notamment), l'accroissement naturel est toujours régulier. Les communes rurales ont ainsi connu entre 1994 et 2004 d'importantes augmentations de population.

Tableau 43 : Evolution du nombre d'habitants par commune entre 1994 et 2004

Nom de la commune	Habitants en 2004	Habitants en 1994	Variation
Ait M'Hamed	21742	18 888	+15%
Ait Bou Oulli	9493	7753	+22%
Zaouit Ahansal	10435	8882	+17%
Tabant	13031	11598	+12%

(Haut commissariat au plan, 2006)

Cet accroissement de la population traduit une vitalité démographique importante qui exclut ces zones des dynamiques négatives de l'exode rural. Même si le départ des jeunes est réel, ce qui favorise d'ailleurs la constitution de réseaux étendus, la vie et le renouvellement des populations et des métiers sont ici bien présents. Par contre, cette évolution est aussi la cause d'une pression humaine croissante sur les ressources naturelles et de problèmes environnementaux majeurs.

Le modèle économique basé sur une agriculture vivrière (plus de 40% des exploitations possèdent moins de 1 hectare de surface irriguée et 45% de 1 à 2 hectares) et sur l'élevage (qui utilise les alpages d'altitude) entraîne un appauvrissement du système biophysique. Les systèmes agricoles de la vallée des Aït Bou Guemez sont anciens et reposent encore aujourd'hui, à l'image d'autres zones de montagne, sur un système de complémentarité entre espace irrigué intensif en fond de vallée qui en fait un véritable « oasis de montagne » et des pâturages sur les versants. Mais face à l'incapacité des populations à maintenir des taux de jachère suffisants, les terres se dégradent. Quant aux forêts et aux alpages, ils subissent les fortes pressions des troupeaux. Avec la construction de la route, de nouvelles cultures ont été

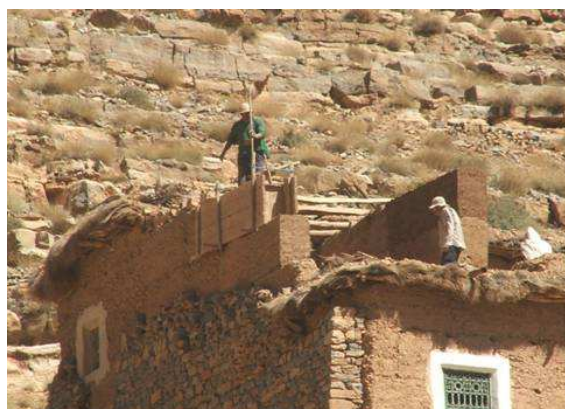
développées. L'introduction de la vache Holstein, la culture de la pomme de terre (1940) ou des pommiers (1990) fournissent des compléments de revenus nouveaux, même si les filières de commercialisation sont encore limitées. La culture irriguée de la pomme de terre permet à la vallée de fournir le marché national à une période décalée, ce qui en fait un véritable avantage comparatif. Malgré cela, les hommes ont du mal à s'extirper d'une vie de pauvreté et cette surexploitation des ressources n'a pour seul but que de leur permettre de survivre.

Les actions menées par l'Etat consistent essentiellement à fournir à ces régions de montagne les équipements vitaux, l'accès à l'eau, l'électricité, la route, l'école ou encore l'encadrement du travail des femmes (*via* la création de coopératives). Ces services tentent aussi d'apporter une régulation par la mise en place de réglementations et de conseils. Cependant, ceux-ci sont encore peu suivis et les urgences s'amplifient.

Illustration 19 : Photographies prises dans la vallée de Ait Bou Gumez



La vallée de Ait Bou Gumez,
Senil, 2007



Maallem construisant un mur en pisé,
Senil, 2007



Construction en ciment,
Senil, 2007



Panneau de l'Association des Amis des
Ait Bou Gumez, Senil, 2007



Pancarte touristique en bord de route,
Senil, 2007

10.4.1.2 Une ouverture au tourisme

L'invention du tourisme s'est faite dans les années 1970 et est très fortement liée à l'histoire coloniale du pays. Connue pour la pêche, la région attire bientôt des alpinistes locaux, puis des trekkeurs étrangers accompagnés par le Club Méditerranée. *« Au départ il y avait quelques touristes qui venaient pour pêcher la truite. En 78, Mr Fougerolles est venu avec des gens, pour faire le M'Goun. Il a reproduit ça chaque année. Il habitait alors à Beni Mellal. Il venait l'hiver (ski) et l'été. Il a fait un bouquin (Guide Alpin) qui a fait pas mal de publicité. Je crois qu'il avait des amis de la deuxième guerre mondiale qui avaient servi avec lui et qui l'ont invité ici au départ. Puis petit à petit d'autres personnes sont venues. Dans les années 80', le Club Med venait pour faire de la randonnée. J'ai fait muletier avec eux trois mois par an. J'ai eu ainsi beaucoup d'expérience »* (Entretien Gîteur à Imelghas - Aït Bou Guemez et Représentant de l'association Tizal, juillet 2007). Le sommet du M'Goun, deuxième plus haut sommet du Maroc, a ainsi constitué le point d'attraction principal. Depuis, de nombreux groupes le gravissent en été et s'offrent ainsi un « 4000 » facile et exotique. L'utilisation de la vallée comme camp de base a généré de nombreux emplois pour les personnes locales. Engagées au départ comme muletiers, nombre d'entre elles réalisèrent la formation de guide accompagnateur qui se mit en place en partenariat avec la France à Tabant.

A l'échelle de la Province, le tourisme représente selon la délégation plus de 340 emplois directs dont 160 accompagnateurs (étude menée en 2005). 40 gîtes ont créé autant d'emplois (dont une trentaine présents dans la vallée des Ait Bou Guemez). Mais ces chiffres sont minorés car de nombreux métiers tels que muletiers ou porteurs de bagages ne sont pas pris en compte et tous les emplois induits au sein des familles non plus.

L'éloignement de la vallée des Ait Bou Guemez et sa difficile accessibilité jusqu'en 2001, date d'ouverture de la route goudronnée, contribuèrent aussi à freiner les évolutions. En effet, à l'inverse des points d'accès au Toubkal qui sont situés à 50 km de Marrakech et d'accès relativement aisés, les vallées atlasiques concernées proposent encore au visiteur un voyage « hors du temps ». Ainsi, les principaux handicaps du développement de ces zones (l'éloignement, l'accessibilité et la pauvreté) constituent aussi paradoxalement ces principaux atouts actuels. Remarquables et identifiables, contrairement au rural banal, ces zones attirent les touristes étrangers. Elles accueillent aussi maintenant de nombreux projets d'aide et de coopération. Ce constat fait par les acteurs de la plaine, les amènent d'ailleurs à se présenter facilement comme délaissés et livrés à eux-mêmes *« La montagne a tout, maintenant plus personne ne s'intéresse à nous »* (Entretien Délégué provincial du tourisme de la Province de Tadla, juillet 2006).

La vallée de l'Assif Melloul et celle de Ait Bou Oulli, ne connaissent pas encore l'affluence des Ait Bou Guemez. N'étant ni points relais, ni facilement accessibles, ces vallées ne sont encore l'objet que d'une faible fréquentation. Mais là encore, l'action des découvreurs révèle certains lieux. Ainsi, le cirque de Taghia est aujourd'hui connu des pratiquants de canyonnisme et d'escalade. Découvert dans les années 1970, le cirque a connu une nouvelle fréquentation suite au passage d'un grimpeur français de haut niveau et la communication qui en a suivi. En quelques années Taghia est devenu un haut-lieu sportif, nettement plus connu à l'étranger qu'au Maroc lui-même. Un projet de piste vers Taghia est même à l'étude, mais tous les habitants n'y sont pas favorables, craignant l'afflux massif de touristes et ses conséquences (notamment la consommation d'alcool).

Le développement touristique récent de type trekking-aventure dans ces vallées a profondément modifié les structures sociales et les visions d'avenir des jeunes, alors qu'il ne peut cependant générer de revenus complémentaires que pour une petite partie des familles paysannes de cette vallée. L'enjeu actuel est de trouver un équilibre entre tourisme et agriculture (Entretien Responsable du bureau local de VSF-CICDA à Tabant, juillet 2007).

10.4.2 Des ressources spécifiques en cours de révélation

L'inventaire du patrimoine réalisé auprès des acteurs rencontrés fixe un fonds commun d'objets partagés. Ceux-ci sont essentiellement constitués de biens appartenant à la communauté villageoise. Ainsi, les greniers collectifs sont ainsi systématiquement évoqués. Propriétés des villages, les deux greniers encore en bon état sur les dix existants (Sidi Moussa et Sidi Chita) sont aussi des Marabout et renferment le tombeau de saints. Preuve de l'intérêt nouveau, une association villageoise s'est créée pour assurer la rénovation du grenier de Sidi Moussa.

Illustration 20 : Le grenier collectif de Sidi Moussa



(Senil, 2007)

Les moulins sont aussi cités. Ils constituent avec le système d'irrigation, le pendant visible de la gestion et de l'exploitation de l'eau. Mais pour le regard extérieur, « *la ressource est cette structuration sociale ancestrale qui évolue certes mais qui est bien vivante malgré l'ouverture de la vallée. Il faut souligner que malgré un rapport plus individualiste des modes de vie il reste quelque chose de remarquable dans cette organisation* » (Entretien Responsable du bureau local de VSF-CICDA à Tabant, juillet 2007).

Certains villages ont la chance d'avoir une source propre, alors que d'autres n'ont rien. L'eau est donc gérée de manière collective, en fonction de droits d'eau ancestraux. Au niveau des communautés villageoises, ce fonctionnement est toujours présent : « *Tous les gens qui ont de l'eau doivent participer aux travaux d'entretien, sinon, ils payent. Il y a un chef de canal, le rôle tourne, il fait ça bénévolement* » (Entretien Gîteur à Agouti - Aït Bou Guemez, juillet 2007).

La présence de traces de dinosaures dans la vallée est depuis peu aussi mise en avant grâce au projet de Géoparc. Mais les locaux y restent insensibles. Ainsi, un accompagnateur a même détruit des traces pour agrandir son gîte.

L'architecture berbère, agrémentée d'éléments spécifiques à chaque vallée se charge aussi petit à petit d'une dimension patrimoniale. Mais la maison traditionnelle, en tant que lieu de vie principal pour les populations et objet emblématique cristallise aujourd'hui les enjeux qui se jouent et marque les évolutions en cours (Pezelet, 1997).

L'habitat de la vallée s'organise en douars successifs (la commune rurale de Tabant en compte 25), construits en limite des terres cultivables et organisés autour de la mosquée. Bâties en pisé, les maisons servent à l'accueil des habitants et de leurs animaux. Le stockage des récoltes se faisait dans les greniers fortifiés placés en hauteur, à proximité du village. Aujourd'hui, ce mode d'habitat est encore dominant. Il constitue une attraction pour le touriste et donc une ressource pour le développement de ces régions. Consciente de cet enjeu, la commune rurale de Tabant affirme ainsi tenter de réglementer les nouvelles constructions. Bien que n'interdisant pas le béton, elle incite la finition en enduit couleur locale. L'association des gîteurs porte aussi cette logique et fait la recommandation de maintenir une architecture et des matériaux traditionnels. Bien qu'intégrant de plus en plus les équipements du confort moderne (parabole, chauffe-eau solaire, douche, wc), ces bâtiments offrent toujours de l'extérieur une continuité avec le bâti ancien, même si l'intérieur est largement modifié « *Certaines maisons typiques deviennent des auberges. Ils cassent la structure intérieure pour agrandir. Ça perd le charme et le savoir-faire* » (Entretien Gîteur à Agouti (Aït Bou Guemez, juillet 2007).

Pourtant, malgré ces recommandations, le modernisme architectural devient de plus en plus visible au détriment de la continuité paysagère. L'architecture marque alors le choix d'une modernité justifiée par le confort supérieur présumé (espace plus grand, entretien réduit, mais avantage thermique limité) mais aussi un caractère ostentatoire. La maison traditionnelle en pisé subit donc un oubli progressif fatal. Délaissée, elle accuse vite le passage du temps, les travaux d'entretien obligatoires n'étant plus assurés.

Il apparaît que l'imprégnation touristique des personnes fournit un filtre patrimonial important. Ainsi, un guide nous l'affirme : « *Aujourd'hui c'est surtout ceux qui font du tourisme qui s'intéressent au patrimoine. Nous nous sommes rendu compte de la valeur des choses* » (Entretien Guide à Tabant – Aït Bou Guemez, juillet 2007). Mais alors que nous pensions déjà à l'intérêt mercantile du bon professionnel qui sait ce que ses clients attendent, il poursuit : « *Ce n'est pas que du business. Pour le tourisme, qu'il y ait ce patrimoine ou pas, ça ne change rien* » (Entretien Guide, op.cit). En effet, de nombreux professionnels restent persuadés que seule la montagne constitue la véritable attraction. Le tourisme ne construit donc pas qu'un rapport marchand aux objets et semble dans certains cas leur fournir aussi une valeur symbolique. Quant au moyen de développer la vallée, le guide nous donne sa solution : « *la construction d'une station de ski* ». La juxtaposition des modèles de développement ne semble ainsi, ici pas plus qu'ailleurs, poser de problèmes.

L'éloignement, le paysage et le mode de vie constituent les principales ressources construites de ces zones de montagne. Leur accessibilité extrêmement limitée en a fait un espace coupé du reste du monde et ainsi hors du temps. Amplificateur de différence, cette marginalité

représente maintenant un atout touristique indéniable. Pourtant, ces populations souhaitent aujourd'hui de plus en plus s'affranchir des contraintes inhérentes à leur lieu de vie et cherchent à prendre part à la modernité le plus vite possible. Le tourisme, par la manne qu'il apporte représente un moyen efficace. Pourtant, un paradoxe se met en place. Alors que le tourisme initie à la modernité, il refuse à ces lieux le fait qu'elle y soit visible. En effet, pour que les touristes viennent il faut que le patrimoine reste, mais pour que les habitants restent il faut que le patrimoine évolue. L'enjeu de l'activation de ces patrimoines est donc aujourd'hui de générer un développement qui permette conjointement d'assurer leur protection.

10.4.3 Des acteurs en recomposition

Les périodes successives qui ont vu la mise en place de structurations nouvelles et d'acteurs émergents (Chapitre 2), ont marqué durablement ces zones de montagne, qui associent aujourd'hui ces différents systèmes. Ainsi, la *jmâa*, l'assemblée du village continue d'arbitrer de nombreux problèmes. Le Caid, bien que moins craint que par le passé, continue d'être le relais local de l'Etat. Parallèlement, les élus communaux gagnent de plus en plus leur autonomie et les structures civiles (associations, coopératives) acquièrent une capacité d'action de plus en plus grande et renforcent l'autonomie locale en bénéficiant de fonds et de compétences extérieures.

Dans la vallée des Ait Bou Guemez, différentes structures officient pour le développement local. La première à avoir investi le lieu est le Centre de formation aux Métiers de la Montagne. Créée en 1986 par la coopération française, elle forme depuis 40 accompagnateurs par an. Mais la gestion maintenant assurée par le Ministère de l'Intérieur freine les liens avec l'environnement local et le centre vit coupé du reste de la vallée. Néanmoins, l'histoire du projet a laissé quelques initiatives. Ainsi, dans le cadre du programme du Haut Atlas Central, le projet Grande Traversée de l'Atlas a permis de structurer un réseau de gîtes performant. Aujourd'hui regroupés en association, ces gîteurs œuvrent pour homogénéiser les prestations et proposer des prix et des niveaux de confort partagés. L'association présente sur la vallée d'Ait Bou Guemez regroupe 27 membres et a fait depuis peu le choix d'intégrer aussi les gîtes non labellisés pour les accompagner aussi dans leur mise à niveau.

Mais des initiatives locales ont été engagées dès 1998 et la création de la première association œuvrant à l'échelle de la vallée, l'Association des Aït Bou Guemez pour la Coopération et le Développement (ABCD). Créée à l'initiative de personnes de la société civile et avec le soutien d'une association française « Arbalou », l'association s'est dotée de missions élargies et s'investit depuis dans le domaine social (éducation, travail et statut de la femme), agricole

(irrigation, innovation, sensibilisation), touristique (réhabilitation, organisation d'un festival) et sanitaire (eau potable, santé). Véritable tête de réseau, elle constitue le principal interlocuteur des autorités et des ONG opérant depuis l'extérieur, à l'image de l'Association des amies de Bou Guemez, pilotée depuis Azilal où la plupart des membres résident et qui s'engage pour l'amélioration de la vie des villageois. L'association s'investit ainsi dans des actions médicales (prévention et intervention) sur fonds privé (mécénat), aide à la scolarisation, aide économique, etc.

L'association Ait Ziri créée en 2008 est pour l'instant la seule association locale à souhaiter s'investir dans la rénovation du patrimoine. Lancée par la *jemaa* (conseil du village), elle fut créée pour la gestion de l'eau et pour faire un musée du grenier collectif de Sidi Moussa. Elle regroupait à sa création 37 adhérents, mais peine depuis à engager des actions.

La multiplication des associations de développement local semble aujourd'hui s'expliquer par deux logiques. La première est que ces structures servent souvent des intérêts particuliers et des ambitions politiques. Ainsi, de nombreux responsables sont parties prenantes de plusieurs associations et celles-ci regroupent souvent moins de 10 membres actifs. La seconde est que les comités de gestion des villages sont incités par les autorités à passer en Association de Développement Local. Sous couvert d'accès aux subventions, le but est de rendre ces structures formelles, mais aussi de limiter le rôle du *naib* (gestionnaire nommé par la *jemaa* et chargé de faire respecter ses règles).

Parallèlement à ces ONG locales, plusieurs organisations étrangères interviennent directement dans la vallée. A ce titre, l'action de l'ONG française « CICDA – Agronomes et vétérinaires sans frontières » mérite d'être mentionnée. Celle-ci a fait le choix de détacher sur place un ingénieur agronome pour accompagner les programmes. Présent pendant plusieurs années, il a pu mettre en place de nombreuses actions intéressantes. L'action engagée vise à promouvoir le développement économique de la vallée des Aït Bou Guemez, l'amélioration des conditions de vie de sa population et le renforcement des capacités des associations locales. Le but est de leur permettre d'assumer un rôle de premier plan en tant qu'acteur du développement local en assurant leur renforcement institutionnel. Pour cela l'ONG a mis en œuvre une meilleure gestion des ressources en eau (adduction d'eau potable et ouvrages d'irrigation) et à participer à l'amélioration des systèmes de production agricole et d'élevage et à la valorisation des produits issus des agricultures irriguées (miel, lait, fruits).

Elle a aussi engagé un programme de renforcement institutionnel d'une association partenaire locale (ABCD) et des autres structures demandeuses (associations de développement local, coopératives paysannes). Enfin, elle a accompagné la promotion d'espaces de concertation entre les différents acteurs locaux (agriculteurs, guides de montagne, autorités, etc.) pour

réfléchir sur le futur de la vallée et les conditions d'un développement équilibré entre activités touristiques et agricoles.

La très grande majorité des démarches mobilisent les mêmes notions. Celles-ci réfèrent aux référentiels actuels des politiques publiques marocaines ou coopérantes. Ainsi, le développement intégré, l'approche participative ou encore le travail des femmes sont aujourd'hui les thèmes porteurs. Mais contrairement à la France, le patrimoine n'est pas ici utilisé dans le vocabulaire de l'action.

10.4.4 Les actions patrimoniales engagées

A l'exception de la création de l'association pour la rénovation du Grenier de Sidi Moussa, la population locale ne s'engage pas pour le patrimoine, alors même que certains sont conscients des choses qui se perdent. « Comment voyez-vous le patrimoine dans 10ans ? *On a perdu déjà beaucoup, les coutumes, les costumes, le travail organisé entre villageois. Ça va très vite. D'une année sur l'autre ça ne fonctionne plus...* » (Entretien Gîteur à Imelghas - Aït Bou Guemez et Représentant de l'association Tizal, juillet 2007).

Pour la majorité des habitants de ces régions déshéritées, les préoccupations quotidiennes sont très éloignées de ces préoccupations et l'enjeu principal est déjà de survivre. « *Pour faire passer le message, je montre que le patrimoine en le conservant peut rapporter, car on peut y voir un job et des retombées économiques importantes. Pour faire comprendre aux gens l'intérêt de réhabiliter leur grenier et pour répondre à l'objection classique "donnez moi l'argent et laissez faire le grenier", je leur parle des retombées économiques futures. C'est la seule entrée pour les intéresser* » (Entretien Directeur du Géoparc du M'goun, juin 2007). Mais même chez les professionnels du tourisme, la connexion apparaît encore faible. « *Aucun projet, ici le patrimoine ne crée pas d'emploi* » (Entretien Gîteur à Imelghas - Aït Bou Guemez et Représentant de l'association Tizal, juillet 2007).

Le fonctionnement touristique de la vallée jusque-là orienté vers le trek et donc vers les sommets ne les incite pas à prendre soin de celle-ci. Elle n'est qu'un point de passage obligé sans grand intérêt, un camp de base nécessaire, mais l'attraction se fait pour eux en haut. Par contre, la construction de la route, en développant le tourisme à la journée crée une destination vallée qui se déconnecte des sommets. Ce nouveau mode touristique fait alors exister la vallée par elle-même et la pousse en retour à s'affirmer. Pourtant, les initiatives en ce sens paraissent aux yeux des locaux, au mieux inutiles, au pire suspectes. Ainsi, le mousslem lancé par l'association ABCD est accusé d'être « *financé par une personnalité politique qui se met ainsi en avant. Dans tous les cas, ça ne fait venir que les locaux, ce n'est pas intéressant* » (Entretien Gîteur à Agouti - Aït Bou Guemez, juillet 2007).

Finalement, l'adhésion dont fait preuve la démarche de labellisation territoriale de certains produits de terroir tels que le miel et huile de noix, fait figure d'exception. Lancée grâce à CICDA, marquée d'un logo représentant le grenier de Sidi Moussa, cette démarche novatrice représente un moyen nouveau de lier différents enjeux de la vallée : agriculture, tourisme et patrimoine.

Illustration 21 : Miel et huile de noix de la vallée de Ait Bou Guemez



(Senil, 2007)

Eléments potentiels d'un futur panier de biens, ces produits sont issus d'une coopérative de femmes en cours de structuration, regroupant 20 personnes et proposant aussi un fromage au lait de vache.

10.4.5 Des recompositions multiples en cours

Les vallées de montagne pressenties pour faire l'objet d'un projet de PEP vivent actuellement de nombreuses évolutions et recompositions à prendre en compte. Depuis une trentaine d'années, la présence croissante de touristes dans ces coins reculés a commencé à bousculer les représentations des populations locales et à rendre réel l'ailleurs fantasmé.

L'arrivée de la route dans la vallée d'Ait Bou Guemez représente une nouvelle étape de cette ouverture. En créant une véritable tête de pont de la modernité au sein d'un système jusque-là

maintenu à l'écart, elle contribue à accélérer les évolutions en cours et à rendre encore plus faciles les différentes mobilités.

En favorisant le développement touristique, la route a aussi engagé une redistribution économique qui relance les petits propriétaires qui ont initialement accepté de servir les étrangers (d'abord comme muletier, puis comme guide et maintenant comme gîteur). Les grandes familles perdent alors de leur influence. Cette notabilité en pleine évolution (Pezelet, 1997) renforce aussi les difficultés politiques vécues. Les organisations traditionnelles villageoises sont de plus en plus marginalisées. Supplantées ou remplacées par les associations qui marquent l'émergence d'une « société civile » à l'occidentale, elles emportent avec elle la gestion collective qu'elles permettaient. L'ouverture en cours, en imposant une durabilité pensée ailleurs possède ses pièges et les ressources naturelles gérées jusque-là par ces organisations risquent d'être délaissées.

Le mode de vie des habitants évolue aussi avec l'ouverture à la modernité et à son marché. Nombreux sont les gens qui apprennent le capitalisme avec la modernité et de plus en plus, « ce sont les relations sociales qui sont encastrées dans le système économique » (Polanyi, 1983). Les moyens nouveaux servent aussi à augmenter le confort de vie. Dans de nombreux cas, cela passe par un recours au produit standard et par un délaissement des éléments emblématiques. Ainsi, le présent dévore et englutit petit à petit les traces du passé.

10.4.6 Retour sur l'expérimentation locale

Le travail mené sur la mise en place d'un projet de PEP autour de la vallée de Ait Bou Guemez a permis de définir le niveau de pertinence et d'appropriation des trois piliers de la démarche : un territoire, un thème patrimonial, un développement durable.

Imaginé initialement au niveau de plusieurs vallées de montagne, le PEP n'apparaît pas comme un territoire unique. Les vallées concernées, bien que disposant sensiblement des mêmes caractéristiques, ne font pas territoire. L'histoire sociale de ces lieux et les difficultés de déplacements bloquent encore des pratiques spatiales partagées. Chaque vallée dispose de son organisation propre, à la fois administrative (commune rurale), économique (souk) et sociale (*jemaa*, commune). Plus largement, c'est la construction même du vivre ensemble qui est aujourd'hui posée. Basés sur la notion de projet, les PEP se confrontent à une vision locale beaucoup plus ancrée dans le respect de la tradition que de la construction partagée d'un futur meilleur. Pourtant, le peu d'actions engagées en faveur du patrimoine ne laisse pas apparaître de conscience patrimoniale commune. Les objets régulièrement cités sont fortement attachés à une lecture touristique qui relève le visible et le différent, au détriment du reste. Les greniers, les moulins, les mousses représentent des emblèmes d'une civilisation en train de muter,

voire de disparaître. Mais cette menace n'est pas encore aujourd'hui décisive pour l'action, car si ces objets constituent pour nous les traces d'un passé mythifié, ils représentent encore pour les habitants un passé très présent, qui souhaite être dépassé.

Cette vision d'avenir bouscule aussi notre conception d'un développement durable mettant au même plan, économie, social et environnemental. Le niveau de vie des habitants limite la possibilité d'une prise en compte égale. Quand se nourrir est un problème quotidien, les questions de la gestion des ressources sont souvent remises à demain. Le futur n'est pas intégré au présent, mais reste dans son autonomie inaccessible. Par contre, la spécialisation des tâches et des métiers étant encore limitée, tous les habitants sont intégrés dans la totalité du système et possèdent donc pour la plupart une vision partagée. Le tourisme offre néanmoins à certains une ouverture nouvelle qui crée alors des découplages socio-économiques.

Mais alors que des différences importantes entre la conception du projet et la réalité du terrain ont été montrées, plusieurs éléments, permettant la mise en place d'une politique de valorisation du patrimoine, méritent malgré tout d'être stabilisés.

10.4.6.1 Quelques enseignements

S'appuyer sur l'existant

Bien que ces zones n'affichent pas de niveau de développement important, les acteurs ont déjà montré leur capacité à participer au développement. Initialement suiveurs, les locaux s'autonomisent petit à petit. Ce constat, fait pour le tourisme, s'affirme de plus en plus pour l'agriculture. Conscients des ressources spécifiques à leur disposition, les acteurs locaux s'appuient de plus en plus sur leurs capacités différenciatives. Les évolutions perçues dans l'agriculture se construisent sur le potentiel local mais intègrent de plus en plus les valorisations possibles. Ainsi se met progressivement en place une dynamique de spécification attachée à harmoniser la construction et la valorisation des ressources. Si le rôle des étrangers est toujours prépondérant dans ce type de stratégie, l'appropriation existe et leur poursuite se déroule sans eux.

Revenir aux fondamentaux

Bien que le choc culturel lié à l'ouverture de ces vallées apparaît consciemment à tous les habitants, leur préoccupation principale est encore pour beaucoup éloignée de cela. Ici plus qu'ailleurs, l'objectif principal est de créer de la richesse pour améliorer le niveau de vie et

quitter une économie de subsistance. Ensuite viennent les objectifs de développement humain et de préservation de l'environnement. Pour les acteurs ayant une vision plus globale, souvent ceux qui ont le ventre le plus plein, la question du maintien d'une cohérence par delà les changements en cours s'impose. L'identité apparaît alors comme une préoccupation et un outil de gestion de ces mutations. La question patrimoniale émerge à ce moment-là, mais rares sont encore les acteurs qui l'investissent vraiment.

Décloisonner pour faire système

Il existe de nombreuses démarches en cours, mais toutes sont sectorielles. Seules les associations de développement local proposent cette transversalité, mais leur manque chronique d'accès à des moyens financiers et humains annihile presque complètement leur potentiel systémique. Limitées à des actions ponctuelles, elles s'occupent en premier lieu des besoins d'équipement vitaux. Pourtant l'agriculture, le tourisme, l'artisanat, l'éducation ont des complémentarités à exploiter. La pluriactivité de mise dans ces vallées en assure déjà une application, il reste aux acteurs administratifs à dépasser les clivages.

Engager une participation durable

Contrairement aux expériences menées en France, la méthode retenue basée sur l'entretien des acteurs politiques et associatifs n'apparaît pas totalement efficace. La juxtaposition de plusieurs systèmes de gestion rend nécessaire leur prise en compte croisée. La participation de tous apparaît donc nécessaire. Pour cela, la méthode choisie par CICDA, l'implantation durable, semble une gageure. Elle permet d'intégrer les différents membres de la communauté dans le processus, mais aussi de participer à la construction des idées et du débat. Un accompagnement suivi semble donc nécessaire. Ce mode renvoie aussi au profil de l'accompagnant. Ainsi, nos observations nous ont révélé que l'acceptation de l'autre est parfois plus facile pour l'étranger que pour l'habitant diplômé qui voit la différence selon un rapport de verticalité hiérarchique, là où la personne extérieure verra simplement une horizontalité complémentaire.

10.4.6.2 Des problèmes prévisibles

Après quatre ans de travail, alors que l'expérimentation aurait dû arriver à son terme, le fait est que l'étude s'est peu à peu délitée. La responsabilité principale est en premier lieu à chercher dans les lourdeurs administratives qui ont freiné le projet à chacune de ses phases. Le déblocage des fonds a constitué un handicap systématique qui a repoussé chaque période de terrain de plusieurs mois. La volonté initiale de permettre à une Université marocaine

d'acquérir la capacité de réaliser des projets aménagistes a malheureusement montré, sur cette expérience, ses limites. Néanmoins, l'échec enregistré n'est pas que bureaucratique et les concepts utilisés sont aussi apparus limités.

Des concepts peu efficaces

Au travers de la tentative de mise en œuvre de projet de PEP, trois concepts ont concrètement été mis à l'épreuve du contexte marocain. A l'époque française du tout patrimoine – territoire – développement, un retour s'impose sur leur transportabilité.

Un territoire trop marqué par le contrôle

Appréhendée comme un collectif d'acteurs localisé et structuré autour d'un projet partagé, la notion de territoire s'est heurtée au fonctionnement marocain. Alors que l'aménagement s'ouvre à ses territoires, il apparaît que la dimension administrative s'impose encore bien trop. Dans l'histoire de ce pays, les territoires ont été conçus pour affirmer un système de pouvoir et en supplanter un autre (Boujrouf et Hassani, 2008). Encore présente dans les esprits, cette période affirme que chaque espace porte la décision et qu'à toute nouvelle géographie, il y a un nouveau pouvoir. L'émergence de la société civile, nécessaire à l'émergence de territoire doux, car intégrateur, est ici encore en construction. Faire de l'habitant un individu et un acteur ne se décrète pas mais s'apprend.

Le pouvoir se limite à faire respecter la norme et son application s'apparente souvent à une rente. De plus, la régulation indispensable sur le terrain apparaît limitée. Alors que les besoins sont énormes et en l'absence de véritable stratégie, il suffit d'avoir des fonds, notamment *via* les ONG internationales, pour réaliser ses projets. De nombreuses actions se juxtaposent en un même lieu alors que d'autres souffrent de leur absence.

Les difficultés du patrimoine

La question du patrimoine s'est heurtée au problème du regard de chacun et à la relativité des choses perçues. Alors que l'occidental voit partout du patrimoine, le désintérêt observé expose les différences. Si certains systèmes de reconnaissance d'échelle nationale (Ministère de la culture) ou mondiale (UNESCO) peuvent se considérer légitimes pour intervenir malgré cela, le parti pris des PEP, qui retient l'idée d'un patrimoine territorial, exclut toute légitimité de notre part. Refusant toute approche interventionniste (du type éducation au territoire), il semble que seul le regard extérieur renouvelé puisse engager cette révélation patrimoniale. Néanmoins, les conséquences de cette impulsion sont nombreuses, elles seront détaillées ci-dessous.

Le développement (durable)

L'idée que les habitants se font du développement durable est ici bien éloignée des conceptions intellectuelles qui ont pu naître avec la prise de conscience des abus planétaires. Pour eux, le développement s'assimile en premier lieu à l'argent permettant de satisfaire les besoins vitaux (logement, nourriture, santé). L'évolution du taux de scolarisation des enfants montre que l'éducation devient peu à peu un élément important, mais ce constat, notamment pour les filles, est encore récent. Assurer la survie des populations passe encore avant celle des ressources et les évolutions se font sur ce point par petites étapes. Les mesures réglementaires prises par les délégations ministérielles se télescopent à la misère humaine, dont la temporalité est toujours bien plus courte que celle de la nature et le slogan « moins de biens plus de liens » ressemble ici plus au passé qu'à l'avenir. Ici aussi l'environnementalisme dominant, promoteur d'une vision unifiante de la nature, se heurte à la diversité culturelle responsable de rapports différents à l'environnement (Larrère, 2010).

Les conséquences de la valorisation du patrimoine

Les conséquences identitaires et économiques actuelles de la valorisation du patrimoine invitent aussi à la réflexion. Si l'ouverture au marché d'un territoire, par le tourisme ou par un autre secteur d'activités, permet le déclenchement d'une conscience territoriale et l'affirmation de son identité, plusieurs risques sont à mesurer. En prenant part au processus patrimonial, la mise en marché influence la sélection. Elle entraîne, elle aussi, une instrumentalisation du patrimoine local, une relecture de la réalité territoriale (et la création d'un folklore), dans laquelle l'arbitrage marchand n'est pas toujours conforme aux orientations de développement territorial souhaitées (Chapitre 7). Ainsi, alors qu'une majorité d'habitants n'est pas concernée par la dynamique touristique, l'identité affichée du territoire se décide sans eux.

Et si le tourisme donne à certains l'opportunité de faire de l'argent avec ce dont ils ne veulent plus, ces pratiquants ne supportent pas la juxtaposition. L'acheteur, dans ce cas présent sur place, recherche une harmonie, une cohérence, une conjonction de l'espace-temps qui ne permet pas *a priori* à deux modes de vivre à proximité. Il est donc à craindre la mise en difficulté des habitants non investis dans le tourisme, au profit de ceux qui portent une activité apparaissant plus rentable, plus moderne mais qui possèdent des exigences potentiellement très lourdes.

La reproduction de l'expérience PEP

Alors que la question du transfert entre pays a montré ses limites, le problème se pose aussi entre les différentes régions d'une même nation. En effet, si la valorisation des ressources

spécifiques peut permettre d'extraire ces destinations ou ces produits d'une concurrence généralisée en misant sur la différenciation, il semble que cette forme d'innovation possède aujourd'hui un réel risque d'essoufflement. Ainsi, la multiplication des produits spécifiques est telle, qu'ils risquent d'être eux aussi touchés par la banalisation. Si le meilleur moyen de réussir économiquement est toujours d'avoir un temps d'avance, alors, les destinations qui ont joué la carte de la spécificité devront bientôt trouver de nouvelles ressources.

Ce problème touche prioritairement les autres zones de montagne qui ne possèdent pas l'antériorité touristique de la vallée d'Ait Bou Guemez. La question qui se pose est alors la manière d'intégrer toutes ces zones dans une dynamique positive. Au vu des relations d'interdépendance naissantes, inhérentes à l'ouverture de ces vallées et au fonctionnement du marché, ne faut-il pas inciter un fonctionnement systémique régulé ? Comment alors rester hors de la tentation planificatrice et arriver à mixer politique allocative et redistributive ?

Une démarche finalement paradoxale

Alors même que la politique PEP affirme la notion de projet de territoire comme essentielle, la démarche retenue pour la mise en œuvre n'a pas respecté ce principe. L'Etat s'est substitué aux acteurs locaux dans la définition des périmètres et des projets. Cette approche traduit la situation marocaine actuelle, entre désir de décentralisation affiché et nostalgie du Maghzen.

La méthode mise en place, confrontée aux spécificités locales, n'a pas permis de dépasser ce paradoxe initial. Le projet PEP est resté marqué par l'intrusion d'un ministère *via* des chercheurs, dont certains occidentaux, et a donc cumulé les handicaps dans la perception que les locaux ont pu en avoir : « Rabat mène une étude réalisée par des français ». De plus, le fait de ne pas avoir prévu dès le départ de mise en œuvre aboutie a immédiatement cantonné la démarche dans un statut d'étude supplémentaire inutile. L'absence d'investissement du Wali et le statut hybride de la DAT ont aussi pesé dans le peu d'intérêt des locaux pour la démarche.

L'information obtenue mérite aussi d'être critiquée. Obtenus essentiellement à partir de relais tels que les administrations ou les ONG, les éléments recueillis portent avec eux des conceptions et des stratégies parfois très différentes de celles que la population soutiendrait. Placées dans un rôle de traducteur entre experts et profanes, alors que le débat démocratique est encore balbutiant et les informations sur ces sujets limitées, les ONG subissent le poids des normes (notamment dictées par les organismes internationaux) et les intérêts de chacun. En situation d' enrôlement d'acteurs divers, tels que bénéficiaires et financeurs, ces structures représentent une économie et une politique de premier plan, dont les enjeux ne sont pas immédiatement perceptibles.

Les conséquences d'une modernité séduisante

Enfin, le contexte sociétal de l'expérimentation s'est confirmé comme étant très fortement différent du contexte initial de conception de la démarche. Alors que l'Occident se vit en situation de crise de la modernité et conçoit son avenir avec de plus en plus de difficultés, les territoires montagnards marocains viennent tout juste de la découvrir. Fantasmée plus que vécue, la modernité est ici ardemment souhaitée. Mais cette volonté de la rejoindre enfin et de se projeter, à travers elle, dans un futur radieux, s'oppose au présent encore largement ancré dans l'héritage du passé. Initiée par une médiation touristique, médiatique et migratoire, la modernité représente une amélioration des conditions de vie et une espérance économique. Dès lors, les héritages sont facilement délaissés et les objets rappelant ce passé sont abandonnés. Et si un réinvestissement semble possible, il prendra inévitablement du temps et dépassera en tous cas, le temps contraint du projet.

10.5 Approche comparée France - Maroc

Après ce long voyage, il est enfin temps de nous pencher sur les apports croisés de ces descriptions géographiques successives. Le choix de ne pas les mener avant a été fait pour permettre au lecteur de comprendre chaque démarche en elle-même et lui fournir ainsi nos propres clés de lecture. Le récit de ces deux politiques de développement, menées dans deux contextes différents, renvoie à une même question : comment le futur de la ruralité est-il construit en France et au Maroc ?

Dans le cas de la France, l'élément présumé est le territoire. Ce dernier doit se mettre en forme pour atteindre un double objectif de durabilité et de compétitivité. Pour cela, la DATAR française a impulsé la politique de Pôle d'Excellence Rurale. Dans le cas du Maroc, ce fut le patrimoine, chargé de fournir aux zones périphériques, un élément d'attractivité. Pour cela, la DAT marocaine mobilisa le concept de Pôle d'Economie du Patrimoine. Pour les deux pays, l'idée initiale mise en œuvre par ces procédures est pensée par l'Etat central mais est dictée par un besoin de rééquilibrage politique envers le monde rural. En effet, en France, ce rééquilibrage fut rendu nécessaire par la mise en place des pôles de compétitivité et par le souhait de voir les territoires ruraux « contribuer à la croissance » (Appel à projet PER, 2005). Au Maroc, l'objectif est de proposer aux zones périphériques des pistes de développement (SNAT, 2004).

Dans les deux cas, patrimoine et territoire se trouvent liés. Ainsi, la politique française orientée vers le territoire sera complétée et amendée par les acteurs locaux qui s'approprient la démarche et répondent de manière inattendue en faisant le choix de valoriser le territoire par le patrimoine. Au Maroc, le territoire sera directement pensé par le gouvernement comme pouvant être au service de la valorisation du patrimoine. Ce constat principal fait, différents éléments comparés suggèrent cependant de nuancer la symétrie initiale relevée.

10.5.1 Une modernité qui marque

Les deux terrains étudiés révèlent des contextes englobants très différents, qui participent à différencier les dynamiques observées. Ainsi, le contexte de ruralité retenu comme cadre de ce travail est vécu différemment dans les deux pays, notamment dans son rapport à la modernité. En France, alors que la campagne a subi un exode lié à la modernité, la crise de cette dernière a depuis provoqué un réinvestissement important, marqué par des valeurs renouvelées. Dorénavant, la modernité est souvent tenue à l'écart par des gens qui pensent que l'on ne pourra y rester. L'objectif des PER est alors de maintenir le lien entre l'ici et l'ailleurs, entre un milieu souhaité partiellement à l'écart mais dont le salut passe malgré tout par l'ailleurs, engageant alors une stratégie de compétitivité.

A l'inverse, au Maroc, l'arrivée des touristes dans ces lieux reculés a créé l'espoir d'un ailleurs meilleur, accessible ici par la modernité. L'objectif est alors pour certains de faire venir la modernité à eux, faute de pouvoir y aller (les autres tentant d'émigrer). Les PEP sont alors pensés comme pouvant maintenir un lien entre tradition et modernité, entre l'existant et le souhaité. L'objectif est ainsi de faire perdurer une durabilité et d'éviter une désagrégation du système.

10.5.2 Des rapports différenciés

Présentés comme n'allant pas de soi, les rapports à l'espace et au temps nous ont incités, dans le Chapitre 3 à proposer différents régimes de géographicités et d'historicités. L'analyse des projets de PER et de la mise en place des PEP a confirmé l'utilité de cette formalisation.

10.5.2.1 Rapports à l'espace

Si des processus de décentralisation ont été engagés dans les deux pays, l'appropriation et la reconnaissance du territoire, compris comme dynamique de réordination spatiale, ne sont pas

identiques. Alors qu'en France, ce mouvement a donné une valeur politique au local (collectivités ou intercommunalités), il est encore très relatif au Maroc. « Dans cette évolution et alors que le concept de territoire demeure flou pour la majorité, la participation est érigée au rang d'objectif à atteindre plutôt que considéré comme un outil permettant de percevoir la réalité locale et de mieux répondre aux besoins des populations » (Lapeze, 2007). Les territoires se voient ainsi encore refuser, par le pouvoir central, l'autonomie nécessaire à la construction du projet local. Dès lors, ils apparaissent toujours, auprès de la population, comme des formes imposées marquées par le pouvoir.

L'espace est ainsi encore organisé de manière dédoublée. L'organisation politique étatique structure celui-ci en entités emboîtées dont les responsables sont élus depuis peu. Mais parallèlement persistent des organisations basées sur la proximité villageoise et dont l'organe de gestion est la *jmâa*.

Plus largement, la ruralité observée permet de discerner deux modes différenciés de rapport à l'espace. Alors que les pratiques territoriales observées au Maroc sont encore beaucoup basées sur l'ancrage profond, l'ailleurs apparaît très fortement valorisé. A l'inverse, les projets émergeant des territoires ruraux français se construisent sur la valeur de l'ici et se démarquent de l'ailleurs. Ainsi, deux évolutions différentes prennent forme. La ruralité montagnarde marocaine quitte son régime de géographicit  locale pour embrasser un mod le r v  mais utopique, tandis que la ruralit  fran aise, tente dans une approche pragmatique d'articuler maintenant l'ici et l'ailleurs, dans un rapport de force  quilibr .

10.5.2.2 Rapports aux temps

Les rapports aux temps constat s r v lent aussi des diff rences. Les dossiers de PER montrent un int r t actuel important   la valorisation du temps et du pass  alors que l'analyse des dynamiques patrimoniales marocaines r v le un  cart important entre le discours et les actes. En effet, alors que le patrimoine est racont , peu de dynamiques sont observables. L'absence de classement dans la R gion depuis l'ind pendance r v le ainsi une d signation en panne, tandis que l'appropriation est souvent soutenue par des structures  trang res.

Ce constat prend notamment naissance dans le rapport au temps, le r gime d'historicit  des soci t s  tudi es. Si la postmodernit  occidentale rappelle le futur, s'affirme au pr sent et s'interroge de nouveau sur le sens de son pass , la pr modernit  atlasique tente de quitter son pass  pour embrasser son futur, s'interrogeant alors sur la mani re de g rer son pr sent. Ainsi s'explique le fait que le patrimoine ne soit pas la pr occupation actuelle et que l'investissement soit bien plus grand dans l'INDH que dans toute autre politique de construction du futur.

Dans le cadre des projets étudiés, la flèche du temps (passé, présent, futur) se trouve alors contrariée. Si l'organisation temporelle linéaire affirme que l'on possède un passé, que l'on opère dans le présent parce que l'on souhaite un futur, l'étude des temps des projets bouscule cet enchaînement. Ainsi, la temporalité des PER inverse cette représentation. Avec l'appel à projet, le territoire se doit de définir son futur, d'évaluer son présent et enfin d'écrire en fonction son passé.

10.5.2.3 Une co-construction de l'espace-temps

L'analyse croisée de ces deux politiques a montré dans les deux pays une réponse symétrique des projets de développement engagés depuis le patrimoine ou le territoire. En effet, nous avons vu que les PER et les PEP ont mobilisé l'autre dimension. Ce point confirme le fonctionnement dialectique perçu dans l'analyse des deux objets patrimoniaux réalisés dans la Partie deux. Patrimoine et territoire peuvent donc tout autant accompagner le présent que construire le futur.

Mais les difficultés constatées, pour mettre en place des PEP pilotes au Maroc, constituent la meilleure preuve de cette relation. La faiblesse des territoires institués représente une grande part de l'explication de l'incapacité observée à faire patrimoine. Dans ce pays, ces concepts restent (pour l'instant ?) des discours et des politiques d'affichage. Non confrontés à la rupture de la modernité qui a dissocié le temps de l'espace, les habitants des montagnes marocaines ne perçoivent pas l'intérêt de les re-liaison alors que la tradition les accole encore.

10.5.3 Les trajectoires observées

L'étude des dynamiques a aussi permis de cerner l'importance des quatre trajectoires de développement. Et alors que la mondialisation concerne tous les terrains étudiés, des différences importantes méritent d'être relevées.

Le mode générique, défini comme associant une construction et une valorisation de la ressource générique, est toujours présent. Ce constat est surtout valable pour le Maroc dont de nombreux secteurs économiques sont construits sur ce modèle. C'est ainsi le cas de l'agriculture irriguée et exportatrice, mais aussi des usines de textiles ou de pièces pour l'industrie. Essentiellement localisé près des centres urbains, ce modèle a peu été observé dans ce travail. A l'inverse, en France, peu de PER se sont revendiqués de cette approche.

Le mode spécifique, défini par une construction et une valorisation de la ressource spécifique apparaît essentiellement présent en France. Cependant, dans le cadre des PER peu de projets s'affichent comme tels. En effet, ces dynamiques étant établies, elles n'apparaissent pas dans les dossiers PER (ou tout du moins ne se présentent pas comme telles) qui concernent surtout des projets en cours de cristallisation. Au Maroc, peu de démarches sont abouties. Ainsi, la différenciation n'est pas souvent reconnue comme stratégie économique. Sur la Région présentée, seul le tissage bzioui apparaît comme maîtrisant conjointement la construction et la valorisation de sa ressource.

La dynamique de banalisation est marquée par une construction spécifique de la ressource mais qui est mise à mal par la valorisation. Cette trajectoire concerne beaucoup de ressources marocaines, étant donné que les circuits de commercialisation ne sont pas toujours maîtrisés. Les cascades d'Ouzoud s'inscrivent, par exemple, dans cette trajectoire. Visitées par des touristes étrangers en voyages organisés, peu de retombées sont perçues par le site. Seuls quelques bazaristes profitent du passage, mais le site subit surtout l'extrême fréquentation. Le cas de la poterie de Safi étudié dans le cadre du projet est aussi dans ce cas. Alors que le savoir-faire est ancestral, transmis et parfaitement maîtrisé, les exigences des circuits de commercialisation commencent à impacter les productions et certains motifs traditionnels se perdent.

A l'inverse de la dynamique précédente, dans le cas de la spécification, seule la valorisation fait l'objet d'une spécificité. Si cette démarche est très fréquente en France, elle commence à être observable au Maroc. La valorisation des produits de terroirs d'Aït Bou Guemez, *via* l'utilisation d'un marquage territorial ou la volonté de créer des circuits touristiques Géoparc, s'inscrit dans ce mouvement. Dans les deux cas, il est à noter que l'influence étrangère est présente. Mais ces dynamiques étant longues, il faudra que les acteurs engagés soient suffisamment endurants pour pouvoir obtenir finalement une reconnaissance spécifique.

Pour conclure avec la mobilisation de ces dynamiques, la place de l'étranger, de l'exogène mérite d'être précisée. Dans de nombreux cas, la constitution de coopération ou l'engagement de personnalités extérieures au territoire participent à créer des dynamiques de différenciations. Au Maroc, les cas des gîtes du Haut-Atlas, des produits agricoles d'Aït Bou Guemez, le projet de Géoparc ou encore le Parc national de Tamga procèdent d'une influence extérieure qui, consciente de la spécificité potentielle, a participé à enclencher le processus de spécification. Pour cela, l'appel à une labellisation sert alors à conserver et à communiquer sur la différence (Barrère, 2005, Hirczak, 2007).

Le tourisme apparaît aussi souvent comme un révélateur de différenciation. Le regard porté par ses pratiquants sur le lieu habité (Viard, 2000) participe alors à créer une prise de

conscience de son intérêt (Lazzarotti et Violier, 2007b). Cependant, le degré d'investissement des locaux dans l'activité conditionne ce changement. Ainsi, au Maroc, le tourisme est encore souvent maîtrisé par des acteurs exogènes (à la vallée ou au pays) et les liens avec les locaux se resserrent lentement. La création de la route, dans les Aït Bou Guemez, montre par contre qu'en favorisant ainsi un tourisme de séjour, plus générique (les gens qui arrivent n'ont pas toujours conscience de l'endroit où ils sont), il est permis aux locaux d'affirmer une maîtrise croissante et de construire leur autonomie. Si la fréquentation nouvelle leur suffit au début, l'envie progressive de développer leur activité les amène alors à chercher à se différencier dans le grand marché de l'offre touristique. Dès lors apparaît la motivation d'affirmer la spécificité du lieu et de conserver ce qui en fait l'essence.

10.5.4 Une durabilité partagée

L'injonction de durabilité est présente tant en France qu'au Maroc. Portée par la DATAR dans son appel à projet, elle l'est aussi au Maroc *via* les différentes structures internationales qui opèrent dans le pays. Mais alors que les territoires français affirment s'en préoccuper, la durabilité marocaine est surtout portée par les ministères et les acteurs exogènes. Ainsi, dans les deux pays, la durabilité est souvent un alibi à la mobilisation de subventions conditionnées à sa prise en compte. Malgré cet invariant, des nuances peuvent être apportées. Nous utiliserons pour cela la typologie retenue de l'analyse des PER français.

En France, la durabilité est souvent mobilisée comme label vert permettant d'investir une nouvelle niche économique ou de doter son produit d'une image valorisante. Cette situation qui s'appuie sur une demande sensibilisée, n'est pas encore véritablement observable au Maroc même si quelques gîteurs (souvent occidentaux) présentent maintenant leur hébergement comme écologique. A l'inverse, la durabilité sociale, au service de l'amélioration du confort de vie des habitants français, est très mobilisée au Maroc, notamment au travers de l'effort consenti autour de l'INDH et son appropriation partagée. Enfin, la durabilité en soi, axée sur la protection de l'environnement, est très présente au Maroc *via* l'action des délégations ministérielles, mais se trouve souvent critiquée par la population locale qui est ici généralement impactée. Inversement, alors que la population française ne serait que peu touchée par ce type de mesure (car ne tirant plus directement profit de son environnement direct pour vivre), les dossiers PER qui s'engagent sur ce mode sont très rares.

CONCLUSION DU CHAPITRE 10 : UNE REAPPROPRIATION FREINEE PAR LE RAPPORT A LA MODERNITE

Ce chapitre nous a permis d'étudier une démarche complémentaire de la politique PER présentée dans le chapitre précédent. Dans ce cas, le patrimoine est mobilisé pour servir le développement et s'est vu associer au territoire. Pour cela, la démarche marocaine s'est appuyée sur la politique française des PEP et s'est donc retrouvée confrontée à la problématique du transfert et de son adaptation. Les difficultés envisagées ont été confirmées et la mise en œuvre de ces concepts a montré d'importantes limites. L'approche engagée sur la Région de Tadla Azilal et poursuivie jusqu'à l'élaboration concrète du projet dans la vallée de Ait Bou Guemez a ainsi permis d'identifier l'écart entre la théorie occidentalisée et la pratique réelle. Néanmoins, au regard de ces différents éléments, plusieurs résultats ont pu être dégagés grâce à l'approche comparative menée. Celle-ci a confirmé la pertinence de la lecture dialectique entre patrimoine et territoire même si les rapports au temps et à l'espace se sont révélés très différents entre les deux pays. La notion de développement, bien qu'associée dans les deux cas à la durabilité, est aussi apparue différente dans son application. Finalement, le rapport à la modernité et aux incertitudes a été avancé comme une explication des différences observées. Le Chapitre suivant précisera cela.

Chapitre 11 : Le patrimoine comme pragmatique de la durabilité territoriale

L'analyse comparée de la mise en œuvre de deux politiques publiques de développement à destination du rural français et marocain a permis de confirmer la dialectique déjà observée entre territoire et patrimoine dans la Partie 2. En complément, elle a aussi permis d'observer que face aux problèmes théoriques et conceptuels du développement durable (Chapitre 8), les acteurs œuvraient finalement selon des approches différentes, aux logiques multiples. Le développement durable, mobilisé tant ici qu'ailleurs, n'apparaît pas monolithique dans ses traductions territoriales. Finalement, seule la référence généralisée au concept apparaît unifier les approches. Mais alors que le territoire a été présenté comme une mise en forme de l'espace et le patrimoine comme une mise en forme du temps, ce dernier chapitre s'attache pour conclure à re-questionner, au regard des éléments récoltés, la mise en forme du futur : le développement. Par rapport à l'entrée spécifique à ce travail, la question qui se pose pour effectuer un retour final sur la théorie est donc la suivante : quelle est la place de l'espace et du temps dans la construction de l'avenir ?

Alors que la nécessité d'inscrire le monde et ses territoires dans une logique de durabilité est aujourd'hui largement partagée, l'inventaire dressé des solutions étudiées montre que le développement durable ne va pas de soi. Notre objectif est donc de répondre à la question des formes prises par des systèmes mobilisant une dynamique patrimoniale. Souhaitant nous démarquer d'une approche normative et unifiée, il nous paraît à ce stade utile de proposer enfin des notions capables de rendre compte de la diversité des logiques et de nous permettre de comprendre les formes construites à partir de celles-ci. L'approche par les logiques dépasse les clivages et met au même niveau les différentes dimensions. Elle permet aussi « de changer de regard, de repartir du terrain et des observations, de se méfier des simplifications. [De] fonctionner comme des anthropologues » (Rist, 1996).

Ayant montré l'existence d'un régime non-moderne (Latour, 1991) de traitement du passé (Micoud, 1999 , Tornatore, 2006) mettant en scène plusieurs régimes de géographicités et d'historicités (Hartog, 2003), nous avons précisé plus haut l'intérêt d'une approche pragmatique capable de restituer la pluralité des logiques d'action. En effet, les différentes

études de terrain menées nous permettent maintenant d'affirmer avec J.L. Tornatore (2006) que « l'ordre de grandeur patrimoniale n'est plus la visée d'un simple compromis domestique-civique, comme l'histoire nationale du patrimoine nous y a accoutumés, mais est susceptible désormais de s'appuyer sur d'autres registres d'ajustement et de justification : marchand, industriel, ou encore relevant du monde de l'opinion ». Les acteurs engagés dans une dynamique patrimoniale peuvent être animés par différentes logiques.

11.1 Les logiques d'action dans le champ patrimonial

Chercher à appréhender le positionnement des acteurs engagés dans le champ patrimonial n'est pas nouveau. H. Ollagnon (2005) définit ainsi trois types de logiques : économique (milieu / ressource), écologique (milieu / à préserver) et administrative (milieu / objet de gestion sociale). Cette approche possède l'intérêt de permettre de différencier les acteurs et de les situer par rapport à des conceptions différentes. Par contre, la proposition contraint les acteurs dans une forme unique qui a pour conséquence de déterminer aussi l'analyse de l'action, chacun étant alors contraint par son propre registre. Aussi, plutôt que de traiter de la « détermination » des actions, nous préférons rendre compte des logiques observées en abordant la question des « compétences » (Boltanski et Thévenot, 1991) en situation. La logique d'action n'est pas conçue comme une structure causale immuable, elle émerge dans l'action et positionne l'acteur parmi les autres au sein de la situation qui a vu naître l'action.

Pour présenter les différentes logiques, nous nous appuyerons sur le travail réalisé par J. Corneloup, P. Mao, C. Vachée et M. Bouhaouala (2003), sur la construction des lieux de pratiques sportives. Reprenant l'idée initiale, nous l'adaptions au champ du patrimoine et précisons l'organisation générale retenue. Ainsi, les logiques d'action des acteurs patrimoniaux seront classées selon trois grands types. La première concerne les logiques de condition. Elle regroupe les logiques d'action politique, économique et écologique. Elle renvoie clairement à une manière d'être au monde et touche au fondement du projet mis en œuvre. La deuxième concerne les logiques de dimension. Elle encadre les logiques spatiales et temporelles et révèle comment ce projet s'inscrit dans le monde. Enfin, la troisième, que nous qualifierons de logique d'intervention traite directement du mode d'action retenu pour que le projet soit mis au monde.

Logique de condition

- logique politique : productiviste / existentielle
- logique économique : privative / publique
- logique écologique : valeur intrinsèque / valeur pour soi

Logique de dimension

- logique spatiale : ancrée / mobile
- logique temporelle : court / long

Logique d'intervention

- logique organisationnelle : fermée / ouverte
- logique managériale : adaptée / adaptative

Chaque acteur engage alors par son action ces différentes logiques selon un gradient variable. Ainsi, les positionnements différents sont de ce fait infinis.

11.1.1 Logique politique : productiviste vs patrimonial

La logique politique fait référence aux valeurs, projets de société et aux cadres donnés à l'action collective. Les travaux d'A. Cunha (1988) montrent que les acteurs ont habituellement le choix entre deux logiques d'action illustrant deux éthiques ou conceptions antinomiques du développement. Celles-ci s'opposent généralement localement : un développement fonctionnel conforme au paradigme productiviste ou un développement territorial faisant, pour sa part, référence au paradigme existentiel. Cette approche renvoie directement à la typologie d'actions territoriales développée par Y. Barel (1981) qui oppose la « gestion de capital » à la « gestion de patrimoine ».

Le paradigme productiviste véhicule des valeurs sociétales telles que « l'efficacité, le profit économique, l'individualisme, la maîtrise des éléments naturels et la priorité à l'avoir ». La primauté est ici donnée à l'économie de marché qui dicte les règles du bon fonctionnement du système. L'intérêt individuel ou d'un territoire prime alors sur l'intérêt collectif. Ces valeurs fortement ancrées organisent tacitement nos systèmes sociétaux. Elles sont fréquemment l'objet de critiques, par ceux, prônant « un autre développement ». « Le productivisme consiste à prendre pour une fin ce qui ne doit rester qu'un moyen. Il consiste à imposer les critères de la vie économique comme règle dominante, sinon unique, de la transformation sociale à tous niveaux : la gestion des ressources naturelles, l'organisation du travail et le partage du fruit de la croissance, la division spatiale du travail, la diffusion du savoir et du savoir-faire, l'organisation institutionnelle, etc. » (Cunha, 1988).

Le paradigme existentiel fait référence, pour sa part, aux notions « d'équité, de rationalité sociale, de solidarité, d'harmonie avec la nature et de priorité à l'être ». Nous retrouvons ici certains acteurs locaux, du monde associatif mais aussi privé privilégiant l'intérêt collectif, une organisation sociale à grande échelle, une autonomie locale, un relativisme social et culturel ainsi qu'une prudence (ou un principe de précaution) écologique. Cette vision alternative au libéralisme, opposée au premier « monde », a été analysée par de nombreux auteurs. Ces positionnements se sont développés à la fin des années 1970 et « ont en commun de partir d'une critique du mode de développement industriel pour lui substituer un monde écologique donnant une dignité au local, à la communauté, à l'enracinement. Eléments dont ils considèrent qu'ils sont la condition d'une harmonie retrouvée entre l'Homme et la Nature par ses attaches particulières à une communauté locale : Small is beautiful » (Lafaye et Thevenot, 1993).

11.1.2 Logique économique : bien privé vs bien public

La notion de patrimoine possède, nous l'avons vu, une double acception. La première renvoie ainsi à l'ensemble des biens possédés par un titulaire, qui en est le propriétaire exclusif. La seconde représente le patrimoine commun, dont le titulaire est une communauté dans son ensemble. Cette distinction initiale entraîne deux types d'usage différents. Dans la première logique, qui renvoie exclusivement à la propriété individuelle, le bien est privé. A ce titre, il fait l'objet d'échanges qui traduisent une situation initiale d'excluabilité et de rivalité.

Dans le second cas, l'objet, qu'il soit matériel ou immatériel, est saisi comme un bien public et se plie à ce titre à des règles d'usage (Samuelson, 1954). Son utilisation en est non-rivale et non-exclusive. Il n'y a pas de concurrence pour l'usage du bien et ce même bien ne peut faire l'objet d'une appropriation individuelle exclusive. Ces deux cas sont complétés par des biens situés en position intermédiaire. Les notions d'exclusivité et de rivalité permettent de les présenter.

Tableau 44 : Les différents types de bien

	Rivalité	Non-rivalité
Excluabilité	Bien privé	Bien à péage
Non-excluabilité	Bien commun	Bien public

(Senil, 2011)

Certains biens peuvent être considérés comme bien commun. S'il n'y a pas d'exclusion possible mais qu'il y a rivalité. C'est par exemple le cas d'un paysage ou d'une situation géographique favorable. Il s'agit de bien limité dont l'usage est accessible à tous. Enfin, les biens sont considérés comme des biens à péage dans le cas où ils sont régis par une non-rivalité mais par une excluabilité. De nombreux objets patrimoniaux sont mis dans ce cas précis par des acteurs qui conditionnent l'accès à un bien au paiement d'un droit d'entrée.

11.1.3 Logique écologique : nature sauvage vs nature ressource

La logique écologique se construit autour des relations qu'entretient l'acteur avec son environnement. Celles-ci reposent sur diverses représentations dominantes de notre environnement (Larrère, 2010), influant directement la place qui lui est donnée dans la construction du développement. La première de ces conceptions s'apparente à la nature sauvage, dictée par une vision écologiste, possédant une valeur intrinsèque, dans laquelle l'homme n'apparaît que comme un prédateur qui nuit à l'équilibre naturel. L'homme doit s'adapter aux contraintes de son environnement. A l'opposé de cette conception, la nature maîtrisée s'ancre dans une vision progressiste, prométhéenne dans laquelle l'homme domine la nature et où celle-ci est conçue comme un matériau au service du progrès. Enfin, une logique intermédiaire est décelable autour d'une vision anthropocentriste, dans laquelle la nature n'a pas de valeur propre, ce qui confère aux hommes la capacité de l'aménager selon leurs propres besoins.

11.1.4 Logique spatiale : ancrée vs mobile

Encadrés par les régimes de géographicités qui facilitent certaines logiques plus que d'autres, mais qui ne les contraignent pas, deux types de logiques spatiales opposées sont identifiables. La première logique est mobile et s'apparente à celle de l'espace transactionnel (Beauchard, 2003). Cette logique résultant de l'internationalisation de l'économie s'appuie sur une extrême mobilité des biens et des personnes. Elle est cristallisée par le modèle de la firme qui n'hésite pas à délocaliser pour gagner en rentabilité. Appliqué au champ patrimonial, un exemple peut être pris avec la création des franchises actuelles du Musée du Louvre à l'étranger. Les conceptions sont alors coupées de leur environnement d'origine duquel elles ne gardent plus que le nom et l'image.

A l'inverse, le modèle territorial (Pecqueur, 2006), s'appuie sur son ancrage géographique. Le territoire est perçu comme un écosystème indispensable à l'action. Il forme le mode patrimonial classique détaillé longuement en première partie.

11.1.5 Logique temporelle : temporalité courte vs temporalité longue

Les logiques temporelles sont elles aussi enchâssées dans les régimes d'historicité identifiés précédemment. La logique temporelle traduit la manière de faire avec le temps dans l'action. S'opposent là encore deux grandes approches. La temporalité courte est celle du marché et du retour sur investissement rapide. La logique défendue est celle du profit immédiat. Le capital immobilisé est un capital en sommeil. Cette logique prône une accélération des cycles marchands. Elle affirme une priorité du présent sur le passé et le futur.

A l'inverse, la temporalité longue est celle de la continuité et de la reproduction. Perceptible par notre entendement, il dépasse par contre notre expérience immédiate. Néanmoins, le futur est intégré dans l'action. C'est cette logique temporelle qui est aujourd'hui portée par le développement durable, mais aussi par le temps du patrimoine.

11.1.6 Logique organisationnelle : ouverture vs fermeture

Bien que de nombreuses approches sociologiques définissent le type d'organisation des acteurs dans la lecture situationnelle, il nous semble intéressant de retenir en amont le type d'organisation défendu par l'acteur. Deux logiques s'opposent, une de fermeture, l'autre d'ouverture. Ainsi, alors que certains jouent la concurrence, d'autres s'appuient sur la coopération pour engager l'action. Néanmoins, un même projet peut utiliser conjointement les deux approches, en cherchant en s'ancrer dans un réseau de collaboration pour améliorer sa compétitivité.

11.1.7 Logique managériale : adapté vs adaptatif

Enfin, la logique managériale représente le type de stratégie d'organisation des ressources. Elle traduit le degré de spécialisation et la capacité d'adaptation recherchés. S'opposent le

mode adapté et adaptatif. Dans le premier cas, l'action a une visée très spécialisée. La mobilisation des ressources est faite selon un mode de réponse spécifique au problème initial. A l'inverse, le mode adaptatif considère la polyvalence comme un gage de réussite. Elle favorise la prise en compte d'éléments changeants.

Les stratégies des acteurs face aux questions de gestion et de développement de ces activités sont donc la résultante de la mise en perspective de ces cinq logiques. Une multitude de possibilités existe alors, rendant complexe, la recherche de toute rationalité de l'acteur et la prédiction de son « agir » individuel, malgré son identification dans un groupe particulier.

Cette approche se détache donc de la lecture classique du développement durable compris implicitement comme le positionnement de chaque individu ou de chaque dynamique vis-à-vis de trois ensembles (économique, écologique, social).

11.2 Des formes d'engagement

Sur un territoire donné, la présence d'un certain nombre d'acteurs et de la confrontation de ces différentes logiques d'actions, entraînent l'émergence de formes d'engagement. La notion de forme est utilisée par L. Thevenot (1986) pour signifier les différentes configurations que peuvent revêtir les systèmes d'action *via* des économies des rôles (jeux d'acteurs) et les économies des conventions (logiques d'action, systèmes de valeurs et de justification des acteurs).

11.2.1 Productiviste vs patrimonial ?

Outre le mérite d'être une notion compréhensible par tous, la forme possède parallèlement une solide assise théorique développée par G. Simmel (1999). Cet auteur nomme « formes sociales » le produit de ce qu'il appelle « action réciproque » et qui représente pour lui l'influence que chaque individu exerce sur autrui. La notion de forme est ainsi dans l'action tout en étant en opposition à son contenu, c'est-à-dire les motivations qui guident l'agir humain. La forme devient alors « cristallisation » qui peut exister « de façon éphémère ou se doter, à l'inverse, d'une objectivation » (Lallement, 2000). Les formes ont donc un statut et une fonction particuliers. « Si les formes sont le produit de l'homme et des interactions qui les relie, elles ont aussi tendance à devenir des objets qui trouvent en eux-mêmes leurs propres lois d'évolution. Ce processus d'abstraction confère une logique de fonctionnement autonome

Chapitre 11 : Le patrimoine comme pragmatique de la durabilité territoriale

aux formes sociales jusqu'à les rendre étrangères aux sujets qui les ont engendrées » (Lallement, 2000).

La notion de forme d'engagement traduit l'expression d'une société à s'engager dans son avenir. La notion d'engagement renvoie ici à l'action dans, par et pour le collectif. Elle est préférée à celle de développement, car celle-ci s'est révélée beaucoup trop marquée (Chapitre 8). Concernant notre réflexion sur les dynamiques croisées de patrimonialisation – territorialisation, ces formes s'enquêtent du développement du collectif et de sa durabilité.

Le tableau que nous présentons ci-dessous reprend différents éléments qui permettent de caractériser deux formes d'engagement différenciées. A ces deux formes, nous avons ajouté, à la suite des résultats avancés dans notre Chapitre 9, un espace d'entre-deux qualifié d'« intermédiaire », qui accueille les formes hybridées. Ce faisant trois logiques peuvent être proposées, en fonction des différents modes de « projectivité » : d'opportunité (à court terme), d'adaptation (à moyen terme), de durabilité (à long terme). Œuvrant au niveau des territoires pour leur permettre d'exister, ces formes traduisent la volonté, pour certains acteurs, de porter d'autres valeurs et de s'inscrire au monde autrement.

A partir des éléments évoqués précédemment et des différentes formalisations faites par différents auteurs nous pouvons alors présenter une schématisation des grands principes d'engagement.

Tableau 45 : Approche typologique des formes d'engagement

	Productiviste	Intermédiaire	Patrimonial
Politique	Productiviste		Existentiel
Economique	Privé		Public
Ecologique	Dominé		Intégré
Spatial	Mobile		Territorial
Temporel	Courte (marché)		Longue (reproduction)
Principe de management	Spécialisation		Polyvalence
Mode de coordination	Fermé Hiérarchisé		Ouvert Coopératif
Projectivité	d'opportunité	d'adaptation	de durabilité

(Senil, 2011, d'après (Landel et Senil, 2008a))

L'émergence exprimée d'une forme d'engagement patrimoniale pose la question des liens entre les deux formes présentées et du statut de l'intermédiaire. Si la forme dominante s'appuie sur les principes productivistes, il reste à positionner la forme patrimoniale que nous présentons comme émergente. Or si nous avons avancé dans le Chapitre 7, trois postures analytiques : méthode d'hégémonie, topologique et dialectique (Barthélémy et al., 2003), il nous semble que dans ce cas précis, une quatrième se doit d'être mobilisée. Il s'agit de la méthode dialogique, définie par E. Morin (1982) comme l'expression de la fusion en une unité complexe (c'est-à-dire à la fois complémentaire, concurrente et antagoniste). Cela veut dire « que deux ou plusieurs logiques, deux principes sont unis sans que la dualité se perde dans cette unité ».

Le statut de l'entre-deux peut alors être lu comme un intermédiaire entre un mode d'engagement productiviste et un mode d'engagement patrimonial. Sans être stabilisé, l'objet développement durable n'en devient pas moins pertinent, du fait de sa plasticité et de sa relation avec les dynamiques territoriales.

11.2.2 Quels impacts sur la ressource ?

Face aux nouveaux défis liés à la mondialisation et aux enjeux qu'en tirent les sociétés occidentales, le mode de réponse privilégié par les Etats est devenu la recherche de compétitivité. Considérée comme le mode d'insertion dans le monde, celle-ci s'appuie, nous l'avons vue, sur trois stratégies possibles : la baisse des prix, l'innovation, la spécification.

Parallèlement, l'engagement des ressources du territoire dans ces stratégies peut être réalisé de différentes manières, ce qui a pour conséquence d'entraîner des modes de traitement différenciés (McDonough et Braungart, 2002). Le premier mode est celui dans lequel la ressource perd de la valeur. Le cycle engagé à une conséquence négative pour elle, il s'agit alors d'un dé-cyclage. Le deuxième a pour conséquence un maintien de la valeur. La ressource peut ainsi être réengagée directement dans un nouveau cycle, permettant son recyclage. Enfin, le troisième mode permet à la ressource de gagner en valeur. L'engagement dans le processus lui a fait acquérir une valeur supérieure qui prendra forme si un nouveau cycle est engagé. Il s'agit d'un sur-cyclage.

Ramenés à la ressource, les différents éléments évoqués permettent alors de proposer une matrice. Celle-ci propose une vision des différentes stratégies économiques pouvant être engagées et des modes de rapports à la ressource. Cette approche permet de ne pas limiter un

type de cycle à une seule stratégie économique. Elle permet ainsi de complexifier la grille de lecture initiale opposant durabilité faible et durabilité forte.

Tableau 46 : Formes de compétitivité et rapport à la ressource

	Décyclage	Recyclage	Surcyclage
Prix	<u>Engagement productiviste</u>	<i>Economie de subsistance Tiers-monde</i>	<i>Croissance verte Energies renouvelables</i>
Innovation	<i>Economie technologique Hi-tech</i>	<i>Économie circulaire</i>	<i>Innovation citoyenne Artistes Max Havelar</i>
Spécification	<i>Economie de firme Logique de marque</i>	<i>Economie territoriale AOC</i>	<u>Engagement patrimonial</u>

(Senil, 2011)

Le mode d'engagement productiviste apparaît ainsi du point de vue de la ressource comme la combinaison d'une recherche de compétitivité par les prix et de l'acceptation d'un décyclage des ressources engagées dans le processus. A l'inverse, le mode d'engagement patrimonial cherche à mettre en place conjointement un mode de spécification complété par une volonté de valoriser les ressources mobilisées. Ce point rejoint alors la réflexion proposée par la philosophe C. Larrère (2002) qui voit dans la diversité culturelle (dont les modes de production font partie) une garantie de diversité biologique. Enfin, entre les deux formes d'engagement identifiées initialement, différentes positions associant traitement de la ressource et stratégie de compétitivité sont identifiées.

CONCLUSION DU CHAPITRE 11 : LE PATRIMOINE COMME ALTERNANCE

Face au constat d'une nécessaire approche pragmatique des dynamiques étudiées dans ce travail, différentes logiques ont pu être identifiées. Celles-ci peuvent être regroupées autour de trois entrées : des logiques de condition (politique, économique et écologique), des logiques de dimension (spatiale et temporelle) et des logiques d'intervention (organisationnelle et managériale). A partir de là, deux formes d'engagement opposées ont été formalisées : une forme productive et une forme patrimoniale. Finalement, celles-ci ont été intégrées dans une approche croisée entre formes de compétitivité et de durabilité qui place enfin la ressource au cœur du processus.

CONCLUSION DE LA PARTIE QUATRE : LE PATRIMOINE COMME REPONSE AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans cette quatrième partie, nous avons cherché à identifier la manière dont le patrimoine et le territoire sont mobilisés pour créer du développement. Pour cela, notre approche s'est appuyée sur une lecture comparative de deux politiques publiques engagées en France et au Maroc. Différents éléments de contexte ont été avancés dans l'introduction comparative sur les politiques patrimoniales en France et au Maroc.

Le Chapitre 9 a été consacré à la présentation et à l'analyse des projets déposés par les acteurs ruraux français au titre de la politique des Pôles d'Excellence Rurale. Incités à créer du développement durable, les territoires ont très massivement répondu par le patrimoine. Face à la diversité identifiée dans la manière de traduire la compétitivité et la durabilité, le patrimoine est donc apparu comme un outil d'hybridation des logiques.

Le Chapitre 10 nous a permis de poursuivre notre parcours symétrique. Dans le cas marocain des Pôles d'Economie du Patrimoine, la volonté initiale de créer du développement dans les espaces périphériques à partir du patrimoine (proposition du SNAT), s'est en effet finalement traduite par la médiation du territoire. Néanmoins, cette approche impulsée par l'Etat a buté sur une absence de relai local, due aux difficultés à appuyer la démarche sur des territoires et des patrimoines reconnus comme tels par les habitants. Le rapport à la modernité a notamment été avancé comme élément explicatif de ces différences.

Finalement, le Chapitre 11 a pris acte de la diversité des approches et des logiques et a proposé une relecture théorique des résultats obtenus dans les deux chapitres précédents. En assumant une lecture pragmatique et non normative du développement durable, différentes entrées, qualifiant la construction du futur, ont été proposées. De là, deux formes d'engagement ont été opposées : l'une productiviste, l'autre patrimonial. Réorientées sur la question centrale de la ressource, ces formes offrent une grille de lecture nouvelle permettant de qualifier les dynamiques de développement actuelles au regard de leur gestion patrimoniale.

Conclusion générale

Conclusion générale

Arrivé au terme de ce travail, il est maintenant temps de revenir sur le questionnement initial et de préciser les différents éléments de réponse apportés :

« À QUELLES CONDITIONS, LA MOBILISATION DU PATRIMOINE CONSTITUE-T-ELLE UNE RESSOURCE VECTRICE DE DYNAMIQUES TERRITORIALES SPECIFIQUES ? ».

L'objectif de cette conclusion est d'effectuer une synthèse des résultats obtenus, puis de présenter des perspectives de recherche, liées à la montée en généralité de nos résultats.

Rappel des principaux résultats

Durant ce travail de thèse, nous avons mobilisé les acquis de la géographie sociale pour les confronter à l'étude d'un objet scientifique particulier : le patrimoine. Déjà étudié par notre discipline, cet objet a souvent mobilisé une approche critique. Notre travail s'est démarqué de celle-ci en faisant le pari d'une démarche compréhensive et pragmatique. Nous avons observé et rendu compte de la place du patrimoine dans la dynamique d'un objet géographique maintenant bien connu : le territoire. Basé sur des éléments socialement construits mais ancrés dans l'affirmation d'une permanence, ce couple apparaît alors comme une façon complexe de faire avec l'espace et avec le temps. Dès lors, une première question s'est posée : *Comment s'articulent patrimoine et territoire en situation d'action ?*

Pour répondre à ce premier questionnement, deux objets furent retenus pour leurs caractéristiques intrinsèques opposées, mais dont la patrimonialisation fut dans les deux cas engagée : le viaduc de Millau et la grotte Chauvet. Le travail poursuivi sur ces deux objets patrimonialisés a alors précisé ce fonctionnement. Découverte en 1994, la grotte Chauvet fut classée promptement au titre des Monuments historiques (1995). Cette désignation s'est doublée d'une appropriation tout aussi immédiate de la part des acteurs locaux. A l'inverse, la reconnaissance patrimoniale du viaduc de Millau se fit au regard de la triple conjonction d'un intérêt économique (Eiffage), politique (Etat) et touristique (visiteurs). Dans l'histoire de ce processus, les locaux ne s'approprièrent qu'assez tardivement l'ouvrage, initialement perçu comme une intrusion aménagiste néfaste. Le viaduc révèle alors un déroulement inversé du processus de patrimonialisation théorique confirmé par la grotte Chauvet. Dans le cas du viaduc, celui-ci commence ainsi par l'exposition et se termine par la sélection. Envisagée sous l'angle de la visibilité différente des objets, l'explication fut finalement construite à partir des trajectoires d'appropriation opposées.

Conclusion générale

La patrimonialisation du viaduc de Millau a eu pour conséquence de le doter d'une épaisseur temporelle que sa contemporanéité lui refusait. Resitué dans la chronologie des grands ouvrages, expression du « Génie français », il fut patrimonialisé pour tenir et marquer durablement la réussite d'une entreprise française, la volonté aménagiste de l'Etat et l'attractivité économique et touristique d'une région. Inversement, la grotte Chauvet, que la patrimonialisation a rendue invisible (du fait de sa fermeture décidée pour sa conservation), s'est aussi vue par là nier toute existence territoriale. Mais conscients des enjeux et affirmant leur responsabilité, les acteurs locaux s'engagèrent, dès la prise de conscience de sa nécessaire fermeture, à recréer le lieu et à doter la découverte d'une emprise spatiale propre à la territorialiser. Les problèmes liés à l'implantation du site révèlent d'ailleurs l'importance des enjeux. Les rapports à l'ici (Vallon Pont d'Arc, l'Ardèche, Rhône-Alpes) et à l'ailleurs (le Gard, la Drôme, le Sud-Est) sont là pour en attester. Quant à la démarche engagée auprès de l'UNESCO, elle fournit un espace à la mesure de l'ancienneté de la découverte, la fait connaître et exister aux yeux de tous. Mais elle participe aussi à l'extraire de son environnement immédiat. La gestion du site, dorénavant dictée en partie d'ailleurs, participe alors de plusieurs ambiguïtés qui créent localement quelques inquiétudes, en échange d'un ancrage espéré à l'échelle mondiale.

Ainsi, dans les deux cas, nous avons montré que les acteurs ont le souci d'inscrire l'objet initial, marqué par une référence dimensionnelle propre, dans la dimension complémentaire, dans le temps et dans l'espace.

L'analyse des projets de Pôles d'Excellence Rurale et la participation à la mise en place de Pôles d'Economie du Patrimoine au Maroc a aussi confirmé ce besoin symétrique. Alors que l'appel à projet Pôles d'Excellence Rurale s'appuie sur la figure du territoire pour créer du développement, les structures ont massivement répondu par le patrimoine. Inversement, tandis que le Schéma National d'Aménagement du Territoire marocain faisait du patrimoine un potentiel de développement pour les régions marginalisées, la Direction à l'Aménagement du Territoire a souhaité utiliser la figure territoriale pour mettre en place le schéma économique. Pourtant, les problèmes rencontrés pour la mise en œuvre de projet pilote laissent penser que territorialiser le patrimoine (cas des PEP) apparaît moins facile que de patrimonialiser le territoire (cas des PER). Ce constat apparaît aussi vrai pour les deux objets précédemment évoqués. En effet, la territorialisation de la grotte Chauvet rencontre davantage de problèmes que la patrimonialisation du viaduc de Millau. Ainsi se pose la question de la difficulté supérieure à mettre en espace le temps, qu'à mettre en temps l'espace. L'espace et ses enjeux de court terme sont ainsi particulièrement prégnants.

L'apparition de ces mouvements et leur densification posent aussi la question du contexte d'émergence. Engagé sur la ruralité, ce travail a rappelé que celle-ci est marquée par sa

Conclusion générale

redéfinition profonde. Sorti d'une fonction agricole exclusive, le rural vit aux rythmes de ses nouvelles fonctions. Néanmoins, il garde l'unicité de l'appellation qui l'a fait patrimoine : la campagne. La présentation faite des réceptacles territoriaux sud-ardéchois et sud-aveyronnais a révélé à ce titre d'intéressantes similitudes. L'agriculture, bien que toujours structurante, continue à s'interroger sur son véritable avenir et sur le fait de subir le même sort que l'industrie y a connu. Le tourisme a relayé depuis longtemps ces secteurs en difficulté et s'affirme toujours assez confiant. Malgré cela, les difficultés démographiques expriment des situations contrastées qui se traduisent par de nombreuses incertitudes. L'espace est ainsi marqué par de multiples recompositions territoriales qui tentent de faire correspondre une échelle pertinente à la résolution d'un problème. Il se trouve être ainsi en mouvement, engagé dans l'action et mobilisé pour répondre aux enjeux.

L'incertitude de la ruralité est donc favorable à l'apparition de ces dynamiques qui tentent de solutionner les problèmes et de proposer une réordination. L'étude des recompositions engagées par la mobilisation des deux objets patrimoniaux a rappelé cela. Les groupes patrimonialisent en fonction du projet territorial.

La première hypothèse qui proposait de voir « le territoire et le patrimoine comme résultant d'une co-construction dynamique » est donc validée. Territoire et patrimoine, sont proposés comme des processus de réordination du temps et de l'espace procédant d'un fonctionnement dialectique. Ils représentent alors une réappropriation du temps et de l'espace que la modernité avait délocalisé. Quatre fonctions peuvent alors être précisées : le marquage, le traçage, la reliance et la ressource.

Mais cette recherche a aussi révélé de manière paradoxale vis-à-vis de la contraction générale observée du monde et de son temps, une dilatation spatio-temporelle généralisée. La multiplication des acteurs territorialisés participe à complexifier les processus de territorialisation et de patrimonialisation. L'acceptation nouvelle d'une possible marchandisation du patrimoine a aussi contribué à élargir les débouchés. Confronté à la diversité des dynamiques et soucieux de les suivre au plus près, le cadre théorique initial s'est trouvé débordé. Dès lors, certains apports de l'économie territoriale ont été mobilisés et ont servi à répondre à un deuxième questionnement : *Quelles sont les formes et les logiques en présence et comment les prendre en compte ?*

Les études de terrain ont précisé la diversité d'acteurs maintenant engagés dans les processus analysés. La décentralisation et l'ouverture à la société civile ont créé, en France comme au Maroc, une multiplication des acteurs et des logiques défendues. Si les cas français ont montré que la territorialisation est aujourd'hui mobilisée pour de multiples projets, la patrimonialisation n'apparaît plus uniquement comme conservatoire. Les dynamiques engagées autour de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau combinent ainsi

Conclusion générale

patrimonialisation et valorisation. Dans le cas de la grotte, la volonté de restitution représente un objectif combiné de transmission et de valorisation. Le site, confié à un délégataire privé générera du profit et servira de point de relais pour les autres activités du territoire. La responsabilité ressentie par les élus concerne alors, tout autant la valeur patrimoniale de la grotte à faire connaître, que sa valeur économique à optimiser. Dans le cas du viaduc de Millau, la patrimonialisation sert clairement le projet local de valorisation. La patrimonialisation de l'ouvrage représente bien plus pour les locaux le moyen d'assurer la création et la continuation d'une activité touristique de substitution que la conservation de l'ouvrage, déjà assurée par les obligations liées à sa fonction autoroutière et assumée par le concessionnaire. Plus largement, l'analyse a montré l'imbrication croissante de sphères jusque-là différenciées.

La première opposition dépassée concerne le couple marchand/non marchand. Dans le cas des PER, de nombreux projets ont utilisé le patrimoine pour rapprocher compétitivité et durabilité. Les porteurs de projets, soucieux de répondre conformément à l'appel à projets ont ainsi souvent utilisé le patrimoine pour amender les conceptions officielles dans lesquelles ils ne se reconnaissent pas toujours. Dans de nombreux cas, les objets patrimoniaux servent alors à créer de l'activité économique, mais ils se voient aussi attribuer une autre fonction complémentaire. Pour les PEP marocains, l'enjeu de cette association est essentiel. Contrairement aux politiques sectorielles qui n'associent pas des contenus et des actions différentes, la politique engagée fait de l'imbrication du marchand et du non marchand son impératif et sa principale force. Mais ce fonctionnement est aussi perceptible autour des objets patrimoniaux eux-mêmes. Alors que le viaduc de Millau faisait du marchand l'exclusivité du dessus de l'ouvrage (principe du péage) et du dessous celle du non marchand (contemplation), la patrimonialisation a finalement participé à imbriquer les deux. Des activités de vente se sont développées dessous, tandis que la gratuité a été tolérée dessus (course du viaduc, aire de vision).

La deuxième opposition bousculée est celle du couple nature et culture. Nous avons montré que les PEP et PER peuvent lier très facilement des objets catégorisés dans l'une ou l'autre sphère. Dans leur cas, les activités engagées et plus particulièrement le tourisme, servent la mixité. La valorisation participe alors à tout agglomérer. Mais certains objets eux-mêmes brouillent l'opposition. La grotte Chauvet représente une cavité aux caractéristiques géomorphologiques remarquables et aux peintures extraordinaires. Finalement retenue pour ses œuvres et à ce titre marquée par sa culturalité, sa localisation dans un site naturel de premier plan brouille le message. Notre propre conception de la civilisation à l'origine des peintures, marquée par sa sauvagerie supposée, s'oppose alors à la nôtre et à son contrat social.

Conclusion générale

Le viaduc possède aussi ce type d'ambiguïté. Construit par la main de l'homme, il affiche pourtant une matérialité froide exprimée par le béton et l'acier. Cependant, il représente aussi un ouvrage unique, à la paternité reconnue. Introduit dans un paysage naturel (la proximité de la ville est assez souvent écartée dans les représentations), le contraste ainsi créé le met en valeur, pour finalement faire que l'un n'existe plus sans l'autre.

L'opposition à la tradition, sur laquelle la modernité s'est construite, a aussi été questionnée. Le viaduc de Millau, emblème de la modernité française et de sa capacité à se réaliser, se patrimonialise et s'ancre ainsi dans la tradition. A l'inverse, la grotte Chauvet aux peintures préhistoriques s'affirme par la métaphore et la comparaison aux grandes œuvres de la modernité. Dans les deux cas, le message exprime le fait que « nous ayons toujours été modernes »¹. Tradition et modernité continuent d'être associées et hybridées malgré l'apparente purification (Latour, 1999) dont elles ont fait l'objet.

Finalement, l'opposition objet/sujet est elle aussi concernée. Il apparaît ainsi que dans de nombreux cas, acteurs et objets ont leur émergence et leur existence intimement liées. De plus, la grotte a montré, de multiples fois, des réactions qui ont engagé des actions (pic de radon, risque de pollution), faisant d'elle un actant à part entière du sud-Ardèche. Si le viaduc de Millau s'est comporté jusque-là comme on l'attend de lui (mais sans totale certitude, les poussées du tablier n'étant ainsi jamais annoncées), il y a fort à parier que cela ne dure pas toujours. Ainsi, les dynamiques observées procèdent souvent de la combinaison, de l'association, voire de l'hybridation. La patrimonialisation fonctionne ainsi comme une opération de traduction (Callon, 1986).

Mais les mouvements constatés participent aussi d'une volonté d'affirmation. La différence n'est alors plus mixée mais exacerbée pour donner au groupe l'autonomie qu'il recherche. L'objectif est de lutter contre la standardisation portée au niveau économique, culturel et même écologique. Pour cela, les réponses affirment la spécificité marchande, l'identité culturelle et la diversité écologique. Dans les deux logiques observées, la modernité a sa part de responsabilité. Elle a participé à créer les clivages évoqués, sur lesquels le patrimoine revient. Dans un même temps, elle a aussi cherché à harmoniser le monde, sous couvert d'universalité et de partage du progrès, ce qui a entraîné la réaction actuelle construite autour de la différenciation. Dès lors, la modernité apparaît comme la condition nécessaire à l'observation des dynamiques de patrimonialisation et de territorialisation. Le cas du Haut-Atlas montre qu'il faut être passé par la modernité pour souhaiter rompre et donc patrimonialiser (Chapitre 10). En effet, la réappropriation du temps et de l'espace, que nous

¹ Cette affirmation ne nous oppose pas à B. Latour qui suggère à l'inverse que « Nous n'avons jamais été modernes », ce sur quoi nous le suivons, nous nous en sommes déjà expliqués.

Conclusion générale

percevons derrière les processus de patrimonialisation et de territorialisation, n'est possible que si la rupture spatio-temporelle de la modernité a déjà opéré. Les cas de patrimonialisation observés dans ces contextes sont ainsi toujours portés ou suggérés par des acteurs extérieurs qui projettent leur conception sur ces terrains prémodernes. Dès lors, la proposition de compléter la notion de régime d'historicité par celle de régime de géographicit  est utile   l'analyse. Elles permettent ensemble de rendre compte des diff rentes fa ons de faire avec l'espace et avec le temps.

La ressource territoriale est donc particuli rement pertinente pour  tudier des ph nom nes complexes articulant diff rentes dimensions en  tant capables de suivre les hybrides, de reconnaître la sp cificit  et de fonctionner   l' tranger. Elle repr sente un outil capable de suivre l'action (Chapitre 7).

La sp cificit   voqu e dans notre deuxi me hypoth se « Cette dynamique s'appuie sur des ressources territoriales mobilis es par les acteurs pour leur sp cificit  », s'en trouve  largie et compl t e. Si les acteurs mobilisent la sp cificit , ils participent aussi   la construire et l'int grent   d'autres sph res que la sph re  conomique. La ressource territoriale participe donc tout autant   la construction qu'au d veloppement du territoire.

D sormais outill , la derni re question qui s'est pos e concerne la mani re dont le patrimoine et le territoire participent au d veloppement. *Comment le patrimoine et le territoire sont-ils mis au service du d veloppement ?*

Alors que l'apport du territoire est maintenant act  par les politiques publiques, celles-ci n'h sitent dor navant plus   demander au patrimoine de servir aussi le d veloppement. Dans ce cas, le territoire appara t comme le r ceptacle exclusif de ce d veloppement (P le d' conomie du Patrimoine, Pays d'Art et d'Histoire, Parc naturel r gional). Inversement, les acteurs territorialis s n'h sitent plus   mobiliser le patrimoine pour leurs projets. Ce point est ainsi le principal r sultat de notre  tude des P les d'Excellence Rurale (Chapitre 9). Du point de vue des politiques publiques, patrimoine et territoire sont donc consid r s comme des ressources et des supports pour le d veloppement.

N anmoins, dans ces dynamiques, le patrimoine n'est pas mobilis  comme une ressource banale. Il participe de fait   structurer la construction territoriale et est souvent aussi retenu pour cela. D s lors, les projets qui mobilisent le patrimoine affichent leurs diff rences. Ainsi s'oppose un d veloppement productiviste, ax  sur la croissance  conomique, la substituabilit  des ressources et des espaces,   un mode patrimonial qui s'ancre dans le temps et dans l'espace en faisant de la d fense de la sp cificit  du territoire sa priorit . La forme patrimoniale s'appuie alors sur une relocalisation et une retemporalisation des activit s, des

Conclusion générale

ressources et depuis peu des marchés. Les circuits de proximité sont ainsi préférés à l'approche globale et générique, tandis que le temps long peut être préféré à la logique de court terme.

Cependant, si la forme ainsi décrite peut faire modèle, l'analyse des Pôles d'Excellence Rurale a montré que la majorité des dossiers se retrouvaient dans une position d'entre-deux, utilisée pour les opportunités créées. Le patrimoine est très souvent mobilisé dans ces projets pour concilier, à l'échelle des territoires, compétitivité et durabilité et représente donc une forme de réponse pragmatique au développement durable. Le patrimoine est alors retenu pour sa capacité d'adaptation et de maintien de la continuité par delà les changements. Mais cette adaptation s'est révélée dédoublée. Elle permet au territoire d'évoluer en s'appuyant sur une histoire, une culture et des savoir-faire, mais elle participe aussi à conditionner un cadre socio-spatial maîtrisé propre aux réordinations collectivement engagées.

Dès lors, la troisième hypothèse « Ces acteurs engagent ces processus collectifs comme réponses à des impératifs de durabilité », apparaît confirmée mais aussi dépassée. L'acte de faire patrimoine est donc utilisé par les territoires comme mécanisme de gestion de l'incertitude et comme lieu commun de réflexivité (Melé, 2009a). Le patrimoine quitte ainsi peu à peu l'héritage pour devenir testament et s'ancrer dans le futur et son projet. Il représente la construction d'une pragmatique de la durabilité basée sur la maîtrise d'un cadre spatio-temporel recréé et adapté. Ce mouvement se traduit alors par la construction intentionnelle d'une mise hors champ qui s'appuie conjointement sur une rupture patrimoniale (Rautenberg, 2003) et un tournant territorial (Pecqueur, 2006) capables de recréer la continuité, mise à mal par la modernité, mais apparue maintenant nécessaire à la pérennité du groupe.

Pour autant, ce positionnement n'est pas archaïque, rétrograde ou autarcique. Il représente l'émergence d'une autonomie assumée et recherchée permettant au groupe d'assurer la maîtrise de son devenir. Il traduit ainsi une stratégie de résilience (Hopkins, 2010) mais se démarque aussi des premières expériences de développement local. Ainsi, les références extérieures ne sont pas niées et servent même à renforcer la localité. L'UNESCO est sollicitée pour affirmer l'universalité de la grotte Chauvet, alors que le « Génie français » est mis en scène autour du viaduc de Millau.

Mais la construction de la durabilité passe aussi par la réassociation d'éléments et d'objets jusque-là dissociés. En effet, le patrimoine permet de réarticuler des conceptions

Conclusion générale

différenciées, en les référençant à un système de valeur unifié¹. La valeur symbolique du viaduc de Millau ou de la grotte Chauvet peut désormais prendre place à côté de leur valeur marchande ou scientifique. La sphère patrimoniale propose donc un « parlement des choses » (Latour, 1991) qui préfigure localement une approche « cosmopolitique » (Stengers, 2007), capable d'intégrer la diversité. Patrimonialiser sert donc à faire exister et à faire débat, même si les rapports de domination politique structurent encore largement l'échange.

Finalement, le couple patrimoine/territoire étudié dans cette recherche engage une double logique : mobilisé pour maintenir la pérennité et l'intégrité d'un groupe, il permet tout autant d'intégrer et d'associer des éléments jusque-là écartés.

Approche critique, éléments complémentaires et pistes de recherche

Malgré la pertinence du choix des objets et des terrains d'étude par rapport à leur symétrie, le niveau d'activité et l'état d'avancement différent des projets a parfois freiné la comparaison. A ce jour, la grotte Chauvet n'est toujours pas rendue visible par l'espace de restitution. L'évolution de la valorisation du viaduc de Millau, présentée comme déclinante, pose encore quelques questions sur son réel avenir. Dans les deux cas, nous aurions aimé connaître la fin de l'histoire et l'intégrer à l'analyse.

L'approche comparée entre les PER et les PEP a aussi subi des écarts. Bien qu'ayant été engagé à partir de positions différentes, l'étude propose plusieurs résultats encourageants. Néanmoins, notre dépendance aux aléas bureaucratiques, liée à l'engagement d'une recherche-action, a contribué à limiter le temps sur place et les résultats espérés. Le temps de recul nécessaire à la rédaction a malgré tout permis de trouver d'autres causes (Chapitre 10) à l'évolution du projet. Finalement très riche en enseignements divers, la recherche-action est malgré tout apparue dans ce cas frustrante. Conscient de ces limites, les travaux que nous souhaiterions maintenant engager tiendront compte de ces constats. Aussi, pour conclure cette recherche, plusieurs pistes de travail futures sont proposées. Leur ambition est de compléter les résultats obtenus, de dépasser les limites évoquées et d'explorer d'autres pistes parallèles aperçues comme pertinentes au cours de la recherche.

¹ Ainsi le teeshirt porté par mon voisin ardéchois, affichant en surimpression sur un dessin de sanglier que « la nature est ma culture », rappelle par là à la décision politique que le regard de l'environnementaliste sur son lieu de vie n'avait pas à être exclusif.

Intégrer l'individu

Le travail engagé s'est attaché à comprendre l'articulation des processus de territorialisation et de patrimonialisation et leur insertion dans le développement. Pour cela, l'échelle collective a été préférée et a guidé toute la démarche. Les acteurs rencontrés ont tous été choisis pour leur capacité à porter des actions collectives et à représenter d'autres acteurs. Ce choix, dont les résultats viennent d'être rappelés, s'est révélé pertinent. Néanmoins, il serait intéressant de poursuivre ce travail sur les liens entre espace et temps par l'intégration des perceptions individuelles et leurs conséquences sur le mouvement aperçu. La grotte Chauvet ou le viaduc de Millau procurent des émotions individuelles qui participent aussi à la dynamique. Dans le cas du viaduc, celles-ci se sont d'ailleurs révélées motrices du processus de patrimonialisation, compris comme reconnaissance collective, qui a suivi. Le travail mené sur les « émotions patrimoniales » (Barbe et Tornatore, 2006) créatrices d'engagement, ou des « travel experiences » (Caton et Santos, 2007) mériterait d'être intégré dans une recherche future et rapproché des liens évoqués ici entre patrimonialisation et territorialisation. Une analyse sémantique des « livres d'or » des sites permettrait par exemple de révéler les rapports au lieu et les évolutions de ceux-ci dans le temps, notamment par rapport aux événements sociaux. La mobilisation du cadre des régimes d'engagement (Thevenot, 2006) pourrait servir l'articulation entre ce que de nombreux travaux dissocient entre micro et macro.

Ouvrir le cadre à des milieux plus connectés

Si la ruralité s'est affirmée comme un contexte pertinent pour l'analyse que nous avons souhaitée mener, la description des terrains a révélé des situations de marges. Essentiellement connectés aux pratiques spatiales exogènes par l'activité touristique saisonnière, les terrains observés possèdent un profil de connectivité particulier.

Aussi, il serait intéressant de compléter ce travail par la mobilisation de contextes socio-spatiaux différents. La proximité d'une zone métropolitaine ou un milieu urbain exclusif fourniraient des cadres d'analyse complémentaires. L'objectif serait alors d'étudier les processus observés dans ce travail au sein de dynamiques d'ouverture plus riches et à ce titre plus perturbantes. La question serait donc de savoir comment se règle la réappropriation du temps et de l'espace, tel que nous avons pu le montrer au travers de notre étude dans des contextes hyperconnectés (Graham, 2002). Le cas de Dubaï qui a fait le choix de devenir un hub planétaire questionne fortement ce point. Issue d'une société traditionnelle, la ville s'est récemment construite sur la modernité et l'interconnexion (Lavergne, 2009). Dès lors se pose la question de l'adaptation, de la cohabitation entre deux mondes en apparence si différents.

Interroger la nature

Ce travail a permis de mettre en lumière la patrimonialisation d'éléments culturels. En réifiant l'objet, le patrimoine participe alors d'une naturalisation de la société capable de la fixer dans le temps et dans l'espace. Nous avons vu en effet que si le patrimoine n'existe que par la patrimonialisation sans cesse renouvelée, grâce à des processus continus de démolition (Veschambre, 2008), re-patrimonialisation, son objectif est d'exister malgré tout en tant que tel, en passant sous silence la mécanique qui l'a fait émerger. Tirant sa force de son évidence et du « toujours là », le patrimoine est utilisé pour s'affirmer comme une balise « naturelle » de la société construite. Il impose donc sa transcendance naturelle à notre immanence sociétale. A ce stade nous faisons l'hypothèse pour la suite qu'un mouvement symétrique se produit au départ de la nature. Pour servir le projet politique, celle-ci doit être « récupérée ». Se mettraient ainsi en place des processus capables de sociabiliser la nature. Si de nombreux travaux sont engagés sur le patrimoine naturel, il nous paraît intéressant de mener un travail coordonné et parfaitement symétrique sur les deux processus. Les Gorges de l'Ardèche, présentées dans cette recherche, sont un terrain particulièrement riche pour cela. De nombreux débats et actions sont ainsi engagés de ce côté-là. Ce terrain possède aussi l'intérêt d'avoir acquis un attrait environnemental avant que ne lui soit surajoutée une dimension culturelle avec la grotte Chauvet. Aussi, l'étude d'un terrain présentant le déroulement inverse serait pertinente. Le Mont-Saint-Michel et sa baie représentent un objet exemplaire. Classé monument historique dès 1862, site classé dès 1935, le lieu verra son importance naturelle grandir au fil des ans. L'ensablement de la baie et les nombreux projets engagés représenteront autant de controverses. Depuis 1995, la place du tourisme est aussi associée étroitement à la démarche avec l'Opération Grand Site qui est depuis menée. Ce travail mériterait aussi d'être complété par un terrain étranger capable de préciser apports et limites de la modernité. Des espaces d'interventions sur lesquels se projettent deux visions parallèles : l'une percevant essentiellement l'intérêt naturel du lieu et l'autre retenant l'histoire du peuplement se révéleraient intéressants à l'image des dynamiques naissantes en Patagonie. Cette proposition permettrait alors de contribuer à la réunification géographique souhaitée par D. Chartier et E. Rodary (2007) ou encore par I. Lefort (2005) autour d'une approche commune et potentiellement partagée.

Retourner dans les pays du Sud

Enfin, nous concluons ce travail par la proposition faite de poursuivre l'étude des pays du Sud. Le travail engagé au Maroc, inscrit dans une commande publique, n'a pu arriver à terme et s'est retrouvé limité, tant dans l'engagement réel, que dans la latitude possible. Malgré cela, les résultats exposés révèlent la nécessité de mener un travail exploratoire sur l'utilisation de concepts européens dans les pays du Sud. L'application stricte de grilles d'analyse pensées ici pour l'ailleurs a montré ses limites alors même que de nombreux travaux menés sur les pays du Sud par des chercheurs étrangers ou locaux cherchent simplement à amender à la marge les modèles pensés à l'étranger (Marie, 2005).

L'objectif final serait double : tester les concepts occidentaux des sciences du territoire au travers d'une méthodologie dédiée et penser les concepts depuis là-bas. Ce projet, en cours d'engagement, fera l'objet d'un travail d'une année mené dans plusieurs pays du pourtour méditerranéen. Il nécessitera le rapprochement avec des structures locales et leurs chercheurs. Actuellement en cours de définition, plusieurs pays sont à ce stade pressentis : le Maroc, l'Algérie, le Liban et l'Egypte. Gageons que le travail mené durant l'année 2011 permettra d'intégrer et de répondre un peu plus aux limites révélées dans ce travail.

Bibliographie

Cette bibliographie ne se veut pas exhaustive. Seuls sont mentionnés les ouvrages et articles sur lesquels s'est appuyé ce travail. Elle présente plutôt des choix de lecture et illustre les positionnements tenus dans la thèse. Pour simplifier la consultation de cette bibliographie, les références ont été classées par ordre alphabétique. Aucun classement thématique n'a été effectué, un document couvrant souvent plusieurs domaines.

AKDIM, B. & LAAOUANE, M. (2010) Patrimoine et développement local à Fès : priorités, acteurs et échelles d'action. *Norois*, vol. 214, pp. 9-21.

AKNIN, A., FROGER, G., GERONIMI, V., P., M. & SCHEMBRI, P. (2002) Environnement et développement. Quelques réflexions autour du concept de « développement durable ». In MARTIN, J.-Y. (Ed.) *Développement durable. Doctrines, pratiques, évaluations*. IRD éditions, Paris, pp. 51-71.

AKOUN, A. (1999) Temporalité. In AKOUN, A. & ANSART, P. (Eds.) *Dictionnaire de sociologie*. Le Robert/Seuil, Paris, p. 532.

ALLIE, L. (2005) *La gestion de l'espace dans les Parcs naturels régionaux sous pressions touristiques et urbaines ou comment les acteurs bricolent du développement et de la préservation dans les massifs de Chartreuse et du Vercors ?*, Thèse de Doctorat, Faculté des Arts et des Lettres, 490 p.

ALTER, N. (2000) *L'innovation ordinaire*, Presses Universitaires de France, Paris, 284 p.

AMOUGOU, E. (2004) *La question patrimoniale. De la "patrimonialisation" à l'examen des situations concrètes*, L'harmattan, Paris, 285 p.

ANDRIEUX, J.-Y. (1997) *Patrimoine et histoire*, Belin, Paris, 288 p.

ANGEON, V. (2008) L'explicitation du rôle des relations sociales dans les mécanismes de développement territorial. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, pp. 237-250.

APPADURAI, A. (1986) *The social life of things ; commodities in cultural perspective*, Cambridge University Press, Cambridge, 344 p.

ARENDT, H. (1961) *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Levy, Paris, 406 p.

ARNOULD, P. & GLON, E. (2005) *La nature a-t-elle encore une place dans les milieux géographiques ?*, Publications de la Sorbonne, Paris, 270 p.

ARRIF, A. (1994) Le paradoxe de la construction du fait patrimonial en situation coloniale. Le cas du Maroc. *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, vol. N°73-74, pp. 153-166.

ASCHER, F. (2001) *Les nouveaux principes de l'urbanisme, la fin des villes n'est pas à l'ordre du jour*, Éditions de l'Aube, La tour d'aigues, 103 p.

Bibliographie

- AUBRY, C. & RAU, C. (1948) *Cours de droit civil français d'après la méthode de Zachariae*, Editions techniques, Paris, 459 p.
- AUDRERIE, D. (1997) *La notion et la protection du patrimoine*, PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, Paris, 128 p.
- AUDRERIE, D., SOUCHIER, R. & VILAR, L. (1998) *Le patrimoine mondial*, Presses Universitaires de France, Paris, 128 p.
- AVENIER, M.-J. (1997) *La stratégie du chemin faisant*, Economica, Paris, 393 p.
- AYDALOT, P. (1986) *Milieus innovateurs en Europe*, GREMI, Paris, 361 p.
- BABELON, J.-P. & CHASTEL, A. (1980) La notion de patrimoine. *Revue de l'art*, vol. n°49, pp. 5-32.
- BACHELARD, G. (1934) *Le nouvel esprit scientifique*, Presse Universitaire de France, Paris, 183 p.
- BANERJEE, S. B. (2003) Who Sustains Whose Development ? Sustainable Development and the Reinvention of Nature. *Organization Studies*, vol. 24, pp. 143–180.
- BARBE, N. & TORNATORE, J.-L. (2006) Les formats d'une cause patrimoniale. Emotions et actions autour du chateau de Lunéville. Paris, Mission à l'ethnologie - Ministère de la Culture et de la Communication.
- BAREL, Y. (1981) Modernité, code, territoire. *Les annales de la recherche urbaine*, vol. n°10/11, pp. 3-21.
- BARRAS, E. (2008) *Chantier ouvert au public. Le viel audon, village associatif*, Editions Repas, Valence, 190 p.
- BARREAU, H. (2008) La flèche du temps et la cosmologie. In VILLAIN-GANDOSSI, C. & LORENZ, J. (Eds.) *Penser le temps*. CTHS, Paris, pp. 32-43.
- BARRÈRE, C. (2005) Les dynamiques économiques du patrimoine. In BARRÈRE, C., BARTHÉLÉMY, C., NIEDDU, M. & VIVIEN, F. D. (Eds.) *Réinventer le patrimoine, De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?* L'Harmattan, Paris, pp. 109-120.
- BARRÈRE, C., BARTHÉLÉMY, C., NIEDDU, M., VIVIEN, F. D. & (DIR.) (2005) *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine*, L'Harmattan, Paris, 337 p.
- BARTHÉLÉMY, C., NIEDDU, M. & VIVIEN, F. D. (2003) *Le patrimoine : accumulation d'externalités positives ou régulation de la relation marchande ? Les enseignements de travaux récents sur l'agriculture et l'environnement*, Actes du Forum de la régulation, Paris, 28 p.
- BARTHÉLÉMY, D., NIEDDU, M. & VIVIEN, F.-D. (2005) Economie patrimoniale, identité et marché In BARRÈRE, C., BARTHÉLÉMY, C., NIEDDU, M. & VIVIEN, F. D.

Bibliographie

- (Eds.) *Réinventer le patrimoine: de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?* l'Harmattan, Paris, pp. 121-150.
- BAUDRILLARD, J. (1981) *Simulacres et simulation*, Editions Galilée, Paris, 235 p.
- BAUMAN, Z. (1998) On Glocalization : or globalization for some, localisation for some others. *Thesis Eleven*, vol. 54, pp. 37-51.
- BAUMAN, Z. (1999) *Le coût humain de la mondialisation*, Hachette, Paris, 204 p.
- BEAUCHARD, J. (2003) *Génie du territoire et identité politique*, L'Harmattan, Paris, 144 p.
- BEAUDE, M.-P., FANTINO, J. & VANNIER, M.-A. (2004) *La trace : Entre absence et présence, actes du colloque international de Metz*, Cerf, Paris, 412 p.
- BECATTINI, G. (1992) Le district marshallien : une notion socio-économique. In BENKO, G. & LIPIETZ, A. (Eds.) *Les régions qui gagnent*. Presses Universitaires de France, Vendôme, pp. 37-55.
- BECK, U. (2001) *La société du risque*, Flammarion, Paris, 521 p.
- BEGHAIN, P. (1998) *Le patrimoine : culture et lien social*, Presse de sciences politiques, Paris, 128 p.
- BEHAR, C. (2006) Entre global et local : le développement durable face à la question territoriale. In HEURGON, E. (Ed.) *Le développement durable. C'est enfin du bonheur !* Editions de l'Aube, La tour d'aigues, pp. 85-92.
- BELAL AZIZ, A. & AGOURRAM, A. (1970) L'économie marocaine depuis l'indépendance. In CAMAU, M. & DEBBASCH, C. (Eds.) *Annuaire de l'Afrique du Nord*. CNRS-CRESM, Paris, pp. 145-168.
- BENHAMOU, F. (2010) L'inscription au patrimoine mondial de l'humanité : la force d'un langage à l'appui d'une promesse de développement. *Revue Tiers Monde*, vol. 202, pp. 113-130.
- BERDOULAY, V. & SOUBEYRAN, O. (2000) *Milieu, colonisation et développement durable. Perspectives géographiques sur l'aménagement*, L'Harmattan, Paris, 262 p.
- BERGER, A. (1996) La recomposition de l'espace rural en Europe du Sud : l'exemple français. *Pôle Sud*, vol. n°5, pp. 57-74.
- BERGER, A., CHEVALIER, P., CORTES, G. & DEDEIRE, M. (2010) *Patrimoines, héritages et développement rural en Europe*, l'Harmattan, Paris, 248 p.
- BERGSON, H. (1922) *Durée et simultanéité* Presses Universitaires de France, Paris, 516 p.
- BERQUE, A. (2000) *Ecoumène : introduction à l'étude des milieux humains*, Editions Belin, Paris, 272 p.
- BERQUE, A. (2002) Indigènes au-delà de l'exotisme. *Diogène*, vol. n°200, pp. 46-57.

Bibliographie

- BERQUE, A. (2007) *Ecumène et cosmos aujourd'hui*. In LOLIVE, J. & SOUBEYRAN, O. (Eds.) *L'émergence des cosmopolitiques*. La Découverte, Paris, pp. 323-338.
- BERR, E. (2004) *Pistes pour un autre développement*, "Le concept de développement en débat", Université Montesquieu-Bordeaux IV, 20 p.
- BERR, E. & COMBARNOUS, F. L'impact du consensus de Washington sur les pays en développement : une évaluation empirique. Bordeaux, Centre d'Economie du Développement.
- BERRIANE, M. (2002) *Les nouvelles tendances du développement du tourisme au Maroc*, 13ème Festival International du Géographie, St Dié, 12 p.
- BERTHELOT, J.-M. (1996) *Les vertus de l'incertitude*, Presse Universitaire de France, Paris, 271 p.
- BERTRAND, C. & BERTRAND, G. (2002) *Une géographie traversière. L'environnement à travers territoires et temporalités*, Ed. Arguments, Paris, 311 p.
- BESSE, J.-M. (1990) Géographie et existence. In DARDEL, E. (Ed.) *L'homme et la Terre*. CTHS, Paris, pp. 135-175.
- BESSIÈRE, J. (2000) *Valorisation du patrimoine gastronomique et dynamiques de développement territorial. Le haut plateau de l'Aubrac, le pays de Roquefort et le Périgord noir*, Thèse de doctorat d'études rurales, Université du Mirail, 368 p.
- BIOT, V. (2006) *Le tourisme souterrain en France*, Collection Karstologia Chambéry, 236 p.
- BODINEAU, P. & VERPEAUX, M. (1997) *Histoire de la décentralisation*, Presses Universitaires de France, Paris, 128 p.
- BOLLE DE BAL, M. (1981) La reliance : connexions et sens. *Connexions*, vol. n°33, p. 15.
- BOLLE DE BAL, M. (2003) Reliance, déliance, liance : émergence de trois notions sociologique. *Sociétés*, vol. n°80, pp. 99-131.
- BOLTANSKI, L. (2006) Autour de la justification : un parcours dans le domaine de la sociologie morale. In MARC, B., CLAUDETTE, L. & DANY, T. (Eds.) *Sens critique, sens de la justice*. Economica, Paris, pp. 112-137.
- BOLTANSKI, L. & THÉVENOT, L. (1991) *De la justification - Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris, 483 p.
- BONNEMAISON, J. (2001) *La géographie culturelle, Cours de l'Université Paris IV – Sorbonne (1994-1997), établi par Maud Lasseur et Christel Thibault*, Edition du C.T.H.S., Paris, 152 p.
- BONNIOL, J.-L. (2001) La fabrique du passé. Le Larzac entre mémoire, histoire et patrimoine. In BENZA, A. & FABRE, D. (Eds.) *Une histoire à soi. Figurations du passé et localités*. Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, pp. 169-193.

Bibliographie

- BONNIOL, J.-L. (2005) L'invention d'un territoire et sa confrontation aux limites administratives. Le cas des Grands Causses. *Ethnologies comparées*, vol. n°8, p. 13.
- BONNOT, T. (2004) Itinéraire biographique d'une bouteille de cidre. *L'Homme*, vol. n° 170, pp. 139-163.
- BONNOT, T. (2006) L'ethnographie au musée : valeur des objets et science sociale, ethnographiques.org, 12 juillet 2008, www.ethnographiques.org/2006/Bonnot.html.
- BONNY, Y. (2004) *Sociologie du temps présent. Modernité avancée ou postmodernité ?*, Armand Colin, Paris, 256 p.
- BONTRON, J.-C. (2001) *La notion de ruralité à l'épreuve du changement social*, 2ème assises du CELAVAR, 14-22 p.
- BOSREDON, P. (2010) *Habiter et aménager les centres anciens : les reconfigurations du rapport des acteurs à la vieille ville par le classement au patrimoine mondial, une comparaison entre Harar en Ethiopie et Alep en Syrie*, Thèse de doctorat, Université de Haute-Bretagne, 569 p.
- BOSSUET, L. & TORRE, A. (2009) Le devenir des ruralités. Entre conflits et nouvelles alliances autour des patrimoines locaux. *Economie rurale*, vol. 313-314, pp. 147-162.
- BOUCHARD, G. (2000) *Genèse des nations et culture du nouveau monde. Essai d'histoire comparée*, Boréal, Québec, 503 p.
- BOUDIÈRES, V. (2008) *De la gestion des risques aux risques de leur gestion dans les territoires touristiques de montagne*, Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier, 384 p.
- BOUJROUF, S. (1996) La montagne dans la politique d'aménagement du territoire du Maroc. *Revue de Géographie alpine*, vol. n°84, pp. 37-50.
- BOUJROUF, S. (2003) Innovation et recomposition territoriale au Maroc. Une mise en perspective géo-historique. In GIRAUT, F. & MAHARAJ, B. (Eds.) *Recompositions territoriales, confronter et innover, Actes bilingues des rencontres scientifiques franco-sud africaines de l'innovation territoriale*. Grenoble, p. 13.
- BOUJROUF, S. & HASSANI, E. (2008) Toponymie et recomposition territoriale au Maroc : Figures, sens et logiques. *L'espace politique [en ligne]*, vol. 5.
- BOULANGER, P. & TROCHET, J. R. (2005) *Où en est la géographie historique ? entre économie et culture.*, L'Harmattan, Paris, 346 p.
- BOUMAZA, N. (2003) Expérience occidentale et construction maghrébine d'une approche du patrimoine. In GRAVARI-BARBAS, M. & GUICHARD-ANGUIS, S. (Eds.) *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du 21ème siècle*. Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, pp. 117-135.
- BOURDEAU, P. (1991) *Guides de haute montagne : territoire et identité*, Revue de géographie Alpine, Grenoble, 288 p.

Bibliographie

- BOURDEAU, P. (2003) *Territoires du hors-quotidien : une géographie culturelle du rapport à l'ailleurs dans les sociétés urbaines contemporaines. Le cas du tourisme sportif de montagne et de nature*, Habilitation à Diriger des Recherches, Université Joseph Fourier, 267 p.
- BOURDIN, A. (1984) *Le patrimoine réinventé*, PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, Paris, 239 p.
- BOURDIN, A. (1992) Patrimoine et demande sociale. In NEYRET, R. (Ed.) *Le patrimoine atout du développement*. Presses Universitaires de Lyon, Lyon, pp. 21-26.
- BOUTAUD, A. (2005) *Le développement durable : penser le changement ou changer le pansement*, Thèse de doctorat, Université de Saint Etienne, 414 p.
- BOUTINET, J.-P. (1990) *Anthropologie du projet*, PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, Paris, 350 p.
- BOVÉ, J. & DUFOUR, F. (2000) *Le monde n'est pas une marchandise*, La découverte, Paris, 263 p.
- BOYER, M. (1996) *L'invention du tourisme*, Gallimard, Paris, 160 p.
- BOZON, P. (1978) Note sur l'essor touristique du département de l'Ardèche. *Revue de géographie de Lyon*, vol. 53, pp. 355-360.
- BRAUDEL, F. (1985) *Ecrits sur l'histoire*, Flammarion, Paris, 314 p.
- BRÉDIF, H. (2004) *Le vivant, les hommes et le territoire, Essai de biogéopolitique*, Thèse de doctorat, Institut National Agronomique Paris-Grignon, 823 p.
- BRENNER, N. (2004) *New State Spaces. Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford University Press, Oxford, 351 p.
- BRODHAG, C. (1997) Le développement durable à l'échelle de la gestion locale. *Pouvoirs locaux*, vol. n°34, pp. 27-33.
- BRUNEL, S. (2004) *Le développement durable*, PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, Paris, 128 p.
- BRUNEL, S. (2008) *A qui profite le développement durable ?*, Larousse, Paris, 157 p.
- BRUNET, R. (1968) *Les phénomènes de discontinuité en géographie*, CNRS, Paris, 117 p.
- BRUNET, R., FERRAS, R. & THÉRY, H. (1992) *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Reclus - La Documentation Française, Paris, 518 p.
- BÜRGENMEIR, B. (2005) *Economie du développement durable*, De Boeck Universités, Bruxelles, 285 p.
- BULÉON, P. (2002) Spatialités, temporalités, pensée complexe et logique dialectique moderne, *EspacesTemps.net*, 2 février 2006, <http://espacestems.net/document339.html>.

Bibliographie

- CALAME, P. (2003) *Conférence*, Colloque international : Territoire, acteur, mondialisation, Chambéry, 29 et 30 octobre, 9 p.
- CALLON, M. (1986) Elements pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'année sociologique*, vol. n°36, pp. 169-208.
- CALLON, M. (1998) Des différentes formes de démocratie technique. *Les cahiers de la sécurité intérieure*, vol. 38, pp. 37-54.
- CALLON, M. & FERRARY, M. (2006) Les réseaux sociaux à l'aune de la théorie de l'acteur-réseau. *Sociologies pratiques*, vol. n° 13, pp. 37-44.
- CALLON, M., LASCOUMES, P. & BARTHE, Y. (2001) *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique.*, Seuil, Paris, 358 p.
- CALLON, M. & LATOUR, B. (2006) Le grand Léviathan s'apprivoise-t-il ? In AKRICH, M., CALLON, M. & LATOUR, B. (Eds.) *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs.* Ecole des Mines, Paris, pp. 11-33.
- CAMAGNI, R. (2005) Attractivité et compétitivité : un binôme à repenser. *Territoires 2030*, vol. n°1, pp. 11-15.
- CAMAGNI, R., MAILLAT, D. & MATTEACCIOLI, A. (2004) *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local*, éditions EDES, Neuchâtel, 298 p.
- CASTORIADIS, C. (1975) *L'institution imaginaire de la société*, Editions du Seuil, Paris, 538 p.
- CASTORIADIS, C. (2005) *Une société à la dérive*, Seuil, Paris, 237 p.
- CASTRO, J. C. (2004) Sustainable Development: Mainstream and Critical Perspectives. *Organization Environment*, vol. 17, pp. 195-225.
- CATON, K. & SANTOS, C. A. (2007) Heritage Tourism on Route 66: Deconstructing Nostalgia. *Journal of Travel Research*, vol. 45, pp. 371-386.
- CAUTER, J. V. & RAUGLAUDRE, N. D. (2003) *Apprivoiser le temps : Approche plurielle sur le temps et le développement durable*, Charles Leopold Mayer, Paris, 158 p.
- CAVILLE, F. (1999) *L'expérience de l'expropriation*, ADEF, Paris, 222 p.
- CAZENAVE, R. & GODFRAIN, J. (2007) Rapport sur le co-développement. Paris, Ministère des affaires étrangères.
- CEI (2010) *Une décennie de réformes au Maroc (1999-2009)*, Karthala, Paris, 432 p.
- CHAMBOREDON, J.-M. (1988) Carte, désignations territoriales, sens commun géographique : les "noms de pays" selon Lucien Gallois. *Etudes Rurales*, vol. 109, pp. 5-54.
- CHARAUDEAU, P. (2005) *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Vuibert, Paris, 256 p.

Bibliographie

- CHARDONNEL, S. (1999) *Emplois du temps et de l'espace. Pratiques des populations dans une station touristique de montagne*, Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier, 267 p.
- CHARTIER, D. & RODARY, E. (2007) Géographie de l'environnement, écologie politique et cosmopolitiques. *L'espace politique [en ligne]*, vol. 1, p. 10.
- CHAUVET, J.-M., BRUNEL-DESCHAMPS, E. & HILLAIRE, C. (1995) *La Grotte Chauvet à Vallon-Pont-d'Arc*, Le seuil, Paris, 114 p.
- CHESNEAUX, J. (1996) *Habiter le temps - présent, passé, avenir. Pour un dialogue politique*, Bayard, Paris, 345 p.
- CHEVALIER, D. (2002) Des territoires au gré du patrimoine. *Patrimoines, territoires et création d'activités*. Montagnes Méditerranéennes, Mirabel, pp. 25-30.
- CHEVALIER, P., DEDEIRE, M., GHIOTTI, S., HIRCZAK, M. & RAZAFIMAHEBA, L. (2009) *Vers une définition opératoire des espaces ruraux et de la ruralité. Questions et débats*. , 45ème colloque de l'ASRDLF, Clermont-Ferrand, 6-8 juillet 2009, 18 p.
- CHEVALLIER, D. (2000) *Vives campagnes. Le patrimoine rural, projet de société*, Autrement, coll. Mutations, 223 p.
- CHEYLAN, J.-P. (2007) Les processus spatio-temporels: quelques notions et concepts préalables à leur représentation. *Mappemonde*, vol. 87, p. 21.
- CHIVA, I. P., 1994. (1994) Une politique pour le patrimoine culturel rural : rapport présenté à M. Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie. Paris, Ministère de la culture et de la communication.
- CHOAY, F. (1992) *L'allégorie du patrimoine*, Le seuil, Paris, 272 p.
- CLAVAL, P. (1996) Le territoire dans la transition de la postmodernité. *Géographie et cultures*, vol. n°20, pp. 93-112.
- CLAVAL, P. (2003) Sens patrimoniaux dans le monde. In GRAVARI-BARBAS, M. & GUICHARD-ANGUIS, S. (Eds.) *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle*. Presses universitaires de Paris-Sorbonne, Paris, pp. 45-58.
- CLAVAL, P. (2005) Géographie et temporalités. In BOULANGER, P. & TROCHET, J. R. (Eds.) *Où en est la géographie historique ?* L'Harmattan, Paris, pp. 43-62.
- CLOTTE, J. (2001) *Grotte Chauvet : l'art des origines*, Seuil, Paris, 224 p.
- CLOTTE, J. & LEWIS-WILLIAMS, D. (1996) *Les chamanes de la préhistoire*, Seuil, Paris, 118 p.
- COLLETIS, G. & PECQUEUR, B. (1993) Intégration des espaces et quasi intégration des firmes : vers de nouvelles logiques productives ? *Revue d'Économie régionale et urbaine*, vol. 3, pp. 490-507.

Bibliographie

- COLLETIS, G. & PECQUEUR, B. (2004) *Révélation de ressources spécifiques et coordination située*, 4es journées de proximité, Marseille, 17 et 18 juin 2004, 15 p.
- COLOMBANI, L. (1987) *Fréquentation touristique et protection de l'environnement dans la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche*, Thèse de troisième cycle, Université Jean Moulin, 308 p.
- COMELIAU, C. (2006) *La croissance ou le progrès ?*, Seuil, Paris, 311 p.
- CORNELOUP, J., MAO, P. & SENIL, N. (2005) Ressources, produits et développement des lieux touristiques et sportifs marocains. *Cahiers Géographiques*, vol. 2, pp. 1-8.
- CORNELOUP, J., MAO, P., VACHÉE, C. & BOUHAOUALA, M. (2003) Formes de développement des sites sportifs de nature. *International Journal of Fieldwork Studies*, vol. n°1, pp. 67-81.
- COURLET, C. (1994) Les systèmes productifs localisés, de quoi parle-t-on ? In COURLET, C. & SOULAGE, B. (Eds.) *Industrie, territoires et politiques publiques*. L'Harmattan, Paris, pp. 13-31.
- COURLET, C. & PECQUEUR, B. (1996) Districts industriels, systèmes productifs localisés et développement. In ABDELMALKI, L. & COURLET, C. (Eds.) *Les nouvelles logiques du développement*. L'Harmattan, Paris, pp. 91-101.
- CRAWFORD, M. (2010) *Eloge du carburateur*, La Découverte, Paris, 249 p.
- CRDA75 (2009) Flux et modes de consommation sur les aires de service de l'A75 en 2009. Clermont-Ferrand.
- CUNHA, A. (1988) Système et territoire : valeurs, concepts et indicateurs pour un autre développement. *L'Espace géographique*, vol. n°3, pp. 181-198.
- CURNIER, J. P. & JEUDY, H.-P. (1990) Patrimoines : mise en abyme de la mémoire. *Lignes*, vol. 15, p. 48.
- CUVELIER, P., TORRES, E. & GADREY, J. (1994) *Patrimoine, modèles de tourisme et développement local*, L'Harmattan, Paris, 223 p.
- DARDEL, E. (1990) *L'homme et la terre*, CTHS, Paris, 199 p.
- DAUDÉ, G. (1986) Tourisme et nature : à travers l'exemple des gorges de l'Ardèche. *Revue de géographie de Lyon*, vol. 61 pp. 409-440.
- DAVALLON, J. (2002) Comment se fabrique le patrimoine ? *Sciences Humaines*, vol. n°36.
- DAVEZIES, L. (2008) *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*, Seuil, Paris, 109 p.
- DEBARBIEUX, B. (1995) *Recherches sur les significations et les connaissances de l'espace géographique*, Dossier d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université Joseph Fourier, 123 p.

Bibliographie

- DEBARBIEUX, B. (2003) Territoire. In JACQUES LEVY, M. L. (Ed.) *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Belin, Paris, pp. 910-912.
- DEBARBIEUX, B. (2004) Présentation générale. De l'objet spatial à l'objet géographique. In DEBARBIEUX, B. & FOURNY, M.-C. (Eds.) *L'effet géographique*. MSH-Alpes, Grenoble, pp. 11-33.
- DEBARBIEUX, B. (2009) Territoire, territorialité, territorialisation. Aujourd'hui et bien moins que demain. In VANIER, M. D. (Ed.) *Territoires, territorialité, territorialisation, Controverses et perspectives*. Presses Universitaires de Rennes, Rennes, pp. 15-26.
- DELCAMBRE, A.-M. (2004) *L'islam*, La découverte, Paris, 122 p.
- DELFOSSÉ, C. (1997) Noms de pays et produits du terroir, enjeux des dénominations géographiques. *L'Espace géographique*, vol. n°3, pp. 222-230.
- DELFOSSÉ, C. (2002) *Géographie rurale, culture et patrimoine*, Habilitation à diriger des recherches, Université des sciences et technologies de Lille, 311 p.
- DEVEZIES, L. & LEJOUX, P. (2003) *Un train peut en cacher un autre derrière l'économie productive, attention à l'économie présente...* XXXIXème Colloque de l'ASRDLF, Lyon, 15 p.
- DI MÉO, G. (1995) Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle. *Espaces et Sociétés*, vol. n°78, pp. 15-34.
- DI MÉO, G. (1998) *Géographie sociale et territoires*, Nathan Université, Paris, 317 p.
- DI MÉO, G. (2005) *Le patrimoine, un besoin social contemporain*, Patrimoine et estuaires, Blaye, 5-7 octobre 2005, 8 p.
- DI MÉO, G. (2007a) Identités et territoires : des rapports accentués en milieu urbain ? , Métropoles [En ligne], 12 octobre 2007, <http://metropoles.revues.org/80>.
- DI MÉO, G. (2007b) Processus de patrimonialisation et construction de territoire. *Patrimoine et industrie : connaître pour valoriser*. Poitiers-Châtelleraut, 19p.
- DI MÉO, G. (2008) Une géographie sociale entre représentations et action. *Montagnes Méditerranéennes*, vol. 23, pp. 13-21.
- DI MÉO, G. (2009) Le rapport identité/espace. Elements conceptuels et épistémologiques. In GRANDJEAN, P. (Ed.) *Construction identitaire et espace*. L'Harmattan, Paris, pp. 19-38.
- DI MÉO, G. & BULÉON, P. (2005) *L'espace social. Lecture géographique des sociétés.*, Armand Colin, Paris, 303 p.
- DODIER, N. (1995) *Les hommes et les machines : la conscience collective dans les sociétés technicisées*, Métailié Paris, 384 p.
- DUBOST, F. (1994) *Vert patrimoine*, Ed. MSH, Paris, 172 p.

Bibliographie

- DUPUY, J.-P. (2004) *Pour un catastrophisme éclairé*, Seuil, Paris, 224 p.
- DUVAL, M. (2007) *Dynamiques spatiales et enjeux territoriaux des processus de patrimonialisation et de développement touristique : étude comparée des gorges de l'Ardèche et du karst slovène* Thèse doctorat, 514 p.
- DUVAL, M. & GAUCHON, C. (2007) Analyse critique d'une politique d'aménagement du territoire, les Opérations Grands Sites. *Annales de géographie*, vol. 654, pp. 147-168.
- ELIAS, N. (1996) *Du temps*, Fayard, Paris, 223 p.
- EPSTEIN, R. (2005) Gouverner à distance. Quand l'Etat se retire des territoires. *Esprit*, pp. 96-111.
- ESPOSITO-FAVA, A. (2010) *Territorialisations et action agricole : quelles ressources et quels dispositifs pour quelles gouvernances ?*, Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier, 410 p.
- FADILI-TOUTAIN, R. (2010) Historique de la sauvegarde par la législation. In CATTEDRA, R., GARRET, P., MILLER, C. & VOLAIT, M. (Eds.) *Patrimoines en situation. Constructions et usages en différents contextes urbains*. Presses de l'Ifpo / Centre Jacques Berque, Beyrouth / Rabat, pp. 37-54.
- FAURE, M. (2000) *Du produit agricole à l'objet culturel : les processus de patrimonialisation des productions fromagères dans les Alpes du Nord*, Thèse de doctorat en sociologie et anthropologie, Université Lumière Lyon II, 409 p.
- FAUVEL, C. (2009) *La portée novatrice du développement durable dans la maîtrise aménagiste*, Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier, 336 p.
- FAUVEL, C. & VANIER, M. (2006) Le Maroc : le modèle français à l'épreuve du royaume et de la mondialisation. *Etude comparée des politiques d'aménagement du territoire et de développement régional dans les pays du Sud*. Ministère des affaires étrangères, Paris, pp. 105-108.
- FERRIER, J. P. (1998) *Le contrat géographique ou l'habitation durable des territoires.*, Payot-Lausanne, Lausanne, 251 p.
- FITOUSSI, J. P. & LAURENT, E. (2008) *La nouvelle écologie politique. Economie et développement humain*, Editions du Seuil, Paris, 116 p.
- FLIPO, F. (2005) La décroissance, une utopie au présent. *Mouvements*, pp. 36-42.
- FOURNY, M.-C. (2008) Identité et aménagement du territoire. Modes de production et figures de l'identité de territoires dans les recompositions spatiales. In THURIOT, F., NEMERY, J.-C. & RAUTENBERG, M. (Eds.) *Les stratégies identitaires de conservation et de valorisation du patrimoine*. L'Harmattan, Paris, pp. 101-114.
- FOURNY, M.-C. & DENIZOT, D. (2004) *La prospective territoriale, révélateur et outil d'une action publique territorialisée*, Territoires et politiques, Rennes, 21 et 22 octobre 2004, 12 p.

Bibliographie

- FRANÇOIS, H. (2007) *De la station ressource pour le territoire au territoire ressource pour la station. Le cas des stations de moyenne montagne périurbaines de Grenoble*, Thèse de Doctorat, Université Joseph Fourier, 352 p.
- FRANÇOIS, H., HIRCZAK, M. & SENIL, N. (2006) Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, vol. 5, pp. 683-700.
- FRANÇOIS, H., HIRCZAK, M. & SENIL, N. (2010) La dimension patrimoniale des ressources territoriales. Quel rôle dans les trajectoires de développement ? In BERGER, A., CHEVALIER, P., CORTES, G. & DEDEIRE, M. (Eds.) *Patrimoines, héritages et développement rural en Europe*. l'Harmattan, Paris, pp. 21-44.
- FRÉMONT, A. (1999) *La région, espace vécu*, Flammarion, Paris, 288 p.
- FRÉMONT, A. (2007) A propos de la notion de ressource territoriale. Une histoire normande. In GUMUCHIAN, H. & PECQUEUR, B. (Eds.) *La ressource territoriale*. Economica - Anthropos, Paris, pp. 19-32.
- FRÉMONT, A. (2009) A la recherche du rural perdu. *Géographie, économie et société*, vol. 11, pp. 39-45.
- FRÉMONT, A., CHEVALIER, J., HERIN, R. & RENARD, J. (1984) *Géographie sociale*, Masson, Paris, 381 p.
- GAGNOL, L. (2009) *Pour une géographie nomade. Perspectives anthropogéographiques à partir de l'expérience des Touaregs Kel Ewey (Aïr-Niger)*, Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier, 723 p.
- GALLOIS, L. (1908) *Régions naturelles et noms de pays*, Librairie Armand Colin, Paris 356 p.
- GARAT, I., GRAVARI-BARBAS, M. & VESCHAMBRE, V. (2008) Préservation du patrimoine bâti et développement durable : une tautologie ? Les cas de Nantes et Angers. *Développement durable et territoire [en ligne]*, vol. Dossier 4 : La ville et l'enjeu du Développement Durable.
- GARNIER, E. (2004) Une contribution à l'approche du territoire et de la ressource territoriale : le cas du marqueur territorial, notamment pour les populations déterritorialisées. *Montagnes Méditerranéennes*, vol. n°20, pp. 25-33.
- GAUCHÉ, E. & DESSE, M. (2010) Introduction. Le Maroc en mutation. *Norois*, vol. 214, pp. 7-8.
- GAUCHON, C. (2009) Les gorges de l'Ardèche et la grotte Chauvet. Redéfinition d'une région touristique. *Téoros*, vol. 28, pp. 80-92.
- GAUCHON, C. (2010) *Tourisme et patrimoine. Un creuset pour les territoires ?*, Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Savoie, 211 p.
- GEORGE, C. (2007) Sustainable Development and Global Governance. *The Journal of Environment Development*, vol. 16, pp. 102-125.

Bibliographie

- GEORGESCU-ROEGEN, N. (1979) *Demain la décroissance. Entropie, écologie, économie.*, Pierre-Marcel Favre, Lausanne, 157 p.
- GIDDENS, A. (1994) *Les conséquences de la modernité*, Presses Universitaires de France, Paris, 192 p.
- GIRARD, M. (2006) Invention de la tradition et authenticité sous le Protectorat du Maroc. *Socio-anthropologie [en ligne]*, vol. 19.
- GIRAUT, F. & VANIER, M. (1999) Plaidoyer pour la complexité territoriale. In GERBAUT, F. (Ed.) *Utopie pour le territoire*. Editions de l'Aube, La tour d'aigues, pp. 143-172.
- GLEVAREC, N. & SAEZ, G. (2002) *Le patrimoine saisi par les associations*, La documentation française, Paris, 412 p.
- GODARD, O. (1997) *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Editions de la Maison des Sciences de l'homme - INRA, Paris, 351 p.
- GODARD, O. (2001) Le développement durable et la recherche scientifique, ou la difficile conciliation des logiques de l'action et de la connaissance. In JOLLIVET, M. (Ed.) *Le développement durable, de l'utopie au concept*. Natures Sciences Sociétés, Nanterre, pp. 61-82.
- GODARD, O. (2005) Le développement durable, une chimère malfaisante ? *Cahiers de l'école polytechnique*, p. 14.
- GODELIER, M. (1996) *L'énigme du don*, Arthème-Fayard, Paris, 315 p.
- GOEURY, D. (2007) Place et rôle des ONG dans l'acceptation des parcs nationaux : le cas du Haut-Atlas oriental marocain. *Géocarrefour* vol. 82, pp. 231-241.
- GOLDBERG, S. A. (2000) *La Clepsydre : Essai sur la pluralité des temps dans le judaïsme* Albin Michel, Paris, 394 p.
- GOUROU, P. (1947) *Les pays tropicaux. Principes d'une géographie humaine et économique*, PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, Paris, 196 p.
- GOYER, G. (2004) Connaissez-vous une ressource a-territoriale ? *Montagnes Méditerranéennes*, vol. 20, pp. 201-207.
- GRAHAM, B. (2002) Heritage as Knowledge: Capital or Culture? *Urban studies*, vol. 39, pp. 1003-1017.
- GRAHAM, B., ASHWORTH, G. J. & TUNBRIDGE, J. E. (2000) *A geography of heritage : power, culture and economy*, Arnold, London, 292 p.
- GRASSET, E. (1999) *Les services aux populations dans le développement territorial en montagnes méditerranéennes*, Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier, 477 p.
- GRATALOUP, C. (2005) Géographie historique et analyse spatiale : de l'ignorance à la fertilisation croisée. In BOULANGER, P. & TROCHET, J. R. (Eds.) *Où en est la géographie historique ? entre économie et culture*. L'Harmattan, Paris, pp. 33-42.

Bibliographie

- GRAVARI-BARBAS, M. (1996) Le "sang" et le "sol". Le patrimoine facteur d'appartenance à un territoire urbain. *Géographie et cultures*, vol. n°20, pp. 55-67.
- GRAVARI-BARBAS, M. (2000) *La ville festive. Espaces, expressions, acteurs*, Texte d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université d'Angers, 319 p.
- GRAVARI-BARBAS, M. (2002) Le patrimoine territorial. Construction patrimoniale, construction territoriale : vers une gouvernance patrimoniale ? *ESO*, vol. n°18, pp. 85-92.
- GRAVARI-BARBAS, M. (2005) *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 618 p.
- GRAVARI-BARBAS, M. & GUICHARD-ANGUIS, S. (2003) Introduction. In GRAVARI-BARBAS, M. & GUICHARD-ANGUIS, S. (Eds.) *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle*. Presses universitaires de Paris-Sorbonne, Paris, pp. 9-22.
- GRAVARI-BARBAS, M. & RIPOLL, F. (2010) Introduction : De l'appropriation à la valorisation, et retour. *Norois*, vol. 217, pp. 7-12.
- GRAVARI-BARBAS, M. & VESCHAMBRE, V. (2005) S'inscrire dans le temps et s'approprier l'espace : enjeux de pérennisation d'un événement éphémère. Le cas du festival de la BD à Angoulême. *Annales de géographie*, vol. 114, pp. 285-306.
- GREFFE, X. (1990) *La valeur économique du patrimoine, la demande et l'offre de monuments*, Anthropos, Paris, 253 p.
- GREFFE, X. (1999) *La gestion du patrimoine culturel*, Anthropos, Paris, 253 p.
- GREFFE, X. (2003) *La valorisation économique du patrimoine*, La documentation française, Paris, 33 p.
- GREFFE, X. (2005) *La décentralisation*, La découverte, Paris, 122 p.
- GRUET, B. (2006) Pour une géographie de la modernité. *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 50, pp. 297-302.
- GUERIN, J.-P. (2001) Patrimoine, patrimonialisation, enjeux géographiques. In FOURNIER, J.-M. (Ed.) *Faire la géographie sociale aujourd'hui*. Presses Universitaires de Caen, Caen, pp. 41-47.
- GUÉRIN, M.-A. (2004) *Action publique locale et patrimoine culturel. Production et légitimation des territorialités politiques*, Doctorat, Université Pierre Mendès-France, 569 p.
- GUILLAUME, M. (1980) *La politique du patrimoine*, Galilée, Paris, 196 p.
- GUMUCHIAN, H. (1983) *La Neige dans les Alpes françaises du Nord : Une saison oubliée, l'hiver*, Editions des cahiers de l'Alpe, Grenoble, 620 p.

Bibliographie

- GUMUCHIAN, H. (1991) *Représentations et aménagement du territoire*, Economica, Paris, 143 p.
- GUMUCHIAN, H. (2000) Vers la fin de l'espace rural ? l'affirmation des territoires ruraux. *Géocarrefour*, vol. n°75, pp. 11-12.
- GUMUCHIAN, H., GRASSET, E., LAJARGE, R. & ROUX, E. (2003) *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Anthropos Paris, 186 p.
- GUMUCHIAN, H. & PECQUEUR, B. (2007) *La ressource territoriale*, Ed. Anthropos, Paris, 254 p.
- GWIAZDZINSKI, L. (2003) *La ville 24 heures sur 24*, Editions de l'Aube, La tour d'aigues, 224 p.
- HAËNTJENS, J. (2010) *Le Gouvernement des machines, ou le défi de la croissance verte*, Editions de l'Aube, La tour d'aigues, 160 p.
- HAGERSTRAND, T. (1967) *Innovation Diffusion as a Spatial Process*, University of Chicago Press, Chicago, 333 p.
- HALBWACHS, M. (1968) *La mémoire collective*, PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, Paris, 295 p.
- HARRIBEY, J. M. (2004) *Le développement a-t-il un avenir ?*, Fayard, Paris, 242 p.
- HARTOG, F. (2003) *Des régimes d'historicité : Présentisme et expériences du temps*, Seuil, Paris, 272 p.
- HECHT, G. (2007) Quelques mots coloniaux à propos de la nucléarité exceptionnelle de la France et de la banalité du nucléaire français. *Cosmopolitiques*, vol. n°16, pp. 181-195.
- HERVIEU, B. & VIARD, J. (1996) *Au bonheur des campagnes*, Editions de l'Aube, La Tour d'aigues, 160 p.
- HIRCZAK, M. (2007) *La co-construction de la qualité agroalimentaire et environnementale dans les stratégies de développement territorial. Une analyse à partir des produits de la Région Rhône-Alpes*, Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier, 355 p.
- HIRCZAK, M., MOALLA, M., MOLLARD, A., PECQUEUR, B., RAMBONILAZA, M. & VOLLET, D. (2005) *Du panier de biens à un modèle plus général des biens complexes territorialisés : concepts, grille d'analyse et questions* Symposium international « Territoires et enjeux du développement régional », Lyon, 9-11 mars, 18 p.
- HIRCZAK, M., SENIL, N. & FRANÇOIS, H. (2009) Développement local et durabilité dans les Alpes : la spécificité des ressources interrogées In BARTHES, A. & SANDOZ, A. (Eds.) *Vie locale, ruralité, tourisme et paysages dans l'aire méditerranéo-alpine. Regards croisés franco-slovène(s) sur la durabilité*. Editions de l'Université de Provence, Dignes, pp. 198-212.

Bibliographie

- HOPKINS, R. (2010) *Manuel de transition - de la dépendance au pétrole à la résilience locale*, Les éditions Ecosociété, Montréal, 216 p.
- HOTTIN, C. (2008) Une nouvelle perception du patrimoine. *Culture et recherche*, vol. 116-117, pp. 15-17.
- HUBNER, P. (2010) *Du déni à l'envi(e), patrimoine et tourisme à Marseille*, Thèse de doctorat, Université Paul Cézanne, 635 p.
- HUFSCMITT, B. (2008) Quelques généralités philosophiques sur le temps. In VILLAIN-GANDOSSI, C. & LORENZ, J. (Eds.) *Penser le temps*. CTHS, Paris, pp. 15-30.
- HUMBERT, G. & LEFEUVRE, J. C. (1992) A chacun son patrimoine ou patrimoine commun ? In JOLLIVET, M. (Ed.) *Sciences de la nature, Sciences de la société*. CNRS Editions, Paris, pp. 287-294.
- ILLICH, I. (1973) *La convivialité*, Seuil, Paris, 158 p.
- IOGNA-PRAT, P. (2009) *Le patrimoine culturel entre le national et le local*, Thèse de doctorat, Université d'Angers, 813 p.
- JAMBES, J.-P. (2001) *Territoires apprenants. Esquisses pour le développement local du XXIème siècle*, L'harmattan, Paris, 249 p.
- JANIN, C., GRASSET, E., LAPOSTOLLE, D. & TURQUIN, E. (2011) *L'ingénierie, signe d'intelligence territoriale ?*, Economica-Anthropos, Paris, 142 p.
- JANIN, C. & PERIGOIS, S. (2010) Démarche patrimoniale d'aménagement : se mettre d'accord sur la valeur des objets patrimoniaux pour construire un projet de territoire. *Montagnes Méditerranéennes*, vol. 24, pp. 81-102.
- JEAN, B. & DIONNE, S. (2005) *La ruralité entre appréciations statistiques et représentations sociales : comprendre la reconfiguration sociospatiale des territoires ruraux québécois*, Colloque Faire Campagne, 17-18 mars 2005, 27-38 p.
- JEGOU, A. (2007) Les géographes français face au développement durable. *L'information géographique*, vol. 71, pp. 6-18.
- JEUDY, H.-P. (1990) *Patrimoines en folie*, MSH, Paris, 297 p.
- JEUDY, H.-P. (2001) *La machinerie patrimoniale*, Sens&Tonka, Paris, 127 p.
- JOLLIVET, M. (2001) *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*, Editions scientifiques et médicales Elsevier SAS, Paris, 288 p.
- JONAS, H. (1979) *Le Principe Responsabilité*, Flammarion, Paris, 440 p.
- JULIAN, X. (2006) *La place du patrimoine dans les projets de développement territorial, Première analyse des dossiers de candidature des PER*, Mémoire de Master 1, Université Joseph Fourier, 94 p.

Bibliographie

- KALAORA, B. & THEYS, J. (1993) *La terre outragée ; les experts sont formels*, Autrement, Paris, 270 p.
- KASRIEL, M. (1990) *Libres femmes du haut-Atlas ? Dynamique d'une micro-société au Maroc*, l'Harmattan, Paris, 253 p.
- KAUFMANN, J. C. (1996) *L'entretien compréhensif*, Nathan université, Paris, 128 p.
- KAUFMANN, J. C. (2004) *L'invention de soi. Une théorie sociologique de l'identité*, Armand Colin, Paris, 352 p.
- KAYSER, B. (1996) *Ils ont choisi la campagne*, Editions de l'aube, La tour d'aigues, 205 p.
- KEBIR, L. (2004) *Ressources et développement, une approche institutionnelle et territoriale*, Thèse de doctorat, Université de Neuchâtel, 190 p.
- KERSTETTER, D. L., CONFER, J. J. & GRAEFE, A. R. (2001) An Exploration of the Specialization Concept within the Context of Heritage Tourism. *Journal of Travel Research*, vol. 39, pp. 267-274.
- KLINE, S. & ROSENBERG, N. (1986) An overview of innovation. In LANDAU, R. & ROSENBERG, N. (Eds.) *The Positive Sum strategy*. National Academy Press, Washington, pp. 275-305.
- KOOP, K., LANDEL, P. A. & PECQUEUR, B. (2010) Pourquoi croire au modèle du développement territorial au Maghreb ?, *EchoGéo*, 12 décembre 2010, <http://echogeo.revues.org/12065>.
- KRUGMAN, P. (1998) What's new about new economic geography? *Oxford review of economic policy*, vol. 14, pp. 7-17.
- LA SOUDIERE, M. (2004) Lieux dits : nommer, dé-nommer, re-nommer. *Ethnologie française*, vol. XXXIV, pp. 67-77.
- LABADI, S. (2007) Representations of the nation and cultural diversity in discourses on World Heritage. *Journal of Social Archaeology*, vol. 7, pp. 147-170.
- LACOSTE, Y. (1964) *Géographie du sous-développement*, PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, Paris, 284 p.
- LACOSTE, Y. (1982) *La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre*, Maspero, Paris, 213 p.
- LAFAYE, C. & THEVENOT, L. (1993) Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature. *Revue française de sociologie*, vol. n°34, pp. 495-524.
- LAGANIER, R., VILLALBA, B. & ZUINDEAU, B. (2002) Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire. *Développement durable et territoire [en ligne]*, vol. Dossier 1 : Approches territoriales du Développement Durable.

Bibliographie

- LAJARGE, R. (1999) Quatre modalités pour "faire" du territoire. In GERBEAUX, F. (Ed.) *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité ?* Editions de l'Aube, La tour d'aigues, pp. 79-106.
- LAJARGE, R. (2000) *Territorialités intentionnelles. Des projets à la création des Parcs naturels régionaux.* , Doctorat, Université Joseph Fourier, 662 p.
- LALLEMENT, M. (2000) Georg Simmel, père méconnu de la sociologie interactionniste. In CABIN, P. & DORTIER, J. F. (Eds.) *La sociologie. Histoire et idées.* Editions Sciences humaines, Auxerre.
- LAMY, Y. (1996) *L'alchimie du patrimoine. Discours et politique*, M.S.H.A., Talence, 534 p.
- LANDEL, P. A. (2002) Patrimoine, Territoires et Création d'activités. *Montagnes Méditerranéennes*, vol. n°15.
- LANDEL, P. A. (2007) Invention de patrimoines et construction des territoires. In GUMUCHIAN, H. & PECQUEUR, B. (Eds.) *La ressource territoriale.* Anthropos, Paris, pp. 157-176.
- LANDEL, P. A. & SENIL, N. (2008a) Du patrimoine au territoire : le développement durable comme mode d'hybridation des constructions territoriales. *Développement durable et territoires [en ligne]*, vol. Dossier 12 : Identités, patrimoines collectifs et développement soutenable.
- LANDEL, P. A. & SENIL, N. (2008b) Les nouveaux territoires et leurs noms entre projet et compétitivité : le cas des " pôles d'excellence rurale. *Espace politique [en ligne]*, vol. n°5
- LANGHELLE, O. (1999) Sustainable Development: Exploring the Ethics of Our Common Future. *International Political Science Review*, vol. 20, pp. 129–149.
- LAPEZE, J. (2007) *Apport de l'approche territoriale à l'économie du développement*, l'Harmattan, Paris, 246 p.
- LAPLANTE, M. (1992) Le patrimoine en tant qu'attraction touristique: histoire, possibilités et limites. In NEYRET, R. (Ed.) *Le patrimoine atout du développement.* Presses Universitaires de Lyon, pp. 49-61.
- LARDON, S., MOQUAY, P. & POSS, Y. (2007) *Développement territorial et diagnostic prospectif. Réflexions autour du viaduc de Millau*, Editions de l'Aube, La tour d'aigues, 377 p.
- LARRÈRE, C. (2002) Avons-nous besoin d'une éthique environnementale ? *Cosmopolitiques*, vol. n°1, pp. 69-85.
- LARRÈRE, C. (2010) Multiculturalisme et environnementalisme, 15 février 2011, raison-publique.fr/IMG/pdf/Larrere.Multic.pdf.
- LASLAZ, L. (2005) *Les zones centrales des Parcs Nationaux alpins français (Vanoise, Ecrins, Mercantour) : des conflits au consensus social ? Contribution critique à l'analyse des processus territoriaux d'admission des espaces protégés et des rapports*

Bibliographie

- entre sociétés et politiques d'aménagement en milieux montagnards*, Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Savoie, 644 p.
- LATOUCHE, S. (1986) *Faut-il refuser le développement ?*, Presses Universitaires de France, Paris, 216 p.
- LATOUCHE, S. (2003) Pour une société de décroissance. *Le monde diplomatique*, pp. 18-19.
- LATOUCHE, S. (2004) *Survivre au développement*, Mille et une nuits, Paris, 126 p.
- LATOUCHE, S. (2006) *Le pari de la décroissance*, Fayard, Paris, 302 p.
- LATOUCHE, S. (2010) *Le temps de la décroissance*, Editions Thierry Magnier, Paris, 156 p.
- LATOUR, B. (1991) *Nous n'avons jamais été modernes*, La découverte, Paris, 205 p.
- LATOUR, B. (1995) *La science en action*, La découverte, Paris, 664 p.
- LATOUR, B. (1999) *Politiques de la nature*, La découverte, Paris, 382 p.
- LATOUR, B. (2002a) *La fabrique du droit. Une ethnographie du Conseil d'Etat*, La découverte, Paris, 320 p.
- LATOUR, B. (2002b) Quels chantiers pour la cosmopolitiques ? *Cosmopolitiques*, vol. n°1, pp. 15-26.
- LATOUR, B. (2005) *Changer de société, refaire de la sociologie*, La Découverte, Paris, 406 p.
- LAVERGNE, M. (2009) Dubaï, utile ou futile ? Portrait d'une ville rêvée à l'heure de la crise. *Hérodote* vol. 133, pp. 32-57
- LAZZAROTTI, O. (2003) Tourisme et patrimoine : ad augusta per angusta. *Annales de Géographie*, vol. n° 629, pp. 91-110.
- LAZZAROTTI, O. & VIOLIER, P. (2007a) Conclusion : par delà le tourisme et le patrimoine. *Tourisme & Patrimoine : un moment du Monde*. Presses de l'Université d'Angers, Angers, pp. 239-242.
- LAZZAROTTI, O. & VIOLIER, P. (2007b) *Tourisme & Patrimoine : un moment du Monde*, Presses de l'Université d'Angers, Angers, 246 p.
- LEFEBVRE, H. (2000) *La production de l'espace*, Anthropos, Paris, 485 p.
- LEFORT, I. (2005) De l'écologie au développement durable. In 2005, R. A. (Ed.) *Géopolitique du développement durable*. Presses Universitaires de France, Paris, pp. 45-69.
- LEFORT, I. (2009) Le pittoresque et l'authentique. L'art de ré-accomoder les bons morceaux. In LEMASSON, J.-P. & VIOLIER, P. (Eds.) *Destinations et Territoires*. Presses de l'Université du Québec, Québec, pp. 262-275.
- LENIAUD, J.-M. (1992) *L'utopie française, essai sur le patrimoine*, Mengès, Paris, 181 p.

Bibliographie

- LETISSIER, F. (2007) *Les temps de l'urbanité : habiter le patrimoine à Paris*, Thèse de doctorat, 341 p.
- LEVY, J. (2003) Ressource. In LEVY, J. & LUSSAULT, M. (Eds.) *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Belin, Paris.
- LÉVY, J. (1994a) *L'espace légitime*, Presse de la fondation nationale des Sciences politiques, Paris, 442 p.
- LÉVY, J. (1994b) Oser le désert ?, des pays sans paysan, Les nouveaux espaces ruraux. *Sciences Humaines*, vol. n°4 hors série, pp. 6-9.
- LÉVY, J. (1998) L'espace et le temps : une fausse symétrie. *EspacesTemps*, vol. 68/69/70.
- LÉVY, J. (2003) Rural. In LEVY, J. & LUSSAULT, M. (Eds.) *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Belin, Paris, pp. 808-809.
- LÉVY, J. & LUSSAULT, M. (2003) *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 1033 p.
- LOLIVE, J. & SOUBEYRAN, O. (2007) *L'émergence des cosmopolitiques*, La découverte, Paris, 382 p.
- LOUARGANT, S. (2003) *L'approche de genre pour relire le territoire. Les trajectoires hommes-femmes dans les projets touristiques ruraux (Ardèche méridionale, Ligurie, Bès-Boulemane)*, Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier, 428 p.
- LOVELOCK, J. (1999) *La Terre est un être vivant. L'hypothèse Gaïa*, Flammarion, Paris, 192 p.
- LUCAS, R. E. (1988) On the mechanics of economic development. *Journal of Monetary Economics*, vol. 22, pp. 3-42.
- LUSSAULT, M. (2003) Temps. In LÉVY, J. & LUSSAULT, M. (Eds.) *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Belin, Paris, pp. 900-904.
- LUSSAULT, M. (2007) *L'homme spatial*, Seuil, Paris, 363 p.
- LUSSAULT, M. (2009) *De la lutte des classes à la lutte des places*, Grasset, Paris, 221 p.
- MAFFESOLI, M. (1998) Société ou communauté. Tribalisme et sentiment d'appartenance. *Mervure, Journal de psychiatrie*, vol. TX, pp. 14-18.
- MAINET, E. & EIDOUARD, J. C. (2008) Les recompositions territoriales le long de l'A75. Centre de Ressources et de Développement de l'A75.
- MANCEBO, F., LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, PARIS, ARMAND COLIN, COLL. U, 269 P. (2006) *Le développement durable*, Armand Colin, Paris, 269 p.
- MAO, P. (2003) *Les lieux de pratique sportives de nature dans les espaces ruraux et montagnards*, Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier, 693 p.

Bibliographie

- MAO, P. (2008) Tourisme et loisirs sportifs de nature. In RAIMBAULT, M. (Ed.) *De la Dent de Rez aux Gorges de l'Ardèche*. Ed. de l'Ibie - SGGA, Lagorce, pp. 559-578.
- MARCELPOIL, E. (1997) *L'organisation économique du sillon alpin, contribution à l'analyse des territoires*, Thèse de doctorat en économie du développement, Université Pierre Mendès-France, 302 p.
- MARCOTTE, P. & BOURDEAU, L. (2010) La promotion des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO : compatible avec le développement durable ? *Management et avenir*, vol. 34, pp. 270-288.
- MARIE, A. (2005) *La coopération décentralisée et ses paradoxes : Dérives bureaucratiques et notabiliaires du développement local en Afrique*, Karthala Paris, 225 p.
- MARIÉ, M. (1982) *Un territoire sans nom, pour une approche des sociétés locales*, Librairie des méridiens, Paris, 176 p.
- MARRES, P. (1942) Notes de géographie caussenarde. *Annales de Géographie*, vol. 287, pp. 175-186.
- MARTIN, A. M., MERMET, J. C. & RIBET, N. (2000) L'invention du Mézenc. In RAUTENBERG, M., MICOUD, A., BERARD, L. & MARCHENAY, P. (Eds.) *Campagnes de tous nos désirs*. MSH, Paris, pp. 45-57.
- MARTIN, D. (2000) *Larzac : Utopies et réalités*, L'Harmattan, Paris, 223 p.
- MASSOL, F. (2008) *Tourisme de patrimoine des petites villes. Centres anciens et activités touristiques*, Thèse de doctorat, Université Paul Valéry, 360 p.
- MAUSS, M. (2007) *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Presses Universitaires de France, Paris, 248 p.
- MCDONOUGH, W. & BRAUNGART, M. (2002) *Cradle to cradle*, North Point Press, New York, 208 p.
- MELÉ, P. (2008) Territoires d'action et qualifications de l'espace. In MELÉ, P. & LARRUE, C. (Eds.) *Territoires d'action*. L'Harmattan, Paris, pp. 15-45.
- MELÉ, P. (2009a) Identifier un régime de territorialité réflexive. In VANIER, M. D. (Ed.) *Territoires, territorialité, territorialisation, Controverses et perspectives*. Presses Universitaires de Rennes, Rennes, pp. 34-42.
- MELÉ, P. (2009b) Pour une géographie du droit en action. *Géographie et cultures*, vol. 72, pp. 25-42.
- MERMET, J. C. (2002) Processus de patrimonialisation et développement local. *Patrimoines, territoires et création d'activités*. Montagnes Méditerranéennes, Mirabel, pp. 117-121.
- METIVIER, V. (2000) *Evaluation des Pôles d'Economie du Patrimoine*, DATAR, Paris, 63 p.

Bibliographie

- MICOUD, A. (1999) Patrimoine et légitimité des territoires. De la construction d'un autre espace et d'un autre temps commun. In GERBEAUX, F. (Ed.) *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité ?* Editions de l'Aube, La tour d'aigues, pp. 53-65.
- MICOUD, A. (2000) Entre Loire et Rhône, ou comment des objets naturels peuvent faire du lien. In MICOUD, A. & PERONI, M. (Eds.) *Ce qui nous relie*. Editions de l'Aube, La tour d'aigues, pp. 227-239.
- MICOUD, A. (2004) Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises. *Ethnologie française*, vol. XXXIV, pp. 13-22.
- MICOUD, A. (2005) Patrimonialisation : redire ce qui nous relie ? In BARRÈRE, C., BARTHÉLEMY, D., NIEDDU, M. & VIVIEN, F. D. (Eds.) *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?* L'Harmattan, Paris, pp. 81-96.
- MICOUD, A. (2006) *La campagne : entre imaginaire et réalité*, 1ère Université Européenne de l'accueil de nouvelles populations, Clermont-ferrand, 2 p.
- MICOUD, A. (2007) La patrimonialisation : de l'espace rural à la campagne. *Champs culturels*, vol. n° 21, n° spécial, pp. 9-10.
- MILIAN, J. (2007) Le dilemme entre développement et protection dans les montagnes du Maroc - le cas des parcs du Moyen Atlas. vol. 82, pp. 177-186.
- MOLLARD, A. (2001) La rente de qualité territoriale. *Economie Rurale*, vol. 263, pp. 16-34.
- MORIN, E. (1982) *Science avec conscience*, Fayard, Paris, 315 p.
- MORIN, E. (2005) *Introduction à la pensée complexe*, Editions du Seuil, Paris, 158 p.
- MORIN, E. (2006) *La méthode IV. L'éthique*, Points, Paris, 271 p.
- MOUNET, C. (2007) *Les territoires de l'imprévisible. Conflits, controverses et "vivre ensemble" autour de la gestion de la faune sauvage. Le cas du loup et du sanglier dans les Alpes françaises.*, Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier, 564 p.
- NACHI, M. (2006) *Introduction à la sociologie pragmatique*, Armand Colin, Paris, 223 p.
- NASR, S. H. (1993) *L'islam traditionnel face au monde moderne*, Editions l'age de l'homme, Lausanne, 257 p.
- NASSER, N. (2003) Planning for Urban Heritage Places: Reconciling Conservation, Tourism, and Sustainable Development. *Journal of Planning Literature*, vol. 17, pp. 467-480.
- NEWTON, I. (1687) *Les principes mathématiques de philosophie naturelle*, 279 p.
- NIEDDU, M. (2005) Capitalisme et patrimoine ? In BARRÈRE, C., BARTHÉLÉMY, C., NIEDDU, M. & VIVIEN, F. D. (Eds.) *Réinventer le patrimoine: de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?* L'Harmattan, Paris, pp. 151-177.
- NORA, P. (1984) *Les lieux de mémoire - La république*, Gallimard, Paris, 674 p.

Bibliographie

- NOVEMBER, V. (2000) *Les territoires du risque : le risque comme objet de réflexion géographique*, Thèse de doctorat, Université de Genève, 332 p.
- OBIN, O. & CORNELOUP, J. (2011) Fabrique territoriale d'un événementiel en sport de nature. In CORNELOUP, J. & MAO, P. (Eds.) *Créativité et innovation dans les loisirs sportifs de nature*. Editions du Fournel, Largentière, pp. 125-146.
- OLIVIER, E. (1987) Les monuments historiques demain. *Terrain*, vol. n°9, pp. 124-127.
- OLLAGNON, H. (2005) Stratégies patrimoniales pour un développement durable. In BARRÈRE, C., BARTHÉLEMY, D., NIEDDU, M. & VIVIEN, F. D. (Eds.) *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?* l'Harmattan, Paris, pp. 179-196.
- OST, F. (1995) *La Nature hors la loi*, La découverte, Paris, 311 p.
- OUALLET, A. (2003) Perceptions et réutilisations patrimoniales en Afrique. Quelques exemples maliens. In GRAVARI-BARBAS, M. & GUICHARD-ANGUIS, S. (Eds.) *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle*. Presses universitaires de Paris-Sorbonne, Paris, pp. 59-76.
- OUARDI, S. (2007) On nous a raconté l'anti-mondialisme, on nous a raconté José Bové. *Communication et langages*, vol. 152, pp. 41-54.
- OULEBSIR, N. (2004) *Les usages du patrimoine. Monuments, musées et politique coloniale en Algérie.*, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 411 p.
- PALISSE, M. (2006) *Les Bauges entre projets institutionnels et dynamiques locales : patrimoines, territoires et nouveaux lieux du politique.*, Université Lumière-Lyon II, 416 p.
- PASSET, R. (2001) *L'illusion néo-libérale*, Flammarion, Paris, 303 p.
- PATOU-MATHIS, M. (2011) *Le sauvage et le préhistorique, miroir de l'homme occidental*, Odile Jacob, Paris, 399 p.
- PECQUEUR, B. (2000) *Le développement local*, Syros, Dijon, 132 p.
- PECQUEUR, B. (2001) Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés. *Economie rurale*, vol. 261, pp. 37-49.
- PECQUEUR, B. (2002) Dans quelles conditions les objets patrimoniaux peuvent-ils être support d'activités ? *Montagnes Méditerranéennes*, vol. 15, pp. 123-129.
- PECQUEUR, B. (2006) Le tournant territorial de l'économie mondiale. *Espaces et Sociétés*, vol. n°124-125, pp. 17-32.
- PERIGOIS, S. (2006) *Patrimoine et construction d'urbanité dans les petites villes. Les stratégies identitaires de la requalification des Centres-Ville en Isère*, Thèse de doctorat en géographie, Université Joseph Fourier, 547 p.

Bibliographie

- PÉRON, F. (2001) Patrimoine culturel et géographie sociale. *Faire la géographie sociale aujourd'hui*. Presses Universitaires de Caen, Caen, pp. 19-30.
- PERRET, J. (1994) *Le développement touristique local. Les stations de sports d'hiver*, Université Pierre Mendès France, Grenoble, 338 p.
- PERRIER-CORNET, P. (2002) *A qui appartient l'espace rural ?*, Editions de l'Aube, La tour d'aigues, 141 p.
- PERROUX, F. (1961) *L'économie du XXe siècle*, Presses Universitaires de France, Paris, 814 p.
- PESTRE, D. (2006) *Introduction aux Science Studies*, La découverte, Paris, 122 p.
- PETITE, M. (2009) *Identités en chantiers dans les Alpes. Des projets qui mobilisent objets, territoires et réseaux* Thèse de doctorat, Université de Genève, 368 p.
- PEYRACHE-GADEAU, V. & PECQUEUR, B. (2004) Les ressources patrimoniales : valorisation par les milieux innovateurs. In CAMAGNI, R., MAILLAT, D. & MATTEACCIOLI, A. (Eds.) *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local*. EDES, Neuchâtel, pp. 71-89.
- PEZELET, L. (1997) *Dynamique sociale dans le Haut-Atlas central marocain : quelle production sociale autochtone du sens de l'espace dans un contexte de sollicitation touristique internationale ?*, Thèse de Doctorat, Université Joseph Fourier, 470 p.
- PIVETEAU, J.-L. (1995a) Le territoire est-il un lieu de mémoire ? *L'Espace géographique*, vol. 2, pp. 113-123.
- PIVETEAU, J.-L. (1995b) *Temps du territoire*, Editions Zoé, Genève, 260 p.
- POCHE, B. (1998) Le patrimoine comme artifice à la déréalisation du monde social. In POULOT, D. (Ed.) *Patrimoine et modernité*. L'Harmattan, Paris, pp. 291-307.
- POLANYI, K. (1983) *La grande transformation*, Gallimard, Paris, 419 p.
- POMIAN, K. (1984) *L'Ordre Du Temps*, Gallimard, Paris, 365 p.
- POMIAN, K. (1999) *Sur l'histoire*, Gallimard, Paris, 410 p.
- PORIA, Y., REICHEL, A. & BIRAN, A. (2006) Heritage Site Perceptions and Motivations to Visit. *Journal of Travel Research*, vol. 44, pp. 318-326.
- POULOT, D. (1998) *Patrimoine et modernité*, L'Harmattan, Paris, 311 p.
- POURPIER, R. (2005) Les âges de la territorialité. In ANTHEAUME, B. & GIRAUT, F. (Eds.) *Le territoire est mort, vives les territoires*. IRD Editions, Paris, pp. 39-46.
- PRIGOGINE, I. (2001) *La fin des certitudes*, Odile Jacob, Paris, 228 p.
- RABHI, P. *Pour une insurrection des consciences. Manifeste pour la terre et l'humanisme*, Acte Sud, Arles, 124 p.

Bibliographie

- RABHI, P. (2006) *La part du colibri*, Editions de l'Aube, La rour d'aigues, 48 p.
- RAFFESTIN, C. (1980) *Pour une géographie du pouvoir*, Librairie Technique (Litec), Paris, 249 p.
- RAFFESTIN, C. (1982) Remarques sur les notions d'espace, de territoire et de territorialité. *Espaces et Sociétés*, vol. 41, pp. 167-171.
- RAUTENBERG, M. (2003) *La rupture patrimoniale*, A la croisée, Bernin, 173 p.
- RAUTENBERG, M. (2004) La patrimonialisation, entre appropriation sociale et désignation institutionnelle. In DEBARBIEUX, B. & FOURNY, M.-C. (Eds.) *L'effet géographique. Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*. MSH-Alpes, Grenoble, pp. 71-87.
- RAUTENBERG, M., MICOUD, A., BÉRARD, L. & MARCHENAY, P. (2000) *Campagnes de tous nos désirs. Patrimoines et nouveaux usages sociaux*, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 191 p.
- REBILLARD, J. (2008) *La croissance verte*, Alban Editions, Paris, 168 p.
- REQUIER-DESJARDINS, D. (1996) L'économie du développement et l'économie des territoires : vers une démarche intégrée ? In ABDELMALKI, L. & COURLET, C. (Eds.) *Les nouvelles logiques du développement*. L'Harmattan, Paris, pp. 41-55.
- RETAILLÉ, D. (2000) Penser le monde. In LÉVY, J. & LUSSAULT, M. (Eds.) *Logiques de l'espace, esprit des lieux*. Belin, Paris, pp. 273-286.
- RETAILLÉ, D. (2003) Géographicité. In LEVY, J. & LUSSAULT, M. (Eds.) *Dictionnaire de la géographie*. Belin, Paris, pp. 398-399.
- RICOEUR, P. (2000) *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Le Seuil, Paris, 675 p.
- RIEGL, A. (1984) *Le culte moderne des monuments (Son essence et sa genèse)*, Editions du Seuil, Paris, 122 p.
- RIPOLL, F. (2006) Réflexion sur les rapports entre marquage et appropriation de l'espace. In BULOT, T. & VESCHAMBRE, V. (Eds.) *Mots, traces, marques : dimension spatiale et linguistique de la mémoire urbaine*. L'harmattan, Paris, pp. 15-36.
- RIST, G. (1996) *Le développement : Histoire d'une croyance occidentale*, Presses de Sciences Po, Paris, 427 p.
- ROBIC, M.-C. (1995) Epistémologie de la géographie. In BAILLY, A., FERRAS, R. & PUMAIN, D. (Eds.) *Encyclopédie de géographie*. Economica, Paris, pp. 37-56.
- ROBIC, M.-C. & MATHIEU, N. (2001) Géographie et durabilité : redéployer une expérience et mobiliser de nouveaux savoir-faire. In JOLLIVET, M. (Ed.) *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*. Natures Sciences Sociétés, Paris, pp. 167-190.
- RONCAYOLO, M. (1990) *La ville et ses territoires*, Gallimard, Paris, 278 p.

Bibliographie

- ROSA, H. (2010) *Accélération : Une critique sociale du temps*, La Découverte, Paris, 474 p.
- ROSIÈRE, S. (2008) *Dictionnaire de l'espace politique*, Armand Colin, Paris, 320 p.
- ROTILLON, G. (2008) *Faut-il croire au développement durable ?*, L'Harmattan, Paris, 222 p.
- ROUSSILLON, A. (2010) À propos de quelques paradoxes de l'appropriation identitaire du patrimoine. In CATTEDRA, R., GARRET, P., MILLER, C. & VOLAIT, M. (Eds.) *Patrimoines en situation. Constructions et usages en différents contextes urbains*. Presses de l'Ifpo / Centre Jacques Berque, Beyrouth / Rabat, pp. 211-234.
- ROUX, E. (1999) *De la gestion de l'espace à la gestion des territoires en montagnes méditerranéennes, des logiques d'acteurs différenciés*, Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier, 476 p.
- SACHS, I. (1980) *Stratégies de l'écodéveloppement, Economie et Humanisme*, Ouvrières, Paris, 140 p.
- SACHS, W. & ESTEVA, G. (1996) *Des ruines du développement*, Ecosociété, Paris, 138 p.
- SAEZ, G. & GLEVAREC, H. (2002) *Le patrimoine saisi par les associations*, La documentation française, Paris, 412 p.
- SAMUELSON, P. (1954) The pure theory of Public Expenditure. *Review of Economics and Statistics*, vol. 36, pp. 387-389.
- SANGUIN, A.-L. (1990) En relisant Ratzel. *Annales de géographie*, vol. 99, pp. 579-594.
- SCHEMBRI, P. (2003) Les politiques de développement durable : quelle cohérence des horizons temporels ? *Cahier du GEMDEV*, vol. 29, pp. 85-94.
- SCHMITT, J. M. (2001) Grotte Chauvet : la justice légitime les produits dérivés. *Le journal des arts*, vol. 128, p. 4.
- SCHUMPETER, J. (1943) *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Payot, Paris, 451 p.
- SENCEBE, Y. (2001) *Les lieux et les temps de l'appartenance. Mobilités et territoire : une analyse sociologique du pays Diois.*, Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon II, 407 p.
- SENIL, N. (2004) *La notion d'ancrage territorial. Contribution à l'analyse des lieux touristiques*, Mémoire de DEA, Université Joseph Fourier, 164 p.
- SENIL, N. (2007) *La construction d'un développement durable dans les projets de Pôles d'Excellence Rurale : le choix d'une destinée patrimoniale*, UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR, Problèmes dans l'appropriation du développement durable, une modernité réinventée ?, Pau, 21- 23 novembre 2007, 14 p.
- SENIL, N. (2011) Réordonner l'espace et le temps : analyse croisée de la mise en patrimoine de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau. *Revue de Géographie alpine*, vol. (à paraître).

Bibliographie

- SENIL, N., FRANÇOIS, H. & HIRCZAK, M. (2006) *Diagnostic de territoire et ressource territoriale : apports croisés et opérationnalité*, Workshop I.R.E.G.E. - E.D.Y.T.E.M.- Université de Savoie, Annecy, 30 – 31 mars 2006, 18 p.
- SIMANDIRAKI, A. (2006) International education and cultural heritage: Alliance or antagonism? *Journal of Research in International Education*, vol. 35, pp. 35-56.
- SIMMEL, G. (1999) *Sociologie. Etudes sur les formes de la socialisation*, Presses Universitaires de France, Paris, 776 p.
- SOJA, E. (1989) *Postmodern Geographies, the reassertion of space in critical theory*, Verso, Londres, 266 p.
- STENGERS, I. (2003) Vers l'interrogation. In CAUTER, J. V. & RAUGLAUDRE, N. D. (Eds.) *Apprivoiser le temps*. Editions Charles Leopold Mayer, Paris, pp. 21-30.
- STENGERS, I. (2007) La proposition cosmopolitique. In LOLIVE, J. & SOUBEYRAN, O. (Eds.) *L'émergence des cosmopolitiques*. La Découverte, Paris, pp. 45-68.
- STOCK, M. (2003) *Le tourisme. Acteurs, lieux et enjeux*, Belin, Paris, 299 p.
- STOCK, M. (2004) L'habiter comme pratique des lieux géographiques, EspacesTemps.net, 12 mars 2006, <http://espacestems.net/document1138.html>.
- STOCK, M. (2007) Théorie de l'habiter. Questionnements. In LUSSAULT, M., PAQUOT, T. P. & YOUNÈS, C. (Eds.) *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*. La découverte, Paris, pp. 103-125.
- TABAKA, K. (2009) *Vers une nouvelle socio-géographie de la mobilité quotidienne. Etude des mobilités quotidiennes des habitants de la région urbaine de Grenoble*, Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier, 354 p.
- TALANDIER, M. (2007) *Un autre modèle de développement hors métropolisation. Le cas du monde rural*, Thèse de doctorat Paris 12/Val de Marne, 380 p.
- TALANDIER, M. (2008) L'impact du classement Unesco sur le développement économique local. Une analyse économétrique des facteurs d'attractivité territoriale sur le cas de la France métropolitaine. Paris, UNESCO.
- TAVERNE, D. (2007) Théorie de la connaissance et organisation sociale. In LOLIVE, J. & SOUBEYRAN, O. (Eds.) *L'émergence des cosmopolitiques*. La découverte, pp. 85-99.
- TCHEKEMIAN, A. (2009) *L'impact d'une politique publique agricole européenne sur les acteurs et les territoires ruraux français*, Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier, 643 p.
- TERRAL, P.-M. (2011) *Larzac. De la lutte paysanne à l'altermondialisme*, Privat, Toulouse, 432 p.
- THEVENOT, L. (1986) Les investissements de forme. In THEVENOT, L. (Ed.) *Conventions économiques*. Presses Universitaires de France, Paris, pp. 21-71.

Bibliographie

- THEVENOT, L. (2006) *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, La découverte, Paris, 310 p.
- THEYS, J. (2002) L'approche territoriale du " développement durable ", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale *Développement durable et territoire [en ligne]*, vol. Dossier 1 : Approches territoriales du Développement Durable.
- THEYS, J. & KALAORA, B. (1992) Quand la science réinvente l'environnement. In THEYS, J. & KALAORA, B. (Eds.) *La Terre outragée*. Autrement, Paris, pp. 3-40.
- THISSE, J.-F. (1997) L'oubli de l'espace dans la pensée économique. *Revue Région et Développement durable et territoires*, vol. n°6, pp. 13-39.
- TORNATORE, J.-L. (2006) Les formes d'engagement dans l'activité patrimoniale. De quelques manières de s'accomoder au passé. In MEYER, V. & WALTER, J. (Eds.) *Formes de l'engagement et espace public*. Presses Universitaires de Nancy, Nancy, pp. 515-538.
- TOURAINÉ, A. (1984) *Le retour de l'acteur*, Fayard, Paris, 349 p.
- VANIER, M. (2008) *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité.*, Economica - Anthropos, Paris, 160 p.
- VELTZ, P. (2005) *Mondialisation, villes et territoires : L'économie d'archipel*, PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, Paris, 288 p.
- VESCHAMBRE, V. (2004) Appropriation et marquage symbolique de l'espace : quelques éléments de réflexion. *ESO*, vol. n°21, pp. 73-77.
- VESCHAMBRE, V. (2006) Penser l'espace comme dimension de la société. Pour une géographie sociale de plain-pied avec les sciences sociales. In SÉCHET, R. & VESCHAMBRE, V. (Eds.) *Penser et faire la géographie sociale*. Presses Universitaires de Rennes, Rennes, pp. 211-228.
- VESCHAMBRE, V. (2007a) Le patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales. *Les Annales de géographie*, vol. n° 656, pp. 361-381.
- VESCHAMBRE, V. (2007b) Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace, Cafégéo, 22 mai 2008, http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=1180.
- VESCHAMBRE, V. (2008) *Traces et mémoires urbaines. Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 315 p.
- VEYRET, Y. (2005) *Le développement durable : approches plurielles*, Hatier, Paris, 287 p.
- VIARD, J. (2000) *Court traité sur les vacances, les voyages et l'hospitalité des lieux*, Editions de l'Aube, La tour d'aigues, 169 p.

Bibliographie

- VIGOUR, C. (2005) *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, La découverte, Paris, 335 p.
- VILLAIN-GANDOSSI, C. & LORENZ, J. (2008) Introduction. In VILLAIN-GANDOSSI, C. & LORENZ, J. (Eds.) *Penser le temps*. CTHS, Paris.
- VILLALBA, B. (2009) *Appropriations du développement durable : Emergences, diffusions, traductions*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 387 p.
- VIRASSAMY, C. (2002) *Les pôles d'Economie du Patrimoine*, La Documentation Française, Paris, 89 p.
- VIVIEN, F. D. (2005) *Le développement soutenable*, La découverte, Paris, 122 p.
- WALLERSTEIN, I. (2009) *Comprendre le monde : introduction à l'analyse des systèmes-monde*, La découverte, Paris, 173 p.
- WALSH, K. (1992) *The representation of the Past, Museums and Heritage in the Post-Modern World*, Routledge, Londres, 212 p.
- WEBER, M. (1971) *Economie et société, tome 1 : Les catégories de la sociologie*, Plon, Paris, 410 p.
- WEISS, L. (2007) Heritage-making and political identity. *Journal of Social Archaeology*, vol. 7, pp. 413-431.
- WOSNIAK, M. (2006) *L'architecture dans l'aventure des sports d'hiver. Stations de Tarentaise 1945-2000*, Fondation pour l'Action Culturelle Internationale en Montagne (FACIM) / Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Chambéry, 239 p.
- YATES, F. A. (1987) *L'Art de la mémoire (The Art of Memory)*, Gallimard, Paris, 432 p.
- ZARIFIAN, P. (2001) *Temps et modernité: le temps comme enjeu du monde moderne* L'Harmattan, Paris, 290 p.
- ZARTMAN, W. (1980) Pouvoir et état dans l'islam. *Pouvoir*, vol. 12, pp. 5-14.

Table des illustrations

Table des cartes

Carte 1 : Les deux pays mobilisés par ce travail : la France et le Maroc.....	32
Carte 2 : Localisation de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau en France	33
Carte 3 : Environnement institutionnel de la grotte Chauvet.....	168
Carte 4 : Options de tracés envisagées pour le contournement de Millau par l’A75.....	178
Carte 5 : Environnement institutionnel du viaduc de Millau	182
Carte 6 : Localisation des différents projets d’espace de restitution.....	196
Carte 7 : La grotte Chauvet au cœur des Gorges de l’Ardèche.....	254
Carte 8 : Nombre de dossiers PER identifiés comme mobilisant le patrimoine par Département,.....	403
Carte 9 : Pourcentage de PER identifiés comme mobilisant le patrimoine par Région, 1 ^{ère} vague 2006	404
Carte 10 : Localisation des Pays d’Accueil Touristique en cours ou en projet au Maroc	425
Carte 11 : Localisation de la Région de Tadla-Azilal	443
Carte 12 : Représentation cartographique du potentiel patrimonial de la Région de Tadla-Azilal réalisée dans le cadre de l’étude par le CERMOSEM en 2008.....	455
Carte 13 : Le périmètre du Géoparc du M’Goun	459
Carte 14 : Vue aérienne de la vallée de Ait Bou Guemez – commune de Tabant	463

Table des figures

Figure 1 : Terrains retenus, positionnements symétriques et dynamiques observées.....	30
Figure 2 : Organisation générale de la thèse	37
Figure 3 : Présentation synthétique du cheminement de la thèse.....	40
Figure 4 : Les différentes étapes du processus de patrimonialisation	66
Figure 5 : Types d’actions engagées par les associations en Ardèche en 2008	73
Figure 6 : Type de patrimoines investis par les associations en Ardèche en 2008	73
Figure 7 : Approche dimensionnelle des fonctions du patrimoine.....	79
Figure 8 : Organisation territoriale marocaine formelle en zone rurale.....	105
Figure 9 : Un exemple de formalisation utilisée en Time geography	130
Figure 10 : Temps linéaire, temps fléché, temps circulaire	135
Figure 11 : La co-construction des rapports au temps et à l’espace <i>via</i> le territoire.....	147
Figure 12 : Présentation schématique de l’organisation de la partie 2.....	154
Figure 13 : Copie d’écran réalisée lors d’une utilisation du logiciel Atlas-ti	158
Figure 14 : Deux modèles théoriques d’approche comparative.....	159
Figure 15 : Faire durer l’effet viaduc –	230

Figure 16 : Plaquette d'information touristique des sites de valorisation du viaduc de Millau	231
Figure 17 : Chronologie des dynamiques spatiales souhaitées autour de la grotte Chauvet... 267	267
Figure 18 : Chronologie des dynamiques spatiales souhaitées autour du viaduc de Millau.. 268	268
Figure 19 : Communication de la Société Eiffage du viaduc de Millau	277
Figure 20 : Schéma synthétique du déroulement de la thèse à mi-parcours	298
Figure 21 : Approches des théories de l'action	310
Figure 22 : Au commencement de la trilogie : l'acteur et l'objet associés par le projet.....	324
Figure 23 : Premier dépassement : l'acteur et l'objet associés dans le projet.....	324
Figure 24 : Deuxième dépassement : l'acteur et l'objet intégrés dans le projet.....	325
Figure 25 : La ressource territoriale dans l'action.....	327
Figure 26 : La matrice des formes de trajectoire des ressources.....	331
Figure 27 : Stratégies possibles dans l'application du développement durable.....	344
Figure 28 : Le triangle du développement	348
Figure 29 : De la représentation souhaitée aux rapports de force théoriques effectifs	372
Figure 30 : Cœur de métier et actions marginales des PEP en France en 2000	430
Figure 31 : Grille d'analyse des objets révélés sous l'angle du discours des acteurs	436
Figure 32 : Les différentes conceptions patrimoniales en fonction des informateurs.....	439

Table des tableaux

Tableau 1 : Les représentations économiques et politiques du patrimoine.....	18
Tableau 2 : Les trois périodes du patrimoine d'après A. Micoud	54
Tableau 3 : Répartition géographique des biens inscrits au patrimoine mondial en 2010.....	58
Tableau 4 : Type de patrimoine investi par les associations enquêtées par N. Glevarec et G. Saez en 2002.....	72
Tableau 5 : Les modes de décision.....	97
Tableau 6 : Dates clés de la reconnaissance des territoires au Maroc depuis l'Indépendance	104
Tableau 7 : Principales dates repères dans le domaine de l'Aménagement du territoire.....	107
Tableau 8 : Etudes initiées par la Direction de l'Aménagement du Territoire	108
Tableau 9 : Les différents temps et leur prise en compte par la géographie	133
Tableau 10 : Régimes de géographicit�	145
Tableau 11 : Régimes d'historicit�.....	146
Tableau 12 : D�roulement des �tapes du processus de patrimonialisation de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau.....	190
Tableau 13 : Chronologie des �v�nements successifs.....	192
Tableau 14 : Etudes engag�es par les ma�tres d'ouvrage de la valorisation de la grotte Chauvet depuis 1996	193
Tableau 15 : Annexe financi�re de la convention territoriale d'application	212

Tableau 16 : Les différents sites de valorisation du viaduc de Millau.....	231
Tableau 17 : Nombre de visiteurs aux caves de Roquefort (Société et Papillon)	242
Tableau 18 : Processus de patrimonialisation de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau..	246
Tableau 19 : Acteurs de la patrimonialisation de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau .	246
Tableau 20 : Perceptions et appropriations de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau.....	247
Tableau 21 : Mobilisations thématique et spatiale de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau	249
Tableau 22 : Nombre de pages web identifiées par Google.fr pour différents objets patrimoniaux.....	250
Tableau 23 : Caractéristiques et engagements de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau .	290
Tableau 24 : Rapprochement des processus de patrimonialisation et de traduction.....	316
Tableau 25 : Notions de la sociologie de la traduction et caractéristiques retenues	317
Tableau 26 : Thèses et antithèses autour de la croissance.....	349
Tableau 27 : Conceptions des problèmes et des solutions selon les théories de la croissance et de la décroissance.....	354
Tableau 28 : Tableau récapitulatif des différentes phases de développement	366
Tableau 29 : Montant engagé par les collectivités françaises dans des actions de coopération en 2006, 2007 et 2008	368
Tableau 30 : Approche comparée de la première vague de contractualisation de Pôles de compétitivité et de Pôles d'Excellence Rurale	389
Tableau 31 : Approche méthodologique mobilisée dans le cadre de ce travail	394
Tableau 32 : Répartition par type des structures porteuses de dossiers de PER	398
Tableau 33 : Typologie des noms de structures porteuses de dossiers de PER	398
Tableau 34 : Répartition des PER mobilisant ou non le patrimoine par type de structure, 1ère vague 2006	402
Tableau 35 : Exemples de PER par logique de projet.....	416
Tableau 36 : Comparaison de la part de chaque secteur d'activités dans le PIB et dans l'emploi en 2009.....	420
Tableau 37 : Pertinences des territoires de projet	427
Tableau 38 : Nombre de communes par PEP	428
Tableau 39 : Structures porteuses des projets de PEP	428
Tableau 40 : Thèmes choisis par les PEP.....	429
Tableau 41 : La population de la Région de Tadla Azilal en 2004	445
Tableau 42 : Fréquentation touristique dans la Région de Tadla Azilal de 2005 à 2009.....	447
Tableau 43 : Evolution du nombre d'habitants par commune entre 1994 et 2004	464
Tableau 44 : Les différents types de bien.....	492
Tableau 45 : Approche typologique des formes d'engagement.....	496
Tableau 46 : Formes de compétitivité et rapport à la ressource.....	498

Table des illustrations

Illustration 1 : Exemple de dessins présents dans la grotte Chauvet.....	165
Illustration 2 : La réalité de la grotte Chauvet telle qu'elle nous est donnée à voir	167
Illustration 3 : Vue générale du viaduc de Millau.....	181
Illustration 4 : La patrouille de France lors de l'inauguration du viaduc de Millau	185
Illustration 5 : Extrait du site web du CDT de l'Aveyron en 2007	188
Illustration 6 : Perspective millavoise : le Pont Lerouge et le viaduc de Millau.....	189
Illustration 7 : Projet des architectes François Seigneur et Sylvie de la Dure	197
Illustration 8 : Projet des architectes Xavier FABRE ET Vincent SPELLER	199
Illustration 9 : L'espace de Chauvet vu par les études de 1997 et 2002.....	210
Illustration 10 : Schéma de fonctionnement de l'Aire du viaduc.....	232
Illustration 11: L'aire du viaduc de Millau.....	234
Illustration 12 : Le viaduc Espace Info photographié depuis l'aire autoroutière du viaduc .	236
Illustration 13 : Chiffé d'affaires de la société VED de juillet 2004 à fin 2009 en euros.....	240
Illustration 14 : La valorisation marchande du viaduc de Millau	241
Illustration 15 : Eléments d'appropriation du Viaduc de Millau	245
Illustration 16 : Communication touristique mise en place sur internet par le CDT de l'Hérault en 2006.....	263
Illustration 17 : Page d'accueil du site internet de la ville de Millau.....	265
Illustration 18 : Photographie aérienne de la Région de Tadla-Azilal	444
Illustration 19 : Photographies prises dans la vallée de Ait Bou Guemez	466
Illustration 20 : Le grenier collectif de Sidi Moussa.....	469
Illustration 21 : Miel et huile de noix de la vallée de Ait Bou Guemez.....	474

Liste des entretiens réalisés

Liste des entretiens réalisés pour l'étude la Grotte Chauvet

<i>Nom</i>	<i>Fonction et organisme au moment de l'entretien</i>	<i>Date</i>
BASTIDE Bérangère	Directrice de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche	Avril 2007
BELLEVILLE Henri	Président du PNR des Monts d'Ardèche jusqu'en 2008	Octobre 2007
BENHAMED Claude	Maire de Vallon-Pont-d'Arc depuis 2008	Novembre 2008
BERNARD-SANS Xavier	Directeur du PNR des Monts d'Ardèche jusqu'en 2009	Octobre 2007
BOILLON Adeline	Chargé de mission Pôle d'Economie du Patrimoine du SITHERE	Avril 2007
BON Isabelle	Directrice de la mission Chauvet jusqu'en 2007	Février 2007
BOULLE Didier	Directeur de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche de 2006 à 2008	Avril 2007
BOURDEAUX Patrick	Président de l'association des loueurs des Gorges de l'Ardèche	Octobre 2007
BRECHON Franck	Vice-président du PNR des Monts d'Ardèche jusqu'en 2008 et Président du PNR des Monts d'Ardèche depuis	Avril 2007
BUIS Emmanuel	Chargé de mission environnement au CG07 et ancien Directeur de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche jusqu'en 2006	Avril 2007
CARRIE Laurent	Sous-préfet de Largentière de 2005 à 2008	Octobre 2007
HACQUES Christine	Chargée de mission UNESCO - Grotte Chauvet jusqu'en 2009	Octobre 2007
JACQUART François	Conseiller régional de la Région Rhône-Alpes	Octobre 2007
LAVIE Paul	Président du Syndicat Mixte des Gorges de l'Ardèche – Maire de Saint-Remèze	Octobre 2007
OZIL Régis	Maire de Saint-Andéol-de-Berg depuis 2008	Février 2010
PERRUSSET Benoit	Chargé de mission Développement du Pays d'Ardèche méridionale jusqu'en 2008	Octobre 2007

PRUD'HOMME Françoise	Directrice du Musée Régional de la Préhistoire d'Ornac	Janvier 2008
SAVATIER Paul	Chargée de mission Volet territorial du Grand Projet Chauvet Pont d'Arc	Janvier 2008
TESTON Michel	Président du Conseil général de l'Ardèche jusqu'en 2006. Sénateur de l'Ardèche	Janvier 2008
TREMBLAY Guy	Directeur du Pays d'Ardèche méridionale	Octobre 2007
UGHETTO René	Maire d'Ornac l'Aven	Avril 2007

Liste des entretiens réalisés pour l'étude du Viaduc de Millau

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Date</i>
BOULOUIS Cédric	Chargé de mission Communauté de communes Millau Grands Causses	Octobre 2008
CARRUSO Cristelle	Directrice de l'Office de Tourisme de Roquefort	Juillet 2009
CASTAN Francis	Directeur du CDT de l'Aveyron	Juillet 2009
CHATEAUX Laurent	Directeur de l'Office de Tourisme de Millau jusqu'en 2009	Octobre 2008
CROUAN Marine	Chargée de communication de la société Eiffage	Juillet 2009
FRIC Laurence	Animatrice du Conservatoire du Pays Templier et Hospitalier	Octobre 2008
GAYRAUD Jean-Luc	Président de la Communauté de communes Millau Grands Causses jusqu'en 2008	Juillet 2009
JAMME Daniel	Gérant de la société Viaduc Exclusive Diffusion	Juillet 2009
JEANNOT Frédéric	Gérant des Bateliers du Viaduc	Juillet 2009
MALLARONI Philippe	Directeur de Millau Enseignement Supérieur	Septembre 2009
MERCIER Corinne	Chargée de mission tourisme de la CCI de Millau	Septembre 2009
NEGRE Frédérique	Directrice du PNR des Grands causses	Juillet 2009
VALES Louis	Président du Comité de Proposition pour l'A75	Octobre 2008

Liste des entretiens réalisés dans le cadre de la mise en place de Pôle d'Economie du Patrimoine au Maroc sur la Région de Tadla-Azilal

<i>Fonction de l'interviewé</i>	<i>Date</i>
Acteurs provinciaux et régionaux	
Inspecteur de l'Aménagement du Territoire (Région de Tadla-Azilal)	Juillet 2006
Délégué provincial du Tourisme (Province de Tadla)	Juillet 2006
Délégué provincial de l'Agriculture (Province de Tadla)	Juillet 2006
Délégué provincial de l'Artisanat (Province de Tadla)	Juillet 2006
Délégué provincial des Eaux et Forêts (Province de Tadla)	Juillet 2006
Délégué provincial de l'équipement (Province de Tadla)	Juillet 2006
Directeur de l'Agence urbaine de Beni Mellal	Juillet 2006
Délégué provincial de l'Agriculture (Province d'Azilal)	Aout 2006
Délégué provincial de l'Artisanat (Province d'Azilal)	Aout 2006
Délégué provincial du Tourisme (Province d'Azilal)	Aout 2006
Délégué provincial des Eaux et Forets (Province d'Azilal)	Aout 2006
Directeur provincial des affaires rurales (Province d'Azilal)	Aout 2006
Acteurs locaux	
Président de la Commune Rurale de Tabant.	Juillet 2007
Guide de montagne, Gîteur à Taghia (Zawyat Ahansal) et Président de l'association Radija (Zaouiat ahansal)	Juin 2007
Guide de montagne et président du Syndicat National des Guides de l'Atlas Marocain	Juin 2007
Guide de montagne à Tabant (Aït Bou Guemez)	Juillet 2007
Guide de montagne & gîteur à Imelghas (Aït Bou Guemez) et Représentant de l'association Tizal	Juin 2007
Gîteur à Agouti (Aït Bou Guemez)	Juillet 2007
Guide des cascades d'Ouzoud	Juin 2007
Directeur du Geoparc M'goun	Juin 2007
Président de l'association Renaissance à Tabant (Aït Bou Guemez)	Juin 2007
Président de l'association ABCD à Tabant (Aït Bou Guemez)	Juillet 2007
Président de l'Association Aït Bou Oulli pour le développement et la	Juin 2007

promotion de la femme rurale à Ait Bou Oulli.	
Responsable du bureau local de VSF-CICDA à Tabant (Aït Bou Guemez)	Juillet 2007
Chargé de mission VSF-CICDA à Tabant (Aït Bou Guemez)	Juillet 2007
Chargé du programme INDH sur la province d'Azilal et Directeur du projet Haut Atlas central	Juin 2007
Directeur de l'Association Azilal pour le Développement, l'Environnement et la Communication (AADEC)	Juin 2007
Président de l'Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre au Maroc (Demnate)	Juin 2007
Chargée de mission de l'association iséroise Tetractys	Novembre 2006

Table des matières

SOMMAIRE.....	7
INTRODUCTION GENERALE.....	13
Le contexte de la thèse.....	15
Posture de recherche.....	21
Questionnement.....	25
La démarche méthodologique.....	29
Organisation de la thèse.....	37
PARTIE UNE : LA DIMENSION PATRIMONIALE DU TERRITOIRE.....	41
Chapitre 1: Le patrimoine comme objet géographique.....	45
1.1 L'invention du patrimoine.....	45
1.1.1 Une construction historique.....	45
1.1.1.1 Un intérêt transformé.....	46
1.1.1.2 La construction d'un arsenal législatif.....	48
1.1.2 Le droit prend position.....	50
1.1.3 Une diffusion sociale.....	50
1.1.4 Une dilatation spatiale.....	54
1.2 Approches géoculturelles.....	55
1.2.1 La mondialisation du patrimoine.....	56
1.2.2 Regard sur le patrimoine dans les pays du Sud.....	60
1.2.3 Première approche du contexte patrimonial au Maghreb.....	62
1.3 Le processus patrimonial.....	65
1.3.1 La patrimonialisation.....	65
1.3.2 Un triptyque qui nous suivra.....	68
1.3.3 Les acteurs du patrimoine en France.....	68
1.3.3.1 Le Ministère de la Culture et ses services.....	69
1.3.3.2 Des collectivités territoriales investies.....	69
1.3.3.3 Les acteurs associatifs.....	71
1.4 Le patrimoine comme objet de recherche.....	75
1.4.1 Le patrimoine en géographie : une histoire récente.....	75
1.4.2 Premières considérations géographiques.....	77
1.4.2.1 Un objet géographique.....	77
1.4.2.2 Les fonctions du patrimoine.....	79

Chapitre 2 : L'espace du changement.....	87
2.1 Quelle ruralité pour la géographie ?.....	87
2.1.1 Une ruralité en mutation.....	88
2.1.2 La ruralité par ses territoires.....	89
2.1.3 Une conception patrimonialisante.....	90
2.2 De la fin des certitudes à la gestion de l'incertitude	92
2.2.1 La fin des certitudes	92
2.2.2 Les nouvelles formes de gestion	93
2.2.2.1 Le principe de responsabilité.....	94
2.2.2.2 Le tournant cosmopolitique.....	95
2.2.2.3 Des modes de gestion renouvelés.....	95
2.2.3 Où l'on retrouve les territoires et leur complexité	98
2.3 Les processus de recompositions territoriales.....	99
2.3.1 Des dynamiques territoriales complexes.....	99
2.3.1.1 Local vs Global	100
2.3.1.2 Une dynamique nouvelle ?.....	100
2.3.2 Le précédent français	101
2.3.2.1 L'affirmation du territoire par la décentralisation.....	101
2.3.2.2 L'Etat à distance.....	102
2.3.3 La mise en œuvre marocaine.....	103
2.3.3.1 Une décentralisation contrôlée	104
2.3.3.2 Le cas particulier de la montagne marocaine	106
2.3.3.3 L'aménagement du territoire rénové.....	107
2.3.3.4 Rapprochement méditerranéen.....	108
Chapitre 3 : L'espace-temps territorial	111
3.1 Faire avec l'espace	111
3.1.1 L'expérience de l'espace.....	112
3.1.1.1 Les approches substantialistes.....	112
3.1.1.2 Une conception relationnelle.....	113
3.1.2 Les régimes de géographicité.....	114
3.1.2.1 La modernité crée son Monde	116
3.1.2.2 Un autre Monde est possible	118
3.1.2.3 Le projet par le territoire	119
3.2 Faire avec le temps.....	123
3.2.1 Penser le temps.....	123

3.2.1.1 Les temps de la science	124
3.2.1.2 L'expérience du temps	125
3.2.1.3 Temps d'ici, temps d'ailleurs	127
3.2.2 Le temps du géographe	128
3.2.2.1 Retour sur la géographie historique	128
3.2.2.2 L'effort de la time géography.....	129
3.2.2.3 Le temps de l'aménagement.....	130
3.2.2.4 Le temps en géographie sociale	131
3.2.3 Le temps du patrimoine.....	133
3.2.3.1 Un travail mémoriel	133
3.2.3.2 Vers une autre temporalité	134
3.3 Patrimoine et territoire : une mise en valeur de l'espace/temps.....	136
3.3.1 Approche conceptuelle.....	137
3.3.1.1 Etat des lieux des réflexions.....	137
3.3.1.2 Les interrogations.....	142
3.3.2 Proposition d'articulation.....	143
3.3.2.1 « faire avec »	143
3.3.2.2 Des régimes pluriels	145
3.3.2.3 La co-construction.....	146
3.3.2.4 Laisser une place au temps.....	147

PARTIE DEUX :	
INVENTION PATRIMONIALE ET EMERGENCES TERRITORIALES	151

Chapitre 4 : De l'objet au patrimoine.....	163
--	-----

4.1 Le cas de la grotte Chauvet	163
4.1.1 L'invention.....	163
4.1.1.1 Une apparition.....	164
4.1.1.2 La définition de l'objet grotte Chauvet	165
4.1.1.3 De nombreuses questions à jamais en suspens.....	166
4.1.1.4 Une découverte surprise mais prévisible.....	166
4.1.1.5 Une re-fermeture annoncée	166
4.1.2 La patrimonialisation de la grotte Chauvet	170
4.1.2.1 Un objet qui s'impose	170
4.1.2.2 Une révélation	171
4.1.2.3 La certitude de la fermeture	173
4.1.2.4 Un problème majeur : donner à voir ?.....	174

4.2 Le cas du viaduc de Millau.....	177
4.2.1 L'invention.....	177
4.2.1.1 La construction d'une nécessité.....	177
4.2.1.2 L'heure des choix.....	178
4.2.1.3 Les controverses.....	180
4.2.1.4 La construction du chaînon manquant.....	181
4.2.2 La patrimonialisation du viaduc de Millau.....	184
4.2.2.1 La construction comme exposition.....	184
4.2.2.2 Les constructeurs comme conservateurs.....	186
4.2.2.3 La mise en scène de la tradition.....	187
4.2.2.4 Un haut-lieu du patrimoine français.....	188
 Chapitre 5 : Faire avec le patrimoine.....	 191
5.1 - Sortir la grotte.....	191
5.1.1 La restitution de la grotte.....	193
5.1.2 L'accompagnement territorial.....	207
5.1.3 Labelliser la démarche : l'UNESCO.....	215
5.1.4 Un modèle articulé.....	219
5.1.5 Une appropriation distendue.....	221
5.2 Faire durer l'effet viaduc.....	224
5.2.1 L'anticipation débordée.....	226
5.2.2 Une valorisation par la demande.....	228
5.2.3 Le choix d'un trépied pour valoriser le site... et préserver la ville.....	230
5.2.4 Un emblème promotionnel.....	238
5.2.5 Une valorisation marchande greffée.....	238
5.2.6 De l'effet à l'après.....	242
5.2.7 Une appropriation croissante.....	243
5.3 Mise en perspective des dynamiques entourant la grotte Chauvet et le viaduc de Millau.....	246
5.3.1 Une patrimonialisation inversée.....	246
5.3.2 Une valorisation complémentaire.....	247
5.3.3 Des contextes territoriaux proches.....	250
 Chapitre 6 : Des recompositions multiples.....	 253
6.1 Des recompositions spatiales.....	253
6.1.1 Le dédoublement spatial de la grotte Chauvet et son implication.....	253
6.1.1.1 Une localisation naturelle qui engage.....	254

6.1.1.2 Le choix de l'épicentre.....	257
6.1.2 De Millau à la France : l'Aveyron et Midi-Pyrénées prennent place.....	261
6.1.2.1 Une recomposition touristique.....	262
6.1.2.2 Des projets portés.....	263
6.1.3 Rapprochements.....	266
6.1.3.1 Une recomposition locale.....	266
6.1.3.2 Des appropriations multiples.....	268
6.2 Recomposer le temps.....	270
6.2.1 Une grotte d'une étonnante modernité.....	270
6.2.2 Le viaduc de Millau replacé dans le fil de l'histoire.....	272
6.2.3 Inversion temporelle pour modernité partagée.....	273
6.3 Relier.....	274
6.3.1 La multitude d'acteurs de la grotte Chauvet.....	274
6.3.2 L'organisation emboîtée du viaduc de Millau.....	277
6.3.3 Des actions similaires mais des gouvernances différentes.....	279
6.4 Recompositions potentielles.....	281
6.4.1 La grotte Chauvet comme opportunité de repositionnement.....	281
6.4.2 La modernité du viaduc : fructueuse et complémentaire.....	283
6.4.3 Une fonction potentielle élargie.....	287
6.5 Des recompositions dialectiques.....	288
6.5.1 Par delà tradition et modernité.....	288
6.5.2 Passé... présent... futur.....	289
6.5.3 L'espace-temps recréé.....	289
6.5.4 Une dialectique valorisation / conservation.....	291
PARTIE TROIS : LES RESSOURCES DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	295
Chapitre 7 : Patrimoine et ressources.....	299
7.1 Un patrimoine qui dérange.....	300
7.1.1 Les différentes approches économiques du patrimoine.....	300
7.1.1.1 L'approche évaluative.....	301
7.1.1.2 L'approche institutionnelle.....	302
7.1.1.3 L'approche territoriale.....	303
7.1.2 Vers une requalification de l'objet.....	304
7.1.2.1 Le patrimoine comme objet de la remise en cause.....	305
7.1.2.2 Que faire des objets ?.....	306
7.1.2.3 La place de l'acteur.....	309

7.1.2.4	Quelle articulation possible ?	312
7.2	Les ressources du territoire	318
7.2.1	A la source de la ressource.....	318
7.2.2	Histoire d'une mise en ressource	321
7.3	La ressource territoriale.....	323
7.3.1	Objet vs Sujet : le franchissement.....	324
7.3.2	La mise en ressource de l'espace-temps	325
7.3.3	Marchand vs non marchand	326
7.3.3.1	Dedans vs dehors : l'opérateur.....	328
7.3.3.2	Dynamique spécifique vs dynamique générique.....	330
Chapitre 8 : Le développement durable comme gestion du changement ...		337
8.1	La prise en compte de l'espace-temps dans le développement durable	337
8.1.1	Une ambition de solidarité	338
8.1.2	Le retour du temps long	338
8.1.3	Une globalité a-spatiale.....	340
8.1.4	La science géographique et le développement durable.....	345
8.1.4.1	Un thème naturel	345
8.1.4.2	Une prise en compte partielle et tardive.....	345
8.2	Peut-on garder le développement pour être durable ?	347
8.2.1	Faire « avec » le monde.....	347
8.2.1.1	La croissance et le progrès	348
8.2.1.2	Une unité difficile.....	349
8.2.2	Dépasser le développement	350
8.2.3	Comment durer dans le monde ?.....	356
8.2.3.1	Le choix de la compétitivité	356
8.2.3.2	La place de l'innovation	358
8.2.3.3	Le mythe renouvelé : la croissance verte	360
8.3	Le développement dans les pays du Sud	360
8.3.1	A la source du développement	361
8.3.2	L'aide au développement	362
8.3.2.1	Lutter contre le retard	362
8.3.2.2	Un bilan peu glorieux dilué dans de nouveaux enjeux.....	363
8.3.2.3	La fin des grands modèles : le co-développement	364
8.3.2.4	La coopération décentralisée.....	364
8.3.3	Le territoire débarque au Sud.....	365
8.3.4	Le cas du Maroc	366

8.4 Répondre au paradoxe.....	369
8.4.1 Une impossibilité conceptuelle	370
8.4.1.1 Pour une critique de la modernité	370
8.4.1.2 Le problème moderne du développement durable	371
8.4.2 Sortir de la crise.....	373
8.4.2.1 Faire « avec » les différences, les cosmopolitiques	374
8.4.2.2 L'énergie patrimoniale	374
 PARTIE QUATRE :	379
PAR DELA TRADITION ET MODERNITE : QUELLE MOBILISATION PATRIMONIALE ? ..	
 Evolution comparée des politiques patrimoniales françaises et marocaines	
.....	383
 Chapitre 9 : Du territoire au patrimoine : les Pôles d'Excellence Rurale en	
France	387
 9.1 La recherche d'une compétitivité rurale.....	388
9.1.1 Une approche thématique.....	390
9.1.2 Des objectifs paradoxaux	391
9.1.3 La démarche retenue : l'appel à projet	391
9.1.4 Approcher les dynamiques	393
9.2 La forme des projets de Pôles d'Excellence Rurale	395
9.2.1 Analyse sémantique des noms de territoires et de projets.....	396
9.2.1.1 La jeunesse des structures porteuses	397
9.2.1.2 Les noms de projets, révélateur d'un mode de développement	399
9.2.2 La place du patrimoine dans les projets de Pôles d'Excellence Rurale	400
9.2.2.1 Une patrimonialisation croissante	400
9.2.2.2 La répartition thématique	401
9.2.2.3 Les structures engagées	402
9.2.2.4 Différenciation géographique.....	402
9.2.3 Formes et logiques des PER mobilisant le patrimoine.....	405
9.2.3.1 Les situations de départ.....	406
9.2.3.2 Les objets mobilisés	406
9.2.3.3 Les acteurs.....	407
9.2.3.4 Les opérateurs	408

9.3 L'appréhension du couple paradoxal : durabilité et compétitivité...	409
9.3.1 La prise en compte de la durabilité	409
9.3.2 La prise en compte de la compétitivité.....	412
9.3.3 Le patrimoine : une hybridation des logiques	414
9.3.4 Quelles logiques d'action ?	415
 Chapitre 10 : Du patrimoine au territoire : les Pôles d'Economie du Patrimoine au Maroc	 419
10.1 Eléments de cadrage	420
10.1.1 Le contexte national marocain	420
10.1.2 Une politique d'inspiration française	426
10.1.3 Les Pôles d'Economie du Patrimoine marocains.....	431
10.2 La démarche Pôle d'Economie du Patrimoine	433
10.2.1 Des ressources méthodologiques	433
10.2.2 Une posture d'expert	437
10.3 L'aventure PEP dans la Région de Tadla Azilal	442
10.3.1 Une Région contrastée	442
10.3.2 La démarche du projet.....	448
10.4 Le PEP « Montagne »	463
10.4.1 Un contexte difficile.....	464
10.4.1.1 Un système socio-économique à bout de souffle	464
10.4.1.2 Une ouverture au tourisme	467
10.4.2 Des ressources spécifiques en cours de révélation.....	468
10.4.3 Des acteurs en recomposition.....	471
10.4.4 Les actions patrimoniales engagées	473
10.4.5 Des recompositions multiples en cours.....	474
10.4.6 Retour sur l'expérimentation locale	475
10.4.6.1 Quelques enseignements	476
10.4.6.2 Des problèmes prévisibles.....	477
10.5 Approche comparée France - Maroc	481
10.5.1 Une modernité qui marque.....	482
10.5.2 Des rapports différenciés.....	482
10.5.2.1 Rapports à l'espace.....	482
10.5.2.2 Rapports aux temps	483
10.5.2.3 Une co-construction de l'espace-temps.....	484
10.5.3 Les trajectoires observées.....	484
10.5.4 Une durabilité partagée	486

Chapitre 11 : Le patrimoine comme pragmatique de la durabilité territoriale	489
11.1 Les logiques d'action dans le champ patrimonial	490
11.1.1 Logique politique : productiviste vs patrimonial	491
11.1.2 Logique économique : bien privé vs bien public	492
11.1.3 Logique écologique : nature sauvage vs nature ressource	493
11.1.4 Logique spatiale : ancrée vs mobile	493
11.1.5 Logique temporelle : temporalité courte vs temporalité longue	494
11.1.6 Logique organisationnelle : ouverture vs fermeture	494
11.1.7 Logique managériale : adapté vs adaptatif	494
11.2 Des formes d'engagement	495
11.2.1 Productiviste vs patrimonial ?	495
11.2.2 Quels impacts sur la ressource ?	497
CONCLUSION GENERALE	501
Rappel des principaux résultats	503
Approche critique, éléments complémentaires et pistes de recherche	510
Intégrer l'individu	511
Ouvrir le cadre à des milieux plus connectés	511
Interroger la nature	512
Retourner dans les pays du Sud	513
BIBLIOGRAPHIE	515
TABLE DES ILLUSTRATIONS	544
LISTE DES ENTRETIENS REALISES	548
TABLE DES MATIERES	553

TITRE :

UNE RECONSTRUCTION DE L'ESPACE-TEMPS :
APPROCHE CROISEE DES PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION ET DE TERRITORIALISATION DANS
LES TERRITOIRES RURAUX EN FRANCE ET AU MAROC

MOTS CLES :

Patrimoine, patrimonialisation, territoire, territorialisation, ressource territoriale, recomposition, modernité, temporalité, ruralité.

RESUME :

Positionné dans le champ de la géographie sociale, ce travail porte sur les formes et les logiques des processus de patrimonialisation engagés dans les territoires ruraux. Il fait l'hypothèse que les acteurs engagent simultanément des processus de patrimonialisation et de territorialisation pour reconstruire une durabilité territoriale. En donnant à l'espace une référence temporelle et au temps une emprise spatiale, ce couple nouveau, à penser ensemble dans un espace/temps refondateur, permet aux sociétés de se réapproprier leur être au monde.

Cette thèse s'articule autour de quatre parties. En s'appuyant sur les concepts de patrimonialisation et de territorialisation, la **première partie** fixe le cadre théorique général en mettant en avant que les rapports au temps et à l'espace ne vont pas de soi. Elle aboutit à la formalisation de régimes d'historicité et de géographicités capables de traduire ces inscriptions sociétales différenciées. Puis, la **deuxième partie** s'attache à analyser ce fonctionnement autour de deux objets symétriques, la grotte Chauvet et le viaduc de Millau, qui révèlent des processus de patrimonialisation identiques mais inversés. Les modalités de construction de ces deux objets montrent que la patrimonialisation et la territorialisation ne peuvent pas être dissociées et qu'elles se nourrissent mutuellement. Cela met aussi en avant le fait que la construction de l'objet s'accompagne d'une valorisation qui perturbe la lecture non marchande stricte. C'est pourquoi, la **troisième partie** s'appuie sur la notion de ressource territoriale et à partir d'une définition renouvelée, montre qu'elle permet de dépasser les oppositions classiques, objet/sujet et marchand/non marchand, non opérantes dans le cas du patrimoine. De là, l'horizon de mobilisation de ces dynamiques, le développement durable, est questionné et sa formalisation conceptuelle est critiquée. Le patrimoine devient alors le lieu de construction d'une durabilité territoriale maîtrisée. La **quatrième partie** démontre cela en s'appuyant sur l'analyse du couple patrimoine/territoire dans la mise en œuvre de politiques publiques de développement, au sein de contextes culturels différenciés, les Pôles d'Excellence Rurale français et les Pôles d'Economie du Patrimoine marocains. Cela amène à conclure à la nécessité de reconsidérer le développement durable selon une approche pragmatique et non normative, la seule capable de suivre les dynamiques actuelles de réappropriation de l'espace et du temps.

Au final, dans un contexte sociétal marqué par des préoccupations fortes en matière de durabilité, cette thèse permet d'apporter une réflexion inédite sur les interactions contemporaines entre patrimoines et territoires, en testant leur fonctionnement dans des rapports distincts à la modernité.